(Conserver la couverture)
4° Lm. 202
190
3554

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIXe siècle

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

PAR

C. D'E.-A.

TOME CINQUIÈME

BLO-BOU

147

ÉVREUX
IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY
4, RUE DE LA BANQUE, 4
1906

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIXe siècle

8° Lm 1
164

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

200 exemplaires seulement, non mis dans le commerce.

N°

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIXe siècle

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

PAR

C. D'E.-A.

TOME CINQUIÈME

BLO-BOU

148

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

4, RUE DE LA BANQUE, 4

1906

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

B

BLOU (de). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'argent au cyprès de sinople; aux* 2 *et* 3 *parti de gueules à trois bandes d'or et d'azur à trois roses d'or mises en pal.*

La famille DE BLOU, éteinte dans les mâles en 1886, appartenait à la noblesse du Vivarais. On en trouvera une généalogie très sommaire dans l'*Armorial de Languedoc* de M. de la Roque ; on en trouvera aussi une généalogie de 1669 à 1781 dans le *Cabinet d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle a pour premier auteur connu Pierre de Blou, damoiseau, demeurant en Vivarais, qui fit en 1302 une reconnaissance au seigneur de Crussol de ses terres rurales sises à Saint-Marcel et à Charmes ; Pierre de Blou, damoiseau, fit une reconnaissance analogue en 1331 ; Pierre de Blou fit en 1397 à Giraud Bastet, sgr de Crussol, la reconnaissance d'un fonds sis à Jonchères.

La souche se partagea dès une époque très reculée en deux grandes branches, celle des seigneurs de Laval et celle des seigneurs de Précis, dont le point de jonction demeure inconnu.

La branche des seigneurs de Laval justifia en 1668 sa filiation depuis François de Blou, sgr de Meiras, Saint-Andéol, cosgr de Saint-Marcel, mestre de camp, chevalier de Saint-Michel, marié à Claude de Fay, dont le fils, François de Blou, sgr des mêmes terres, lieutenant-colonel au régiment des gardes, épousa le 4 mars 1558 Isabeau de Gourdon. Jean-Antoine de Blou, cosgr de Saint-Marcel, fils de ce dernier, épousa le 19 janvier 1597 Hippolyte de Saint-Nectaire, héritière de la seigneurie de Laval. Il fut le grand-père de François de Blou, sgr de Laval, Me[illegible]s, Vallon, Saint-Andéol, cosgr de Saint-

Marcel d'Ardèche, qui fut maintenu dans sa noblesse le 5 octobre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Henriette de Saint-Nectaire. Isabeau de Blou, sœur de ce gentilhomme et héritière des biens de cette branche, épousa en 1661 Jean-Louis de Pierre de Bernis ; elle fut la grand'mère du cardinal de Bernis.

La branche des seigneurs de Précis, qui s'est éteinte de nos jours, justifia sa filiation, lors de la grande recherche du XVIIe siècle, depuis François de Blou, chevalier, sgr du Ponsin, qui épousa en 1461 Marguerite de Précis et qui rendit hommage en 1462 au seigneur de Crussol. Jean de Blou, fils de François, épousa en 1501 Antonie de Tolhiac et rendit un hommage en 1504; il fut père de Jean de Blou, dit de Précis, écuyer, cosgr de Serrecourt, qui épousa le 12 février 1529 Claude de Pelet et qui servit en 1539 et 1543 au ban et à l'arrière-ban de la noblesse. Claude-Charles de Blou, sgr de la Charrière, du Bouschet, de Précis, de Serrecourt, cornette de l'arrière-ban dans l'armée du Roussillon, marié le 22 mai 1662 à Catherine de Catilhon, fut maintenu dans sa noblesse le 30 juin 1669 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Son petit-fils, Charles-François-Antoine de Blou, sgr de Précis, Chadenac, etc., officier au régiment d'Auvergne, marié le 27 juin 1725 à Henriette de la Baulme de Beaulieu, fut connu le premier sous le titre de comte de Blou qui fut depuis lors conservé par le chef de la famille. Il laissa deux fils, Jean-Baptiste et Jean, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Jean-Baptiste, comte de Blou, sgr de Précis, etc., auteur du rameau aîné, épousa le 16 février 1757 Marie de Garidel; il en eut deux fils dont l'aîné, Jean-Baptiste-Bruno, né aux Vans en 1758, décédé sans postérité, avait fait en 1770 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages du Dauphin et dont le cadet, Antoine-Hyacinthe, comte de Blou, officier au régiment de Piémont, épousa en 1787 Mlle de Ginestous et continua la descendance. Ange-Joachim, comte de Blou, dernier représentant mâle de ce rameau, longtemps conseiller général de l'Ardèche, mourut au château de Thueyts le 2 juillet 1886. Il avait épousé d'abord en 1846 Mlle du Bouzet dont il eut une fille, la baronne de Cassin, décédée avant lui, puis en 1852 Mlle du Bouchage et eut de cette seconde union un fils auquel il survécut également.

Jean-Antoine, comte de Blou de Chadenac, auteur du second rameau, n'émigra pas à l'époque de la Révolution, fut nommé successivement colonel d'infanterie en 1791, maréchal de camp en 1792, général de division en 1793 et périt cette même année au siège de Mayence. Il avait épousé en 1768 Françoise Bourlon et avait fait des preuves de noblesse en 1785 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de

sa fille Antoinette, née à Nancy en 1776. Le général de Blou avait eu aussi deux fils qui furent les derniers représentants de leur rameau ; le plus jeune d'entre eux, Hyacinthe, officier d'infanterie, fut tué à l'ennemi en 1808 ; l'aîné, Jean-Nicolas-Bruno, comte de Blou, officier de cavalerie, attaché à l'état-major de Murat, mourut sans postérité en 1832. D'après l'*Armorial de Languedoc* de M. de la Roque, ce dernier aurait reçu sous le premier Empire le titre de comte avec dotation impériale ; son nom ne figure pas dans l'*Armorial du premier Empire*, cependant si complet, du vicomte Révérend.

Jean-Antoine de Blou, lieutenant-colonel du régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis, Antoine-Hyacinthe de Blou, sgr de Chadenac, sous-lieutenant au régiment de Piémont, Jean-Baptiste de Blou de Chadenac, sgr de Chadenac et de Thueyts, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Vivarais.

La famille de Blou a donné quatre chevaliers à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Louis de Blou en 1574, autre Louis de Blou en 1577, Henri de Blou-Laval en 1613, autre Henri de Blou-Laval en 1620) ; elle a encore fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Fay, de Gourdon 1558, de Saint-Nectaire, de Rochemore, de Pierre de Bernis 1661, de Précis, de Pelet 1529, d'Ussel 1555, de Nicolay 1614, de la Baulme de Beaulieu 1725, de Garidel 1757, de Sainte-Marie d'Agneaux 1817, du Bouzet 1846, Gratet du Bouchage 1852, de Cassin, de Bernardi, etc.

BLOUIN du BOUCHET.

La famille Blouin du Bouchet est honorablement connue en Anjou. Un de ses membres, Claude-Gallien Blouin du Bouchet, né à Nantes en 1755, décédé en 1839, d'abord garde du corps du roi Louis XVI, plus tard lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, fut conseiller général du département de Maine-et-Loire. Plus récemment Edgar du Bouchet a été nommé en 1894 conseiller général du même département.

Principale alliance : Budan de Russé vers 1830.

BLOUNT. Armes : *fascé nébulé d'or et de sable de six pièces.* — Cimier : *un soleil chargé d'un pied armé.* — Devise : *Lux tua via mea.*

La famille Blount, dont plusieurs représentants sont aujourd'hui fixés en France, appartient à l'ancienne noblesse d'Angleterre. Les baronnetages anglais lui attribuent une origine française et la font descendre de la puissante maison des comtes de Guines. D'après leur système, un puîné de cette maison, Robert le Blond aurait suivi

en 1066 Guillaume à la conquête de l'Angleterre, aurait reçu de ce prince treize manoirs au pays de Suffolk et aurait établi sa résidence dans celui d'Ixworth dont il fut le premier baron. William le Blount, sixième baron d'Ixworth, porte-étendard de Simon de Montfort, fut tué en 1264 à la bataille de Leeds. Robert Blount, cousin germain et héritier du précédent, épousa Isabelle, fille du lord d'Odinsels et héritière du manoir de Belton, au comté de Rutland ; il en aurait eu deux fils, sir Ralph, auteur de la branche aujourd'hui éteinte des seigneurs de Belton, et sir William, auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le fils de celui-ci, sir Walter le Blount, knight ou chevalier d'Ocka, décédé en 1332, épousa Joanna, héritière du domaine de Sodington, au comté de Worcester, que sa descendance possède encore. Sir Walter Blount, knight de Sodington, fut créé baronnet le 5 octobre 1642 ; son attachement à la cause de Charles Ier lui valut un long emprisonnement à Oxford et à la Tour de Londres. Sir Edward Blount, de Sodington, né en 1795, marié en 1830 à sa cousine Mary-Frances Blount, succéda à son père en 1803 en qualité de 8e baronnet. Tout en conservant sa nationalité anglaise, un rameau de la famille Blount est venu au cours du XIXe siècle établir sa résidence en France où il occupe le rang le plus distingué. Un représentant de ce rameau, Edouard-Charles Blount, attaché d'ambassade, a épousé en 1897 une fille du duc de Bassano.

Alliances françaises : Moreau de la Rochette, Hainguerlot, Maret de Bassano.

BLUMENSTEIN (de Kayr de). Voyez KAYR DE BLUMENSTEIN (DE).

BOBERIL (du). Armes : d'*argent à trois ancolies d'azur, la tige en haut de gueules*. — Couronne : *de Marquis*.

La maison DU BOBERIL appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de Bretagne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres et on en trouvera particulièrement une généalogie très complète dans le *Cabinet d'Hozier*. Enfin on trouvera les derniers degrés de la filiation, depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1896. Le rapport composé par Chérin en 1787 pour procurer à la maison du Boberil les honneurs de la Cour commence en ces termes : « La maison du Boberil paraît avoir pris son nom « de la terre du Boberil qu'elle possède de temps immémorial. Elle « joint à cet avantage qui caractérise la pureté de sa noblesse « celui d'avoir servi ses souverains tant dans leurs maisons que « dans les compagnies d'ordonnances, d'avoir fait constamment ses « partages suivant l'assise du comte Geoffroy et d'avoir formé de

« bonnes alliances... Cette maison est connue depuis Geoffroy du « Boubry qui se trouve au nombre des barons qui firent reconnais- « sance au mois d'août 1294 de ce qu'ils devaient fournir au duc de « Bretagne pendant ses guerres. La filiation est établie depuis Jean « du Boberil qui est au nombre des vingt-deux gentilshommes des- « tinés en 1379 à la garde des ville et château de Rennes en l'absence « du duc Jean de Montfort. Il rend des aveux de biens mouvant de lui « les années 1394 et 1397 dans lesquels il est qualifié monseigneur « et en rendit un au duc de Bretagne le 1er juin 1404 comme garde « naturel de Jehan, son petit-fils, qui suit, fils d'Olivier du Bobéril, « à cause du manoir, hôtel et hébergement du Boberil. Jean du « Boberil, écuyer, sgr du Boberil, était sous la garde de son aïeul « le 1er juin 1404, rendit aveu au duc de Bretagne le 28 juin 1412 du « manoir et hébergement du Boberil, en reçut un avec Catherine « Torchart, son épouse, le 18 novembre 1413, est l'un des seigneurs « et gens d'armes qui devaient suivre le duc de Bretagne à son « voyage de France en 1418 et l'un des écuyers et hommes d'armes « de la compagnie de Guy de Montfort, sire de Gaure, dont la montre « fut faite le 22 mars 1426... » La terre du Boberil, qui fut pendant plusieurs siècles la résidence de la maison du Boberil, était située dans la paroisse de l'Hermitage, au diocèse de Rennes. Geoffroy du Boberil, premier auteur connu de sa famille, est mentionné dans un acte de 1285. Les historiens anciens ne mentionnent pas le nom de la femme de Jean du Boberil, vivant en 1379, auquel remonte la filiation suivie ; mais d'après une généalogie publiée de nos jours dans l'*Armorial général de d'Hozier*, registre complémentaire, cette dame aurait appartenu à la maison de Saint-Gilles. Jean du Boberil était en 1437 échanson du duc de Bretagne ; il fut père d'Olivier du Boberil panetier du duc de Bretagne en 1459. La maison du Boberil figure de 1427 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de l'Hermitage, de Mordelles et de Moigné, situées au diocèse de Rennes, et de celle de Peillac située au diocèse de Vannes. Vincent du Boberil, lieutenant de l'arrière-ban et capitaine des arquebusiers de l'évêché de Rennes en 1572, épousa en 1562 Françoise d'Ust, héritière de la terre du Molant, dans la paroisse de Bréal, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours ; il fut nommé en 1600 chevalier de l'Ordre du Roi. Son fils, Jacques du Boberil, sgr du Molant, fut nommé en 1611 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII ; il épousa en 1582 Marguerite de Coetlogon et fut père de Jean du Boberil, marié le 26 mai 1609 à Hélène du Bouéxic, qui continua la descendance. Les représentants de la famille du Boberil furent maintenus dans leur noblesse d'an-

cienne extraction le 26 octobre 1668 par arrêt du Parlement de Bretagne sur preuves de dix générations remontant à 1379. Haut et puissant seigneur messire René-Marie du Boberil, chevalier, sgr du Boberil et du Molant, reçu en 1720 conseiller au Parlement de Bretagne, marié le 10 décembre 1726 à Jeanne Pinot de la Gaudinaye, décédé en 1754, fut connu le premier sous le titre de comte conservé depuis lors par le chef de la famille. Françoise-Jeanne du Boberil fut admise en 1760 à la maison royale de Saint-Cyr. François-Julien du Boberil du Molant, né en 1764, fit en 1773 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire de la Flèche. René-François-Joseph, comte du Boberil de Cherville, élu en 1784 procureur général syndic des États de Bretagne, fut admis en 1788 aux honneurs de la Cour, signa cette même année la protestation de la noblesse de Bretagne, se rendit célèbre à cette époque par les poursuites judiciaires qu'il entreprit contre les écrits du Tiers État et mourut en 1814. René-Félix, comte du Boberil, né en 1847, marié successivement à Mlle de Beaufranchet et à Mlle de Razilly, a été nommé en 1895 conseiller général de la Mayenne.

La famille du Boberil a fourni des officiers.

Principales alliances : de la Haye 1764, de Chantelou, de Coetlogon 1582, du Bouéxic 1609, de la Landelle, Leclerc de Juigné 1786, de Botherel, de la Villéon 1739, Aveline de Narcé, de Caradeuc de la Chalotais 1810, de Trédern 1835, de Joybert 1819, de Colbert-Castle-Hill 1857, de Beaufranchet 1881, de Razilly 1885, de Menou 1898, de Parcevaux, de la Bintinaye 1502, etc.

BOBET (de). Armes : d'*argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux branches d'olivier de sinople et en pointe d'une branche de chêne du même.*

La famille Bobet, aujourd'hui de Bobet, paraît avoir eu pour auteur Pierre Bobet qui fut pourvu en 1734 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Paris. Ce personnage arriva à un âge très avancé et l'on trouve que Pierre Bobet, sieur d'Ouzouer-des-Champs, secrétaire du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montargis.

Henri-Charles-Arnault de Bobet, décédé en 1896 à l'âge de soixante-neuf ans, fut général de brigade d'artillerie et commandeur de la Légion d'honneur. Il a laissé plusieurs enfants de son mariage avec Mlle Lemoyne de Verdun des Marres, sœur de la marquise de Pins et issue en ligne féminine d'un frère de Jeanne d'Arc.

La famille de Bobet n'est pas titrée.

Principales alliances : Lemoyne de Verdun, O'Calloghan 1892, etc.

D'après des ouvrages contemporains la famille de Bobet serait originaire de Bretagne. Il a existé, en effet, dans cette province une famille notable du nom de Bobet dont un représentant fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armoiries suivantes : *de gueules à trois bandes d'argent*. Cette famille s'était partagée en deux grandes branches, celle des seigneurs de la Renardière, fixée à Ancenis, et celle des seigneurs de Lanhuron, fixée à Quimper.

Guillaume Bobet, sieur de la Renardière, se désista de ses prétentions nobiliaires le 10 septembre 1668. Julien Bobet, ancien syndic de la communauté d'Ancenis, fut taxé à vingt livres pour l'enregistrement de ses armoiries.

La branche de Lanhuron a fourni depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à l'époque de la Révolution une série de lieutenants particuliers, civils et criminels au présidial de Quimper. Un Bobet de Lanhuron, volontaire aux grenadiers de Brie, fut tué au combat de Saint-Cast en 1758. Hélène-Élisabeth Bobet de Lanhuron épousa vers 1785 Jean de Penfétényo de Kerfilin.

BOBIERRE de VALLIÈRE.

Famille d'ancienne bourgeoisie.

Jean-Pierre Bobierre, conseiller du Roi, greffier en chef de l'hôtel, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Versailles) : d'*azur à une ancre d'or; au chef d'argent chargé de trois têtes d'aigle arrachées de sable*.

M. Charles-Yorich Bobierre, né à Paris le 19 vendémiaire an IX, fut autorisé le 1er juillet 1861 par décret de Napoléon III à joindre à son nom celui de : DE VALLIÈRE qui appartenait à des ascendants maternels. Sylvain-Alfred Bobierre de Vallière, magistrat, a épousé en 1869 Mlle de Blois et leur fille a épousé en 1891 M. Soret de Boisbrunet.

BOBLAYE (Courné de). Voyez : COURNÉ DE BOBLAYE.

BOBY de la CHAPELLE.

La famille BOBY DE LA CHAPELLE est originaire de Bretagne; elle a possédé dans cette province, près de Rennes, une terre de la Chapelle dont elle a conservé le nom.

Elle est peut-être la même qu'une famille Boby ou Bobis qui existait au XVIIe siècle dans le pays de Cornouailles. Un représentant de cette dernière famille, Pierre Boby, bailli de Rostrenen, fut appelé en 1636 à l'arrière-ban de Cornouailles ; deux autres, Louis Boby ou Bobis de Penpoulven, procureur en la Cour, et Jacques Boby du

Cosquer, se désistèrent de leurs prétentions à la noblesse en septembre et en octobre 1668.

On trouve dans le *Chartrier François* (généalogie Lévesque de Moricourt et de Varanval) que Louis-René Boby de la Chapelle épousa vers 1780 Marie-Catherine Lévesque de Moricourt, veuve depuis 1777 de Charles de Séjourné qu'elle avait épousé le 4 juin 1765.

Alphonse-Charles Boby de la Chapelle, gendre du baron Boullé, fut successivement préfet d'Ille-et-Vilaine en 1836, du Lot en 1837, et du Finistère en 1869.

Principales alliances : Varcollier, Lévesque de Moricourt, Boullé, de Chaunac-Lanzac 1890, etc.

BOC de SAINT-HILAIRE. Armes : d'*argent à un bouc saillant de sable* (aliàs *de gueules à un bouc d'argent*) *contre une montagne escarpée de sinople mouvante de l'angle dextre de la pointe de l'écu.* — Couronne : *de Baron.*

La famille Boc de Saint-Hilaire, originaire du Périgord, y occupait au XVIIIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie. On trouvera sur elle une pompeuse notice dans les *Annales historiques, nobiliaires, biographiques et nécrologiques.* Jacques Boc, avocat en Parlement, habitait sous Louis XV la paroisse de Brassac, près de Périgueux. Sicaire Boc de Saint-Hilaire, né à Brassac en 1783, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, décédé en 1861, fut aide des cérémonies sous Charles X. Jacques Boc, connu sous le titre de baron de Saint-Hilaire, né en 1813, fut le dernier représentant mâle de sa famille et ne laissa qu'une fille mariée en 1868 à M. Nicolas Cordier, banquier.

BOCANDÉ (de).

La famille Bocandé, aujourd'hui de Bocandé, appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie de Nantes. Bertrand Bocandé, né à Nantes en 1800 (aliàs en 1813), explorateur et naturaliste distingué, a été officier de la Légion d'honneur. Stanislas-Xavier Bocandé, né en 1816, fut maire de Pornic de 1852 à 1859.

Principale alliance : Flour de Saint-Genis, 1890.

BOCHARD. Armes : d'*argent à un bœuf de gueules passant sur une terrasse de sinople.*

La famille Bochard appartient à l'ancienne bourgeoisie du Bugey ; elle remonte par filiation à François Bochard, bourgeois de Leynard, décédé en 1685.

Elle compte parmi ses membres un conseiller général de l'Ain, un vicaire général de Lyon décédé en 1834, etc.

BOCHART de CHAMPIGNY (de). Armes : d'*azur à un croissant d'or surmonté d'une étoile renversée de cinq rais de même.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux sauvages armés de massues.*

La famille DE BOCHART DE CHAMPIGNY, aujourd'hui près de s'éteindre, a occupé un rang considérable dans la noblesse de robe française. On en trouvera des généalogies dans les *Dossiers bleus,* au Cabinet des Titres, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, etc. Elle est originaire du lieu de Vézelay, en Bourgogne, et descend de Jean Bochart, premier du nom, Sgr de Noroy, éminent magistrat qui fut reçu en 1490 conseiller au Parlement de Paris et qui fut vraisemblablement anobli par sa charge. D'après les généalogistes ce personnage aurait été fils de Guillaume Bochart, du lieu de Vézelay, Sgr de Noroy, et d'une dame que les uns appellent Catherine Famier et d'autres Isabeau Flamel. Il épousa Jacqueline de Hacqueville, fille d'un marchand de Paris, échevin de cette ville, et en eut huit enfants. L'aîné de ses fils, Antoine Bochart, conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, laissa une fille unique, Claude, qui épousa en 1548 François de la Porte, sieur de la Meilleraie, avocat au Parlement de Paris, et qui fut la grand'mère maternelle du cardinal de Richelieu. Ce fut Jean II Bochart, second fils de Jean I, qui continua la descendance. Ce Jean II Bochart, célèbre avocat au Parlement de Paris, eut des demêlés avec le roi François Ier, fut emprisonné et ne recouvra sa liberté qu'au bout de deux ans. Sa femme, Jeanne Simon, était fille d'un conseiller au Parlement de Paris et nièce de Jean Simon, évêque de Paris ; ce prélat lui fit donation de la seigneurie de Champigny dont sa descendance conserva le nom. Étienne Bochart, Sgr de Menillet, fils cadet des précédents, fut conseiller au Parlement de Paris, épousa Marie Blot et fut l'auteur d'une branche fixée en Normandie qui embrassa le protestantisme, qui fut maintenue dans sa noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, et dont la dernière héritière épousa au XVIIe siècle M. le Sueur de Colleville, conseiller au Parlement de Normandie. Jean III Bochart, Sgr de Champigny et de Noroy, fils aîné de Jean II et de Jeanne Simon, fut avocat au Parlement de Paris et épousa le 21 avril 1514 Jeanne Tronson, fille d'un conseiller au même Parlement. Il fut lui-même père de Jean IV Bochart, qui continua la lignée, de Robert Bochart, sieur de la Borde, conseiller au Parlement, dont la descendance s'éteignit avec ses petits-fils, et de Claude Bochard, sieur du Cauroy, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Jean IV Bochart, Sgr de Champigny, fut successivement conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes en 1585 et conseiller d'État en 1596. Son fils, Jean V Bochart, Sgr de

Champigny, marié successivement à Madeleine de Neufville, de la famille des ducs de Villeroy; et à Lia de Vigny, décédé en 1630, fut un des personnages les plus puissants de son temps; il fut maître des requêtes, président aux enquêtes, conseiller d'État, ambassadeur à Venise, intendant de justice en Poitou, contrôleur général, puis surintendant des finances, et fut enfin nommé en 1626 premier président au Parlement de Paris. Il laissa plusieurs fils dont deux, Jean VI Bochart, Sgr de Champigny, né du premier lit, et François Bochart, Sgr de Saron, né du second lit, conseiller au Grand Conseil, conseiller d'État, intendant de justice en Provence en 1635, puis en Dauphiné et à Lyon, noyé accidentellement en 1665, furent les auteurs de deux grandes branches.

François Bochart, Sgr de Saron, auteur de la branche cadette, laissa, entre autres enfants, Jean Bochart, Sgr de Saron, conseiller au Parlement, décédé en 1709, qui continua la lignée, François Bochart de Saron, évêque de Clermont, décédé en 1715, et Honoré Bochart de Champigny qui fut admis dans l'Ordre de Malte en 1639 et qui périt en 1664 au siège de Gigeri. Cette branche, après avoir occupé un rang distingué au Parlement de Paris, s'éteignit avec Jean-Gaspard Bochart, Sgr de Saron, né en 1730, mathématicien distingué, président à mortier au Parlement de Paris en 1755, premier président au même Parlement en 1789, membre de l'Académie des sciences en 1779, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 20 avril 1794, qui n'eut qu'une fille de son mariage en 1762 avec Mlle d'Aguesseau.

Jean VI Bochart, auteur de la branche aînée, fut père de Jean VII Bochart, Sgr de Champigny, décédé en 1691, qui fut conseiller au Grand Conseil, maître des requêtes et intendant de justice en Normandie. Celui-ci laissa, entre autres enfants, six fils : 1° Jean VIII Bochart, Sgr de Champigny et de Noroy, intendant de justice, police, finances et marine au Canada en 1686, intendant de la marine au Havre en 1701, décédé dans cette ville en 1720, qui continua la descendance; 2° Guy, admis dans l'ordre de Malte en 1658, qui fut tué au siège de Nimègue en 1672; 3° Guillaume, évêque de Valence, décédé en 1705; 4° Henri, abbé d'Auberive, conseiller du Roi en tous ses Conseils, décédé en 1731; 5° Antoine, lieutenant général des armées navales, commandeur de Saint-Louis, décédé en 1720; et 6° autre Antoine, conseiller du Roi en ses Conseils, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, décédé en 1739. Jean-Paul Bochart de Champigny, fils cadet de Jean VIII, fut maréchal de camp. Son fils, Alexandre-Conrad, marié en 1767 à Mlle de Bérulle, fut connu le premier sous le titre de marquis de Champigny sous lequel il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Paris et à celles tenues à Évreux

et qui fut depuis lors conservé par le chef de la famille. Jean Bochart, marquis de Champigny, dernier représentant de son nom, avait épousé en 1843 Mlle de Jaham de Courcilly ; il en eut un fils unique, Conrad, né en 1846, qui fut tué à l'ennemi pendant la guerre de 1870.

La famille de Bochart de Champigny avait été admise au XVIIIe siècle aux honneurs de la Cour de France.

Elle a fourni, outre les personnages cités plus haut, un célèbre ministre protestant, Samuel Bochart, né à Rouen en 1599, pasteur de l'église de Caen, auteur de plusieurs ouvrages très savants, décédé le 16 mai 1667.

Principales alliances : de la Porte de la Meilleraie 1548, le Cocq, Simon, de Neufville (de Villeroy), de Vigny, Molé, de Bournel de Monchy 1724, Chaspoux de Verneuil, de Bérulle 1767, Camus de Pontcarré 1697, d'Aguesseau 1762, de Marillac, etc.

BOCHER.

La famille Bocher occupe depuis le commencement du XIXe siècle un rang considérable dans la haute bourgeoisie parisienne. Gabriel-René Bocher était agent de change à Paris quand il fut nommé en 1829 gentilhomme honoraire de la Chambre du roi Charles X. L'*Almanach Royal* de 1830 lui attribue le titre de chevalier. De son mariage avec Aimée Perrotin il laissa quatre fils. L'aîné d'entre eux, Pierre-Édouard Bocher, né en 1811, député, puis sénateur du Calvados, décédé en 1900, fut honoré de l'amitié particulière de Mr le comte de Paris et fut un des chefs du parti royaliste ; son fils, Emmanuel Bocher, marié en 1863 à Mlle Pajol, n'en a eu que deux filles, Mmes de la Rochette et Baudon de Mony. Louis-Alfred Bocher, second fils de Pierre-Édouard, a été général de division en 1878 et grand officier de la Légion d'honneur.

Principales alliances : Pajol 1863, Moreau de la Rochette 1891, Baudon de Mony 1893, Périer, de Mieulle 1888, etc.

BOCHET de la PORTE (du). Armes : d'*azur à deux levrettes colletées de gueules, bouclées d'or*.

Il a existé aux environs de Nantes une famille du Bochet qui portait les armoiries décrites plus haut et dont un représentant, Nicolas du Bochet, fils de Charles, sieur du Couédic, en la paroisse d'Asserac, fut anobli par lettres patentes de 1654, puis maintenu dans sa noblesse par jugement du 10 avril 1669. Mathieu du Bochet, demeurant à Guérande, proche parent des précédents, se désista de ses prétentions nobiliaires le 11 septembre 1668. Le sieur du Bochet du Plessis, sénéchal d'Asserac, également issu de la même famille, fut déclaré usurpateur de noblesse et condamné à 400 livres d'amende

par arrêt du 25 juin 1670. François du Bochet de Bolac était notaire à Saint-Nazaire sous Louis XIV ; son arrière-petit-fils, Claude du Bochet, né à Saint-Nazairre en 1757, exerçait les mêmes fonctions quand éclata la Révolution. Une branche de cette famille subsiste à Nantes sous le nom de DU BOCHET DE LA PORTE. M. Auguste-Henri Dubochet, né à Nantes le 22 février 1833, avait demandé le 14 mars 1854 l'autorisation de substituer à son nom celui : DE KÉREMAR qui appartenait à la famille de sa mère. On ne voit pas que sa demande ait été agréée.

Principale alliance : de Larminat.

BOCK (Bellivier de Prin de). Voyez : BELLIVIER DE PRIN DE BOCK.

BOCON de la MERLIÈRE. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent; au chef cousu d'azur chargé d'un lion d'or.*

La famille BOCON DE LA MERLIÈRE, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse du Dauphiné. Elle était originaire de Saint-Marcellin où elle occupait dès le XVIIe siècle un rang distingué. Son auteur, François Bocon, sieur de la Merlière, exerçait la charge anoblissante de trésorier général de France en Dauphiné quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Félicien Bocon de la Merlière fut évêque d'Apt sous Louis XV. Mr Bocon de la Merlière était en 1789 conseiller auditeur en la Chambre des comptes du Dauphiné. Hugues, dit Eugène, de Lamerlière, né à Saint-Marcellin en 1797, dernier représentant mâle de sa famille, mourut dans un âge avancé sans avoir contracté d'alliance ; il avait eu deux sœurs dont l'aînée épousa le général de Luzy de Pélissac et dont la cadette demeura célibataire.

BOCQUET-BROCARD d'ANTHENAY. Armes : d'*argent à cinq peupliers au naturel* (alias *de sinople*) *rangés en fasce et terrassés de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille BOCQUET est originaire d'Aÿ, en Champagne. Elle descend de Pierre Bocquet, né dans cette ville le 22 janvier 1683, qui vint se fixer à Paris et qui y acquit une grosse fortune dans le commerce des vins. D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres, ce personnage aurait été fils de Pierre Bocquet, manouvrier à Aÿ en 1687, et petit-fils de Claude Bocquet, maréchal ferrant à Aÿ, et de Perrette Brussy. Il épousa vers 1710 Catherine Boyer, d'une famille de Provence, fut pourvu d'une charge d'officier de la maison du Roi, acquit par acte du 23 janvier 1754 la terre d'Anthenay, en Champagne, dont sa descendance a conservé le nom et mourut en 1753. Son fils, Pierre-Jean-Baptiste Bocquet, Sgr d'Anthenay, né en 1711, fut pourvu en 1740 de la charge

anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Champagne, épousa en 1743 Suzanne Chanoine, fille d'un receveur du sel à Meaux, et mourut à Châlons en 1777. Il fut lui-même père d'Alexandre-Denis Bocquet, Sgr d'Anthenay, né à Chalons en 1748, qui lui succéda dans sa charge de président trésorier de France, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Châlons et qui fut maintenu dans sa noblesse avec règlement d'armoiries, en vertu du privilège de son ancienne charge, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 17 janvier 1817. Alexandre-Ernest Bocquet d'Anthenay, né en 1801, petit-fils du précédent, ingénieur en chef des ponts et chaussées, marié à Mlle Brocard, fut autorisé le 17 juin 1835 par ordonnance du roi Louis-Philippe à joindre à son nom celui de la famille de sa femme et à s'appeler BOCQUET-BROCARD D'ANTHENAY. Il a laissé un fils, Georges-Ernest, né à Troyes en 1839, receveur des finances, qui a épousé en 1884 Mlle Brossonneau.

Principales alliances : Beaugier de Bignipont 1771, Jeanson, David de Penanrun, Brocard, etc.

BOCQUET de CHANTERENNE. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à la gerbe d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un lys au naturel tigé et feuillé de sinople ; aux 2 et 3 de gueules à trois tours d'or ouvertes, ajourées et maçonnées de sable.*

Cette famille appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie parisienne. Jean-Joseph BOCQUET DE CHANTERENNE, marié à Marie de Vernon, était sous Louis XV avocat au Parlement de Paris et au Conseil du Roi. Son fils, Faron Bocquet de Chanterenne, né à Paris en 1742, avocat au Conseil d'État et au Conseil privé du Roi, fut pourvu le 16 juin 1777 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi en la grande chancellerie, conserva cet office jusqu'à sa suppression lors de la Révolution et fut dans la suite anobli le 14 février 1815 par ordonnance du roi Louis XVIII. Mme de Chanterenne, femme du précédent, fut autorisée après le 9 thermidor à aller au Temple remplir auprès de Madame Royale les fonctions de dame de compagnie. Leur arrière-petit-fils, Charles-Henri Bocquet de Chanterenne, né en 1834, dernier représentant mâle de sa famille, n'a eu que trois filles de son mariage avec Mlle Folliot d'Urville.

Principales alliances : Delaumoy 1803, Folliot d'Urville, Lentaigne de Logivière 1902, etc.

Les familles Bocquet d'Anthenay et Bocquet de Chanterenne dont il vient d'être parlé n'ont aucun rapport avec une famille BOCQUET DE COURBOUZON ET D'ESCRILLES qui a appartenu à la noblesse de Franche-Comté et dont les armes étaient : *d'azur à quatre roses d'or*. D'après

M. de Lurion, cette famille remontait par filiation à noble Pierre Bocquet, docteur-ès-droit, qui habitait en 1461 la ville de Saint-Amour. Louis et Georges Bocquet furent confirmés dans leur noblesse par lettres de 1607 ; le premier fut l'auteur de la branche de Courbouzon éteinte au commencement du XIXe siècle dans les familles Garnier de Falletans et le Bas de Girangy ; le second fut l'auteur de la branche d'Escrilles qui ne tarda pas à s'éteindre. Claude-Antoine Bocquet de Courbouzon, président à mortier au Parlement de Besançon, avait obtenu en 1740 l'érection en baronnie de sa seigneurie de Courbouzon. La famille Bocquet avait fourni trois présidents à mortier au Parlement de Besançon.

BOCQUILLON-LIGER-BELAIR. Armes de la famille Liger-Belair, d'après les règlements d'armoiries de 1819 et de 1823 : d'*azur à une fasce d'or accompagnée de six étoiles d'argent rangées en fasce.*

La famille LIGER-BELAIR, originaire des confins de la Champagne et de la Bourgogne, appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie de sa région. Louis-Nicolas Liger-Belair était en 1730 conseiller et premier médecin du duc de Wurtemberg. Louis-François Liger-Belair, marié vers 1770 à Germaine Marlot, en eut une fille, Mme Bocquillon, et un fils, Louis, né à Vendeuvre (Aube) le 11 juillet 1772. Celui-ci eut une brillante carrière militaire, fut successivement général de brigade en 1807, général de division en 1811, grand'croix de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 10 février 1810, puis vicomte héréditaire par lettres patentes du 29 juin 1819 avec règlement d'armoiries et enfin comte héréditaire par nouvelles lettres patentes du 12 avril 1823 avec même règlement d'armoiries ; il mourut à Vosne-Romanée le 4 décembre 1835 sans laisser de postérité. Le général Liger-Belair avait été autorisé par arrêt de la Cour d'appel de Dijon du 7 décembre 1824 à adopter son neveu, Louis-Charles Bocquillon, né à Vendeuvre en 1802 ; il avait en outre été autorisé par nouvelles lettres patentes du roi Charles X du 24 février 1825 à lui transmettre ses noms, titres et armes. Le comte Bocquillon-Liger-Belair épousa en 1834 Mlle Marey et mourut en 1878 laissant une fille, Mme de Champeaux, et un fils Edgar-Louis Bocquillon, comte Liger-Belair, né en 1833, qui a continué la descendance.

La famille Bocquillon-Liger-Belair, propriétaire du célèbre clos de Vosne-Romanée, occupe de nos jours un des premiers rangs dans le commerce des vins de Bourgogne.

Principales alliances : Marey, de Champeaux, Liger-Belair.

BODAN (**Guillo du**). Voyez : Guillo du Bodan.

BODARD de la JACOPIÈRE et du ROUSSEAU de FERRIÈRE (**de**). Armes primitives, enregistrées à l'Armorial général de 1696 : *bandé d'argent et d'azur de six pièces.* — Armes concédées en 1821 : d'*azur à la flèche d'or posée en fasce, accompagnée de trois têtes de loup arrachées d'argent, mal ordonnées ; au chef d'or chargé d'un chathuant de sable tenant de la patte dextre une épée haute de même.* — Aujourd'hui la famille de Bodard de la Jacopière écartèle ces armes de celles d'une famille de Baudard, aujourd'hui vraisemblablement éteinte, qui appartenait à l'ancienne noblesse de Normandie : d'*azur à trois fasces ondées d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lévriers.* — Devise : *Ce n'est rien, vive le Roi !* — Autre devise : *A beau dard, noble but.*

La famille de Bodard de la Jacopière est originaire de l'Anjou. On en trouvera une généalogie très fantaisiste dans un ouvrage que la maison Firmin-Didot a édité en 1868-1873 sous le titre d'*Armorial général de d'Hozier*. Ce travail la rattache tant bien que mal à une famille de Baudard que l'on croit être aujourd'hui éteinte et qui appartenait à l'ancienne noblesse de Normandie. Il a été parlé de cette famille de Baudard dans la notice consacrée à la famille Baudard de Saint-James que l'on avait aussi cherché à lui rattacher. On trouvera une autre généalogie, cette fois très exacte, de la famille de Bodard de la Jacopière dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend. André Bodard, praticien, auquel remonte la filiation, avait épousé vers 1650 Marguerite Guineman. Son fils, Pierre Bodard, procureur fiscal de la baronnie de Bécon et grénetier du grenier à sel de Condé, marié le 2 juillet 1686 à Anne Durand, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Angers). Il fut père de Charles-Pierre Bodard, conseiller du Roi, qui épousa en 1712 Françoise Portais. Henri-Louis Bodard, fils de celui-ci, épousa d'abord à Craon le 17 mai 1755 Jeanne Poisson, héritière de la terre de la Jacopière que sa descendance possède encore dans le département de la Mayenne et dont elle a gardé le nom, puis le 6 juin 1757 Marguerite Frémont de la Merveillère. Il n'eut pas d'enfants de sa première union, mais il laissa du second lit quatre fils dont le second, René-Henri, périt dans l'insurrection vendéenne en 1796 et dont l'aîné, Pierre-Hippolyte Bodard, sieur de la Jacopière, continua la descendance. Jérôme-Marius Bodard de la Jacopière, né en 1793, fils de ce dernier, prit une part glorieuse à l'insurrection vendéenne de 1815 ; ayant été grièvement blessé le 29 mai au combat de Cossé, il prononça ces paroles : *Ce n'est rien,*

vive le Roi ! que ses descendants ont conservées comme devise. En récompense de son dévouement à la cause royale, Jérôme-Marius Bodard de la Jacopière fut anobli le 28 juin 1821 par lettres patentes du roi Louis XVIII et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il épousa l'année suivante Rosalie Letord de L'hommeau et en laissa cinq fils, Pierre-Henri, marié en 1853 à Mlle le Segrétain ; Charles, conseiller général de la Mayenne, marié en 1854 à Mlle Collet-Chouannière ; Léopold-François, marié successivement en 1856 et en 1865 à deux sœurs, Mlles de Belot ; Gustave-Arthur, marié en 1855 à Mlle du Rousseau de Ferrières ; et Anatole-Joseph, marié en 1862 à Mlle de Saint-Venant, qui furent les auteurs de cinq rameaux.

Gustave-Arthur, né en 1833, auteur du quatrième rameau, fut autorisé par décret du 14 septembre 1877 à substituer au nom de la Jacopière celui de la famille DU ROUSSEAU DE FERRIÈRES à laquelle appartenait sa femme ; il a été connu depuis lors sous le titre de comte. Cette famille du Rousseau de Ferrières dont le nom a été ainsi relevé par un rameau de la famille de Bodard était une branche de la famille DU ROUSSEAU DE FAYOLLE, encore existante (voy. ce nom).

Les autres rameaux de la famille de Bodard de la Jacopière ne sont pas titrés.

Principales alliances : de Frémond de la Merveillère 1757, de Charette 1885, Tripier de Lozé 1891, de Morant 1829, de Vassoigne 1882, de Monteil 1890, du Rousseau de Ferrières, de Malet de Graville, de Belot de Laleu 1856, 1865, de Morry 1883, Cornet d'Elzins 1898, Barré de Saint-Venant 1862, Jochaud du Plessis 1861, de Clinchamps, etc.

Cette famille est distincte de celle de Nicolas-Félix Bodard, né à Bayeux en 1756, qui fut créé chevalier de l'Empire sous la dénomination de BODARD DE MONTBLINS par lettres patentes du 22 novembre 1808 et qui reçut les armes suivantes : d'*azur à trois coquilles d'or, 2 et 1, à la bande de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

Il a existé aussi en Boulonais une vieille famille noble du nom de BODARD (anciennement BOIDARD ou BAUDARD) sur laquelle on trouvera des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et qui portait pour armes : d'*argent à une bande d'azur chargée de trois mouches d'or.* M. de la Gorgue-Rosny mentionne un Tassart Baudart, franc-homme de madame la comtesse de Boulogne en 1334 et 1335, et un Baudet Baudart, homme de pied au châtel d'Etaples en 1353. On voit figurer dans l'état des fiefs du Boulonais en 1477 un Robert Boidart pour un fief à Questinghem, tenu d'Ordre, et un Willaume Boidart pour un fief tenu de Preures. Jean Bodart avait en 1500 à Valenciennes, près de Tournehem, un fief dont Vincent Bodart fit aveu le 13 juin 1543 à la châtellenie dudit Tournehem. Le jugement de maintenue de

noblesse de 1716 fait remonter la filiation suivie à Jean Boidart, écuyer, sieur de Franqueville, Pihen, Grand et Petit-Buisson, qui épousa le dernier février 1583 Antoinette de la Tranchée, dame de Franqueville. Henri de Baudart, écuyer, sieur du Buisson, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Calais) : d'*argent à un pal de sable chargé d'une merlette d'or*. Il épousa le 27 juin 1697 Barbe de Hesmont et fut maintenu dans sa noblesse le 24 mars 1716 par jugement de M. de Bernage, intendant de Picardie. Son petit-fils, Louis-Marc de Bodard, écuyer, Sgr de Buire, marié le 15 juin 1768 à Anne-Thérèse Conrart de Cermillon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Boulogne et fut nommé député suppléant de son ordre aux États généraux. Il avait fait des preuves de noblesse en 1783 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Blanche-Françoise, née en 1774 à Pihen, au diocèse de Boulogne. Il eut une autre fille, Marie-Anne, qui épousa en 1805 Mr François-Auguste Warnier de Wailly et qui mourut à Boulogne en 1859.

BODIN de BOISRENARD et de GALEMBERT (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois roses du même; au chef d'argent chargé de trois merlettes d'azur*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions*.

La famille de Bodin de Boisrenard, de Galembert et de Vaux appartient à la noblesse de l'Orléanais. On en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans les *Archives des familles nobles de Touraine, d'Anjou, du Maine et du Poitou*, de M. Carré de Busserolle, etc. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. Elle est originaire de Flandre et remonte par filiation à Nicolas Bodin, marié à Adrienne de Neuvillette, qui était dans la première moitié du XVIe siècle seigneur de Villiers, en Artois, et de Mainville, près de Lille. Ce personnage ne paraît pas avoir appartenu à la noblesse, bien que M. de Busserolle ait voulu le faire descendre d'un Jean Baudain, chevalier, vivant en 1326. Son fils, Abraham Bodin, marié à Éléonore Leucher, vint se fixer en Blésois et y acquit près de Mer la terre importante de Boisrenard que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et pour laquelle il rendit hommage le 1er janvier 1578 à la reine-mère, dame de Beaugency. Dès cette époque Abraham Bodin portait les qualifications de noble et d'écuyer. Il fut père de Jacques Bodin, Sgr de Boisrenard, gouverneur du château de Chambord en 1603, qui épousa le 2 octobre 1607 Jacquette de Marivert, et grand-père

de François Bodin, Sgr de Boisrenard et de Villeflanzy, qui épousa le 30 janvier 1649 Marguerite de Bugy, d'une famille de Blois, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 9 août 1693 par jugement de M. de la Chataigneraie, intendant d'Orléans. Les deux fils de celui-ci, Louis de Bodin, écuyer, Sgr de Boisrenard, marié le 28 janvier 1680 à demoiselle Madeleine Mercier, fille d'un chef du gobelet du Roi, et François Bodin, Sgr de Vaux et de la Brosse, marié d'abord à Élisabeth Gardereau, puis le 25 octobre 1701 à Sidoine de Villeneuve, furent encore maintenus dans leur noblesse le 24 août 1702 sur preuves remontant à 1559 par jugement de Jubert de Bouville, intendant d'Orléans. Ferrand, chargé de la recherche des faux nobles en Orléanais, ayant interjeté appel du jugement de M. de Bouville, les frères Bodin se firent encore maintenir dans leur noblesse le 22 juin 1706 par sentence des commissaires généraux députés par le Roi que l'on trouvera rapportée tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. La descendance du plus jeune de ces deux frères s'éteignit avec Louis-Joseph de Bodin, Sgr de Vaux, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Blois et qui mourut en 1799 sans laisser de postérité. Louis de Bodin, Sgr de Boisrenard, eut de Madeleine Mercier une fille, Anne-Marguerite, qui épousa en 1712 Gaspard Tascher, Sgr de la Pagerie, et qui fut la propre grand'mère de l'impératrice Joséphine. Il laissa aussi plusieurs fils dont l'aîné, Louis de Bodin, chevalier, Sgr de Boisrenard, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des chasses de Chambord, épousa le 20 juin 1713 Anne de Laiglhoult et continua la descendance. Celui-ci laissa lui-même, entre autres enfants, deux fils, François de Bodin, chevalier, Sgr de Boisrenard, né en 1723, officier de la capitainerie royale du château de Chambord, chevalier de Saint-Louis, marié en 1763 à Mlle de la Taille, et Gaspard de Bodin de Galembert, capitaine de cuirassiers, chevalier de Saint-Louis, marié en 1765 à Mlle de la Place de Richomme, qui furent les auteurs des deux grandes branches actuellement existantes de la famille de Bodin.

François, l'aîné de ces deux frères, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Blois. Il laissa plusieurs fils dont deux, Louis-Joseph, né en 1764, marié à Mlle Métrat de Sainte-Foix, et Gaspard-Constant, né en 1770, marié à Mlle le Normant, firent l'un en 1774, l'autre en 1780, leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Le chef de cette branche est aujourd'hui connu sous le titre de comte de Boisrenard.

Gaspard de Bodin de Galembert, auteur de la seconde branche, recueillit par héritage les biens de la branche des seigneurs de Vaux,

éteinte en 1799. Il avait fait en 1778 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son second fils, Joseph-Gaspard, né en 1772, mort à la Flèche en 1787. Joseph-Henri de Bodin de Galembert, fils aîné de Gaspard, épousa en 1812 Mlle de Vanssay; il en laissa trois fils, Louis-Charles, connu sous le titre de comte de Galembert, marié en 1844 à Mlle Berthemy, François, connu sous le titre de vicomte de Galembert, marié en 1844 à Mlle de Belloy, et Charles, connu sous le titre de baron de Galembert, marié en 1852 à Mlle Bertrand de Rivière, qui ont été les auteurs de trois rameaux.

Mlle de Bodin de Boisrenard, issue de la branche des Sgrs de Vaux, avait fait en 1723 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr.

La famille de Bodin a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un zouave pontifical, etc.

Principales alliances : Tascher de la Pagerie 1712, de la Taille 1763, de Massol, de Tristan 1861, d'Anthenaise 1890, Berthier de Grandry, de Bengy de Puyvallée, de Champeaux de la Boulaye 1884, Baguenault de Puchesse, de Trimond 1830, Guyon de Montlivault 1853, de Moncuit 1868, du Breil de Pontbriand 1881, de Vanssay 1812, T'Kint de Roodenbeke 1887, de Belloy 1844, de Beauvais de Saint-Paul 1893, de Maussion 1902, Roussel de Courcy, de l'Estoile 1897, Triboudet de Mainbray 1889, etc.

BODIN des PLANTES.

La famille Bodin des Plantes, aujourd'hui éteinte, appartenait à la haute bourgeoisie de Nantes.

Guillaume Bodin, notaire royal, fut de 1582 à 1585 greffier de l'hôtel de ville de Nantes ; son frère, Jean, lui succéda dans ces fonctions. Joachim Bodin des Plantes, médecin, fut échevin de Nantes en 1769, puis sous-maire de cette ville en 1770. Son fils, Jacques Bodin des Plantes, docteur en médecine de la faculté de Montpellier en 1769, fut échevin de Nantes en 1786, sous-maire en 1788 et conseiller municipal en 1803. Jules Bodin des Plantes fut sous la Restauration président du tribunal de Melun. La famille Bodin des Plantes a eu pour dernier représentant mâle Jacques Bodin des Plantes, né à Nantes en 1814, publiciste légitimiste distingué, qui mourut en 1887 laissant une fille unique, la baronne d'Abnour.

BODIN de SAINT-LAURENT. Armes : d'*argent à une roue de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux sauvages appuyés sur leurs massues* (aliàs *deux lions*). — Devise : *Cœlestes metallum et fortunam virtutes superniteni.*

La famille Bodin de Saint-Laurent appartient à la noblesse de Guyenne. D'après une tradition elle serait originaire de l'Anjou. Son auteur, Joseph de Bodin, sieur de la Roudetie, était conseiller et procureur du Roi au siège présidial de Périgueux quand il obtint en avril 1654 des lettres patentes d'anoblissement qui érigeaient en même temps son repaire de la Roudetie en seigneurie avec droits de haute, moyenne et basse justice. Joseph de Bodin fut en outre nommé conseiller d'État pour avoir contribué à faire rentrer la ville de Périgueux sous l'obéissance royale à l'époque des troubles de la Fronde. Un édit d'août 1664 ayant supprimé tous les anoblissements concédés depuis 1611, il se fit accorder le 6 décembre 1665 par M. de Louvois un certificat rétablissant les lettres de noblesse obtenues par lui en 1654. M. de Montozon, subdélégué en Périgord de Pellot, intendant de Bordeaux, lui donna enfin en 1666 acte de la représentation de ses titres de noblesse. De son mariage avec Marguerite Duchesne il laissa, entre autres enfants, un fils, Etienne-Thibaud de Bodin, Sgr de Saint-Laurent-du-Manoir, en Périgord, qui épousa Marguerite du Sault, veuve de Fronton d'Alesme, et qui fut président en la Cour des aides de Guyenne. On trouve qu'un M. Bodin de Saint-Laurent demanda le 11 mai 1707 à être déchargé de la condamnation prononcée contre lui en 1706 par arrêt de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux, pour avoir négligé de produire le certificat accordé en 1665 à son aïeul par M. de Louvois.

Antoine de Bodin-Dussault de Saint-Laurent, Sgr de Boissalut et de la Roque-de-Tau, Michel-André Bodin de Saint Laurent, ancien mousquetaire, et Jean-Jacques Bodin de Saint-Laurent, Sgr de Lestang, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux.

La famille Bodin de Saint-Laurent n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers dont un brigadier des armées du Roi.

Principales alliances : de Chambaud-Jonchères, Majence de Camiran, de Sénigon de Rousset de Roumefort vers 1780, du Sault, du Cheyron, de Meslon, Bellivier de Prin 1875, etc.

BODIN de VEYDEL.

La famille Bodin de Veydel appartient à l'ancienne bourgeoisie du Mâconnais. Nicolas Bodin de Veydel était en 1789 conseiller au présidial de Mâcon. Un M. Bodin de Veydel est décédé en Saône-et-Loire en 1903.

Principale alliance : Courtot de Cissey.

BODINAT (de). Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de*

trois palmes de même. — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux sauvages appuyés sur leurs massues.* — Cimier : *un demi-sauvage tenant une massue sur l'épaule.*

On trouvera dans les manuscrits de Chérin, entre autres renseignements intéressants sur la famille de Bodinat, la généalogie détaillée qu'elle produisit quand elle demanda en 1786 à faire reconnaître sa noblesse par arrêt du Conseil d'État. Ce travail en fait remonter la filiation à François de Bodinat, écuyer, Sgr de la Mothe, de Paulou, des Soreaux, conseiller du Roi et lieutenant de la châtellenie de Bessay, en Bourbonnais, qui est ainsi désigné dans le contrat de mariage passé à Moulins en février 1640 de sa fille Marie et de Louis de Chabannes, baron de la Mothe-Feuilly. De son mariage avec Françoise de Launay, François de Bodinat laissa aussi un fils, Jean-François Baudinat, écuyer, qui partagea avec sa sœur la succession de leurs parents par acte du 12 janvier 1643. Ce même Jean-François Bodinat, écuyer, sieur de la Motte, épousa Marguerite de Chaumont par contrat passé à Blois le 21 décembre 1648 dans lequel il est ainsi désigné. Il fut père de Guillaume-François Bodinat de la Motte, écuyer, gendarme du Roi, qui épousa demoiselle Marguerite Fouchier, fille d'un avocat, par contrat passé à Moulins le 4 janvier 1698, et grand-père de Louis Bodinat de la Motte, écuyer, né à Moulins le 27 mai 1701, qui épousa par contrat passé à Moulins le 27 avril 1735 Catherine-Rosalie Vigier, fille d'un ancien échevin de la ville. Louis Bodinat de la Motte, ayant été inquiété dans l'exercice de ses privilèges nobiliaires, se fit accorder le 21 mai 1744 par le receveur des tailles de l'élection de Moulins un certificat attestant qu'il était compris depuis 1722 au rôle de la capitation de la noblesse. Il laissa une fille, Jeanne, mariée à noble François Simard, médecin militaire, agrégé au collège de médecine de Moulins, et un fils, Jean-Louis, né à Moulins le 6 décembre 1743, qui continua la descendance. Celui-ci se fit délivrer le 4 juin 1764 par un certain nombre de gentilshommes du Bourbonnais un certificat attestant qu'il appartenait à une famille noble et, sur le vu de ce certificat, fut admis dès le 29 du même mois parmi les gardes du corps du Roi. Il épousa Jeanne Conny de la Motte par contrat passé à Moulins le 24 octobre 1768 et en eut deux fils, Louis et François-Xavier, nés à Moulins, l'un en 1769, l'autre en 1771. Cependant la famille de Bodinat, à laquelle on ne connaissait pas de principe d'anoblissement, n'avait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. Jean-Louis Bodinat, pour mettre un terme aux attaques auxquelles il était en butte de la part des traitants, sollicita du Conseil d'État un arrêt de maintenue de noblesse. Le généa-

logiste des Ordres du Roi chargé d'examiner sa demande envoya en février 1786 un mémoire ainsi conçu : « Les titres de la production « de M. Bodinat sont tous, originaux ou copies, en bonne forme. Ces « titres établissent cinq degrés de filiation qui parcourent un espace « de cent quarante-six ans. Les sujets qui forment ces cinq degrés ont « pris constamment des qualifications caractéristiques de noblesse... « Il est de principe que, lorsqu'une famille établit une preuve centenaire « de noblesse sans trouble et sans vestige de roture, elle est dans « le cas d'être maintenue dans sa noblesse d'extraction aux termes « de la déclaration du Roi du 16 janvier 1714. On observe qu'on ne « trouve dans le Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit nulle trace de « roture, ni jugement rendu contre cette famille dans les recherches « de la noblesse faites en 1666 et 1696, ni même d'assignation à « elle donnée pour la prouver[1], ainsi qu'aux archives du Conseil « déposées au Louvre suivant une lettre de M. Coqueley de Chausse- « pierre, garde de ces archives, écrite à M. Bodinat, suppliant, « du 2 mars 1779. Ainsi, comme M. Bodinat prouve quarante-six ans « de plus qu'il n'est exigé par la déclaration de 1714 qui fait foi sur « le terme des preuves de noblesse, on pense qu'il est de la bonté « du Roi d'accueillir sa demande favorablement. » Sur le vu de ce mémoire, Jean-Louis Bodinat fut maintenu dans sa noblesse le 11 mars 1786 par arrêt du Conseil d'État. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bourbonnais.

Louis-Alphonse de Bodinat, né à Moulins en 1813, fixé à Orléans par son mariage contracté en 1844 avec Mlle de Laage de Meux, décédé en 1887, fut connu le premier sous le titre de marquis de Bodinat porté après lui par l'aîné de ses cinq fils.

La famille de Bodinat a fourni des officiers.

Principales alliances : de Chabannes 1640, de Conny 1768, de Laage de Meux 1844, du Bois de Saint-Vincent 1884, 1886, Cassin de la Loge 1891, de Coatgoureden 1868, etc.

BODSON de NOIREFONTAINE (**Viot-**). Voyez : VIOT-BODSON DE NOIREFONTAINE.

BOECKLIN de BOECKLINSAU (**de**). Armes : *de gueules à un bouquetin d'argent accorné d'or.* — Supports : *un griffon et un lion.*

La famille DE BOECKLIN DE BOECKLINSAU appartient à l'ancienne noblesse de l'Alsace et du grand-duché de Bade. On en trouvera une généalogie détaillée dans un ouvrage que M. Lehr a fait

[1] On trouve cependant que Jean-François Bodinat, sieur de la Motte, demeurant à Moulins, renonça de lui-même à la qualité de noble, lors de la recherche de 1666.

paraître en 1870 sous le titre d'*Alsace noble*. Ulmon Boechlin, auquel ce travail fait remonter la filiation, acheta en 1299 le fief de Kehl. M. Lehr lui attribue pour fils un Nicolas Bock qui épousa Anne Schwarber. La filiation ne paraît être nettement établie que depuis un Bernard Bock ou Boecklin qui aurait été fils des précédents et qui acquit en 1412 la château de Moerbourg, dans le Schutterwald, puis en 1442 le fief de Rust. La terre de Rust est restée jusqu'à nos jours la propriété de la famille de Boecklin de Boecklinsau.

Un diplôme impérial du 2 février 1513 a autorisé les représentants de la famille de Boecklin à joindre à leur nom celui de : DE BOECKLINSAU.

Philippe-Christophe, Philippe-Chrétien et Rosma Bocklin de Bocklinsaw, gentilshommes de la noblesse d'Alsace ; François-Ernest Bockel de Bocklinsaw, gentilhomme et conseiller au présidial de la Basse-Alsace ; Marie-Salomé de Flaschlanden, épouse du précédent ; Louis Bockel de Bocklinsau, capitaine au régiment d'Ulm d'Alsace, gentilhomme de la province de Basse-Alsace ; Wolf-Frédéric Bockel de Bocklinsau, gentilhomme de Basse-Alsace, capitaine au régiment d'Alsace ; Wolf-Émeric Boeckel de Boecklinsau, lieutenant-colonel du régiment de milices d'Alsace, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

M. de Boecklin de Boecklinsau se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Colmar ; la baronne de Boeckel de Boecklinsau se fit représenter à la même époque à celles tenues à Schelestadt ; le baron et la baronne de Boeckel de Boecklinsau prirent part à celles des districts de Haguenau et de Wissembourg.

La famille de Boeckel de Boecklinsau compte encore des représentants dans le grand-duché de Bade. Son chef est connu depuis le XVIIIe siècle sous le titre de baron.

Elle a fourni de nombreux officiers au service des rois de France et des grands-ducs de Bade.

Victorine de Boecklin de Boecklinsau, issue de cette vieille souche, avait épousé en 1811 M. François-Joseph Bastard. Leur fils, Charles-Léon Bastard, né à Colmar en 1836, était sous-lieutenant de hussards quand il fut autorisé le 20 février 1865 par décret de Napoléon III à joindre à son nom celui de la famille de Boecklin de Boecklinsau, bien que cette famille comptât encore des représentants ; il est décédé depuis lors sans laisser de postérité masculine.

Principales alliances : de Mullenheim 1480, de Berstett, de Ratsamhausen, d'Haraucourt, d'Andlau, de Flaschlanden, de Klinglin, Massias, etc.

BOÉRIO (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef*

de deux molettes et en pointe d'un bœuf d'or surmonté d'une rose d'argent; au chef d'or chargé d'une aigle d'Empire de sable portant en abîme trois écus, celui de dextre de gueules à la fasce d'argent, les deux autres d'argent à la croix de gueules. — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions, celui de sénestre couché et enchaîné.* — Cimier : *un lion d'or tenant de la dextre un glaive et s'appuyant de la sénestre sur un livre portant à dextre l'initiale B.*

La famille DE BOÉRIO appartient à la noblesse de Corse. D'après une tradition elle serait originaire de Normandie et un de ses auteurs, ayant suivi Robert Guiscard à la conquête des Deux-Siciles, serait venu s'établir en Calabre vers le milieu du XIe siècle. Un arbre généalogique en fait remonter la filiation à Pierio Boério, français d'origine, qui vivait à Salerne en 1150.

Le chef de la famille de Boério reçut le titre de chevalier du Saint-Empire par diplôme de l'empereur Charles-Quint du 8 avril 1538.

Domenico Boério, capitaine au service de Gênes, vint se fixer en Corse en 1564. C'est à ce personnage que remontent les preuves de noblesse faites par la famille de Boério quand elle fut maintenue dans sa noblesse le 26 août 1783 par arrêt du Conseil souverain de l'île.

Pierre-Jean-Thomas de Boério, né à Corte en 1738, fils de Thomas Boério, propriétaire, et de Marie Cinarchese-Giamettini, était homme de loi dans sa ville natale quand il fut nommé en 1791 député de la Corse à l'Assemblée législative ; il devint plus tard président du tribunal civil d'Ajaccio et mourut dans cette ville en 1808. Plus récemment le chef de la famille de Boério était sous Louis-Philippe gouverneur des châteaux d'Eu et de Saint-Cloud. Son fils, Oscar, connu sous le titre de baron de Boério, marié en 1883 à Mlle d'Aragon, a été général de division de cavalerie et grand officier de la Légion d'honneur.

La famille de Boério a encore fourni de nombreux officiers dont deux colonels au service de la république de Venise.

Principale alliance : de Bancalis de Pruynes d'Aragon 1883.

BOÉRY (de). Armes concédées à la branche anoblie sous le premier Empire : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef d'un soleil de même accosté de deux étoiles d'argent et en pointe d'un lion rampant aussi d'argent; à la bordure de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

La famille BOÉRY ou DE BOÉRY, originaire de la Marche, y occupait dès le XVIIe et le XVIIIe siècles un rang distingué dans la bourgeoisie.

Noble Jean-Sylvain Boéry, Sgr du Mas, marié à Marie-Esther Ron-

deau, était châtelain royal d'Ahun quand sa fille épousa en 1706 François de Biencourt, marquis de la Fortilesse.

Pierre-François Boéry, marié à Élisabeth Miquel de la Maisonneuve, était sous Louis XV procureur en la châtellenie de Chénerailles, dans la Marche. Son fils, Guillaume-Barthélemy Boéry, né à Chénerailles en 1748, nommé en 1774 président en l'élection de Châteauroux, fut député du Tiers État du Berry aux États généraux de 1789, puis député de l'Indre au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 13 avril 1811, devint en 1819 président honoraire du tribunal de Châteauroux et mourut en 1822 ne laissant que deux filles, Mmes Bertrand et Cadet de Limay.

Une branche de la famille de Boéry subsiste en Agenais.

Principales alliances : de Biencourt 1706, Cadet de Limay, Delmas de Grammont (vers 1825), etc.

BOESSIÈRE de THIENNES et de LENNUIC (de la). Armes : *de sable au sautoir d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Tenants : *deux sauvages*. — Devise : *Vexillum regis*. — Le rameau qui a relevé au XIXe siècle le nom de la famille de Thiennes, en Belgique, écartèle ses armes de celles de cette famille : d'*or à une bordure d'azur; à l'écusson d'argent bordé d'azur, chargé d'un lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or*. — Devise : *Qu'une voie tienne quoiqu'advienne*.

La maison de LA BOESSIÈRE appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom située dans la paroisse de Plusquellec, aux environs de Quimper, dans le pays de Cornouailles. On en trouvera dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, une généalogie complète établie en 1790. On en trouvera aussi un tableau généalogique très sommaire dans la *Généalogie de la maison de Saisy de Kerampuil* publiée en 1896. Il a existé dans la noblesse de Bretagne un grand nombre de familles de la Boessière (alias la Boissière ou la Bouexière) dont six subsistaient lors de la grande recherche de 1666. On ignore à quelle souche on doit rattacher les divers personnages de ce nom que l'on trouve mentionnés dans les chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. C'est ainsi qu'un Radulphe de la Bouexière était en 1155 forestier d'Eudon, comte de Bretagne. Un Guillaume de la Bouexière se croisa en 1248, d'après un titre du Cabinet Courtois ; on a inscrit son nom aux Salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille de la Boessière de Bréal, aujourd'hui éteinte, à laquelle il paraît avoir appartenu.

Chérin attribue pour premier auteur connu à la famille qui donne

lieu à cette notice un Guillaume de la Boessière qui portait la qualification de monseigneur et qui était maître d'hôtel du comte de Blois. Ce Guillaume de la Boessière paraît avoir été le frère d'une dame Jeanne de la Boessière qui était le 20 novembre 1371 veuve de monseigneur Jean de Boisgarnier. On croit qu'il fut père d'un Guillaume de la Boessière, chevalier, qui ratifia avec plusieurs autres gentilshommes le traité de Guérande le 10 avril 1380 et qui est mentionné dans de nombreuses chartes de la fin du XIVe et du début du XVe siècles. La filiation suivie remonte à un autre Guillaume de la Boessière, écuyer, Sgr dudit lieu, dont on ignore le degré de parenté avec le précédent, qui épousa successivement Constance Droniou et Marie du Cosker, qui est mentionné dans une transaction du 18 janvier 1405, qui obtint une sentence de la Cour de Callac le 29 mai 1421 et qui passa en septembre 1435 avec son fils Alain un acte relatif à la succession de sa première femme. Ce gentilhomme laissa du premier lit un fils, Alain, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Guillaume, Sgr de la Boessière, né de la seconde union, parut en 1445 à la réformation de la paroisse de Plusquellec à cause de son manoir de Quellemer[1] ; il épousa d'abord Marguerite Quillihouch, puis Péronnelle de Kerdrein, et laissa trois fils, Maurice et Olivier, nés du premier lit, et Bertrand, né du second lit. L'aîné de ces trois frères, Maurice, est considéré comme l'auteur de la famille de la Boessière de Chambors dont le point de jonction avec la souche n'est pas très bien démontré et à laquelle il sera consacré une notice spéciale. Bertrand de la Boessière, Sgr dudit lieu, fils de Guillaume et de sa seconde femme Péronnelle de Kerdrein, fut émancipé par son père le 7 janvier 1477 et épousa cette même année Aliette de Kerliniou. Son fils, Charles de la Boessière, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction le 20 mai 1539 par jugement des commissaires de Sa Majesté, épousa Marie l'Arbalestrier qui lui apporta la seigneurie de Lennuic, en la paroisse de Locquenvel, au diocèse de Tréguier. Il laissa deux fils, Yves et François, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

François de la Boessière de Kerazlouan, auteur de la branche cadette, aujourd'hui éteinte, épousa Françoise Guégan. Son fils Louis de la Boessière, Sgr de Rosvéguen, en Gouezec, était en 1591 conseiller du Roi au siège présidial de Quimper. Louis, Georges et Vincent de la Boessière de Rosvéguen, descendants des précédents, furent maintenus dans leur noblesse d'extraction par arrêt du 5 septembre 1669. Cette branche paraît avoir eu pour dernier représen-

[1] Il est peu vraisemblable que ce personnage ait été le même qu'un Guillaume de la Boessière, de la paroisse de Plésidy, que l'on trouve avoir été anobli en 1471.

tant Mathurin-Louis de la Boessière de Rosvéguen qui épousa en 1773 Thérèse de Talhouet, qui signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne et qui ne laissa qu'une fille, Mme de la Provostais.

Yves de la Boessière, Sgr de Lennuic et de Kéraslouant, auteur de la branche aînée, seule subsistante, épousa Marie Forget par contrat du 19 septembre 1541. Ses descendants furent maintenus dans leur noblesse d'extraction le 12 juin 1669 par arrêt de la Chambre de réformation de Bretagne. L'un d'eux, Marc-Antoine de la Boessière, Sgr de Lennuic, marié à Anne le Brun de Kerprat, fut reçu en 1675 conseiller au Parlement de Bretagne. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Bertrand de la Boessière-Lennuic, né en 1741, marié en 1762 à Mlle de Tavignon, puis à Mlle du Boisberthelot, décédé en 1787, fut connu le premier sous le titre de marquis de la Boessière qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. C'est de ce personnage que descendent les divers représentants actuels. Son fils aîné, Marc-Antoine, marquis de la Boessière-Lennuic, né du premier lit en 1766, produisit en 1790 ses titres de noblesse au Cabinet des Ordres du Roi en vue d'obtenir les honneurs de la Cour, mais ne put jouir de cette faveur par suite des événements politiques ; il émigra, fut chargé par le comte d'Artois de plusieurs missions de confiance périlleuses, fut nommé maréchal de camp en 1815, fut conseiller général et député du Morbihan sous la Restauration et mourut en 1846 en son château de Malleville, près de Ploermel. Marc-Antoine-Jacques, marquis de la Boessière-Lennuic, fils du précédent, né à Nantes en 1804, alla se fixer en Belgique, tout en conservant ses terres de Bretagne, après le mariage qu'il contracta en 1841 avec Mlle de Thiennes, dernière représentante d'une illustre famille belge dont il releva le nom et les armes[1]. Le marquis

[1] La famille DE THIENNES, qui s'est éteinte au XIXe siècle dans la famille de la Boessière et dont celle-ci a relevé le nom, était originaire de l'Artois et appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque de cette province. Elle avait eu pour berceau la terre de son nom située à une lieue d'Aire-sur-la-Lys ; cette terre passa plus tard à la famille de Buisseret en faveur de laquelle elle fut érigée en comté par lettres patentes du roi Louis XV d'avril 1745. Une tradition, qui ne s'appuie sur aucune preuve fait descendre la famille de Thiennes d'une famille de Tiene qui a occupé un rang considérable dans la noblesse de Lombardie et à laquelle appartenait Saint-Gaëtan de Tiene, né à Vicence en 1480, fondateur de l'ordre des Théatins, décédé en 1547 et canonisé en 1671. Une autre tradition, aussi peu justifiée que la première, fait descendre la famille de Thiennes de celle des ducs de Limbourg. La Chesnaye des Bois, qui a écrit une généalogie de la famille de Thiennes, n'en donne la filiation que depuis Thomas de Thiennes, Sgr de Rumbeke, qui avait épousé Marguerite de Hamericourt par contrat du 29 mai 1529. La souche se partagea en plusieurs branches dont l'une obtint en 1649 l'érection en comté de sa seigneurie de Rumbeke. La famille de Thiennes fut admise en 1744 en la Chambre de la noblesse des États d'Artois à cause de sa seigneurie de Boisdinghem et y siégea jusqu'à l'époque de la Révolution. Jean-Joseph de Thiennes, chanoine gradué de l'église de Saint-Omer, et Philippe-François de Thiennes, marquis de Berthe, firent enregistrer leur blason

de la Boessière se fit naturaliser Belge et fut confirmé en 1867 par décret du roi des Belges dans la possession du titre de marquis sous lequel il était connu ; il mourut en 1869 laissant un fils qui continue la descendance. Marc-Thomas, comte de la Boessière, fils de Bertrand et de sa seconde femme Mlle du Boisbertholet, épousa en 1799 Mlle Raison du Cleuziou et en eut six fils dont un a laissé postérité.

En dehors des personnages précédemment cités la famille de la Boessière a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Kérouartz, de Cleux du Gage, le Vicomte, du Boisboissel 1644, Gouyon 1694, de Bahuno du Liscoet 1740, Tavignon de Kertanguy 1762, du Boisberthelot, de Goesbriand 1782, de Quemper de Lanascol 1783, de Saisy de Kerampuil 1788, de Carné, Cillart de la Villeneuve 1800, de Thiennes 1841, de Lannoy 1869, de Talhouet 1773, de Blois 1842, Raison du Cleuziou 1799, du Botdéru, le Gonidec, de Kergariou, du Bois de la Ferronnière, Mallier de Charsonville 1811, Van der Werve de Schilde 1890, Lelou de la Biliais 1829, etc.

BOESSIÈRE-CHAMBORS (de la). Armes : *de sable au sautoir d'or*. — aliàs : *écartelé aux 1 et 4 de sable au sautoir d'or ; aux 2 et 3 d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles du même.*

La famille DE LA BOESSIÈRE DE CHAMBORS, aujourd'hui complètement éteinte, ne figure dans ce recueil que parce qu'elle était généralement considérée comme ayant eu dans le passé une origine commune avec la famille de la Boessière-Lennuic à laquelle a été consacrée la précédente notice. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin et la Chesnaye des Bois et Saint-Allais en ont donné des généalogies. La filiation suivie remonte à noble Yves de la Boessière, écuyer, sieur de Kergounesec, qui est rappelé avec sa femme demoiselle Jeanne Fromont, alors décédée, dans le contrat de mariage de leur fils Guillaume passé le 20 décembre 1528. La Chesnaye des Bois et Saint-Allais font de cet Yves de la Boessière le fils d'un Maurice de la Boessière qui aurait quitté la Bretagne pour s'attacher à la personne du roi Louis XI et qui aurait été nommé en 1491 maître d'hôtel du roi Charles VIII ; Maurice de la Boessière aurait été lui-même le même personnage qu'un Maurice de la Boessière dont il a été parlé dans la notice précédente et qui était

à l'Armorial général de 1696 (registre de Saint-Omer). Louis-Gaétan de Thiennes, chevalier, Sgr de Los, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lille.

Principales alliances : de Renesse 1607, de Croy 1637, de la Bussière 1751, de Lichtervelde 1758, 1769, de Lannoy 1608, de Houchin 1741, de Croix 1609, de Guizelin, van der Gracht, etc.

le fils aîné de Guillaume, Sgr de la Boessière, et de sa première femme Marguerite Quillihouch. Noble homme Guillaume de la Boessière, écuyer, sieur de la Granche, fils d'Yves et de Jeanne Fromont, épousa par contrat du 28 décembre 1528 Jacqueline le Sueur, héritière de la seigneurie de Chambors, dans le Vexin français. Une note de Chérin apprend que ce contrat de 1528 doit être considéré comme très suspect. Noble homme Jehan de la Boessière, écuyer, fils du précédent, épousa Marie Guersant par contrat du 4 février 1561 et paraît avec la qualification de maître d'hôtel du Roi dans un acte de septembre 1605. Une note de Chérin apprend que le contrat de 1561 est aussi suspect que celui de 1528 et qu'il est faux que Jehan de la Boessière ait été maître d'hôtel du Roi. Monsieur maître Jean de la Boessière, fils de Jehan et de Marguerite Guersant, fut conseiller au Parlement de Paris et épousa Geneviève Parfaict par contrat passé à Paris le 12 septembre 1605. Il fut père de Guillaume de la Boessière, Sgr de Chambors, maître d'hôtel du Roi, maréchal de camp en 1648, gouverneur d'Ypres, tué en 1649 à la bataille de Lens, qui épousa Françoise le Teneur par contrat passé à Paris le 9 mai 1632, et grand-père de Guillaume de la Boessière, chevalier, Sgr de Chambors, y demeurant, en l'élection de Chaumont-en-Vexin, qui fut maintenu dans sa noblesse le 27 mai 1669 par arrêt du Conseil d'État après avoir justifié sa filiation depuis le contrat de 1528 mentionné plus haut. Yves de la Boessière, marquis de Chambors, né en 1726, nommé en 1745 écuyer du roi Louis XV, marié en 1754 à Marie-Thérèse le Petit d'Avoine, fut tué accidentellement à la chasse l'année suivante par le Dauphin. A la suite de ce déplorable événement la famille de la Boessière de Chambors fut comblée de faveurs par la Famille Royale. Louis-Joseph de la Boessière, né en janvier 1756, fils posthume de la victime, filleul du Dauphin et de la Dauphine, obtint par lettres patentes dès le mois de mai de la même année l'érection en comté de sa seigneurie de Chambors. Quand cet enfant fut arrivé à l'âge d'homme sa mère sollicita pour lui la faveur d'être admis aux honneurs de la Cour. On retrouve dans les manuscrits de Chérin la lettre ci-jointe que ce généalogiste, chargé d'examiner la requête de Mme de Chambors, adressa le 19 février 1773 au duc de la Vrillière :

« Monseigneur,

« J'ai fait en exécution de vos ordres l'examen des titres de Mme de « Chambors et cet examen ne lui a pas été favorable. J'ose vous sup- « plier, Monseigneur, de me dispenser de vous en faire le rapport. Je « craindrais de nuire à ses projets. Elle est digne à tant de titres des

« bontés du Roi que, s'il est des cas où l'on puisse passer sur les for-
« malités d'usage, c'est celui où elle se trouve. J'ai l'honneur d'être
« avec un très profond respect,

« Monseigneur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« CHÉRIN. »

Le jeune comte de Chambors fut admis en 1774 aux honneurs de la Cour et fut nommé par brevet du 19 janvier 1777 gentilhomme d'honneur de Monsieur, comte d'Artois. Il épousa en 1786 Mlle de Polignac, héritière de la vicomté de Conseran, dans les Pyrénées, fut élu, quoique gentilhomme, député du Tiers État de cette vicomté aux États généraux de 1789, siégea au côté droit de cette Assemblée, fut nommé maréchal de camp en 1791 et émigra dès que son mandat fut terminé. M. de Chambors montra pendant toute la durée de la période révolutionnaire un dévouement sans bornes à la Famille Royale et ne revint d'exil qu'avec elle en 1814 ; il fut nommé en 1820 lieutenant général des armées du Roi et mourut à Montfort-l'Amaury en 1840, dernier représentant de son nom. Sa fille unique, décédée à Paris en 1864, avait épousé en 1811 son cousin le comte de Polignac, dernier représentant d'une famille distinguée, mais distincte de celle des ducs de Polignac, et en laissa une fille unique mariée en 1845 au marquis d'Oilliamson.

Principales alliances : de la Fontaine-Solare 1688, 1717, de Sarsfield 1739, Borel de Manerbe, le Petit d'Avoine, de Polignac 1786, 1811.

Il a existé en Bretagne un certain nombre de familles nobles du nom de LA BOESSIÈRE ou LA BOUEXIÈRE qui étaient distinctes de celle de la Boessière de Lennuic à laquelle a été consacrée la précédente notice. La seule de ces familles qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours a adopté l'orthographe LA BOUEXIÈRE (voyez ce nom). On va consacrer quelques lignes à celles de ces familles, aujourd'hui éteintes, qui ont le plus marqué dans l'histoire de leur province.

I. La famille des seigneurs de la Boessière ou de la Bouexière (en breton du Beuzit), en la paroisse de Bréal, au diocèse de Saint-Malo, portait pour armes : d'*argent à deux fasces doublement nouées de gueules*. Elle a pour premier auteur connu Olivier qui était en 1200 sieur de la Bouexière, en Bréal, et de la Rivière, en Saint-Mélaine de Lamballe. On lui attribue généralement un Guillaume de la Boessière qui se croisa en 1248 et c'est avec ses armes que le nom de ce gentilhomme a été inscrit aux Salles des Croisades du musée de Ver-

sailles. Jean de la Boessière, fils du précédent, était en 1287 alloué de la vicomté de Rohan. La famille de la Boessière, en Bréal, figure de 1423 à 1535 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Dol. Lors de la grande recherche commencée en 1666 ses divers représentants furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêts du 14 novembre 1668, du 10 avril 1669 et du 6 mars 1671. François-Dominique de la Boessière, né à Saint-Malo en 1731, fut reçu en 1760 conseiller au Parlement de Bretagne ; il paraît avoir été le dernier représentant mâle de sa famille et ne laissa qu'une fille mariée en 1782 à M. de Rosnivinen.

II. La famille des seigneurs de la Bouexière, en la paroisse de Treglamus, au diocèse de Tréguier, portait pour armes : *de gueules à sept merlettes* (aliàs *sept mâcles*) *d'or* avec la devise : *Tout en paix*. Elle avait pour premier auteur connu Richard de la Boessière qui vivait en 1427 avec son épouse Anne de la Roche-Jagu; elle figure de 1463 à 1543 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Tréguier, fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 7 juin 1669 sur preuves de neuf générations et paraît s'être éteinte dans les dernières années du XVIIe siècle.

III. La famille des seigneurs de la Bouexière, en la paroisse de Ploujean, au diocèse de Tréguier, paraît avoir eu dans le passé une origine commune avec la précédente. Elle portait pour armes : d'*argent à six annelets d'azur* (alias : *de gueules à sept annelets d'or*, 3, 3, 1). Elle figure de 1427 à 1543 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Tréguier et s'éteignit avant la grande recherche de 1666. Un de ses représentants, François de la Bouexière, était en 1529 chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

IV. La famille des seigneurs de la Boessière, en la paroisse de Plourin, au diocèse de Tréguier, portait pour armes : d'*argent au buis arraché de sinople*, quelquefois *accosté à sénestre d'un poisson de gueules en pal*. Elle était représentée dès les premières années du XVIe siècle par deux branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction. Les représentants de ces deux branches figurent de 1513 à 1543 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Tréguier et de Dol et furent maintenus dans leur noblesse d'extraction au ressort de Dinan par arrêts du 9 novembre 1667 et du 15 octobre 1670. Cette famille de la Boessière, appauvrie avec le temps, subsistait obscurément à l'époque de la Révolution ; Mme de la Boessière sollicitait en 1787 l'admission à l'École militaire de son fils Jérôme-Pierre, né en 1778, ajoutant dans sa requête qu'elle était veuve depuis 1785 avec trois enfants et en tout 600 livres de rente.

V. La famille des seigneurs de la Boessière à Saint-Nazaire, au diocèse de Nantes, portait pour armes : d'*or à trois bandes de gueules* (aliàs : d'*or à une bande de gueules semée de fleurs de lys d'or*). Potier de Courcy lui attribue un Geffroy de la Boessière, qui est mentionné dans un acte de 1194, et un Thibaut de la Boessière, écuyer, qui figura à une montre en 1361. Elle remontait par filiation à Guillaume de la Boessière qui épousa en 1471 Jeanne, héritière de la seigneurie de Brantonnet, à Guérande. Ses divers représentants furent maintenus dans leur noblesse d'extraction par arrêt du 24 mai 1669. Vincent de la Boessière, Sgr de Brantonnet, fut reçu en 1706 conseiller au Parlement de Bretagne. Pierre de la Boessière fut sénéchal de Guérande de 1720 à 1752. Cette famille de la Boessière paraît s'être éteinte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

VI. La famille des seigneurs de la paroisse de la Bouexière, près de Rennes, portait : d'*argent à une croix pleine de sable*. Elle s'éteignit avec Perrine de la Bouexière, dame de Parigné, qui épousa en 1450 Michel de Parthenay.

VII. La famille des seigneurs de la Bouexière, en la paroisse de Corseul, au diocèse de Saint-Malo, portait pour armes : d'*argent à une fasce de gueules accompagnée de trois annelets de même*. Elle s'éteignit avec Françoise de la Bouexière qui épousa au cours du XVIe siècle Jean du Breil (de Rays), Sgr de la Roche-Colombière.

BOFFLES (Danzel de). Voyez : DANZEL DE BOFFLES [1].

BOGENET (Dissandes de). Voyez : DISSANDES DE BOGENET, DE LA VILLATTE ET DE MONLEVADE.

BOGERON (Dufoussat de). Voyez : DUFOUSSAT DE BOGERON.

BOGUAIS de la BOISSIÈRE. Armes : *de gueules à un franc canton d'argent chargé d'une croix ancrée de sable* (aliàs *d'une rose de gueules*). — Devise : *Fides motus, fidem movens*.

[1] La famille DANZEL DE BOFFLES, aujourd'hui existante, ne doit pas être confondue avec une famille DE BOFFLES qui appartenait à l'ancienne noblesse du Soissonnais et qui portait pour armes : *de sinople à deux bandes d'or*. Cette famille, originaire de l'Artois, avait eu pour berceau une terre de son nom située à deux lieues de Frévent. Une charte originale de 1267 mentionne la présence de Jehan de Boffles à la croisade de Damiette. Les représentants de la famille de Boffles résidaient à Flavy-le-Martel, dans l'élection de Noyon, et à Caines, dans l'élection de Soissons, quand ils furent maintenus dans leur noblesse le 15 juillet 1667 par jugement de Dorieu, intendant de Soissons, sur preuves de cinq générations remontant à 1522. Jacqueline de Boffles, née au diocèse de Soissons, fut admise à Saint-Cyr en 1697 ; elle épousa dans la suite, le 13 février 1719, son cousin Jacques de Boffles, Sgr d'Ambrainne. Le chevalier de Boffles prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Vermandois, séant à Laon.

La famille Boguais de la Boissière est anciennement et honorablement connue en Anjou. Elle a pour auteur sire Jacques Boguais, sieur de la Boissière, marié à Perrine Pelletier, qui fut nommé échevin d'Angers le 1er mai 1637. Nicolas Boguais, sieur de la Boissière, fut appelé aux mêmes fonctions le 1er mai 1697. Louis-Hector Boguais, sieur de la Boissière, fut nommé en 1740 conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Bretagne ; il épousa le 1er juin 1744 Marie-Anne Valette et mourut en 1787. Son fils, Louis-Hector-Clément, marié à Rosalie Avril de Pignerolles, fut pourvu de la même charge en 1768.

Louis-Hector Boguais de la Boissière, né à Angers en 1777, sous-lieutenant au régiment d'Hervilly, prit part à l'expédition de Quiberon et fut fusillé à Vannes le 8 fructidor an III.

La famille Boguais de la Boissière n'est pas titrée. Elle a conservé jusqu'à nos jours la terre de la Boissière aux portes d'Angers.

Principales alliances : Avril de Pignerolles, Gourreau de l'Epinay 1804, de Jourdan, de Farcy, Bonin de la Bonninière de Beaumont, de Hauteclocque 1890, etc.

BOHAM (de). Armes : *de sable à une bande d'or cotoyée de deux cotices du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux ours.*

La famille de Boham, qui a occupé un rang distingué dans l'ancienne noblesse de Champagne, a eu pour berceau la petite ville de son nom. Cette ville, qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameau sans importance, est située dans la région des Ardennes et dépendait autrefois du diocèse et de l'élection de Reims. On trouvera sur l'ancienne famille de Boham beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits conservés au Cabinet des Titres. On en trouvera particulièrement dans les *Dossiers bleus* un tableau généalogique très complet. Ce travail, d'accord avec les jugements de maintenue de noblesse du XVIIe siècle, fait remonter la filiation suivie à Jacques, chevalier, sire de Boham, de Maimbre, etc., qui accorda des franchises aux bourgeois de la ville de Boham par charte du 28 octobre 1261 dans laquelle sont nommés sa femme, Cécile, et ses deux fils, Gérard et Henri. D'après une tradition ce Jacques de Boham descendait de la famille des seigneurs d'Orcimont, dans les Ardennes, qui auraient été eux-mêmes issus d'un cadet de la maison de Luxembourg. Gérard de Bohaing, écuyer, et monseigneur Henri, son frère, sont mentionnés dans un acte d'avril 1309. Henri, sire de Boham et de Maimbre, figure encore dans un acte de 1326 ; il eut quatre fils, Véry, Geoffroy, Guillaume, Sgr de Maimbre, et Vautier, moine. Les deux aînés de ces quatre frères, Véry et Geoffroy,

furent seigneurs de Boham. On ignore lequel des deux fut père de Jacques de Boham, Sgr de Vaucelles et de Boham, qui est mentionné dans des actes de 1415 et de 1430 et qui continua la descendance. Ce Jacques de Boham avait épousé Jeanne de Grandpré qui, étant devenue veuve, se remaria à Jacques de la Charmoye. Il en eut trois fils, Simon, Gobert et Renaud, qui furent les auteurs de trois grandes branches.

Simon, auteur de la branche aînée, était en 1448 seigneur de Boham, de Boisjean, de Croix et autres lieux, en Champagne. Il eut de son mariage avec N..., dame de Manimont, deux fils, Jacques, Sgr de Boham et de Falaise, marié à N..., dame de Florainville, et Jean de Boham, dit le Moine, Sgr d'Hagnicourt, marié à Marguerite, dame de la Grève, qui furent les auteurs de deux rameaux. Ces deux rameaux furent maintenus dans leur noblesse en 1670 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, et s'éteignirent antérieurement à la Révolution.

Gobert de Boham, auteur de la seconde branche, fut seigneur de Sugny et épousa Marie de Condé. Il fut père de Jean de Boham, Sgr de Sugny, qui épousa Madeleine Chardon, dame de Nanteuil, et grand-père de Thomas de Boham, qui figure dans un acte de 1542 avec la qualification de baron de Nanteuil. Cette branche s'éteignit également avant la Révolution. Un de ses représentants, Claude de Boham, baron de Nanteuil, fut lieutenant général des armées du Roi dans la seconde moitié du XVIIe siècle ; un autre, Louis, fils du précédent, fut maréchal de camp.

Renaud de Boham, auteur de la troisième branche, était seigneur de Maimbre en 1448 ; il épousa Marguerite de la Brule et en eut un fils, Gobert de Boham, qui était seigneur de Day en 1489. D'après le tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* on ignorerait le nom de la femme de ce Gobert ; mais d'après le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1670 par M. de Caumartin, cette dame se serait appelée Isabeau de Ligniville tandis que d'après les preuves de noblesse faites sous Louis XVI par la branche des seigneurs de Malva, elle se serait appelée Isabeau de Lagemville. Le tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* n'attribue à Gobert que deux fils : 1° Jacques de Boham, Sgr de Day, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre ; 2° Jean de Boham, Sgr de Chenoy et de Barbaize, qui épousa successivement Anne de Pouilly et Marie de Villemeron et dont le fils unique, Jean II de Boham, seigneur du Chesnay en 1609, n'eut qu'un fils, Jean III, mort sans postérité masculine. Cette troisième branche de la famille de Boham se serait donc éteinte comme les deux premières antérieurement à la Révolution.

Ces trois branches de la famille de Boham avaient contracté des alliances avec les familles de Beffroy, de Failly, de Condé, de Pouilly, d'Ivoy, de Villiers, d'Ambly, des Ancherins, de Pleurre, de Ligniville, d'Aspremont, de Chérisey, de Bezannes, etc.

Il existe de nos jours en Champagne une famille de Boham qui revendique une origine commune avec celle dont il vient d'être parlé et qui en a toujours porté les armoiries. Cette famille, qui possédait, entre autres biens, la seigneurie de Malva, ne figure point au nombre de celles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Un de ses représentants, Pierre-Alexis de Boham de Malva, né à Ham en 1766, ayant été nommé en 1774 élève de l'École militaire de la Flèche, d'Hozier refusa de lui délivrer le certificat de noblesse prescrit par les règlements. La famille de Boham de Malva s'adressa alors au roi Louis XVI et le supplia de lui faire accorder par son Conseil d'État un jugement de maintenue de noblesse. Elle envoya à l'appui de sa demande un certain nombre de titres au Cabinet des Ordres du Roi. Ces titres en font remonter la filiation au 12 décembre 1554, date à à laquelle Jacques de Boham, écuyer, Sgr de Day, mentionné plus haut, épousa demoiselle Nicole de Caumon par contrat passé en présence de son père, Gobert de Boham, écuyer, Sgr de Day, mentionné plus haut, chef de la troisième branche de l'ancienne famille de Boham, de sa mère, Isabeau de Lagemville, et de ses frères, autre Jacques, René et Gobert, écuyers. Ce même Jacques de Boham, écuyer, passa un accord le 1er juillet 1587 avec son frère René. Il aurait été père de Daniel de Boham, écuyer, Sgr de Day, demeurant au Bois-de-Reims, qui épousa demoiselle Louise du Bois par contrat du 3 janvier 1601, aïeul de Pierre de Boham, écuyer, Sgr en partie de Malva, y demeurant, qui épousa demoiselle Anne du Fain par contrat du 20 septembre 1633, et bisaïeul de Jean de Boham, écuyer, Sgr de Malva, qui épousa demoiselle Lhuillier-Fondreval par contrat du 13 janvier 1660. Jean de Boham, écuyer, Sgr de Malva, fils de ce dernier et aïeul des requérants, ayant été assigné par exploit du 26 avril 1693 et en vertu d'une ordonnance du bailli du Vermandois du 23 du même mois, justifia qu'il avait servi au ban et à l'arrière-ban des années 1689, 1690, 1691 et 1692; il épousa Anne d'Argy par contrat du 5 juillet 1701 et en eut plusieurs enfants qui partagèrent sa succession le 2 septembre 1742. Chérin fils, chargé d'examiner la requête de messieurs de Boham, émit un avis très favorable. Il écrivait dans son rapport daté du 21 novembre 1789 : « Les « titres de la production des sieurs de Boham sont en bonne forme « et prouvent leur filiation depuis l'année 1554 avec des services

« militaires sur les derniers degrés et des alliances honorables. Ces « motifs nous paraissent plus que suffisants pour déterminer Sa « Majesté a accorder aux suppliants la conclusion de leur requête. » L'opinion de d'Hozier était plus sévère et on peut voir dans les *Carrés d'Hozier* que ce généalogiste considérait comme faux les contrats de mariage de 1554 et de 1601 sur lesquels messieurs de Boham de Malva s'appuyaient pour se rattacher à l'ancienne famille de Boham.

Le chevalier de Boham prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Reims.

La famille de Boham n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des médecins, des chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : d'Argy 1701, de Beffroy 1772, Loisson (de Guinaumont) 1738, etc.

La famille de Boham ne doit pas être confondue avec une famille DE BOHAN, aujourd'hui éteinte, qui portait pour armes : d'*argent à trois pals de gueules*.

BOHRER de KREUZNACH. Armes : *coupé au* 1 *de sable à deux croisettes pattées d'argent ; au* 2 *d'argent à la croisette pattée de sable ; à la fasce échiquetée d'argent et de sable de deux traits brochant sur le tout.*

Jean-Guillaume BOHRER ou BOHRER DE KREUZNACH, décédé en 1871, avait été créé comte romain le 28 avril 1863 par bref de S. S. Pie IX. Ses deux fils, Barthélemy-Alfred Bohrer, né à Lyon en 1823, et Claude-Félix Bohrer, né en 1829, avaient demandé le 17 octobre 1858 et avaient obtenu le 28 mars 1860, par décret de Napoléon III, l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de KREUZNACH sous lequel ils étaient connus. L'aîné de ces deux frères devint dans la suite camérier secret de S. S. Léon XIII et commandeur des ordres de Saint-Grégoire et de Pie IX ; de son mariage avec Mlle Brossier de la Roullière il eut un fils qui fut tué à l'ennemi à l'âge de dix-neuf ans le 29 octobre 1870 et une fille qui épousa le vicomte Guillaume de Louvencourt. Le puîné, marié à Mlle de Serres, en a eu, entre autres enfants, un fils marié en 1894 à Mlle de Foucauld.

BOIGNE (le Borgne de). Voyez : LE BORGNE DE BOIGNE.

BOILEAU DE CASTELNAU. Armes : d'*azur à un château sommé de trois tourelles d'or, ouvertes du champ et maçonnées de sable, accompagné en pointe d'un croissant d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *un pélican d'or donnant son sang à ses petits.* — Devise : *De tout mon cœur.*

La famille Boileau de Castelnau appartient à la noblesse de l'ancienne sénéchaussée de Nîmes, en Languedoc. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. La Chesnaye des Bois et Saint-Allais, qui en ont donné des généalogies, ont cherché à la faire descendre du célèbre Etienne Boileau qui fut grand prévôt de Paris en 1250. Ce personnage a, du reste, été revendiqué pour auteur par toutes les familles nobles du nom de Boileau et spécialement par celle qui a été illustrée par le grand poète Boileau-Despréaux et par son frère Gilles Boileau, membre de l'Académie française en 1669. D'après le système adopté par La Chesnaye des Bois et après lui par Saint-Allais, Regnaud Boileau, descendant d'Etienne Boileau, aurait reçu en 1391 du roi Charles VI la commission de construire un château fort à Nîmes, aurait quitté Montereau, lieu de sa résidence, pour se fixer dans cette ville, aurait été nommé peu de temps après trésorier de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire, aurait abandonné le blason de ses ancêtres pour adopter celui que ses descendants ont conservé jusqu'à nos jours et serait décédé en 1400. La filiation ne paraît être établie que depuis Guillaume Boileau, mari d'Etiennette Bourdin et petit-fils présumé du précédent, qui vendit ses biens de Montereau, d'après La Chesnaye des Bois, sa seigneurie d'Argenteuil, près de Paris, d'après Saint-Allais, pour venir se fixer à Nîmes, et qui mourut dans cette ville en 1490 d'après Saint-Allais et seulement en 1494 d'après la Chesnaye des Bois. Noble Antoine Boileau, fils du précédent, marié en 1497 à Françoise Trousselier, fille d'un médecin et conseiller du roi Charles VIII, fut trésorier et receveur ordinaire en la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, fut peut-être anobli par sa charge et acquit les seigneuries de Castelnau, de la Garde et de Sainte-Croix-de-Boirac, au diocèse d'Uzès. Il fut père de Jean de Boileau de Castelnau, Sgr de Castelnau et de Sainte-Croix, trésorier de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire, qui épousa par contrat du 6 février 1538 Anne de Montcalm, issue d'une illustre famille noble du pays, et auquel seulement le jugement de maintenue de noblesse de 1668 fait remonter la filiation suivie. Jean Boileau de Castelnau, fils de celui-ci, premier consul de Nîmes, épousa le 15 octobre 1575 Rose de Calvière de Saint-Cosme ; il en eut, entre autres enfants, deux fils, Nicolas, Sgr de Castelnau et de Sainte-Croix, célèbre avocat, décédé en 1657, qui épousa en 1619 Anne de Calvière de Boucoiran et qui continua la ligne directe, et Jacques, également avocat, qui épousa en 1616 Armande Rossel et qui fut l'auteur d'une branche cadette. Noble Jacques de Boileau de Castelnau, Sgr de Castelnau et de Sainte-Croix, habitant la ville de Nîmes, fils aîné de Nicolas et d'Anne de Calvière, son frère Charles, Sgr de Vignargues,

et leur oncle Jacques, de la ville d'Uzès, furent maintenus dans leur noblesse le 20 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé leur filiation par titres depuis 1538. Jacques avait épousé le 3 août 1660 Françoise de Vignoles et mourut en 1697 laissant de cette union un grand nombre d'enfants. Deux de ses fils, Charles, né à Nîmes en 1673, et Maurice, né en 1678, furent les auteurs des deux grands rameaux actuellement existants de la famille de Boileau de Castelnau.

Charles de Boileau de Castelnau, auteur du rameau aîné, alla se réfugier en Irlande lors de la révocation de l'édit de Nantes et épousa à Dublin en 1704 Marie-Madeleine Collot d'Escury. Il laissa plusieurs fils qui furent les auteurs de divers sous-rameaux. L'un d'entre eux, Siméon Boileau, né à Southampton le 4 octobre 1717, négociant à Dublin, fut le grand-père de John-Peter Boileau, né en 1794, qui épousa le 14 novembre 1825 lady Catherine Elliot, fille du comte de Minto, et qui fut créé baronnet le 24 juillet 1838. Ce rameau de la famille Boileau de Castelnau a fourni plusieurs officiers de grand mérite ; il compte encore de nombreux représentants dans la Grande-Bretagne.

Noble Maurice Boileau, Sgr de Castelnau, Sainte-Croix, etc., auteur du rameau cadet, demeuré français, épousa le 4 décembre 1708 Ève de Guiraud, fille de monsieur maître Charles Guiraud, avocat. Il en eut plusieurs fils dont l'aîné, Charles, continua la descendance et dont le plus jeune, Louis, connu sous le titre de chevalier de Montredon, décédé sans postérité en 1805, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes. Charles de Boileau, Sgr de Castelnau, fut capitaine au régiment de Normandie, épousa en 1765 Catherine de Vergèses d'Aubussargues et mourut à Castelnau en 1783. Il laissait quatre fils qui furent les auteurs d'autant de sous-rameaux. L'aîné d'entre eux, Simon-Barnabé Boileau de Castelnau, né le 11 juin 1766, obtint le 16 avril 1782 de Chérin le certificat de noblesse nécessaire pour être admis dans les chevau-légers, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes, fut nommé maire de cette ville en 1810, fit partie du Conseil général du Gard, fut créé baron de l'Empire avec autorisation d'instituer un majorat par décret impérial du 2 janvier 1814, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 27 février 1819 et mourut en 1828. Son fils unique, Antoine-Alfred, baron de Castelnau, né en 1808, mourut prématurément en 1835 ne laissant qu'une fille née en 1832. Le titre de baron de Castelnau fut alors relevé par le cousin germain de ce jeune homme, Charles-Frédéric Boileau de Castelnau, né à Nîmes en 1809, qui est décédé dans la même ville en 1891 laissant plusieurs enfants.

La branche cadette de la famille Boileau, issue de Jacques Boileau marié en 1616 à Armande Rossel, alla se fixer à Dunkerque et à Abbeville, puis à Saint-Domingue. Ses représentants, François-Christophe, Joseph et Marc-Antoine de Boileau, firent enregistrer le 1er mars 1728 leurs titres de noblesse au Conseil souverain de l'île. Cette branche paraît être aujourd'hui éteinte.

La famille de Boileau de Castelnau appartient au culte protestant. Elle a fourni un grand nombre d'officiers dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille.

Principales alliances : de Montcalm 1538, de Bornier 1562, de Bon vers 1565, le Blanc de la Rouvière 1571, de Calvière 1575, 1619, 1519, Pandin de Jarriges 1690, de Vergèses 1762, Rodier de la Bruguière 1805 et vers 1831, Grand d'Esnon vers 1845, Mathéi de Valfons 1836, du Puy-Montbrun vers 1860, Elliot de Minto 1825, Hall 1824, Adam 1883, Walsh, Vernon 1855, Nugent 1860, etc.

La famille à laquelle appartenaient les deux littérateurs Nicolas et Gilles Boileau portait pour armes : *de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or.* On trouvera sur son origine d'intéressants renseignements dans le *Cabinet d'Hozier.* Elle remontait par filiation à honorable personne maître Guillaume Boileau, avocat au Parlement, qui épousa Barbe Beauvalet le 22 décembre 1522 du consentement de sa mère, noble Marie Boulard, veuve de François Boileau. Au xviie siècle, on fit de ce François Boileau, au moyen de titres faux ou falsifiés, un fils de Jean Boileau, écuyer, Sgr du Fresne, qui épousa le 13 décembre 1472 Marguerite Boursier et qui descendait du grand prévot Etienne Boileau. Guillaume Boileau fut père de Jean Boileau, commissaire des guerres, trésorier provincial des guerres en Bourgogne, qui épousa le 28 octobre 1571 Catherine Rapoil, grand-père de Gilles Boileau, greffier de la grand-chambre du Parlement, et bisaïeul de Gilles Boileau et de Nicolas Boileau des Préaux. Grâce à une généalogie habilement fabriquée par Haudicquer de Blancourt, la famille Boileau fut maintenue noble le 10 avril 1699 par arrêt du Conseil d'État. Elle s'éteignit peu de temps après.

BOILÈVE de la GOMBAUDIÈRE.

La famille Boilève de la Gombaudière est anciennement et honorablement connue dans l'île d'Oléron. Elle y a possédé dans la paroisse du Château la maison noble de la Gombaudière dont elle a gardé le nom. Elle descend de Jean Boilève de la Gombaudière dont les enfants partagèrent la succession le 19 mars 1724.

Charles-Émile Boilève, né dans l'île d'Oléron le 6 décembre 1837, général de brigade en 1895, fut autorisé le 17 janvier 1899 par juge-

ment du tribunal civil de Marennes à faire rétablir dans les actes de l'état civil de sa famille le nom de : DE LA GOMBAUDIÈRE que portaient ses ascendants avant la Révolution. Il est décédé en 1900 laissant un fils en bas âge.

BOILLETOT de BÉMONT. Armes : d'*azur à un lévrier courant d'or, accolé de gueules, posé en bande, accompagné de deux épées d'argent montées d'or, l'une et l'autre posées en barre et les pointes opposées.*

L'auteur de cette famille, François BOILLETOT, né à Langres le 26 mai 1775, fils d'un avocat en Parlement, marié le 8 février 1807 à Louise Simon de Besmont, était capitaine de gendarmerie quand il fut anobli le 12 novembre 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il fut autorisé le 3 septembre 1815 par ordonnance du même prince à joindre à son nom celui de : DE BÉMONT qui appartenait à la famille de sa femme. Il mourut à Joinville le 24 juin 1832 laissant postérité.

BOIS (des) ou BOIS de BOISMARQUÉ (des). Armes : *coupé au 1 parti de sable au livre fermé d'or à tranches de gueules et des barons présidents de Cour ; au 2 d'azur à un arbre terrassé d'or et le fût traversé en fasce d'un marteau d'argent ; à l'orle d'argent.*

L'auteur de cette famille, Mathurin DESBOIS, sieur DE BOISMARQUÉ, né à Ploermel en 1744, était avocat au Parlement de Bretagne sous Louis XVI ; il devint successivement après la Révolution juge au Tribunal d'Ille-et-Vilaine, président, puis en 1811 premier président à la Cour impériale de Rennes, fut député d'Ille-et-Vilaine de 1806 à 1809, fut créé baron de l'Empire sous la dénomination de Desbois du Boismarqué par lettres patentes du 23 avril 1811 et mourut à Rennes le 13 juin 1819. Sa descendance s'est éteinte avec son petit-fils, Hyacinthe des Bois, né à Rennes en 1817, conseiller à la Cour d'appel de Rennes en 1873, chevalier de la Légion d'honneur, qui mourut dans sa ville natale en 1887 sans avoir contracté d'alliance.

BOIS du BAIS, de LAUNAY, des ANGES, d'AUBERVILLE (du). Armes : d'*or à une aigle éployée de sable, becquée, onglée et languée de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Undique suspiciens.*

La famille DU BOIS est une des plus anciennes de la noblesse du Cotentin, en Normandie. Son nom est mentionné dans un nombre considérable de chartes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. La Chesnaye des Bois et Saint-Allais, qui en ont donné des généalogies, en font remonter la filiation à un Geoffroy du Bois, chevalier, mari de Sidoine de Tesson, qui aurait été un des plus puissants seigneurs de la Cour de Guillaume le Conquérant et qui aurait suivi ce prince en Angle-

terre en 1066. D'après ces mêmes auteurs, Jean du Bois, chevalier, fils du précédent, aurait accompagné en 1095 Robert Courteheuse, duc de Normandie, en Terre Sainte où il fit des prodiges de valeur. Les travaux généalogiques mentionnés plus haut ne sont malheureusement accompagnés d'aucune preuve ; ils contiennent en outre des invraisemblances et des anachronismes qui ne permettent d'accepter qu'avec beaucoup de réserve les premiers degrés de la filiation.

Les divers représentants de la famille du Bois, Guillaume du Bois, du lieu de Liveteaux, en l'élection de Falaise, Richard du Bois, du lieu de Langrune, en l'élection de Caen, Henri du Bois, du lieu de Saint-Aubin, en l'élection d'Avranches, messire Thomas du Bois, Sgr de Pirou, en l'élection de Coutances, Jean du Bois, Sgr d'Appeville, en l'élection de Carentan, Richard du Bois, du lieu de la Telle, en la même élection, et Michel du Bois, du lieu de Varenguebec, en la même élection, ce dernier mentionné comme très pauvre, firent reconnaître leur noblesse lors de la célèbre recherche de Montfaut en 1463. Mais Guillaume du Bois, du lieu de Roussel, en l'élection d'Avranches, peut-être issu d'une branche naturelle de la même famille, fut cette même année trouvé non noble par Montfaut et assis à la taille; il ne semble pas que ce Guillaume ait été le même personnage qu'un Guillaume du Bois, de la vicomté de Beaumont-le-Roger, que l'on trouve avoir été anobli en 1470 par la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts et taxé à cinq livres.

Thomas du Bois, Sgr de Pirou, mentionné plus haut comme ayant été maintenu dans sa noblesse par Montfaut, fut chambellan du Roi en 1448. Ce personnage, qui représente le douzième degré de la généalogie donnée par Saint-Allais, épousa Gervaise de Beaumont et en eut deux fils, Jean, Sgr de Pirou, chambellan du roi Louis XI, marié à Jeanne de Colombière, et Geoffroy du Bois, Sgr de l'Espinay-le-Tesson, marié à Jeanne de Fréville, qui furent les auteurs de deux grandes branches. D'après Saint-Allais il se serait remarié avec Marie de la Chapelle et en aurait eu un troisième fils, Thibaut, qui aurait été l'auteur de la branche existante ; mais on verra plus loin que le point de jonction de cette troisième branche avec la souche n'a pu être régulièrement établi.

La branche aînée était représentée sous Henri IV par deux frères, Gilles et Antoine du Bois, sieurs de Pirou et de Créances, qui furent maintenus dans leur noblesse le 2 décembre 1598 par jugement rendu à Coutances de M. de Mesmes de Roissy. Le premier de ces deux frères n'eut qu'une fille, Louise, héritière de la seigneurie de Pirou, qui épousa son cousin Charles du Bois, sieur de l'Espinay, chef de la

seconde branche; le second épousa Marguerite du Saussey et fut père d'Adrien, d'Hervé et d'Antoine du Bois, Sgrs de Montpinçon et de Dangy, qui furent d'abord maintenus dans leur noblesse le 15 janvier 1635 par jugement rendu à Coutances de l'intendant d'Aligre, qui furent plus tard maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, comme issus d'une vieille race chevaleresque déjà maintenue par Montfaut, et qui paraissent être morts sans postérité, derniers représentants de leur branche.

Geoffroy du Bois, Sgr de l'Espinay, auteur de la seconde branche, fut père de Richard du Bois, Sgr de l'Espinay-le-Tesson, qui épousa Françoise de Maunoury, dame de Marigny, et qui donna aveu de ses biens en 1497, et grand-père de Pierre du Bois, Sgr de Marigny, qui épousa Anne de Ruppière, dame de Segrie. Deux des fils de celui-ci, Richard du Bois, chevalier, Sgr de l'Espinay, en l'élection d'Isigny, et Jean du Bois, chevalier, sieur de la Fresnaye, commandant à Avranches, furent maintenus dans leur noblesse le 9 mars 1599 par jugement de M. de Mesmes de Roissy. L'aîné de ces deux frères eut un fils, Charles, Sgr de l'Espinay, qui devint seigneur de Pirou par son mariage avec sa cousine Louise du Bois, héritière des biens de la branche aînée, et qui n'eut lui-même que deux filles mariées l'une à Gabriel de Vassy, marquis de Bressey, l'autre à Philippe de Bouillé, comte de Créancé. Le puîné fut père de François du Bois, sieur de la Fresnaye, habitant de la paroisse de Saint-Quentin, en l'élection d'Avranches, qui fut maintenu dans sa noblesse le 18 janvier 1635 par jugement de M. d'Aligre, et grand-père de René-François du Bois, sieur de Saint-Quentin, qui, étant âgé de vingt et un ans, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, comme issu d'une vieille race chevaleresque déjà maintenue par Montfaut. Cette branche paraît s'être éteinte peu de temps après. Adrien du Bois, Sgr de Belhostel, fils puîné de Pierre et d'Anne de Ruppière mentionnés plus haut, marié le 5 juin 1582 à Marguerite l'Estendard, fille du baron de Bully, fut l'auteur d'un rameau qui vint se fixer en Picardie. Ce rameau s'éteignit en la personne de Guillaume-Nicolas du Bois, Sgr de Belhostel, qui épousa en 1707 Madeleine de Montmorency et qui fut maintenu dans sa noblesse le 30 décembre 1716 par jugement de Bernay, intendant d'Amiens.

Quant à la troisième branche, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, on n'a pu déterminer d'une façon précise son point de jonction avec la souche et ses représentants ne furent maintenus, lors de la recherche de 1666, que comme nobles de quatre degrés sans anoblissement connu. Jean du Bois, Sgr des Groseilliers, auquel

les jugements de maintenue rendus lors de la recherche de 1666 font remonter la filiation suivie, avait épousé Marguerite du Houley et est mentionné dans un acte de 1546. Mais une sentence rendue en 1634 par l'élection de Pont-l'Évêque en faveur de la même branche en fait remonter la filiation à Thibaut du Bois, écuyer, Sgr des Groseilliers, père du précédent, qui avait épousé Marie de Courseulles et qui est mentionné avec elle dans un acte de 1542. D'après le travail de Saint-Allais ce Thibaut du Bois aurait été lui-même fils d'Étienne du Bois et d'une dame dont on ignore le nom et petit-fils de Thibaut du Bois, Sgr de Victot, qui aurait été un fils puîné de Thomas du Bois, Sgr de Pirou et de l'Espinay, maintenu par Montfaut en 1463. Philippe du Bois, Sgr des Voins, fils de Jean et de Marguerite du Houley, épousa en 1574 Audeberte Avenel; il en eut, entre autres enfants, deux fils, Adrien du Bois, sieur des Voins, et Jacques du Bois, sieur du Clos, qui firent simultanément reconnaître leur noblesse le 29 juillet 1634 par sentence de l'élection de Pont-l'Évêque et qui furent les auteurs de deux grands rameaux.

Adrien du Bois, auteur du rameau aîné, épousa Marie Cœuret. Son petit-fils, Jean du Bois, écuyer, sieur de Corval, demeurant en la paroisse de Saint-Gilles de Livet, dans l'élection de Pont-l'Évêque, marié le 27 septembre 1664 à Catherine le Testier, fille d'un avocat en la Cour du Parlement, fut maintenu dans sa noblesse le 22 février 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, sur preuves remontant à 1546. Il fut père de Jacques du Bois, sieur de Berville, qui épousa Marguerite Malfiliatre, héritière de la seigneurie du Bais dont sa descendance a conservé le nom. Celui-ci fut père de Jacques-Tanneguy du Bois, chevalier, Sgr du Bais, qui épousa en 1738 Catherine d'Eauga et qui continua la lignée, et d'Henri du Bois de Grandchamps dont le fils, autre Henri, né en 1771 à Villers, au diocèse de Lisieux, fit en 1787 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Louis-Thibaut du Bois du Bais, né à Cambremer en 1743, fils aîné de Jacques-Tanneguy et de Catherine d'Eauga, était capitaine et chevalier de Saint-Louis quand éclata la Révolution ; il en adopta les principes avec ardeur, fut élu député du Calvados à la Législative, puis à la Convention où il vota la mort du Roi avec sursis, fit partie du Conseil des Cinq Cents, fut sous le Consulat appelé au Sénat et nommé général de division, reçut le titre de comte de l'Empire par lettres patentes du 20 juillet 1808, adhéra en 1814 au rétablissement de Louis XVIII, n'en fut pas moins exilé comme régicide en 1815, fut rappelé en 1818 et mourut en 1834 laissant deux fils qui n'ont pas eu de postérité. Jacques-François-César du Bois du Bais, frère puîné du

conventionnel, avocat au Parlement de Paris, puis juge au tribunal de Ribérac, épousa sa cousine Mlle d'Eauga; sa descendance subsiste. Le chef de ce rameau est connu sous le titre de comte.

Jacques du Bois, sieur du Clos, auteur du second rameau, épousa Jeanne Poret et en laissa plusieurs fils. Deux de ces fils, Pierre du Bois, écuyer, sieur du Parc, en la paroisse de Méry, dans la sergenterie d'Argences, marié le 7 février 1641 à Suzanne de Bonenfant, maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, et Jean du Bois, sieur des Anges en l'élection de Falaise, maintenu dans sa noblesse le 10 avril 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, furent les auteurs de deux sous-rameaux. Ces deux sous-rameaux, probablement éteints aujourd'hui, se perpétuèrent longtemps sous les noms de DU BOIS DE LAUNAY et de DU BOIS DES ANGES. Pierre-Henri du Bois de Launay, né en 1766, obtint en 1784 de Chérin le certificat de noblesse prescrit pour obtenir le grade de sous-lieutenant. M. du Bois de Launay, Sgr de Montviron, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Avranches.

Il existe de nos jours en Basse-Normandie une famille DU BOIS D'AUBERVILLE à laquelle des nobiliaires contemporains attribuent les armoiries de la vieille souche dont il vient d'être parlé et qui paraît, en effet, en être un rameau. On n'a pu se procurer sur cette famille que des renseignements insuffisants et on ne peut indiquer ici son point de jonction avec la souche.

Principales alliances : de Carbonnel, de Cambernon, de Fréville, de Vassy, de Bouillé, de Courseulles, d'Avenel, de Poret, Cœuret, d'Eauga, de Montmorency 1633, 1707, l'Estendard de Bully, etc.

Il existait dans l'ancienne généralité de Caen une famille DU BOIS qui était distincte de celle dont il vient d'être parlé, bien qu'elle portât des armoiries à peu près semblables : d'*azur à l'aigle d'or*.

Les représentants de cette famille, Laurent du Bois, Sgr et patron de Villy, conseiller au présidial de Caen, Jacques et Jean du Bois, furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de l'intendant Chamillart en raison de l'anoblissement accordé à leur auteur en 1474.

Il a existé aussi dans la même région une famille DU BOIS, de noblesse chevaleresque, qui portait pour armes : d'*argent à une croix fleurdelysée de sable*. Les représentants de cette famille résidaient en la paroisse de Bretteville-sur-Bordel, dans l'élection de Caen, quand ils furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de l'intendant Chamillart comme issus d'une vieille race déjà maintenue par Montfaut en 1463.

BOIS (ou mieux **DUBOIS**) **de BEAUCHESNE et de JANCIGNY** (**du**). Armes : *tiercé au* 1 *d'azur à trois étoiles d'argent; au* 2 *d'or; au* 3 *de gueules à l'arbre d'or.* — Devise : *Robur et lumen.*

La famille qui donne lieu à cette notice est originaire de la Bourgogne. Elle occupait au XVIIIe siècle un rang fort honorable, sans avoir toutefois, semble-t-il, de prétentions nobiliaires. Elle était représentée dès cette époque par deux branches qui se distinguaient par les surnoms terriens de JANCIGNY et de BEAUCHESNE et qui se sont l'une et l'autre perpétuées jusqu'à nos jours.

Le chef de la première de ces branches, Jean Dubois de Jancigny, né en 1753 à Jancigny (Côte-d'Or), fut sous le Premier Empire préfet du Gard et directeur des droits réunis dans l'Allier. Son fils, Adolphe Dubois de Jancigny, né à Paris en 1795, a été un orientaliste distingué.

L'autre branche de la famille Dubois ou du Bois était sous Louis XV fixée à Lorient, en Bretagne. Elle possédait à cette époque dans la paroisse de Trédion, près d'Elven, le domaine de Beauchesne dont elle a conservé le nom et qui est devenu dans la suite la propriété de la famille de Charette. On trouve qu'un Nicolas Dubois, sieur des Roches, épousa à Lorient le 24 janvier 1733 Marie-Françoise Collin. Ce personnage fut vraisemblablement le père ou le grand-père d'un Nicolas-Anne du Bois de Beauchesne, originaire de Bourgogne, peintre distingué, qui était en 1789 receveur général des fermes à Lorient et qui dut après la Révolution embrasser la profession plus modeste de professeur de dessin. Nicolas-Anne Dubois ou du Bois de Beauchesne avait épousé à Paris une demoiselle Vial ou Vial de Bièvre ; il en eut trois fils et une fille qui épousa son cousin, M. Dubois de Jancigny. L'aîné de ses fils, Alcide Dubois ou du Bois de Beauchesne, né à Lorient en 1800, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles X, secrétaire des beaux-arts, décédé en 1873, fut un littérateur distingué et écrivit une célèbre *Vie de Louis XVII;* il laissa lui-même plusieurs fils dont l'aîné, Henri-Alcide du Bois de Beauchesne, né à Paris en 1836, a été nommé général de brigade en 1892. Alfred du Bois de Beauchesne, né en 1803, second fils de Nicolas-Anne, fut directeur en chef du Conservatoire de musique de Paris.

Principales alliances : Bellaigue de Bughas 1862, Gouin d'Ambrière, Martin (d'Auray), etc.

La famille du Bois de Beauchesne ne doit pas être confondue, comme l'ont fait quelques auteurs, avec une famille DU BOIS DE LA FERRONNIÈRE qui appartenait à l'ancienne noblesse de Bretagne et qui a possédé, entre autres biens, une seigneurie de Beauchesne,

dans la paroisse du Loroux-Bottereau. Cette famille portait pour armes : *de gueules à trois coutelas d'argent mis en pal, les pointes en bas*. Elle a eu pour berceau une seigneurie du Bois, située dans la paroisse de Fresnay, au diocèse de Nantes, et a peut-être eu dans le passé une origine commune avec la famille DU BOIS-HALBRAN, d'ancienne noblesse du diocèse de Rennes, à laquelle il sera consacré plus bas une notice. On trouve qu'un chevalier breton appelé du Bois se croisa en 1242 ; on a inscrit le nom de ce gentilhomme aux Salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille du Bois de la Ferronnière et de Beauchesne, bien que l'on ne sache pas exactement à quelle famille du Bois il appartenait. La famille du Bois de la Ferronnière a pour premier auteur authentique connu un Geffroy du Bois qui fut témoin d'une donation faite en 1291 au seigneur de Machecoul. Elle figure de 1429 à 1544 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Nantes et ses représentants furent maintenus dans leur noblesse d'abord le 28 mars 1667 par jugement de M. Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir prouvé leur filiation depuis 1545, puis le 14 janvier 1669 par arrêt de la Chambre de réformation de Bretagne sur preuves de huit générations. Claude-Henri du Bois de la Ferronnière de Beauchesne fut admis en 1740 parmi les pages de la Grande Écurie. Charles du Bois de la Ferronnière, Sgr de Beauchesne, né en 1751, mestre de camp d'infanterie, marié en 1783 à sa cousine Marie-Henriette du Bois de la Rongère, signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne ; il avait vainement demandé sous Louis XVI la faveur d'être admis aux honneurs de la Cour. Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner sa requête, fit un rapport qui commence dans les termes suivants : « La famille du Bois de la Ferronnière est connue depuis « l'année 1336 et prouve très rigoureusement sa filiation depuis l'an- « née 1405. Henri du Bois fit une acquisition en 1336 et consentit un « assencement en 1346. On trouve ensuite dans l'ordre chronologique « Charles du Bois qui passa un accord le 27 janvier 1347 et Alain « du Bois, écuyer, qui passa successivement un acte d'échange, un « acte d'acquisition en 1374 et consentit un assencement le 3 avril « 1390 avec Guillaume, son frère. Après ces premiers vient Sauvaige « du Bois depuis lequel la filiation est parfaitement prouvée. Sau- « vaige du Bois, écuyer, rendit aveu au seigneur de la châtellenie « de Faleron de son hébergement de la Ferronnière et partagea le « 2 avril 1436 Regnaud et Alain, ses frères, dans la succession de leur « père. Il eut d'une femme dont on ne connaît pas le nom Charles « du Bois, qualifié noble homme, Sgr de la Ferronnière, lequel

« obtint une sentence en la Cour de Rennes le 4 avril 1448. » La famille du Bois de la Ferronnière, de Beauchesne et de la Rongère s'est éteinte dans les premières années du XIXe siècle. Une de ses dernières représentantes, Catherine, née à Hennebont en 1784, épousa le marquis de la Boessière et mourut en 1842. Elle avait fourni deux conseillers au Parlement de Bretagne (Jacques du Bois en 1619 et Alexandre-Louis du Bois, Sgr de la Ferronnière, en 1781), des officiers de mérite, etc.

BOIS de BELLEJAME (du). Voyez : DUBOIS DE BELLEJAME.

BOIS de la COTARDIÈRE(du). Armes : d'*azur à une fasce d'hermines accompagnée en chef de deux massacres d'or et en pointe d'un arbre de sinople.*

La famille DU BOIS DE LA COTARDIÈRE, qu'il ne faut pas confondre avec celle des Robin de la Cotardière, est originaire des environs d'Avranches, en Basse-Normandie. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans les *Titres, Anoblissements et Pairies de la Restauration.* Nicolas Dubois, auquel ce travail fait remonter la filiation, fut lieutenant de la compagnie de gardes-côtes de l'Avranchin et épousa Françoise Girard de la Chesnaye par contrat du 8 octobre 1692. Leur fils, Jean-Baptiste du Bois, sieur de Hautbriel, né en 1693 à la Croix, près d'Avranches, vint se fixer à Rennes, fut doyen du collège de médecine de cette ville et médecin du Roi et mourut en 1768. Il fut lui-même père de Jean-François-Joseph Dubois, sieur de Hautbriel, né à Rennes en 1730, docteur en médecine, marié à Vannes en 1759 à Vincente Jan de Bellefontaine, qui acquit dans la paroisse de Parthenay, au diocèse de Rennes, le domaine de la Cotardière dont sa descendance a conservé le nom, qui fut pourvu en 1781 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la Chancellerie, près le Parlement de Bretagne et qui fut enfin anobli le 1er février 1817 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Ce dernier laissa lui-même deux fils, Joseph Dubois de Québriac, né à Rennes en 1771, et Valentin Dubois de la Cotardière, né dans la même ville en 1776, qui épousèrent deux sœurs, Mlles Fournier de la Pommeraye ; l'aîné d'entre eux n'eut qu'une fille, Mme de Castellan ; le second eut un fils, Hippolyte du Bois de la Cotardière, né en 1802, décédé en 1858 au château de la Cotardière, qui continua la descendance. Valentin Dubois, né à Rennes en 1831, lieutenant-colonel de dragons, et Hippolyte Dubois, né en 1837, employé à l'administration des postes, tous deux fils d'Hippolyte, furent autorisés le 6 juin 1867 par décret

de Napoléon III à joindre régulièrement à leur nom celui de : DE LA COTARDIÈRE.

La famille Dubois ou du Bois de la Cotardière n'est pas titrée.

Principales alliances : Denoual de la Houssaye, Jean de Bellefontaine, Fournier de la Pommeraye, de Castellan, Guérin de la Grasserie, Frain de la Gaulairie, du Feigna de Kéranforêt 1896, Charil de Villanfray, le Jariel de Fontenay 1905, etc.

BOIS de CENDRECOURT (du). Armes : *tiercé en fasce au* 1 *de sinople à la bande d'argent accompagnée de cinq glands feuillés d'or,* 3 *et* 2 ; *au* 2 *denché d'or et d'azur de six pièces ; au* 3 *parti* A *gueules à l'écu d'or,* B *de gueules à trois glands montants d'or, au croissant de même en abime,* qui est d'Hennezél.

La famille DU BOIS DE CENDRECOURT, honorablement connue en Franche-Comté, revendique une origine commune avec une famille Dubois qui appartenait au XVIIe siècle à la noblesse de Lorraine.

Dom Pelletier a donné dans son *Nobiliaire de Lorraine* une généalogie de cette dernière famille. Oger Dubois, auquel il fait remonter la filiation suivie, laissa d'une alliance inconnue trois fils : 1° Gaspard Dubois, receveur d'Arches, qui épousa Marguerite Hurault, d'Epinal, et qui continua la descendance ; 2° Jean, qui fut receveur d'Arches après son frère en 1554 ; 3° François, capitaine d'Arches, qui fut anobli le 11 juin 1579 par lettres patentes du duc de Lorraine et dont les deux fils furent moines. Gaspard Dubois, l'aîné de ces trois frères, laissa lui-même deux fils ; 1° François-René Dubois, qui fut anobli le 25 septembre 1596 par lettres patentes du Duc, qui fut reçu en 1607 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Lorraine et qui continua la descendance, et 2° Claude Dubois, qui fut anobli par lettres du 18 octobre 1598 et qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Madeleine Lauretain. François-René épousa Marguerite Briseur, fille d'un maître de la monnaie ; il en eut un fils *unique*, François du Bois, Sgr d'Horville en partie, d'Hincourt, etc., reçu en 1631 conseiller maître en la Chambre des comptes de Lorraine, qui épousa l'année suivante Anne Mauljean et dont la descendance masculine s'éteignit en la personne de son petit-fils, Jean-François Dubois, Sgr d'Horville, conseiller au Parlement de Metz. D'après dom Pelletier la famille Dubois, de Lorraine, serait donc aujourd'hui complètement éteinte.

M. de Lurion a consacré dans son *Nobiliaire de Franche-Comté* une courte notice à la famille du Bois de Cendrecourt. D'après cet historien cette famille aurait eu pour auteur un fils cadet de François-René Dubois, anobli en 1576, et de Marguerite Briseur. Ce fils, qui

n'est pas mentionné par dom Pelletier serait venu se fixer en Franche-Comté et y aurait fait souche. Sa descendance a possédé dans les environs de Jussey la terre de Cendrecourt qu'elle a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. La famille du Bois de Cendrecourt a peu marqué en Franche-Comté. Son nom ne figure ni à l'Armorial général de 1696, ni aux assemblées de la noblesse en 1789. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Bichin de Cendrecourt, d'Hennezel, Franchet de Rans, de Boret, de Vernerey, le Merle de Beaufonds, etc.

BOIS des COURS de la MAISONFORT (du). Armes : d'*argent à cinq coquilles de gueules mises en orle, 2, 2 et 1*. — La branche des seigneurs des Arpentis portait, d'après le Père Anselme : d'*or à huit coquilles de sable, mises en orle, et un écusson de gueules en cœur*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*.

La famille du Bois des Cours, aujourd'hui éteinte, appartenait à l'ancienne noblesse du Perche d'où elle vint dans la suite se fixer en Nivernais. On en trouvera une généalogie détaillée dans le septième volume des *Archives de la noblesse de France* de Lainé. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. La souche était partagée dès la seconde moitié du XIVe siècle en deux grandes branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction, celle des du Bois-Rouvray, plus tard du Bois des Cours, et celle des du Bois des Arpentis [1].

Cette dernière branche, possessionnée en Dunois et en Touraine, remontait par filiation à peu près suivie à Philippon du Bois, écuyer, Sgr des Arpentis, qui épousa Marguerite de Beauvilliers et qui est mentionné dans plusieurs actes de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècles. Elle était représentée dans la seconde moitié du XVIe siècle par deux frères, Louis et François, qui en furent les derniers représentants. L'aîné d'entre eux, Louis du Bois, chevalier, Sgr des Arpentis, maître de la garde robe du roi Henri III, chevalier de ses Ordres en 1585, gouverneur de Touraine, laissa deux filles qui se marièrent dans les familles de Balzac et le Bascle. Le second, François du Bois, Sgr de Belleville, chambellan du duc d'Anjou, chevalier de l'Ordre du Roi, eut une fille unique qui épousa Roch du Puy, baron de Saint-Médard.

Jehan du Boys-Rouvray, auquel Lainé fait remonter la filiation de

[1] C'est par suite d'une erreur que Potier de Courcy dans son excellent *Armorial de Bretagne* fait descendre la famille du Bois des Cours de Jean du Bois, fils naturel de Raoul de Brienne, comte d'Eu, qui fut légitimé et anobli en 1395 par lettres du roi Charles VI.

la branche qui s'est perpétuée jusqu'au XIXe siècle, est rappelé comme défunt dans deux aveux rendus l'un le 20 juillet 1385, l'autre le 26 juillet 1399, par un Colin du Bois-Rouvray, écuyer, que l'on suppose avoir été son fils. On croit que ce Colin eut deux fils ; l'un de ceux-ci, dont on ignore le prénom, aurait été l'auteur du rameau des seigneurs de Brazais dont la dernière représentante, Jeanne du Bois-Rouvray de Brazais, épousa le 4 février 1579 Joseph d'Esparbès de Lussan. Jehan du Bois des Cours, écuyer, autre fils présumé de Colin, donna une quittance le 15 mai 1422. Sa veuve, Jeanne de Voisins, dame de Favières, représentée par son fils Menault, partagea le 21 décembre 1452 les biens de ses père et mère ; elle était remariée avec Jacquetin de Venisy, écuyer, quand elle fit le 5 juillet 1460 une donation au même Menault. A partir de cette époque la filiation est très nettement établie. Pierre du Bois des Cours, écuyer, Sgr de Favières, fils de Menault et de Jacquette de Charnacé, épousa Guillemette de Brichanteau par contrat du 31 octobre 1487. Il en eut trois fils, dont deux, Loup et Jacques, furent les auteurs de deux grands rameaux et dont un troisième, Antoine du Bois de Favières, fut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Loup du Bois des Cours, auteur du rameau aîné, rendit hommage au duc d'Alençon le 16 mai 1520 pour sa seigneurie de Favières, mouvante de la châtellenie de Châteauneuf-en-Thimerais. Son petit-fils, Adrien du Bois des Cours, Sgr de Favières, Brichanteau, etc., capitaine du château de Dreux, était en 1598 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV. Gédéon du Bois des Cours, chevalier, Sgr de Favières et autres lieux, fils du précédent, épousa par contrat du 18 septembre 1624 Éléonore de Beaujeu, héritière de l'importante seigneurie de la Maisonfort, en Nivernais, et fut dès lors connu sous le titre de baron de la Maisonfort. Il laissa deux fils : 1° Gédéon, baron de la Maisonfort, marié en 1649 à Marie-Anne Sarrau, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, et qui continua la descendance ; 2° Maximilien, dont le fils, autre Maximilien, maintenu dans sa noblesse en 1666 avec son oncle, passa en Angleterre avec ses enfants lors de la révocation de l'Édit de Nantes. Alexandre du Bois des Cours, Sgr de Favières, petit-fils de Gédéon et de Marie-Anne Sarrau, admis en 1696 parmi les pages du comte de Toulouse, officier de marine distingué, obtint l'érection en marquisat de sa seigneurie de la Maisonfort, en Nivernais, par lettres patentes du 9 novembre 1743 qu'il fit enregistrer le 10 février 1745 au Parlement de Paris, le 6 avril suivant à la Chambre des comptes de Paris et le 30 mars 1746 à la Chambre des comptes de Nevers. Son petit-fils, Antoine-Philippe du Bois des Cours, mar-

quis de la Maisonfort, né en 1764, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers, émigra en 1791, montra pendant toute la durée de l'émigration un dévouement sans bornes à la Famille Royale qui lui confia plusieurs missions importantes, ne rentra en France qu'en 1814, fut nommé maréchal de camp, fut élu en 1815 député du Nord, fut plus tard intendant du domaine de la Couronne et ministre plénipotentiaire près de diverses Cours d'Italie et mourut en 1827. La famille du Bois des Cours a eu pour dernier représentant mâle le fils unique du précédent, Maximilien, marquis de la Maisonfort, né en 1792, maréchal de camp en 1830, commandant du département de la Manche en 1841, décédé en 1848, qui demeura célibataire. Mais M. Louis-Ernest-Philibert Conte, né à Dusseldorf en 1812, receveur général des finances, marié à Mlle de Clérembault, demeurant à Chateauroux, demanda le 23 septembre 1855 et fut autorisé par décret du 9 octobre 1856 à joindre à son nom celui de : DUBOIS-DESCOURS DE LA MAISONFORT.

Jacques du Bois des Cours, Sgr de la Motte-en-Favières, auteur du second rameau, épousa Jeanne le Vaunier par contrat passé le 24 mai 1517 devant Eschauvron, substitut du tabellion d'Epernon. Son descendant, Jacques du Bois des Cours, chevalier, Sgr de Saint-Cosme, l'Etang, etc., baptisé en 1651, fut maintenu dans sa noblesse le 1er juillet 1667 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. Le chef de ce rameau, Jacques-Guillaume du Bois des Cours, né en 1716, marié en 1743 à Mlle de Guibert, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers. Son fils, Jacques-Étienne, connu sous le titre de comte du Bois des Cours, fit en 1786 ses preuves de noblesse devant Chérin pour être admis dans l'Ordre de Saint-Lazare. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tours. Il fut le dernier représentant mâle de son rameau et ne laissa que deux filles mariées l'une en 1807 au marquis de Lussac, l'autre en 1809 à M. de la Poëze.

Principales alliances : d'Argence, de Surgères, Chauveron, de Balzac, le Bascle, de Marconnay, de Crêvecœur, d'Esparbès de Lussan 1579, Absolut 1536, de Voisins de Favières 1422, de Charnacé, de Tascher, de Brichanteau 1487, Vipart 1551, de Chaumont-Quitry 1618, de Beaujeu de la Maisonfort 1624, Sarrau, de Rochechouart, de Saint-Félix, de Kergadiou 1761, du Coetlosquet 1780, Carpentier de Changy 1790, de Villiers de l'Étang-Saint-Cosme 1567, de Baigneux (de Courcival), de Fontenay, d'Allonville, du Bois-Tussé, Bazin de Fresne 1713, de Lignaud de Lussac 1807, de la Poëze 1809, etc.

BOIS des COURS de la MAISONFORT (Conte du). Voyez : CONTE DU BOIS DES COURS DE LA MAISONFORT.

BOIS de COURVAL (du). Armes : d'*argent à trois fasces d'azur*.

La famille du Bois de Courval a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe parisienne. C'est par erreur qu'on a dit qu'elle avait eu dans le passé une origine commune avec celle du trop célèbre cardinal Dubois, ministre du Régent, né en 1656 à Brives, en Limousin. Elle a eu pour berceau le Poitou et appartenait sous Louis XIV à la haute bourgeoisie de cette province. Un de ses représentants, Mathurin du Bois, fit enregistrer ses armoiries : d'*azur à trois fasces d'or* à l'Armorial général de 1696 (registre de Poitiers). Louise Dubois, femme de N... Fontenelle, fit enregistrer au même Armorial les armoiries suivantes : *fascé d'argent et d'azur de six pièces*. Pierre Dubois, à partir duquel la filiation est établie, habitait le Poitou dans la première moitié du XVIIe siècle. Son fils, Jean-François Dubois, fut receveur des tailles à Poitiers, puis trésorier de l'extraordinaire des guerres d'après un tableau généalogique des *Dossiers bleus* qui lui donne le prénom de Mathurin. Il laissa lui-même deux fils, Pierre-Alexis, né en 1690, et Claude, né en 1692. Claude Dubois de Villers, le plus jeune de ces deux frères, fut capitaine au régiment de Piémont-Cavalerie et n'eut qu'une fille mariée en 1736 au maréchal duc de Broglie et décédée sans postérité. L'aîné, Pierre-Alexis Dubois, devint en 1727 président en la première Chambre des enquêtes du Parlement de Paris, fut anobli par sa charge et acquit les seigneuries importantes de Courval, en Soissonnais, et d'Anisy, en Laonnais ; il eut deux fils, Alexis et Anne-Louis Dubois de Courval, qui furent l'un et l'autre conseillers au Parlement de Paris. Alexis fut connu le premier sous le titre de vicomte de Courval ; il mourut avant la Révolution, laissant un fils mineur, Alexis-Charles-Guillaume du Bois, vicomte de Courval, né à Pinon en 1774, qui se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Senlis, à cause de sa seigneurie de Chavignon, et à celles tenues à Saint-Jean-d'Angély, en Saintonge, à cause de sa seigneurie de Saint-George-du-Rex. Alexis-Charles-Guillaume fut dans la suite député et conseiller général de l'Aisne, reçut le titre de baron de l'Empire par décret impérial du 20 avril 1812 et mourut en 1822. Il avait épousé d'abord en 1794 Mlle de Poilloüe de Saint-Mars, puis en 1810 Mlle Saladin de Crans. Il n'eut de cette seconde union qu'une fille mariée en 1832 au duc de Marmier. Ernest-Alexis du Bois, vicomte de Courval et d'Anisy, né de la première union en 1795, fut gentilhomme de la chambre du roi Charles X, maire de Pinon et conseiller général de l'Aisne et épousa en 1823 une fille de la maréchale Moreau. Il laissa une fille, la marquise de Chaponay, et deux fils qui furent les derniers représentants mâles de leur famille. L'aîné d'entre eux, Arthur, vicomte de Courval,

décédé en 1873, n'eut de son mariage avec miss Ray, riche américaine, qu'une fille mariée en 1889 au prince de Poix ; le puîné, Henri-Victor, mourut en 1891 sans laisser de postérité de son mariage avec la princesse Hélène Bibesco.

Principales alliances : de Broglie, Joly de Fleury, de Poilloüe de Saint-Mars, de Marmier 1832, Moreau 1823, de Chaponay-Morancé 1850, Bibesco 1866, de Noailles 1889, etc.

BOIS de HARNES et des CRETONS (du). Armes : d'*argent à un chevron de gueules accompagné de trois arbres de sinople.* — La branche de Harnes portait : *écartelé au* 1 du Bois ; *au* 2 *d'argent à cinq losanges de gueules accolés en bande*, qui est van Ophem ; *au* 3 *de gueules à la croix de vair, au lambel d'or mis en chef*, qui est le Pippre ; *au* 4 *d'azur à une coquille renversée d'argent accompagnée de trois étoiles à six rais d'or*, qui est de Condé ; *sur le tout d'argent à deux fers de moulin de gueules, l'un au second quartier, l'autre en pointe*, qui est de Beugnies ; *au franc quartier bandé d'or et d'azur de six pièces, à une ombre de lion de sable brochant sur le tout ; à la bordure engrêlée de gueules*, qui est de Trazégnies. — Cimier : *un arbre de sinople.* — Supports : *deux griffons d'or.*

La famille du Bois de Harnes et des Cretons, aujourd'hui complètement éteinte, a occupé en Flandre un rang distingué. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, et le comte du Chastel de la Howardries en a donné une généalogie complète dans ses *Généalogies tournaisiennes*. Son auteur, Jean du Bois, marié à Marie de Richemont et décédé le 24 juin 1598, fut nommé par lettres de 1570 greffier en la Chambre des comptes de Lille. Guillaume du Bois, né en 1582, fils du précédent, fut pourvu par lettres du 12 juillet 1620 de la charge de greffier auditeur en la même Chambre ; il mourut en 1624 laissant lui-même, entre autres enfants, deux fils, Jean et Michel, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

Jean du Bois, auteur de la branche aînée, dite de Harnes, marié à Jeanne van Ophem, fut nommé en 1650 conseiller maître en la Chambre des comptes de Lille. Un de ses petits-fils, Jean-Baptiste du Bois, Sgr d'Inchy, échevin de Tournay en 1689, décédé sans postérité en 1746, reçut le 12 mai 1722 des lettres de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin ; un autre, Guillaume-Joseph du Bois, Sgr de Harnes, né en 1674, fut pourvu le 4 juin 1704 de la charge anoblissante de greffier en chef du Parlement de Flandre. Antoine-Guillaume du Bois de Harnes, fils du précédent, reçu bourgeois de Douai en 1739, fut créé chevalier le 8 août 1731 par lettres

de l'empereur Charles VI, puis baron le 1er février 1777 par lettres de l'impératrice Marie-Thérèse ; il ne laissa qu'un fils, Antoine-Bernard, baron du Bois de Harnes, qui fut le dernier représentant de sa branche et qui mourut à Tournay en 1790 sans laisser de postérité. Guillaume-Joseph du Bois de Harnes, chanoine de Condé, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Valenciennes).

Guillaume du Bois, sieur des Cretons, auteur de la branche cadette, fut receveur du Roi à Lille et mourut en 1682. Son fils, Michel du Bois, sieur des Cretons, licencié en droit, bourgeois et avocat de la ville de Lille, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Lille). On ne connaît pas à cette branche de principe d'anoblissement. Son chef, Charles-Henri-François-Joseph du Bois, sieur des Cretons, de Jardin, de Saint-Venant, etc., n'en sollicita pas moins du roi Louis XVI des lettres patentes de confirmation de noblesse. Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner sa requête, envoya le 8 janvier 1781 un rapport très défavorable qui commence en ces termes : « La demande de M. du Bois des Cretons n'a aucun « fondement. Sa production n'est formée que de titres inadmissibles « par leurs espèces et par leurs formes en preuves de noblesse ; on « n'y trouvera ni contrat de mariage, ni testament, ni partage, actes « qui en font la base ; ces titres n'énoncent aucune qualification noble, « mais seulement celles qui constituent une ancienne et honorable « bourgeoisie. M. des Cretons avoue lui-même qu'il n'a pas une ori- « gine noble puisqu'il invoque les privilèges d'auditeur en la Chambre « des comptes de Lille dont Guillaume, son trisaïeul, fut pourvu ; mais « ces charges ne donnent la noblesse qu'au deuxième degré comme « il est prouvé par les certificats et arrêts qu'il a produits..... » Le dernier représentant de cette branche, Charles du Bois des Cretons, né en 1804, mourut en 1844 ne laissant que deux filles qui épousèrent dans la suite l'une en 1857 M. Mélin de Corboyer, l'autre en 1860 M. O'Mahony.

Principales alliances : Forest de Quardeville 1734, 1739, de Madre de Norguet 1774, Mac-Carthy 1781, Aronio de Romblay 1803, Mélin de Corboyer 1857, O'Mahony 1860.

BOIS d'ESTRELLAN de la SAUSSAYE (du) Armes : *coupé au* 1 *d'azur au lion d'or ; au* 2 *de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux satyres*.

Cette famille est originaire du Gâtinais d'où elle passa en Champagne, puis aux Antilles. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin. Claude du Bois, écuyer,

Sgr de Saumont, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1668 fait remonter la filiation suivie, fut homme d'armes de la compagnie du seigneur d'Aubigny et épousa en 1516 demoiselle Philippe de Martel. Il fut père d'Antoine du Bois, écuyer, Sgr du Cougnet, lieutenant de la compagnie du sieur de Thésut, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, qui épousa en 1546 demoiselle Simone de Vaucouleurs, et grand-père de Jean du Bois, écuyer, Sgr du Cougnet, qui épousa demoiselle Marie d'Estrelan dont ses descendants relevèrent le nom. Pierre du Bois, un des petits-fils de ce dernier, fut maintenu dans sa noblesse en 1668 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne. Ce personnage avait plusieurs frères. L'un d'eux, noble François du Bois, officier au service de la Compagnie des Indes Orientales, était fixé aux Antilles à l'époque où fut rendu ce jugement dans lequel il ne fut pas compris ; il épousa demoiselle Elisabeth de la Guarrigue par contrat passé le 12 janvier 1668 au gouvernement de l'île de Sainte-Croix, fut nommé gouverneur de ladite île par lettres patentes du 8 août 1669 et fit son testament le 12 novembre 1679. Son fils, noble Nicolas du Bois, était fort jeune quand il épousa demoiselle Anne le Mercier de Beausoleil par contrat passé le 8 septembre 1690 à la Guadeloupe et vint à la suite de ce mariage se fixer dans cette dernière île. Il laissa lui-même deux fils, Nicolas du Bois, marié à la Guadeloupe le 25 février 1713 à demoiselle Jeanne Tirant, et Guillaume du Bois de la Saussaye, cornette de cavalerie au régiment de Maisoncelle, marié à la Guadeloupe le 29 novembre 1721 à Geneviève de Gestas, qui furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux demandèrent sous Louis XVI à régulariser leur situation nobiliaire que leur auteur avait omis de faire reconnaître lors de la grande recherche commencée en 1666. Chérin, chargé d'examiner leurs preuves, émit un avis très favorable bien qu'ils se fussent abstenus de se qualifier écuyers depuis les premières années du XVIIIe siècle et, sur le vu du rapport de ce généalogiste, ils purent faire enregistrer le 4 mars 1788 leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de la Guadeloupe.

La famille du Bois d'Estrellan de la Saussaye s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Un de ses représentants, marié à Mlle d'Estaintot, était en 1877 sous-chef de traction au chemin de fer de Lyon.

Elle n'a jamais été titrée.

Principales alliances : de la Guarrigue, de Gestas 1721, Drouillard de la Bertaudière 1746, Butel de Sainte-Ville 1756, de Courdemanche de Boisnormand, de la Jaille 1820, Langlois d'Estaintot, etc.

BOIS de FRÉMINET (Lalleman du). Voyez : LALLEMAN DU BOIS DE FRÉMINET.

BOIS du FRESNE, de la GRÈZE, de LIBERSAC (du). Armes : d'*argent à l'aigle au vol abaissé de sable membrée de gueules* (*tenant* quelquefois *au bec un rameau de gueules*).

La famille DU BOIS DU FRESNE appartient à la noblesse du Sud-ouest de la France. Elle a possédé dans cette région la seigneurie du Fresne, située en Angoumois, les seigneuries de la Grèze et de Libersac, situées en Périgord, et s'est répandue en Saintonge, en Bordelais, en Agenais et en Bazadais. Les preuves de noblesse qu'elle fit en 1729 devant d'Hozier pour obtenir l'admission d'un de ses membres parmi les pages du Roi en font remonter la filiation suivie à Pierre, dit Perrinel, du Bois, Sgr du Fresne, qui est mentionné dans un acte de 1465 avec sa femme Françoise de Montigné. D'après la tradition ce personnage aurait été originaire de Normandie; il existe en effet dans cette province une famille du Bois, de très ancienne noblesse, à laquelle il a été consacré plus haut une notice au nom de DU BOIS DU BAIS et dont les armoiries ont beaucoup d'analogie avec celles de la famille du Bois du Fresne. Henri du Bois, écuyer, Sgr du Fresne, de la Grèze et du Graspirou, fils des précédents, épousa Marie Faidix par contrat du 23 mai 1486 et fut nommé le 3 août 1536 gouverneur du comté d'Astarac par lettres patentes de Frédéric de Foix, comte d'Astarac.

La souche se partagea en plusieurs branches. Le chef d'une de ces branches, noble François Dubois, écuyer, Sgr du Fresne et de Gaspiron, résidant en Bazadais, fut maintenu dans sa noblesse le 30 avril 1667 par jugement de Dupuy, subdélégué de l'intendant Pellot, dont on trouvera le texte tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Claude du Bois, Sgr de Libersac, Alexandre du Bois, Sgr de la Grèze, Antoine du Bois, Sgr du Gardet, François du Bois, Sgr du Fresne, et Eymeric du Bois, sieur du Fresne, furent encore maintenus dans leur noblesse le 2 août 1697, sur preuves remontant à 1486, par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Une branche de la même famille fut enfin maintenue dans sa noblesse le 30 octobre 1699 sur preuves remontant à 1511 par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle.

François du Bois du Fresne, né en 1716, fils de François, Sgr de Libersac, demeurant à Cahuzac, au diocèse de Sarlat, et de Marie-Anne Béraud, mariés par contrat du 12 janvier 1713, et petit-fils d'Aimery du Bois, Sgr du Fresne et de la Grèze, fit en 1729 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages de la Grande Ecurie du

roi Louis XV. Sa sœur, Elisabeth, fit cette même année des preuves semblables pour être admise à Saint-Cyr.

Joseph du Bois, demeurant à la Gravelle, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes tant en son nom que comme représentant de Charles du Bois de la Gravelle. Le chevalier du Bois du Fresne prit part cette même année à celles tenues à Bazas et messieurs du Bois du Fresne de Saint-Fort et du Bois de la Grèze à celles tenues à Libourne.

La famille du Bois du Fresne, de la Grèze et de Libersac a fourni de nombreux officiers, des gardes du corps, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle est distincte de la famille DU BOIS DE SAINT-GEORGES ET DE SAINTEGÈME, rapportée à la suite, qui appartient à la noblesse de la même région et avec laquelle elle a conclu une alliance au XVIIe siècle.

La seule de ses branches qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, se trouvant réduite à une situation de fortune modeste, a adopté l'orthographe DUBOIS-DUFRESNE. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Drouilhet de Sigalas 1649, de Bideran 1626, de Tamanhan, du Pouget de Cazaux, de Melet, de Carbonnier, d'Abzac, de Bourran, de Montalembert, de Lustrac, de Gastebois, du Bois de Saint-Georges, etc.

BOIS de SAINT-GEORGES et de SAINTE GEMME ou SAINTEGÊME (du). Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : d'*azur au lion d'or surmonté d'un croissant et accosté de deux étoiles, le tout de même.*

La famille DU BOIS DE SAINT-GEORGES et de SAINTE-GEMME appartient à la noblesse de Guyenne. Elle est distincte de la famille DU BOIS DU FRESNE et DE LA GRÈZE de la même région, bien qu'on ait cherché à leur attribuer une origine commune. Ogier du Bois, sieur de Peyrelongue, auquel remonte la filiation, est mentionné dans un acte du 25 juin 1575 avec la qualification de conseiller au présidial de Bazas. On a dit, mais sans preuves à l'appui, que ce personnage était fils d'un Pierre du Bois, écuyer, Sgr de Baignaux, qui fut appelé en 1557 au ban de la sénéchaussée de Bazas et qui était lui-même frère de François du Bois, écuyer, Sgr du Fresne et de la Grèze. Ogier du Bois fit son testament en 1580. Il laissa, entre autres enfants, un fils, Michel du Bois, Sgr de Peyrelongue, la Mothe, Saint-Georges, etc., qui épousa Béatrix d'Amalby par contrat du 3 juin 1586 et qui fut nommé en 1606 gouverneur de Montségur. Deux des fils de celui-ci, Michel du Bois, sieur de Saint-Georges, en la paroisse de Cours, près de Montségur, marié à Isabeau du Bois de la Grèze, et Jean-Jacques

du Bois, Sgr de Sainte-Gemme, marié le 15 septembre 1647 à Françoise Moreau, furent les auteurs de deux grandes branches.

L'aîné de ces deux frères fut père de Michel du Bois, écuyer, sieur de Saint Georges, de Peyrelongue et d'Arpaillan, qui épousa Bertrande de Villepreux d'Artigues et qui mourut le 30 août 1715, et grand-père de Jean-Louis du Bois, Sgr des mêmes terres, qui épousa Suzanne de Barry. Cette branche s'éteignit au XVIIIe siècle dans les familles Labailh et Roche de Crassi.

Jean-Jacques du Bois, auteur de la seconde branche, seule subsistante, fut père de Michel du Bois, Sgr de Sainte-Gemme, qui épousa en 1702 Marguerite d'Entraigues et qui fit son testament en 1724, et grand-père de Pierre du Bois, Sgr de Sainte-Gemme, qui épousa en 1732 Marie Robert. Cette branche se fit maintenir dans sa noblesse en 1753 par arrêt de la Cour des aides de Bordeaux et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bazas. Son chef est connu depuis le milieu du XIXe siècle sous le titre de vicomte de Saintegême.

Principales alliances : de Grailly 1779, de Villepreux, de Meslon, d'Arche 1678, d'Entraigues, etc.

BOIS de FRESNOY et de SARAN (du). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois glands de même, tigés et feuillés de deux feuilles de sinople*.

La famille DU BOIS DE FRESNOY, plus connue autrefois sous le nom de DUBOIS DE CRANCÉ, est anciennement connue en Champagne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les *Dossiers bleus* et dans les *Manuscrits de Chérin*, au Cabinet des Titres. Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* en fait remonter la filiation à Antoine du Bois qui avait épousé Louise Deu et qui était marchand bourgeois de Châlons dans la première moitié du XVIe siècle. Nicolas du Bois, marchand à Châlons, fils du précédent, épousa d'abord Anne Collet, puis par contrat du 13 février 1577 Marie Priou, héritière du petit fief de Crancé, enclavé dans la seigneurie de Bussy-le-Chatel, à quatre lieues de Châlons. Il eut du premier lit trois fils : 1° François du Bois, sieur de Villers, gentilhomme ordinaire de la chambre d'Ernest-Frédéric, prince de Bade ; 2° Claude du Bois, sieur de Marson, dont la descendance s'éteignit avec son petit-fils, Jacques du Bois de Marson, décédé à Paris en 1726 ; 3° Jacques du Bois, sieur de Farémont, dont la descendance s'éteignit en 1700. Nicolas du Bois eut de sa seconde union un quatrième fils, Nicolas II du Bois, sieur de Crancé, né le 9 octobre 1578, qui épousa par contrat du 20 janvier 1621 Marie le Moyne, fille d'un élu et contrôleur en l'élection de Châlons, et qui continua la descendance.

Nicolas III du Bois, sieur de Crancé, petit-fils de Nicolas II, fut commis trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres à Châlons et épousa par contrat du 25 septembre 1662 Madeleine Cuny dont le père tenait à Châlons l'auberge de l'Ecu de Châlons. Quand au XVIIIe siècle les représentants de la famille du Bois de Crancé voulurent se faire reconnaître comme gentilshommes, ils prétendirent que ce Nicolas III était issu d'une famille noble, mais qu'il avait perdu sa noblesse par suite de dérogeance. Nicolas III laissa deux fils, Germain, qui continua la descendance, et Jacques du Bois, sieur de Mirey, entrepreneur à Charleville, qui dissipa sa fortune et qui eut plusieurs enfants de son mariage avec une demoiselle Fournier. Germain du Bois, sieur de Crancé, de Fagnières en partie, du Bois de Marson, d'abord marchand de blé, fut plus tard conseiller d'honneur au bailliage et siège présidial de Châlons, puis en 1707 commissaire des guerres. Il épousa une demoiselle Pâris et en laissa cinq fils : 1° Germain du Bois, sieur de Crancé, né en 1698, conseiller du Roi, commissaire provincial des guerres, qui épousa en 1723 une demoiselle Fagnier et qui en eut plusieurs enfants ; 2° Jean-Baptiste du Bois de Crancé, dit des Loges, sieur de Chantereine, conseiller d'honneur au présidial de Châlons, qui épousa en 1728 une demoiselle Rollet ; 3° Claude du Bois de Crancé, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis en 1738, qui épousa cette même année une demoiselle Perrier, fille d'un négociant en vins de Reims, plus tard secrétaire du Roi, et qui en eut plusieurs enfants ; 4° Jean-Jacques du Bois, sieur de Loisy, né en 1702, exempt des Cent-Suisses, écuyer d'honneur de la Dauphine Marie-Thérèse d'Espagne, qui épousa en 1751 Marie-Catherine de Tarade ; et 5° Jean du Bois, sieur de Marson, officier d'infanterie, qui demeura célibataire.

Madeleine Cugny, veuve de Nicolas Dubois, principal commis de l'extraordinaire des guerres en Champagne, son fils Germain du Bois de Crancé, conseiller d'honneur au bailliage et siège présidial de Châlons, Jacques du Bois de Farémont, trésorier général de France au bureau des finances de Champagne, et Nicolas du Bois, greffier triennal audit bureau, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Les représentants de la famille du Bois de Crancé demandèrent en 1739 au roi Louis XV de les réhabiliter dans leur noblesse et de les relever de la dérogeance qu'aurait encourue leur grand-père Nicolas du Bois ; ils produisirent à l'appui de leur demande un certain nombre de titres qui faisaient remonter leur filiation à 1597, date du décès de Nicolas Ier du Bois, mari de Marie Priou. Cette production ayant été jugée insuffisante puisqu'elle ne prouvait pas que la famille fût en pos-

session incontestable de la noblesse cent ans avant la prétendue dérogeance de Nicolas III, MM. du Bois de Crancé produisirent de nouveaux titres qui cette fois faisaient remonter leur filiation au 31 mars 1559, date à laquelle leur auteur Nicolas Ier du Bois, écuyer, sgr de Villers, aurait épousé Marie Priou, dame de Crancé. Ils y joignirent un tableau généalogique que l'on trouvera dans les *Dossiers bleus* et qui les faisait descendre d'Henri du Bois, écuyer, vivant en 1304, et de son fils, Hugues du Bois, écuyer, marié à Blanche de Tourzel, lequel servit à l'arrière ban en 1332. Cette fois la demande de MM. Dubois de Crancé fut accueillie favorablement et ils obtinrent en avril 1740 des lettres patentes de relief de dérogeance qui furent entérinées à la Cour des aides le 15 avril 1741 et qui les rétablissaient dans leur noblesse primitive « si toutefois il appert par bons et « valables titres qu'ils sont de noble et ancienne race et que leurs « père, aïeul et bisaïeul ont toujours vécu noblement sans autre déro- « geance que celle qui résulte du fait de leur grand-père ». De vives protestations s'étant élevées contre ces lettres patentes, une enquête fut ordonnée en 1763 ; cette enquête apprit que plusieurs des titres produits en 1739 étaient faux et que le contrat de mariage de Nicolas Ier du Bois et de Marie Priou avait particulièrement été falsifié puisque ce mariage avait eu lieu non pas en 1559, mais le 13 février 1577. A la suite de cette enquête les lettres patentes de 1740 furent révoquées et la famille du Bois de Crancé, réintégrée dans la bourgeoisie, ne fut pas admise en 1789 à prendre part aux assemblées de la noblesse de sa région.

Edmond-Louis-Alexis du Bois de Crancé, né à Charleville en 1747, fils de Germain et de Rennette Fagnier, admis très jeune dans le corps des mousquetaires, dut quitter ce corps après la révocation des lettres de relief de dérogeance accordées à sa famille en 1740. Il était lieutenant des maréchaux de France quand il fut nommé député du Tiers-État du bailliage de Vitry-le-François aux États généraux de 1789. Il adopta avec ardeur les idées révolutionnaires, fut nommé maréchal de camp en 1792, fut député des Ardennes à la Convention, vota la mort du roi Louis XVI, fit partie du Conseil des Cinq-Cents, fut appelé au ministère de la Guerre le 1er vendémiaire an VIII, vécut dans la retraite après le Coup d'État du 18 brumaire auquel il refusa d'adhérer et mourut à Rethel en juin 1814.

Peu flatté de cette illustration, M. Bonaventure-Louis Dubois de Crancé, ancien commissaire des guerres, demanda et obtint le 6 décembre 1814 par ordonnance du roi Louis XVIII l'autorisation de substituer à son nom celui de Dubois de Fresnoy.

M. Gustave du Bois, connu sous le titre de comte de Fresnoy, a épousé vers 1870 Mlle de Bréda, née en 1850.

Une branche de cette même famille subsiste sous le nom de DUBOIS DE SARAN.

La famille du Bois de Crancé ou de Fresnoy a fourni de nombreux officiers.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille DUBOYS-FRESNEY (voyez ce nom).

Il a existé en Champagne une autre famille du Bois, celle des Sgrs de Chevillon, qui ne put faire reconnaître sa noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666. Cette famille, sur laquelle on trouvera des renseignements dans les *Dossiers bleus*, portait pour armes : *écartelé au 1 de gueules à trois fasces d'or ; au 2 d'or au lion couronné de gueules ; au 3 d'argent au lion couronné de sable ; au 4 d'or à quatre burèles de sable*. Elle produisit une généalogie qui en faisait remonter la filiation à Christophe du Bois, écuyer, Sgr de Chevillon, dont le fils Nicolas épousa en 1511 Jacqueline des Colmes. Cette production ne fut pas admise par l'intendant Caumartin qui, par arrêt du 27 août 1667, condamna Philippe du Bois, Sgr de Chevillon, à une amende de 800 livres réduite plus tard à 200. Philippe du Bois avait épousé en 1660 Augustine Philipponat dont il avait plusieurs enfants.

BOIS de BOUTARIC (ou **BOUTARY**), de **GAUDUSSON** de **PLACE** et de **LANGLE** (du). Armes : d'*argent à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un cerf de sable sortant d'un bois de sinople*. — On ajoute quelquefois à ces armes *un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or*.

La famille DU BOIS DE BOUTARIC ET DE GAUDUSSON appartient à la noblesse du Quercy. Elle a pour auteur maître Pierre Dubois qui fut pourvu par provisions du 10 janvier 1675 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie près la Cour des aides de Montauban. Pierre Dubois conserva cet office jusqu'à sa mort arrivée le 26 août 1684 et eut pour successeur son fils, noble Pierre Dubois de Boutaric, Sgr de Gaudusson. Celui-ci fut maintenu dans sa noblesse le 25 juin 1699 par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. La souche se partagea en plusieurs rameaux qui se distinguèrent par les surnoms terriens de Boutaric et de Gaudusson. Clément du Bois de Gaudusson, capitaine des chevau-légers de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1777 Madeleine de la Tour, sœur du dernier baron de Langle, décédé en 1842, et héritière de la terre et du château de Langle, situés près de Luzech, en Quercy,

que sa descendance a conservés jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom[1].

M. du Bois de Boutaric prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse; M. de Gaudusson, chevalier, Sgr de Pradel, prit part cette même année à celles tenues à Cahors.

Principales alliances : de la Garde-Saignes 1833, d'Hébraïl 1897, de Campmas de Saint-Rémy, etc.

BOIS d'ESCORDAL (du). Armes : d'*argent à cinq hermines de sable.*

La famille du Bois d'Escordal appartient à l'ancienne noblesse de Champagne. On en trouvera un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus,* au Cabinet des Titres. Robert du Bois, Sgr d'Escordal, auquel ce travail fait remonter la filiation suivie, fit un partage avec son frère Jean, également Sgr d'Escordal, par acte passé le 18 janvier 1473 devant Daubanton, notaire à Alendhuy. Il avait épousé Isabeau des Laires, fille de Jean, écuyer, Sgr de Montgon, avec laquelle il est mentionné dans des actes de 1480 et de 1481 et qui était veuve en 1519. Il fut père de Simon du Bois, écuyer, Sgr d'Escordal, qui est mentionné dans des actes de 1508 et de 1538 et qui épousa en 1519 Jeanne de Blancmort, grand-père de Christophe du Bois, Sgr d'Escordal, qui épousa le 14 septembre 1550 Marie d'Alendhuy et dont les enfants partagèrent la succession en 1595, bisaïeul de Gobert du Bois, Sgr d'Escordal et de Monby, qui épousa Guillaine de Boham, dame d'Escordal en partie, et trisaïeul de Christophe du Bois, Sgr des mêmes terres, capitaine de deux compagnies d'infanterie, qui épousa en 1619 Marie Desguiot. Jean du Bois, Sgr d'Escordal, fils aîné de ce dernier, paraît dans quelques actes avec la qualification de vicomte de Savigny; il mourut sans postérité. Son frère, Charles du Bois, Sgr d'Escordal et de Monby, demeurant dans l'élection de Rethel, marié en 1657 à Madeleine d'Ivory, fut maintenu dans sa

[1] La famille de la Tour de Salles et de Langle qui se fondit dans la famille du Bois de Gaudusson était une des plus anciennes de la noblesse du Rouergue et du Quercy. Elle portait pour armes : *de gueules à une tour d'argent crénelée de trois pièces.* Elle avait eu pour berceau le château de la Tour, situé dans la paroisse de Salles, en Rouergue, qu'elle conserva longtemps après son établissement en Quercy et qu'elle ne vendit qu'en 1765. Son premier auteur connu, Pierre de la Tour de Salles, vivait en 1201. M. de Barrau fait remonter la filiation à Flotard de la Tour dont le fils Pons, Sgr de la Tour de Salles-Comtaux et de Roquebrune, épousa le 12 décembre 1529 Marguerite de Murat et acquit en 1531 la seigneurie de Saint-Paul. Louis, Sgr de la Tour de Salles et de Saint-Paul, fut maintenu dans sa noblesse le 4 mars 1668 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Son fils, Louis, vint se fixer en Quercy par le mariage qu'il contracta le 16 février 1680 avec Suzanne de Geniez, héritière de la seigneurie de l'Angle. Marie de la Tour de l'Angle fut admise en 1725 à la maison de Saint-Cyr. Le baron de l'Angle prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Cahors.

noblesse avec ses deux fils mineurs en août 1667 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne.

François-Nicolas du Bois, connu le premier sous le titre de baron d'Escordal, chef de brigade d'artillerie, marié en 1779 à Mlle de Lescuyer, fille d'un maréchal de camp, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bas-Limousin et se fit représenter à celles tenues à Reims ; il émigra, fut fait prisonnier par les républicains et fut fusillé à Groningue en 1796. Son fils, Louis-Gabriel du Bois d'Escordal, né à Charleville en 1781, colonel d'infanterie, marié en 1815 à Mlle d'Herman, fut confirmé le 7 juillet 1827 par lettres patentes du roi Charles X dans la possession du titre héréditaire de baron. Il a laissé un fils, Charles-Alfred, baron du Bois d'Escordal, né à Grenoble en 1825.

La famille du Bois d'Escordal a fourni de nombreux officiers, une chanoinesse de Denain sous Louis XVI, etc.

Principales alliances : d'Alendhuy, d'Ivory, de Sahuguet de Termes 1719, de Boham, de Coucy 1745, de Beffroy, d'Aguisy, etc.

Il avait existé en Champagne plusieurs autres familles nobles du nom de du Bois. La plus en vue de ces familles, celle des seigneurs de la Rochette et de Courchamps, portait pour armes : d'*azur au sautoir d'argent accompagné de trois colombes d'or, une en chef et deux aux flancs*. Elle était originaire de la Bourgogne et remontait par filiation à Henri du Bois, écuyer, sieur de la Rochette, mentionné dans un acte de 1520 avec son épouse Guillemette de Sacquenay. Denise Mariotte, veuve en 1654 de Didier du Bois, sieur de Corchamps, qu'elle avait épousé en 1632, fut maintenue dans sa noblesse en 1670 avec ses six enfants par jugement de l'intendant Caumartin.

BOIS-HALBRAN de BEAUVAIS (du). Armes : *de gueules* (quelquefois *de sable*) *à deux épées d'argent garnies d'or, mises en sautoir, la pointe en bas*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux sauvages*. — Devise : *In armis*.

La famille DU BOIS-HALBRAN appartient à la noblesse de l'ancien diocèse de Rennes, en Bretagne. Elle y a possédé, entre autres biens, la seigneurie du Bois, dans la paroisse de Saint-Germain, qui lui a donné son nom, et la seigneurie de Beauvais, dans la paroisse de Noyal-sous-Bazouges. Un de ses représentants, le chevalier Joseph-Anacharsis du Bois-Halbran, fit paraître en 1870 un ouvrage qu'il intitula : *Notice historique, généalogique et héraldique sur la maison du Bois-Halbran, vicomtes de Beauchesne, comtes et seigneurs hauts-justiciers de Beauvais-Boishalbran*. L'auteur de cet opuscule, donnant un libre cours à son imagination, plaça en Picardie le berceau des du Bois-Halbran et les fit descendre de la famille des anciens

barons de Boves, tige des sires de Coucy, par Yvan de Boves qui serait venu se fixer en Bretagne au cours du XIIe siècle ; puis il leur rattacha un certain nombre de personnages marquants du nom de du Bois qui existèrent en Bretagne au XIIIe et au XIVe siècles. On suppose avec plus de vraisemblance, mais sans toutefois en avoir de preuves certaines, que la famille du Bois-Halbran est une branche détachée à une époque inconnue de la famille DU BOIS DE BEAUCHESNE ET DE LA FERRONNIÈRE, d'ancienne noblesse du diocèse de Nantes, aujourd'hui éteinte, qui portait pour armes : *de gueules à trois coutelas d'argent rangés en fasce, la pointe en bas*. Il a été parlé de cette famille dans la notice consacrée à une famille DU BOIS DE BEAUCHESNE ET DE JANCIGNY actuellement existants. On a inscrit avec ses armes aux Salles des Croisades du musée de Versailles le nom d'un du Bois, chevalier breton, qui se croisa en 1242, bien que l'on ne sache pas exactement à quelle famille du Bois il appartenait.

Dans la réalité la famille du Bois-Halbran figure de 1478 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse de l'évêché de Rennes. Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse d'extraction le 26 mars 1669 sur preuves de huit générations par arrêt de la Chambre de Réformation de Bretagne. Jean du Bois, Sgr de Beauvais, auquel cet arrêt fait remonter la filiation suivie, résidait vers le milieu du XVe siècle dans la paroisse de Saint-Germain du Pinel. D'après Borel d'Hauterive, qui a donné une généalogie des du Bois-Halbran dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1863, il aurait comparu à des montres du 9 octobre 1411 et du 1er octobre 1412 et aurait été en 1419 conseiller du duc de Bretagne ; d'après le même auteur il aurait été frère d'un Quentin du Bois qui était en 1415 conseiller du Roi et garde du scel du bailliage de Vermandois. On ignore le nom de sa femme. Son fils, Jean II du Bois, Sgr de Beauvais, prit part en 1450 au combat de Formigny ; il laissa d'une dame que l'arrêt de 1669 ne nomme pas, mais que Potier de Courcy dit avoir été Thibaude de Cornillé et que Borel d'Hauterive appelle Jeanne du Roscoet, un fils, Guion du Bois-Halbran, qui est mentionné dans un acte de 1499 avec sa femme Marguerite Macé et qui continua la descendance. Ce fut ce Guion qui acquit la terre d'Halbran et qui la réunit à celle du Bois. Ses descendants vendirent cette terre en 1605. Pierre du Bois, Sgr d'Halbran et de Beauvais, fils de Guyon, épousa en 1530 Gillette Loaysel. Leurs deux petits-fils, Briand du Bois-Halbran, chevalier, marié en 1600 à Briande du Cellier, héritière d'une terre de Beauchesne, dans la paroisse de Noyal-sur-Vilaine, et Julien du Bois-Halbran, Sgr de Beauvais, marié à Julienne de Graindorge, furent les auteurs de deux rameaux. Le rameau aîné s'éteignit après

quelques générations. Le chef du second rameau, Bertrand du Bois-Halbran, Sgr de Beauvais, décédé en 1693, fut pendant près de vingt ans gouverneur de la ville et du château de Saint-Malo ; c'est par erreur que Borel d'Hauterive a dit qu'il avait obtenu l'érection en comté de sa terre de Beauvais. Son arrière-petit-fils, Étienne du Bois-Halbran de Beauvais, marié à Biarritz en 1774 à Gratienne Gramont de Castéra, vint établir sa résidence à Bordeaux et fut nommé maire de cette ville à l'époque des Cent-Jours. Il laissa trois fils qui allèrent se fixer dans l'île de Cuba. La famille du Bois-Halbran était représentée de nos jours à Bordeaux par Louis du Bois-Halbran marié le 25 octobre 1888 à Mlle de Girardin.

La famille du Bois-Halbran a fourni des officiers.

Son chef est connu sous le titre de comte depuis les dernières années du XIXe siècle.

Principales alliances : de Lacy 1568, Bouchard d'Aubeterre, de Graindorge, Fabroni 1730, 1764, de Girardin, de Nevet 1670, le Douarain de Trévelec, etc.

La terre patrimoniale du Bois-Halbran devint au XVIIe siècle la propriété d'une famille BULLOURDE qui a occupé un rang distingué dans la bourgeoisie de sa province. Cette famille joignit dès lors à son nom, suivant l'usage du temps, celui de sa nouvelle propriété. Elle s'éteignit dans les mâles avec Joseph-Claude Bullourde du Bois Halbran qui épousa en 1825 Élisabeth Leroy de la Houssaye et qui mourut en 1865 ne laissant que des filles. M. Joseph Lesage, avocat, maire de Dinan de 1847 à 1856, ayant épousé l'aînée de celles-ci, demanda le 28 octobre 1853 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DU BOIS-HALBRAN ; mais sa demande fut rejetée.

BOIS d'HAUTFUT (Rozé de). Voyez : ROZÉ DE BOIS D'HAUTFUT.

BOIS de HOVES de FOSSEUX (du). Armes : d'*azur à trois vannets ou coquilles d'or*, 2 *et* 1. — L'écu timbré d'*un casque de trois quarts*. — Couronne : *de Marquis*. — Cimier : *une dague d'argent à la garde d'or entre deux jambières de gueules ouvertes et fourrées d'hermines* (alias : *deux ailes, l'une d'azur, l'autre d'or, celle d'azur chargée d'une coquille d'or*). — Supports : *deux lions contournés d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules* (alias : *deux lévriers contournés d'argent, colletés d'azur, le collier bordé, annelé et bouclé d'or, posés sur une terrasse de sinople*). — Devise : *Plus en plus Hoves*. — Cri de guerre : *Bos de Hoves*.

La famille DU BOIS DE HOVES appartient à l'ancienne noblesse du Nord de la France. On en trouvera des généalogies dans le *Diction-*

naire de la Noblesse de la Chesnaye des Bois et dans les *Généalogies tournaisiennes* du comte du Chastel de la Howardries. Ces travaux ne sont d'accord qu'à partir de Sohier du Bois, chevalier, Sgr de Hoves, dans le comté de Namur, qui épousa par contrat du 18 juin 1491 Marie de Thiennes, dite de Lombise, issue d'une des meilleures familles nobles de la région. D'après la Chesnaye des Bois ce personnage aurait porté le prénom de Jean, aurait été originaire de Franche-Comté, aurait été bailli de Dôle, puis écuyer de l'empereur Charles-Quint et ne se serait fixé dans le pays de Namur qu'après son mariage avec Marie de Thiennes, laquelle lui aurait apporté la seigneurie de Hoves. D'après M. du Chastel de la Howardries, qui est sur ce point d'accord avec Le Carpentier et dont l'opinion a beaucoup plus de valeur que celle de la Chesnaye des Bois, Sohier du Bois aurait appartenu par sa naissance à la noblesse du pays de Namur et aurait possédé en propre la seigneurie de Hoves par héritage de ses parents. Il aurait été fils de Zéger du Bois, chevalier, Sgr de Hoves, du Graty, d'Horrues, de Borneval, etc., et de Jeanne de Sailly, fille du seigneur de Sailly, en Artois, laquelle mourut le jour de Sainte-Catherine 1478 et fut inhumée auprès de son mari dans l'église de Hoves-lez-Enghien. M. du Chastel fait remonter la filiation jusqu'à Zéger Ier du Bois, chevalier, Sgr de Hoves, du Graty, etc., trisaïeul du précédent, qui aurait épousé Béatrix de Barbançon dans la première moitié du XIVe siècle ; mais les premiers degrés de sa généalogie ne sont accompagnés d'aucune date, ni d'aucune preuve, ce qui semble indiquer qu'on ne doit les accepter qu'avec réserve.

La descendance de Sohier du Bois, chevalier, Sgr de Hoves, et de Marie de Thiennes, mariés en 1491, occupa un rang distingué dans la noblesse de sa région. Leur fils puîné, Sohier du Bois de Hoves, écuyer, Sgr du Bucq, de la Motte, d'Hérignies, etc., licencié ès lois, conseiller et assesseur au siège de la gouvernance de Lille, épousa successivement Marie d'Hérignies, dame dudit lieu, Antoinette de Bauffremez, veuve de Charles Morel de Taugry, et Jeanne de Bacquehem ; il laissa de ces trois unions un grand nombre d'enfants. Deux de ses fils, Baudouin, né du premier lit, et Melchior, né du troisième lit, furent les auteurs de deux grandes branches.

Baudouin du Bois de Hoves, écuyer, Sgr du Bucq, d'Hérignies, etc., auteur de la branche aînée, fut mayeur et ruwaert de Lille, lieutenant second de la gouvernance de cette ville et fit son testament le 9 octobre 1628. Son petit-fils, Wallerand-François du Bois, dit de Houërs (*sic*), écuyer, Sgr de Hériengnies (*sic*), fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Lille) avec son

épouse, Isabelle-Thérèse du Gros-Prez (*sic*). Il fut le grand-père de Marie-Alexandrine du Bois de Hoves, née à Lille en 1717, plus tard religieuse carmélite, qui fit en 1725 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Le dernier représentant mâle de cette branche, Antoine-Désiré du Bois de Hoves, Sgr de Drumetz et du Grand-Manain, né à Douai en 1739, mourut à Valenciennes en 1813 laissant une fille unique qui épousa successivement M. Harduin d'Hamel et M. du Vernay de la Vallée, chevalier du Plessis.

Melchior du Bois de Hoves, cosgr d'Haucourt, auteur de la seconde branche, mourut en 1615. Son petit-fils, Antoine du Bois de Hoves, écuyer, Sgr de Duisant, obtint des lettres patentes en forme de charte, données à Saint-Germain en janvier 1677 et enregistrées le 13 janvier 1678 au greffe du Pays d'Artois, qui le maintenaient dans son ancienne noblesse en le dispensant d'en représenter les titres, lesquels il exposait avoir été pris et saisis par les officiers du Roi Catholique pendant la guerre commencée en 1635. Ce même Antoine du Bois obtint le 14 septembre 1679 d'Albert de Launay, Sgr d'Oisel, premier roi d'armes et héraut provincial des Pays-Bas au titre de Brabant, et de Pierre de Tombelle, roi d'armes et héraut provincial au titre d'Artois, Lille, Douai, Orchies, pour S. M. Catholique, une attestation que la famille du Bois, dite de Hoves, était une des plus anciennes nobles et chevaleureuses du Hainaut et qu'il descendait de Ziger du Bois, dit de Hoves, Sgr du Bucq, lequel fut en 1585 conseiller assesseur et lieutenant du Roi en son bailliage et gouvernance de Lille, et de sa femme, Jeanne de Bacquehem. Antoine du Bois fut nommé en 1685 conseiller au Conseil d'Artois. Il acquit en 1700 de la maison d'Hénin-Liétard la seigneurie de Fosseux dont sa descendance a conservé le nom. Deux de ses fils, Antoine-Augustin du Bois, chevalier, Sgr d'Hermaville, et Antoine-François du Bois, écuyer, Sgr de Duisant et d'Haucourt, furent successivement présidents à mortier au Parlement de Flandre ; le premier d'entre eux était en outre conseiller du Roi en ses Conseils quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Lille). Ferdinand du Bois de Hoves, Sgr de Fosseux, neveu des précédents, fut maire d'Arras en 1790 ; il épousa Mlle de Boulogne et en eut plusieurs fils qui continuèrent la descendance. Cette branche a conservé jusqu'à nos jours la terre de Fosseux, près de Beaumetz-les-Loges (Pas-de-Calais).

La famille du Bois de Hoves a fourni de nombreux officiers, deux présidents à mortier et plusieurs conseillers au Parlement de Flandre, des conseillers au Conseil d'Artois, des députés à la Cour pour les États d'Artois, etc.

Principales alliances : de Thiennes 1491, 1556, d'Andelot, de Malet de Coupigny, de Bauffremez, de Bacquehem, de Thieulaines, de Cambry, du Buisson de Beauteville 1684, Baudelet de Livois 1799, de Champs de Saint-Léger 1877, Godart de Bellengreville, etc.

BOIS de LAUNAY (du). Voyez : Bois du Bais et de Launay (du).

BOIS de MAQUILLÉ (du). Armes : *coupé émanché d'argent et de sable de cinq pièces et deux demies.*

La famille du Bois de Maquillé appartient à l'ancienne noblesse du Maine. On trouvera sur elle de nombreux renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres ; on trouvera particulièrement dans les *Dossiers bleus* une généalogie détaillée qu'elle fit dresser par Charles d'Hozier en 1690. Elle a eu pour berceau la seigneurie du Bois située dans la paroisse de Placé. Guillaume du Bois, Sgr dudit lieu, son premier auteur connu, vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle ; il avait épousé une dame appelée Tiphaine et en eut cinq enfants ; deux de ses fils, Guillaume et Macé, passèrent un acte le lundi après la Chandeleur 1290. De l'un de ces deux frères descendait, on ignore à quel degré, un Guillaume du Bois, Sgr dudit lieu, à partir duquel seulement la filiation a pu être établie. Ce gentilhomme épousa dans les premières années du XVe siècle Anne du Bouchet, fille du seigneur de Buffe, près de Saumur, en Anjou ; il en eut une fille, Jeanne, qui épousa Jean de Grandmoulin, et un fils, Jean, sgr du Bois, qui épousa vers 1430 Perrine de Champagné et qui continua la descendance. Thibaut du Bois, écuyer, Sgr dudit lieu, fils de Jean, épousa demoiselle Catherine de la Hune par contrat passé le 21 juin 1455 devant Thomas, notaire au Mans ; il fut lui-même père de Jacques, Sgr du Bois, qui épousa demoiselle Renée de Maquillé, héritière de la seigneurie de Maquillé, dans la paroisse de Contigné, dont ses descendants conservèrent le nom, et grand-père de noble homme François du Bois, écuyer, sgr dudit lieu et de Maquillé, qui épousa Catherine de Quatrebarbes par contrat du 13 mars 1510. Deux des fils de ce dernier, Jacques, né en 1512, et Guillaume, furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 24 août 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours.

Jacques du Bois, Sgr dudit lieu, d'Estival, de la Ferrière, de Maquillé, etc., auteur de la branche aînée, épousa le 13 mars 1542 Perrine de Champlais et en eut à son tour deux fils, François et Claude. François, Sgr du Bois, l'aîné de ces deux frères, fut député de la noblesse du Maine aux États généraux de Tours en 1588 ; il laissa deux

fils qui moururent sans postérité et deux filles qui se marièrent dans les familles de Couterne et de la Dufferie. Claude du Bois, Sgr de Maquillé, second fils de Jacques, épousa le 12 juin 1594 Louise Luilier et continua la lignée. Son descendant, René du Bois, Sgr de Maquillé, marié à Madeleine-Charlotte Sibile par contrat passé le 29 avril 1684 devant Bory, notaire à Angers, fit en 1710 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande Ecurie de son fils, Charles-Pierre du Bois de Maquillé, né en 1691. Antoine-Séraphin du Bois, chevalier, Sgr de Maquillé et de la Buronnière, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Anjou. De son mariage contracté en 1780 avec Mlle Louet il avait eu deux fils. Le plus jeune d'entre eux, Guillaume-Constant, né à Angers en 1784, n'eut qu'une fille mariée en 1863 au marquis de Foucault. L'aîné, Charles-André du Bois de Maquillé, né à Angers en 1783, marié en 1809 à Clémentine Varice de Marcillé, décédé à Paris en 1849, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 5 novembre 1827, reçut le titre personnel de comte par ordonnance du 21 juin 1829 et fut enfin autorisé à instituer un majorat de pairie au titre de baron par nouvelle ordonnance du 16 mai 1830; il laissa lui-même deux fils, Constant-Antoine, comte de Maquillé, né en 1810, page de Charles X, conseiller général de la Loire-Inférieure, et Henri-Joseph, vicomte de Maquillé, né en 1811, qui ont l'un et l'autre continué la descendance.

Guillaume du Bois, Sgr du Bois-Gilbert, auteur de la branche cadette, épousa en 1565 Jeanne de Mandon, héritière de la seigneurie des Bordeaux. Son descendant, André du Bois de Courcériers, Sgr des Bordeaux, fut nommé en 1658 conseiller au Grand-Conseil. Il épousa le 24 juin 1663 Élisabeth de la Porte et en eut plusieurs fils dont l'un, Antoine, né en 1667, fit en 1690 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour être nommé garde-marine. Le dernier représentant de cette branche, André du Bois, sgr des Bordeaux, connu sous le titre de marquis de Courcériers, mourut en 1795 sans laisser de postérité de son mariage en 1751 avec Charlotte de Thibergeau.

Principales alliances : de Maquillé, de Champagné, de Quatrebarbes 1510, 1882, des Escotais, de Champlais 1552, de Couterne 1597, de Baglion de la Dufferie 1606, du Plessis-Chatillon 1621, de Courtarvel, des Nos 1876, de Foucault 1863, de Monti-Rézé, d'Andigné, de la Corbière, de Bonchamps 1767, le Mintier 1902, etc.

BOIS-MESLÉ (Ertault de). Voyez : ERTAULT DE BOIS-MESLÉ.

BOIS de MEYRIGNAC (du). Armes : d'*argent à l'arbre terrassé de sinople et au lion de gueules passant devant le fût de l'arbre*. — Devise : *Spes unica*.

La famille du Bois de Meyrignac, aujourd'hui fixée en Bourgogne, est originaire de Limoges où elle occupait dès le XVIIe siècle un rang distingué. Trois de ses membres, Léonard du Bois, sieur du Vert, Joseph Dubois, conseiller du Roi au présidial et sénéchal de Limoges, et Pierre Dubois, bourgeois de Limoges, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696; le premier et le troisième d'entre eux portaient : d'*or à un arbre de sinople et une bordure de gueules chargée de huit boules d'argent;* le second portait : d'*or à un arbre de sinople sur une terrasse de même et une bordure de gueules chargée d'un lion passant d'or en chef et de sept boules de même posées trois à chaque flanc et une en pointe.*

La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours descend de René Dubois, sieur de Meyrignac, qui avait épousé vers 1640 Marguerite Ducloud. Jean du Bois de Meyrignac, fils du précédent, garde du corps du duc d'Orléans, puis receveur des finances à Limoges, épousa en 1676 Elisabeth Marchandon, issue d'une famille de haute bourgeoisie de Limoges. Il fut père de Léonard du Bois, Sgr de Meyrignac, qui épousa en 1707 Marie de Silhouette, fille d'un receveur des finances de Limoges. Ce Léonard du Bois paraît avoir cherché le premier à s'agréger à la noblesse et se fit délivrer en 1744 par un certain nombre de gentilshommes du pays un certificat attestant qu'il était de naissance noble. On ne connaît pas toutefois à la famille du Bois de Meyrignac de principe d'anoblissement régulier; elle ne paraît pas avoir jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. On ne sait si c'est à cette famille que l'on doit rattacher un M. Boys de Mérignac qui prit part en 1789 aux assemblées du Tiers-État de la sénéchaussée de Sarlat (*Armorial de la noblesse du Périgord*, de M. de Froidefond, page 219).

La famille du Bois de Meyrignac a fourni des officiers.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de baron de Meyrignac.

Principales alliances : de la Celle 1856, de Lenzbourg, Espiard de Clamerey, de Lestang, de Tessières, de Pichard, d'Achon 1901, etc.

BOIS de SAINT-HILAIRE (du). Armes : d'*argent à trois arbres de sinople rangés sur une terrasse de même, celui du milieu plus haut que les deux autres, et un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille du Bois de Saint-Hilaire est celle à laquelle appartenait le trop célèbre cardinal Dubois, ministre du Régent. Ce prélat était né en 1656 à Brives, en Limousin, où son père exerçait la profession d'apothicaire. Il eut deux frères dont le plus jeune, Jean Dubois, fut prieur de Palaiseau. L'aîné, Joseph Dubois, était conseiller du Roi,

maire perpétuel de Brives, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 ; il devint dans la suite secrétaire du Cabinet du Roi, directeur général des ponts et chaussées de France, et mourut en 1740 laissant un fils unique qui fut abbé chanoine de Saint-Honoré.

Dominique Dubois, issu d'une autre branche de la même famille, était conseiller d'honneur au présidial de Brives quand il fut pourvu le 10 mai 1730 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. Son fils, Jean-Jacques Dubois, écuyer, marié à Brives en 1732 à Marguerite David, fille d'un procureur du Roi au siège d'Uzerche, acquit le 16 février 1747 la seigneurie de Chameyrac conjointement avec le duc d'Ayen ; il fut connu dans les dernières années de sa vie sous le titre de baron de Champagne et de Saint-Hilaire. Il fut père de Dominique du Bois de Saint-Hilaire qui épousa en 1763 Marie de Mérigonde de Favars, de la ville de Neuvic, et grand-père de Jean-Baptiste du Bois de Saint-Hilaire, né à Brives en 1767, décédé en 1859, qui fit en 1765 ses preuves de noblesse devant Chérin pour obtenir le grade de sous-lieutenant, et de Jean-Baptiste-Antoine, né à Brives en 1771.

La famille du Bois de Saint-Hilaire s'est éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle ; un de ses derniers représentants avait épousé vers 1835 Mlle de Roux de Puivert, fille du pair de France, qui lui survécut de longues années ; un autre avait épousé Mlle Poissalole de Nanteuil qui mourut en 1866 dans un âge avancé.

Il existait au XVIIe et au XVIIIe siècles dans la même région une autre famille Dubois qui possédait, entre autres biens, le fief de Margeride, près de Tulle. Cette famille portait pour armes : d'*argent à un lion rampant de gueules, armé et lampassé du même, tenant entre ses griffes une croix ancrée d'argent* (aliàs *de gueules*) ; *au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* Son auteur, Jean Dubois, anobli par lettres patentes en octobre 1643, se fit accorder en février 1667 un brevet de retenue qu'il fit dûment vérifier. Jean Dubois, écuyer, Sgr de Mazières et de Margeride, fils du précédent, marié le 7 octobre 1659 à Marie Dumont, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 : d'*or à trois bandes ondées de gueules.* Il fut père de François du Bois, sieur de la Vigne, en la paroisse de Margeride, qui épousa en 1691 Jeanne de Ribeyreix, grand-père de Jean du Bois, sieur de Margeride, né en 1696, et bisaïeul de Jean-Gaspard du Bois de Margeride qui était ecclésiastique en 1764.

BOIS de MONTMARIN (du). Voyez : Dubois de Montmarin.

BOIS de MOULIGNON (du). Voyez : DUBOIS DE MOULIGNON.

BOIS de MOUZILLY et BOIS-VIEL.

La famille Bois est originaire d'Auvergne d'où elle vint dans la seconde moitié du XVIIIe siècle se fixer à Chateaulin, en Basse-Bretagne. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler. Théodore-Eugène Bois, né en 1813 à Chateaulin, neveu du président du tribunal de cette ville, élu plusieurs fois député du Finistère au Corps législatif, décédé en 1864, avait été autorisé le 28 mars 1861 par décret de Napoléon III à joindre à son nom celui de : DE MOUZILLY. Son frère a été longtemps conseiller général du Finistère.

Eugène Bois-Viel, proche parent des précédents, né en 1808 à Chateaulin, négociant dans cette ville, fut député du Finistère en 1865 et en 1869. Il mourut en 1875 laissant un fils, Henri Bois-Viel, procureur de la République à Guingamp, qui donna sa démission lors des décrets de 1882.

BOIS de la PATELLIÈRE (du). Armes : d'*azur à deux épées d'or posées en sautoir, accompagnées en chef d'une croisette d'argent et en pointe d'une tige de lis aussi d'argent; au chef du même chargé d'une chouette de sable.*

La famille DU BOIS DE LA PATELLIÈRE est originaire des environs de Nantes, en Bretagne, où elle a possédé dans la commune de Faulx la terre de la Patellière dont elle a gardé le nom. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans les *Titres, Anoblissements et Pairies de la Restauration*. Félix Dubois, sieur de la Patellière, était sous Louis XV procureur au Conseil souverain de la Guadeloupe. Son fils, Louis-Félix du Bois de la Patellière, né en 1772 à la Patellière, prit malgré sa jeunesse une part active à l'insurrection royaliste de la fin du XVIIIe siècle, fut nommé chef de division de l'armée vendéenne, obtint la croix de Saint-Louis et fut anobli en récompense de son dévouement par lettres patentes du roi Louis XVIII du 6 décembre 1817. Il mourut en 1834 laissant quatre fils dont les deux aînés, Félix, docteur en médecine à Nantes, marié à Mlle de Buor, et Jean-Baptiste, marié à Mlle Morin de la Masse, ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

La famille du Bois de la Patellière n'est pas titrée.

Elle a fourni des médecins, des magistrats, des officiers dont l'un périt en 1794 dans l'insurrection vendéenne, etc.

Principales alliances : Morin de la Masse, Pellu du Champrenou 1865, de Buor, Legrand de la Lyrais, etc.

BOIS de RIOCOURT (du). Armes : d'*azur à un chêne arraché d'or, fruité au naturel.* — Cimier : *un lion issant portant un écu d'azur chargé de cinq billettes d'or mises en sautoir,* qui est de Bescot. — Supports : *deux lions.*

La famille du Bois ou du Boys de Riocourt appartient à la noblesse de Lorraine. On en trouvera des généalogies dans le *Nobiliaire de Lorraine* de dom Pelletier et dans l'*Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive, année 1863. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le recueil de manuscrits connu sous le nom de *Nouveau d'Hozier*. Elle descend d'Antoine du Bois, lieutenant général au bailliage du Bassigny, qui fut anobli en septembre 1622 par lettres patentes du duc de Lorraine. La descendance de ce personnage revendiqua dans la suite une origine plus reculée et prétendit que les lettres de 1622 avaient été seulement des lettres de confirmation de noblesse. Dom Pelletier s'exprime au sujet de cette prétention dans les termes suivants : « La famille de Dubois dont nous faisons ici la généalogie prétend « tirer son origine et sa noblesse d'Auvergne; ce qui paraît certain, « c'est qu'elle est étrangère comme il conste par les lettres de natu- « ralité accordées en 1609. Il est même vrai qu'avant que le duc « Henri eût anobli Antoine Dubois, il était déjà conseiller d'État et « lieutenant général au bailliage de Bassigny. Nicolas Dubois, père « de cet Antoine, prend la qualification de noble dans un traité de « partage de l'année 1594 au sujet de la succession de Jean Audinet « père de la Chérine Audinet, sa femme. Quoi qu'il en soit, Antoine « Dubois, nommé conseiller d'État du duc Henri en 1616 et lieutenant « général de Bassigny, ne laissa pas de prendre des lettres de « noblesse qui lui furent accordées en considération des services « qu'il avait rendus à son souverain, soit en qualité de conseiller « d'État, soit en celle de député aux conférences tenues en 1611 au « sujet des terres de succéance dans le comté de Bourgogne comme « aussi parce qu'il était issu de parents nobles originaires du pays « du côté de sa mère. » La famille du Bois de Riocourt obtint le 12 janvier 1763 un arrêt du Conseil d'État et le 24 du même mois des lettres patentes du roi Stanislas dont il sera parlé plus bas et qui reconnaissaient son ancienne noblesse. Cet arrêt et ces lettres font remonter la filiation à Pierre du Bois, écuyer, originaire de Bourgogne, qui aurait épousé par contrat du 20 mai 1451 demoiselle Jeannette de Laviron, issue d'une très noble famille de la même province, et qui aurait obtenu au cours de cette même année un arrêt du Parlement de Dole. D'après ce système Pierre du Bois aurait été père d'Étienne du Bois, marié à Isabeau de Mérieux, qui serait mort jeune au cours d'une expédition en Auvergne, grand-père de Guillaume du

Bois, chevalier, dit le capitaine Dubois, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, qui épousa damoiselle de Hennequin par contrat du 15 mai 1527, et bisaïeul de Charles du Bois qui, étant veuf avec un fils appelé Henri d'une dame dont on ignore le nom, se remaria à Marguerite de Boury, laquelle testa en 1578, et en eut trois autres fils, Nicolas, Jean et Didier. Nicolas Dubois, l'aîné de ces trois fils du second lit, fut le même que celui dont il a été parlé plus haut et dont le fils Antoine fut anobli en 1622.

Les généalogistes du XIXe siècle ne se sont plus contentés de faire remonter la filiation à Pierre du Bois marié en 1451 à Jeannette de Laviron ; ils ont fait de ce personnage le fils de Gilles Dubois, conseiller au Parlement de Paris, le petit-fils de Guillaume Dubois, président à mortier audit Parlement en 1371, et l'arrière-petit-fils d'un Regnier du Boys, dit de Bescot, qui vivait en 1314 et qui fut conseiller au même Parlement.

Antoine du Bois, anobli en 1622, avait épousé Nicole Collin d'Aingeville par contrat du 26 octobre 1596; il fut nommé le 7 août 1616 conseiller d'État du duc de Lorraine et mourut en 1636. Son fils, Nicolas du Boys, chevalier, Sgr de Riocourt-sur-Marne, de Provenchères, etc., né en 1610, fut un fort puissant personnage; d'abord lieutenant général du Bassigny, il fut nommé en 1650 membre du Conseil d'État du duc Charles IV, puis intendant de ses armées et enfin le 15 avril 1655 conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois et fut chargé en 1661 d'une ambassade près la Cour d'Espagne. Il fut lui-même père d'Antoine du Boys, Sgr de Riocourt, né en 1657, conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, conseiller d'État et des finances de Son Altesse, grand maître des eaux et forêts de Lorraine en 1701, marié en 1687 à Anne Turmeau des Monteaux, qui obtint l'érection en baronnie de sa seigneurie de Damblain par lettres patentes du duc de Lorraine du 29 avril 1720. Nicolas-Joseph du Bois de Riocourt, baron de Damblain, fils du précédent, marié en 1720 à Anne d'Hoffelize, fut conseiller d'État et maître des requêtes du duc de Lorraine en 1718, puis premier président en la Chambre des comptes de Lorraine en 1743. Ce fut lui qui aliéna la seigneurie de Riocourt-sur-Marne, mais en se réservant pour lui et pour ses descendants le droit exclusif d'en porter le nom. Son fils, Antoine-François du Bois de Riocourt, baron de Damblain, né en 1724, marié le 31 mai 1756 à Madeleine Morel, nommé cette même année premier président en la Chambre des comptes de Lorraine et Barrois, se fit accorder le 12 janvier 1763 un arrêt du Conseil d'État qui le reconnaissait et déclarait gentilhomme d'ancienne extraction, issu par actes authentiques de Pierre Dubois qualifié écuyer dans un

arrêt rendu en sa faveur en 1451 par le Parlement de Dole. Antoine-François obtint l'érection de sa baronnie de Damblain en comté sous le nom de Riocourt par lettres patentes du roi Stanislas du 24 janvier suivant, entérinées le 11 février, dans lesquelles il fit encore reconnaître sa descendance de Pierre Dubois, écuyer, vivant en 1451. Son fils, Antoine-François du Bois, comte de Riocourt, né en 1761, marié en 1781 à Henriette de Cœurderoi, était conseiller d'État et premier président en la Chambre des Comptes quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nancy. Il fut député de la Meurthe sous la Restauration et fut nommé en 1820 premier président à la Cour royale de Nancy. Il laissa deux fils, Antoine-Louis du Bois, comte de Riocourt, marié en 1811 à Mlle de Lewiston, et Antoine-Edouard du Bois de Riocourt, marié en 1811 à Mlle de Bourcier de Montureux, qui ont été les auteurs de deux rameaux.

La famille du Bois de Riocourt a fourni, en dehors des personnages précédemment cités, de nombreux officiers.

Principales alliances : d'Hoffelize 1720, de la Lance, de Coudenhove, de Lewiston, de Cœurderoy, de Ravinel 1833, de Bruneteau de Sainte-Suzanne 1842, du Val de Dampierre 1851, Boudet de Puymaigre, de Bourcier de Montureux 1811, etc.

BOIS-AYMÉ, de ROMAND et de ROMAND-KAISSAROFF (du). Armes concédées par les lettres patentes de 1816 : *de gueules à un lion d'or tenant de la patte dextre une épée d'argent ; au chef d'or chargé de trois molettes de sable.* —Armes concédées au baron de Romand-Kaissaroff par l'ukase du 17 janvier 1859 et actuellement portées par la famille : *parti au 1 d'azur au rencontre de taureau d'argent surmonté de trois abeilles du même,* qui serait de DUBOIS, en Bretagne; *au 2 d'azur à cinq besants d'or*, 2, 2, 1, qui est de ROMAND.

L'auteur de cette famille, Joseph-Martin Dubois, né en 1730, contrôleur général des gabelles en 1775, directeur général des fermes du Roi à Bayonne en 1783, administrateur des douanes en 1800, décédé en 1811, avait épousé Marie-Thérèse Romand, fille de Balthazar Romand, premier consul de Grenoble. Il laissa de cette union deux fils, Jean-Aimé et Joseph-Armand Dubois, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères, Jean-Aimé, né à Pont-de-Beauvoisin en 1779, fut connu sous le nom de DUBOIS-AYMÉ ; il fut directeur des douanes en 1812, député d'Ille-et-Vilaine en 1831, puis de l'Isère, membre de l'Institut, et mourut en 1846 laissant un fils, Aimé-Paul, né à Lorient en 1825, qui fut connu sous le titre de comte du Bois-Aymé.

Joseph-Armand Dubois, auteur de la seconde branche, né à Gre-

noble en 1784, administrateur des douanes, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, décédé à Grenoble en 1854, fut d'abord créé chevalier de l'Empire par décret impérial du 26 avril 1810, fut anobli le 12 octobre 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII, reçut le titre héréditaire de baron le 10 janvier 1821 par nouvelles lettres patentes du même prince et fut enfin autorisé par ordonnance royale du 5 décembre suivant à joindre à son nom celui de : DE ROMAND. Il avait épousé d'abord Marie Eck dont il eut deux fils, Joseph-Gustave, né en 1810, et Aimé-Alfred ; il se remaria avec Marie-Elisa Germain et en eut un troisième fils, Léon, né en 1830. Joseph-Gustave, baron Dubois de Romand, épousa Nathalie de Kaissaroff qui appartenait à une famille noble de Russie ; il fut conseiller d'État et chambellan du Czar, fut naturalisé en Russie et agrégé à la noblesse de ce pays par ukase du 27 janvier 1859, fut autorisé à joindre à son nom celui de KAISSAROFF par nouvel ukase du 13 octobre 1866 et mourut à Genève en 1871 sans laisser de postérité ; sa veuve, la baronne de Romand-Kaissaroff, est décédée en 1895. Aimé-Alfred, baron du Bois de Romand, second fils de Joseph-Armand, mourut à son tour en 1872 sans laisser de postérité. Le titre de baron fit alors retour au troisième frère, Léon, commis principal des douanes, qui à laissé deux fils.

On trouvera une généalogie de la famille du Bois-Aymé et du Bois de Romand dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille Romand.

BOIS de SAINT-ÉTIENNE (du). Armes : d'*argent à un lion de gueules tenant des pattes de devant une croix potencée de même ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille DU BOIS DE SAINT-ÉTIENNE, éteinte dans les mâles en 1863, appartenait à la noblesse de l'Auvergne. Tardieu a donné un résumé de sa généalogie dans la seconde partie de son *Histoire généalogique de la maison de Bosredon ;* on en trouvera aussi une généalogie complète dans les manuscrite de Chérin. Ce dernier travail en fait remonter la filiation au 10 novembre 1554, date à laquelle noble Antoine du Bois, fils de noble Jacques du Bois, écuyer, Sgr de Solcliadour et d'Angoules, et de demoiselle Gabrielle de Dienne, demeurant avec eux aux lieu et paroisse de Saint-Étienne, au diocèse de Clermont, aurait épousé par contrat passé au château de Savènes demoiselle Toinette de la Forest-Bullion. Une note de Chérin apprend que ce contrat de 1554 *est d'un style trop français pour sa date et pour qu'il soit vrai.* D'après le même travail, noble Jean du Bois,

écuyer, Sgr de Soleliadour et d'Angoules, fils du précédent, aurait épousé par contrat passé à Bort le 25 novembre 1585 demoiselle Anne de la Croix, fille du seigneur d'Anglars, au diocèse de Limoges. Une note de Chérin apprend que ce contrat de 1585 n'est pas plus vrai que celui de 1554. Dans la réalité ledit Jean du Bois fut anobli par lettres d'octobre 1643 en *considération de ses bonnes et louables qualités et des témoignages de sa fidélité et de son affection au service du Roi.* Ces lettres furent enregistrées le 12 juillet 1645 en la Cour des aides de Clermont. Jean du Bois, anobli en 1643, laissa deux fils dont le plus jeune, Jacques, mourut sans postérité et dont l'aîné, Gabriel du Bois, Sgr de Clavières et de Saint-Étienne, marié d'abord à Madeleine de la Volpilière, puis le 9 novembre 1653 à Antoinette de Chalus, continua la lignée. Deux des fils de celui-ci, François du Bois, Sgr de Saint-Étienne, marié le 12 novembre 1657 à Charlotte de Bosredon, et Jean du Bois, Sgr de Saint-Julien, marié le 7 décembre 1659 à Marie du Mont, furent les auteurs de deux rameaux; le rameau cadet s'éteignit avec Mme de Tournemire, née vers 1775. Un édit de septembre 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, les représentants de la famille du Bois se firent accorder en février 1667 de nouvelles lettres patentes qui exceptaient de cette mesure les lettres obtenues en 1643 par Jean du Bois. Sur la vue de ces lettres, les fils de Gabriel et leur oncle Jacques furent maintenus dans leur noblesse le 25 février 1668 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Noble Jean du Bois, Sgr de l'Esclause, né en 1674, fils de François et de Charlotte de Bosredon, épousa le 10 août 1702 Catherine de Sartiges et continua la descendance du rameau aîné. Son petit-fils, Ignace du Bois, chevalier, Sgr de Saint-Étienne, né en 1734, marié le 4 mai 1765 à Marie-Angélique de Combarel de Gibanel, se qualifiait baron de Saint-Étienne quand il fut pourvu en août 1771 de l'office de lieutenant des maréchaux de France au bailliage d'Aurillac; il acquit dans la suite de la maison de Chabannes la vicomté de la Roche pour laquelle il rendit hommage le 16 janvier 1776 et fut connu depuis lors sous le titre de vicomte. Le dernier représentant mâle de ce rameau mourut en 1863 ne laissant de son mariage en 1826 avec Mlle du Buc que trois filles, Mmes de Douhet, de Bertrand de Crosefon et de Malet.

Louis du Bois de Saint-Étienne avait été admis dans l'ordre de Malte en 1784. M. du Bois de Saint-Étienne avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour.

Principales alliances : de Chalus 1653, de Bosredon 1657, 1786, de Chaumeil de Saint-Cirgues 1733, de Combarel de Gibanel 1765, du Buc, de Douhet 1847, de Bertrand de Crosefon 1853, de Malet 1857, etc.

BOIS de SAINT-MANDÉ et de LANDES (du). Armes : d'*or à trois tourteaux de gueules* (alias *de sable*).

La famille DU BOIS DE SAINT-MANDÉ, éteinte au cours du XIXe siècle, appartenait à l'ancienne noblesse du Poitou. Saint-Allais et Beauchet-Filleau en ont donné des généalogies. Ces travaux en font remonter la filiation au 31 janvier 1304, date à laquelle Isabeau du Bois épousa Jean Pichier par contrat passé devant Brun, notaire à Saint-Maixent, dans lequel sont mentionnés ses père et mère, Hélie du Bois, chevalier, Sgr des Chastelliers, et Isabeau de Gourville, et son frère, autre Hélie du Bois. Ce dernier fut père d'un troisième Hélie du Bois, écuyer, Sgr du Port, qui est mentionné dans des actes du 15 mars 1388 et du 1er août 1387. On présume que celui-ci fut père d'un quatrième Hélie du Bois, chevalier, Sgr des Chastelliers et du Vert, qui passa un bail à rente en 1436. La filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis Paonnet du Bois, écuyer, Sgr du Port, fils présumé du précédent, qui épousa Marguerite de Toutessans, dame des Portes, par contrat passé le 29 octobre 1443 devant Collot, notaire à Taillebourg. Jacques du Bois, écuyer, Sgr du Port et des Portes, marié le 4 janvier 1634 à Suzanne d'Abillon, en eut deux fils, Jacques et Auguste, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

Jacques du Bois, chevalier, Sgr de Saint-Mandé, Coulonges, Verseraud, etc., auteur de la branche aînée, marié d'abord le 13 mars 1664 à Diane de Polignac, puis à Marie-Anne de Galard de Béarn, fut maintenu dans sa noblesse le 1er septembre 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Son fils, Jacques-Alexandre du Bois, chevalier, Sgr de Saint-Mandé, marié le 1er avril 1723 à Marie-Marguerite Legrand, dame de Courpeteau, en laissa quatre fils : 1° Guillaume-Alexandre du Bois, chevalier, Sgr de Laubonnière, l'Erpinière, etc., connu le premier sous le titre de marquis de Saint-Mandé, qui présida en 1789 l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély et dont la descendance s'est éteinte avec Jacques-Amédée, marquis du Bois de Saint-Mandé, né en 1811, décédé sans postérité ; 2° Charles-Amédée, Sgr de Longeville et de la Leigne, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean-d'Angély et dont le fils mourut sans postérité ; 3° Pierre-Jacques, dont le petit-fils, Charles, mourut sans postérité en 1873 ; et 4° Jacques-Antoine, Sgr du Grand et du Petit-Courpeteau, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean-d'Angély, qui se fit représenter à celles tenues à Poitiers et qui mourut sans avoir été marié. Plusieurs représentants de cette branche, Jacques-Alexandre du Bois de Saint-Mandé, né au diocèse de Saintes en 1753, François-Charles, né à Saint-Jean-d'Angély en 1766, et Alexandre-Amédée, né

en 1773, avaient fait les preuves de noblesse prescrites pour le service militaire.

Auguste du Bois, écuyer, auteur de la seconde branche, épousa le 30 juillet 1671 Polyxène Guibert, héritière de la seigneurie de Landes. Son descendant, le chevalier du Bois de Landes, demeurant à Saintes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville à cause de son fief de Landes. Hortense du Bois de Landes, dernière représentante de cette branche, épousa en 1803 M. Boubée de Lespin et mourut au château de Landes en 1871 à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

La famille du Bois de Saint-Mandé et de Landes a fourni de nombreux officiers dont plusieurs périrent à l'ennemi, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : Bouchard d'Aubeterre 1492, de Saint-Gelais 1568, Aymer 1604, d'Abillon 1604, de Polignac 1664, de Galard de Béarn, d'Exéa 1722, Perraudeau de Beaulief 1802, Jourdain de Villiers 1813, de Raity de Villeneuve de Vittré 1830, de Beauchamps 1763, Joly d'Aussy 1787, Machapt de Pompadour, Turpin de Jouhé 1805, etc.

BOIS de SAINT-PIERRE (**Ligier-Juillet du**). Voyez : Ligier-Juillet du Bois de Saint-Pierre.

BOIS de SAINT-VINCENT (**du**). Armes : *de gueules à deux lances d'or mises en sautoir.*

La famille du Bois de Saint-Vincent, originaire de la petite ville d'Apt, en Provence, y est honorablement connue depuis le milieu du XVIe siècle. Elle ne figure pas toutefois au nombre des familles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Son chef, Claude-Antoine du Bois de Saint-Vincent, baptisé le 4 janvier 1732, marié le 19 janvier 1765, sollicita sous Louis XVI l'admission à l'École militaire de son fils, Joseph-Gabriel, baptisé le 10 novembre 1773. D'Hozier, chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'il dut faire dans cette circonstance, se montra très sévère et refusa d'accorder son certificat. Il s'exprime de la façon suivante dans une note qui est conservée au Cabinet des Titres dans le recueil de manuscrits connu sous le nom de *Nouveau d'Hozier* : « Je n'ai point voulu me charger de cette affaire et j'ai rendu « aujourd'hui 4 janvier 1782 tous les titres et les protocoles qui m'avaient été produits. Je n'ai fait faire l'extrait d'aucune pièce ». A la suite de cet échec M. du Bois de Saint-Vincent sollicita du roi Louis XVI des lettres patentes de confirmation de noblesse. Il envoya à l'appui de sa requête une généalogie détaillée qui a été conservée dans les

manuscrits dits de Chérin. Noble Michel Duboys, auquel ce travail fait remonter la filiation, donna une terre à ferme en 1515. Maître Antoine Duboys fut viguier d'Apt en 1557 ; il fit son testament en 1580 et prit dans cet acte la qualification de noble homme maître Antoine Duboys, écuyer, habitant la ville d'Apt. Il est simplement appelé monsieur maître Antoine Dubois, avocat, dans le contrat de mariage de son fils avec Louise de Monier, passé en 1582, tandis que dans ce même acte le marié est appelé noble Gabriel Dubois, écuyer. Gabriel Dubois figure du reste dans tous les actes avec les qualifications de la noblesse ; mais son fils et son petit-fils négligèrent souvent de prendre ces qualifications. Chérin fils, chargé cette fois d'examiner la requête de M. du Bois de Saint-Vincent, émit un avis complètement différent de celui de d'Hozier et envoya en 1788 un rapport très favorable qu'il termina par l'appréciation suivante : « Il résulte de l'exposé « des faits qui viennent d'être rapportés que la famille du Bois de « Saint-Vincent établit sa filiation noble par titres en bonne forme « depuis l'année 1515 en sorte que ses preuves excèdent de quarante-« cinq ans le terme auquel les principes les plus rigoureux exigent « qu'on atteigne pour obtenir la concession de la pareille grâce qu'il « sollicite, c'est-à-dire l'époque de 1560 ».

Claude-Antoine-Gabriel Dubois-Saint-Vincent, chevalier, ancien major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Forcalquier. Il fut maire d'Apt sous le Premier Empire.

La famille du Bois de Saint-Vincent est aujourd'hui fixée en Orléanais.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille DU BOIS (aujourd'hui DE DUBOIS) DE SAINT-JEAN, encore existante, qui est originaire de l'ancienne principauté d'Orange.

Elle n'est pas titrée, au moins régulièrement.

Elle a fourni des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Monier, de Remerville, de Forbin, de Bodinat 1884, 1886, etc.

BOIS de SAINT-JEAN (du). Voyez : DUBOIS DE SAINT-JEAN (DE).

BOIS de MONTULLÉ, de TESSELIN, du MOTTEY, de TERTU, de la DROUARDIÈRE (du). Armes : d'*azur à trois trèfles d'argent*, 2 et 1. — L'écu sommé *d'un casque de profil orné d'une couronne de comte*. — Tenant (pour la branche de Tertu) : *un lion léopardé, la tête tournée vers l'écu, soutenant de la patte dextre une bannière aux armes*

de JUPILLES : *parti émanché d'hermines et de gueules.* — Cimier : *un cygne essorant et portant sur son aile la devise :* UTINAM.

La famille qui donne lieu à cette notice appartient à la noblesse de Normandie. On en trouvera des généalogies dans l'*Annuaire de la noblesse de* 1859 et dans le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny. On en trouvera aussi un tableau généalogique très complet dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur lors de la grande recherche de 1666 par MM. de Marle, intendant d'Alençon, et Chamillart, intendant de Caen, en font remonter la filiation à Michel du Bois, sieur du Mottey, en la sergenterie du Houlme, qui fut anobli en 1530 en vertu de la charte des francs-fiefs, qui épousa Michelle des Loges ou de Logé par contrat du 12 janvier de cette même année et qui rendit hommage au roi de son fief du Mottey le 15 novembre 1574. Le tableau généalogique conservé dans les manuscrits de Chérin ne fait aucune mention de l'anoblissement de 1530 et fait remonter la filiation à noble homme René du Bois, écuyer, Sgr dudit lieu et du Motté, qui épousa demoiselle Ambroise de la Joyère par contrat du 22 octobre 1500, qui fit le 21 juillet 1504 un partage avec son frère Guillaume et qui fut le père de Michel mentionné plus haut. Les généalogies données de nos jours par M. de Magny et par Borel d'Hauterive ne font pas davantage mention de l'anoblissement de 1530 et font remonter la filiation à Guillaume du Bois, Sgr des Yveteaux, qui fut maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de Montfaut en 1463 et qui aurait été le père de René du Bois, Sgr du Mottey, marié en 1500. D'après ces mêmes auteurs ce dernier personnage, ayant été attaqué par les habitants de la paroisse de Saint-Georges d'Asnebecq qui voulaient le soumettre à la taille, aurait été maintenu dans sa noblesse le 28 juillet 1532 par arrêt contradictoire de la Cour des aides de Normandie.

Michel du Bois, Sgr du Mottey, anobli en 1530, laissa quatre fils : 1° noble homme maître Thomas du Bois, avocat à Briouze, marié le 16 février 1574 à demoiselle Marguerite de Souvray ; 2° René du Bois, Sgr du Mottey, marié le 1er mars 1577 à Isabeau des Chapelles ; 3° noble homme Léonard du Bois, Sgr du Mesnil et de Loramière, marié le 17 août 1592 à Marguerite de Biars ; 4° noble homme Jacques du Bois, sieur de la Fosse, marié le 10 février 1577 à Françoise de Bernières. Ces quatre frères furent les auteurs d'autant de branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 12 mai 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, et dont les deux premières se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

La branche aînée, issue de Thomas du Bois et de Marguerite de

Souvray, est représentée de nos jours par deux rameaux qui se distinguent par les surnoms terriens de MONTULLÉ et de TESSELIN. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses rejetons, Charles-César du Bois de Montullé, marié le 15 juin 1764 à Marguerite-Louise Tiercelin, fit en 1777 pour obtenir l'admission de sa fille à Saint-Cyr. Cette branche n'est pas titrée.

René du Bois, Sgr du Mottey, auteur de la seconde branche, laissa lui-même deux fils : 1° Guillaume du Bois, Sgr du Mottey, qui épousa Cécile de Chennevières et qui continua la descendance ; et 2° Jacques du Bois, sieur des Barres, qui épousa en 1603 Catherine de Lonlay et dont le fils Antoine, décédé dans la suite sans postérité, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Gaspard du Bois, Sgr du Mottey, fils de Guillaume, épousa en 1650 Marie de Merlin et fut lieutenant pour le roi au gouvernement des ville et château de Dreux. Son fils, Jacques du Bois, Sgr du Mottey, marié en 1689 à Anne le Maire de Courtemanche, fille du gouverneur du Château-Trompette à Bordeaux, fut père de Jacques du Bois-Mottey, qui épousa en 1728 Mlle de Lonlay, et grand-père de Jacques du Bois-Mottey qui épousa en 1753 Mlle de la Haye et qui acquit en 1778 la terre importante de Tessé, dans la province du Maine. Jacques-François du Bois, chevalier, Sgr de Tessé, fils du précédent, épousa en 1781 Mlle de Tiremois, héritière de la terre de Tertu que ses descendants possèdent encore près d'Argentan et dont ils ont conservé le nom. Il fut père d'Emmanuel-Célestin du Bois de Tessé qui fut connu le premier sous le titre de comte de Tertu conservé depuis lors par le chef de cette branche et qui épousa en 1807 Mlle de Jupilles, dernière représentante d'une vieille famille chevaleresque dont les armes figurent aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

La famille du Bois est encore représentée de nos jours par le rameau des anciens seigneurs de la Drouardière, dans le Maine, dont, faute de renseignements suffisants, on ne peut indiquer ici le point de jonction avec la souche. Ce rameau n'est pas titré.

René-Siméon Dubois de Montullé, Louis-Jacques-François du Bois-Mottey, lieutenant au régiment de Noailles-dragons, Jacques-Charles du Bois-Mottey, Sgr de Tessé, la Chapelle-Moche et Geneslé, Jean-Alexandre Dubois, Sgr de la Drouardière et de la Bazoge-Gondouin, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine. Le chevalier du Bois-Tesselin prit part cette même année à celles tenues à Caen.

La famille du Bois a fourni dans ses diverses branches un grand nombre d'officiers.

Principales alliances : de Bernières 1577, de Chennevières 1610, le

Maire de Courtemanche 1689, de Lonlay 1603, 1607, 1728, de Jupilles 1807, de Marescot 1832, de Maussion, de Favières, de Lafons des Essars, Ango de la Motte de Flers, de Brossard, de Graindorge 1621, de Fontenay 1687, Thibout des Ventes, du Bois des Cours, de Baigneux de Courcival, etc.

BOIS du TILLEUL (du). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un massacre de cerf d'or*.

La famille DU BOIS DU TILLEUL est anciennement et honorablement connue dans la haute bourgeoisie de Champagne. Un de ses représentants, Claude-Jacques du Bois, avocat en Parlement, conseiller du roi, receveur des deniers patrimoniaux de Saint-Dizier, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Principale alliance : de Chanlaire 1817.

BOIS de la VILLE (le Forestier du). Voyez : LE FORESTIER DU BOIS DE LA VILLE.

BOIS de la VILLERABEL et de SAINT-SEVRIN (de). Armes primitives : d'*azur à un duc d'or cantonné de quatre perdrix d'argent*. — Depuis le XVIIIe siècle la famille du Bois de la Villerabel et de Saint-Sevrin a abandonné ces armoiries pour adopter celles de la famille du Boisjagu dont elle croit être un ramage : d'*argent à trois* (alias *cinq*) *pins de sinople posés sur une terrasse de sable*. — Couronne : *de Comte*. — Devise : *Semper virens*. — Autre devise : *Toujours vert Boisjagu*.

La terre seigneuriale DU BOIS-JAGU, située à Mauron, dans l'ancien diocèse de Saint-Malo, a été le berceau d'une vieille famille chevaleresque à laquelle elle donna son nom. Le premier auteur connu de cette famille, Perrin du Boisjagu, se croisa en 1248 d'après un titre de la collection Courtois ; son nom et ses armes figurent aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Olivier du Boisjagu figure aux montres d'Olivier de Montauban et de du Guesclin en 1370 et à celle de Clisson en 1379 ; il ratifia en 1381 le traité de Guérande parmi les nobles du diocèse de Saint-Malo ; étant prisonnier dans Saint-Malo en 1387, il fut compris dans le traité passé entre le duc Jean IV et le roi Charles VI pour être remis *ainsi que les places fortes prises par Clisson sur le Duc, royalement et de fait en la main du Roy, sous la garde du sire de Laval*. La famille du Boisjagu occupa une situation particulièrement brillante dans sa région. Elle figure de 1426 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de Mauron, Néant et la Chapelle, au diocèse de Saint-Malo. La plupart des histo-

riens, particulièrement Potier de Courcy et Fourmont, auteur de l'*Ouest aux Croisades*, la considèrent comme s'étant éteinte dans les premières années du XVIIe siècle. Elle s'était alliée aux familles de Lambilly 1475, de Couétus, de Nevet, de Guéhenneuc, Budes (de Guébriant), etc.

La famille DU BOIS DE LA VILLERABEL ET DE SAINT-SEVRIN, qui existe de nos jours dans le département des Côtes-du-Nord, revendique une origine commune avec la famille du Boisjagu et en a adopté les armoiries. Cette communauté d'origine a été admise de nos jours par M. de l'Estourbeillon, l'éminent historien de la noblesse de Bretagne. La filiation suivie remonte à François du Bois, sieur de la Roche-Bagot, capitaine royaliste qui défendit la ville de Saint-Brieuc au combat de la Villebougault en 1592. Ce personnage ne paraît pas avoir porté de qualifications nobiliaires. Cependant, d'après les jugements de maintenue de noblesse que ses descendants obtinrent en 1779 et en 1784, il aurait été un cadet de la maison du Boisjagu. Il fut père de Louis Dubois, qui épousa en 1644 Françoise Langlois, fille de Pierre Langlois, sieur de la Boize, officier au gobelet chez le Roi, et grand-père de Pierre-Guillaume Dubois, receveur général des deniers et finances du Roi en l'évêché de Saint-Brieuc, capitaine des milices, qui épousa en 1688 Marguerite le Pappe, héritière de la terre de la Villerabel, en la paroisse d'Iffiniac, près de Saint-Brieuc. Ce dernier rendit de tels services à ses concitoyens et montra un tel dévouement lors d'une épidémie qui ravagea la ville de Saint-Brieuc que son portrait fut placé dans la salle des séances de la communauté et que les représentants de la ville signèrent en 1688 son contrat de mariage. Il laissa plusieurs fils ; l'un d'eux, Cyr-Antoine Dubois de l'Isle, né à Saint-Brieuc en 1691, décédé dans la même ville en 1762, fut vicaire général et grand pénitencier du diocèse de Saint-Brieuc. La famille du Bois de la Villerabel ne figure pas au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666 ; mais, d'après M. de l'Estourbeillon (*Noblesse de Bretagne*), ses représentants furent maintenus dans leur noblesse d'abord en 1647 par sentence de l'intendant, puis en 1696 par arrêt du Conseil d'Etat. Ces maintenues ne sont pas mentionnées dans les ouvrages, cependant si complets et si consciencieux, de Potier de Courcy et de Kerviler. Louis-Florent du Bois de la Villerabel fut en 1725 receveur général des fouages du diocèse de Saint-Brieuc. Florent-Jacques-André du Bois de la Villerabel, marié à Jeanne Dufaur de Pibrac, se distingua au siège de Lorient en 1746, puis au combat de Saint-Cast en 1758, devint inspecteur général des gardes-côtes, puis lieutenant-général de l'Amirauté dans le diocèse de

Saint-Brieuc et reçut enfin en 1785 le cordon de Saint-Michel des mains du roi Louis XVI. Il obtint d'abord en 1779 un arrêt du conseil d'Etat, puis le 16 décembre 1784 une sentence de l'intendant de Bretagne qui le maintenaient dans sa noblesse et qui reconnaissaient sa descendance de l'ancienne maison du Boisjagu. Deux de ses fils, Florent-André du Bois, connu le premier sous le titre de comte de la Villerabel qui lui fit attribué sur un brevet du roi Louis XVI, lieutenant-général de l'Amirauté après son père en 1787, marié à sa cousine Julie du Bois de Bosjouan, décédé en 1795, et Jean du Bois de Saint-Sevrin, né à Saint-Brieuc en 1764, maire de cette ville après le 9 thermidor, puis juge d'instruction près le tribunal de première instance de la même ville jusqu'en 1832, marié à Félicité Leuduger-Fortmorel, ont été les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. On a vu plus haut que le chef de la branche aînée est connu sous le titre de comte de la Villerabel ; la branche cadette, dite de Saint-Sevrin, n'est pas titrée. Jean du Bois de Saint-Sevrin, né à Saint-Brieuc en 1799, a été longtemps directeur du grand séminaire de sa ville natale.

Principales alliances : de Pichon-Longueville, de Kersauson, de Tuault, Haouisée de la Villeaucomte, de Trégouet, de Sanguinet, etc.

Outre la famille DU BOIS-HALBRAN, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et à laquelle il a été consacré une notice, et la famille DU BOIS DE LA FERRONNIÈRE et DE BEAUCHESNE dont il a été parlé dans la notice consacrée à la famille DU BOIS DE BEAUCHESNE et DE JANCIGNY, il existait au moyen âge dans la noblesse de Bretagne un certain nombre de familles du Bois. Deux seulement de ces familles, celle des seigneurs du Dourduff, de Kergadiou et de Bruslé, au pays de Léon, et celle des seigneurs de la Salle, au diocèse de Vannes, subsistaient à l'époque de la grande recherche de 1666.

La première de ces familles portait pour armes : d'*azur à un lion d'azur armé et lampassé de gueules*. Elle remontait par filiation à Jean du Bois qui épousa vers 1420 Amice Mol. Elle figure de 1427 à 1534 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de Plougoulm et de Taulé et fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du Parlement du 19 juin 1669 sur preuves de neuf générations. Jean-Pierre-Mathurin du Bois, chevalier, vendit en 1770 sa seigneurie de Bruslé, en la paroisse de Bubry. Ce personnage, dont la succession fut partagée en 1787, paraît avoir été le dernier représentant mâle de sa famille.

La famille DU BOIS DE LA SALLE portait pour armes : *vairé, contre-vairé d'or et d'azur ; au chef de gueules chargé de trois besants d'or*. Elle était un ramage de la puissante maison de Rochefort, éteinte

dans la maison de Rohan au XVIe siècle, qui posséda au moyen âge la baronnie d'Ancenis et à laquelle appartenaient Guillaume de Rochefort, évêque de Léon, décédé en 1373, et Bonabes de Rochefort, évêque de Nantes, décédé en 1398. Elle remontait par filiation à Guillaume, chevalier, qui était en 1380 seigneur du Bois de la Salle, dans la paroisse de Péaule. Ce personnage fut père de Pierre du Bois de la Salle, qui figura à la montre de 1418, et grand-père d'Alain du Bois de la Salle qui épousa en 1454 Catherine de Carné. Guillaume du Bois de la Salle fut chevalier de l'Ordre en 1556. La famille du Bois de la Salle figure de 1426 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Vannes ; elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêts du 21 juin 1669 et du 27 février 1671 sur preuves de dix générations et s'éteignit peu de temps après.

BOISANGER (Bréart de). Voyez : BRÉART DE BOISANGER.

BOISAUBIN (van Schalwyck de). Voyez : VAN SCHALWYCK DE BOISAUBIN.

BOISAYRAULT (Fournier de). Voyez : FOURNIER DE BOISAYRAULT D'OYRON.

BOISBAUDRAN (Lecoq de). Voyez : LECOQ DE BOISBAUDRAN.

BOISBAUDRY (du). Armes : d'*or à deux fasces de sable chargées la première de trois et la seconde de deux besants d'argent*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux levrettes*.

La famille DU BOISBAUDRY appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de Bretagne. Elle a eu pour berceau la terre seigneuriale de son nom, située dans la paroisse de Rimou, au ressort de Rennes, qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Elle était en instance pour obtenir les honneurs de la Cour quand éclata la Révolution. On conserve dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, la généalogie qu'elle produisit dans cette circonstance et le rapport qu'envoya en 1788 le généalogiste des Ordres du Roi chargé d'examiner cette généalogie. Ce rapport commence dans les termes suivants : « Cette famille est d'une noblesse pure, mais simple. Elle compte « très peu de services militaires et peu d'alliances de marque. Elle « prouve sa filiation depuis Guillaume du Boisbaudry, Sgr du Bois- « baudry, qui reçut le lundi après l'Épiphanie 1377 la reconnaissance « qui lui fut donnée de plusieurs pièces de terre mouvantes de sa « seigneurie de la Hussaudière... ». On trouvera aussi des généalogies imprimées de la famille du Boisbaudry dans le troisième volume des *Archives de la noblesse* de Lainé et dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1887. Alain du Boisbaudry se serait croisé en 1248 d'après un titre de la collection Courtois ; bien que l'authenticité des titres de

cette collection ait été sérieusement contestée, le nom et les armes de ce gentilhomme ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles. La famille du Boisbaudry figure de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Dol et de Rennes; ses représentants ont été maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la Chambre de réformation du 15 novembre 1668 sur preuves de treize générations remontant à 1377.

Guillaume du Boisbaudry vivant en 1377, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1668 et les preuves de Cour font remonter la filiation suivie, était seigneur du Boisbaudry, de Trans, de la Hussaudière, etc., et avait épousé Jeanne de Chantegrue. Il fut père de Guillaume du Boisbaudry, écuyer, Sgr des mêmes domaines, qui épousa Marie du Tiercent par contrat passé le samedi après la Quasimodo 1393 et qui continua la descendance. Noble et puissant seigneur Pierre du Boisbaudry, chevalier, Sgr du Boisbaudry, de Trans, de la Plesse, etc., qui représente le huitième degré de la filiation, fut chevalier de l'Ordre du Roi et épousa successivement en 1580 Renée le Voyer et en 1587 Hélène Bruslon de la Muce. Il laissa du premier lit un fils, Claude du Boisbaudry, Sgr dudit lieu, dont la descendance s'éteignit avec son arrière-petite-fille, Marie-Ursule, mariée en 1693 à Henri du Roscoat ; il laissa du second lit plusieurs fils dont l'un, François, fut admis en 1611 dans l'ordre de Malte et dont un autre, Gabriel, Sgr de Langan, de Saubois, du Breil, marié en 1629 à Jacquine de la Touche, fut l'auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Gilles du Boisbaudry, Sgr de Langan, fils de ce dernier, marié en 1662 à Marie de Montulé, fut successivement conseiller du Roi en tous ses Conseils et avocat général au Parlement. Il fut père de Joseph du Boisbaudry, conseiller au Parlement, qui mourut sans postérité, et de Germain du Boisbaudry, né en 1672, page de la Grande Écurie en 1689, qui épousa en 1723 Marie Druart et qui continua la descendance. Ce fut le fils de celui-ci, François-Joseph du Boisbaudry, né en 1724, conseiller au Parlement de Bretagne, marié en 1754 à Mlle de Guer, qui sollicita en 1788 les honneurs de la Cour. François-Joseph du Boisbaudry mourut en 1797 ; il avait eu trois fils dont le plus jeune, officier de mérite, fut une des victimes de Quiberon en 1795. Constant du Boisbaudry, né en 1757, fils aîné de François-Joseph, signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne, épousa en 1808 Mlle de Savignhac et fut connu le premier après le rétablissement de Louis XVIII sous le titre de comte qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. C'est de lui que descendent tous les représentants actuels.

La famille du Boisbaudry a fourni un avocat général au Parlement de Bretagne en 1667, deux conseillers au même Parlement en 1692 et 1744, deux chevaliers de l'Ordre du Roi en 1589 et 1637, deux chevaliers de Malte en 1611 et 1646, deux pages du Roi en 1689 et 1717, de nombreux officiers, un zouave pontifical en 1866, des membres du Conseil général et du Conseil d'arrondissement pour le canton de Malestroit (Morbihan), une demoiselle de Saint-Cyr, etc.

Hyacinthe-Joseph du Boisbaudry, né en 1767, et son frère Antoine-François, né en 1769, fils puinés de François-Joseph, avaient fait en 1783 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour être admis à l'École militaire.

Principales alliances : de Romillé 1440, de Sévigné 1505, du Boishamon 1623, de Saint-Gilles 1662, de Poix 1670, de la Tousche 1629, de Montulé 1662, de Carné 1709, de Marnière de Guer 1686 et 1754, du Parc de Locmaria, de Castel 1784, de la Choue de la Mettrie, de Savignhac 1808, de Visdelou, de Chevigné, de Gouyon de Vaucouleurs, de Farcy de Beaumont 1875, de Freslon de la Freslonnière 1879, 1881, etc.

BOISBÉRANGER (du). Armes : d'*argent à une bande de gueules.*

La famille DU BOISBÉRANGER, originaire du Maine, appartient à l'ancienne noblesse de cette province. On n'en connaît pas de généalogie complète et on n'a pu se procurer sur elle que des renseignements insuffisants.

Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom située dans les environs de Laval.

Henri du Boisbéranger se croisa en 1158. Guillaume du Boisbéranger se signala en 1173 parmi les défenseurs de la ville de Dol assiégée par le roi d'Angleterre. Geoffroy du Boisbéranger figure dans une montre de 1386.

Une branche de la famille du Boisbéranger acquit dans la suite la seigneurie de la Masure, dans la paroisse de Châtillon-en-Vandelais, en Bretagne, et figura en 1449 à la réformation de la noblesse de l'évêché de Rennes.

Lors de la grande recherche du XVIIe siècle la famille du Boisbéranger fut maintenue dans sa noblesse d'extraction le 18 novembre 1670 par arrêt du Parlement de Bretagne après avoir prouvé quatre générations depuis Jean du Boisbéranger qui avait épousé vers 1570 Marguerite Vallay. Elle fut encore maintenue dans sa noblesse en 1702 par jugement de l'intendant de Bretagne. Jude du Boisbéranger, écuyer, sieur de Vigré, demeurant en la paroisse de Saint-Martin-du-Bois, dans l'élection d'Angers, et son frère Guy,

demeurant en la paroisse de Charné, dans l'élection de Mayenne, furent maintenus dans leur noblesse le 1er février 1668 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir prouvé leur filiation depuis leur bisaïeul vivant en 1556. Dame Françoise Barbe, veuve de Louis du Boisbéranger, écuyer, sieur de la Rouveraye, demeurant à Laval, et ses deux fils en bas âge, Louis et Jean, issus d'une branche de la famille des précédents détachée de la souche à une époque inconnue, furent maintenus dans leur noblesse par le même jugement après avoir prouvé leur filiation depuis 1463. Jean-Baptiste du Boisbéranger, Sgr de Boismarie, demeurant à Ernée, dans l'élection de Mayenne, marié à Mayenne le 27 septembre 1699 à Magdeleine-Renée Haudry, fut encore maintenu dans sa noblesse le 18 juin 1715 par jugement de Chauvelin de Beauséjour, intendant de Tours; son descendant, Jean-Baptiste-Louis du Boisbéranger, né le 13 septembre 1772, fit en 1785 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages du comte d'Artois. Gilbert du Boisbéranger avait été admis en 1762 parmi les pages de la Chambre du roi Louis XV. Augustin-César-René du Boisbéranger fit en 1785 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Louise des Nos, veuve de Gilbert, baron du Boisbéranger, dame de Clivoy; Renée-Suzanne du Boisbéranger, demoiselle majeure, chanoinesse, dame du Boismarie; Louise-Perrine-Jeanne du Boisbéranger, demoiselle majeure, dame des fiefs de la Salle; Gilbert du Boisbéranger, colonel d'infanterie; Jean-Baptiste-René du Boisbéranger, chevalier, Sgr de Beauvais, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine.

La famille du Boisbéranger a fourni de nombreux officiers.

Son chef est connu depuis le XVIIIe siècle sous le titre de baron.

Principales alliances : Le Gonidec de Traissan, des Nos, de Champagné 1610, de Chappedelaine 1630, Tardieu de Maleissye, Busnel de la Touche 1765, etc.

BOISBERTHELOT (du). Armes : *écartelé d'or et de gueules*.

La famille du Boisberthelot, éteinte dans les mâles dans la seconde moitié du XIXe siècle, appartenait à l'ancienne noblesse de Bretagne. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom, située dans la commune actuelle de Canihuel, au diocèse de Cornouailles. Hervé du Boisberthelot est mentionné avec plusieurs autres chevaliers croisés dans un acte passé à Limisso en avril 1249 et conservé dans la collection Courtois; son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles. La famille du Boisberthelot figure de 1481 à 1562 aux réformations et montres de la noblesse des

diocèses de Cornouailles, de Saint-Brieuc et de Dol. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre de réformation du 16 décembre 1670 après avoir justifié neuf générations. Jean du Boisberthelot, auquel cet arrêt fait remonter la filiation, avait épousé Aliette de Pontcallec et servait en 1422 sous les ordres de Tanneguy du Chastel ; il fut père d'autre Jean, qui épousa Amiette du Quillenec, et grand-père d'autre Jean qui épousa en 1487 Jeanne du Disquay. Claude-Hyacinthe du Boisberthelot, capitaine de frégate, fut tué dans le combat naval que Conflans livra en 1759 à l'amiral anglais Hawke devant l'embouchure de la Vilaine. Paul-Alexandre du Boisberthelot et son fils Charles signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne. Le premier d'entre eux, né en 1740 au château du Boisberthelot, prit une part active aux guerres de la chouannerie, reçut de Louis XVIII le grade de maréchal de camp et mourut à Saint-Brieuc en 1812. Un de ses fils reçut la croix de Saint-Louis à l'âge de quinze ans sur le champ de bataille de Quiberon et fut dans la suite aide de camp de Georges Cadoudal. La dernière héritière de la famille du Boisberthelot épousa en 1839 le comte Achille d'Amphernet.

La famille du Boisberthelot a fourni de nombreux officiers, un chevalier du Porc-Épic en 1438 (Henri du Boisberthelot), un abbé de Bonrepos en 1484 (Henri du Boisberthelot), etc.

Son chef était connu depuis la Restauration sous le titre de comte.

Principales alliances : de Pontcallec, le Maignan, d'Amphernet, de la Boessière-Lennuic, etc.

BOISBOISSEL (de). Armes : d'*hermines à un chef de gueules chargé de trois macles d'or*. — Couronne : *de Comte*. — Tenants : *un guerrier armé de toutes pièces et un hercule armé de sa massue, lesquels soutiennent une couronne de laurier*. — Devise : *Hæc soli gestant insignia fortes*.

La famille DE BOISBOISSEL appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de Bretagne. Lainé en a donné une généalogie très complète dans le premier volume de ses *Archives de la noblesse*. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle avait pour nom primitif celui de LE PRÉVOST et elle ne l'abandonna définitivement qu'au cours du XIVe siècle pour adopter celui de la seigneurie de Boisboissel qu'elle possédait dans la paroisse de Trégomeur, aux portes de Saint-Brieuc. Ce nom de le Prévost lui venait de ce que ses premiers auteurs avaient été pendant longtemps prévôts héréditaires de l'évêché de Saint-Brieuc.

Chesnin le Prévost et son juveigneur Alain, sieur du Fossé-Raffray,

partagèrent la succession de leur père Juhael par acte passé le mercredi après l'Ascension 1317. Yves le Prévost, décédé en 1349, fut successivement évêque de Tréguier en 1327, évêque de Quimper en 1330 et évêque de Saint-Malo en 1333; il est dit président aux enquêtes dans le rôle des officiers nommés pour la tenue du Parlement de Paris en 1336. Thibaut le Prévost, que l'on croit avoir été un neveu de ce prélat, fut, d'après d'Argentré, un chevalier de grande valeur; il fut tué en 1347 au combat de la Roche-Derrien; un de ses frères, Pierre le Prévost, périt en 1364 à la bataille d'Auray.

La filiation suivie remonte à Maurice le Prévost, Sgr de Boisboissel, qui épousa Aliette de la Roche par contrat passé le mercredi après Pâques 1383; on croit que ce gentilhomme était fils d'Alain et petit-fils de Juhael le Prévost mentionnés plus haut. Il est rappelé dans deux actes passés par ses descendants en 1443 et en 1493. Son fils, Jean de Boisboissel, Sgr du Fossé-Raffray, marié en 1424 à Marguerite de Penhoat, prêta serment au Duc en 1437 avec les nobles de Goello et passa en 1438 à la réformation de la noblesse du diocèse de Saint-Brieuc. Il fut père de Louis de Boisboissel, Sgr du Fossé-Raffray, qui continua la descendance. La famille de Boisboissel figure de 1423 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Brieuc. Gilles de Boisboissel épousa le 19 septembre 1650 Anne-Françoise Noblet. Cette dame était veuve quand elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction le 7 août 1669 par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles sur preuves de onze générations remontant à l'acte de partage de 1317 mentionné plus haut. Deux de ses fils, Isaac-Toussaint et François-Isaac, furent les auteurs de deux branches.

François-Isaac de Boisboissel, le plus jeune de ces deux frères, épousa le 20 avril 1698 Marie-Anne de Kérousy; sa descendance s'éteignit avec ses deux petits-fils, Vincent de Boisboissel, qui signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne, et Toussaint-Pierre de Boisboissel, né en 1744, qui fut reçu en 1779 chanoine comte de Lyon et qui mourut en 1819.

L'auteur de la branche aînée, haut et puissant seigneur Isaac-Toussaint de Boisboissel, Sgr du Fossé-Raffray, major de brigade des armées du Roi, épousa le 30 avril 1695 Céleste Artur de Kéralio. Son fils, Achille de Boisboissel, marié en 1731 à Mlle de la Boessière, en eut, entre autres enfants, deux fils, Ange-Gabriel, connu le premier sous le titre de comte de Boisboissel, marié à Paris en 1791 à Mlle Savéant, et François-Isaac, marié en 1767 à Mlle Mac-Nemara, qui furent les auteurs de deux rameaux. Jean-Isaac de Boisboissel, né à Guingamp en 1772, un des fils de François-Isaac, fut une des

victimes de Quiberon en 1795. Jean-Hyacinthe, chevalier de Boisboissel, un des frères du précédent, né à Guingamp en 1778, ingénieur vérificateur du cadastre, marié à Guingamp le 6 avril 1818 à Mlle de Saisy de Kérempuil, fut père d'Anne-Hyacinthe, comte de Boisboissel, né à Alby en 1819, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale de 1871, et grand-père d'Edmond, comte de Boisboissel, né à Chinon en 1849, député des Côtes-du-Nord en 1889.

La famille de Boisboissel a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un grand nombre d'officiers de mérite, une supérieure des Clarisses de Dinan décédée en 1601, etc.

Principales alliances : Conan, de la Boessière 1645, 1731, Mac-Nemara 1767, de Saisy de Kérampuil 1818, d'Avaugour, de Bréhan vers 1490, Espivent 1559, de Courson, de Kéranflech-Kernezne 1893, de Farcy 1784, de Quélen, le Borgne 1551, de Pluvié, de la Marche 1556, de la Villéon 1897, etc.

BOISBOUCHER (Maublanc de). Voyez : MAUBLANC DE BOISBOUCHER.

BOISBRUNET (Soret de). Voyez : SORET DE BOISBRUNET.

BOISCHEVALIER (Hullin de). Voyez : HULLIN DE BOISCHEVALIER.

BOISCHEVALLIER (Lepage du). Voyez : LEPAGE DU BOISCHEVALLIER.

BOISCUILLÉ (de Moncuit de). Voyez : MONCUIT DE BOISCUILLÉ (DE).

BOISDAVID (de). Armes : d'*argent à un chêne de sinople englanté d'or, terrassé de sinople et auquel sont attachées à dextre et à sénestre deux harpes de gueules*. — Devise : *Memento, domine, David*.

La famille DE BOISDAVID appartient à la noblesse de Bretagne. Elle avait pour nom primitif celui de DAVID. Son auteur, Pierre David, sieur de la Botardière et du Chesne-Moreau, au diocèse de Nantes, marié à Jeanne le Tixier, fut reçu en 1588 auditeur, puis en 1616 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Nantes et fut anobli par ces fonctions. Son fils, Pierre David, sieur de la Botardière, marié à Anne Avril, reçu en 1644 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Nantes, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt du 8 novembre 1668 (aliàs du 15 février 1669). Il obtint du roi Louis XIV en 1672 des lettres patentes qui l'autorisaient ainsi que ses deux fils, Urbain et Pierre, à substituer au nom de DAVID celui de BOISDAVID sous lequel leur descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La famille de Boisdavid était représentée au commencement du XIXe siècle par deux frères, Jean-Désiré et Constant, qui ont l'un

et l'autre laissé postérité masculine. L'aîné d'entre eux, Jean-Désiré de Boisdavid, né à Nantes en 1781, lieutenant-colonel, marié à Mlle Douglas, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 7 mars 1818.

Principales alliances : Boux de Bougon 1760, de la Villéon 1762, Harscouet de Kéringant 1764, d'Hoffelize, de la Rochefoucauld-Bayers 1871, de Roquefeuil 1859, etc.

BOISDEFFRE (le Mouton de). Voyez : LE MOUTON DE BOISDEFFRE.

BOISDENEMETS (Daniel de). Voyez : DANIEL DE BOISDENEMETS ET DE VAUGUION.

BOISDHYVER (Marrier de). Voyez : MARRIER DE BOISDHYVER ET DE LA GATINERIE.

BOISDULIER (Gardin du). Voyez : GARDIN DU BOISDULIER ET DU BOISHAMON.

BOISÉ de COURCENAY (de). Armes : d'*argent à une fasce de sable*. — Couronne : *de Marquis*.

La famille DE BOISÉ DE COURCENAY appartient à la noblesse chevaleresque du Berry. On en trouvera une généalogie complète, dressée en 1769, dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. La Thaumassière en a donné aussi une généalogie dans son *Histoire du Berry*; on trouvera enfin les derniers degrés de sa filiation, depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1897.

Le travail conservé dans les manuscrits de Chérin attribue à la famille de Boisé pour premier auteur connu Adenet de Byse, damoiseau, qui fit une donation sous le sceau de la Cour de l'official de Bourges le jour de la fête des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul 1327 et qui fit une acquisition en 1350. C'est à ce personnage que la Thaumassière fait remonter la filiation suivie; il lui attribue la qualification de Sgr de Courcenay et lui donne pour femme Marguerite de la Châtre mentionnée comme veuve dans un acte de 1361. Perrin de Boisé, damoiseau, fils présumé du précédent, passa un acte le dimanche après la fête de Saint-Etienne 1364 conjointement avec son frère Geoffroy et avec sa sœur Jeanne; il figure dans un certain nombre de titres de la fin du XIVe siècle et fit le 2 mars 1398 en sa maison de Boisé son testament dans lequel il se qualifie chevalier et dans lequel il mentionne son fils N... et sa fille Catherine; on ignore le nom de sa femme. N... mentionné en 1398 dans le testament de son père Perrin paraît avoir été le même personnage que noble homme Robert de Boysé, chevalier, Sgr dudit lieu, en la paroisse de Velle, mari de noble damoiselle Bellasse de Sully (Sulliaco), dame de la

Boissière d'Aillac, veuve de Guillaume de Thianges, damoiseau, qui est mentionné dans des actes de 1432, 1442, 1444, etc.; la descendance de ce Robert de Boysé s'éteignit au XVIe siècle. D'après la généalogie manuscrite mentionnée plus haut la filiation de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ne serait établie que depuis noble homme Jacques de Boisé, damoiseau, Sgr de Courcenay, mentionné, soit seul, soit avec sa femme, Souveraine de Blanchefort, dans des actes du 13 novembre 1435, du 23 septembre 1438 et du vendredi après Pâques 1452. La Thaumassière fait de ce personnage le fils d'un Geoffroy de Boisé, écuyer, Sgr de Courcenay, qui fit en 1399 au seigneur de Chateauroux foi et hommage de sa seigneurie de Courcenay. Ce Geoffroy de Boisé était vraisemblablement le même que celui qui passa avec son frère Perrin l'acte de 1364 mentionné plus haut; cependant la Thaumassière en fait non pas le frère, mais le fils de ce Perrin. Le vicomte Révérend fait remonter la filiation suivie dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1897 jusqu'à un Guillaume de Boisé, chevalier, cité dans des titres de l'abbaye du Landais en 1262; ce Guillaume aurait été père de Guillaume II, qui reconnut le 7 juin 1292 tenir en foi et hommage du baron de Chateauroux son manoir de Courcenay et ses dépendances, et grand-père d'Adenet, mentionné plus haut, qui épousa Marguerite de la Châtre et que M. Révérend appelle Guillaume III. Noble homme Charles de Boisé, écuyer, Sgr de Courcenay, fils de Jacques et de Souveraine de Blanchefort, figure dans des actes de 1474 et du 8 septembre 1479 ; il était élu en Berry pour le Roi sur le fait des aides ordonnées pour la guerre quand il fit son testament le 4 septembre 1489; il est rappelé avec sa femme Catherine Giront dans un acte passé après sa mort le 6 février 1494. Il fut père d'Arthur de Boisé, Sgr de Courcenay, qui épousa Madeleine de la Trie et qui continua la descendance.

Claude de Boisé, sieur de Courcenay, demeurant en la paroisse de Vesles, marié le 4 juin 1647 à Marguerite le Roi de Buxières, fut maintenu dans sa noblesse le 17 juin 1669 par jugement de l'intendant. Son fils, Jean-Charles de Boisé, écuyer, Sgr de Courcenay, épousa le 16 mai 1682 Marie-Anne des Roches-Herpin qu'il laissa veuve en 1692 et qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Chateauroux). Il laissait deux fils, André et Jean-Charles, qui furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné de ces deux frères, André de Boisé, Sgr de Courcenay, épousa en 1710 Angélique de Laage; sa descendance s'éteignit avec son petit-fils Claude, connu sous le titre de comte de Boisé, Sgr de Diors, qui fut admis en 1759 parmi les pages de la Petite Ecurie du Roi, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Chateauroux et qui mourut en

1799 sans laisser de postérité de son mariage en 1769 avec Mlle de Cugnac-Dampierre. Jean-Charles de Boisé, né en 1692, auteur du second rameau, fut admis parmi les pages du Roi et épousa en 1738 Anne-Suzanne de Scarron, héritière de la seigneurie de Diors. Son fils, Honoré, marié en 1764 à Mlle de Chambon de Marcillat, héritière du marquisat de Fernoel, en Auvergne, fut connu après son mariage sous le titre de marquis de Boisé de Courcenay qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille. Il laissa lui-même deux fils, Roger, marquis de Boisé de Courcenay, né en 1769, page de la chambre du Roi, dont la fille unique épousa en 1826 le comte de Montaigu, et Claude-Guillaume, marquis de Boisé de Courcenay après la mort de son frère, qui fut admis dans l'Ordre de Malte en 1777, qui épousa en 1801 Mlle de Bonnault de Méry et qui fut l'aïeul des représentants actuels.

La famille de Boisé a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Elle était en instance pour obtenir les honneurs de la Cour quand éclata la Révolution.

Principales alliances : de la Châtre, de Blanchefort, de Céris 1537, de Douhault, de Magnac 1580, de Villelume 1652, le Roi de Buxières 1647, de Boisse 1494, le Groing de la Romagère, de Barbançois-Sarzay 1453, de la Roche-Aymon, de Biencourt, des Roches-Herpin 1682, de l'Age de la Bretolière 1710, Scarron de Diors 1738, 1744, de Cugnac-Dampierre 1769, de Chambon-Marcillat 1764, du Ligondès 1802, de Montaigu 1826, de Bonnault de Méry 1801, de Poix 1836, de Valabrègue 1894, etc.

BOISEAUMARIÉ (le Roy de). Voyez : Leroy de Boiseaumarié.

BOISFLEURY (Potiron de). Voyez : Potiron de Boisfleury.

BOISGAUTIER (Desmoutis de). Voyez Desmoustis de Boisgautier.

BOISGELIN (de). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de gueules à la molette d'éperon d'argent; aux* 2 *et* 3 *d'azur plein*. — Couronne : *de Marquis*. — *Manteau de pair de France* pour la seconde branche actuelle. — Devise : *In virtute vis*.

La maison du Boisgelin, aujourd'hui de Boisgelin, est une des plus considérables de la noblesse de Bretagne. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom située dans la paroisse de Pléhédel, au diocèse de Saint-Brieuc. Le chevalier de Courcelles en a publié une généalogie en 1824 dans son *Histoire généalogique des pairs de France*; on trouvera dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, les preuves de noblesse qu'elle fit au XVIIIe siècle pour obtenir les

honneurs de la Cour. Le généalogiste Clairembault, chargé d'examiner ces preuves, envoya le 12 mars 1758 au marquis de Béringhen un rapport qui commence dans les termes suivants : « La terre du Bois-« gelin, située dans l'évêché de Saint-Brieuc, en Bretagne, est l'ori-« gine de cette maison de chevalerie dont l'ancienneté est connue « depuis le XIIIe siècle et prouvée par les partages nobles qu'elle a « toujours observés suivant l'assise du comte Geoffroy établie dès « l'année 1185 ; mais la branche aînée formée par Raymond du « Boisgelin, Sgr du Boisgelin l'an 1302, s'étant éteinte dans le « XVIe siècle, la terre de Boisgelin a passé dans des maisons étran-« gères et il n'est resté de la maison de Boisgelin que plusieurs « branches cadettes dont la plupart ne se rejoignent pas. Aussi, « n'étant pas possible de distinguer le droit d'aînesse qu'elles peu-« vent avoir entre elles, on les rapportera seulement suivant l'an-« cienneté des titres qu'elles ont représentés. La première branche « paraît être celle des Sgrs de Pontrivily dont le premier connu était « Geoffroy de Boisgelin, vivant dans les années 1400 et 1401, lequel « eut de Catherine Conen, sa femme, pour fils Eonnet de Boisgelin, « Sgr de Pontrivily, vivant en l'année 1457 ; Marguerite le Borgne, « sa femme, fit son testament en l'année 1482 et lui mourut en 1497... « La seconde branche de la maison du Boisgelin, aujourd'hui connue « sous les titres de Sgrs de la Garenne et appelée comtes du Bois-« gelin, a eu pour auteur Guillaume du Boisgelin, vivant dans les « années 1446 et 1459 avec Jeanne le Feudic, sa femme, lesquels eurent « pour fils Tristan du Boisgelin, écuyer, Sgr de la Garenne, vivant « l'an 1478 qui épousa Jeanne Bouessel... Outre ces deux branches, « il y a encore celles des Sgrs de Kerverat, de Kersaliou et de Kerabel « dont on n'a pas jusqu'à présent la jonction avec celles ci-dessus « détaillées. Presque toutes les alliances sont bien nobles. » Dans un autre rapport envoyé en 1760 on remarque le passage suivant : « Cette maison... est une des plus considérables de cette province « par son ancienneté, par ses alliances et par les services qu'elle a « rendus aux Ducs, ses souverains, tant dans leurs armées que dans « les charges de leur Cour. »

Le chevalier de Courcelles fait de la famille de Boisgelin un ramage de celle des anciens seigneurs de Pléhédel auquel il attribue le titre de vicomte ; il en fait remonter la filiation à Geoffroy, vicomte de Pléhédel, Sgr du Boisgelin, qui aurait épousé Sybille, fille du vicomte de Léon, et qui aurait rendu hommage de sa vicomté en 1166. Il attribue à ce seigneur deux fils, Raoul, vicomte de Pléhédel, et Alain. Raoul, l'aîné de ces deux frères, aurait juré en 1185 l'assise du comte Geoffroy et n'aurait pas laissé de postérité. Alain, le puîné, aurait eu

en juveigneurie la seigneurie du Boisgelin, aurait épousé Yvonne de Cornouailles et aurait lui-même laissé deux fils, Raoul et Raymond, qui partagèrent sa succession le 30 octobre 1213 et dont le second mourut sans postérité. Raoul du Boisgelin, fils aîné d'Alain, recueillit la seigneurie ou vicomté de Phéhédel par héritage de son oncle Raoul et est rappelé dans un acte de 1294 avec sa femme, fille de Geoffroy de Montfort; il laissa à son tour deux fils, Thomas et Geoffroy. Thomas du Boisgelin se croisa en 1270; il ne laissa qu'une fille, héritière de la seigneurie de Pléhédel, qui épousa Alain de Kerraoul. Geoffroy, Sgr du Boisgelin, fils puîné de Raoul, mentionné dans un acte de 1261, épousa Vilaine de la Rochejagu et continua la descendance. Son fils, Guillaume, chevalier, Sgr du Boisgelin, gouverneur du château de Cesson, marié à Jeanne du Boisbilly, est mentionné dans des actes de 1276, 1296 et 1302. Il fut père de Geoffroy III, qui épousa une dame dont on ignore le nom et qui est rappelé comme défunt dans un acte de novembre 1339, et grand-père d'Alain II, Sgr du Boisgelin, qui épousa Jeanne de l'Isle et qui est rappelé comme défunt dans des actes du 19 août 1409 et du 6 février 1418. D'après le chevalier de Courcelles deux des fils de ce dernier, Olivier et Guillaume, auraient été les auteurs des deux grandes branches de la maison de Boisgelin.

On n'a que peu de renseignements sur Olivier, Sgr du Boisgelin, auteur présumé de la branche aînée, aujourd'hui seule existante, et on ignore le nom de sa femme. Il est rappelé comme défunt dans un accord que son fils Richard, Sgr du Boisgelin, passa le 19 août 1409 avec son cousin germain Geoffroy, chef de la seconde branche. Richard du Boisgelin mourut le 6 février 1418 laissant deux fils, Geoffroy IV et Sylvestre. Geoffroy IV, Sgr du Boisgelin, parut en 1426 à la réformation de la paroisse de Pléhédel; sa descendance s'éteignit avec son arrière-petite-fille, Claude, dame du Boisgelin, qui parut en 1535 à la réformation de la noblesse du diocèse de Saint-Brieuc, qui demeura célibataire et qui légua la terre du Boisgelin à sa cousine Françoise de Botloy, femme de Gilles de Boisgelin. Sylvestre de Boisgelin, Sgr de la Noe-Verte, second fils de Richard, prêta en 1437 serment de fidélité à Jean VI, duc de Bretagne, épousa Marguerite Geslin et en laissa quatre fils, Prigent, Mathelin, Guillaume et Philippe; l'un des deux aînés fut l'auteur du rameau des Sgrs de Kervégan, en la paroisse de Servel, qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 24 septembre 1671 et qui s'éteignit au XVIIIe siècle; le troisième, Guillaume, continua la descendance; le quatrième, Philippe, fut l'auteur du rameau des Sgrs de Kerabel et de Kersaliou dont la dernière héritière, Jeanne, fut maintenue dans sa noblesse par arrêt du

13 avril 1669 et épousa Louis Rogon, Sgr de Carcaradec. Guillaume de Boisgelin, troisième fils de Silvestre, prêta serment de fidélité au duc de Bretagne en 1437 ; ce n'est qu'à partir de lui que Clairembault considère comme établie la filiation de la branche aujourd'hui existante. Son petit-fils Jean de Boisgelin acquit en 1520 la seigneurie de Bellefontaine, épousa le 1er mai 1522 Jacquette le Floch et en laissa deux fils, Robert, Sgr de la Garenne, et Gilles, Sgr de Bellefontaine, qui furent les auteurs des deux grands rameaux actuellement existants.

Robert de Boisgelin, Sgr de la Garenne, auteur du premier rameau, épousa en 1553 Jeanne le Page de la Ville-Aubert. Son petit-fils, autre Robert de Boisgelin, Sgr de la Garenne, marié vers 1610 à Louise de Mordelles, en eut plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre de réformation du 15 décembre 1668. Deux de ces fils, Robert, marié en 1646 à Anne de Folnays, et Gilles, Sgr de Kerdu, marié en 1655 à Péronnelle Gourdel, furent les auteurs de deux sous-rameaux. La descendance de Robert s'éteignit avec Armand, connu sous le titre de marquis de Boisgelin, qui mourut en 1832 sans laisser de postérité. La descendance de Gilles était représentée sous Louis XVI par Gilles de Boisgelin, maréchal de camp, qui épousa à Paris en 1780 Marguerite de Laurent de Peirolles, héritière de la terre de Saint-Martin de Pallières, en Provence. Armand, connu sous le titre de marquis de Boisgelin, né à Saint-Brieuc en 1780, fils du précédent, épousa en 1808 Mlle de Mazenod et, à la suite de ce mariage, se fixa définitivement en Provence. Il a été père de Charles, marquis de Boisgelin, historien et généalogiste distingué, qui épousa à Marseille en 1847 Mlle Sallony et qui en a laissé une nombreuse postérité.

Gilles de Boisgelin, Sgr de Bellefontaine, auteur du second rameau, épousa en avril 1571 Françoise de Botloy à qui, comme on l'a vu plus haut, Claude du Boisgelin avait légué la terre du Boisgelin. Son arrière-petit-fils, Gabriel de Boisgelin-Pléhédel, fut nommé en 1677 capitaine général des gardes-côtes de l'évêché de Saint-Brieuc. Ce rameau était représenté dans la seconde moitié du xviiie siècle par trois frères qui furent des officiers du plus grand mérite. L'aîné d'entre eux, René-Gabriel, connu sous le titre de comte de Boisgelin, né au château de Boisgelin en 1726, brigadier des armées du Roi, mourut dès 1764 sans laisser de postérité ; son frère jumeau, Charles-Eugène, comte de Boisgelin, continua la lignée ; le troisième frère, Vincent-Alexandre, maréchal de camp en 1788, mourut sans postérité. Charles-Eugène, comte de Boisgelin, marié en 1766 à Sainte de Boisgelin de Cucé, héritière de la seconde branche de la maison de Bois-

gelin, racheta en 1771 la vicomté de Pléhédel, fut nommé en 1773 gouverneur de Saint-Brieuc et fut élu en 1778 président de l'Ordre de la noblesse aux États de Rennes. Son fils aîné, Bruno-Paul, né au château de Boisgelin en 1767, maître de la garde-robe, puis premier chambellan du roi Louis XVIII, fut créé pair de France héréditaire en 1815 et obtint par ordonnance du 31 août 1817 que le titre de marquis fût attaché à sa pairie. On a vu plus haut que le titre de marquis était déjà porté par le chef du rameau aîné, fixé en Provence; il existe donc de nos jours simultanément deux marquis de Boisgelin. Le marquis Bruno-Paul mourut en 1827 ne laissant qu'une fille mariée successivement au comte de Bérenger et au comte Alexis de Noailles. Une ordonnance d'août 1817 avait substitué à sa pairie et à son titre de marquis son frère puîné, Alexandre-Gabriel de Boisgelin, né en 1770, second fils de Charles-Eugène, maréchal de camp, maître de la garde-robe du Roi, marié en 1800 à Mlle d'Harcourt. Celui-ci lui succéda en effet à la Chambre des pairs et mourut à son tour en 1831 laissant une fille, la marquise de Dreux-Brézé, et un fils, Édouard, marquis de Boisgelin, né en 1801, qui recueillit sa pairie et qui mourut en 1866. Ce dernier avait épousé Mlle le Pelletier de Morfontaine, héritière du beau château de Saint-Fargeau, dans l'Yonne; il en laissa deux fils qui ont eu l'un et l'autre une nombreuse postérité. Ce rameau a conservé jusqu'à nos jours la terre patrimoniale de Boisgelin dans les Côtes-du-Nord.

Guillaume ou Guillemot du Boisgelin, auteur de la seconde branche, épousa Jeanne de Guymarch; il était décédé quand son fils Geoffroy, marié à Marguerite Conen, passa le 19 août 1409 avec son cousin Richard, Sgr du Boisgelin, l'accord dont il a été parlé précédemment. Eonnet ou Yvon du Boisgelin, fils de Geoffroy, prêta en 1437 serment de fidélité au duc de Bretagne, épousa Marguerite le Borgne et mourut en 1497. Son fils, Jean du Boisgelin, Sgr de Pontrivily, épousa en juillet 1486 Margélie de Rosmar de Kerdaniel et en laissa deux fils, Amaury et Alain. Le second de ces fils fut l'auteur du rameau des Sgrs de la Noëmen qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 7 décembre 1668 et qui s'éteignit peu de temps après. Amaury du Boisgelin, Sgr de Pontrivily, fils aîné de Jean, épousa en janvier 1507 Françoise Conen de Précréant et continua la lignée. Thibaut du Boisgelin, Sgr de Pontrivily, vicomte de Mayneuf, chef de cette branche, chambellan du Roi, chevalier de son Ordre, grand-veneur, grand-maître enquesteur et général réformateur des eaux, bois et forêts du duché de Bretagne, recueillit en 1608 l'héritage considérable de son beau-frère Guillaume de Rosmadec. Il fut père de Jean du Boisgelin, conseiller au Parlement

de Bretagne en 1616, grand-père de Jean du Boisgelin, président à mortier audit Parlement en 1653, et bisaïeul de Gabriel de Boisgelin, marquis de Cucé, qui fut à son tour président à mortier audit Parlement en 1687. Renaud-Gabriel de Boisgelin, marquis de Cucé, baron de la Roche-Bernard, fils de ce dernier, président à mortier au Parlement de Bretagne en 1730, épousa Jeanne du Roscouet et en eut trois fils, René-Louis, Jean-Raymond et Louis-Bruno, qui furent les derniers représentants mâles de leur branche. L'aîné d'entre eux, René-Louis, mourut dès 1758 des suites des blessures qu'il avait reçues au combat de Saint-Cast ; le second, Jean-Bruno, né en 1732, évêque de Lavaur, puis archevêque d'Aix en 1770, membre de l'Académie française en 1776, député du clergé de Provence aux États généraux de 1789, archevêque de Tours en 1802, cardinal en 1803, décédé en 1804, fut une des gloires de l'épiscopat français ; le troisième, Louis-Bruno, maréchal de camp, maître de la garde-robe du Roi, ambassadeur auprès de diverses Cours étrangères, président de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne, chevalier du Saint-Esprit, périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1794 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Mlle de Boufflers qui fut guillotinée avec lui. Ces trois frères avaient eu plusieurs sœurs ; l'une d'elles, Sainte, mariée en 1766 à Charles-Eugène, comte de Boisgelin, un des représentants de la branche aînée, est l'aïeule de tous les membres actuels de la maison de Boisgelin.

En dehors des personnages mentionnés plus haut, la famille de Boisgelin a fourni un nombre considérable d'officiers dont plusieurs périrent sur différents champs de bataille et dont quelques-uns arrivèrent au grade d'officier général, des pages du Roi, des chevaliers de Malte, etc.

Plusieurs de ses membres furent admis aux honneurs de la Cour de France au cours du XVIIIe siècle.

Principales alliances : de Lescoet, Budes (de Guébriant), de Courson, de Conen, de la Lande de Calan, de la Bourdonnaye, du Boisbaudry, Audren de Kerdrel, du Hallay, des Nos 1725, du Chastel, de Bréhan, de Carné, de Coetlogon 1621, de Tanouarn, de Parcevaux, de Rosmadec 1582, le Sénéchal de Kercado 1710, le Prestre de Chateaugiron 1748, de Kergorlay, de Cahideuc du Bois de la Motte 1757, de Boufflers 1760, de Geslin, Rogon de Carcaradec, le Borgne, de Coriolis 1798, d'Estienne de Chaussegros de Lioux, de Damas d'Antigny 1845, de Drée 1884, de Forbin d'Oppéde, Fleuriot de Langle, de Gramont d'Aster 1781, de Chabannes du Verger 1787, d'Harcourt 1788, 1800, de Bérenger 1812, de Noailles 1824, de Dreux-Brézé 1825, le Pelletier de Morfontaine 1827, de Raigecourt 1878, de Rougé 1901, Lanjuinais

1873, Pozzo di Borgo 1881, Bonin de la Bonninière de Beaumont 1878, Turgot, etc.

BOISGENCY (de Couespel de). Voyez : COUESPEL DE BOISGENCY (DE).

BOISGILLET (Brion de). Voyez : BRION DE BOISGILLET.

BOISGIRAUD (Thomas de). Voyez : THOMAS DE BOISGIRAUD.

BOISGISSON (François de). Voyez : FRANÇOIS DE BOISGISSON.

BOISGROLLIER (Garnier de). Voyez : GARNIER DE BOISGROLLIER.

BOISGUÉHENNEUC (du). Armes : d'*argent à une aigle d'Empire de sable, becquée et membrée de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Guiryonez ha carantez* (amour et vérité). — Supports : *deux aigles, le vol abaissé*.

La famille DU BOISGUÉHENNEUC appartient à la vieille noblesse chevaleresque de Bretagne. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, dans le *Bulletin héraldique de France* de janvier 1895, dans le *Répertoire de Biobibliographie bretonne* de Kerviler, etc. Elle a eu pour berceau l'ancienne seigneurie de son nom, située dans la paroisse d'Augan, au diocèse de Saint-Malo. Son premier auteur connu, Éon du Boisguéhenneuc, fut en 1304 du nombre des légataires de Jean II, duc de Bretagne, *pro servitio suo*. La famille du Boisguéhenneuc figure de 1427 à 1543 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses d'Augan et de Caro, au diocèse de Saint-Malo, et de Savenay, au diocèse de Nantes ; ses représentants furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, au ressort de Ploërmel, par arrêt de la chambre de réformation du 25 février 1669 sur preuves de huit générations. La filiation suivie remonte à Jean du Boisguéhenneuc, Sgr du Clio, en la paroisse de Caro, qui épousa vers 1400 Suzanne de Castellan. La souche se partagea en un certain nombre de branches.

La branche aînée s'éteignit vers 1600 dans la famille Lezonnet.

La seconde branche, devenue l'aînée après l'extinction de la précédente, posséda d'abord la seigneurie du Clio, au diocèse de Saint-Malo, puis celle du Minevein, en la paroisse du Tréogat, près de Quimper. Son dernier représentant, Charles du Boisguéhenneuc du Minervain, capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé vers 1894 survivant à sa fille unique mariée en 1869 au comte de Carné-Marcein.

La troisième branche, éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle, posséda la seigneurie de Kermenguy, en la paroisse de Cuzon, au

ressort de Ploermel. Un de ses représentants, Louis-Aimé du Boisguéhenneuc de Kermenguy, né à Quimper en 1774, fit en 1784 ses preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire.

La quatrième branche, fixée au diocèse de Nantes, y posséda la seigneurie de la Cour de Bouée, en la paroisse de Bouée, et celle de la Babinais, en la paroisse de Savenay ; sa dernière héritière, Suzanne, dame de la Cour de Bouée, épousa en 1678 Amaury de Madaillan-Lesparre, comte de Chauvigny.

La cinquième branche, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, a eu pour auteur Jean du Boisguéhenneuc, Sgr de la Villéon, en Augan, qui vivait dans la première moitié du xve siècle et qui était fils puiné de Jean, Sgr du Clio, mentionné plus haut, et de Suzanne de Castellan. Cette branche s'établit plus tard dans la paroisse de Gosné, au diocèse de Rennes. Pélage-Malo du Boisguéhenneuc, chevalier, Sgr de Vernée et de la Petitais, en la paroisse de Gosné, épousa en 1753 Suzanne de Launay, héritière, entre autres biens, de la terre de Cahan. Il en eut plusieurs fils dont l'un, Charles-Vincent, né en 1758, décédé à Cahan en 1831 sans laisser de postérité masculine, fit en 1775 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages de la Grande Ecurie et dont un autre, Guéthénoc-Eon, né à Cahan en 1767, marié à la Jamaïque en 1797 à Marie Onffroy de Vérez, décédé à Redon en 1837, continua la descendance. James-Arthur du Boisguéhenneuc, fils de ce dernier, né à la Jamaïque en 1803, a laissé plusieurs fils de son mariage en 1838 avec Mlle Leroy de la Trochardière.

Jean, François-Joseph et Joseph-Pélage du Boisguéhenneuc, Charles-Vincent du Boisguéhenneuc de Cahan, Yves-Joseph du Boisguéhenneuc de la Villéon et Charles-Nicolas du Boisguéhenneuc, chevalier de Minervain signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne.

La famille de Boisguéhenneuc n'est pas titrée.

Elle a fourni un grand nombre d'officiers de terre et de mer distingués, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, un écuyer et une demoiselle d'honneur d'Anne de Bretagne, etc.

Principales alliances : de Castellan, de Madaillan, de Pioger, de Carné 1869, Onffroy de Vérez, le Borgne, Bougrenet de la Tocnaye 1857, de Kernafflen de Kergos, de Lantivy, de la Bourdonnaye, Jochaud du Plessis 1855, Halna du Fretay 1813, du Boispéan 1880, de Ségur, du Bouétiez de Kérorguen 1904, de Lorgeril, etc.

BOISGUÉRET de la VALLIÈRE (de). Armes : d'*or à trois arbres de*

sinople posés sur une terrasse de même, accostés de deux croix pattées de gueules et soutenus d'un croissant d'or montant en pointe. — Devise : *Nemoris terræque robore ascendunt.*

La famille DE BOISGUÉRET appartient à la noblesse du Blaisois. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. Son auteur, Jean Boisguéret, sieur de Viel-Millançay, né à Romorantin, fut anobli par l'échevinage de Bourges qu'il exerça en 1642. Il avait épousé Anne Blot et en laissa, entre autres enfants, Claude de Boisguéret, écuyer, sieur de la Vallière et de la Mothe, décédé en 1691, qui continua la descendance. Claude Poulart, veuve de Claude de Boisguéret, écuyer, sieur de la Vallière, Marie le Cosson, veuve de Charles de Boisguéret, écuyer, sieur de Viel-millançay, et François de Boisguéret, écuyer, sieur de Boissé, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696, la première à Orléans, les deux autres à Romorantin. Les représentants de la famille de Boisguéret furent maintenus dans leur noblesse le 9 juillet 1700 et le 19 avril 1704 par jugements successifs des intendants d'Orléans.

Christophe-François de Boisguéret, Sgr de la Vallière et du fief de Villemarsault, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Blois.

La famille de Boisguéret de la Vallière n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis, un échevin de Bourges, des échevins de Blois, etc.

Principales alliances : de Vigny, Louet de Terrouenne, de Tarragon 1876, Rohault de Fleury 1860, Gasselin de Bompart 1860, Crespin de Billy 1753, de Belot, le Large d'Ervau, etc.

BOISGUILBERT (le Pesant de). Voyez LE PESANT DE BOISGUILBERT.

BOISGUION, anciennement BOISGUYON (de). Armes : d'*argent à une fasce d'azur* (quelquefois *surmontée d'un lambel à trois pendants*) *et accompagnée d'une bordure, le tout de même.*

La famille DE BOISGUION, éteinte dans les mâles en 1892, appartenait à la noblesse du Perche. Le comte de Romanet et le vicomte de Souancé en ont donné une généalogie dans leurs *Documents sur la province du Perche*. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Son premier auteur connu, Philippe de Boisguion, est mentionné dans un acte du 8 septembre 1454 avec sa femme damoiselle Marie La Gogué ; il possédait la métairie de Prainville, en la paroisse de Saint-Jean-Pierrefitte. Jacques de Boisguyon, écuyer, seigneur de la Rosaie, au diocèse de Chartres, fils des précédents, était échanson de René, duc d'Alençon et comte du Perche, quand il épousa par contrat du 15 juillet 1485

Marguerite d'Alençon, fille naturelle de ce prince. Marguerite d'Alençon avait été reconnue par son père par acte du 14 juillet 1485 et avait reçu de lui donation de la terre et seigneurie de Ceton ; elle se remaria dans la suite à Henri de Bournel. Elle avait eu de son premier mariage un grand nombre d'enfants qui partagèrent sa succession par acte du 8 juin 1515. L'un de ses fils, Mathurin de Boisguyon, écuyer, Sgr de la Rosaie et de Ceton, décédé en 1566, épousa à une date inconnue Louise de Morin et continua la lignée. Il fut l'arrière-grand-père de Paul de Boisguyon, chevalier, Sgr de la Rosaie, maréchal des logis de la compagnie des gens d'armes des ordonnances du Roi, qui épousa successivement le 27 juillet 1597 Anne d'Arlanges et le 17 décembre 1616 Françoise de Hué et qui fut maintenu dans sa noblesse le 20 janvier 1592 par jugement des commissaires députés pour le règlement des tailles dans la généralité d'Alençon. Paul de Boisguyon, Sgr de la Rosaie, petit-fils de celui-ci, marié le 19 novembre 1652 à Marguerite Malart, était maréchal des logis de la compagnie du marquis de Clère quand il fut maintenu dans sa noblesse le 10 mai 1669 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. Il eut six fils dont les cinq plus jeunes périrent sur différents champs de bataille et dont l'aîné, Nicolas de Boisguyon, sgr de la Rosaie, Chaussenot et Santeuil, marié en 1708 à Marie-Marguerite de Gyvès, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 22 février 1702 par jugement de M. Jubert de Bouville, intendant d'Orléans. Deux petits-fils de celui-ci, Jean-Baptiste-François de Boisguyon, né en 1759, marié en 1787 à Mlle Brochard du Fresne, et son cousin germain, Gabriel de Boisguyon, né à Châteaudun en 1758, furent pages de la comtesse d'Artois. Le second d'entre eux adopta les idées révolutionnaires, fut nommé en 1792 député suppléant d'Eure-et-Loir à la Convention, se fit inscrire à la société des Jacobins et n'en fut pas moins guillotiné en 1794. Paul-Auguste, connu sous le titre de comte de Boisguion, né en 1801, fils unique de Jean-Baptiste-François, fut le dernier représentant mâle de sa famille et mourut dans un âge avancé en 1892 ; de son mariage contracté en 1829 avec Mlle Cazin de Caumartin il avait eu quatre fils auxquels il survécut. L'un d'eux, Charles-Alfred, vicomte de Boisguion, né en 1831, avait épousé en 1861 Melle de Dixmude de Montbrun, décédée sans postérité en 1892 ; un autre, Charles-Gustave, né en 1837, avait épousé Mlle de Virieu dont il n'eut pas d'enfants et qui se remaria en 1879 au vicomte de Mazenod.

Gabriel de Boisguyon, Sgr de la Jaloyère, Mme veuve de Boisguyon, dame de Berthaudier, Mlle de Boisguyon, dame la Blardière, Jean-François-Baptiste de Boisguyon, lieutenant au régiment Royal-Com-

tois, sgr de Chauchepot, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Blois. Le dernier d'entre eux prit également part à celles tenues à Chartres.

La famille de Boisguyon a fourni une demoiselle de Saint-Cyr en 1714, de nombreux officiers dont six périrent sur différents champs de bataille, trois chevaliers de Saint-Louis, un écuyer de Madame Adélaïde, fille du roi Louis XV, en 1750, etc.

Principales alliances : d'Alençon 1485, d'Arlanges vers 1588, de Fontenay 1631, de Gyvès 1703, Buchère 1765, de Guibert, de Saint-Pol 1755, Cazin de Caumartin 1829, de Dixmude de Montbrun 1861, de Tailfumyr de Saint-Maixent 1761, de Virieu, etc.

La famille de Boisguyon du Perche était vraisemblablement une branche détachée à une époque inconnue d'une famille du même nom, aujourd'hui éteinte, qui portait les mêmes armoiries, qui possédait, entre autres biens, la seigneurie de Lestang, dans l'élection de Mortagne, en Normandie, et dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 16 juillet 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. Cette famille de Boisguyon était peut-être elle-même issue d'une famille de Boisguyon ou du Boisjugan, possessionnée dans la sergenterie du Hommet, en l'élection de Carentan, qui fit reconnaître sa noblesse par Montfaut en 1463.

On trouve aussi qu'un Charles du Boisguyon, de Neuffleury, en l'élection d'Evreux, fut anobli par arrêt de 1526.

BOISJOURDAN (de). Armes : d'*or à trois losanges de gueules semé de fleurs de lys d'azur sans nombre.*

La famille de Boisjourdan, originaire du Maine, a occupé un rang distingué dans l'ancienne noblesse de sa région. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, et dans le *Cabinet d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom, située dans la paroisse de la Grande-Bouère au diocèse du Mans, qu'elle conserva jusqu'au XVIIIe siècle. Elle a eu pour premier auteur connu Joannin du Boisjourdan, chevalier, Sgr dudit lieu, qui fit une fondation en 1143 conjointement avec sa femme Marie de Montavallier. Un tableau généalogique conservé dans le *Cabinet d'Hozier* en fait remonter la filiation à Foulques, écuyer, Sgr de Boisjourdan, qui fit une acquisition en 1367 et que l'on croit avoir été père de Guillaume, Sgr du Boisjourdan, décédé en 1408.

Les preuves de noblesse que la famille de Boisjourdan fit en diverses circonstances au cours du XVIIIe siècle en font remonter la filiation suivie à Guillaume de Boisjourdan, écuyer, Sgr dudit lieu, fils présumé du précédent, qui fit son testament le 6 mars 1424 et

dont les deux fils, tous deux appelés Jean, firent un partage noble le 12 octobre 1448. L'un de ces deux frères, marié à Jeanne Hatry, était en 1457 panetier du Roi et maître d'hôtel du duc d'Alençon. Les jugements de maintenue de noblesse de 1667 et de 1715 ne font remonter la filiation qu'au 6 juillet 1539, date à laquelle noble homme Jean de Boisjourdan, Sgr de Boisjourdan et du Boulay, épousa demoiselle Madeleine de la Chapelle. Françoise de Hardouin de la Girouardière, veuve d'Hercule-François du Boisjourdan qu'elle avait épousé par contrat du 22 novembre 1648, et ses deux fils mineurs, René-Marc et Louis, ce dernier chevalier de Malte depuis 1663, résidant tous trois au château de Boisjourdan, dans l'élection de la Flèche et la sénéchaussée de Châteaugontier, furent maintenus dans leur noblesse le 23 août 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. René-Marc de Boisjourdan épousa en 1673 Madeleine Beufvier et en eut deux fils, Jacques-Claude, né en 1680, et Louis-René-Marc. L'aîné de ces deux frères fut admis en 1697 parmi les pages de la Grande Ecurie du Roi, fut maintenu dans sa noblesse le 8 mai 1715 par jugement rendu à Tours de l'intendant Chauvelin et laissa une fille unique, héritière de la terre de Boisjourdan, qui épousa en 1742 Henri Guillaud, chevalier, Sgr de la Motte. Le puîné épousa en 1714 Françoise Gaultier de Brulon et en eut lui-même deux fils : 1° Louis-Séraphin, qui continua la lignée ; 2° Louis-Marc, né en 1727, qui fut admis en 1740 parmi les pages de la Reine. Emilie de Boisjourdan, née en 1778, petite-fille de Louis-Séraphin, fit en 1787 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr.

Louis-François de Boisjourdan, Sgr des Nuandières, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine.

La famille de Boisjourdan a fourni de nombreux officiers, des pages du Roi et de la Reine, trois chevaliers de Malte en 1663, 1702 et 1786, un député de la Mayenne sous Louis XVIII, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : de Hardouin de la Girouardière, de Beufvier, 1673, de Baubigné 1610, de Rochereul 1573, de Pierres 1770, etc.

BOISHAMON (**Collin de**). Voyez : COLLIN DE BOISHAMON.

BOISHAMON (**Gardin du**). Voyez : GARDIN DU BOISDULIER ET DU BOISHAMON.

BOISHAMON (**du**). Armes : d'*argent à un léopard lionné de sable, armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DU BOISHAMON appartient à l'ancienne noblesse de Bretagne. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Elle avait pour nom primitif celui de GRATTEMY. Son premier auteur connu, Sylvestre Grattemy, fut employé en 1427 à la réformation de la paroisse de Saint-Onen, au diocèse de Saint-Malo. Olivier Grattemy, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1668 fait remonter la filiation suivie, épousa Jeanne Thibaud dans les premières années du XVe siècle et figura comme jusarmier en brigandine à une montre de 1479. Il obtint de François II, duc de Bretagne, des lettres l'autorisant à substituer à son nom de Grattemy celui de la terre du Boishamon qu'il possédait en la paroisse de Saint-Onen-la-Chapelle. Son fils, Guillaume, mentionné à la réformation de 1449, laissa d'une alliance demeurée inconnue un fils, Gilles, qui épousa Guillemette de Roumoulin et qui continua la descendance. Des branches collatérales de cette même famille subsistaient au XVe et au XVIe siècles sous le seul nom de Grattemy ; elles figurent en 1513 à la réformation de la paroisse de Saint-Méhen, au diocèse de Saint-Malo, comme *se disant nobles et possédant quantité de maisons et héritages et dix journaux de terres de roture qu'elles veulent affranchir* dans ladite paroisse. (Comte de l'Estourbeillon : *La noblesse de Bretagne.*)

La famille Grattemy, plus tard du Boishamon, figure de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Malo. Son chef, Sébastien-Joseph du Boishamon, Sgr dudit lieu, marié à Renée Huchet, puis à Françoise le Mesnager, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 22 octobre 1668 sur preuves de huit générations. Il laissa de sa première union un fils, Mathurin du Boishamon, Sgr du Bois-Denatz, en la paroisse de Maure, qui épousa Renée Paillevé par contrat passé le 11 septembre 1682 à Montauban, au diocèse de Saint-Malo, et qui continua la lignée. Joseph du Boishamon, descendant du précédent, né à Montauban en 1777, fit en 1787 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

Geoffroy-Marie du Boishamon signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne.

Henri du Boishamon, né à Montauban en 1776, d'abord officier à l'armée des Princes, prit une part active aux insurrections royalistes de la Bretagne sous le Directoire et à l'époque des Cent-Jours, fut nommé en 1816 colonel de la garde nationale et chevalier de Saint-Louis et fut élu en 1822 membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine ; il était sous-préfet de Saint-Malo à l'époque de la révolution de 1830

et donna alors sa démission pour ne pas servir la nouvelle dynastie. Il avait épousé en 1810 Mlle de Bédée, proche parente de Chateaubriand.

La famille du Boishamon n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Principales alliances : d'Andigné de la Chasse 1565, du Boisbaudry 1623, de Couaridouc 1679, Jourdain de Coutances, de Bédée 1810, de Farcy, de Pioger 1837, de Lesguern 1874, de Terves 1880, etc.

Il existait au moyen âge, dans la Haute-Bretagne, une famille noble qui ne portait d'autre nom que celui de : DU BOISHAMON. Cette famille semble avoir eu pour berceau une terre de son nom située dans la paroisse de la Couyère, au diocèse de Rennes. Ses armes étaient : d'*argent à un cerf de gueules sommé d'or*. Un de ses membres Olivier du Boishamon, jura en 1379 l'association contre l'invasion étrangère. On admet généralement qu'elle s'éteignit avec Annette du Boishamon, dame de Touche-Huet et de Montgerval, décédée en 1455, qui avait épousé successivement Jean de Beaumanoir, vicomte de Besso, et Pierre de la Marzellière.

Malgré l'autorité du jugement de maintenue de noblesse de 1668 et contrairement à l'opinion de tous les historiens de la noblesse de Bretagne, M. de l'Estourbeillon a émis de nos jours dans la *Noblesse de Bretagne* l'avis que la famille du Boishamon actuellement existante était distincte de la famille Grattemy et descendait de l'ancienne famille du Boishamon.

BOISHÉBERT (des Champs de). Voyez : CHAMPS DE BOISHÉBERT (DES).

BOISHÉRAUD (Goguet de). Voyez : GOGUET DE BOISHÉRAUD.

BOISHUE (de Guéhenneuc de). Voyez : GUÉHENNEUC DE BOISHUE (DE).

BOISJOLIN (Vielh de). Voyez : VIELH DE BOISJOLIN.

BOISJOLLY (Champeville de). Voyez : CHAMPEVILLE DE BOISJOLLY.

BOISJOLY (Dutartre de). Voyez : DUTARTRE DE BOISJOLY.

BOISJUZAN (de). Armes : *parti d'azur et d'argent, l'azur chargé d'une couleuvre ondoyante d'argent, la tête vers la pointe de l'écu, regardant une épée d'argent, la poignée d'or, mise en pal, l'argent chargé d'un lion passant de gueules.*

La famille de Boisjuzan appartient à la noblesse du Béarn. On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements insuffisants.

D'après le *Bulletin héraldique de France* de mai 1889, son auteur

vint d'Amérique se fixer à Pau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il épousa Marthe-Victoire de Boyrie, acquit l'abbaye laïque d'Accous, pour laquelle il fut admis aux États du Béarn, et les terres de Souech, de Saint-Christou et de Gelos, fut nommé conseiller au Parlement de Navarre et conserva cette charge jusqu'à sa suppression à l'époque de la Révolution. Il fut père d'Antoine-Joseph de Boisjuzan, marié à Fraquita Paraga, qui fut chef de cohorte commandant les vallées d'Aspe, d'Ossau et de Baretous.

La famille de Boisjuzan compte encore des représentants ; l'un d'eux né en 1849, est comptable de la marine.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Boyrie, Bernadotte, etc.

BOISLAMBERT (**Hettier de**). Voyez : HETTIER DE BOISLAMBERT.

BOISLANDRY (**Dubern de**). Voyez : DUBERN DE BOISLANDRY.

BOISLAURENT (**Pallin de**). Voyez : PALLIN DE BOISLAURENT.

BOISLAVILLE (**Perrin de**). Voyez : PERRIN DE BOISLAVILLE.

BOISLECOMTE (**Sain de**). Voyez : SAIN DE BOISLECOMTE.

BOISLECOMTE (**de**), autrefois **MARTIN de BOISLECOMTE**. Armes : *de sinople à une bande d'or chargée en cœur d'une étoile de gueules.*

La famille DE BOISLECOMTE, qu'il ne faut pas confondre avec celle des SAIN DE BOISLECOMTE, avait pour nom primitif celui de MARTIN. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans le premier volume des *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*. Il en fait remonter la filiation à Crespinet-Médard Martin qui était dans la première moitié du XVIIIe siècle procureur au Châtelet de Paris. Charles Martin, fils du précédent, fut procureur au siège présidial et bailliage de Meaux et épousa Nicole Mondelot. Leur fils, Louis-Alexandre Martin, né à Meaux en 1742, d'abord régisseur général de la régie des aides et droits réunis de Paris, acquit la terre de Boislecomte sous le nom de laquelle il fut dès lors exclusivement connu. Il fut pourvu le 21 août 1786 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France et le conserva jusqu'à sa suppression lors de la Révolution. M. de Boislecomte épousa pendant la période révolutionnaire, le 10 décembre 1792, Madeleine de Rothe, veuve du maréchal duc de Richelieu ; il laissa de cette union une fille, Mme de Vorges, et deux fils, Alexandre-Joseph et Charles-Edmond de Boislecomte.

L'aîné de ces deux frères, Alexandre-Joseph de Boislecomte, né en

1794, maréchal de camp en 1845, général de division en 1852, grand officier de la Légion d'honnenr, décédé en 1873, reçut le 8 mai 1829 le titre personnel de vicomte, avec réglement d'armoiries, par lettres patentes du roi Charles X; il avait épousé Mlle d'Assignies de laquelle il laissa plusieurs enfants. Le puîné, Charles-Edmond de Boislecomte, né à Paris en 1796, ambassadeur à Berne sous la monarchie de Juillet, pair de France en 1845, grand officier de la Légion d'honneur, décédé en 1863 sans avoir contracté d'alliance, reçut d'abord le titre personnel de baron le 24 décembre 1825 par lettres patentes du roi Charles X, puis reçut le titre héréditaire de comte le 14 janvier 1847 par nouvelles lettres patentes du roi Louis-Philippe.

Principales alliances : de Rothe 1792, Domet de Vorges, d'Assignies, de Marbot 1879, Donjon de Saint-Martin, de Vélard 1863, Barbier de la Serre 1903, etc.

BOISLINARD (de). Armes : *d'argent à un chêne de sinople; à la bordure engreslée de gueules.*

La famille de Boislinard, quelquefois Boislinards, appartient à la noblesse du centre de la France. M. de Boismarmin en a publié en 1890 une généalogie très complète dans le *Bulletin de la Société des antiquaires du Centre*. On trouvera encore sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, dans le *Dictionnaire historique des Familles du Poitou* de Beauchet-Filleau, dans l'*Histoire du Berry* de la Thaumassière, etc.

Elle a eu pour berceau la petite ville de Rançon, aujourd'hui commune du département de la Haute-Vienne, et avait pour nom primitif celui de Vergnaud qui ne disparut complètement que vers le milieu du XVIe siècle. Son premier auteur connu, discret homme maître Pierre Vergnaud, est ainsi désigné dans un acte de 1306. Discret homme maître Pierre Vergnaud fut autorisé le 15 des calendes de mai 1312 par le recteur de Rançon à faire inhumer devant l'autel de la Vierge de l'église de Rançon les corps de maître Pierre Vergnaud et d'Agnès, ses père et mère. Ce Pierre Vergnaud s'agrégea à la noblesse dans les dernières années de sa vie. On trouve, en effet, que Marguerite, mère et tutrice de Jean et d'Humbert, fils qu'elle avait eus de son mariage avec Perrot Vernhaud, damoiseau, fit en 1336 acte de foi et d'hommage à l'évêque de Limoges. Jean Vergnaud figure avec la qualification d'écuyer dans un certain nombre d'actes passés en 1367, 1375 et 1391; il épousa Marie de la Jarrige et fut père d'autre Jean Vergnaud, de Rançon, qui figure avec la qualification d'écuyer dans un acte de 1419 et avec celles de *vir providus ac*

nobilis et domicellus dans un acte du 13 novembre 1427. On suppose que ce dernier personnage fut père de Louis et d'Aimery Vergnaud. frères, qui possédaient en 1422 le domaine de Boislinard, à Rançon, et qui obtinrent du roi Charles VII des lettres patentes données à Bourges le 19 mai 1423 par lesquelles les lieux de Boislinard, la Bastide et autres biens tenus noblement à foi et hommage étaient exemptés de la taille et autres subsides. Aimeric Vergnaud, écuyer, fut encore autorisé le 28 juin 1444 à fortifier sa maison noble de Boislinard par lettres patentes de Bernard d'Armagnac, comte de la Marche et de Pardiac. Ce même Méry ou Aimery Vernhaud, écuyer, Sgr de Boislinard, obtint enfin de Jacques d'Armagnac, comte de Castres, des lettres patentes données à Bellac le 6 mai 1453 qui l'autorisaient, en raison de son âge et de sa pauvreté, à ne pas aller au service du Roi en Guienne ; il fournit le 6 décembre 1456 un acte de foi et d'hommage. Il avait épousé Marguerite de Villards. Leur fils, Antoine Vergnaud, écuyer, sieur de Boislinard, ayant allégué comme excuses ses charges, ses dettes et sa pauvreté, obtint le 15 mars 1468 acquit et décharge pour ne pas s'être rendu au ban avec les autres gentilshommes du Limousin. Il avait épousé Catherine de Pannevère de laquelle il laissa huit enfants. L'un de ceux-ci, François Vergnaud, écuyer, Sgr de Boislinard, épousa en 1497 Anne de Boisbertrand, fonda le 30 juin 1527 une chapelle de Notre-Dame à Rançon, fit son testament dans cette paroisse le 23 septembre 1538 et mourut le 5 février 1542. Il laissait, entre autres enfants, un fils, Joachim Vergnaud, sieur de Boislinard, écuyer, marié le 3 juin 1522 à Gabrielle du Murault, qui fut nommé capitaine des châteaux de Rançon et du Dorat par Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, qui fut confirmé dans ce poste par lettres patentes du duc d'Orléans données au Blanc le 19 juillet 1541, puis par lettres patentes du roi Henri II du 13 mai 1548 et qui fit son testament le 26 septembre 1559. Joachim se désigne dans ce dernier acte sous la dénomination de Joachim de Boislinard, aliàs de Vergnaud, Sgr de Boislinard ; il fut le dernier de sa famille à porter le nom de Vergnaud que ses enfants laissèrent tomber en désuétude. Trois de ses fils, François, Sgr de Boislinard, capitaine des châteaux de Rançon et du Dorat, marié le 28 janvier 1559 à Françoise de la Garde, fille d'un chevalier de l'Ordre du Roi, Pierre de Boislinard, sieur de la Tour de Rivarenne par acquisition du 26 février 1561, marié le 24 février 1567 à Louise Couraud de la Rochechevreux, et Claude de Boislinard, homme d'armes de la compagnie du marquis du Maine, marié à Renée du Breuil, dame de Margou, furent les auteurs de trois branches dont l'aînée seule, rapportée plus bas, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La seconde branche s'éteignit vers le milieu du XVIIe siècle.

La troisième branche, dite des seigneurs de Margou, s'éteignit en la personne de Marthe de Boislinard qui épousa en 1732 François de la Faire; cette branche avait été illustrée par Jean-Alexis de Boislinard, admis en 1700 dans l'ordre de Malte, qui devint dans la suite grand bailli de Lyon et grand prieur d'Auvergne.

La branche aînée se partagea en un nombre considérable de rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 15 janvier 1667 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, et le 6 octobre de la même année par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Bourges. Plusieurs de ces rameaux se sont perpétués jusqu'à nos jours. L'aîné d'entre eux avait pour chef à l'époque de la Révolution Jean-Baptiste de Boislinard, Sgr dudit lieu, baptisé à Rançon en 1729, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1782 Marie Rempnoux du Vignaud; Adeline de Boislinard, fille unique des précédents et héritière de la terre de Boislinard, épousa en 1808 le vicomte Eugène de Châteaubodeau. Alexandre de Boislinard, né en 1771, fit ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages de Madame la comtesse d'Artois; il devint chef de nom et d'armes après la mort de son cousin Jean-Baptiste et laissa plusieurs enfants de son troisième mariage en 1819 avec Mlle de la Faire.

La famille de Boislinard n'est pas titrée.

Plusieurs de ses représentants firent des preuves de noblesse au cours du XVIIIe siècle soit pour le service militaire, soit pour la maison de Saint-Cyr.

Elle a fourni deux chevaliers de Malte en 1667 et en 1700, de nombreux officiers dont plusieurs périrent sur différents champs de bataille et dont l'un fut fusillé par les républicains après le désastre de Quiberon en 1795.

Pierre-Joseph de Bolinard-Desroches, chevalier, ancien gendarme de la garde du Roi, lieutenant de cavalerie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Dorat tant en son nom que comme représentant de Jean-Baptiste de Bolinard, chevalier, capitaine de cavalerie, ancien maréchal des logis du corps de la gendarmerie, chevalier de Saint Louis. Léonard de Boislinard, chevalier, Sgr de la Chaise, Beautré, etc. prit part cette même année à celles tenues à Tours. MM. de Boislinard, Sgr du Chéreau, et de Boislinard, Sgr de la Romagère, prirent part à celles tenues à Châteauroux; enfin un M. de Boislinard prit part à celles du bailliage secondaire de Dun-le-Roi, en Berry.

Principales alliances : de la Porte des Vaux 1544, de Magnac 1614, de Montbel 1640, de Coulé 1626, de Fadate de Saint-Georges 1611,

de la Trémoïlle 1612 et 1645, d'Argier 1694, de Launay de Villemessant 1767, de Bony de la Vergne 1673, 1727, de Lanet 1657, 1740, d'Anglars 1756, de Culon 1787, Turpin 1727, Fournier de Boismarmin 1720, d'Auvergne 1725, Garat de Saint-Priest, de la Châtre 1848, de Malinguehem 1845, 1871, Boscal de Réals 1844, de Bertrand du Lys-Saint-Georges 1698, de Maillé 1765, de Lamberterye 1836, Dragon de Gomiécourt 1874, de Moussy 1629, 1633, de Noblet 1637, de Bridiers 1616, des Collards des Hommes 1720, de Béchillon 1707, Martin de Bonsonge 1880, de Chateaubodeau 1808, de la Faire 1819, etc.

BOISLISLE (Michel de). Voyez : MICHEL DE BOISLISLE et D'ANSERVILLE.

BOISLOZÉ (Tripier de). Voyez : TRIPIER DE BOISLOZÉ.

BOISLUISANT (Villot de). Voyez : VILLOT DE BOISLUISANT.

BOISMARMIN (Thomas des Colombiers-Fournier). Voyez : THOMAS DES COLOMBIERS-FOURNIER DE BOISMARMIN.

BOISMARTIN (Veillon de). Voyez : VEILLON DE BOISMARTIN.

BOISMARTIN (Vieillard de). Voyez : VIEILLARD DE BOISMARTIN.

BOISMENU (Guynot de). Voyez : GUYNOT DE BOISMENU.

BOISMESLÉ (Ertault de). Voyez : ERTAULT DE BOISMESLÉ.

BOISMONT (Brierre de). Voyez : BRIERRE DE BOISMONT.

BOISMONBRUN (Bostmonbrun de). Voyez : BOSTMONBRUN DE BOISMONTBRUN.

BOISMORAND (Scourion de). Voyez : SCOURION DE BEAUFORT ET DE BOISMORAND.

BOISMOREL (Ozenne de). Voyez : OZENNE DE BOISMOREL.

BOISNET ou BOYNET (de). Voyez : BOYNET DE LA FRÉMAUDIÈRE.

BOISPÉAN (du). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'argent semé de fleurs de lys d'azur ; aux* 2 *et* 3 *d'argent fretté de gueules de six pièces.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DU BOISPÉAN appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de Bretagne. On en trouvera un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. Elle a eu pour berceau la terre de son nom, située dans la paroisse de Fercé qui dépendait de l'ancien diocèse de Rennes. Pierre du Boispéan aurait pris part à la septième croisade et aurait contracté un emprunt à Limisso en

avril 1249 d'après un titre de la collection Courtois. Le nom et les armes de ce gentilhomme ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles bien que l'authenticité des titres de la collection Courtois ait été sérieusement contestée. Olivier du Boispayen ou du Boispéan, écuyer, était capitaine de compagnie en 1418. Jehan du Boispéan, écuyer, vivait en 1419. Guillaume du Boispéan, écuyer, était en 1422 capitaine de compagnie sous Tanneguy du Chastel. La famille du Boispéan figure de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de Fercé, de Martigné et de Marcillé-Robert, au diocèse de Rennes. Elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction le 11 octobre 1668 par arrêt de la chambre de réformation de Bretagne sur preuves de huit générations. Mathurin du Boispéan, Sgr du Boispéan, auquel cet arrêt fait remonter la filiation suivie avait épousé Marie des Salles ; il fut père d'autre Mathurin du Boispéan, sieur de la Séguinière, qui épousa en 1486 Françoise Ruossigneul. La famille du Boispéan embrassa la Réforme et ne rentra dans le sein de l'Église catholique que dans les dernières années du XVIIe siècle. Auguste-Jacques du Boispéan fut admis dans l'Ordre de Malte en 1745. Jean-Auguste du Boispéan était en 1732 maître des eaux et forêts, capitaine des chasses du duc de Bourbon. Charles-Isaac du Boispéan, marié à Vitré en 1744 à Elisabeth Marion du Val, fut reçu en 1742 conseiller au Parlement de Bretagne, fut compromis dans les affaires de la Chalotais et réadmis au Parlement par lettres du 12 février 1766. Son fils, François-Auguste du Boispéan, marié à Marie-Sainte du Merdy de Catuélan, fut reçu en 1778 conseiller au Parlement de Bretagne, conserva son office jusqu'à la suppression des Parlements, à l'époque de la Révolution, et mourut en 1847 au château du Boispéan à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans ; il fut le premier connu sous le titre de comte. Il laissait trois fils dont l'aîné, Jacques-Auguste, sous-préfet de Châteaubriant sous la Restauration, épousa en 1818 Mlle de Balainvilliers, petite-fille du garde des sceaux des Ordres du Roi, dont le second, Charles, décédé sans alliance en 1851, fut conseiller à la Cour royale de Rennes et dont le troisième, Ludovic, n'eut pas d'enfants de son mariage avec Mlle de Salles.

La famille du Boispéan a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : Bousquet de Ballainvilliers 1818, de Saint-Pern, de Cornulier, de Caradeuc de la Chalotais, d'Andigné de la Chasse, de Cambourg 1874, du Merdy de Catuélan 1783, 1841, Gascher des Burons, de Salles, du Boisguéhenneuc 1680, etc.

Il a existé en Bretagne une autre famille du Boispéan qui portait pour armes : d'*argent à un arbre de sinople accosté de deux lions*

affrontés de gueules. Cette famille avait eu pour berceau la terre de son nom située dans la paroisse de Frossay, au diocèse de Nantes, et descendait de Robert du Boispéan qui figura en 1426 à la réformation de la paroisse de Frossay. François du Boispéan fut maintenu dans sa noblesse le 19 septembre 1699 par arrêt des commissaires et déchargé de l'amende à laquelle il avait été condamné. Cette famille du Boispéan paraît s'être éteinte au cours du XVIIIe siècle.

BOISPRÉAUX (**Fourmont de**). Voyez : FOURMONT DE BOISPRÉAUX.

BOISREDON (**Alefsen de**). Voyez : ALEFSEN DE BOISREDON.

BOISRÉMOND (**Delouche de**). Voyez : DELOUCHE DE BOISRÉMOND.

BOISRENARD (**de Bodin de**). Voyez : BODIN DE BOISRENARD ET DE GALEMBERT (DE).

BOISRENAUD (**Renaud de**). Voyez : RENAUD DE BOISRENAUD.

BOISRENAULT (**Huart du**). Voyez : HUART DU BOISRENAULT.

BOISRICHEUX (**Le Blanc de**). Voyez : LE BLANC DE BOISRICHEUX.

BOISRIOU (**Le Borgne de**). Voyez : LE BORGNE DE BOISRIOU.

BOISRIOULT (**Rioult de**). Voyez : RIOULT DE BOISRIOULT.

BOISROGER (**Davy de**). Voyez : DAVY DE BOISROGER.

BOISROGER (**Valon de**). Voyez : VALON DE BOISROGER.

BOISROT (**de**). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles du même, celles en chef sommées de deux oiseaux affrontés d'argent*.

La famille BOISROT est anciennement connue en Berry. Saint-Allais en a donné une généalogie dans le tome IX de son *Nobiliaire de France;* on en trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin une généalogie dressée en 1785. Ces deux travaux ne sont d'accord qu'à partir de Monsieur Jean Boirost, sieur de Galles, bourgeois de Bourges, marié à Jeanne Lauverjat, qui fut élu échevin de Bourges en 1574, 1575, 1578, et 1579. D'après la généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin, ce personnage aurait été fils de Monsieur Louis Boisrot, qui fut élu en 1572 et en 1573 échevin de Bourges pour le quartier de Saint-Privé, et petit-fils de Monsieur Etienne Boisrot qui fut élu en 1548 et 1549 échevin de Bourges pour le même quartier. D'après le travail de Saint-Allais, au contraire, Louis Boisrot qui fut échevin de Bourges en 1572 et en 1573 aurait été non pas le père, mais le frère puiné de Jean Boisrot, échevin en 1574, et ils auraient été l'un et l'autre fils

d'un Louis Boisrot qui serait venu de Lorraine se fixer à Bourges et qui aurait obtenu en 1535 des lettres de naturalisation et neveux d'Etienne Boisrot qui fut échevin en 1548. Jean Boisrot laissa de son mariage avec Jeanne Lauverjat un fils, noble homme Jacques Boisrot, baptisé le 10 octobre 1588, avocat au siège présidial de Bourges, puis gendarme de la garde du Roi, marié le 27 août 1614 à Marie Picault, qui prit dans plusieurs actes la qualification d'écuyer. La famille Boisrot ne figure toutefois ni au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni même au nombre de celles qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Son chef, Jean Boisrot, né en 1688, arrière-petit-fils de Jacques, était sous Louis XV simple marchand fermier à Huriel d'après les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend. Le fils de celui-ci, Joseph Boisrot, Sgr de Chermoise, né au Maussat en 1727, lieutenant général de police à Montluçon, décédé en 1804, paraît avoir cherché le premier à s'agréger à la noblesse et figure dans la plupart des actes avec la qualification d'écuyer et même avec celle de chevalier. Il ne prit pas part cependant en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Joseph Boisrot laissa deux fils. L'aîné d'entre eux, Jacques Boisrot, sieur de la Cour, né à Montluçon en 1758, d'abord receveur des gabelles et traites dans sa ville natale, député de l'Allier à l'Assemblée législative en 1791, décédé sans postérité en 1832, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 25 février 1813 et fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 3 mars 1815. Jean-Désiré de Boisrot, né en 1769, second fils de Joseph, épousa en 1798 Mlle Ripoud de la Salle et en laissa deux fils.

La famille de Boisrot a fourni des échevins de Bourges, des magistrats, des officiers, etc.

Principales alliances : d'Arthuys, du Breul de la Brosse, Ripoud de la Salle, etc.

BOISROUVRAY (Jacquelot de). Voyez : JACQUELOT DE BOISROUVRAY.

BOISSAC (Mathieu de). Voyez : MATHIEU DE BOISSAC.

BOISSARD (de). Armes : *de gueules à trois faisceaux de flèches d'or, liés de même, posés 2 et 1.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Vert ou sec le bois art.* — Autre devise : *Partout le bois art.*

La famile DE BOISSARD appartient à l'ancienne noblesse de l'Anjou. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois ; on trouvera aussi sur elle des renseigne-

ments dans les *Dossiers bleus*, dans le *Nouveau d'Hozier* et dans le *Cabinet d'Hozier*, au Cabinet des titres. Son premier auteur connu, Jean de Boissard, chevalier, est mentionné dans une transaction passée le samedi avant la fête de Saint-Laurent 1234 entre les religieux de l'abbaye de Loroux et le prieur de Longué. Le jugement de maintenue de 1667 et les preuves qu'Isaac de Boissard fit en 1687 pour être admis parmi les pages de la Grande Ecurie font remonter la filiation suivie à Pierre Boissard, écuyer, Sgr de la Rigauderie, qui épousa demoiselle Jacquette Beaufils par contrat du 10 juin 1424 et dont les deux fils, Jacques et Jean, partagèrent la succession par acte du 20 juillet 1493. C'est aussi à ce personnage que le travail de la Chesnaye des Bois fait remonter la filiation suivie. Noble personne Jacques de Boissard, écuyer, sieur de la Rigauderie, fils du précédent, épousa demoiselle Perrette de Caux par contrat du 24 août 1483 et fut père de Louis de Boissard qui continua la descendance. Louis de Boissard, Sgr de la Rigauderie, et son fils Isaac, admis en 1650 parmi les pages de la Grande Ecurie, marié en 1660 à Claude du Hardas, demeurant tous deux en la paroisse de Longué, au bailliage de Baugé, furent maintenus dans leur noblesse le 14 février 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir prouvé une filiation noble depuis 1422. Jacques-Isaac de Boissard, né en 1668, fils d'Isaac, fut à son tour admis en 1687 parmi les pages de la Grande Ecurie ; sa veuve et ses enfants mineurs furent maintenus dans leur noblesse le 21 août 1715 par jugement de Chauvelin, intendant de Tours. L'un de ces enfants, Isaac-Charles, né en 1704, Sgr de Launay-Boissard, fut admis en 1721 parmi les pages de la Grande Ecurie ; il épousa le 1er juin 1730 Renée de Savonnières et fut père de Charles de Boissard, né en 1731, et grand-père de Charles-Isaac de Boissard, né en 1768, qui fit en 1782 ses preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire.

Charles de Boissard, Sgr de la Chauvière, et Jean de Boissard prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers.

François-Jacques de Boissard, né en 1862 à Saint-Germain des Prés, en Anjou, lieutenant au 3e chasseurs à cheval, demanda le 5 juillet 1893 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille d'Ary de Sénarpont (voyez ce nom), à laquelle appartenait sa mère.

La famille de Boissard a fourni de nombreux officiers, des pages de la Grande Ecurie, etc.

Son chef est connu sous le nom de comte.

Principales alliances : d'Aubigné 1575, du Hardas 1660, de Savonnières 1730, Hay de Bonteville, Brochard de la Rochebrochard, de Bernard de la Fregeolière, d'Ary de Sénarpont, etc.

BOISSAT-MAZERAT et de LAGRAVE. Armes : *de gueules à six besants d'or*, 3, 2, 1. — Aliàs : *de gueules à une bande d'argent accompagnée de six besants d'or mis en orle* (ces dernières armes sont celles de la famille Boissat ou de Boissac du Dauphiné). — Devise : *Sans regret du passé, ni peur de l'avenir.*

La famille Boissat appartient à l'ancienne bourgeoisie du Périgord. Deux de ses représentants, Simon Boyssat, du lieu de Bourdeille, et Etienne Boissat, marchand, habitant à Bourdeille, eurent leurs armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Périgueux).

La souche s'est partagée en plusieurs branches. L'une d'elles, dite de Lagrave. s'est éteinte dans les mâles, dans les dernières années du XIXe siècle ; une autre, connue sous le nom de Boissat-Mazerat, compte encore des représentants.

D'après une tradition les Boissat dont il vient d'être parlé auraient eu pour berceau les environs de Vienne, en Dauphiné, d'où ils seraient venus se fixer en Périgord à une époque très reculée, et auraient eu dans le passé une origine commune avec une famille Boissat ou de Boissac qui a occupé un rang très distingué en Dauphiné et qui portait, en effet, des armoiries à peu près identiques. Cette famille Boissat du Dauphiné remontait par filiation à Jean Boissat dont le fils Thomas était dans les premières années du XVIe siècle capitaine châtelain de la Tour du Pin. Pierre et Jean Boissat, petits-fils de celui-ci, furent les auteurs de deux grandes branches. Pierre Boissat, l'aîné de ces deux frères, fut un savant helléniste et se distingua dans les troubles de la seconde moitié du XVIe siècle par son zèle pour la religion catholique ; il fut père de Pierre II Boissat, vibailli de Vienne, auteur d'une *Histoire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, qui fut anobli par lettres patentes en 1586, et grand-père de Pierre III Boissat, dit l'Esprit, littérateur de mérite, qui fut nommé membre de l'Académie française lors de sa fondation en 1636 et qui ne laissa pas de postérité de son mariage avec Clémence de Clermont-Chaste, et d'André de Boissat, lieutenant général des armées du Roi, qui mourut en 1664 sans avoir été marié. Pierre de Boissat, chef de la seconde branche, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV et fut anobli en 1604 par lettres patentes de ce prince. Son petit-neveu, Charles de Boissat, Sgr de Cuirieu et de Saint-Didier de la Tour, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de 1705. Il fut père de François de Boissat, Sgr des mêmes terres, président en la Chambre des comptes du Dauphiné, syndic de la noblesse de l'élection de Vienne, et grand-père de Charles-Louis, connu sous le titre de marquis de Boissac, mestre de

camp de dragons, qui prit part en 1788 aux assemblées de la noblesse du Dauphiné. Celui-ci fut le dernier représentant mâle de sa famille et fut exécuté à Lyon en 1793 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle de Jumilhac; il avait institué pour héritier son neveu Arthur du Vivier dont les descendants écartèlent encore leurs armes de celles de la famille de Boissat ou de Boissac. Louis-François de Boissac avait été admis dans l'ordre de Malte en 1750.

BOISSE. Armes (d'après les *Annales politiques*) : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à sept peupliers de sinople posés sur une champagne de sable, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or; aux 2 et 3 d'argent à un chevron de gueules accompagné en pointe d'une latte de même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux licornes.*

La famille Boisse appartient à la haute bourgeoisie du Rouergue. Elle descend de Jean-François Boisse ou de Boisse, avocat au Parlement de Toulouse, qui était sous Louis XV procureur du Roi au siège présidial de Rodez. Jean-François Boisse, fils du précédent, lui succéda dans sa charge et épousa après la Révolution Julie Carcenac de Bourran, fille d'un ancien secrétaire du Roi. Il laissa lui-même deux fils dont le plus jeune, Adolphe Boisse, né en 1810, directeur des mines de Carmaux, a été député de l'Aveyron à l'Assemblée nationale de 1871, puis sénateur royaliste du même département en 1876.

BOISSE (Codet de). Voyez : Codet de Boisse.

BOISSE (d'Escodéca de). Voyez : Escodéca de Boisse (d').

BOISSE (Génébrias de). Voyez : Génébrias de Boisse.

BOISSE (de Mortemard de). Voyez : Mortemard de Boisse, de Marle et de Casole (de) et Baudouin de Mortemart de Boisse.

BOISSE (de). Armes : *fascé d'argent et de gueules de six pièces, les fasces d'argent chargées chacune de trois mouchetures d'hermine de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Amour et honneur.*

La famille de Boisse, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque du Limousin. On en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans le *Nobiliaire du Limousin* de l'abbé Nadaud ; on trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans le *Cabinet d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Le généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner les preuves de noblesse de la famille de Boisse lorsqu'elle sollicita sous Louis XV

les honneurs de la Cour, envoya le 27 août 1767 au comte de Saint-Florentin un rapport dans lequel il s'exprime en ces termes : « Quoique cette noblesse paraisse sans illustration, on ne peut « disconvenir qu'elle soit d'ancienne chevalerie, le premier connu « de ce nom était André de Boisse, chevalier, vivant en 1237, servant « dans les croisades et possédant déjà des droits sur les terres de la « Farge et de la Sanguinie, dans la paroisse de Chambaret, en « Limousin, lesquelles terres ont toujours été depuis ce temps pos- « sédées successivement par MM. de Boisse. La filiation est claire- « ment prouvée depuis Guillaume I de Boisse, chevalier, marié avant « l'an 1271 à Jeanne de Moiras laquelle, étant veuve, fit son testament « en l'année 1284 laissant, entre autres enfants, Guillaume II de « Boisse, damoiseau... Toutes les alliances sont bien nobles ».

La maison de Boisse a eu pour berceau la paroisse de Chambaret, aujourd'hui Chamberet, située dans les environs de Tulle. Son premier auteur connu, André de Boisse, est dit chevalier croisé (*miles cruce signatus*) dans un acte qu'il passa le 12 des calendes de juin 1237. Il paraît avoir été père de Guillaume de Boisse, chevalier, à partir duquel la filiation est rigoureusement établie et dont la femme, Jeanne de Moiras, fit son testament le 11 décembre 1284. Michel de Boisse fut admis en 1666 dans l'ordre de Malte. Son frère, Jacques de Boisse, écuyer, Sgr de la Farge, d'Eyjeaux, etc., marié en 1658 à Marie de Chevialle, fut maintenu dans sa noblesse le 31 janvier 1667 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Jacques-Joseph de Boisse, né en 1697, petit-fils de celui-ci, fut admis en 1712 parmi les pages de la Petite Ecurie après avoir justifié sa filiation depuis Amanieu de Boisse qui épousa Anne de Chalus par contrat du 7 décembre 1539. Il épousa dans la suite, en 1720, Marthe de l'Andouillette de l'Ogivière et en laissa plusieurs fils. L'aîné d'entre eux, Ambroise, connu le premier sous le titre de marquis de Boisse, fut maréchal de camp ; il épousa en 1761 Mlle de Bassompierre et en eut un fils unique, Stanislas, marquis de Boisse, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui mourut en 1840 sans laisser de postérité de son mariage avec Adélaïde-Françoise, princesse de Broglie, décédée en 1852. Antoine-René, vicomte de Boisse, né en 1734, second fils de Jacques-Joseph, fut lieutenant général des armées du Roi et mourut en 1818 laissant plusieurs filles ; l'une de celles-ci épousa en 1821 le comte de Jumilhac ; une autre, décédée en 1870, avait épousé le baron de Vielcastel.

Deux cadets de la famille de Boisse étant venus se fixer en Poitou y furent maintenus dans leur noblesse le premier le 21 septembre 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, le

second le 7 juillet 1699 par jugement de M. de Maupeou, un des successeurs de M. de Barentin.

Adélaïde-Marie-Stanislas, marquis de Boisse, vicomte de Treignac et d'Ejaux, baron de la Bachelerie, colonel attaché au régiment de dragons de Mgr le comte d'Artois, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Limoges.

La famille de Boisse à fourni de nombreux officiers, un page du Roi, des chevaliers de Malte, etc.

Principales alliances : de la Porte de Treignac 1394, de Coral du Mazet 1426, de Saint-Yrieix, de Boisé de Courcenay 1494, de Chalus 1539, de Saint-Nectaire 1628, Hugon du Prat, du Mas du Paysac, de Bassompierre 1761, de Broglie 1782, Chapelle de Jumilhac 1821, de Salviac de Vielcastel 1817, de Roffignac, de l'Andouillette de l'Ogivière, etc.

BOISSEAU de FONTENAY.

La famille Boisseau de Fontenay est honorablement connue dans le département de la Sarthe ; elle y possède le domaine de Fontenay dont elle a gardé le nom.

Un de ses représentants, Georges Boisseau de Fontenay, né en 1863, avait épousé en 1887 Mlle de la Tullaye qu'il a laissée veuve sans enfants en 1899.

BOISSEAU de la GALERNERIE. Armes : d'*azur à trois boisseaux d'or*, 2 *et* 1 . — Tenants : *deux sirènes*. — Devise *Hoc tegmine tutus*.

La famille Boisseau de la Galernerie appartient à la noblesse de la Saintonge. On en trouvera une généalogie très succincte dans le *Dictionnaire historique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Son auteur, Louis Boisseau, sieur du Marais, marié à Madeleine Pelletier, fut nommé le 28 juin conseiller du corps de la ville de Saint-Jean d'Angély et fut anobli par ses fonctions. Son petit-fils, Jean Boisseau, écuyer, sieur de Lauberterie, marié le 8 avril 1619 à demoiselle Anne de la Grange, fut gentilhomme servant du prince de Condé. Il fut père de Paul Boisseau, sieur de Lauberterie, marié le 2 décembre 1646 à Marie du Breuil, aïeul de messire Théophile Boisseau, écuyer, Sgr de la Galernerie et de Lauberterie, marié le 9 septembre 1691 à Elisabeth de Ranque, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de la Rochelle) et qui fut maintenu dans sa noblesse le 24 décembre 1698 par jugement rendu à la Rochelle de Bégon, intendant de cette ville, et bisaïeul de Louis Boisseau, chevalier, Sgr de la Galernerie, lieutenant au régi-

ment de la Ferronays-cavalerie, marié le 11 avril 1717 à Louise de Cugnac, qui fut maintenu dans sa noblesse le 21 décembre 1715 par jugement de M. de Beauharnais, intendant de la Rochelle. Louis Boisseau, chevalier, Sgr de la Galernerie et de Lauberterie, né le 26 mars 1718, fils de ce dernier, était lieutenant des vaisseaux du Roi quand il épousa par contrat passé le 26 jauvier 1752 à Louisbourg, dans l'Ile-Royale, Marguerite de Ganne, fille du major de cette ville. Il fit des preuves de noblesse en 1769 et en 1772 pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de ses deux fils, Michel-Simon, né en 1761, et Louis-Etienne, né en 1758, et en 1770 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Sophie, née en 1759 à Taillant, au diocèse de Saintes. Louis-Etienne devint dans la suite capitaine au Fort-Royal, à la Martinique, et chevalier de Saint-Louis ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean d'Angély, épousa en 1797 Mlle Acquart et mourut en 1838. Son fils, Etienne-Camille Boisseau de la Galernerie, était sous Napoléon III conservateur des hypothèques au Fort-de-France, à la Martinique.

On ignore si la famille Boisseau de la Galernerie compte encore des représentants.

BOISSEAU du ROCHER.

Famille bourgeoise.

BOISSEAU (aliàs **BOICEAU**) d'**ARTIGE.** Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à un aiglon éployé d'argent ; aux* 2 *et* 3 *de.. à trois besants de sable posés* 2 *et* 1. — Aliàs : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à trois boisseaux d'or* (comme Boisseau de la Galernerie) ; *aux* 2 *et* 3 d'*azur à l'aigle d'argent.* — Aliàs (d'après *la France protestante* de Haag) : *de... au palmier de...*

La famille Boisseau d'Artige appartient à la noblesse du Poitou. Beauchet-Filleau ne lui a consacré qu'une notice assez vague dans son *Dictionnaire historique des familles du Poitou* ; mais on trouvera sur elle des renseignements abondants dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Son premier auteur connu, Jean Boiceau, sieur de la Borderie, avocat à Poitiers, décédé dans cette ville le 4 mai 1591 à l'âge de soixante-dix-huit ans sans laisser, semble-t-il, de postérité de son mariage en 1537 avec Guyonne de la Faye, fut un jurisconsulte éminent. La famille Boisseau d'Artige demanda en 1788 des lettres de confirmation de noblesse. Les titres qu'elle envoya dans cette circonstance à Chérin, chargé d'examiner sa requête, font remonter la filiation à Jean Boisseau, écuyer, Sgr de Sansac, rappelé comme défunt dans un hommage que son fils François Boisseau, écuyer,

sieur de Sansac et du Cluzeau, rendit le 3 mai 1547 aux religieux de l'abbaye de Charroux. Pierre Boiceau, écuyer, Sgr de la Borderie et de Courteil, fils de François, fit une transaction le 2 mai 1608 et fut taxé en 1618 pour rembourser aux députés de la noblesse de la Basse-Marche leurs frais aux Etats généraux de 1614. Hélie Boiceau, Sgr de la Borderie et de la Tour de Courteilles, fils du précédent, marié le 22 août 1637 à Céleste le Jay, fut condamné à 1 500 livres d'amende comme usurpateur de noblesse par sentence du 10 novembre 1667 de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Il laissa un fils, Pierre Boisseau, Sgr des Gennetons, garde du corps de la compagnie de Lorges, qui mourut à Tournay le 26 décembre 1691 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Leuze. Une sentence rendue le 27 juin 1697 par M. de Maupeou, intendant de Poitiers, interdit à Marie Thibault, veuve de celui-ci, de continuer à prendre le titre de noble attendu que la qualité d'écuyer que le sieur des Gennetons avait acquise comme garde du corps s'était éteinte avec lui. Cette même Marie Thibault, veuve de Pierre Boisseau, écuyer, sieur des Gennetons, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Niort) : *de sable à un château d'argent.* Son fils, Pierre Boisseau, Sgr de la Borderie, marié le 24 janvier 1696 à Suzanne de Goret, fut enfin maintenu dans sa noblesse le 5 janvier 1705 sur preuves remontant à 1547 par sentence de Pinon, intendant de Poitiers. Ce fut le petit-fils de celui-ci, Joseph-François Boisseau, Sgr d'Artige, en la paroisse d'Antigny, marié à Elisabeth Chocquin, qui demanda en 1788 à être relevé de la condamnation prononcée en 1667 contre son bisaïeul et à faire confirmer le jugement de maintenue de noblesse accordé en 1705 à son grand-père. Sa demande fut l'objet d'un rapport favorable de Chérin et il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Montmorillon avec son parent Pierre Boiceau, Sgr de la Borderie. Il laissa deux fils dont le second, Jacques, servit à l'armée des Princes.

On ignore si cette famille compte encore des représentants. Beauchet-Filleau mentionne toutefois le mariage célébré en août 1876 d'Isabelle Boisseau d'Artige avec Auguste Devezeau de Lavergne.

Principales alliances : de Ferré de Péroux, Chocquin, etc.

BOISSEAU de MELLANVILLE.

On trouvera des renseignements sur la famille Boisseau de Mellanville dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1868. Son auteur, Alexandre-François Boisseau, était né en 1747 à la Bazoche (Eure-et-Loir). A partir de 1771 et jusqu'à l'époque de la Révolution, il fut connu, ainsi que ses enfants, sous le nom de Boisseau de Mellanville. Quand le

24 mars 1807 son fils, Louis- Antoine, déclara à la mairie de Sens la naissance de son fils, Victor-Louis, il se fit appeler et signa Boisseau-Laborde. Victor-Louis fut connu pendant de longues années sous le nom de Boisseau-Laborde qu'il prit notamment dans son acte de mariage en 1849. En 1867, il demanda au tribunal civil de Sens de rectifier les actes dans lesquels il avait été appelé Boisseau-Laborde et de faire substituer au nom de Laborde celui de : de Mellanville. Ce tribunal repoussa sa demande dans l'audience du 22 mars 1867. Le demandeur interjeta alors appel et obtint de la Cour impériale de Paris le 28 juin 1867 un arrêt qui cette fois lui donnait gain de cause.

Principale alliance : Philpin de Piépape.

BOISSÉGUIN (du Gros de). Voyez : Gros de Boisséguin (du).

BOISSEL (Joly de). Voyez : Joly de Boissel.

BOISSEL de MONVILLE. Armes : *écartelé au 1 d'azur à neuf billettes d'or, chargé en abime d'un lion du même; au 2 de gueules à une muraille crénelée d'argent, maçonnée de sable; au 3 d'argent à trois têtes de maure de sable, vues de face; au 4 d'azur au gouvernail d'or.* — Couronne : *de Baron.* — *Manteau de pair de France.*

La famille Boissel de Monville, aujourd'hui éteinte, était originaire de la petite ville de Montivilliers, en Normandie. Un de ses représentants, Guillaume Boissel, commis aux portes de Lisieux, fut pourvu en 1730 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi au grand collège ; il eut un fils, Thomas de Boissel, né à Elbeuf en 1708, qui lui succéda en 1754 dans sa charge de secrétaire du Roi et qui paraît être mort sans laisser de postérité. Celui-ci eut en 1764 pour successeur dans sa charge de secrétaire du Roi un de ses proches parents, Thomas Boissel, Sgr de Monville, né à Darnetal en 1723, qui était fils de Jean-Baptiste Boissel et de Marie-Marguerite Ferrand. Ce Thomas Boissel épousa vers 1760 Mlle de Bonnechose et en laissa un fils, Thomas-Gaston, qui continua la descendance, et une fille qui épousa le comte du Manoir, chambellan de Napoléon Ier. Thomas-Gaston Boissel de Moinville, né à Paris en 1763, reçu en 1785 conseiller au Parlement de Paris, fut sous le Premier Empire maire de Monville (Seine-Inférieure), reçut le titre de baron de l'Empire par lettres patentes du 4 juin 1810, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 17 août 1815, fut confirmé par lettres patentes du 20 mars 1817 dans la possession de son titre de baron avec institution en majorat de sa terre de Monville et mourut en 1832. Il laissa un fils, Hippolyte Boissel, baron de Monville, né en 1794, qui fut le

dernier représentant mâle de sa famille et qui mourut en 1863 n'ayant eu de son mariage avec Mlle de Montebello, décédée en 1889, qu'une fille mariée en 1843 au marquis de la Roche-Aymon.

Principales alliances : Duval du Manoir, de Bonnechose, Lannes de Montebello 1825, de la Roche-Aymon.

La famille Boissel de Monville paraît, par l'analogie des armoiries, avoir cherché à se rattacher à une famille de Boissel qui appartenait à l'ancienne noblesse de Normandie. Cette famille de Boissel ou de Boussel portait pour armes : d'*azur semé de billettes d'or, au lion du même brochant.* On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. Ses deux premiers auteurs connus, Philippot et Jean Boisey ou Boissel, demeurant à Parfouru, dans l'élection de Caen, furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de Montfaut en 1463. Le second d'entre eux assista le 12 septembre 1466 au contrat du mariage de son fils, Macé, écuyer, avec Guillemine Basire. Jacques de Boissel, écuyer, Sgr de Parfouru, petit-fils de Macé, épousa Anne de Malherbe et en eut, entre autres enfants, deux fils, Nicolas et Laurent, qui partagèrent sa succession le 19 juillet 1558, qui obtinrent des lettres de relief de dérogeance et qui furent les auteurs de deux branches. Le chef de la branche aînée, François de Boissel ou de Boussel, sieur de Parfouru, en l'élection de Caen, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Laurent Boissel, auteur de la seconde branche, épousa en deuxièmes noces en 1575 Jacqueline le Cler et en laissa un fils unique, Richard de Boissel, né vraisemblablement avant le mariage, qui alla se fixer à Eu, en Haute-Normandie, qui y exerça la profession de marchand et qui épousa le 6 mai 1590 Isabeau Caperon. Richard de Boissel laissa lui-même deux fils, David Boissel, avocat général de la Reine-mère en 1635, et Jean Boissel, élu en l'élection d'Arques, marié le 27 novembre 1628 à Catherine Bonet, qui furent relevés par lettres patentes du 9 avril 1659 de la dérogeance encourue par leur père. L'aîné de ces deux frères fut maintenu dans sa noblesse le 5 février 1661 par arrêt de la Cour des aides et fut renvoyé devant le Conseil d'Etat lors de la grande recherche par jugement rendu le 31 janvier 1668 de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen ; il laissa un fils, Richard Boissel, qui fut conseiller en la Cour des aides de Rouen. Le puîné, Jean, laissa deux fils, Laurent, résidant en la paroisse de Tocqueville, marié en 1654 à Marguerite Crespin, et Jean. Cette famille Boissel paraît s'être éteinte avant la Révolution et son nom ne figure pas aux assemblées que tint en 1789 la noblesse de la Normandie.

On trouve encore que Louis Boissel, sieur de la Bréhoile, conseiller

au bailliage et vicomté de Carentan, en Basse-Normandie, fut anobli par lettres patentes de juillet 1699 et fit régler ses armoiries au cours de cette même année : *de gueules à trois losanges d'argent*, 2 *et* 1.

BOISSEL d'OMBREVAL ou DOMBREVAL.

Cette famille, fixée dans le départemeut de la Manche, appartient à la haute bourgeoisie de sa région.

BOISSERIE (Bravard de la). Voyez : Bravard de la Boisserie.

BOISSERIE (Turquet de la). Voyez : Turquet de la Boisserie.

BOISSERIE de MASMONTET. Armes : *parti au* 1 *d'azur à trois croissants d'argent*, 2 *et* 1, qui est de Masmontet; *au* 2 *d'azur à une épée en pal traversant une couronne fleurdelysée et accostée de deux fleurs de lys, le tout d'or*, qui est du Lys; *au chef d'argent à un lion passant de sable, à la bordure de gueules*, qui est de Boisserie. — Devise : *party du lys, parti des lys*.

La famille Boisserie est anciennement et honorablement connue en Bergeracois et en Agenais. Elle a possédé le repaire noble de la Védie, près de Saint-Avit-Senieur. Elle a fourni un juge à la chatellenie royale de Cahuzac au XVIIe siècle, des officiers, etc. Un de ses représentants, François Boisserie, épousa vers 1870 Marie de Masmontet issue d'une vieille famille du Périgord qui compte encore des représentants et à laquelle il sera consacré une notice spéciale. Edmond Boisserie, né à Bergerac en 1872, fils des précédents, a joint à son nom celui de la famille de sa mère pour se conformer aux derniers désirs de son grand-père maternel.

Principales alliances : de Montard, Philip de Laboric, de Masmontet, de Fonpeyrine, etc.

BOISSERIN (Pourquery de). Voyez : Pourquery de la Bigotie, de Péchalvés, de Boisserin.

BOISSEROLLES (Raboin de). Voyez : Raboin de Boisserolles.

BOISSÉSON (Barbara de la Belloterie de). Voyez : Barbara de la Belloterie de Boisséson.

BOISSET (de). Armes : *de sinople à un tronc d'arbre écoté d'or, posé en fasce*. — Aliàs : d'*or à deux troncs d'arbre posés en pal de gueules; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*.

La famille de Boisset est originaire du Dauphiné où elle occupait dès le XVIIIe siècle un rang honorable. Son auteur, Antoine Boisset, marié à Marguerite Servonet, habitait sous Louis XV la petite ville de Fara-

mans. Il eut deux fils dont l'un fut chanoine de Saint-Maurice de Vienne ; l'autre, Jean de Boisset, marié en 1763 à Marie de Ferrus, fut pourvu en 1779 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, greffier en chef du Parlement de Dauphiné. La descendance de celui-ci s'est partagée en deux grands rameaux ; le rameau aîné s'est éteint en la personne de Jean-Victor de Boisset décédé à Lyon en 1902 ; le rameau cadet compte encore des représentants mâles en Lyonnais, en Mâconnais et en Roannais.

La famille de Boisset n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, un sous-préfet de Gex, adjoint à la mairie de Lyon, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : Amat, de Ferrus de Plantigny, Vidal de Lirac, de Carmes de la Bruguière, Rambaud, Grubis de l'Ile, Aynard, de Clavière, Audras de Béost, Sauvage de Saint-Marc, etc.

BOISSET. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent ; au chef de gueules, soutenu d'or, chargé d'une étoile de même accostée de deux quintefeuilles d'argent.*

Bien qu'appartenant à la même province cette famille paraît être tout à fait distincte de la précédente. Elle est une des plus anciennes de la bourgeoisie du Dauphiné et possédait dès le XIVe siècle des biens dans les environs de Saint-Marcellin. Gaspard Boisset, avocat à Saint-Marcellin, fit imprimer en 1663 un *Tableau de la Jurisprudence*. François Boisset, conseiller du Roi, commissaire aux revues de Saint-Marcellin, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. La famille Boisset n'était plus représentée en 1867 que par deux frères déjà âgés et sans enfants.

Il existait au XVIIIe siècle dans la haute bourgeoisie du Dauphiné une troisième famille Boisset dont le chef était sous Louis XV conseiller du Roi, receveur de ses finances en l'élection de Montélimart. Ce personnage laissa plusieurs fils dont l'un, Joseph-Antoine, né à Montélimart en 1748, fut député de la Drôme à la Convention où il vota la mort de Louis XVI et dont un autre, Joseph-Valérian, né à Montélimart, en 1750, fut nommé général de brigade en 1794. C'est à cette famille que paraît avoir appartenu Marie-Mélanie Boisset mariée vers 1840 au comte de Geoffre de Chabrignac.

BOISSET de GLASSAC (de). Armes : d'*or à un arbre tigé de sable, feuillé de sinople, terrassé de même ; au chef d'azur*. — Aliàs : *de gueules à un lion d'or armé et lampassé de même, rampant contre un chêne d'argent ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or*. — Devise : *Altitudo et fortitudo*.

La famille DE BOISSET DE GLASSAC appartient à la noblesse du Languedoc. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres ; on en trouvera aussi une généalogie dans un ouvrage qui a été publié en 1873 sous le titre d'*Armorial général de d'Hozier*. Elle paraît avoir cherché au XVIIIe siècle à se rattacher à la famille de Boisset de Torsiac, rapportée à la suite, qui avait possédé au XVe siècle la seigneurie de la Salle de Vic, en Carladais. Chérin s'exprime en ces termes au sujet de cette prétention dans un rapport qu'il envoya en décembre 1775 : «... il a existé deux familles de ce nom de Boisset, l'une établie en « Carladais où est située la terre de la Salle de Vic qu'elle a possédée, « connue depuis 1410 jusqu'en 1476, et l'autre sans possessions, domi- « ciliée à Toulouse, occupant des charges dans le Parlement et au « sénéchal de cette ville et connue depuis 1583 jusqu'en 1666. Il est « vrai qu'un acte de 1514 établit une jonction entre elles, mais c'est « un extrait baptistaire et ces sortes d'actes sont si rares à cette « époque qu'il eut été permis de désirer d'en avoir une expédition « revêtue des formalités les plus scrupuleuses. D'ailleurs la chrono- « logie n'est pas favorable à cette jonction... »

La famille de Boisset de Glassac paraît avoir renoncé de nos jours à revendiquer cette communauté d'origine et il n'en est pas fait mention dans la généalogie publiée en 1873. D'après ce travail la filiation serait à peu près établie depuis noble Jean Boysset qui est ainsi qualifié dans un acte passé à Candeil le 17 mars 1515 et qui, d'après une tradition, aurait été originaire de l'Auvergne. Ce personnage fut père de Jean de Boisset, qui épousa à l'Isle-d'Albi Françoise Cléduré, et grand-père de Geoffroy de Boisset qui épousa le 26 juillet 1572 Françoise de Cavaillé ou Cavalier, de la ville de Rabasteins. Bernard de Boisset, un des fils de celui-ci, marié à Catherine de Caussines, d'abord avocat au Parlement de Toulouse, exerça en 1639-1640 le capitoulat de cette ville et fut anobli par ses fonctions. Antérieurement à cette époque on trouve qu'Antoine et Jean Boisset, tous deux bourgeois de Toulouse, exercèrent le capitoulat, l'un en 1573, l'autre en 1617. Joseph de Boisset, fils de Bernard, marié le 11 avril 1658 à Marguerite d'Olive, fut maintenu dans sa noblesse le 28 septembre 1670 en vertu du capitoulat exercé par son père par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Il fut père de Jean-François de Boisset, écuyer, qui épousa en 1687 Anne de Bousinac, et grand-père d'autre Jean-François de Boisset, né en 1690, capitaine au régiment de la Couronne, décédé à l'Isle-d'Albi en 1777, qui épousa Claude de Laborie de Boisredon. Augustin-François de Boisset de Glassac, né en 1730, fils de celui-ci, officier au régiment de la Couronne,

marié en 1774 à Jeanne de Brandouin de Balaguier de Beaufort, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Il figure dans plusieurs actes avec le titre de vicomte de Paulin. Son fils Balthazar-Joseph, né en 1777, chevalier de Saint-Louis, marié en 1805 à Lesbine de Ségla, décédé en 1831 à l'Isle-d'Albi, fut connu sous le titre de vicomte de Boisset de Glassac qui depuis lors a constamment été porté par le chef de la famille de Boisset. Il laissa lui-même plusieurs fils qui furent les auteurs de divers rameaux ; l'aîné de ces fils, Charles-Clément, marié en 1838 à Mlle d'Ecoyeux, avait été admis en 1823 parmi les pages du roi Louis XVIII.

Principales alliances : de Brandouin de Balaguier de Beaufort 1774, de Ségla 1805, Frétard d'Ecoyeux 1838, d'Arbou de Castillon 1691, de Tournier de Vaillac 1765, de Molinéry de Murol 1804, d'Assier des Brosses 1867, de Roquefeuil, etc.

BOISSET de TORSIAC (de). Armes : d'*or au chêne arraché de sinople ; au chef d'azur chargé de deux fleurs de lys d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Altitudo et fortitudo.*

La famille de Boisset de Torsiac, bien distincte de la famille languedocienne à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartient à la noblesse de l'Auvergne. Elle est originaire du Carladais, où elle est connue depuis une époque très reculée, et paraît avoir eu pour berceau l'ancienne seigneurie de Boisset, située sur les confins de l'Auvergne et du Quercy, aujourd'hui commune du canton de Maurs (Cantal). Son premier auteur connu, Astorg de Boisset, possédait en 1284 un fief dans la mouvance de Carlat. Des Boisset figurent au nombre des vassaux de la vicomté de Carlat qui furent inscrits à l'Armorial de 1450. Jean et Guillaume de Boisset de Marcolès, de la même région, prêtèrent serment de fidélité au roi Louis XI en 1470. Jean et Armand de Boisset étaient chanoines comtes de Brioude de 1448 à 1452. Pierre de Boisset de la Salle, cosgr de Vic, épousa vers 1490 Souveraine de Gontaut, fille du baron de Gramat. François de Boisset de la Salle, cosgr de Vic, en Carladais, épousa en 1636 Marie de Torsiac, héritière de la seigneurie de son nom et dernière représentante d'une vieille famille noble des environs de Brioude. Il fut maintenu dans sa noblesse le 4 octobre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, après avoir prouvé sa filiation depuis son sixième aïeul, Guillaume de Boisset, vivant en 1517. Ce même François de Boisset, ayant été troublé dans la possession de sa seigneurie de Torsiac, dut s'adresser au Parlement de Paris qui, après de longs débats, lui donna gain de cause par jugement de 1671. Il laissa un fils, Joseph de Boisset de la Salle, sgr de Torsiac, qui épousa le 28 octobre 1675

Elisabeth de Gasc de Méalet et qui continua la descendance. La famille de Boisset de la Salle et de Torsiac fut encore maintenue dans sa noblesse le 18 décembre 1700 par jugement de Legendre, intendant de Montauban. Un M. de Torsiac signa en 1791 l'acte de coalition de la noblesse d'Auvergne.

La famille de Boisset de Torsiac a fourni de nombreux officiers, des chanoines comtes de Lyon et de Brioude, etc.

On attribue généralement à son chef le titre de comte.

Principales alliances : de Gontaut, de Torsiac 1636, de Turenne d'Aynac 1607, de Las-Cases 1592, de Chalus 1657, du Peloux 1698, de Sablon du Corail 1846, d'Arnoux de Maisonrouge, Dufaure du Bessol 1890, etc.

La famille de Torsiac dont la famille de Boisset a relevé le nom était connue dès le XIIIe siècle. Elle portait pour armes : d'*azur à un taureau de gueules, accorné d'argent, issant de l'angle sénestre de l'écu.*

BOISSEUIL-BARON (de). Voyez : Baron de Boisseuil.

BOISSEULH ou BOYSSEULH (de). Armes : d'*azur à une bande d'argent chargée de trois larmes de gueules*, quelquefois *accompagnée d'une bordure d'argent* (alias *de sable*) *semée de larmes de gueules et de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Tinximus sanguine nostro.*

Originaire des confins du Périgord et du Limousin, la maison de Boisseulh, aujourd'hui de Boysseulh, appartient à la noblesse chevaleresque de sa région. Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom, jadis paroisse de l'élection de Brives, au diocèse de Limoges, et aujourd'hui commune du canton d'Hautefort, dans le département de la Dordogne. La maison de Boysseulh est connue de toute ancienneté. D'après la tradition, un de ses premiers auteurs ayant reçu dans un combat contre les Sarrasins une blessure à l'œil qui le faisait abondamment saigner, ses compagnons lui auraient crié : *Boys eulh*, ce qui en patois limousin signifie *essuie tes yeux* et ce serait là l'origine du nom et des armes que depuis lors ses descendants ne cessèrent de porter.

Géraud de Boisseulh, le premier auteur connu de la famille, fut en 1114 témoin d'une charte concernant l'abbaye de Dalon. La filiation est à peu près établie depuis Guy, Sgr de Boisseulh, qui prit en 1175 l'habit religieux à l'abbaye de Dalon en présence de ses deux fils, Géraud et Pierre. L'aîné de ces deux frères est vraisemblablement le même personnage qu'un Géraud de Boysseulh, chevalier, qui prit part à la troisième croisade et qui, étant à Saint-Jean d'Acre, contracta un emprunt en septembre 1191 sous le cautionnement de Richard Cœur de Lion. Une autre charte de 1240 apprend que Raoul

de Boisseulh assista à la sixième croisade. Le nom et les armes de la maison de Boysseulh ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin et dans ceux de l'abbé de l'Espine, au Cabinet des Titres, le rapport que Berthier composa en 1784 pour procurer les honneurs de la Cour à la maison de Boisseulh. Ce rapport commence en ces termes : « La maison de « Boisseulh est d'une noblesse ancienne et pure du Bas-Limousin. Elle « paraît avoir pris son nom d'une terre située en cette province, aux « frontières du Périgord, et est connue depuis Pierre et Géraud de « Boisseulh, frères, qui firent une donation à l'abbaye de Dalon, au « diocèse de Limoges, en 1181. La filiation est suffisamment prouvée, « excepté à un degré remarqué ci-après, depuis Guy de Boisseulh, « premier du nom, chevalier, demeurant à Hautefort, près de Boisseulh, mais en Périgord, lequel fit une acquisition de cens par acte « de l'année 1289, parut avec Guy de Boisseulh, chevalier, son frère, « dans divers actes depuis 1241 jusqu'en 1262, testa en 1278 et eut « de Garine, dont le nom de famille est ignoré, entres autres enfants, « Géraud.....Bertrand de Boisseulh (le petit-fils de Géraud), premier « du nom, damoiseau, Sgr de Boisseulh, demeurant à Hautefort, fit un « assencement en 1376 et reçut en 1379 une reconnaissance de biens « nobles tenus de lui dans la paroisse de Boisseulh. Un mémoire non « signé, mais d'une écriture d'environ 1440, le dit père d'Hélie de « Boisseulh, premier du nom, damoiseau, demeurant aussi à Hautefort. Il passa une transaction le 20 juillet 1445 et mourut avant le « 24 mars 1460 ; il avait épousé Jeanne de Magelier et en avait eu « Hélie de Boisseulh, deuxième du nom, damoiseau, Sgr de Boisseulh, qui passa des baux à cens en 1450 et 1472 et fit son testament « en 1492. Il avait épousé en 1457 Antoinette de Bonnefos et elle l'avait « rendu père, entre autres enfants, d'Arnaud...»

Jacques de Boisseulh, chevalier, Sgr de Boisseulh, maréchal de camp, marié à Suzanne Foucauld de la Faye, fut maintenu dans sa noblesse le 9 août 1667 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, après avoir prouvé sa filiation depuis 1457. Il laissa deux fils, François et Gilles, qui furent l'un et l'autre pages de la Grande Ecurie. L'aîné d'entre eux devint dans la suite écuyer commandant la Grande Ecurie et mourut en 1709 sans avoir été marié. Le puîné, Gilles, marié en 1685 à Marthe des Cars, fut père de Charles qui fut connu le premier sous le titre de comte de Boisseulh, qui épousa en 1721 Marthe d'Abzac de Mayac et qui continua la descendance. Celui-ci laissa trois fils : 1° Théophile, comte de Boisseulh, qui épousa en 1749 sa cousine Marie-Adrienne de Boisseulh-Magnac ; 2° François,

mestre de camp, qui épousa en 1754 Catherine d'Amblard, puis en 1768 Madeleine d'Estaing ; et 3° Emmanuel, page de la Grande Ecurie en 1754, qui périt en 1759 à la bataille de Minden. L'aîné de ces trois frères eut lui-même cinq fils dont l'un fit en 1767 ses preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire et dont les quatre autres furent pages du Roi en sa Grande Ecurie. François eut aussi plusieurs fils dont deux firent en 1765 et 1766 leurs preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire.

Le comte de Boisseulh fut admis aux honneurs de la Cour le 17 avril 1784 ; le marquis et le chevalier de Boisseulh jouirent de la même faveur le 12 novembre suivant.

Théophile de Boisseuil, chevalier, Sgr de Boisseuil et de Fialeix, ancien capitaine au régiment de Marcieu-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Limoges.

La maison de Boisseulh a fourni des maréchaux de camp, des pages et des écuyers de la Grande et de la Petite Ecurie, des chanoines comtes de Brioude, un écuyer de Mesdames de France, filles de Louis XV, une demoiselle de Saint-Cyr, etc.

Son chef est connu sous le titre de marquis de Boysseulh depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Principales alliances : de Pérusse des Cars 1685, d'Abzac-Mayac 1721, d'Hautefort 1515, de Foucauld de la Faye 1640, d'Estaing 1767, d'Amblard 1754, de Pradt, de Rovérié de Cabrières, Guyon de Montlivault, etc.

BOISSIER, à Genève. Armes : d'*argent à une fasce d'azur chargée de trois besants d'or et accompagnée de trois glands de sinople fruités d'argent.*

La famille Boissier, une des plus distinguées de la haute bourgeosie protestante de Genève, paraît avoir eu pour berceau le Languedoc où le nom de Boissier est, du reste, assez répandu. Son auteur, Gaspard Boissier, était négociant à Anduze, dans le diocèse de Nîmes, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Il vint alors se fixer à Gênes, puis à Genève où il mourut en 1705.

Galiffe, qui a donné une généalogie de la famille Boissier, croit qu'elle vint de la Bresse se fixer en Languedoc au cours du XVIe siècle ; il la fait descendre de noble et égrége Boissier, du lieu de Ponsin, en Génevois, reçu bourgeois de Genève en 1448, qui fut secrétaire et conseiller ducal patrimonial et contrôleur des finances en Bresse, et de son fils, noble et égrége Humbert Boissier, conseiller ducal archiviste de la Chambre des comptes de Savoie, patrimonial et

contrôleur des finances en Bresse, dont les descendants seraient passés en Languedoc.

Gaspard Boissier, décédé à Genève en 1705, avait eu deux fils, Guillaume et Jean, qui furent reçus bourgeois de Genève le 2 août 1695. L'aîné d'entre eux avait épousé à Anduze le 16 septembre 1678 Isabeau Naville et en avait eu quatre fils : 1° Gaspard, qui n'eut qu'une fille ; 2° Pierre, qui épousa en 1711 Françoise Pictet et dont la descendance est éteinte ; 3° Guillaume, né en 1690, qui épousa en 1728 Marguerite Buisson et qui continua la lignée ; 4° Jean, né en 1699, qui alla se fixer en Angleterre, qui épousa à Londres en 1735 Suzanne le Coux de Berchère et dont la descendance paraît être éteinte.

La famille Boissier a fourni au XIXe siècle un certain nombre de savants et de littérateurs distingués ; parmi ces derniers on doit mentionner la comtesse de Gasparin née Boissier.

C'est à la famille Boissier qu'appartenait la femme de l'illustre savant Bénédict de Saussure, décédé en 1799 ; les Boissier se sont encore alliés aux familles Naville, Sellon, Rilliet, Favre, Pictet, Vasserot de la Bastie, Lullin, de Candolle, de la Rive, de Gasparin 1836, etc.

Il a existé à Marvejols, dans le Haut-Languedoc, une famille de Boissier qui, d'après la tradition, avait eu dans le passé une origine commune avec la famille du même nom dont il vient d'être parlé. Cette famille portait pour armes : d'*or à un chevron de gueules ; au chef d'azur chargé de cinq étoiles d'argent posées* 2 *et* 3. Jacques de Boissier, de Marvejols, marié dans cette ville en 1719 à Pétronille Tardieu de la Barthe, fut pourvu de la charge anoblissante de conseiller maître en la Chambre des comptes de Montpellier. Son fils, Antoine-Jacques de Boissier, lui succéda dans sa charge, épousa à Montpellier en 1785 Marie-Jeanne Martin de la Laurèze et en eut, outre un fils mort en bas âge, trois filles qui furent les dernières représentantes de leur famille et qui épousèrent l'aînée le marquis de la Mazelière, la seconde M. de Marin de Carranrais et la troisième M. de Roux, député de Marseille sous la Restauration.

BOISSIÈRE (de la). Voyez : Boessière (de la) et Bouexière (de la).

BOISSIÈRE (Boguais de la). Voyez : Boguais de la Boissière.

BOISSIÈRE (de la Crompe de la). Voyez : Crompe de la Boissière (de la).

BOISSIÈRE (Doudinot de la). Voyez : Doudinot de la Boissière.

BOISSIÈRE (Garnier de la). Voyez : Garnier de la Boissière.

BOISSIÈRE (Legras de la). Voyez : Legras de la Boissière.

BOISSIÈRE (le Vaillant de la). Voyez : LE VAILLANT DE LA BOISSIÈRE.

BOISSIÈRE (Main de). Voyez : MAIN DE BOISSIÈRE.

BOISSIÈRE. (Tramier de la). Voyez : TRAMIER DE LA BOISSIÈRE.

BOISSIÈRE (Valleton de). Voyez : VALLETON DE BOISSIÈRE.

BOISSIEU (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or chargé à la pointe d'un trèfle d'azur*. — Couronne : *de Comte*.

La famille DE BOISSIEU est anciennement connue en Lyonnais et en Forez. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des titres ; on en trouvera aussi une généalogie détaillée dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1861. Jean de Boissieu, auquel elle remonte par filiation suivie, fut pourvu en 1608 de la charge, non anoblissante, de conseiller secrétaire de la reine Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV ; il devint dans la suite secrétaire de la Chambre et maître de la garde-robe de la même princesse, se retira après la mort de celle-ci à Boen, en Forez, et y termina ses jours. Ce personnage jouissait à titre personnel, en raison de ses fonctions, des prérogatives de la noblesse et prenait dans les actes les qualifications de messire et de noble. On a dit, mais sans pouvoir le prouver, qu'il était un cadet d'une famille DE BOISSIEUX qui appartenait à la noblesse d'Auvergne et dont il sera parlé plus bas. Il épousa par contrat passé à Boen le 8 juillet 1618 honnête fille damoiselle Catherine Arthaud, fille d'honorable André Arthaud, de la petite ville de Saint-Germain-Laval. Il laissa de cette union deux fils dont l'aîné, Antoine Boissieu, membre de la Compagnie de Jésus, écrivit plusieurs ouvrages ascétiques réputés en leur temps et dont le puîné, noble Maurice Boissieu, épousa par contrat passé à Saint-Germain-Laval le 16 novembre 1650 demoiselle Jeanne Champagny, fille d'un conseiller du Roi lieutenant au grenier à sel de Roanne. Noble Jean-Marie Boissieu, fils de Maurice, était docteur en médecine à Roanne quand il fit enregistrer à l'*Armorial général* de 1696 ses armoiries telles que ses descendants les portent encore aujourd'hui. Il avait épousé par contrat passé à Saint-Germain-Laval le 9 juillet 1691 demoiselle Marguerite Jacquette, fille d'un capitaine chatelain, juge royal enquesteur et commissaire examinateur en ladite ville. Son fils, noble Louis-Jacques de Boissieu, docteur médecin agrégé au collège de Lyon, marié dans cette ville le 15 décembre 1729 à Antoinette Vialis, fille d'un héraut d'armes de France, laissa de cette union quatre fils : 1° Barthélemy, médecin de haute valeur, qui mourut prématurément en 1770 sans avoir été marié ; 2° N..., chanoine ; 3° Jean-Jacques de Boissieu, auteur de la branche aînée

actuelle ; 4° Jean-Baptiste-Louis, auteur de la branche cadette actuelle.

Jean-Jacques de Boissieu, né en 1736, marié en 1773 à Mlle de Valous, fille d'un échevin de Lyon, fut un des graveurs les plus célèbres de son temps et mérita le surnom de Rembrandt français. Déjà pourvu en 1771 de l'office anoblissant de président trésorier de France au bureau des finances de Lyon qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution, il sollicita et se fit accorder en septembre 1784 des lettres patentes d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Quelques années plus tard son frère puîné Jean-Baptiste-Louis et lui se firent accorder le 5 juillet 1787 par la Chambre des comptes de Dijon un arrêt dans lequel l'anoblissement de 1784 était passé sous silence et par lequel ils étaient maintenus dans leur noblesse sur preuves remontant à 1608. Jean-Jacques de Boissieu prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon. Son fils, Jean de Boissieu, marié en 1807 à Mlle de Talluyers, en eut deux fils, Alphonse, membre correspondant de l'Institut, marié en 1833 à Mlle de Gatelier, et Claude-Roch, marié en 1834 à Mlle Dugas de la Boissony, qui ont l'un et l'autre laissé postérité masculine.

Jean-Baptiste-Louis de Boissieu, né en 1739, auteur de la branche cadette, épousa lui aussi, en 1782, une demoiselle de Valous. Bien qu'on ne lui connaisse pas de principe d'anoblissement, il fut maintenu dans sa noblesse en même temps que son frère le 5 juillet 1787 par arrêt de la Chambre des comptes de Dijon. Il possédait près d'Ambérieu la terre du Tiret que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle joint souvent le nom à celui de Boissieu. Son fils, Claude-Victor de Boissieu du Tiret, fit longtemps partie du Conseil général de l'Ain. Il a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1818 avec Mlle Grel.

La famille de Boissieu a fourni de nombreux officiers dont l'un périt dans la guerre de 1870-71.

Son chef est connu depuis quelques années sous le titre de comte.

Principales alliances : Arthaud (de Viry) 1628, Vialis 1729, de Valous 1773, 1782, Berthault de Talluyers 1807, de Nolhac, Boulard de Gatelier 1833, Dugas 1834, Passerat de la Chapelle, de la Garde, de Beaux de Plovier, de Salvaing de Boissieu, de Bancalis de Pruynes, Fréteau de Pény, Costa de Beauregard 1895, d'Ursel, Méaudre, Barrot, Dean de Luigné 1868, de Pruneló 1905, etc.

D'après une tradition qui ne s'appuie malheureusement sur aucune preuve, la famille dont il vient d'être parlé aurait eu dans le passé une origine commune avec une famille de Boissieu ou de Boissieux qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de l'Auvergne et

qui portait pour armes : d'*azur à une aigle d'or becquée et membrée de sable, accompagnée à la pointe de l'écu de trois roses d'argent sur une même tige feuillée de même*. Cette famille paraît avoir eu pour berceau une seigneurie de Boissieux qui était située dans la paroisse de la Chapelle-Geneste, près de Brioude. Plusieurs auteurs du XIXe siècle, MM. Chabrol, Tardieu, de Ribier du Chatelet, ont avancé, mais sans pouvoir en fournir de preuves, que cette famille de Boissieux pourrait bien être une branche de celle des SALVAING, Sgrs de Boissieu, en Dauphiné. Cette opinion a été très vivement combattue par Bouillet dans son excellent *Nobiliaire d'Auvergne*. Charles de Boissieu, fils de noble Gaspard, Sgr de la Chapelle-Geneste, épousa Rose de Vichy le 5 mars 1484. Jean de Boissieux, écuyer, Sgr dudit lieu et de Rotural-le-Vieux, auquel le jugement de maintenue de 1666 fait remonter la filiation suivie, passa un acte de vente le 6 mars 1525 et fit son testament le 25 janvier 1540. François de Boissieux, sieur de la Geneste, en l'élection de Brioude, marié en 1642 à Marie de la Salle, et son parent Jean-Philippe de Boissieux, sieur de Bosredon, furent maintenus dans leur noblesse le 28 novembre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, sur preuves remontant au testament de 1540. Marguerite de Boissieux, née en 1724, fit en 1735 les preuves de noblesse prescrites pour être admise à Saint-Cyr ; Marie de Boissieux, née en 1727, fit les mêmes preuves pour être admise à la maison de l'Enfant-Jésus. Maurice de Boissieux, né en 1729, fit en 1750 ses preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire ; son frère, Louis-Henri de Boissieux du Boisnoir, né au Boisnoir en 1741, fit les mêmes preuves en 1753. Ce dernier fut nommé maréchal de camp en 1788, se signala à la journée du 10 août par son dévouement à la Famille Royale et périt à Quiberon en 1795. Son cousin germain, Joseph de Boissieu, fut nommé maréchal de camp en 1791. Maurice de Boissieux, mentionné plus haut, épousa le 12 janvier 1759 Mlle Falcon de Longevialle et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom. Il avait fait des preuves de noblesse en 1775 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Marie-Thérèse de Boissieux du Boisnoir. Etienne Sylvestre de Boissieux fit en décembre 1786 des preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire. La famille de Boissieux paraît s'être éteinte dans la première moitié du XIXe siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans une brochure intitulée : *Les deux généraux de Boissieu* que le comte M. de Causans a fait paraître au Puy en 1890. Elle avait conclu des alliances avec les familles de la Salle, de Brun du Boisnoir 1723, des Bravards d'Eyssat, Falcon de Longevialle, de Chauvigny de Blot, de Fon-

tanges 1733, de Dienne, etc. On ignore si c'est à cette famille qu'appartenait un M. de Boissieux de Bère qui épousa vers 1810 Mlle de Terrier-Montuel, fille unique de l'ancien ministre de Louis XVI.

Il avait aussi existé au moyen âge dans le Graisivaudan et le Viennois une puissante famille DE BOISSIEU qui portait pour armes : *de gueules semé de lionceaux d'argent.* On a dit que cette famille s'était fondue dans celle de SALVAING dont il sera parlé dans la notice suivante et qui en aurait relevé le nom. Dans la réalité elle eut pour dernière représentante Bosonne de Boissieu qui épousa vers 1377 Antoine de Buffévent.

BOISSIEUX (de), anciennement **PERRIN** ou **PERRIN de BOISSIEUX**, aujourd'hui **SALVAING de BOISSIEU** (de). Armes : d'*or à une aigle éployée de sable, becquée, membrée, diadémée de gueules et soutenue d'une rose tigée et feuillée au naturel, mouvant de la pointe de l'écu; à la bordure d'azur.*

Le vicomte Révérend a consacré à la famille qui est aujourd'hui connue sous le nom de SALVAING DE BOISSIEU de très intéressants articles dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1902 et dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*. On trouvera aussi sur elle au mot PERRIN DE BOISSIEU une courte notice dans l'*Armorial du Dauphiné* du marquis de Rivoire de la Batie. Cette famille paraît avoir eu pour nom primitif celui de PERRIN; elle est originaire des environs de Saint-Marcellin et occupait dès le XVIIe siècle un rang honorable dans la haute bourgeoisie de sa région.

On trouve que Joseph Perrin du Villar, André Perrin de Lespine, conseiller du Roi auditeur en la Chambre des comptes du Dauphiné, et Alexis Perrin, avocat au Parlement du Dauphiné, probablement issus de cette souche, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 : d'*or au chevron de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

On trouve aussi qu'Antoine Perrin de Boissieux, né en 1638 à Villars-Chevrières, près de Saint-Marcellin, fils de Claude de Boissieux et de Benoite Chabert, marié à Olympe Rodet, et son fils, Claude Perrin de Boissieux, né en 1675, fermier général, directeur des domaines et gabelles d'Alsace, entrepreneur général des fournitures des vivres et équipages, furent simultanément pourvus le 17 avril 1720 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi.

La filiation suivie remonte à Pierre-Joseph Perrin-Boissieux, du lieu de Villars-Chevrières, évidemment proche parent des précédents, qui épousa vers 1715 Marguerite Effantin. Guigues-Antoine Perrin de Boissieux, fils de ce Pierre-Joseph, né en 1716 à Villars-Chevrières,

marié à Catherine Delbos (aliàs Durand d'Elbos), fut nommé commis aux écritures de la marine à Rochefort, en Aunis, se fixa dans cette ville et y mourut en 1781. Il laissait un fils, Jean-Joseph Perrin de Boissieux, né à Rochefort en 1755, ingénieur en chef des constructions navales, directeur du génie maritime, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, marié à Paris en 1801 à Elisabeth Homberg, qui abandonna après la Révolution le nom primitif de Perrin et qui fut connu soit sous le nom de : DE BOISSIEU ou BOISSIEUX, soit sous celui de : SALVAING DE BOISSIEU. Jean-Joseph de Boissieux reçut le titre héréditaire de baron le 22 novembre 1821 par lettres patentes du roi Louis XVIII et fit en même temps régler ses armoiries telles qu'elles sont décrites en tête de cette notice. Il sollicita vers la même époque le cordon de Saint-Michel et invoqua à l'appui de sa demande qu'il était le neveu du maréchal de camp de Boissieux qui commandait aux Tuileries le 10 août 1792 et qui fut tué à Quiberon en 1795. On a vu dans la notice précédente que cet officier général appartenait à une famille noble d'Auvergne qui paraît n'avoir aucun rapport avec celle dont il est ici question. Jean-Joseph, baron de Boissieux ou de Salvaing de Boissieu, mourut à Paris le 7 février 1846. Il laissait trois fils, Louis-Edouard, né en 1802, conseiller à la Cour de Paris, marié à Mlle Delemon-le-Belin, Louis-Edmond, marié à Mlle de Petiteville, et Ernest-Armand, né en 1809, marié à Mlle Ribard, qui furent définitivement connus sous le nom de SALVAING DE BOISSIEU et qui furent les auteurs de trois rameaux. Une fille du second de ces trois frères, Alice, avait épousé en 1859 Hippolyte-André de Boissieu, issu d'une autre famille de Boissieu à laquelle a été consacrée la précédente notice.

Principales alliances : Goulhier de Petiteville 1833, de Bougainville, Marcotte de Sainte-Marie 1823, Girard de Villesaison 1870, de Roffignac 1890, de Bérenger 1860, de Giroult des Brosses 1865, Leriche de Cheveigné 1890, Van Robais 1891, Chasseloup de Chatillon 1892, de Boissieu 1859, Espivent de la Villeboisnet 1858, d'Aboville 1868, Savary de Beauregard 1891, Rouxel de Lescouet 1900, etc.

La famille de SALVAING DE BOISSIEU, dont le nom a été repris au XIXe siècle par la famille de Boissieux ou Perrin de Boissieux, a occupé un rang brillant dans la noblesse du Dauphiné. Elle portait pour armes : *d'or à une aigle éployée de sable, becquée, membrée et diadémée de gueules ; à une bordure d'azur semée de fleurs de lis d'or*. Elle revendiquait une origine chevaleresque qui lui a été reconnue par Guy Allard et par Chorier. Mais, comme le fait remarquer M. de Rivoire de la Batie, « le célèbre président Denis de « Salvaing de Boissieu a farci sa généalogie de tant de rêveries

« qu'il devient fort difficile de distinguer le vrai du faux dans l'histoire « de cette maison, d'ailleurs bonne et ancienne ». On pourra consulter sur les anciens Salvaing de Boissieu un ouvrage que M. de Terrebasse a publié à Lyon en 1850 sous le titre suivant : *Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président en la Chambre des comptes du Dauphiné, suivie d'une critique de sa généalogie et précédée d'une notice historique.* Il paraît établi qu'il faut rejeter au rang des fables une prétendue communauté d'origine des Salvaing avec l'illustre maison savoisienne d'Alinges dont elle se serait séparée au XIe siècle, l'existence d'un Guiffrey de Salvaing, grand maître des Templiers en 1290, les alliances avec les maisons de Clermont, de Saluces, de Poitiers, Terrail, etc. Un Guichard de Salvaing se serait croisé en 1190. M. de Rivoire de la Batie mentionne Pierre de Salvaing d'Entremont et autre Pierre de Salvaing qui rendirent hommage lige au Dauphin le 22 avril 1307. Charles de Salvaing, Sgr de Boissieu, épousa vers 1590 Charlotte d'Arces. Leur fils, Denis de Salvaing de Boissieu, né en 1600, premier président en la Chambre des comptes de Grenoble, poète et écrivain de grand mérite, fut un des personnages les plus considérables de son temps. Il mourut en 1683 laissant une fille, Christine, mariée au baron de Sassenage, qui fut la dernière représentante de sa maison. M. de Terrebasse observe dans l'ouvrage mentionné plus haut que « le soin « avec lequel le président Salvaing de Boissieu a établi sa généalogie « jusqu'en 1683 s'opposera toujours d'une manière invincible à « toutes les usurpations que l'on tenterait de faire de son nom et de « ses armes ».

La famille qui est aujourd'hui connue sous le nom de Salvaing de Boissieu paraît être tout à fait distincte d'une famille Boissieu, originaire comme elle de la petite ville de Saint-Marcellin, dont un membre, Pierre-Didier Boissieu, né dans cette ville en 1757, fut député de l'Isère à la Convention, puis au Conseil des Cinq-Cents.

BOISSIEUX (de). Armes (d'après un cachet ayant appartenu sous Louis XVI à Jean-Baptiste de Boissieux) : d'*argent à un bois terrassé de sinople, au chef d'azur semé d'étoiles d'or.*

Cette famille, bien distincte des familles de Boissieu, de Boissieux, ou de Salvaing de Boissieu dont il a été parlé dans les deux notices précédentes, appartient au Lyonnais où elle occupait dès le XVIIIe siècle un rang fort honorable. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 10 septembre 1904.

Jean-Baptiste Boissieux ou de Boissieux, avocat en Parlement,

habitait Lyon en 1787 ; il devint plus tard procureur impérial dans cette ville. Il avait épousé Adrienne Richoux dont il eut huit enfants. Un de ses fils, Siméon-André de Boissieux, avocat à Lyon, épousa en 1809 Jeanne Charreton et en eut une fille unique, Madame Lazare Carnot, décédée à Chalon en 1895 ; un autre, Isaïe de Boissieux, procureur général à Lyon, puis conseiller à la Cour de cassation, fut père de M. Isaïe de Boissieux, gendre de l'amiral Bruat, qui a continué la descendance.

Principales alliances : Bruat, de Laage 1900, d'Autemarre d'Ervillé 1902, Carnot, etc.

BOISSON (Boudier de Laribal de). Voyez : Boudier de Laribal de Boisson.

BOISSONNEAUX de CHEVIGNY (de). Armes : d'*azur à une fasce d'argent chargée de deux branches d'olivier de sinople ; au chevron d'argent brochant sur le tout accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'un lion de même en pointe.* — Aliàs (d'après les *Carrés d'Hozier*) : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un lion du même.*

La famille de Boissonneaux de Chevigny est honorablement connue dans l'ancien diocèse de Toul, en Lorraine. Elle n'est point mentionnée dans les anciens Nobiliaires de ce pays ; mais on trouvera sur elle des renseignements, malheureusement assez vagues, dans les *Carrés d'Hozier*, au Cabinet des Titres.

Pierre le Boyssonneau, écuyer, lieutenant général de la prévôté de Tournant-en-Brie, passa un contrat le 11 octobre 1513. Demoiselle Jeanne de Gondelu, veuve de Pierre Boissonneau, écuyer, lieutenant général de la prévôté de Tournant-en-Brie, est mentionnée dans un acte du 20 septembre 1516.

Joseph Boissonneaux de Chevigny, marié à Marie-Françoise Gaudard, sollicita vainement en 1745 l'admission à la maison de Saint-Cyr de sa fille Agathe-Françoise, née en 1737. D'après un tableau généalogique conservé dans les *Carrés d'Hozier* il aurait été fils d'Alexandre et d'Agnès Gascard, petit-fils d'Antoine, qui épousa en 1648 Suzanne de Bailly, et arrière-petit-fils d'Anne qui épousa le 11 septembre 1614 Madeleine Boudart et qui aurait été lui-même fils de Nicolas marié le 25 septembre 1585 à Nicole de Beauvot. Les titres qu'il produisit furent jugés insuffisants et, d'après une note de d'Hozier, lui furent rendus sans qu'il en eût été fait des extraits.

On ne voit pas que la famille de Boissonneaux de Chevigny ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Georges de Boissonneaux de Chevigny épousa dans les premières

années du XIXe siècle Pauline Georges de Chélaincourt qui descendait en ligne féminine d'un frère de Jeanne d'Arc.

Principales alliances : Georges de Chélaincourt, Debonnaire de Gif, de Cessole de Chateauneuf, Portal, etc.

BOISSONNET. Armes : *écartelé au* 1 *d'argent à une armure antique de sable ; au* 2 *d'or plein ; au* 3 *de sinople à un rouleau déployé d'argent sur lequel est dessiné un polygone au naturel ; au* 4 *d'azur à trois étoiles d'argent,* 2 *et* 1, *surmontées d'un croissant de même ; au franc-quartier des barons militaires.*

L'auteur de cette famille, André-Barthélemy Boissonnet, né en 1765 à Annonay, en Vivarais, était colonel du génie quand il fut créé successivement chevalier de l'Empire par lettres patentes du 20 août 1809, puis baron par décret impérial du 15 décembre 1813. Le colonel Boissonnet devint sous la Restauration maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis et mourut en 1839. Il avait eu quatre fils dont l'aîné, Jules-André, baron Boissonnet, né en 1803, mourut sans postérité. Le second, Pierre-Ernest Boissonnet, né en 1807, et le quatrième, André-Alfred, né en 1812, général de brigade, sénateur du second Empire, grand officier de la Légion d'honneur, furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Le troisième, Estève-Laurent, né en 1811, eut une brillante carrière militaire, fut général de division et grand officier de la Légion d'honneur et reçut le titre de baron en 1865 par décret de Napoléon III ; il avait épousé Mlle de la Hitte de laquelle il laissa une fille unique mariée en 1881 au baron de Lassus-Saint-Geniés.

Principales alliances : Lefebvre de Longeville 1869, du Cos de la Hitte, de Lassus-Saint-Geniés 1881, Constans de Saint-Hilaire 1886, etc.

BOISSOUDY (Baucheron de). Voyez : Baucheron de Boissoudy et de l'Echerolle.

BOISSY (Bessey de). Voyez : Bessey de Boissy.

BOISSY (Carrier de). Voyez : Carrier de Boissy.

BOISSY (Mercier de). Voyez : Mercier de Boissy.

BOISSY (Rouillé du Coudray de). Voyez : Rouillé du Coudray de Boissy.

BOISSY D'ANGLAS. Armes : *de sable au chevron d'or ; au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur.* — Couronne : *de Comte.* — *Manteau de pair de France.*

La famille Boissy d'Anglas appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie protestante du Vivarais. François-Etienne Boissy,

docteur en médecine, avait épousé vers 1750 Marie-Anne Rignol. Leur fils, François-Antoine Boissy ou Boissy d'Anglas, né en 1756 à Saint-Jean-Chambre, avocat en Parlement, acquit en 1785 la charge de maître d'hôtel de Monsieur, comte de Provence, fut élu en 1789 député aux Etats généraux par le Tiers-Etat de la sénéchaussée d'Annonay, puis en 1792 député de l'Ardèche à la Convention et joua à partir de cette époque un rôle politique considérable. Boissy d'Anglas professa pendant la période révolutionnaire des opinions modérées et, lors du procès du Roi, vota seulement pour la détention. Il présidait la Convention quand le 1er prairial (20 mai 1795) cette assemblée fut envahie par les émeutiers et il montra dans cette circonstance un courage et un sang froid dignes des plus grands éloges. Elu député au Conseil des Cinq-Cents, il fut emprisonné après la journée du 18 fructidor et ne recouvra la liberté qu'après le 18 brumaire. Appelé successivement au Tribunat et au Sénat, Boissy d'Anglas devint pair de France héréditaire sous la Restauration, fut nommé en 1816 membre de l'Académie des Inscriptions et mourut en 1826. Il avait été créé comte de l'Empire par lettres patentes du 24 avril 1808 et avait été confirmé dans la possession de son titre le 20 décembre 1817 par lettres patentes de Louis XVIII. Il laissa deux fils : l'aîné d'entre eux, François-Antoine, né à Nîmes en 1781, préfet sous le Premier Empire, créé baron par lettres patentes du 24 août 1811, lui succéda à la Chambre des pairs et mourut en 1851 sans laisser de postérité. Le puîné, Jean-Gabriel, né à Nîmes en 1783, élu plusieurs fois député de l'Ardèche, recueillit le titre de comte Boissy d'Anglas après la mort de son frère et mourut en 1864 laissant lui-même deux fils de son mariage en 1838 avec Mlle Ravel. Le second de ceux-ci, né en 1846, ancien ministre plénipotentiaire au Mexique, a été plusieurs fois élu député radical de l'Ardèche.

Les représentants actuels de la famille Boissy d'Anglas professent encore le culte protestant.

BOISSY-DUBOIS (de).

On n'a pu se procurer sur la famille DE BOISSY-DUBOIS que des renseignements incomplets. On croit qu'elle a eu pour auteur Pierre de Boissy qui fut de 1690 à 1732 conseiller au Parlement de Toulouse et qui eut pour successeur dans sa charge son fils Pierre-Etienne.

Jean-Arnaud de Boissy-Dubois, capitaine d'artillerie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nérac.

La famille DE BOISSY-DUBOIS compte encore des représentants dans le midi de la France.

Elle n'est pas titrée.

On trouvera dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres, des renseignements sur une famille Boissy ou de Boissy, originaire d'Auvergne, qui a fourni au XVIIIe siècle deux littérateurs distingués. Son auteur, Pierre Boissy, était sous Louis XIV conseiller du Roi, prévôt juge civil criminel du Carladez. Louis de Boissy, fils du précédent, né en 1694 à Vic, vint se fixer à Paris, acquit une grande réputation comme auteur dramatique, fut admis à l'Académie française en 1754 et mourut en 1758. Il laissait un fils, Louis-Michel de Boissy, qui fit également de la littérature, mais sans grand succès, et qui se suicida vers 1788.

Il existait aussi en Velay au XVIIIe siècle une famille de Boissy qui ne paraît pas, du reste, avoir appartenu à la noblesse et qui, en tout cas, ne prit pas part en 1789 aux assemblées de cet ordre. Un représentant de cette famille, Louis-Régis de Boissy de Bannes, né en 1744 à Montregard, fils de noble Louis-Joseph de Boissy et de dame Marguerite de Figon, fut nommé maréchal de camp en 1793. Il mourut en 1811 à Vienne, en Autriche.

BOISTARD de PRÉMAGNY de GLANVILLE. Armes : d'*azur à trois aiglettes d'argent au vol éployé ; au chef d'or chargé de trois molettes de sable.*

La famille Boistard de Prémagny de Glanville, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse parlementaire de Normandie. On en trouvera une généalogie très complète dans l'*Armorial général de d'Hozier*, publié en 1873. On trouvera également sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, et dans le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny. Elle occupait dès la fin du XVIe siècle un rang très distingué dans sa province et un de ses représentants, Guillaume Boistard, sieur des Portes en la vicomté de Caen, dit le capitaine Plumetot, fut anobli le 4 mars 1590 par lettres patentes du roi Henri IV en considération des services qu'il avait rendus d'abord comme lieutenant du gouverneur de Caen, puis en Flandre où il faisait partie de la suite du duc d'Alençon. Guillaume Boistard fit enregistrer ces lettres le 25 octobre 1594 en la Chambre des comptes de Normandie et le 23 mai 1605 en la Cour des aides, fut maintenu dans sa noblesse le 5 mai 1599 par jugement rendu à Bayeux de M. de Mesmes de Roissy et mourut sans laisser de postérité.

Claude-François Boistard fut pourvu le 15 juin 1704 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie près le Parlement de Normandie.

Guillaume-François Boistard de Prémagny, Sgr de Vauville, du

Quesnoy et de Grangues, né en 1696, issu de la même famille et auteur de la seule branche qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, fut conseiller procureur au bailliage et vicomté d'Auge, procureur domanial de Mgr le duc d'Orléans et conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Normandie ; il obtint en janvier 1720 des lettres patentes d'anoblissement qu'il fit enregistrer le 13 juillet suivant en la Chambre des comptes et dans lesquelles sont rappelés les services rendus par son père Guillaume Boistard, sieur de Prémagny, et par son grand-père Guillaume Boistard, sieur de Prémagny, tous deux avocats au Parlement de Normandie. Guillaume-François Boistard de Prémagny, Sgr de Vauville, du Quesnoy, de Grangues, de Beuzeval, etc., fils du précédent, marié le 7 mai 1737 à Marie-Geneviève le Coulteux, fut conseiller maître en la Chambre des comptes de Normandie. Il fut père de Guillaume-François Boistard de Prémagny, Sgr de Vauville, de Glanville, etc., conseiller au Parlement de Normandie, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Pont-l'Évêque et qui mourut en 1822. La famille Boistard a eu pour dernier représentant mâle le petit-fils de celui-ci, Louis-Guillaume Boistard de Prémagny de Glanville, né en 1807, qui épousa en 1838 Mlle de la Fresnaye et qui mourut dans un âge avancé laissant une fille unique mariée au marquis de Neuville.

Principales alliances : le Coulteux, André de la Fresnaye, Rioult de Neuville, de Bouffey 1766, etc.

BOISTEL (de). **Armes** : d'*azur à une bande d'argent chargée de trois merlettes de sable et accostée de deux lions d'or armés et lampassés de gueules*. — Couronne : *de Vicomte*. — Supports : *deux lions*.

Les noms de Boistel, Boitel ou le Boistel, très répandus en Picardie et en Artois, sont encore portés dans cette région par plusieurs familles distinguées qu'il importe de ne pas confondre. Celle qui donne lieu à cette notice avait pour nom primitif celui de le Boistel. M. de Magny lui consacre dans son *Armorial de la France* un article très court et très vague. On en trouvera aussi un intéressant tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des titres.

Elle est originaire du village d'Ablis, près de Dourdan, dans la Beauce, où son premier auteur connu, marié à Anne Houx, tenait sous Louis XIII l'auberge du Dauphin. Ce personnage laissa sept fils : 1° Richard le Boistel, lieutenant général au bailliage de Dourdan en 1676, qui fut père de Pierre le Boistel, commissaire des guerres, lequel n'eut que des filles, et de Léonard le Boistel, lieutenant général au bailliage de Dourdan en 1690, dont les deux fils furent prêtres ; 2° Claude le Boistel, procureur au Parlement de Paris, qui mourut

sans postérité en 1653 ; 3° Perrin le Boistel, dont le fils Richard fut commissaire des guerres et se maria ; 4° Pierre le Boistel, dont il sera parlé plus bas ; 5° Jean le Boistel, dont il sera parlé après son frère Pierre; 6° Martin le Boistel, qui n'eut que deux filles, Mmes Talon et Pajot; 7° Denis le Boistel, Sgr de Chatignonville près d'Étampes, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant à Dunkerque, dont le fils unique, Claude-Antoine le Boistel de Chatignonville, conseiller au Parlement de Paris en 1692, mourut sans enfants en 1706.

Pierre le Boistel fut premier commis du ministre Louvois, fut anobli par lettres patentes de 1671 et acquit la seigneurie d'Écury près de Soissons ; il avait épousé Florimonde Bonnet qui, étant veuve, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Soissons). Leur fils unique, Claude le Boistel, reçu en 1683 conseiller au Parlement de Paris, fut maintenu dans sa noblesse en 1700 par jugement de l'intendant de Paris ; il mourut en 1722 laissant deux filles dont l'une demeura célibataire et dont l'autre épousa le comte de Gironde.

Jean le Boistel fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Son fils, Noël-Jean-Baptiste le Boistel, demeurant à Montfort-l'Amaury, épousa en 1690 Marie le Pelletier et en eut trois fils : Jean-Claude, Nicolas et Claude. Un représentant de ce rameau, Jean-Baptiste-Joseph-Antoine le Boistel, chevalier, Sgr de Bardelle, la Place, l'Isle-Robert, etc., lieutenant de Roi de la ville de Montfort-l'Amaury, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville.

N... le Boistel, lieutenant de la grande fauconnerie de France, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Dourdan, en Orléanais).

La famille de Boistel, anciennement le Boistel, était représentée de nos jours par Émile-Edmond de Boistel, né en 1835, officier d'infanterie, marié en 1874 à Mlle Fabre de la Tude, et par son frère, Édouard-Ferdinand.

BOISTEL de BELLOY et de BRÉVILLERS. Armes (d'après l'*Annuaire de la noblesse* de 1905) : *de gueules à trois losanges d'argent posés en fasce.*

Cette famille, bien distincte de la précédente, paraît être originaire d'Auxy-le-Château, en Artois. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1905. François Boistel, auquel ce travail fait remonter la filiation, naquit vers 1668 à Auxy-le-Château et fut greffier de l'abbaye de Berteaucourt-les-Dames. Ses deux fils, Joseph-Dominique Boistel, Sgr de la Bouloye, du fief de

Feuquiéres, etc, marié en 1716 à Cécile Hareux, décédé à Amiens en 1742, et Nicolas Boistel, marié à Marie Vasseur, décédé à Auxy-le-Château en 1770, furent les auteurs de deux branches.

Joseph-René Boistel, fils de Joseph-Dominique et chef de la branche aînée, posséda, entre autres biens, la terre seigneuriale de Belloy-sur-Somme que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. Il fut successivement avocat en Parlement, bailli général de la baronnie de Picquigny, procureur des ville, mairie et police d'Amiens, échevin de cette ville de 1765 à 1770 ; il était greffier ancien honoraire au bureau des finances de la généralité d'Amiens quand il fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville ; mais il fit défaut. Son fils, Joseph-Louis Boistel de Belloy, né en 1750, d'abord lieutenant particulier au bailliage et siège présidial d'Amiens, fut pourvu en 1781 de la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Amiens et la conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il avait épousé en 1786 Louise Marié de Toulle, fille d'un chevalier de Saint-Louis, et mourut en 1824. René-Henri Boistel de Belloy, né en 1859, arrière-petit-fils du précédent, marié en 1885 à Mlle de Livois, a été nommé en 1904 membre du conseil général de la Somme.

La branche cadette, connue sous le nom de Boistel de Brévillers, paraît être demeurée non noble. Elle est représentée de nos jours par Léo, né en 1861 à Dieupenthal.

La famille Boistel a fourni des magistrats, des officiers dont l'un fut tué en 1743 au combat de Duckendorf, etc.

Aucune de ses branches n'est titrée.

Principales alliances : Marié de Toulle 1786, Cornet d'Hinval 1813, le Sergeant d'Hendecourt 1861, Poujol d'Avankerque et de Molliens, Lallart de Lebucquière 1849, de Francqueville d'Abancourt 1893, Baudelet de Livois 1885, le Roux de Puisieux 1846, etc.

Il a existé dans les environs de Péronne, en Picardie, une famille Boistel, de noblesse ancienne, dont les armoiries étaient à peu près semblables à celles que l'on attribue à la famille Boistel de Belloy : *de gueules à trois losanges d'argent posés en bande.* Cette famille peut avoir eu pour auteur un Pierre Boistel qui fut anobli par lettres de 1387. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur en 1669 et en 1708 en font remonter la filiation à Eloy de Boistel, écuyer, Sgr de Vrély, marié à Jeanne le Caron, qui vivait en 1535. François de Boistel, écuyer, sieur de Vrély, fils du précédent, marié

à Gabrielle Cornet, était en 1567 archer de la compagnie du sieur de Chaulnes. Son petit-fils, messire Gédéon de Boistel, chevalier, Sgr de Maricourt, Martinsart, etc., marié à Madeleine de Boubers par contrat passé à Abbeville le 6 mars 1649, fut maintenu dans sa noblesse le 13 mai 1669 par jugement de Barillon d'Amoncourt, intendant d'Amiens, avec ses trois fils, Daniel, Gédéon et Antoine. Les deux plus jeunes de ces trois frères, Gédéon de Boistel, écuyer, Sgr de Mainville, et Antoine de Boistel, écuyer, Sgr de Réveillon, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Amiens). Leur oncle à la mode de Bretagne, Louis de Boictel, garçon majeur, écuyer, Sgr du Petit-Vauviller, fit aussi enregistrer ses armes au même Armorial (registre de Péronne). Antoine Boistel, Sgr de Revillon, épousa le 2 juillet 1696 Eléonore Mutel. Il en eut deux fils avec lesquels il fut maintenu dans sa noblesse le 17 janvier 1708 par jugement de l'intendant Bignon.

Il a aussi existé dans le Nord de la France une famille Boistel du Cardenois qui portait pour armes : d'*azur à trois têtes de lion couronnées de*... (aliàs à *trois coqs d'argent*). Cette famille, qui ne paraît pas avoir appartenu à la noblesse, semble avoir eu pour dernier représentant Louis-Joseph Boistel du Cardenois qui est décédé en 1820 à l'âge de 84 ans à Souches, près d'Arras, laissant une fille, Mme de Servins d'Héricourt.

BOISTEL d'WELLES et d'EXAUVILLERS. Armes : d'*azur à une boite couverte d'or, soutenue d'un vol d'argent.*

Cette famille, distincte de celles dont il a été parlé dans les notices précédentes, habitait Amiens au XVIIe siècle. M. de la Gorgue-Rosny mentionne dans ses *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines, etc.*, qu'Antoine Boistel, échevin d'Amiens, mourut en 1697, qu'il fut inhumé avec sa femme, demoiselle Marguerite de la Haye, dans l'église de Saint-Firmin d'Amiens et qu'il laissa trois fils, François et Louis, chanoines d'Amiens, et Antoine, sieur d'Welles. On trouve que deux de ces fils, Antoine Boistel, marchand à Amiens, et François Boistel, chanoine de Notre-Dame, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Amiens). Leur parent, Clément Boistel, ancien conseiller de la ville de Péronne, fit enregistrer les mêmes armoiries (registre de Péronne).

Jean-Robert Boistel d'Welles, décédé à Amiens en 1780, jouit de son temps d'une certaine réputation comme auteur dramatique. Déjà pourvu de la charge anoblissante de trésorier de France, il avait acquis en 1777 la charge également anoblissante de secrétaire du

Roi. Un de ses fils, M. Boistel d'Exauvillers, fut pourvu en 1778 de l'office anoblissant de président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens. André-Vincent Boistel d'Exauvillers, écuyer, Sgr de Ragault et d'un fief situé à Saint-Vast, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Amiens. Philippe-Irénée Boistel d'Exauvillers, né à Amiens en 1786, décédé à Paris en 1862, fut un écrivain catholique de mérite.

La famille Boistel d'Welles n'est pas titrée.

BOISTERTRE (Eudes de). Voyez : EUDES DE BOISTERTRE.

BOISTHIERRY (de). Armes : *fascé de sable et d'argent de six pièces.* — Couronne : *de Marquis*. — Cimier : *un lambrequin portant la date* 5 MARS 1607. — Supports : *deux griffons portant lance et banderole dont l'un non ailé à sénestre.* — Devise : *Ne cede malis.*

On n'a pu se procurer sur la famille de BOISTHIERRY que des renseignements insuffisants. Elle paraît être originaire de l'Orléanais.

On trouve (*Pièces originales*, au Cabinet des Titres,) que Léonard de Boisthierry, écuyer, Sgr dudit lieu, conseiller extraordinaire des guerres, donna le 14 décembre 1556 un reçu à Jean Payot, trésorier des gens de guerre.

Charles-Marin de Boisthiéry, écuyer, Sgr de Monthéron, et Marie de Rupières, sa femme, firent enregistrer leur blason à l'armorial général de 1696 (registre de Bernay, en Normandie).

Jacques de Bois-Thierry prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans. Guy-Charles-Jean de Boisthierry, chevalier, Sgr de Biercourt et en partie de Courcelles et de Rançon, prit part cette même année à celles tenues à Beauvais et à celles tenues à Clermont-en-Beauvaisis.

Guy-Charles-Jean de Boisthierry, mentionné plus haut, fut connu sous le titre de marquis qui fut après lui conservé par le chef de la famille. Il avait épousé le 21 septembre 1774 Marie-Françoise Evrard, fille de Charles Evrard, Sgr de Vadancourt. Il en eut une fille, Mme Duprelle, et un fils, Charles-Just, marquis de Boisthierry, qui épousa le 21 juillet 1823 Caroline d'Aiguillon. Charles-Alfred, marquis de Boisthierry, né en 1824, dernier représentant de sa famille, avait épousé miss Fellower ; il en eut un fils auquel il survécut et une fille, Jeanne-Henriette Butler de Boisthierry, qui épousa en 1865 M. le Nicollais des Bridelières et qui fut la mère de Mmes de Montaudouin et Berthier de Grandry. Charles-Alfred s'était remarié en 1885 à la marquise de Beaurepaire-la-Marche, née Mouton-Dufraisse ; il mourut à Paris en 1889.

Principales alliances : d'Angerville d'Auvrecher 1759, le Nicollais des Bridelières 1865, etc.

BOISVERT (Chorot de). Voyez : CHOROT DE BOISVERT.

BOISVILLE (Ternisien de). Voyez : TERNISIEN DE BOISVILLE.

BOISVILLE (Le Vacher de). Voyez : LEVACHER DE BOISVILLE.

BOISVILLETTE (Guérineau de). Voyez : GUÉRINEAU DE BOISVILLETTE.

BOITEL de DIENVAL. Armes : d'*azur à trois coqs d'or, becqués, crêtés, barbés et onglés de gueules, ayant la patte droite levée.*

On n'a pu se procurer sur cette famille que des renseignements insuffisants. Les armoiries qu'elle porte sont celles que Jacques Boitel, écuyer, Sgr de Bellancourt, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Paris).

Un Boitel de Dienval fut, paraît-il, conseiller au Parlement de Paris au XVIIIe siècle.

Principales alliances : Becquet de Mégille, Haudicquer du Quesnoy, Berthe de Pommery 1887, Grandin de l'Eprevier 1887, Estave de Valsery, Rillard de Verneuil, etc.

BOITOUZET d'ORMENANS (de). Armes : d'*azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de deux losanges et en pointe d'une rose de même.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *Un bouquet de trois roses.* — Devises : *Sans reproche.* — *Prœvide et provide.*

La famille DE BOITOUZET D'ORMENANS, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse de Franche-Comté. On trouvera sur elle d'abondants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle a eu pour berceau la petite ville de Quingey aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Doubs. Son premier auteur connu, Regnault Boitouzet, était en 1421 docteur ès droit et juge de la châtellenie de Quingey ; il vint en 1438 se fixer à Besançon comme tabellion général du comté de Bourgogne. La filiation suivie remonte à noble Claude Boitouzet, châtelain de Quingey, décédé en décembre 1548, qui avait épousé Perrenette de Boisset, fille d'un conseiller au Parlement de Dole. Noble sieur maître Claude Boitouzet, fils du précédent, reçu docteur ès droit en août 1574, successivement intendant d'Ornans, lieutenant de police à Dole, juge de la cité impériale de Besançon, fut nommé le 23 octobre 1597 conseiller au Parlement de Dole par lettres du roi d'Espagne et fut anobli par ses fonctions. Il avait épousé Marie de

Brunard et fut père de Denis de Boitouzet, écuyer, qui épousa Denise Amiot par contrat passé à Salins le 25 août 1604 et qui continua la descendance.

Pierre Boitouzet, Sgr d'Epenoy, Claude Boitouzet, chanoine de la Métropolitaine de Besançon, et Joachim Boitouzet de Poinçon d'Ormenans firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Noble messire Joachim de Boitouzet d'Ormenans, Sgr d'Ormenans, marié le 3 octobre 1694 à demoiselle de Guignoire, obtint le 5 juillet 1697 des commissaires de la noblesse des Etats de Bourgogne un procès-verbal attestant qu'il avait la qualité requise pour avoir entrée en la Chambre de la noblesse desdits Etats. Son fils, Pierre-Désiré, baptisé le 18 juillet 1696, obtint par lettres patentes de septembre 1718 l'érection de sa seigneurie de Loulans en marquisat sous le nom d'Ormenans ; il devint dans la suite colonel de cavalerie, épousa le 7 janvier 1730 Antoinette Perrot et fut père d'Alexis-Dominique de Boitouzet, marquis d'Ormenans, capitaine au régiment de dragons de la Reine, marié à Luxeuil en 1757 à demoiselle de Bernon, qui fit en 1769 ses preuves de noblesse pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Irène.

Le marquis d'Ormenans prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Besançon.

Pierre-Léopold de Boitouzet, marquis d'Ormenans, dernier rejeton mâle de sa famille, mourut prématurément au Caire en 1858 à l'âge de ving-sept ans ; sa mère, la marquise douairière d'Ormenans, née Terrier-Santans lui survécut jusqu'en 1882. Il avait eu deux sœurs, Mme de Perrineile du May et la vicomtesse Henri d'Espiés.

La famille de Boitouzet d'Ormenans a fourni deux conseillers au Parlement de Franche-Comté, des officiers supérieurs dont l'un arriva au grade de général, un évêque de Perpignan au XVIIIe siècle, deux demoiselles de Saint-Cyr en 1744 et 1769, etc.

Principales alliances : d'Agay, Coquelin de Germigney, Junet de Courbessaint, Alepy, Patornay du Fied, de Terrier-Santans, de Perrinelle du May. de Cossart d'Espiés, etc.

BOITTELLE.

Famille de haute bourgeoisie.

Symphorien-Joseph Boittelle, né en 1813 à Fontaine-Notre-Dame (Nord), fut député du Nord en 1863. Edouard-Joseph Boittelle, né à Fontaine en 1816 (aliàs à Cambrai en 1813), a été préfet de police en 1858, sénateur en 1886 et grand officier de la Légion d'honneur ; il a laissé plusieurs fils de son mariage avec Mlle Haussmann. Sa nièce Adèle Boittelle, avait épousé en 1861 M. Plichon, député du Nord.

BOIXO (de).

La famille DE BOIXO appartient à la noblesse du Roussillon. Elle a été inscrite en effet en 1712 au nombre des familles des bourgeois de matricule de la ville de Perpignan qui jouissaient des privilèges nobiliaires.

Ignace de Boixo et Dominique de Boixo de Noell prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Roussillon.

BOJANO (Thomas de). Voyez : THOMAS DE COLMAR, D'ALVARÈS, DE BOJANO, DE BARBARIN.

BOLLARDIÈRE (Paris de). Voyez : PARIS DE BOLLARDIÈRE, D'ILLINS, D'AVAUCOURT, etc.

BOLLEMONT (Chonet de.) Voyez : CHONET DE BOLLEMONT.

BOLLON de CLAVIÈRE. Armes : d'*or à un arbre de sinople en chef et un monde d'azur cintré d'argent en pointe.*

La famille BOLLON est originaire de la petite ville de Saint-Agrève, en Vivarais. Plusieurs de ses représentants exercèrent dans cette ville au XVIIe siècle les fonctions de juge. Jean-Joseph Bollon, consul de Saint-Agrève en 1718, fut nommé maire de cette ville en 1740. Antoine Bollon, maire de Saint-Agrève, se qualifiait en 1762 sieur de Fraysse et seigneur de Clavière. Sa descendance, demeurée non noble, a conservé jusqu'à nos jours le château de Clavières ou Clavière, à Saint-Agrève, sous le nom duquel elle est maintenant exclusivement connue. La famille Bollon de Clavière ne doit pas être confondue avec une famille de Clavière qui appartient de nos jours à la noblesse du Lyonnais et qui se croit issue de celle des seigneurs primitifs de ce même château de Clavières dont les Bollon joignent le nom au leur.

Principales alliances : de la Roque, d'Esclaibes, etc.

BOMBE de VILLIERS.

Famille de haute bourgeoisie dont un membre exerçait sous Louis XVI la profession de notaire à Lyon.

BOMBELLES (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or plein ; aux 2 et 3 de gueules à une molette d'éperon d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux licornes.* — Devise : *Bombelles in bello non imbelles.*

La famille DE BOMBELLES, fixée en Autriche au cours du XIXe siècle a occupé une grande situation en France au XVIIIe siècle et sous la Restauration. Une première tradition la fait descendre d'une famille Bombelli qui habitait au XIVe siècle la ville de Valence, en Piémont ;

une autre tradition la fait venir du Portugal ; mais ces deux traditions, qui se contredisent, ne s'appuient sur aucune preuve. On a dit, avec plus de vraisemblance, que la famille de Bombelles qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours était une branche d'une famille du même nom qui possédait dès le XIVe siècle la seigneurie ou baronnie de la Motte-Saint-Lié, dans la forêt d'Orléans, et qui s'éteignit au XVIIe siècle.

Le chevalier de Courcelles a donné sous la Restauration une généalogie complète de la famille de Bombelles dans son *Histoire généalogique des Pairs de France*. Ce travail est malheureusement en désaccord complet avec le rapport que Chérin envoya quand la famille de Bombelles sollicita les honneurs de la Cour sous Louis XVI et ne doit par conséquent être accepté qu'avec beaucoup de réserve. Il fait descendre la famille de Bombelles de celle des barons de la Motte-Saint-Lié et en fait remonter la filiation à un Siméon de Bombelles qui aurait accompagné saint Louis à la croisade de 1270 et qui à son retour d'Afrique aurait reçu du roi Philippe III en récompense de ses services donation de la baronnie de la Motte-Saint-Lié. Jean de Bombelles, baron de la Motte-Saint-Lié, arrière-petit-fils du précédent, marié vers 1420 à Jeanne du Monceau, en aurait eu plusieurs fils qui auraient été les auteurs de divers rameaux. L'aîné de ces fils, Jacques de Bombelles, baron de la Motte-Saint-Lié, né en 1425, fut père de Michel de Bombelles, baron de la Motte-Saint-Lié, qui eut plusieurs enfants de son mariage avec Dauphine des Personnes. Le chevalier de Courcelles met au nombre de ces enfants un Claude de Bombelles lequel fut dans la réalité le premier auteur certain de la famille de Bombelles qui donne lieu à cette notice. Ce personnage n'est pas mentionné dans une généalogie des anciens Bombelles que l'on pourra consulter dans les *Nouveaux Carrés d'Hozier*. Il fut secrétaire, puis valet de chambre du roi François Ier et gouverneur du château de Chambord. M. de Courcelles lui fait épouser successivement Jeanne de Marnais, Catherine de la Boissière et Marie Girard de Salmet ; il lui attribue pour fils du second lit un Jacques de Bombelles, gouverneur du château de Chambord, marié à Louise Aubert, qui aurait été lui-même père de Pierre de Bombelles marié à Eléonor Pitoiset. cf. Pitoleur-C. : Notice histo sur Chazeuil (Côte-d'Or, 1874.)

On ne peut mieux faire que de reproduire ici le mémoire que Chérin envoya sur la famille de Bombelles quand celle-ci demanda sous Louis XVI la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour : « Le « nom de Bombelles ou Bombel est déjà ancien ; mais on ne doit point « dissimuler que ce qu'on trouve sur lui dans le Cabinet de l'Ordre « du Saint-Esprit paraît regarder deux familles et qu'on ne peut rien

« appliquer de certain à celle dont il est ici question au delà de « l'année 1490. On voit à cette époque un Salomon de Bombelles, « receveur d'un droit sur le sel au Pont-de-l'Arche ; on ne peut guère « douter qu'il ne soit le même qu'un Salmon de Bombelles, Sgr de « Lavau, près de Blois, qui était en 1494 médecin de Louis, duc d'Or- « léans, depuis roi de France sous le nom de Louis XII, et premier « médecin de ce prince lorsqu'il fut parvenu à la couronne. Il est qua- « lifié son premier médecin et en même temps chevalier dans deux « titres originaux des années 1504 et 1509. Il épousa Marguerite « Musset dont la mère était Marie de Villebresme. Aucun acte ne « fait connaître ses enfants ; mais Bernier dans son *Histoire de* « *Blois*, page 625, dit qu'il fut père de Claude de Bombelles, qu'on « peut nommer premier du nom, notaire et secrétaire du Roi. On « trouve, en effet, un Claude de Bombelles, Sgr de Lavau, qui fut « secrétaire du roi François Ier, charge qu'il résigna vers 1530, valet « de chambre de ce monarque depuis 1529 jusqu'en 1547 et gouver- « neur du château de Chambord et eut de Jeanne de Marnac Anne « de Bombelles mariée en 1553 à Jean Chasteigner, Sgr du Verger, « gentilhomme servant de Marie Stuart, reine d'Ecosse et depuis de « France. Le même Bernier qu'on vient de citer ajoute que ce Claude « de Bombelles eut aussi pour fils Macé de Bombelles, Sgr de « Lavau. Ce fait est encore favorisé par plusieurs titres qui font « connaître un Macé de Bombelles, écuyer, Sgr de Louiville et de « Lavau, dont un de l'année 1585, qualifié l'un des cent gentils- « hommes de la maison du roi Henri III, mort sans postérité de « Marguerite Musset. Ce titre apprend qu'il avait pour frère Claude « de Bombelles, qu'on peut surnommer deuxième du nom, écuyer, « Sgr de Louiville et de plusieurs autres terres ou fiefs, valet de « chambre des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, « lequel testa en 1585 et mourut peu après sans enfants de Marie de « Salme, son épouse. Il avait eu pendant son mariage d'une fille « nommée Jeanne de Carmena un fils naturel qui fut Ismaël-Jacques « de Bombelles. Ce sujet naquit en 1579, fut naturalisé par lettres « de février 1583, dûment enregistrées, s'attacha à MM. de Pont- « chartrain et d'Herbault, secrétaires d'État, et travailla dans leurs « bureaux, devint secrétaire de la chambre du roi Louis XIII en 1619, « puis premier commis de M. de la Vrillière, aussi secrétaire d'État. « Il occupait cette place en 1635 qu'il présenta une requête au Roi « dans laquelle il exposait qu'étant issu d'un père noble et ayant « été légitimé, il pouvait prétendre à la jouissance des prérogatives « de la noblesse, mais que, craignant d'y être troublé à cause de l'édit « de Sa Majesté du mois de juin de l'année précédente qui avait

« statué que ceux qui n'étaient pas d'extraction légitime, quoiqu'issus « de pères nobles, ne pourraient s'attribuer les titres et qualité de « gentilshommes s'ils n'obtenaient d'Elle ses lettres sur ce néces- « saires fondées de la considération de leurs mérites et qu'il La sup- « pliait de vouloir lui en octroyer. Sur cette requête Sa Majesté, en « considération des services qu'il lui avait rendus depuis près de vingt « années près de MM. de Pontchartrain, d'Herbault et de la Vrillière « et de ceux de ses deux fils élevés dans la profession des armes « dont l'un était dans son régiment des gardes et dont l'autre avait « été page dans sa Grande Écurie, lui accorda des lettres du mois de « janvier de la même année 1635 par lesquelles Sa Majesté déclare « qu'elle voulait que lui et ses successeurs jouissent des privilèges « et prérogatives dont avait joui son père et pour cet effet l'ano- « blit en tant que de besoin nonobstant l'édit ci-dessus cité ainsi que « celui du roi Henri IV du mois de mars 1600 qui avait aussi supprimé « les privilèges de la noblesse aux enfants naturels des nobles. « Ces lettres furent dûment enregistrées. »

« On doit placer ici une observation de MM. de Bombelles. Ils « disent qu'Ismaël-Jacques de Bombelles n'avait pas besoin de ces « dernières lettres, que celles de sa légitimation qui prouvaient qu'il « était issu d'un père noble lui suffisaient pour assurer son état « noble suivant le droit commun alors en usage. Il est vrai qu'avant « 1600 les enfants naturels des nobles étaient admis à la jouissance « de tous les privilèges des nobles ; mais il fallait aussi que la « noblesse de leurs pères fût certaine, c'est-à-dire remontée au « moins à cent années au delà de l'époque de leur naissance ; ainsi, « Ismaël étant né, comme on l'a dit, en 1579, la preuve de celle de « Claude, son père, devait remonter à 1479 et il s'en fallait de beau- « coup qu'elle le fût depuis cette époque, puisqu'en 1716 elle ne « l'était que depuis 1585, comme on le verra ci-après, et qu'aujour- « d'hui même, malgré les recherches de ses descendants et même en « admettant l'autorité de Bernier qu'on a cité ci-devant, elle ne l'est « que depuis 1504, date du premier titre de cette famille portant « qualification noble. Ismaël-Jacques de Bombelles eut de Louise « Aubert, dont le père est inconnu, entre autres enfants : 1° Pierre, « qui suit ; 2° Philippe qui, après avoir été page de la Grande Ecurie « du roi Louis XIII, fut capitaine dans le régiment de Bussy-Robutin ; « 3° Clément, lieutenant au régiment d'Espagne. »

Pierre de Bombelles, fils aîné d'Ismaël-Jacques et de Louise Aubert, fut nommé en 1654 gentilhomme servant du Roi et mourut en 1671. Il avait épousé en 1646 à Metz, étant capitaine en garnison dans cette ville, Eléonor Pitoiset, fille de noble homme Prudent Pitoiset,

receveur des décimes. Ce dernier personnage refusa de donner son consentement au mariage de sa fille et ne le ratifia que par acte du 17 juillet 1654. Pierre de Bombelles laissa de son mariage avec Eléonor Pitoiset, entre autres enfants : 1° François, capitaine au régiment de Champagne, major d'Huningue, chevalier de Saint-Louis, qui épousa Françoise Burin et qui continua la descendance ; 2° Antoine, qui épousa en 1689 Marie-Madeleine de Nouelle et dont une descendante, Françoise-Marguerite, née à Metz en 1757, fut admise à Saint-Cyr en 1769 ; 3° Charles, né à Metz en 1654, inspecteur des troupes et des galères du Roi, qui épousa en 1685 Diane de Vimeur de Rochambeau.

Henri-François de Bombelles, fils de François et de Françoise Burin, et son oncle Charles obtinrent le 14 janvier 1716 un arrêt du Conseil d'État signé Phélyppeaux qui les maintenait dans leur ancienne noblesse sur le vu du testament de 1585 et des lettres de légitimation et d'anoblissement en tant que besoin de 1583 et de 1635, qui les reconnaissait et déclarait gentilshommes et issus de noble et ancienne extraction et les dispensait de rapporter d'autres titres que ceux ci-dessus énoncés. « On doit remarquer, dit Chérin dans « son mémoire, que cet arrêt qui maintient dans une noblessse d'ex- « traction avec dispense de la prouver aux termes des Edits est de « pure faveur et prouve ce qu'on a dit ci-devant que la famille de « Bombelles n'avait eu jusqu'à cette époque aucun acte antérieur « à 1585 ».

Henri-François de Bombelles devint dans la suite lieutenant-général des armées du Roi, reçut le titre de comte par lettres patentes de mars 1753 et mourut en 1760. Il laissa deux fils de deux unions différentes. L'aîné d'entre eux, Joseph-Nicolas, comte de Bombelles, né en 1721, fut brigadier des armées du roi et n'eut que des filles. Le puîné, Marc, né en 1744, fut sous Louis XVI maréchal de camp et ministre plénipotentiaire près de diverses Cours étrangères. Il épousa en 1778 Mlle de Mackau, fille de la sous-gouvernante des Enfants de France et intime amie de Madame Elisabeth. Mme de Bombelles fut admise aux honneurs de la Cour l'année même de son mariage, probablement avec dispense de preuves ; elle mourut pendant l'émigration en 1799. Son mari, après avoir servi à l'armée de Condé et avoir rendu d'importants services aux Princes exilés, entra dans les ordres en 1803 ; il jouit d'une grande faveur à la Cour des Tuileries sous Louis XVIII, fut nommé en 1816 premier aumonier de Madame la duchesse de Berry, puis en 1819 évêque d'Amiens et mourut en 1822. Il laissait une fille, la vicomtesse de Castéja, et trois fils qui furent élevés à l'étranger pendant l'émigration et qui demeu-

rèrent fixés en Autriche. L'aîné d'entre eux, Louis-Philippe, comte de Bombelles, né à Ratisbonne en 1780, marié à Ida Brun, décédé à Vienne en 1843, fut ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur d'Autriche près de différentes Cours. Le second, Charles-René, né à Paris en 1785, décédé à Versailles en 1855, fut nommé maître des cérémonies de l'impératrice Marie-Louise, veuve de Napoléon Ier et alors duchesse de Parme, prit un grand ascendant sur cette princesse et finit par l'épouser morganatiquement en 1837 ; il avait eu d'un premier mariage un fils, Louis, comte de Bombelles, né en 1817, qui fut chambellan de l'empereur d'Autriche. Le troisième, Henri-François, mourut en 1850 laissant deux fils et deux filles, la comtesse Martinicz et la baronne de Puthon.

La famille de Bombelles a fourni des officiers généraux, des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires, des pages des rois de France, deux demoiselles de Saint-Cyr en 1751 et 1759, etc.

Charles-Frédéric de Bombelles, né en 1745 au diocèse de Montauban, avait fait en 1756 ses preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire.

Principales alliances : de Vimeur de Rochambeau 1685, de Mackau 1778, de Biaudos de Castéja 1819, de Bourguet de Travanet[1], le Tellier de Louvois 1782, Féra de Saint-Phalle 1757, etc.

BOMBERNAT du CHAMBON.

La famille Bombernat est anciennement connue dans la bourgeoisie du Gévaudan. Une de ses branches possédait au XVIIIe siècle la terre seigneuriale du Chayla ; l'héritière de cette branche, Marie Bombernat, dame du Chayla, épousa en 1758 Dominique de Blanquet, chevalier de Rouville, dont les descendants sont aujourd'hui connus sous les titres de comte et de vicomte du Chayla.

Une autre branche de la famille Bombernat s'est perpétuée obscurément jusqu'à nos jours sous le nom de Bombernat du Chambon. Une représentante de cette branche était en 1904 directrice des postes et télégraphes à Azay-le-Rideau.

BONMARCHAND d'IVREY (de). Voyez : Bonmarchand d'Ivrey (de).

BOMMART. Armes : d'*argent à un arbre de sinople terrassé du même, accosté de deux étoiles de gueules à six rais.*

La famille Bommart appartient à l'ancienne bourgeoisie des Flandres. Le chevalier de Ternas et le comte du Chastel de la Howardries en

[1] Ce fut la marquise de Travanet, née Bombelles, fille d'Henri-François, qui composa pour Madame Elisabeth la célèbre romance de *Pauvre Jacques*.

ont donné des généalogies, le premier en 1865 dans les *Mémoires de la Société historique d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre*, le second dans ses *Notices généalogiques tournaisiennes*. M. Théodore Bommart, notaire honoraire à Lille, a enfin publié en 1878 une généalogie complète de sa famille.

Nicolas Bommart, qui représente dans ce dernier travail le septième degré de la filiation, fut échevin d'Ypres en 1568, 1570, 1577; il épousa à Tournay en 1567 Marie Capon, se fixa plus tard dans cette ville, y fut maître chaufournier et y mourut en 1623. Ses deux fils, Jacques et Nicolas, furent les auteurs de deux branches. La branche aînée demeura fixée à Tournay et s'y éteignit obscurément au cours du XIXe siècle. Nicolas Bommart, auteur de la seconde branche, fut maître chirurgien, épousa Jacqueline Vilain par contrat passé à Douai le 23 octobre 1614 et vint à la suite de ce mariage se fixer dans cette ville où sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Philippe-Louis Bommart, né à Douai en 1750, fut maire de cette ville en 1810.

La famille Bommart a fourni des chevaliers et un officier de la Légion d'honneur, des chevaliers de l'ordre de Léopold de Belgique, un sous-préfet, des ingénieurs, des chirurgiens, des membres du conseil d'arrondissement de Douai, etc.

Principales alliances : de Bailliencourt-Courcol 1850, Guilliot de Varolles 1877.

BOMPART (**Gasselin de**). Voyez : GASSELIN DE BOMPART.

BON de SAVIGNAC (**de**), en Languedoc. Armes primitives (d'après l'*Armorial général de* 1696, d'après le *Nobiliaire Toulousain* de Brémond et d'après Rietstapp) : d'*azur à un dauphin couronné d'or ; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or*. — Aujourd'hui la famille de Bon a remplacé ces armoiries par les suivantes qui sont celles de la famille DE BON DE SAINT-HILAIRE, de Montpellier, actuellement éteinte : *de gueules à une bande d'or chargée d'un ours de sable*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*.

Il a existé à Montpellier une famille de Bon qui a occupé au XVIIe et au XVIIIe siècle un rang considérable dans la noblesse de robe de sa région. On trouvera des généalogies de cette famille dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans les *Dossiers bleus*. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les *Carrés d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle remontait par filiation à Mathurin Bon, receveur général des finances du Languedoc, mari de Claude Morisseau, qui fit son testament le 29 décembre

1588. Ce personnage laissa, entre autres enfants, deux fils, Philibert, qui continua la descendance, et François qui fut anobli par une charge de secrétaire du Roi et qui paraît être mort sans postérité. Monsieur maître Philibert Bon était receveur particulier du diocèse de Nîmes quand il épousa par contrat du 29 janvier 1595 Louise de Trémolet, fille du baron de Montpezat. Leur fils, François Bon, sieur de Saint-Martin, né à Nîmes en 1599, décédé en 1680, fut un des magistrats les plus éminents de son temps ; pourvu en 1636 de la charge de conseiller maître en la Chambre des comptes, aides et finances de Montpellier, il devint en 1643 premier président en ladite Cour, fut nommé conseiller d'État par lettres du 18 avril 1645 et fut anobli par ces diverses charges. Il fut père de Philibert Bon, chevalier, premier président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, conseiller du Roi en ses Conseils, et grand-père de François-Xavier de Bon qui firent l'un et l'autre enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Montpellier). Le second de ceux-ci, mathématicien et naturaliste des plus distingués, auteur d'une célèbre *Dissertation sur l'araignée*, succéda en 1707 à son père dans sa charge de premier président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, fut président honoraire de l'Académie des Sciences de cette ville et fut le premier connu sous le titre de marquis de Saint-Hilaire. Il avait épousé en 1712 Elisabeth de Pujols. Il en laissa un fils, Louis-Guillaume de Bon, marquis de Saint-Hilaire, né en 1715, marié en 1735 à Mlle de Bernage, fille d'un prévôt des marchands de Paris, qui fut successivement conseiller, puis premier président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier et qui fut nommé en 1753 intendant du Roussillon. Esprit de Bon, fils du précédent, né en 1744, paraît avoir été le dernier représentant mâle de sa famille ; il fut peut-être le même personnage qu'un comte de Bon de Roquefère que l'on trouve avoir pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castres. Pierre-Ignace de Bon de Saint-Hilaire avait été admis dans l'ordre de Malte en 1741.

La famille de Bon de Savignac qui existe actuellement dans le midi de la France croit être une branche détachée de la précédente à une époque très reculée et en a de nos jours adopté les armoiries. Des généalogistes ont avancé, mais sans aucune preuve à l'appui, que ces deux familles descendaient d'une famille de Bon qui a occupé au xve et au xvie siècle un rang brillant dans la noblesse de la Provence et du Dauphiné. Ils attribuent à celle-ci une origine très ancienne et citent au nombre de ses premiers auteurs un Jacques-André de Bon, né en 1260, qui fut seigneur de la petite ville de Menton, près de Monaco, et un Pierre-André de Bon qui épousa en 1375 Isabelle

Lascaris. Ce dernier, s'étant trouvé à la bataille de Bari auprès de Louis d'Anjou, roi de Naples, aurait tranché d'un coup de sabre le bras d'un chevalier ennemi qui allait faire ce prince prisonnier et aurait reçu en récompense de cet exploit l'autorisation de porter dans ses armes une *patte de lion*. La famille provençale de Bon portait en effet pour armes : d'*or à une bande d'azur chargée de trois étoiles du champ et empoignée par une patte de lion de sable mouvante du premier quartier de la pointe*. D'après d'autres auteurs, la famille provençale de Bon avait une origine moins reculée et descendait simplement de marchands de Marseille. Pierre Bon, né en 1504, capitaine de trois galères de la forteresse de la Garde, à Marseille, chevalier de Saint-Michel, conseiller d'État, décédé en 1578, avait acquis en Dauphiné la baronnie de Meuillon. Son fils, Claude Bon, baron de Meuillon, grand chambellan de Savoie, épousa Béatrix de Coligny, comtesse de Montbel et d'Entremonts, et en eut lui-même un fils, François, comte de Montbel et d'Entremonts, marié à Marie du Tillet, qui abandonna le nom de Bon et qui fonda une nouvelle maison de Montbel d'Entremonts.

Il subsistait en Provence sous Louis XIV une famille de Bon qui n'avait vraisemblablement aucun rapport avec celle dont il vient d'être parlé. Les représentants de cette famille, Jean-Baptiste de Bon, Sgr d'Anons, et Pierre Bon, furent condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse, l'un le 8 avril 1702, l'autre le 10 août 1710, par jugement de Cardin le Bret, premier président au Parlement de Provence.

On n'a pu se procurer sur la famille DE BON DE SAVIGNAC, actuellement existante, que des renseignements très insuffisants. Elle ne figure ni au nombre de celles du Languedoc, ni au nombre de celles de l'ancienne généralité de Montaubau qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. On trouve dans les *Carrés d'Hozier* le texte latin d'un testament que Pierre-Philippe Bon, écuyer et chevalier, Sgr de Savignac, aurait passé le 7 décembre 1448 devant Pierre Rauverii, notaire à Uzès, et dans lequel il mentionne son fils d'un premier lit, André Bon, et son fils d'un second lit, Philibert Bon. Mais diverses notes de d'Hozier apprennent que ce testament est faux. On a voulu faire de Philibert Bon, le prétendu fils d'un second lit de ce Pierre-Philippe Bon, le même personnage que le Philibert Bon qui fit son testament en 1588 et dont descendaient les Bon de Montpellier ; l'éloignement des dates rend ce système de filiation inadmissible. On ne sait si c'est à cette famille que l'on doit attribuer un Guillaume Bon, Sgr de Pinier et de Labrepin, cosgr de Fenouillet, qui fut capitoul de Toulouse

en 1527 et dont les fils, Jean et François, dénombrèrent leurs fiefs nobles en 1541.

N... Bon, Sgr de Savignac de Cuy eut ses armes enregistrées à l'*Armorial général* de 1696 (registre de Grenade).

Pierre-Jean de Bon, Sgr de Savignac, capitaine au régiment de Toulouse, épousa à Metz le 18 mars 1719 Marguerite-Barbe Lairbel, fille d'un premier huissier audiencier au Parlement de cette ville. Leur fils, Bernard de Bon, né à Metz en 1720, Sgr de Savignac, de Goudex et autres lieux en Nébouzan, ancien officier au régiment de Toulouse, chevalier de Saint-Louis, marié à Amélie de Noaillan de Lamézan, fut maintenu dans sa noblesse le 21 mai 1789 par jugement de M. Bertrand de Boucheporn, intendant d'Auch, après avoir établi devant cet intendant qu'il était de noble extraction. Il prit part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues à Muret. Il eut un fils, Édouard, capitaine aux gardes wallonnes et chevalier de Saint-Louis, qui épousa le 18 janvier 1800 Charlotte de Bastard de Saint-Denys et qui fut connu le premier sous le titre de marquis de Bon conservé par ses descendants. Cette famille de Bon compte encore des représentants.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de Noaillan, de Bastard, Lefranc de Pompignan, de Castillon-Saint-Victor 1864, etc.

BON (de), en Bretagne. Armes : *de gueules à une bande d'or chargée d'un ours de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE BON qui existe de nos jours en Bretagne revendique, comme la famille de Bon de Savignac, une origine commune avec la famille de Bon de Saint-Hilaire qui a occupé une si grande situation à la Cour des comptes de Montpellier et en a comme elle adopté les armoiries. D'après l'*Armorial de France* de M. de Magny elle aurait pour auteur un Jean-Bertrand de Bon qui serait venu du Languedoc se fixer en Bretagne vers la fin du XVe siècle.

La famille de Bon ne figure à aucune des réformations de la noblesse de Bretagne, même à celle, cependant si complète, qui fut commencée en 1666, et on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement. On ne sait si on doit lui attribuer un Jacques de Bon, marchand mercier à Brest, qui eut ses armes enregistrées à l'Armorial général de 1696 : d'*azur à une étoile d'or surmontée de trois glands du même rangés en chef.*

Jean de Bon, négociant à Quimper, fut de 1743 à 1745 administrateur de l'hospice de cette ville.

Charles de Bon alla dans la première moitié du XVIIIe siècle s'établir au Canada et y fonda de grands établissements dans l'île Royale. Il passa plus tard à Saint-Pierre-Miquelon quand le Canada eut cessé d'appartenir à la France. Ce personnage laissa un fils, capitaine au long cours du quartier de Saint-Malo, qui périt en 1776 dans un naufrage sur la côte de Gascogne. Le fils de celui-ci, Jacques de Bon, né en 1768 à Saint-Pierre-Miquelon, capitaine de l'*Audacieuse* en 1797, de la *Sorcière* en 1804, décédé à Saint-Malo en 1853, fut un des plus vaillants corsaires de son temps. Son fils, Ferdinand-François de Bon, né à Saint-Servan en 1813, décédé à Dinan en 1884, fut commissaire général de la marine en 1862, conseiller d'Etat, directeur de la comptabilité générale au ministère de la Marine et grand officier de la Légion d'honneur. Il avait épousé successivement Hortense Hoel, veuve du célèbre voyageur Ravenel, et Julie Vail et laissa un fils de chacune de ces unions.

Principales alliances : Surcouf, Zédé.

BON DE CHABRAN. Armes concédées en 1819 au général Chabran : d'*azur à un sénestrochère d'or mouvant du flanc sénestre, tenant un bouclier aussi d'or chargé d'un croissant de gueules, accompagné en chef à dextre d'une flèche posée en bande, la pointe basse, et en pointe d'une colombe contournée et soutenue d'une tige de lis, le tout d'argent ; au chef d'azur chargé de trois étoiles de gueules.*

La famille CHABRAN, originaire de la petite ville de Cavaillon, au Comtat-Venaissin, appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie de sa région. Joseph Chabran, né à Cavaillon en 1763, fils de Noel de Chabran, agriculteur, et d'Ursule Chabran, se destinait à la carrière ecclésiastique quand éclata la Révolution ; il fut nommé par ses compatriotes en 1792 capitaine au 5e bataillon de volontaires des Bouches-du-Rhône, se signala pendant la campagne d'Italie, fut nommé général de brigade en 1796, général de division en 1799, se couvrit de gloire à la bataille de Marengo, servit plus tard en Espagne et y rendit d'importants services à la duchesse d'Orléans, veuve de Philippe Égalité, alors retirée à Barcelone. Le général Chabran fut du petit nombre des officiers généraux qui ne reçurent de Napoléon aucun titre de noblesse ; il fut créé comte le 30 juillet 1819 par lettres patentes du roi Louis XVIII, fut plus tard maire de Cavaillon et mourut à Avignon en 1843. Il avait épousé à Draguignan en 1794 Mlle Colla-Bérenger. Il en eut deux filles, dont l'une devint Mme Bon, et un fils, Frédéric, comte de Chabran. Celui-ci épousa Mlle Fabre de Montvaillant et en eut une fille unique, née à Avignon en 1828, qui épousa son cousin germain, Paul-Charles Bon, propriétaire à Avignon. Ce dernier avait été autorisé le 20 juin 1844

par ordonnance du roi Louis-Philippe à joindre à son nom celui de : Chabran. Il fut connu sous le titre de comte de Chabran et laissa un fils, Georges.

A la même famille appartenait vraisemblablement Claude Chabran, natif de Cavaillon, qui fut nommé en 1790 colonel des gardes nationales de sa ville natale et qui fut un des chefs du parti terroriste dans le département de Vaucluse.

BONABAN (le Fer de). Voyez : le Fer de Bonaban.

BONABRY (le Corgne de). Voyez : le Corgne de Bonabry.

BONADONA (de). Armes : d'*azur à une bande d'argent accompagnée de deux roses du même*. — Aliàs : *parti au* 1 *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux roses du même; au* 2 *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un soleil du même*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Hæc sunt bona virtutis dona*.

La famille de Bonadona appartient à la noblesse du Comtat-Venaissin où elle vint du Piémont se fixer vers le milieu du xve siècle. On en trouvera des généalogies détaillées dans l'*Histoire de la noblesse du Comté Venaissin* de Pithon Curt, dans le *Nobiliaire universel de France* de Saint-Allais et dans le deuxième volume des *Archives de la noblesse* de Lainé.

La famille de Bonadona a eu pour berceau la petite ville de Rivoli, en Piémont, où son nom est connu de toute ancienneté. On trouve dans une *Histoire de Piémont*, écrite par François de la Chiéza, évêque de Saluces en 1642, qu'un Bonadona, de Rivoli, accompagna Godefroy de Bouillon à la première croisade en 1099. Saint-Allais et Lainé rapportent que les seigneurs du Bas-Alessano, du nom de Bonadona, figurent à l'hommage général rendu en 1256 à Pierre, comte de Savoie, successeur du comte Boniface, et que les seigneurs de Bonadona furent compris dans les revisions générales et recherches de la noblesse faites en Piémont en 1485 et 1491 par ordre des ducs de Savoie Charles et Charles-Jean-Aimé.

Conrad de Bonadona, ayant été nommé en 1482 prieur de Malemort, au diocèse de Carpentras, vint le premier s'établir au Comtat Venaissin ; il fit le 3 septembre 1505 devant Martini, notaire à Malemort, son testament dans lequel il demanda à être inhumé à Malemort auprès de son frère Jeannin et institua héritiers les enfants de celui-ci. C'est à ce Jeannin de Bonadona, frère de Conrad, que les auteurs mentionnés plus haut font remonter la filiation suivie de la famille de Bonadona. Né en Piémont, Jeannin de Bonadona s'était fait recevoir

en 1447 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon et avait été nommé en 1460 viguier de Verceil ; il vint dans la suite s'établir à Malemort, auprès de son frère, et y mourut vers l'an 1500. Il avait eu d'une dame dont on ignore le nom quatre fils, Antoine, Gabriel, Martin et Mathieu, qui furent les auteurs d'autant de branches.

Antoine de Bonadona, auteur de la branche aînée, dite des seigneurs de la Buyre, établit sa résidence à Carpentras. Sa descendance s'éteignit avec Joseph de Bonadona, sieur de la Buyre, qui épousa en 1707 Marie Fayard et qui n'en eut qu'une fille morte en bas âge.

Gabriel Bonadona, auteur de la seconde branche, épousa Antoinette Robin de Graveson. Son fils, Denis de Bonadona, marié à Antoine Fornerii, en laissa deux fils : 1° Joseph Bonadona qui se maria cinq fois et dont la descendance s'éteignit au XVIIIe siècle en la personne de son arrière petite-fille ; 2° Louis de Bonadona, qui épousa Françoise Taverneri, du lieu de Mazan, et qui continua la lignée. Gabriel de Bonadona, fils de celui-ci, fut reçu en 1625 docteur de l'Université de Macerata, devint dans la suite chevalier de l'Ordre du Pape et laissa de son premier mariage contracté en 1631 avec Lucrèce de Savone un fils, Jacques de Bonadona, Sgr du Vals, qui épousa le 2 novembre 1662 Anne de Vincens et duquel descendent les divers représentants actuels de la famille de Bonadona.

La troisième branche, fixée à Perthuis, n'était plus représentée sous la Restauration que par l'abbé de Bonadona, curé de la Bastiadonne.

La quatrième branche alla se fixer à Marseille et s'éteignit avec Louise de Bonadona qui épousa Jean de Maulx et qui mourut en 1648 à l'âge de quarante-huit ans.

La famille de Bonadona a fourni des officiers, des consuls de Carpentras, des docteurs en droit civil de l'Université d'Avignon.

Son chef est aujourd'hui connu sous le titre de comte.

Principales alliances : de Bruyères de Chateauvieux 1660, d'Andrée 1646, 1623, Robin de Graveson, de Blégier 1647, de Joannis 1670, de Vincens 1662, d'Anglezy 1648, de Sinéty 1726, d'Anselme de Grugières 1765, de Guilhermier 1877, Reynaud de la Gardette de Favier, de Cheylus, de Vitry d'Avaucourt, etc.

BONAFOS (aliàs **BONAFFOS** ou **BONNAFOS** ou **BONNAFOUS**) **de la TOUR** (**de**). Voyez : BONNAFOUS DE LA TOUR (DE).

BONAFOS (ou **BONNAFOS**) **de la MOTHE et de BELINAY** (**de**). Armes : d'*azur à trois colonnes d'ordre toscan d'or ; à la bordure du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE BONAFOS ou de BONNAFOS appartient à la noblesse de l'Auvergne. Plusieurs historiens lui ont attribué une origine très reculée et on peut voir par un tableau généalogique dressé au XVIIIe siècle et conservé dans le *Nouveau d'Hozier* qu'on avait cherché à cette époque à la rattacher à une famille DE BONAFFOS OU DE BONNAFOS DE PRESQUE qui appartenait à la très ancienne noblesse du Quercy. Cette famille de Bonnafos de Presque portait pour armes : d'*azur à une bande d'or*. Il sera parlé d'elle plus longuement dans la notice consacrée à la famille DE BONNAFOUS DE LA TOUR qui revendique également avec elle une origine commune.

On trouvera sur la famille de Bonafos de nombreux renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Noble Jean de Bonafos, écuyer, Sgr de Bélinay, Muratel, etc., auquel seulement remonte la filiation suivie, avait épousé vers 1580 Jeanne de Saines. Son fils, noble François de Bonnafoux, écuyer, Sgr de Belinay, gentilhomme de la chambre du Roi, épousa d'abord Françoise de Brives, puis, par contrat du 6 mars 1628, Anne de Pélamourgue, issue d'une vieille famille noble de la région. Il portait déjà la qualification de baron de Chateauvieux, Montaigne, Belinay quand il fut anobli par lettres patentes de septembre 1654 en considération des services qu'il avait rendus tant au Roi, père de Sa Majesté, qu'à Sa Majesté elle-même en qualité de l'un des cent gentilshommes de sa maison et d'écuyer ordinaire de la Grande Ecurie. On trouvera le texte de ces lettres dans le *Nouveau d'Hozier*. François de Bonafos laissa de sa première union un fils, Jean de Bonafos, Sgr de Muratel, qu'il deshérita et qui fut conseiller du Roi et président en l'élection de Saint-Flour ; il laissa de sa seconde union deux autres fils, Pierre de Bonafos, Sgr de la Salle et de Bélinay, et Hugues de Bonafos, Sgr de la Roussille. Les deux premiers de ces trois frères, Jean et Pierre, furent maintenus dans leur noblesse le 19 octobre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, sur le vu des lettres de noblesse accordées à leur père en 1654, bien qu'un édit d'août 1664 eut révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611. Ce jugement de maintenue ayant été attaqué, Pierre de Bonafos, Sgr de Bélinay, obtint en mars 1669 de nouvelles lettres patentes qui exceptaient les lettres de noblesse accordées à son père en 1654 de la révocation portée par l'édit de 1664.

Pierre et Hugues de Bonafos, les deux fils nés du second lit de François, furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours et qui se distinguent par les surnoms de BELINAY et de LA MOTHE.

Pierre de Bonafos, Sgr de Bélinay, auteur de la branche aînée,

épousa en 1664 Marguerite de Brezons; il fut père de Jacques de Bonafos, Sgr de Bélinay, qui épousa en 1687 Marie Gueyte, aïeul de Jean-François de Bonafos, Sgr de la Salle et de Bélinay, qui épousa en 1732 Marie de Molen de la Vernède, et bisaïeul de Marie de Bonafos de Bélinay qui fit en 1747 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Le chef de cette branche est connu sous le titre de baron de Bonafos de Bélinay.

Hugues de Bonafos, auteur de la seconde branche, n'est mentionné ni dans le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1666 par M. de Fortia, ni dans les lettres patentes obtenues en 1669 par son frère Pierre. Il épousa par contrat du 10 décembre 1670 Marguerite, fille de maître Julien Pichot, docteur ès droit et avocat, et fit son testament le 20 mars 1704. Son fils, Pierre de Bonafos, Sgr de Paulhiac et de la Roussille, né le 25 mai 1684, marié le 20 novembre 1713 à sa cousine Antoinette de Pélamourgue, en eut deux fils, Philippe-Balthazar de Bonafos, chevalier, Sgr de la Mothe, de la Garrigue, etc., marié le 13 février 1748 à Mlle de Scorrailles, et Joseph de Bonafos, garde du corps du Roi, qui obtinrent le 12 novembre 1751 un arrêt du Conseil d'Etat confirmant en leur faveur les lettres d'anoblissement accordées en 1654 à leur bisaïeul et les autorisant à bénéficier des lettres patentes d'exception à l'édit de 1664 accordées en 1669 à leur grand-oncle Pierre, Sgr de Bélinay. L'aîné de ces deux frères, Philippe-Balthazar, eut lui-même deux fils, Joseph-Timoléon, né en 1750, chevalier de Saint-Louis, marié à Aurillac en 1784 à Françoise de la Serre, et Pierre-Charles, né en 1764 au diocèse de Saint-Flour. Messieurs de Bonafos de la Mothe et de Bonafos de la Roussille prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour. Cette branche a adopté de nos jours l'orthographe Bonnafos. Son chef est connu sous le titre de baron de Bonnafos. Elle a conservé jusqu'à ces derniers temps la terre de la Mothe, dans le Cantal.

La famille de Bonafos ou Bonnafos a fourni de nombreux officiers, des écuyers de la Grande Ecurie, etc.

Principales alliances : de Pélamourgue 1628, 1713, de Scorrailles, des Bravards d'Eyssat, de Verdonnet, de Laizer, de Derval 1803, de la Lande de Calan 1825, de Wolbock 1873, de Molen de la Vernède 1732, de la Rochefontenilles, d'Humières 1870, Imbert de Balorre 1872, de Chérisey 1901, Carrelet de Loisy 1904, de Balathier-Lantage 1854, de Barton-Montbas, etc.

BONAFOUS, aliàs **BONNAFOUS** ou **BONNAFOUX** (de). Armes : d'*azur à une aigle à deux têtes de sable, au vol abaissé.* — Couronne : *de Comte.*

D'après une notice que M. de Magny lui a consacrée dans son *Livre d'Or*, la famille DE BONAFOUS serait originaire du Rouergue d'où elle serait venue au cours du XVIe siècle se fixer au diocèse de Castres, en Languedoc. Cette famille, qu'il ne faut confondre ni avec celle de Bonnefoux, ni avec celle de Bonnafous de la Tour (voyez ces noms), paraît être demeurée bourgeoise et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Les armes qu'elle porte de nos jours sont celles que fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 Etienne Bonnafous, avocat et juge du marquisat de Calvisson.

BONAFOUS de la TOUR (de). Voyez : BONNAFOUS DE LA TOUR (DE).

BONAL (de). Armes : d'*azur à trois étoiles d'or*, 2 *et* 1. — Le rameau des seigneurs d'Echarcon portait : d'*azur à une tour d'argent, crénelée de sable, accompagnée de trois étoiles d'or*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*. — Devise : *Absque nubibus rutilant*.

La famille DE BONAL appartient à l'ancienne noblesse de l'Agenais. Il n'en existe pas de généalogie complète ; mais on trouvera sur elle de nombreux et intéressants renseignements dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les manuscrits de l'abbé de Lespine, au Fonds-Périgord.

D'après une tradition qui ne s'appuie sur aucune preuve, elle serait une branche détachée à une époque très reculée de la famille de Bonald, d'ancienne noblesse du Rouergue, encore existante, et serait venue des environs de Milhau se fixer en Agenais dans la seconde moitié du XIVe siècle. Elle revendique pour un de ses membres Pierre de Bonal qui fut évêque de Sarlat de 1446 à 1461, puis évêque de Rieux ; ce prélat portait en effet des armoiries à peu près semblables à celles de la famille de Bonal qui donne lieu à cette notice : d'*azur à une gerbe d'or accompagnée en chef de deux étoiles de même*. On voit d'autre part dans les manuscrits de l'abbé de Lespine qu'une famille de Bonal appartenait au XVe siècle à la haute bourgeoisie de la la petite ville de Montignac, près de Sarlat ; honorable homme Jean de Bonal (Bonaldi), bourgeois de Montignac, figure dans un acte du 26 juin 1463 comme procureur de vénérable homme maître Adémar Laborie, Cosgr de Campagne ; celui-ci avait épousé Jeanne de Bonal.

La filiation suivie remonte à noble Hélie de Bonal que l'on croit avoir été un frère de l'évêque de Sarlat et qui épousa vers 1425 Esther de Montpezat ; cette dame recueillit dans la suite la seigneurie de Noaillac par héritage de son frère Charles de Montpezat. Les juge-

ments de maintenue de noblesse du XVIIe siècle font remonter la filiation à noble Jean de Bonal, fils des précédents. Ce personnage était seigneur de Noaillac et d'une terre de Bonal à laquelle il paraît avoir donné son nom et que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours. Il épousa par contrat du 28 janvier 1457 noble Bertrande de Castillon. Leur fils, noble homme Pierre de Bonal, écuyer, Sgr de Noaillac et du lieu de la Roquette, épousa d'abord demoiselle Comtesse de Cours par contrat du 21 août 1506, puis Anne de Rayssac par contrat du 21 janvier 1510 et fit son testament le 4 mai 1545. Il laissait, entre autres enfants, deux fils, Jean, Sgr de la Roquette, né du premier lit, et François, Sgr de Bonal et de Noaillac, né du second lit, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

Jean de Bonal, Sgr de la Roquette, auteur de la branche aînée, épousa Charlotte de Mellet par contrat du 18 juillet 1548. Son descendant, Antoine de Bonal, Sgr de la Roquette, y demeurant, marié en 1644 à Arnaude de Béchon de Caussade, était âgé de cinquante-huit ans quand il fut maintenu dans sa noblesse le 5 mai 1667 avec ses parents, Jean de Bonnail, sieur d'Ausson, et François, sieur d'Aniac, par jugement de l'intendant Pellot dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Messire Bertrand de Bonal, chevalier, Sgr de la Roquette, Roqueprau, etc., né en 1731, arrière-petit-fils du précédent, marié le 7 juin 1763 à Suzanne d'Albert de Laval, fit en 1779 ses preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils Pierre, né en 1770 à Saint-Léger, au diocèse d'Agen. Cette branche paraît s'être éteinte dans les premières années du XIXe siècle.

Jean-Louis de Bonal, Sgr d'Echarcon, ancien subdélégué de l'intendance de Montauban, et ses deux neveux, Jean-Léon et Jean-Louis de Bonal, représentants d'un rameau détaché de la branche des seigneurs de la Roquette, obtinrent des lettres patentes données à Versailles en février 1779 qui les maintenaient dans leur noblesse, les anoblissaient en tant que besoin et les relevaient de l'omission de qualifications nobles. MM. de Bonal d'Echarcon firent au cours de cette même année régler leurs armoiries par d'Hozier. Jean-Léon eut quatre fils, Charles, chevalier de Saint-Louis, Léon, sieur de Laure, Henri, sieur de la Graulière, et Antoine. L'aîné de ces quatre frères semble avoir été le même personnage qu'un M. de Bonal, chevalier de Saint-Louis, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Cahors. Ce rameau des seigneurs d'Echarcon paraît être également éteint.

Noble François de Bonal, Sgr dudit lieu et de Noaillac, auteur de la branche cadette, actuellement existante, fut guidon des gens

d'armes du maréchal de Biron et épousa le 20 juillet 1558 Françoise de Gimel. Son fils, noble Jean de Bonal, Sgr dudit lieu, marié par contrat du 8 février 1594 à Gabrielle de Bonnafous, fille du seigneur de Masmignac, fut père de François de Bonal, Sgr dudit lieu, maréchal de bataille, capitaine et gouverneur de la ville et du château de Penne, en Agenais, qui épousa le 17 février 1623 Marthe de Boudon de Pompéjac et qui continua la descendance. On attribue aussi à Jean de Bonal et à Gabrielle de Bonnafous un fils cadet, autre Jean de Bonal, qui serait venu se fixer à Montignac, en Périgord, et qui serait l'auteur du rameau des sieurs de Bonis dont il sera parlé plus bas. Jean de Bonal, Sgr dudit lieu, fils de François et de Marthe de Boudon, fut capitaine d'infanterie et épousa le 14 mai 1659 Marie de Montalembert de Monbeau. Dupuy, subdélégué en Agenais de l'intendant Pellot, lui donna le 6 juillet 1667 acte de la représentation de ses titres de noblesse. Son arrière-petit-fils, François de Bonal, né en 1734 au château de Bonal, évêque de Clermont-Ferrand en 1777, fut nommé député du clergé d'Auvergne aux États généraux de 1789, émigra après l'expiration de son mandat et mourut à Munich en 1800. Jacques de Bonal, chevalier, Sgr de Bonal, né en 1732, frère aîné de ce prélat, marié le 6 avril 1763 à Elisabeth d'Escayrac, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen ; il avait fait des preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les pages de la Petite Écurie de son troisième fils, Henri, né en 1769. Le chef de cette branche est aujourd'hui connu sous le titre de marquis de Bonal.

La famille de Bonal a fourni des évêques, de nombreux officiers, des pages du Roi, un chanoine comte de Brioude (l'évêque de Clermont), etc.

Principales alliances : de Castillon 1457, de Cours 1506, de Mellet 1548, d'Albert de Laval 1686, 1763, 1814, de Bosredon 1696, 1722, 1755, de Béchon de Caussade 1644, de Gimel 1558, de Bonnafous 1594, de Boudon 1623, de Montalembert 1659, de Pechpeyrou de Beauquaire 1776, de Plas, de Méallet de Fargues 1731, d'Hébrard du Rocal et de Saint-Sulpice 1546, 1764, d'Escayrac de Lauture 1763, de Beaumont du Repaire 1846, Adoue de Sailhas 1872, d'Auzac de la Martinie, etc.

Il existait au XVIIIe siècle dans la petite ville de Montignac, en Périgord, une famille Bonal de Bonis qui revendiquait une origine commune avec celle dont il vient d'être parlé et qui en portait les armoiries. On trouvera sur cette famille beaucoup de renseignements dans les manuscrits de l'abbé de Lespine, au Cabinet des Titres ; on en trouvera aussi une généalogie dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois. Son chef, Antoine de Bonal, sieur

de Bonis, ancien officier d'infanterie, marié en 1769 à Marie de Chillaud des Fieux, fille d'un président au Parlement de Bordeaux, demanda en 1773 à être maintenu dans sa noblesse et relevé de dérogeance. Il envoya à l'appui de sa demande un certain nombre de titres ; ces titres, dont la plupart n'étaient que des copies collationnées, établissaient qu'il était né en 1719, qu'il était fils de Jean Bonis ou Bonal, sieur de Bonis, marchand à Montignac-le-Comte, marié en 1716 à Guillemette Deltruc, fille d'un procureur d'office de Sauvebœuf, petit-fils de François Bonal de Bonis, marchand à Montignac-le-Comte, marié en 1687 à Marguerite Reynal, fille d'un bourgeois de Montignac, et arrière-petit-fils de Jean Bonal, sieur de Bonis, marchand à Montignac-le-Comte, ainsi désigné dans un acte de 1651, lequel aurait été un fils puîné de noble Jean de Bonal, Sgr dudit lieu, et de Gabrielle de Bonnafous, mentionnés plus haut. Cette demande fut l'objet d'un rapport très défavorable du généalogiste Berthier qui avait été chargé de l'examiner. Antoine de Bonal de Bonis s'adressa alors à Chérin. Celui-ci, tout en reconnaissant la communauté d'origine des Bonal de Bonis avec ceux de l'Agenais, conclut au rejet de la demande attendu qu'il était de règle de considérer trois degrés de dérogeance comme faisant perdre définitivement la noblesse. On a vu, du reste, plus haut qu'il existait dès le XVe siècle à Montignac une famille de Bonal non noble. Malgré ces rapports défavorables Antoine Bonal de Bonis fut maintenu dans sa noblesse le 19 juillet 1776 par un arrêt du Conseil d'État confirmé par un autre arrêt du 3 février 1784 ; il obtint en outre des lettres de réhabilitation qu'il fit enregistrer au Parlement et à la Cour des aides de Guienne [1]. Il est le même personnage qu'un Bonis de Bonal, Sgr de Beauregard et de Bassac, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux. Il laissa une fille, Mme Girard de Langlade, et un fils, Annet, né en 1772, qui émigra à l'époque de la Révolution et qui ne paraît pas avoir laissé de postérité masculine.

La famille de Bonal ne doit pas être confondue avec une famille de Bonnal ou de Bonnail qui appartenait à l'ancienne noblesse de l'Auvergne. Cette famille portait pour armes : d'*azur à une bande d'or cotoyée de deux biches de même*. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur au XVIIe siècle en font remonter la filiation à Barthélemy de Bonnail, Sgr du Fesquet et de la Baume, marié le 20 juin 1494 à Denise de Roquesel, qui fut déchargé le 5 décembre 1516 par les commissaires des francs-fiefs et qui fit son testament le 25 août 1520. Les deux fils de ce personnage, Guillaume de Bonnal, Sgr de la Baume, et François de Bonnal, lieutenant de juge en la

[1] Voir *Armorial de la noblesse du Périgord*, par M. de Froidefond de Boulazac.

Cour de Nîmes, furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, et le 12 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Jean de Bonnail du Fesquet, né en 1682, fit en 1723 ses preuves de noblesse pour être nommé chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

BONALD (de). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à une aigle éployée d'or ; aux* 2 *et* 3 *d'or à un griffon de gueules.* — Couronne : *de Vicomte.* — Timbre : *un chérubin de gueules portant l'écusson avec un cordon de sinople.* — Supports : *deux lions d'or.* — *Manteau de pair de France sommé* d'une couronne *de baron.*

La famille DE BONALD appartient à l'ancienne noblesse du Rouergue. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Dossiers bleus* et M. de Barrau en a donné une généalogie complète dans ses *Documents historiques et généalogiques sur les familles remarquables du Rouergue*. Cet historien observe judicieusement qu'elle est plus considérable encore par une longue tradition de vertus publiques que par son ancienneté même. Le nom de Bonald est connu en Rouergue dès les temps les plus reculés du moyen âge. C'est ainsi que M. de Barrau mentionne un Pierre de Bonald, qui fut témoin d'une donation faite en 1206 par Ratier de Salles au monastère de Bonnecombe ; un Dieudonné de Bonald, qui fut présent à l'absolution donnée en 1209 à Hugues de Panat excommunié pour s'être emparé des revenus de l'église de Marcillac ; un Guillaume de Bonald, témoin d'un contrat d'acquisition passé en 1278 par Henri, comte de Rodez, etc. Toutefois, comme il semble avoir existé en Rouergue plusieurs familles distinctes du nom de Bonald, on ne peut affirmer d'une manière absolue que ces divers personnages aient appartenu à la souche qui donne lieu à cette notice.

La famille de Bonald paraît avoir pour premier auteur authentique connu un Antoine de Bonald, Sgr de Concourès, en faveur duquel furent consenties en 1468 plusieurs reconnaissances pour des fiefs qu'il possédait à Cassagnes et à Margues, près de Saint-Côme. Jean de Bonald, fils présumé du précédent, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1698 fait remonter la filiation suivie, était en 1497 et 1498 lieutenant de bailli de la baronnie de Calmont d'Olt et fit son testament le 4 mars 1512. Ce personnage est appelé dans plusieurs actes noble Jean de Bonald, Sgr de Concourès. M. de Barrau rapporte que la famille de Bonald possède dans ses archives des lettres dressantes au sénéchal de Rouergue données à Blois le 9 jan-

vier 1506 reconnaissant que ledit Jean de Bonald est noble et de maison noble et doit en conséquence jouir des privilèges attachés à cette qualité. Jean de Bonald, Sgr de Concourès, fils du précédent, était juge d'appeaux du comté de Rodez quand il fut nommé en 1537 maître des requêtes de l'hôtel du roi et de la reine de Navarre, puis gouverneur de Rodez ; il devint le 18 avril 1542 juge et bailli de Millau, fut nommé l'année suivante président des enquêtes au Parlement de Toulouse et fit son testament en 1546 devant Besombes, notaire de Rodez. Il avait eu d'Antoinette d'Olmières trois fils dont l'aîné, Etienne, juge et bailli de Millau, puis conseiller au Parlement de Toulouse, n'eut que des filles et dont le troisième, monsieur maître Raymond de Bonald, docteur ès droit, juge et bailli de Millau, marié le 11 juin 1561 à Delphine de Tauriac, décédé en 1607, continua la descendance. Pierre de Bonald, docteur ès droit, petit-fils de Raymond, fut nommé en 1649 conseiller d'État. Ses deux fils, Honoré de Bonald, né en 1630, juge et bailli de Millau, maire de cette ville, marié en troisième noces en 1685 à Marie du Pouget de Pélamourgue, et Guillaume, né en 1641, prêtre, furent maintenus dans leur noblesse le 28 janvier 1698, sur preuves remontant à 1497, par jugement de Sanson, intendant de Montauban. François-Honoré de Bonald, né en 1698, un des fils d'Honoré, fut admis dans l'ordre de Malte en 1716 ; il mourut en 1734 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Parme. Antoine-Sébastien de Bonald, né en 1704, frère du précédent, fut connu sous le titre de vicomte de la Rode ; il épousa Anne de Boyer du Périé et continua la descendance. Son fils, Louis-Ambroise, vicomte de Bonald, né à Millau en 1754, décédé au château du Monna en 1840, fut un des plus illustres écrivains de son temps. Maire de Millau en 1785, président du département de l'Aveyron en 1790, M. de Bonald émigra l'année suivante, servit à l'armée des Princes, publia à Heidelberg en 1796 son premier ouvrage, *Théorie du pouvoir politique et religieux*, qui eut un immense retentissement, revint en France l'année suivante, publia une série d'ouvrages non moins remarquables que le premier, fut élu en 1815 député de l'Aveyron, fut nommé en 1822 ministre d'État et membre du Conseil privé et fut enfin créé pair de France héréditaire par ordonnance du 23 décembre 1823. Nommé en 1830 membre de l'Académie française, le vicomte de Bonald vécut dans la retraite après la révolution de Juillet. Il avait été confirmé dans le titre de baron pair héréditaire sur majorat de pairie par lettres patentes du 14 avril 1824. Du mariage qu'il avait contracté en 1778 avec Mlle Guibal de Combescure, M. de Bonald laissa trois fils : 1° Louis-Henri, vicomte de Bonald, décédé au Monna en 1840 sans laisser de postérité ; 2° Étienne-Victor, vicomte de Bonald,

né à Millau en 1780, chevalier de Malte en 1787, recteur de l'Académie de Montpellier, marié en 1812 à Mlle Mazade d'Avèze, décédé à Montpellier en 1871, qui continua la descendance ; 3° Louis-Maurice, né à Millau en 1784, aumônier de Monsieur en 1821, évêque du Puy en 1823, archevêque de Lyon en 1839, cardinal la même année, sénateur en 1852, décédé en 1870. Victor-Étienne, vicomte de Bonald, né à Montpellier en 1814, fils aîné d'Étienne-Victor, fut successivement maire de Montpellier en 1851 conseiller général et député de l'Aveyron en 1871 et mourut au château du Monna en 1897 sans laisser de postérité de son mariage avec Mlle de Barbeyrac de Saint-Maurice. L'aîné de ses neveux, Joseph-Ambroise, vicomte de Bonald, né en 1859, auteur d'ouvrages généalogiques très estimés, marié en 1885 à Mlle Carayon-Talpayrac, a été confirmé dans la possession du titre héréditaire de baron par arrêté ministériel du 10 juillet 1899.

Louis-Gabriel-Ambroise de Bonald, chevalier, vicomte de la Rode, Sgr de la Rode et de la Tour, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Rouergue.

Principales alliances : d'Olmières, Duranti, de Tauriac 1561, de Gualy 1598, de Rességuier, de Mostuéjouls, d'Alichoux, du Pouget de Pélamourgue, d'Arnal de Serres 1805, Mazade d'Avèze 1812, de Barbeyrac de Saint-Maurice 1840, Maynier de la Salle 1853, le Harivel du Rocher 1879, de Banne d'Ayjan 1885, de la Forest de Divonne 1891, de Saunhac 1853, etc.

BONALD (**de**). Armes : d'*azur à une aigle d'or au vol éployé.*

La famille DE BONALD qui donne lieu à cette notice paraît être distincte de la famille du même nom dont il a été parlé dans la notice précédente. Ces deux familles de Bonald portent cependant les mêmes armoiries et ont eu pour berceau la même partie du Rouergue. Si elles ont eu dans un passé lointain une communauté d'origine le point de jonction est en tout cas antérieur à l'an 1400. Celle-ci paraît n'avoir appartenu jusque vers le milieu du XVIIIe siècle qu'à la très haute bourgeoisie de sa région. M. de Barrau, qui en a donné une généalogie, en fait remonter la filiation à un Guillaume de Bonald, du lieu de Cassagnes, en la paroisse de Saint-Côme, qui exerça la profession de notaire et dont la veuve, Benengulde Bonald, figure dans un acte de 1406. Dieudonné Bonald, fils des précédents, fit son testament le 27 mai 1441 ; il eut plusieurs fils dont deux, Hugues et Bernard, vinrent se fixer à Rodez et y exercèrent la profession de notaire. Bernard de Bonald, notaire de la cité de Rodez, fit son testament le 4 février 1476 ; il fut père de Jean de Bonald, notaire à Rodez, qui testa le 4 novembre 1519, et grand-père de Bernard de

Bonald, licencié ès droit, qui testa le 24 juillet 1562. Ce Bernard de Bonald fut, d'après un rôle du 15 octobre 1548 mentionné par M. de Barrau, cotisé comme noble par les syndics pour les charges du ban et de l'arrière-ban. Ce rôle de 1548 est, du reste, le seul acte qui indique que la famille de Bonald, de Rodez, ait eu des prétentions à la noblesse antérieurement au XVIIIe siècle. Raymond de Bonald, docteur ès droit, petit-fils de Bernard, fut nommé le 22 juillet 1586 avocat général des quatre vallées du comté de Rodez par provisions d'Henri, roi de Navarre et comte de Rodez. Il épousa en 1604 Diane de Patris et fut père de Raymond de Bonald, docteur et avocat, marié en 1633 à Claire de Baudinel, qui fut nommé en 1635 conseiller du Roi en la sénéchaussée de Rodez. La famille de Bonald (de Rodez) ne figure pas au nombre de celles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Joseph-Raymond de Bonald, successeur de son père en 1753 dans la charge de conseiller au sénéchal et siège présidial de Rodez, marié en 1758 à Mlle de Séguret, s'agrégea définitivement à la noblesse. Il obtint le 2 mai 1772 de M. de Gourgues, intendant de Montauban, une ordonnance qui le déchargeait du droit de franc-fief à raison des domaines, rentes et droits seigneuriaux qu'il avait à Vielvayssac, Comps et les Bastries, attendu sa qualité de noble et extrait de noble lignée. Ce même Joseph-Raymond de Bonald fut nommé en 1782 par le Roi maire de Rodez, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Rouergue et mourut en 1799. Il laissait deux fils, Auguste et René, qui furent officiers à l'armée des Princes et chevaliers de Saint-Louis. L'aîné d'entre eux épousa Mlle de Peyrot et fut père de Gustave de Bonald, trésorier payeur général de l'Yonne sous Napoléon III, de Charles de Bonald et de Mme de la Ferrière.

Cette famille de Bonald s'est éteinte dans les mâles il y a peu d'années.

Elle n'était pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des conseillers du Roi au sénéchal de Rodez, un maire de cette ville, etc.

Principales alliances : de Patris, de Madrières 1720, du Vivier 1732, de Séguret 1758, Carcenac de Bourran, de Peyrot 1801, etc.

BONAMOUR (**de Visdelou de**). Voyez : VISDELOU (DE).

BONAMOUR du TARTRE. Armes (d'après le *Triboulet* de 1881 et 1884) : *de gueules à une fasce d'or accompagnée de deux canettes d'argent.*

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

On trouve qu'Alphonse Bonamour, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel du Mont-Saint-Vincent, fit enregistrer son blason à l'Ar-

morial général de 1696 (registre de Charolles) : d'*or à un cœur de gueules*. Philibert Bonamour, sieur de Vernoblet et de Neuvily, avocat à Chalon-sur-Saone, fut nommé en 1765 substitut du procureur général près la Chambre des comptes de Dole ; il portait les mêmes armoiries que le précédent. Le nom de Bonamour est assez répandu et on ignore si ces personnages appartenaient à la famille qui subsiste sous le nom de Bonamour du Tartre.

Principales alliances : de l'Hermite vers 1845, de Bertrand, d'Uston de Villeréglan, etc.

BONAMY. Armes : d'*azur à un phénix d'argent posé sur un bûcher de gueules et regardant un soleil d'or placé au canton dextre.* — Couronne : *de Comte.*

La famille Bonamy, originaire du pays Nantais, appartient à la très haute bourgeoisie de sa région. M. de Magny, qui lui a consacré une notice dans le *Livre d'Or de la noblesse*, en fait une branche d'une puissante famille noble florentine, branche qui se serait détachée de la souche au XVe siècle et qui serait venue à la même époque se fixer en France. La famille Bonamy n'a jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse et paraît n'avoir eu aucune prétention nobiliaire avant la Révolution. Jehan Bonamy était en 1475 trésorier de la duchesse de Bretagne. Robert Bonamy, sieur de la Close, fut taxé à 25 livres en 1498 pour les besoins de la ville de Nantes. Jacques Bonamy, sieur du Chastellier, en la paroisse de Savenay, rendit aveu pour cette terre vers 1530. Gilles Bonamy, sieur de la Grée, petit-fils du précédent, fut échevin de Nantes en 1619 et 1620 et sous-maire de la même ville en 1621. Un membre de la famille Bonamy fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries telles que les portent les représentants actuels. Mathurin-Michel Bonamy était en 1768 syndic de la communauté des apothicaires de Nantes. François Bonamy, né à Nantes en 1710, docteur en médecine des plus distingués, fut doyen de la Faculté de Nantes, recteur de l'Université de cette ville, etc. Adolphe-Henry Bonamy, descendant du précédent, fut en 1847 président du tribunal de commerce de Nantes. Son fils, Edouard-Auguste Bonamy, né à Nantes en 1828, fut en 1873 bâtonnier de l'ordre des avocats de sa ville natale.

La famille Bonamy a fourni un échevin de Nantes en 1619, deux présidents du tribunal de commerce de cette ville en 1817 et 1847, des avocats, des ingénieurs et un grand nombre de médecins distingués.

On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Répertoire de Biobibliographie bretonne* de Kerviler.

Principale alliance : Lecour-Grandmaison.

BONAMY de la PRINCERIE. Armes : *d'azur* (aliàs *de sinople*) *à trois roses d'argent.*

La famille Bonamy de la Princerie est originaire des confins du Poitou et du Berry. Beauchet-Filleau, qui en a donné une généalogie, en fait remonter la filiation à Michel Bonamy, sieur de la Chillerie, qui épousa vers 1550 Charlotte Dalonneau, Joseph Bonamy, Sgr des Meures, petit-fils des précédents, receveur en l'élection du Blanc, était en 1654 gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il fut père de Jean-Joseph Bonamy, Sgr de la Princerie, qui fut nommé en 1694 commissaire aux revues et logements des gens de guerre pour la ville de Saint-Savin. La famille Bonamy de la Princerie s'agrégea à la noblesse au cours du XVIIIe siècle. Ses représentants, Jacques-Jérôme-François Bonamy, Sgr de la Princerie, et Pierre Bonamy, frères, tous deux chevaliers de Saint-Louis, se firent accorder le 23 octobre 1773 par le comte de Moussy, le comte de la Messelière et plusieurs autres gentilshommes du Poitou un certificat attestant qu'ils appartenaient à la noblesse. L'aîné de ces deux frères prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montmorillon avec les qualifications de chevalier et de seigneur de Coignac et de Montsavin. Il a été le bisaïeul d'Oscar-Philippe Bonamy de la Princerie, né en 1827.

La famille Bonamy de la Princerie a fourni plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : Rempnoux 1682, Cœurderoy de Coignac 1730, de la Châtre 1824, etc.

Il a existé en Bas-Poitou une autre famille Bonamy dont le chef, Charles-Louis Bonamy, fut nommé en 1767 maître des eaux et forêts à Fontenay-le-Comte. Ce personnage laissa deux fils. L'aîné d'entre eux, Victor, marié à Mlle de Buor, fut chevalier de Saint-Louis et officier à l'armée de Condé. Le puîné, Charles-Joseph, né à Maillezais en 1764, fut général de division, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis ; il mourut en 1830 ne laissant qu'une fille, la baronne Alquier.

BONAMY de VILLEMEREUIL. Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une tête de lion arrachée et lampassée, le tout du même.*

La famille Bonamy de Villemereuil, distincte de la famille Bonamy de la Princerie, est comme elle originaire du Berry. Elle est peut-être la même que celle d'un Nicolas Bonamy, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Bourges, qui eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : d'*azur à deux mains de carna-*

tion mouvantes en bande du premier et du dernier canton, celle du chef tenant une bourse qu'elle semble offrir à celle de la pointe.

Son auteur fut anobli au cours du XVIIIe siècle par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi ; il épousa à Lyon Mlle Dareste de la Chavanne, alla ensuite se fixer dans la terre de Villemereuil, qu'il avait achetée en Champagne et que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours, et mourut en 1776. Laurent Bonamy de Villemereuil, fils du précédent, fut écuyer de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, et mourut pendant la campagne de Russie, en 1812. Il laissa lui-même deux fils : 1° Jean-Victor-Eugène Bonamy de Villemereuil, président du Conseil général de l'Aube, qui épousa Mlle Pelée de Saint-Maurice et qui continua la descendance ; 2° Frédéric Bonamy de Villemereuil, général de brigade d'artillerie, dont le fils unique mourut sans postérité.

Principales alliances : Dareste de la Chavanne, Berthelin, Pelée de Saint-Maurice, d'Houdouart, Potérat de Billy, de Najac, Doussau, de Tarragon 1904, Carrelet de Loisy 1892, etc.

BONAND (de). Armes : *de gueules à trois têtes de cerf d'argent, 2 et 1.*

Il a existé au moyen âge en Bourbonnais une famille noble de ce nom. On voyait avant la Révolution dans le cloître de l'Abbaye de Sept-Fonds une tombe sur laquelle était représentée un chevalier dont l'écu était chargé de *trois coquilles* avec l'inscription suivante : *Hic jacet dominus Radulphus de Bonan, miles, qui obiit die mercurii ante festum.... MCCC II, requiescat in pace, amen.* On voyait dans la même abbaye la tombe, portant un écu avec les mêmes coquilles, d'Isabelle de Monz, femme de Raoulet de Bonand, décédée avant 1321. Dom Bétencourt mentionne un Etienne de Bonant, damoiseau, qui possédait en 1300 l'hôtel de Boucé, en Bourbonnais, et un Etienne de Bonant, autrement dit le sieur de Lonce, qui possédait à la même époque la terre et seigneurie de Saint-Pourçain.

Il est possible que la famille de Bonand qui est honorablement connue de nos jours en Bourbonnais ait eu dans le passé une origine commune avec celle qui appartenait au moyen âge à la noblesse de la même province. Elle aurait dans ce cas perdu sa noblesse par suite de dérogeance dès une époque très reculée et ne l'aurait jamais recouvrée. Il ne semble pas que ses membres aient habituellement porté de qualifications nobiliaires antérieurement à la Révolution et elle ne figure ni au nombre des familles qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de

1696, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Elle n'en occupait pas moins au XVIIIe siècle un rang très distingué dans sa province et y possédait d'importants domaines. Un de ses représentants, Gabriel de Bonand, a épousé en 1893 Mlle de Meaux, fille de l'ancien ministre et petite-fille du grand Montalembert.

Il a existé en Forez et en Lyonnais une famille de Bonand qui était distincte de celle dont il vient d'être parlé et qui portait pour armes : *de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois palmes d'or ; au chef cousu d'azur chargé d'un soleil d'or*, ou encore : d'*azur à un paon d'argent accompagné en chef de trois croisettes du même.* Cette famille, originaire de Saint-Martin-la-Plaine, était connue dans le notariat depuis le XVIe siècle. Un de ses membres, Antoine Bonand, bourgeois de Lyon, acquit en 1713 le fief du Sardon à Rive-de-Gier. Un autre, Luc Bonand, fit son testament à Lyon le 27 janvier 1787.

BONAPARTE. Armes anciennes : *de gueules à deux barres d'or accompagnées de deux étoiles de même, une en chef et une en pointe.* — Couronne : *de Comte.* — Armes adoptées après l'élévation de Napoléon Bonaparte à la dignité impériale : d'*azur à l'aigle au vol abaissé d'or empiétant un foudre du même.* — Couronne : *Impériale.*

La famille BONAPARTE, anciennement BUONAPARTE[1], appartenait avant la Révolution à la noblesse de l'île de Corse où elle vint des environs de Gênes s'établir vers la fin du XVe siècle. Il est peu de familles sur l'origine desquelles les historiens soient moins d'accord ; apologistes et détracteurs se sont livrés à son égard à de véritables débauches d'imagination. Il se trouva même un généalogiste qui transforma Napoléon en roi légitime de France en le faisant descendre directement du Masque de Fer, lequel aurait été le propre frère aîné de Louis XIV. Napoléon n'encouragea jamais ces fantaisies, comme peut le prouver la note suivante insérée par son ordre dans le *Moniteur* du 26 messidor an XIII : « On a mis dans les journaux une généalogie

[1] On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* la lettre suivante que d'Hozier adressa à Charles Bonaparte ou Buonaparte, alors en instance pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils Napoléon : « Votre nom est constamment écrit dans les « actes, même dans cet arrêt de noblesse, sans être précédé de l'article DE ; cepen- « dant vous signez DE Buonaparte. Le même arrêt de noblesse de 1771 donne à « votre famille le nom de BONAPARTE et non BUONAPARTE ; ne dois-je pas me conformer « pour l'orthographe de ce nom à celle dudit arrêt de 1771 ? » Le gentilhomme corse répondit en ces termes : « La république de Gênes depuis deux cents ans environ « a donné à mon ancêtre Jérôme le titre d'egregium Hieronymum de Buonaparte; « cet article a été omis n'étant presque pas d'usage en Italie de s'en servir; l'ortho- « graphe de mon nom de famille est celle de BUONAPARTE. »

« aussi ridicule que plate de la maison Bonaparte. Ces recherches « sont bien puériles. A tous ceux qui demanderaient de quel temps « date la maison Bonaparte, la réponse est bien simple : elle date du « 18 brumaire. »

Comme le fait remarquer le comte Colonna de Cesari-Rocca dans son *Armorial Corse*, les noms de Bonaparte, Buonaparte, etc., furent portés en Italie au moyen âge par un grand nombre de familles appartenant aux situations sociales les plus variées. Ils servaient à caractériser les familles guelfes qui suivaient le parti du Pape (*le bon parti*) par opposition aux familles gibelines. Quelques-unes de ces familles occupèrent une situation très brillante, particulièrement celle qui habita Trévise et qui s'éteignit au xve siècle [1] et celle qui se perpétua en Toscane jusqu'au xviiie siècle. C'est à la famille Ghisleri, de Bologne, qu'appartenait un religieux de l'ordre de Saint-François, né en 1235, décédé en 1294, qui fut béatifié dans la suite sous le nom de Bonaparte.

La famille Bonaparte de Toscane portait des armoiries à peu près semblables à celles de ses homonymes corses : *de gueules à deux bandes d'argent*. Elle était fort ancienne. Les généalogistes [2] mentionnent un Bonaparte qui fut exilé de Florence comme gibelin en 1120 ; Currado Bonaparte et son fils Jacopo auraient été qualifiés chevaliers de l'Éperon d'or au xiie siècle. Le capitaine Nicolo Bonaparte, ayant été banni de Florence en 1268, vint se fixer dans la petite ville de San Miniato où sa descendance se perpétua. On cite parmi ses descendants Léonardo Bonaparte, qui fut décapité en 1441 pour crime de haute trahison ; Giovanni-Giacomo Bonaparte, célèbre jurisconsulte, décédé au cours de cette même année 1441 ; Nicolo Bonaparte, qui fit imprimer à Florence en 1592 une comédie appelée *la Veuve* ; Jacobo Bonaparte, qui écrivit le journal du sac de Rome par le connétable de Bourbon en 1527, etc. Au cours du xviiie siècle les Bonaparte de Corse se mirent en relation avec ceux de San Miniato avec lesquels ils revendiquaient une origine commune et obtinrent de ceux-ci par acte du 28 juin 1759 une reconnaissance officielle de parenté. Cette reconnaissance, étant antérieure à la grande fortune des Bonaparte de Corse, était assurément bien désintéressée de la part de ceux de Toscane. Toutefois on ne doit y attacher qu'une importance relative ;

[1] La famille Bonaparte de Trévise, portait pour armoiries, d'après Rietsapp : d'*argent à une fasce vivrée de gueules*, ou encore : *de gueules à une bande d'argent chargée d'un cep de vigne de sinople pampré de quatre feuilles, posé dans le sens de la bande.*

[2] *Storia genealogica delle famiglia Bonaparte scritta da un Samminiatese.* Florence, 1846.

on sait, en effet, combien les actes de ce genre, dictés uniquement d'ordinaire par la complaisance ou par la courtoisie, ont peu de valeur en matière généalogique quand ils ne sont pas appuyés sur des preuves sérieuses. Cependant Giuseppe Bonaparte, dernier représentant authentique de la famille Bonaparte de San Miniato, ne se contenta pas de cette reconnaissance et fit encore son testament le 6 février 1780 en faveur de Charles Bonaparte, d'Ajaccio, le père de Napoléon. Quant au chanoine Bonaparte, chez lequel Napoléon, alors simple général français, logea lors de son passage à Florence, il ne se rattachait, paraît-il, que par les femmes aux Bonaparte de San Miniato.

De récentes découvertes, dues en grande partie aux savantes recherches du comte Colonna de Cesari-Rocca [1], permettent aujourd'hui de reconstituer depuis le XIIIe siècle l'histoire des Bonaparte de Corse. Toutefois leur point de jonction avec ceux de Toscane n'a pu encore être établi. La filiation est à peu près suivie depuis un Janfald dont le fils, Bonapars-Pax ou Bonapax, figura en 1245 au conseil de la petite ville de Sarzane, près de Gênes. Ce personnage venait peut-être du village de San Stefano, situé à quatre mille de Gênes, dans lequel le nom de Bonaparte était porté dès cette époque par une famille de notaires. La descendance de Janfald occupa à Sarzane un rang distingué sans que l'on puisse affirmer toutefois qu'elle ait appartenu à la noblesse ; le nom des Bonaparte de Sarzane ne figure pas, en tout cas, au *Livre d'Or* de Gênes. Giovanni Bonaparte, fils de Bonapax, traita en 1296 au nom de sa cité avec les habitants de Carrare ; il fut père de Jacopuccio Bonaparte, notaire impérial, qui était en 1324 syndic de Sarzane. Les fonctions de notaire n'entraînaient pas dérogeance en Italie et étaient même, dans certaines villes, réservées aux représentants des familles nobles. Les Bonaparte exercèrent le notariat à Sarzane pendant plusieurs générations. Giovanni Bonaparte, frère de Jacopuccio, alla se fixer à Pallio-Paggi ; il paraît avoir été l'auteur d'une famille Bonaparte que l'on trouve fixée à Chiavari au XVe et au XVIe siècles. Nicolosio Bonaparte, descendant de Jacopuccio, fut envoyé en 1464 dans la Marche d'Ancône en qualité de commissaire apostolique. Son frère, Cesare Bonaparte, admis cette même année au Conseil des Anciens de Sarzane, épousa Apollonia, fille naturelle de Nicolo Malaspina, marquis de Verrucola, lequel descendait de Charlemagne en ligne féminine, comme le démontre M. Colonna de Cesari-Rocca dans le *Nid de l'Aigle*.

[1] On peut consulter de cet auteur non seulement l'*Armorial corse*, mais surtout deux ouvrages exclusivement consacrés aux origines de la famille Bonaparte de Corse : *La vérité sur les Bonaparte avant Napoléon*, Paris, 1899, et *Le nid de l'Aigle*, 1905.

En 1486, la banque de Saint-Georges décida de déplacer la ville d'Ajaccio, en Corse, de la reconstruire à deux milles plus bas sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui et d'en faire une citadelle inexpugnable. Pour peupler la nouvelle cité on envoya du continent une centaine de familles qui venaient pour la plupart de Sarzane ou d'autres localités de la Lunégiane. Francesco Bonaparte, petit-fils de Cesare et d'Apollonia Malaspina, fut du nombre de ces premiers habitants d'Ajaccio[1]; il figure dès l'année 1490 au nombre des arbalétriers de la ville et servit dans ce corps pendant cinquante ans jusqu'à sa mort arrivée en 1540. Il est mentionné dans la plupart des actes avec le surnom de Moro ou de Moro de Sarzane. On trouve dans les actes des notaires de Sarzane que le 15 février 1529 le révérend seigneur Cesare Bonaparte, chanoine de Sarzane, vendit une maison sise dans cette ville tant en son nom qu'en celui de son frère, Francesco, de la ville de Sarzane, alors absent et fixé en Corse. Francesco Bonaparte avait épousé Caterina, fille de Guido de Castelletto, greffier de l'office de Saint-Georges en Corse. Leur fils, Gabriele Bonaparte, était encore fort jeune quand il demanda aux protecteurs de Saint-Georges, en 1497, une place de mercenaire à cheval ou à pied au lieu d'Ajaccio; il se qualifie dans cette supplique Gabriele de Sarzana, jeune fils (*figliolo*) du More de Sarzane, mercenaire à cheval de Leurs Seigneuries à Ajaccio. Il passa une procuration en 1565 devant son fils, Geronimo Bonaparte, alors notaire à Ajaccio; en 1582, étant presque centenaire, il revendiqua l'héritage de Luca Bonaparte qui venait de mourir et qui était fils naturel de son oncle, le chanoine Cesare Bonaparte. Geronimo, fils de Gabriele, exerça d'abord la profession de *piatese* (avoué ou procureur); il fut plus tard envoyé comme greffier auprès du podestat de Sartène, alla ensuite à Bastia avec la charge de notaire lieutenant du greffier du Sénat en Corse et fut enfin nommé notaire par lettres patentes du gouverneur général de l'île données à Bastia le 1er mars 1585; il avait épousé Pelagrina Calvari ou Chiavari qui lui apporta quelques domaines dans les environs d'Ajaccio. Ce Geronimo Bonaparte figure dans la plupart des actes avec la qualification de *magnifique;* mais cette qualification, d'apparence si pompeuse, n'avait surtout à cette époque aucune importance dans les pays de langue italienne et se donnait couramment non

[1] Muratori, dans son *Italia Sacra*, mentionne une charte corse du xe siècle dans laquelle figure le nom d'un Bonaparte; l'authenticité de cette charte est plus que douteuse; mais telle qu'elle est, elle n'en est pas moins antérieure au xve siècle, ce qui prouverait qu'à cette époque il avait déjà existé dans l'île une famille Bonaparte y occupant une situation distinguée. Le comte de Cesari-Rocca mentionne aussi une famille Bonaparte qui existait à Bastia dans la seconde moitié du xvie siècle.

seulement aux représentants des classes élevées, mais aussi à de simples artisans, tailleurs, bouchers, etc. Francesco Bonaparte, fils de Geronimo, lui succéda dans son office de notaire, fut membre du Conseil des Anciens d'Ajaccio et quitta cette ville en 1610 pour aller exercer dans le fief d'Istria la charge de greffier lieutenant des feudataires; il avait épousé Camilla Cattacioli, issue d'une vieille famille de Bonifacio, et en eut une nombreuse postérité ; il paraît avoir été dans une situation de fortune modeste et dut vendre en 1625 la maison de campagne de la Villetta qu'il possédait près d'Ajaccio. Il fut père de Sébastiano Bonaparte, qui épousa d'abord une fille de Troilo Lubera, notaire à Ajaccio, puis en 1630 Maria Rastelli, grand-père de Carlo-Maria Bonaparte, qui épousa en 1655 Virginia Odone, et bisaïeul de Giuseppe Bonaparte qui s'apparenta à toute la vieille noblesse de l'île par le mariage qu'il contracta en 1682 avec Maria, fille de Guglielmo, cosgr de Bozzi.

Charles de Buonaparte, père de Napoléon Ier, naquit à Ajaccio en 1746 ; il était fils de Giuseppe Bonaparte et de Maria-Saveria Paravisino et arrière-petit-fils de Giuseppe Bonaparte et de Maria de Bozzi mentionnés plus haut ; il était fort jeune quand il épousa, en 1767, Létizia Ramolino qui appartenait à une des bonnes familles de l'île, qui fut connue après l'élévation de son fils sous le nom de Madame Mère et qui ne mourut à Rome qu'en 1836. Charles de Buonaparte joua un rôle important dans les affaires de son temps, fut un des principaux compagnons d'armes de Paoli, se rallia des premiers à la France après l'annexion de l'île, fut nommé en 1771 assesseur à la junte d'Ajaccio, puis en 1773 membre de la commission des douze nobles, fut du nombre des députés que la noblesse de Corse envoya en 1777 à la Cour de Versailles et mourut à Montpellier en 1785. Il avait été maintenu dans sa noblesse le 13 septembre 1771 par arrêt du Conseil supérieur de l'île après avoir prouvé sa filiation depuis Gabriele Bonaparte vivant en 1567. Il avait encore fait des preuves de noblesse d'abord pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Elisa, née à Ajaccio en 1777, plus tard mariée à M. Bacciochi et grande-duchesse de Toscane, puis en 1784 pour obtenir l'admission à l'École militaire de Brienne de son fils Napoléon, né à Ajaccio en 1769, le futur Empereur.

L'histoire de la famille Bonaparte, appelée à l'Empire en 1804, est depuis cette époque trop intimement liée à celle de la France et trop connue de tout le monde pour qu'il soit nécessaire de la raconter dans cet ouvrage. Qu'il suffise de rappeler que Charles Bonaparte ou de Buonaparte laissa huit enfants de Létizia Ramolino :

1° Joseph, né à Corte en 1768, marié en 1794 à Julie Clary, roi de

Naples en 1806, roi d'Espagne en 1808, lieutenant-général de l'Empire en 1815, décédé à Florence en 1844, qui n'eut que deux filles, mariées l'une en 1822 à Charles Bonaparte, prince de Canino, l'autre à Charles-Napoléon-Louis Bonaparte, grand-duc de Berg et de Clèves, frère aîné de Napoléon III.

2° Napoléon, né à Ajaccio en 1769, le plus grand génie des temps modernes, empereur des Français en 1804, décédé à Sainte-Hélène en 1821, qui épousa d'abord la vicomtesse de Beauharnais, née Tascher de la Pagerie (l'impératrice Joséphine), décédée à la Malmaison en 1814, puis en 1810 l'archiduchesse Marie-Louise, plus tard duchesse de Parme. Napoléon laissa de cette seconde union un fils, Joseph-François-Charles, né aux Tuileries en 1811, appelé successivement le roi de Rome, l'empereur Napoléon II et le duc de Reichstadt, qui mourut sans alliance en 1832.

3° Elisa, élève de Saint-Cyr, mariée en 1797 à Félix-Pascal Bacciochi, créée en 1805 princesse de Lucques et de Piombino, puis en 1808 grande-duchesse de Toscane, décédée en 1820.

4° Lucien, né à Ajaccio en 1773, président du Conseil des Cinq Cents, ministre de l'Intérieur sous le Consulat, créé en 1814 par le pape Pie VII prince de Canino et de Musignano, décédé à Viterbe en 1840. Le prince de Canino avait d'abord épousé en 1795 Mlle Boyer dont il n'eut que deux filles, la princesse Gabrielli et lady Dudley-Stuart ; étant devenu veuf, il se remaria contre le gré de Napoléon Ier avec Alexandrine de Bleschamp, veuve de l'agent de change Jouberthon, et en eut un grand nombre d'enfants. Un de ses fils, Lucien-Louis-Joseph-Napoléon, fut le cardinal Bonaparte, décédé à Rome en 1895. Cette branche ne compte plus aujourd'hui qu'un seul représentant mâle, le prince Roland Bonaparte, né en 1858.

5° Louis, né à Ajaccio en 1778, marié en 1802 à Hortense de Beauharnais (la reine Hortense), fille de l'impératrice Joséphine, roi de Hollande de 1806 à 1810, décédé en 1846. Le roi Louis avait eu trois fils dont l'aîné mourut en bas âge, dont le second, Charles-Napoléon-Louis, grand-duc de Berg et de Clèves, mourut en 1831 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec sa cousine Charlotte Bonaparte, fille du roi Joseph, et dont le troisième fut l'empereur Napoléon III, décédé en 1873. Celui-ci avait épousé en 1853 Eugénie de Montijo, comtesse de Téba (l'impératrice Eugénie), et en avait eu un fils unique, Napoléon (le Prince Impérial), né en 1856, tué à l'ennemi en 1880.

6° Pauline, mariée successivement au général Leclerc et au prince Camille Borghèse, créée en 1806 duchesse de Guastalla, décédée à Florence en 1826.

7° Caroline, née en 1782, mariée en 1800 à Joachim Murat, plus tard

grand-duc de Berg, puis roi de Naples, connue après les événements de 1815 sous le titre de comtesse de Lipona, décédée à Florence en 1839.

9° Jérôme, né à Ajaccio en 1784, roi de Westphalie de 1807 à 1813, gouverneur des Invalides et maréchal de France sous Napoléon III, décédé en 1860. Le roi Jérôme, étant encore mineur, avait épousé à Baltimore en 1803 miss Elisabeth Paterson, fille d'un des principaux négociants de cette ville, qui ne mourut que le 23 avril 1879. Ce mariage, qui avait été contracté sans le consentement de sa famille, ayant été déclaré illégal par décret impérial du 21 mars 1805, le roi Jérôme se remaria en 1807 avec la princesse Frédérique-Sophie-Dorothée de Wurtemberg, décédée en 1835. Il avait eu de sa première union un fils, Jérôme-Napoléon Bonaparte, né en 1804, décédé en 1870, qui, sans être admis à faire partie de la Famille Impériale, fut rétabli le 30 août 1854 dans sa qualité de Français et maintenu le 4 juillet 1856 par conseil de la Famille Impériale dans la possession du nom de Bonaparte ; Jérôme-Napoléon Bonaparte épousa miss Williams et fut l'auteur d'un rameau non princier qui se perpétue aux Etats-Unis avec beaucoup de distinction. Le roi Jérôme eut de sa seconde union une fille, la princesse Mathilde, mariée à Anatole Demidoff, prince de San Donato, décédée en 1905, et un fils, le prince Napoléon, décédé en 1891. Celui-ci avait épousé la princesse Clotilde de Savoie, fille du roi Victor-Emmanuel ; il en a laissé une fille, la duchesse douairière d'Aoste, et deux fils, le prince Victor-Louis-Napoléon, né en 1862, et le prince Louis-Napoléon, né en 1864, général au service de l'empereur de Russie.

Alliances souveraines : Maisons de Lorraine-Habsbourg 1810, de Wurtemberg 1807, de Savoie 1859, 1888.

Principales alliances non souveraines : Colonna de Bozzi 1682, d'Ornano, Ramolino di Coll' Alto, Clary, Tascher de la Pagerie, Bacciochi, Gabrielli, Posse, Dudley-Stuart 1824, Wyse, Honorati, Ruspoli 1859, Ney de la Moskowa 1898, del Gallo de Roccagiovine 1847, Primoli 1848, Campello 1851, de Villeneuve-Esclapon 1882, de Porto-Carréro de Montijo de Téba 1853, de Beauharnais 1802, Borghèse, Murat, Demidoff de San-Donato 1841, de Moltke-Huitfeld 1896, de Cambacérès, etc.

BONAPARTE (Wyse-). Voyez : Wyse.

BONARDI du MÉNIL et de SAINT-SULPICE (de). Armes : *de gueules à trois bandes de sable.*

La famille de Bonardi est originaire de Provence où les noms de

Bonardi et de Bonnardi sont assez répandus. Saint-Allais en a donné sous la Restauration une généalogie dans son *Nobiliaire Universel de France*. D'après ce travail, que l'auteur dit avoir exécuté à l'aide de titres communiqués par la famille, la filiation suivie remonterait à un noble Jacques Bonardi dont la femme, Hugua, acquit une maison à Digne par acte passé dans cette ville le 25 août 1385. Ce Jacques Bonardi serait venu de Mondovi, en Piémont, établir sa résidence à Digne et son nom figure encore dans des actes du 17 décembre 1419, du 20 mars, du 4 juillet et du 4 août 1430. Il aurait été père de noble Antoine de Bonardi qui aurait épousé Marguerite Malisang et qui aurait continué la lignée. Gaspard de Bonardi, écuyer, arrière-petit-fils du précédent, aurait épousé le 24 mai 1587 noble demoiselle Suzanne de Trognon et en aurait eu plusieurs fils dont l'aîné, autre Gaspard, marié le 18 avril 1624 à noble demoiselle Marguerite Morel, aurait continué la descendance et dont un cadet, Jean, aurait été chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Le nom de ce chevalier ne figure sur aucune liste connue des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, même sur celle, cependant si complète, qui a été publiée en 1891 par M. de la Roque. Le travail de Saint-Allais paraît, du reste, ne devoir être accepté qu'avec beaucoup de réserve. La famille de Bonardi n'est mentionnée, en effet, dans aucun des anciens nobiliaires de Provence ; elle ne fut l'objet d'aucun jugement de maintenue de noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et on ne voit même pas qu'elle ait été à cette époque condamnée, ni inquiétée, ce qui semble indiquer qu'elle n'avait point de prétentions nobiliaires. Melchior de Bonardi, fils de Gaspard et de Marguerite Morel, épousa le 29 septembre 1674 Anne Fresse, fille du seigneur de Monval et issue d'une famille distinguée qui fut dans la suite anoblie par ses charges. Leur fils, Balthazar Bonardi, marié en 1726 à Marie-Anne Roux de Feissal, d'une famille noble des environs de Digne, embrassa la carrière militaire et fut nommé en 1724 capitaine de cavalerie. Jean-Baptiste Bonardi, fils du précédent, d'abord lieutenant d'infanterie, vint se fixer à Paris après le mariage qu'il contracta en 1759 avec Marie-Jeanne Chevalier, fille d'un conseiller auditeur en la Chambre des comptes de cette ville, fut nommé en 1764 conseiller maître en ladite Chambre et fut vraisemblablement anobli par cet office qu'il conserva jusqu'à l'époque de la Révolution ; il acquit en 1769 en Normandie la seigneurie importante du Ménil-Lieubray, dont sa descendance a conservé le nom, et obtint l'érection de cette terre en baronnie par lettres patentes d'octobre 1778 qu'il fit enregistrer au Parlement le 14 janvier 1779 et en la Chambre des comptes le 22 janvier 1780. Il fut convoqué en 1789, à cause de son

fief de Mainville, aux assemblées de la noblesse tenues à Soissons. Il laissa deux fils, Jean-Amédée et Raymond, qui furent les auteurs de deux branches.

Jean-Amédée de Bonardi, baron du Ménil, auteur de la branche aînée, fut membre du collège électoral de la Seine-Inférieure et épousa en 1788 Mlle Boula de Mareuil. Leur petit-fils, Jean-Ernest de Bonardi, baron du Ménil, né en 1814, marié à Mlle de Séréville dont il a eu un fils, a été trésorier-payeur général à Chambéry.

Raymond-Gaspard de Bonardi de Saint-Sulpice, auteur de la branche cadette, général de division sous le Premier Empire, pair de France sous Louis-Philippe, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé en 1835, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes de mai 1808. Il laissa une fille, la baronne de Cambray, et un fils, Eugène de Bonardi, comte de Saint-Sulpice, qui mourut en 1859 sans avoir été marié.

Principales alliances : de Vintimille-Montpezat 1656, de Fresse-Monval 1674, de Roux de Feissal 1726, Boula de Mareuil 1788, Morin de Sainte-Colombe 1813, Chapelain de Séréville 1840, de la Borde, Lambert de Cambray, de Bonnechose, etc.

La famille dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec une famille Bonnardi ou Bonnardy qui occupait au XVIIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie de la petite ville de Riez, en Provence. Cette famille, sur laquelle on trouvera des renseignements dans les *Dossiers Bleus*, portait pour armes : *de gueules à une tour d'argent surmontée d'une girouette et accompagnée de deux étoiles, le tout du même.* François Bonnardy, décédé vers 1696, fut maire de Riez. Il fut père de Melchior Bonnardy, bourgeois de Riez, et grand-père d'Auguste Bonnardy, chevalier de Saint-Michel, qui fut pourvu en 1722 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Ce dernier avait épousé en 1699 Geneviève Quignon, fille d'un marchand d'Amiens. Leur fils François, né à Amiens en 1708, connu sous le nom de Bonnardi de Crécy, fut nommé en 1733 conseiller au Parlement de Paris, épousa en 1735 Mlle Choart et demeura veuf dès 1737.

BONAUD d'ARCHIMBAUD (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un fer de lance d'argent mis en bande*, qui est de Bonaud ; *aux 2 et 3 d'or à une bande de gueules chargée de trois molettes d'argent*, qui est d'Archimbaud. — Couronne : *de Marquis*.

Il a existé en Provence une famille de Bonaud qui appartenait dès le XVe siècle à la noblesse de sa région et dont les représentants furent maintenus nobles en 1667 par arrêt des commissaires géné-

raux de Sa Majesté départis pour la recherche des faux nobles. Cette famille, qui a possédé, entre autres biens, les seigneuries de Roquebrune et de la Bastide, paraît s'être éteinte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Il a existé dans la même province une deuxième famille DE BONAUD qui portait les mêmes armoiries que la précédente et dont Artefeuil a donné une généalogie dans son *Histoire héroïque de la Noblesse de Provence*. Noble François de Bonaud, le plus ancien membre de cette famille dont cet auteur ait eu connaissance, avait épousé Melchionne de Flotte, de la famille des seigneurs de Maux. Pierre de Bonaud, le seul fils du précédent dont Artefeuil fasse mention, épousa d'après cet auteur Françoise de Gastus par contrat du 7 août 1581. Celui-ci fut père de Jacques de Bonaud, qui épousa Jeanne de Chapus par contrat du 8 février 1626, et grand-père de Pierre de Bonaud, Sgr de la Galinière, conseiller auditeur en la Chambre des comptes, aides et finances de Provence, qui épousa Françoise de Béraud par contrat du 10 février 1658. La noblesse de ces divers personnages est plus que douteuse et ils négligèrent, en tout cas, de la faire reconnaître lors des diverses recherches des faux nobles ordonnées par Louis XIV. Pierre de Bonaud eut de Françoise de Béraud un fils, Jean-Louis de Bonaud, Sgr de la Galinière, qui fut pourvu de la charge anoblissante de conseiller maître en la Chambre des comptes de Provence et qui épousa le 12 septembre 1685 Thérèse d'Etienne de Villemeur. Ignace de Bonaud, Sgr de la Galinière, fils aîné du précédent, lui succéda dans son office et épousa le 5 juin 1730 Angélique de Laugier de Saint-André dont il eut un fils, né en 1737. Cette famille paraît être aujourd'hui éteinte. Un de ses représentants, Baptiste-André-Cajétan de Bonnaud, officier au régiment de Rouergue, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille.

La famille DE BONAUD D'ARCHIMBAUD qui s'est perpétuée en Dauphiné jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle avait eu pour berceau la Provence; elle revendiquait une origine commune avec les deux familles dont il vient d'être parlé et en portait les armoiries. La Chesnaye des Bois en a donné au XVIIIe siècle une généalogie qui paraît être une œuvre de haute imagination. Cet auteur en fait remonter la filiation à un Raymond de Bonnaud qui aurait possédé en 1331 la seigneurie de Planta, dans le royaume de Naples. Ce personnage aurait été père de Jean de Bonnaud, gouverneur de la citadelle de Pertuis en 1397, grand-père de Pierre de Bonnaud, marié le 12 janvier 1380 à Béatrix d'Archimbaud, et bisaïeul de Frédéric de Bonnaud, Sgr de Roquebrune, qui serait venu se fixer à Fréjus et qui

aurait épousé par contrat du 27 avril 1467 Honorade de Crotte, héritière de la seigneurie de la Bastide. François de Bonnaud, qui représente le sixième degré de la généalogie donnée par la Chesnaye des Bois, aurait possédé les seigneuries de Roquebrune, Villepaix, etc., aurait épousé Melchionne de Flotte par contrat du 8 octobre 1564 et aurait fait le 13 janvier 1574 son testament dans lequel il se qualifie magnifique et excellent seigneur. Ce personnage est évidemment le même que celui dont Artefeuil fait le premier auteur connu de la famille de Bonnaud de la Galinière. La Chesnaye des Bois lui attribue non plus un fils, mais trois : 1° Pierre, marié le 8 février 1607 à Madeleine de Fabre, auteur des Bonaud de Roquebrune maintenus dans leur noblesse en 1667 et vraisemblablement éteints au XVIIIe siècle ; 2° François (celui qu'Artefeuil appelle Pierre), marié à Anne de Gallux (Françoise de Gastus, d'après Artefeuil) et auteur des Bonnaud de la Galinière ; 3° Antoine, marié à Marguerite de Savournin par contrat passé le 26 avril 1629 devant notaire à Pertuis et auteur des Bonaud d'Archimbaud. André Bonneau ou de Bonnaud, fils de ce dernier, épousa le 2 avril 1663 Suzanne d'Archimbaud qui appartenait à une vieille et honorable famille de Provence ; il ne paraît pas avoir eu de prétentions nobiliaires et on ne voit pas que ni lui ni ses enfants aient été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Son petit-fils, Alphonse de Bonnaud, marié le 24 novembre 1732 à Scholastique de Donodei de Campredon, joignit le premier à son nom celui de la famille d'Archimbaud pour se conformer aux derniers désirs de son grand-oncle, Louis d'Archimbaud, lieutenant de Roi dans la ville de Pertuis. Charles-Louis-Alphonse de Bonaud d'Archimbaud, fils du précédent, né à Pertuis, vint se fixer en Dauphiné par le mariage qu'il contracta le 18 octobre 1764 avec Thérèse de Moreau de la Vérone ; il acquit dans cette province en 1771 la terre de Montguers, fit reconnaître sa noblesse au cours de cette même année par un arrêt de la Chambre des comptes de Grenoble et fut connu le premier sous le titre de marquis d'Archimbaud. M. d'Archimbaud signa en 1789 la protestation de la noblesse et du clergé de l'élection de Montélimart contre les décisions prises par l'Assemblée de Romans.

La famille de Bonaud d'Archimbaud a fourni des officiers, un conseiller général de la Drôme, etc.

Son dernier représentant mâle, marié à Mlle de Ribiers, d'Avignon, en a laissé une fille unique qui a épousé en 1882 M. Gabriel Demians.

Principales alliances : de Moreau de la Vérone, de Donodei de Campredon, de Bonet d'Honières, de Ribiers, etc.

BONAVENT (ou BONNAVENT) de BEAUMEVIELLE (de). Voyez : Bonnavent de Beaumevielle (de).

BONCENNE. Armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 : d'*argent à une fasce ondée, échiquetée d'or et de gueules*.

La famille Boncenne appartient à la haute bourgeoisie du Poitou. Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation à René Boncenne, procureur à Poitiers, dont la veuve, Suzanne Nau, est mentionnée dans un acte du 11 novembre 1625. François Boncenne, petit-fils du précédent, était avocat en Parlement, sénéchal du bourg Saint-Hilaire à Poitiers, quand il eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696. Pierre Boncenne, né à Poitiers en 1774, député de la Vienne à l'époque des Cent Jours, doyen de la Faculté de droit de Poitiers en 1829, décédé en 1840, fut un jurisconsulte éminent. La famille Boncenne a fourni des procureurs au présidial de Poitiers, des avocats, des magistrats, etc.

Principales alliances : Pallu (vers 1710), Arnault de la Ménardière 1775, Pervinquière 1819, etc.

BONCHAMPS ou BONCHAMP (de), en Anjou. Armes : *de gueules à deux triangles d'or entrelacés en forme d'étoile*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Des bons champs sortent les bons fruits*.

Le nom de Bonchamps est porté aujourd'hui par deux familles nobles bien distinctes appartenant l'une à l'Anjou, l'autre à la Normandie. La première de ces familles, illustrée à la fin du XVIIIe siècle par un des principaux chefs de l'insurrection vendéenne, a eu pour berceau les environs de Châtellerault, en Poitou. On en trouvera des tableaux généalogiques dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres ; on en trouvera aussi des généalogies très sommaires dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* et dans *l'Annuaire de la Noblesse* de 1894. Les deux tableaux généalogiques mentionnés plus haut en font remonter la filiation à Louis de Bonchamps, écuyer, Sgr de Pierrefitte, qui avait épousé vers 1440 Guillemine de la Fouchardière. Ce gentilhomme est mentionné dans une sentence rendue le 20 juillet 1462 par l'archiprêtre de Faye-la-Vineuse en la Cour de monsieur l'official de Poitiers et dans une sentence rendue le 18 novembre 1490 au siège ordinaire de Châtellerault. On voit dans le tableau généalogique conservé dans le *Nouveau d'Hozier* que d'après un mémoire de famille il aurait été fils de Simon, petit-fils de Michel et arrière-petit-fils de Guillaume de Bonchamps sur lesquels on ne sait rien. Beauchet-Filleau mentionne cependant un aveu que Guillaume de

Bonchamps rendit à Saumur en 1312 pour son fief de Pierrefitte situé dans la paroisse de Berthegon, près de Richelieu. Louis de Bonchamps laissa deux fils, noble personne Bernardin de Bonchamps, écuyer, Sgr de Pierrefitte, et messire Abel de Bonchamps, prêtre, qui passèrent une transaction le 1er juillet 1507. L'aîné de ces deux frères avait épousé Jeanne de Vaucelles par contrat du 22 décembre 1477 d'après Beauchet-Filleau et le vicomte Révérend ; il en eut deux fils, nobles hommes François et Joachim de Bonchamps, écuyers, qui partagèrent sa succession par acte du 20 août 1512 et qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée, dite des seigneurs de Pierrefitte, paraît avoir eu pour dernier représentant François de Bonchamps, chevalier, sieur de Pierrefitte, prévôt provincial des maréchaux de Touraine, demeurant à Tours, à qui l'intendant Voisin de la Noiraye donna acte le 18 septembre 1667 de la représentation de ses titres de noblesse.

Joachim de Bonchamp, auteur de la seconde branche, rendit hommage le 12 juillet 1518 pour son fief des Clouzeaux ; il épousa Suzanne du Quesne et fut père de noble homme Charles de Bonchamps, écuyer, Sgr de Sault, Esmes, etc., qui épousa par contrat du 9 avril 1568 Renée d'Arsac, veuve de noble homme René de la Vignole, et qui continua la descendance. Le petit-fils de celui-ci, René de Bonchamps, sieur de Maurepart, demeurant en la paroisse de Louresse, dans l'élection de Saumur, marié en 1626 à Marie Chevrier, fut maintenu dans sa noblesse le 18 septembre 1667 par jugement de Voisin de la Noiraye après avoir prouvé une filiation noble depuis 1454. Il laissa deux fils, René et Charles de Bonchamps. La descendance directe de l'aîné de ceux-ci s'éteignit avec ses petites-filles ; l'une d'elles avait épousé en 1731 Louis-César Budan de Russé dont les descendants ont adopté et portent encore les armoiries de la famille de Bonchamps. Pierre de Bonchamps, Sgr de la Baronnière, second fils de René et de Marie Chevrier, était arrivé à un âge avancé quand il épousa à Angers en 1700 Hyacinthe Boilève du Planty. Son fils, Anne-Arthur de Bonchamps, Sgr de la Baronnière, marié à Craon en 1734 à Marguerite de Farcy, en laissa une nombreuse postérité. Deux des fils de celui-ci, Artus de Bonchamps, Sgr du Crucifix, ancien page de la Petite Écurie, qualifié doyen de la noblesse d'Angers, et Joseph de Bonchamps, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers. Le second d'entre eux, Joseph, né en 1745, fut dans la suite conseiller général de la Mayenne ; il a été l'aïeul des représentants actuels. Charles-Artus, connu sous le titre de marquis de Bonchamps, né au château du Crucifix en 1760, fils unique d'Artus, fut général en chef des armées

vendéennes, mérita l'admiration de tous les partis par son courage et par sa générosité et mourut en octobre 1793 des blessures qu'il avait reçues à la journée de Cholet. On sait qu'avant de mourir il voulut sauver la vie à cinq mille prisonniers républicains que les Vendéens, exaspérés par les cruautés des Bleus, voulaient massacrer. Un monument élevé à sa mémoire et dû au ciseau de David d'Angers, le statuaire républicain, a consacré le souvenir de ce grand acte d'humanité. Bonchamps avait épousé en 1789 Mlle de Scépeaux ; il en laissa une fille unique qui épousa en 1817 le comte de Bouillé et qui ne mourut qu'en 1877.

Charles de Bonchamps avait été admis dans l'ordre de Malte en 1787.

Principales alliances : de la Fouchardière, de Vaucelles, Cantineau, d'Arsac 1568, de Culant, Budan de Bussé, Boilève du Planty 1700, de Farcy 1734, 1804, de la Croix 1776, du Bois de Maquillé 1767, de Scépeaux 1789, de Bouillé 1817, du Breil de Pontbriand 1843, de la Porte de la Thébaudière, de Ravenel 1780, etc.

BONCHAMPS (de), en Normandie. Armes : d'*azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules*.

Cette famille DE BONCHAMPS, bien distincte de la précédente, appartient à la noblesse de Normandie. Elle a possédé dans l'élection de Falaise, entres autres biens, les seigneuries de la Londe et de Bérengeville. On trouvera sur elle une très courte notice dans l'*Annuaire de la Noblesse*. de 1894.

Lors de la grande recherche des faux nobles, commencée en 1666, son chef, Odet de Bonchamps, sieur de la Londe, domicilié en la paroisse du Bruil, dans l'élection de Falaise, présenta ses titres de noblesse à M. de Marle, intendant d'Alençon. Celui-ci jugeant ces titres insuffisants, le renvoya devant le Conseil d'État.

Louis-Gabriel-Auguste de Bonchamps prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage secondaire de Falaise. Il avait épousé Anne-Eulalie de Vigneral ; leur fils, Guillaume, marié en 1822 à Mlle de Chamerolles, fut connu le premier sous le titre de comte de Bonchamps qui, depuis lors, a été conservé par le chef de la famille.

Principales alliances : de Vigneral, Lambert de Chamerolles 1822, du Faÿ de Carsix, André de la Fresnaye 1860, Gaudin de Saint-Rémy, du Fresne de Virel 1896, etc.

BONCOURT (**Morel de**). Voyez : MOREL DE BONCOURT ET DE FOUCAUCOURT.

BONDET de la BERNARDIE. Armes (d'après le *Dictionnaire historique*

et héraldique de la Noblesse française, de M. de Mailhol) : *parti au* 1 *de gueules à trois fasces d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; au* 2 *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.*

La famille BONDET DE LA BERNARDIE est originaire du bourg de Lonzac, dans le Haut-Limousin, aux environs duquel elle a possédé les domaines de la Bernardie, de la Valette et des Pommiers. Son premier auteur connu, Léonard Bondet de la Bernardie, avait épousé Antoinette Mailhard avec laquelle il vivait dans les premières années du XVIIe siècle. La descendance de ce personnage s'est très honorablement perpétuée jusqu'à nos jours en Limousin et en Périgord. Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Roffignac, de Rogier 1901, etc.

Il avait existé dans les environs de Saint-Maixent, en Poitou, une famille Bondet qui portait pour armes : d'*or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'un lion du même*. Les représentants de cette famille, Charles Bondet, Sgr du Bellebut, et autre Charles Bondet, sieur de la Renaudière, demeurant tous deux dans la paroisse de Chavagnes, furent, lors de la recherche de 1666, déclarés roturiers par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers.

BONDURAND (Bligny-). Voyez : BLIGNY-BONDURAND.

BONDY (Taillepied de). Voyez : TAILLEPIED DE BONDY.

BONET (Conte de). Voyez : CONTE DE BONET.

BONET. Armes : *écartelé au* 1 *des comtes militaires ; au* 2 *d'argent à une tête d'aigle en abîme de sable accompagnée de trois étoiles d'azur,* 2 *et* 1 ; *au* 3 *de gueules à deux colonnes d'or unies par une banderole d'argent ; au* 4 *d'azur à deux drapeaux d'argent passés en sautoir.*

L'auteur de cette famille, Jean-Pierre-François BONET, naquit en 1768 à Alençon où ses parents occupaient une situation modeste ; il s'engagea très jeune dans le régiment de Boulonais, passa successivement par tous les grades, fut nommé général de division en l'an XI, se signala aux batailles de Hohenlinden et de Lutzen et fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 2 mars 1811. Tenu à l'écart sous la Restauration, le général Bonet fut nommé pair de France par Louis-Philippe en 1831, fut envoyé en Vendée l'année suivante pour combattre le soulèvement provoqué par Mme la duchesse de Berry, fut appelé au Sénat par Napoléon III en 1852 et mourut à

Alençon en 1857. De son mariage contracté en 1806 avec Mlle Jobbé il avait eu plusieurs filles et un fils, Hilaire-Pierre, comte Bonet, né en 1813, ancien préfet, qui a lui-même laissé postérité.

Principales alliances : Jobbé, Lecomte de la Verrerie.

BONET de la CHAPOULIE (de). Armes : *de gueules à un lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille de Bonet de la Chapoulie, originaire de la ville de Sarlat, en Périgord, est anciennement et honorablement connue dans sa région. Elle a fait insérer sa généalogie dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais. On en trouvera ainsi une généalogie très complète et très documentée dans les manuscrits de l'abbé de Lespine, au Cabinet des Titres (Fonds Périgord).

Jean de Bonet, auquel ce dernier travail fait remonter la filiation, avait épousé Marguerite de Gisson. Ses descendants produisirent un testament qu'il aurait fait le 7 avril 1530 en sa maison noble de la Chapoulie, dans la juridiction de Sarlat, par lequel il instituait héritier universel son fils aîné Antoine, alors à l'armée du Roi, et dans lequel il se qualifiait écuyer, sieur de la Chapoulie. Antoine de Bonet, fils du précédent, épousa demoiselle Antoinette de Gaudin, fille de feu Monsieur de Gaudin, par contrat passé le 18 janvier 1561 et vidimé en 1666 ; il se qualifie dans cet acte écuyer, sieur de la Chapoulie et de la Geneste, avocat au Parlement de Bordeaux ; il ne prend aucune qualification nobiliaire dans son testament fait à Sarlat le 3 avril 1608 et s'y qualifie simplement maître Antoine de Bonet, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux. Deux des fils d'Antoine de Bonet, Jean, né en 1576, et Raymond, né en 1577, furent les auteurs de deux branches. Il sera parlé plus bas de la branche aînée, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours.

Raymond de Bonet, auteur de la branche cadette, figure dans différentes actes avec les qualifications de noble, d'écuyer et de seigneur de la Chapoulie ; il épousa le 8 juin 1620 Marie de Villepreux. Leur fils, Pierre de Bonet, marié le 30 juillet 1659 à Anne de Bonsol, résidait en sa terre de la Chapoulie, dans la juridiction de la Réole, quand il produisit en 1666 ses titres de noblesse devant le subdélégué de l'intendant Pellot.

Jean de Bonet, auteur de la branche aînée, fut avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux et fit son testament le 4 février 1653. Il avait épousé Antoinette de la Brousse ; cette dame fit le 19 janvier 1667 son testament dans lequel elle se dit veuve de maître Jean de Bonet, avocat. Jean de Bonet eut d'Antoinette de la Brousse deux

fils tous deux appelés Raymond. L'aîné d'entre eux, monsieur maître Raymond de Bonet, sieur de la Chapoulie, avocat en la Cour, demeurant à Sarlat, épousa le 19 mai 1676 Louise de Besse et fit son testament le 7 juin 1693 ; il était consul de Sarlat quand cette ville fut prise en 1652 par les troupes du prince de Condé et il contribua beaucoup par son zèle et par son énergie à la faire rentrer sous l'autorité royale ; son fils, Jean de Bonet, sieur de la Chapoulie, marié en 1735 à Marie de Maraval, fut le grand-père de David-Joseph de Bonet de la Chapoulie, né en 1780, qui fut député en 1814 par la ville de Sarlat auprès du roi Louis XVIII pour le féliciter d'être remonté sur le trône de ses ancêtres. Monsieur maître Raymond de Bonet, second fils de Jean et d'Antoinette de la Brousse, fut conseiller du Roi avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Sarlat ; il épousa le 23 janvier 1654 Jeanne de Martini ; il fut père de monsieur maître Jean de Bonet, écuyer, conseiller du Roi, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Sarlat, qui épousa le 17 avril 1706 Anne de Reyssal, fille d'un médecin de Sarlat, et grand-père de noble Joseph-Raymond de Bonet, écuyer, Sgr de Laigue et de Montazet, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Figeac, qui épousa le 18 septembre 1747 Marguerite de Gain de Montaignac.

La famille de Bonet de la Chapoulie n'est pas titrée. C'est par erreur que la Chesnaye des Bois et après lui Saint-Allais ont avancé qu'elle avait été maintenue dans sa noblesse le 28 juin 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de Gain de Montaignac, de Beauroyre, etc.

BONET (aliàs **BONNET**) **de SALLÈLES** (**de**). Armes : d'*azur à une bande d'or accompagnée en chef d'un soleil agissant de même cantonné à sénestre ; écartelé d'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois coquilles de sable rayées d'argent.* — Supports : *deux lions au naturel.*

La famille DE BONET OU DE BONNET DE SALLÈLES appartient à la noblesse du Roussillon. Elle a eu pour auteurs deux frères qui furent inscrits en 1671 au nombre des bourgeois de matricule de la ville de Perpignan jouissant des privilèges de la noblesse.

D'après Saint-Allais, Marie-Grégoire-Anne de Bonnet de Sallèles, né en 1769, aurait fait en 1785 devant Chérin père les preuves de noblesse prescrites pour être admis à l'Ecole militaire.

Joseph de Bonnet de Sallèles prit part en 1787 aux assemblées de la noblesse du Roussillon.

La famille de Bonet de Sallèles a fourni des officiers. Son chef est connu de nos jours sous le titre de marquis.

Principale alliance : de Castéras.

BONET d'OLÉON et d'HONIÈRES (de). Armes : d'*or à un chevron d'azur accompagné de trois mouchetures d'hermines de même* (ce sont les armes de la famille de Bonnet de Maureilhan de Polhes). — Aliàs : d'*azur à une bande d'argent chargée de trois merlettes de sable.*

La famille DE BONET D'OLÉON ET D'HONIÈRES est honorablement connue au Comtat-Venaissin. La Chesnaye des Bois lui a consacré une courte notice dans son *Dictionnaire de la noblesse* et le baron Guillaume du Laurens d'Oiselay a donné un résumé de sa généalogie dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* de 1903. Ces deux autres auteurs croient qu'elle est une branche détachée à une époque très reculée de la famille DE BONNET DE MAUREILHAN DE POLHES, encore existante, qui fut anoblie en 1547 et qui n'a cessé depuis cette époque d'occuper un rang brillant dans la noblesse du Languedoc. Mais ils reconnaissent que le point de jonction des deux familles, antérieur en tout cas à l'anoblissement de 1547, n'a pu être déterminé. La famille de Bonnet de Maureilhan de Polhes n'accepte point du reste cette communauté d'origine. La Chesnaye des Bois ajoute que, d'après une ancienne tradition, l'auteur commun de ces deux familles aurait été un favori des rois Sigebert II et Théodoric et qu'il aurait été élevé par ces princes à la charge de Référendaire, puis à celle de gouverneur de Provence.

M. du Laurens d'Oiselay fait remonter la filiation à un Guillaume de Bonet, *Guglielmus Boneti*, qui fut consul de Valréas ; il lui attribue pour fils un Jean de Bonet, qui fonda en 1543 une chapellenie dans l'église paroissiale de Valréas et qui se dit dans cet acte fils de Guillaume. Mais il ne donne la filiation comme régulièrement établie que depuis un Nicolas de Bonet, arrière-petit-fils présumé du précédent, qui épousa vers 1610 Honorade de Sabathier. Ce personnage laissa trois fils : 1° Etienne, qui fut l'auteur de la branche aînée, dite d'OLÉON, encore existante ; 2° Jean, notaire à Valréas, dont le fils paraît être mort sans postérité ; 3° Philippe, qui fut l'auteur de la seconde branche, dite d'HONIÈRES, éteinte au XIXe siècle.

Etienne Bonet, auteur de la branche aînée, fut pourvu en 1628 du grade de docteur ès droit civil de l'Université d'Avignon qui, au Comtat-Venaissin, conférait la noblesse au premier degré ; il épousa à Avignon en 1641 Françoise de Moneri. D'après M. du Laurens d'Oiselay il aurait été père d'un César Bonnet, baptisé en 1653, qui fut pourvu en 1672 du grade de docteur en droit civil de l'Université

d'Avignon. M. de Teule, qui a donné une *Chronologie* de ces docteurs, mentionne bien un César Bonnet, d'Avignon, qui fut pourvu de ce grade en 1672; mais il en fait le fils d'un Esprit Bonet, de Valréas, qui avait été pourvu du même grade en 1631. César Bonet épousa en 1694 Jeanne-Marie de Rousset d'Arquier et en eut deux fils, Louis et Alexandre, qui furent reçus l'un et l'autre en 1724 docteurs en droit civil de l'Université d'Avignon et qui acquirent ainsi définitivement la noblesse héréditaire. L'aîné de ces deux frères, Louis Bonet, épousa le 14 janvier 1744 Jeanne de Chaternet; il fut père de Louis-François-Xavier de Bonet d'Oléon, élève du collège des Quatre-Nations, qui épousa en 1784 Marie-Thérèse de Bertrand et dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Philippe Bonet, auteur de la seconde branche, fut consul de Valréas en 1660 et épousa Marie d'André. Il fut père d'Esprit-Joseph de Bonet, consul et juge de Valréas de 1675 à 1693, qui épousa en 1707 Marie d'Aubert, et grand-père de Louis de Bonet d'Honières, né en 1707, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, qui s'apparenta grandement par son mariage avec Mlle de Simiane. Alphonse-Alexandre de Bonet d'Honières, né en 1764, fils cadet de ce dernier, décédé sans postérité en 1807, fut général de brigade et officier de la Légion d'honneur. Son neveu, Elzéar-Louis de Bonet d'Honières, né en 1787, fut le dernier représentant mâle de sa branche et ne laissa que deux filles; l'une de ces filles épousa son cousin Louis-Charles de Bonet d'Oléon.

La famille Bonet a fourni des docteurs en droit de l'Université d'Avignon, des officiers dont l'un fut tué à l'ennemi en 1712, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Raousset-Soumabre 1817, de Boysseulh, Bessot de Lamothe, Granier, de Foresta, du Laurens d'Oiselay 1880, de Simiane, de Merles, de Bonaud d'Archimbaud, etc.

Il a existé en Provence une famille de Bonet qui portait pour armes : d'*azur à un cerf d'argent*. L'auteur de cette famille, Pierre Bonet, fut pourvu en 1647 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi près la Cour du Parlement de Provence et épousa en 1654 Marguerite de Roquebrune. Il fut père de Jean de Bonet, Sgr de Costresède, qui fut reçu en 1688 conseiller en la Cour des comptes de Provence. Celui-ci eut pour successeurs dans sa charge son fils, Philippe-André de Bonet de Costresède, marié en 1718 à Mlle d'Arbaud-Jouques, et son petit-fils, Jean-Joseph de Bonet, qui eut quatre fils de son mariage en 1744 avec Mlle de Lorthomard.

BONFILS de BELGODÈRE di BAGNAJA. Armes de la famille de Belgo-

dère di Bagnaja : *coupé d'azur et de sable à une fasce d'argent, le premier chargé de trois étoiles d'or, le second d'un lys du même.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Totus patriæ.*

La famille DE BELGODÈRE DI BAGNAJA appartenait à la noblesse de Corse. Lors de la grande recherche des faux nobles ordonnée par Louis XV après l'annexion de l'île, ses représentants furent maintenus dans leur noblesse le 27 avril 1772 par arrêt du Conseil souverain après avoir justifié leur filiation depuis Pietro Belgodère, issu des anciens seigneurs de Bagnaja, qui vivait en 1577. Louis Belgodère di Bagnaja, membre du Conseil Supérieur de l'île, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bastia.

La famille de Belgodère di Bagnaja est aujourd'hui éteinte ; mais son nom a été relevé par une famille Bonfils qui est fixée de nos jours à Bastia et qui a fourni un conseiller à la Cour d'appel de cette ville.

BONFILS (de), en Provence. Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'une étoile et en chef de deux fleurs de lys du même, à la bordure dentelée d'argent ; aux* 2 *et* 3 *d'or à la patte d'ours de sable, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

Le nom DE BONFILS, assez répandu en France, y a été porté par un certain nombre de familles appartenant aux situations sociales les plus diverses. Trois de ces familles, anciennement connues la première en Provence, la seconde en Bretagne, la troisième en Périgord, revendiquent de nos jours une origine commune et croient être trois branches détachées au moyen âge d'une famille BONFILLO ou BONFIGLI qui a occupé un rang considérable dans la noblesse de Florence. Cette famille italienne de Bonfigli a fourni, entre autres illustrations, plusieurs cardinaux ; on lui a aussi attribué, mais naturellement sans preuves, Sabinien qui fut pape de 604 à 606. Elle portait pour armes : d'*or à une patte d'ours de sable.* Ces armes ont été adoptées de nos jours par les trois familles françaises de Bonfils qui y ont ajouté *un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.* Pour plus de clarté il sera consacré une notice spéciale à chacune des trois familles de Bonfils qui existent de nos jours en France en commençant par celle de Provence qui est censée représenter la branche aînée.

Cette famille provençale de Bonfils revendique pour auteur Jean Bonfigli, puissant seigneur florentin, qui, ayant été expulsé d'Italie lors des troubles des premières années du XIVe siècle, serait venu en 1314 se fixer à Gap, dans le Haut-Dauphiné. Ce Jean Bonfigli ou Bon-

fils aurait laissé, entre autres enfants, deux fils : 1° Foulques, qui aurait continué la descendance en Dauphiné et en Provence ; 2° Robert, qui serait venu se fixer en Périgord et qui serait l'auteur des Bonfils de ce pays. Il a existé aux XIVe, XVe et XVIe siècles dans le Haut-Dauphiné et dans la Haute-Provence, un certain nombre de personnages du nom de Bonfils qu'il est impossible de relier entre eux ; plusieurs d'entre eux ont occupé des situations distinguées. On trouvera dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, une généalogie de la famille provençale de Bonfils à partir du 28 janvier 1647, date à laquelle noble Henri de Bonfils, fils de noble Jean de Bonfils et de feu demoiselle Marguerite de Siffrédy, de la ville d'Avignon, épousa demoiselle Jeanne d'Arnaud, fille de monsieur Pierre Arnaud, notaire et secrétaire de la maison consulaire d'Orange. M. de Rivoire de la Batie a donné dans son *Armorial du Dauphiné* une continuation de cette généalogie jusqu'à nos jours. Henri de Bonfils, mentionné plus haut, fit son testament le premier novembre 1677 ; il cite dans cet acte ses trois enfants, Pierre, Joseph-François et Anne-Thérèse de Bonfils. Noble Joseph-François de Bonfils, citoyen de la ville d'Orange, épousa damoiselle Isabeau de Rigaud par contrat du 19 octobre 1683 et fut père de Joseph de Bonfils, baptisé à Orange le 14 novembre 1686, qui continua la descendance. La famille de Bonfils ne figure point au nombre de celles de Provence qui furent maintenues dans leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV ; on trouve au contraire que son auteur Henri de Bonfils, du lieu de Canaux, ayant été assigné le 11 décembre 1696 à produire ses titres de noblesse, fut condamné par défaut à l'amende comme usurpateur avec ses parents, Jean-Joseph et Pierre Bonfils, par jugement du 4 mars 1697 de Cardin le Bret, premier président au Parlement de Provence ; Henri de Bonfils interjeta appel de cette condamnation et fut définitivement condamné à 600 livres d'amende par jugement du 20 janvier 1700. Son fils aîné, Pierre Bonfils, fut encore condamné comme faux noble à 300 livres d'amende par jugement rendu à Aix le 7 juillet 1703.

Etienne de Bonfils, écuyer, Sgr de Canaux, et Jean-Baptiste Bonfils, bourgeois, proches parents des précédents, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Provence). Le premier d'entre eux portait : d'*azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une étoile de même, à la bordure dentelée d'argent* ; le second portait : d'*azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une aigle du même*. On est en droit de supposer, étant donnée l'analogie des armoiries, que c'est à une branche fixée en Saintonge de cette même famille qu'appartenaient Pierre Bonfils,

marchand au lieu de Tremblade, et Pierre Bonfils, marchand au lieu de Vaux, qui firent enregistrer leur blason au même Armorial (registre de la Rochelle) : d'*azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une étoile du même.*

Bien que la famille de Bonfils paraisse ne jamais s'être fait relever des condamnations prononcées contre elle en 1697, 1700 et 1703, Joseph de Bonfils, baptisé en 1686, figure dans la plupart des actes avec les qualifications de la noblesse ; il épousa Louise de Bresson et en eut, entre autres enfants, une fille, qui se maria en 1736 dans la famille Pelletier de Gigondas, et un fils, Jean-François de Bonfils, né à Orange en 1724, qualifié chevalier dans plusieurs actes, chevalier de Saint-Louis, qui continua la descendance. Ce dernier épousa à Lisle-sur-Sorgue le 18 mai 1764 Marie-Anne de Garcin ; ayant été dénoncé comme père d'émigré et ayant été accusé d'avoir mis par dérision la cocarde tricolore à la queue de ses chevaux, il fut arrêté à Crest et condamné à mort le 14 juillet 1794 par jugement du tribunal révolutionnaire d'Orange. Son fils, Jean-François de Bonfils, né à Orange en 1765, chevalier de Saint-Louis, marié en 1789 à Marie-Aimée de Bruyères de Saint-Michel, fille d'un maréchal de camp, décédé en 1855, fut connu le premier sous le titre de marquis de Bonfils conservé depuis lors par le chef de la famille. Il a été le grand-père d'Hippolyte-Eugène, marquis de Bonfils, qui a eu plusieurs enfants de son mariage avec Mlle de Bussière.

Jean-François de Bonfils, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, viguier pour le Roi à Orange, et Louis de Bonfils, chevalier, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la principauté d'Orange.

La famille provençale de Bonfils, aujourd'hui fixée en Lorraine, a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Quiquéran de Beaujeu 1621, 1662, de Gallifet 1664, Pelletier de Gigondas de la Garde 1736, de Méry de la Canorgue 1785, de Bruyères de Saint-Michel 1789, de Bonnay, Caton de Thalas, de Barruel de Saint-Pons, de Chamerlat, Renouard de Bussière, Laurens de Waru 1891, de Feu de la Mothe 1887, etc.

BONFILS (de), en Bretagne. Armes anciennes : *de gueules à trois* (aliàs *à six*) *besants d'or.* — Armes actuelles : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois besants d'or, 2 et 1 ; aux 2 et 3 de gueules à la patte d'ours d'or onglée de sable.* — Aliàs : *de gueules à la patte d'ours d'or, onglée de sable ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux licornes.*

Il a existé et il existe encore en Bretagne un certain nombre de familles Bonfils dont plusieurs occupent une situation très modeste. Celle qui donne lieu à cette notice est originaire des confins de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. Saint-Allais mentionne Antoine de Bonfils, écuyer, qui était en 1457 seigneur de la Guinebrière et de la Coralière, sur les marches de l'Anjou et du Poitou, Pierre de Bonfils, écuyer, qui était en 1465 seigneur du fief de la Perrine, et Jean de Bonfils, écuyer, qui était en 1500 seigneur de la Guinebrière. Beauchet-Filleau mentionne Jamet, Antoine et autre Antoine de Bonfils qui se présentèrent en février 1471 à la montre de Vihiers, Maulevrier, Vezins et Beaupréau. Potier de Courcy mentionne enfin un Jean Bonfils qui était marié en 1480 à Guillemette de Blois. Les généalogistes contemporains ont voulu rattacher ces diverses personnages aux Bonfils de la Provence et par ceux-ci aux Bonfigli de Florence dont les Bonfils de Bretagne ont de nos jours adopté les armoiries. La souche des Bonfils de Bretagne se partagea en deux grandes branches.

La branche cadette, fixée à Dinan, posséda, entre autres biens, la terre des Isleaux ou du Gillaud, dans la paroisse du Loscouet, au diocèse de Saint-Malo. Elle compte parmi ses membres Guillaume Bonfils, trésorier de l'hospice de Dinan en 1579, et Jacques Bonfils, syndic de la communauté de Dinan en 1626. Son chef, Jean Bonfils, sieur des Isleaux, demeurant à Dinan, dut, lors de la grande recherche, se désister de ses prétentions nobiliaires par acte du 15 septembre 1668. Julien Bonfils, sieur des Isleaux, fut maire de Dinan en 1697 ; il fut sans doute le même personnage qu'un Julien Bonfils, sieur dudit lieu, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Dinan) : *de sable à trois lions d'argent lampassés de gueules.*

La branche aînée, fixée au diocèse de Nantes, y a possédé, entre autres biens, la terre de la Pommeraye et celle de la Ville-au-Fèvre, située sur le territoire de la ville de Saint-Nazaire. Un de ses représentants, Gilles Bonfils, marié à Louise Alleno de Kersalic, commanda en 1574 le ban et l'arrière-ban du comté nantais. Un autre, René Bonfils, Sgr de Boisteillac et de la Ville-au-Fèvre, fut nommé en 1601 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne. Cette branche fut maintenue dans sa noblesse d'extraction le 17 décembre 1668 par arrêt des commissaires de la réformation sur preuves de huit générations. Louis Bonfils, avocat, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Nantes) : *de sable à trois lions d'argent couronnés, lampassés et armés d'or.*

Cette famille bretonne de Bonfils s'est perpétuée assez obscuré-

ment jusqu'à nos jours. Son chef est aujourd'hui connu sous le titre de comte.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille BONFILS DE SAINT-LOUP, originaire du Dauphiné et fixée en Bretagne au XVIIIe siècle, à laquelle il sera consacré une notice spéciale.

BONFILS de la MOISSIE, de la VERNELLE, de la BLEYNIE et de la PEYROUSE (de), en Périgord. Armes : d'*or à une patte d'ours de sable*, qui est de Bonfigli, à Florence. — La branche substituée au nom de la Peyrouse porte : *écartelé au* 1 *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux fleurs de lys du même et en pointe d'une étoile aussi d'or, à la bordure dentelée d'argent*, qui est de Bonfils, en Provence ; *au* 2 *de gueules à trois besants d'or*, qui est de Bonfils, en Bretagne ; au 3 *d'azur à une bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée de deux chevrons alaisés d'argent*, qui est de Rochon de la Peyrouse et de Vormezelle ; *au 4 de gueules, l'écu meublé d'épées d'argent sans nombre, la pointe en haut*, qui est aussi de Rochon de la Peyrouse et de Vormezelle ; *sur le tout de gueules à une patte d'ours d'or, armée de sable, posée en bande, au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or*, qui est de Bonfigli, à Florence. — Couronne : *de comte* surmontée *d'un génie tenant de la dextre une croix et de la sénestre une palme*. — Devise : *Tu es bon fils*.

La famille DE BONFILS, anciennement connue en Périgord, prétend, comme celle des Bonfils de Provence et comme celle des Bonfils de Bretagne, être une branche détachée au moyen âge de la famille Bonfigli qui a occupé un rang si considérable à Florence. On la trouve dès une époque très reculée en possession de domaines importants dans les environs de Belvès et de Bergerac ; elle a contracté dès avant la Révolution des alliances avec un certain nombre de familles de l'aristocratie périgourdine et elle a fourni de nombreux officiers. C'est ainsi qu'Elie de Bonfils était en 1620 capitaine au régiment de la Douze et qu'Antoine de Bonfils, Sgr de Mirabel, était en 1686 garde du corps du Roi, compagnie de Lorges. Cependant, et bien que ses membres aient souvent porté les qualifications nobiliaires, on ne voit pas que la famille de Bonfils du Périgord ait eu avant la Révolution de principe de noblesse régulier. En tout cas elle n'a jamais été maintenue noble ni à l'époque des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni postérieurement ; elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse et elle n'a même pas fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

M. de Bonfils de Moncimier obtint en 1690 un brevet de cornette ;

il fut père de François de Bonfils de la Moissie, qui entra dans la compagnie des mousquetaires de la Maison du Roi, et grand-père de Jean-Annet de Bonfils de la Vernelle qui fit partie des gendarmes de la Maison du Roi. Deux des fils de celui-ci, Emeric-Jean de Bonfils de Lavernelle et François-Joseph de Bonfils de la Bleynie, furent les auteurs de deux branches actuellement existantes. La branche aînée, dite de la Vernelle, n'est pas titrée ; elle a conservé jusqu'à nos jours le château de la Vernelle, près de Lalinde, en Périgord. François-Joseph de Bonfils de la Bleynie, auteur de la seconde branche, épousa Adélaïde Rochon de la Peyrouse, fille d'un brigadier des armées du Roi. Leur fils, Léonce-Léonard de Bonfils de la Bleynie, préfet de l'Ain et du Doubs, marié en 1846 à la vicomtesse du Couédic de Kergoualer, fille du général de Montholon, fut autorisé cette même année par ordonnance du roi Louis-Philippe à joindre à son nom celui de DE LA PEYROUSE qui appartenait à la famille de sa mère. Il avait reçu en 1844 le titre de comte par lettres patentes du grand-duc de Toscane dont il était chambellan ; il fut confirmé en 1868 dans la possesion de ce titre par décret de Napoléon III. Il a laissé plusieurs enfants.

Principales alliances : de Vassal de la Coste, de Montholon-Sémonville, Chighizola-Vicini, de Villeneuve-Flayosc, de Banes de Gardonne, Rochon de la Peyrouse, de Mandrot 1892, d'Abzac, de Boucher de la Tour, Gontier de Biran, etc.

La famille ROCHON DE LA PEYROUSE, anciennement connue en Périgord, ne figure pas plus que celle de Bonfils au nombre des familles de ce pays qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Des travaux généalogiques contemporains, dont on trouvera un résumé dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1583 et dans le *Bulletin héraldique de France* de 1894, ont voulu la faire venir d'Auvergne et la faire descendre d'une famille de la Peyrouse qui appartenait au moyen âge à la noblesse de cette province et que l'on considère généralement comme s'étant éteinte au cours du XVe siècle. Guillaume de Rochon était conseiller du roi, lieutenant particulier civil et criminel de la sénéchaussée de Périgueux au siège de Bergerac quand il épousa par contrat du 17 juin 1671 Jeanne de Véra, dame de la Gaubertie ; cette dame, étant devenue veuve, se remaria le 23 juin 1684 à Pierre-Joseph du Cheyron, écuyer, Sgr de la Dulgarie, secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, dont la descendance possède encore la terre de la Gaubertie. Raymond Rochon de Lapeyrouse, fils des précédents, eut une brillante carrière militaire et arriva au grade de brigadier des armées du Roi. Il fut le grand-père de Bona-

venture-Louis Rochon de la Peyrouse qui arriva également au grade de brigadier des armées du Roi. Celui-ci fut père de Mme de Bonfils, de la vicomtesse de Ségur et de Ferdinand-Alexis Rochon de Lapeyrouse qui mourut sans postérité, dernier représentant mâle de sa famille.

Une branche cadette de la famille Rochon de Lapeyrouse se détacha de la souche dans les premières années du XVIIe siècle. Le chef de cette branche, François Rochon de Lapeyrouse, chef d'escadron au régiment de Chamilly, gouverneur du fort de Nuits, épousa par contrat passé à Valenciennes le 25 juin 1675 Jeanne d'Haynin de Querenaing, héritière de la seigneurie de Wormeselle. Sa descendance s'éteignit vers le milieu du XIXe siècle.

M. de Lapeyrouse et M. de Rochon de Vormeselles avaient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La famille de Rochon de Lapeyrouse s'était alliée aux familles de Calvimont 1695, de Montholon 1729, de Ségur, de Vassal-Salvignac 1649, d'Aux-Lescout, etc.

Elle était distincte d'une famille ROCHON DU VERDIER (voyez ce nom), qui compte encore des représentants en Auvergne. Elle était également distincte d'une famille DE ROCHON qui a occupé au XVIIIe siècle un rang distingué en Limousin et dont l'auteur, François Rochon, chevau-léger de la garde du Roi, fut anobli par lettres patentes de mars 1723 enregistrées à la Cour des aides de Bordeaux.

Les prétentions des familles de Bonfils et Rochon de la Peyrouse, ont été accueillies dans une brochure que MM. d'Auriac et Castan firent paraître en 1880 sous le titre suivant : *Généalogie des familles de la Peyrouse et de Bonfils*.

Les diverses familles de Bonfils auxquels ont été consacrées les notices précédentes n'ont aucun rapport avec une famille DE BONFILS DE SAINT-LOUP qui portait pour armes : d'*or à un étui d'azur soutenant un chef abaissé de gueules surmonté de trois étoiles d'azur*. Cette famille, dont on trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, était originaire de la petite ville de Mérindol, en Dauphiné. Maître Joseph Bonfils exerçait dans cette ville, sous Louis XIV, la profession de notaire. Son fils, Louis Bonfils, marié à Paris en 1717 à Madeleine Simon, fille d'un procureur, fut pourvu le 19 avril 1731 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi au grand collège et la conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1754. Il laissa lui-même un fils, Henri de Bonfils de Saint-Loup, qui épousa à Brest en 1769 Marie Guérin-Dessonville et qui se fixa en Bretagne à la suite de ce mariage. Le fils de celui-ci, né à Paris en 1769, résidait à Hennebont quand éclata la Révolution ; il prit une part active

aux guerres de la chouannerie, fut nommé en 1795 membre du conseil royal de Morbihan, fut blessé et arrêté en floréal an VI et mourut de ses blessures dans les prisons de Vannes. Sa mère, sa femme et sa fille en bas âge furent condamnées à la déportation le 18 brumaire an VII. Bonfils de Saint-Loup avait aussi une sœur, née à Vannes en 1779, qui épousa Claude du Campe de Rosamel, plus tard ministre de la Marine et pair de France, et qui mourut à Toulon dès 1809.

BONFILS de LAPOUZADE.

La famille Bonfils de Lapouzade, distincte de celles dont il a été parlé précédemment, appartient à la bourgeoisie. Un de ses représentants, promu en 1861 au grade de sous-lieutenant, ne figure dans les Annuaires militaires que sous le nom de Bonfils-Lapouzade, sans particule. Plus récemment un M. Bonfils de Lapouzade était en 1894 juge suppléant au tribunal de Nancy.

BONGAIN (de). Armes : d'*azur à quatre fasces d'or*.

La famille de Bongain appartient à la noblesse savoisienne. La notice que M. de Foras lui consacre dans son *Armorial de Savoie* commence en ces termes : « Cette famille prétend être venue d'Alle-
« magne à la suite de Marguerite d'Autriche ; cela est inadmissible
« puisque 64 ans avant le mariage de Philibert le Beau avec la fille
« de l'empereur Maximilien contracté en 1501 les Bongain étaient
« déjà établis en Savoie. »

Providus vir Michel Boni Lucri, de Rossillon, du Bugey, était bourgeois de Chambéry en 1437 et notaire public en 1459 et 1461. Jean Boni Lucri, fils présumé de Michel, était en 1516 receveur des comptes ducaux ; il épousa d'après la tradition une fille de l'illustre maison de Menthon. On croit qu'il fut père de nobles Jean et Antoine de Bongain à partir desquels seulement la filiation a pu être nettement établie. Le premier de ces deux frères fut gentilhomme de la maison de Charles le Bon ; il fit le 3 juin 1523 son testament en faveur de ses fils dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Le second, Antoine, marié par contrat du 20 juin 1497 à Louise de Saint-Georges, héritière de la maison noble de Beauvoir, fut peut-être le même personnage qu'un Antoine, bâtard de Bongain, que l'on trouve avoir vécu à la même époque et que Jean de Bongain appelle son frère naturel dans le testament de 1523 mentionné plus haut. Antoine de Bongain se remaria avec Pernelle de Bieux et en eut deux fils. L'aîné d'entre eux laissa d'une alliance inconnue un fils, François, qui épousa en 1588 Charlotte Dunard et dont la descendance s'est perpé-

tuée assez obscurément jusqu'à nos jours. La famille de Bongain était représentée dans les dernières années du XIXe siècle par quatre frères, nés en 1826, 1828, 1833 et 1834, qui sont tous quatre demeurés célibataires.

Elle n'a jamais été titrée.

BONGARS (de). Armes : d'*azur* (aliàs *de sable*) *à trois molettes d'or surmontées de trois* (aliàs *deux*) *mouchetures d'hermines, le tout surmonté en chef de deux têtes de lion* (aliàs *de léopard*) *arrachées d'or, affrontées*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Bon sang ne peut mentir*.

La famille DE BONGARS, vraisemblablement éteinte dans les mâles en 1895, appartenait à la noblesse de Normandie. Elle paraît être originaire du petit pays de Thiérache, dans la Haute-Picardie. D'après une tradition quatre frères du nom de Bongars, nés en Thiérache, auraient vendu en 1130 à leur frère aîné leur part d'héritage paternel et seraient allés se fixer au loin pour y faire fortune ; l'un de ces frères aurait été l'auteur des Bongars de Normandie ; un autre aurait été l'auteur des Bongars de l'Orléanais et du Berry dont il sera parlé plus bas. Des branches de la famille Bongars demeurèrent fixées en Thiérache et on trouve qu'un Antoine Bongard était à la fin du XVIe siècle capitaine d'une bande de protestants de ce pays. Vers la même époque Ambroise Bongards acheta la seigneurie de Landouzy, près de Vervins, que sa fille Reine porta en dot à Antoine de la Fons. Ces Bongars de Thiérache portaient pour armes, d'après Melleville : d'*azur à cinq besants d'argent posés en sautoir*.

La famille de Bongars était avec celles des Caqueray, des le Vaillant et des Brossard, toutes trois encore existantes, une des quatre grandes familles de gentilshommes verriers de Normandie qui avaient le privilège exclusif des grosses verreries de la province. On a dit et répété, sur la foi d'une vieille tradition, que ces quatre familles avaient reçu leur nom de Guillaume le Conquérant et que ces noms étaient ceux des quatre chiens favoris de ce prince ; on a même dit que ces quatre familles descendaient de quatre fils naturels du même prince. Il est inutile d'ajouter que cette tradition ne s'appuie sur aucune preuve. Il est même aujourd'hui à peu près démontré que deux au moins de ces familles, celle des Bongars et celle des Caqueray, étaient originaires de la Thiérache et n'étaient venues se fixer en Normandie que plusieurs siècles après Guillaume le Conquérant.

On trouvera sur les Bongars de Normandie beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. Ils remontent par filiation suivie à Guillaume Bongars, écuyer, ver-

rier, demeurant dans la paroisse de Beauvoir-en-Lyons, qui acquit une maison dans ladite paroisse par acte du 25 mars 1540. Ce personnage était vraisemblablement parent, mais on ignore à quel degré, d'un Thomas Bongars, sieur de Surville, que l'on trouve (*Dictionnaire des anoblissements*) avoir été anobli par lettres du 4 novembre 1543 moyennant une finance de 435 livres. Perrot de Bongars, écuyer, demeurant à Beauvoir, fils de Guillaume, épousa Madeleine de Caqueray par contrat du 16 septembre 1556 et en eut quatre fils, Ferrand, David, Salomon et Jacob, qui partagèrent sa succession le 11 mars 1603. Le second de ceux-ci, David de Bongars, écuyer, sieur de la Berquerie, épousa le 9 février 1591 Anne de Bouju et en eut à son tour quatre fils, Pierre de Bongars, Sgr du Londel, en la paroisse de Betancourt, dans la forêt de Lyons, marié le 23 août 1626 à Nicole de Caqueray, Nicolas de Bongars, sieur de Grandval, dans l'élection des Andelys, David de Bongars, sieur du Loup du Bosc, et François de Bongars, sieur de Vaudeteau, marié le 11 août 1629 à Marie le Vaillant, dont les enfants furent maintenus dans leur noblesse le 15 février 1669 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Le *Dictionnaire des anoblissements* mentionne un Charles de Bongars, de Neufchâtel, probablement issu d'une autre branche de la même famille, qui fut anobli par lettres patentes du 16 février de cette même année 1669. Pierre de Bongars, sieur du Londel, l'aîné des quatre fils de David et d'Anne de Bouju, laissa lui-même cinq fils, Pierre, Nicolas, Charles, Jean et Hercule ; le plus jeune de ceux-ci, Hercule, épousa en 1670 sa cousine Marie de Caqueray et fut le grand-père de Marie-Madeleine de Bongars, née en 1702, qui fit en 1712 les preuves de sa noblesse pour être admise à Saint-Cyr. François de Bongars, le plus jeune des fils de David et d'Anne de Bouju, laissa trois fils, Artus, Nicolas et François, sieur d'Apremont. Ce dernier épousa le 9 mai 1677 Marie de Caqueray et continua la descendance. Deux de ses fils, François de Bongars, sieur de Valdanroy, marié en 1725 à Madeleine d'Escajeul, et Joseph de Bongars de Vaudeteau, officier de la vénerie du Roi, marié dans un âge avancé en 1741 à Marie Hubert, furent les auteurs de deux rameaux qui se sont perpétués jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle.

François de Bongars, sieur de Valdanroy, auteur du premier rameau, fut père de Jean-Michel-David de Bongars, sieur de Rocquigny, inspecteur général des chasses au comté d'Eu, qui épousa Suzanne de Caqueray. Celui-ci laissa à son tour deux fils. L'aîné d'entre eux, Jean-François de Bongars de Rocquigny, né en 1758, fut nommé en 1771 page de la chambre de la dauphine Marie-Antoi-

nette, fut plus tard aide de camp du roi Jérome et général de brigade et fut connu après la restauration de Louis XVIII sous le titre de marquis ; il fut père de François-Frédéric, marquis de Bongars, écuyer cavalcadour des rois Louis XVIII et Charles X, décédé en 1881, et aïeul d'Edmond-Auguste, marquis de Bongars, qui fut le dernier rejeton mâle de son rameau et qui mourut en 1895 laissant une fille unique, la baronne de l'Espée. Joseph-Clair de Bongars, né à Paris en 1762, fils cadet de Jean et de Suzanne de Caqueray, colonel, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1833, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 5 août 1809 ; il laissa un fils qui mourut sans avoir été marié et une fille qui épousa successivement le comte de Barbentane et le comte Reille.

Joseph de Bongars de Vaudeteau, auteur du second rameau, fut père de Joseph de Bongars de Vaudeteau, officier de la vénerie du Roi, qui épousa en 1769 Rosalie Etable de la Brière, et grand-père de Rosalie de Bongars de Vaudeteau, née à Fontainebleau en 1777, qui fut admise à Saint-Cyr en 1786. Ce rameau, qui n'est peut-être pas éteint, était représenté sous Napoléon III par M. de Bongars de Vaudeteau, directeur du *Messager des Théâtres*, dont une fille épousa en 1869 M. Roux-Dufort.

Le marquis de Bongars se fit représenter en 1789 par M. de Caqueray de Saint-Mandé aux assemblées de la noblesse du bailliage de Gisors. Jean-Michel-David de Bongars de Rogaing, chevalier, ancien officier au régiment de Penthiève, prit part à celles du bailliage de Montfort-l'Amaury.

La famille de Bongars a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Caqueray, de Brossard, le Vaillant, de Broc 1778, de Kermoysan, de Milleville, de Montaigu, de l'Espée, Reille 1870, Robin de Barbentane, etc.

Il a existé en Orléanais une famille DE BONGARS, fort distinguée, qui d'après la tradition aurait eu dans le passé une origine commune avec la famille normande du même nom dont il vient d'être parlé. Cette famille portait pour armoiries : d'*azur à cinq besants d'argent mis en sautoir*. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie assez incomplète. On trouvera aussi sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les manuscrits de Chérin. La filiation suivie remonte à Guillaume Bongars, Sgr de Sardy, qui avait épousé Jeanne Fournier et qui était dans la seconde moitié du xve siècle capitaine des archers de la ville d'Orléans. Ce personnage laissa, entre autres enfants, deux fils, Lambert et Jean, qui furent les auteurs de deux branches.

Lambert Bongars, auteur de la branche que l'on présume être

l'aînée, fut procureur général au Grand Conseil du Roi et épousa Jeanne, fille de noble homme maître Jean de Villedart, conseiller et élu pour le Roi à Orléans. Il fut père de Guillaume Bongars, sieur de Villedart et de la Noue, qui épousa en 1512 Marie le Semelier, fille d'un marchand, et grand-père de Guillaume Bongars, écuyer, Sgr de Villedart, dans la paroisse d'Ivry, en Sologne, un des gens d'armes de la garde du roi Henri III, qui épousa d'abord Anne Petau, puis 27 avril 1586 Anne Girard, fille d'un élu pour le Roi à Agenville. Ce dernier personnage est dit dans le contrat de son second mariage fils de défunte honorable personne Guillaume Bongars, demeurant à Orléans, petit-fils de feu honorable homme et sage maître Lambert Bongars, procureur du Roi en son Grand-Conseil, et arrière petit-fils de feu maître Guillaume Bongars, écuyer, Sgr de Sardy. Il laissa de sa première union un fils, Théodore Bongars, qui épousa le 5 juillet 1584 Anne Coignet et qui fut pourvu en 1588 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Celui-ci fut père de Guillaume Bongars, maître d'hôtel ordinaire de la maison du Roi, qui épousa en 1612 Marie Fougeu, et grand-père de Jacques Bongars, marié en 1653 à Madeleine Pochon, et de Pierrre Bongars, marié à Orléans en 1656 à Cécile Colas, qui furent l'un et l'autre maintenus dans leur noblesse en janvier 1663 par arrêt de la Cour des aides de Paris. La descendance de Jacques Bongars et de Madeleine Pochon s'éteignit avec leurs deux petites-filles qui se marièrent dans les familles de Loyat et Agard de Maupas. Pierre de Bongars, Sgr d'Herbelay, fils de Pierre et de Cécile Colas, épousa en 1685 Marguerite de la Lande et en eut trois fils : 1° Pierre, mort sans postérité en 1775 ; 2° Jacques, brigadier des armées du Roi, décédé sans postérité en 1777, qui avait fait en 1748 des preuves de noblesse conservées dans les manuscrits de Chérin pour être nommé chevalier des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; 3° Guillaume, officier au service d'Espagne, maintenu dans sa noblesse le 8 mars 1730 par arrêt du conseil souverain de la Martinique, qui épousa en 1738 Marie Martinez et qui en eut un fils né en 1754 et appelé René. Un M. de Bongars pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Blois et de Romorantin.

Noble homme Jean Bongars, auteur de la branche que l'on présume être la seconde, fut émancipé en 1480 et échangea diverses terres que son père possédait en Bourgogne contre celle de Poilly, en Auxerrois. Il épousa Madeleine de la Bussière et fut père de Gabriel de Bongars, écuyer, qui épousa Marthe de Champfremeux par contrat du 17 novembre 1510. Adrien Bongars, écuyer, sieur de Martangis, au bailliage d'Auxerre, descendant des précédents, épousa

Anne de Nerville. Cette dame était veuve quand elle fut maintenue dans sa noblesse en juin 1667 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans, avec ses fils mineurs, François l'aîné, âgé de quinze ans, Olivier, Pierre-Paul, Charles, François le cadet et Eustache, après avoir prouvé sa filiation depuis le contrat de mariage de 1510 mentionné plus haut.

Il a existé en Berry une troisième famille DE BONGARS qui portait pour armoiries : *de gueules à trois merlettes d'argent.* Cette famille était vraisemblablement une branche détachée à une époque inconnue de celle des Bongars de l'Orléanais. Elle était fort ancienne. Dom Bétencourt mentionne un Perrenot de Bongars, Sgr de Montruillon, qui possédait dès 1350 la moitié de la dîme de Montruillon, près de Château-Chinon. On trouve que Marguerite de Bongars, fille de Louis, Sgr de Breviondes, et de Jeanne de la Tournelle, épousa en 1432 Pierre de la Chapelle, écuyer, Sgr de la Mothe-Beaujeu près de Sancerre. Georges de Bongars, Sgr de Grosbois, et Guillaume de Bongars furent maintenus dans leur noblesse le 6 mars 1635 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Moulins. Ce même Georges de Bongars, sieur de Grosbois, demeurant à Nanlay, en Nivernais, épousa le 20 janvier 1654 Françoise de Maumigny et fut encore maintenu dans sa noblesse le 16 février 1667 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins. Il fut père de François de Bongars, écuyer, Sgr de Momigny, qui épousa à Chatillon le 6 juin 1694 demoiselle Françoise du Bosc, aïeul de François de Bongars, sieur de Chassy, gendarme chez le Roi, qui épousa en 1734 Anne Jacob, fille d'un marchand, bisaïeul de Jean de Bongars, officier au service d'Espagne, qui épousa le 16 juin 1767 Marie de la Codre, et trisaïeul de François de Bongars, né en 1771 à Saint-Pourçain, qui fit en 1781 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire, et d'Anne de Bongars, née en 1767, qui fit les mêmes preuves en 1777 pour être admise à Saint-Cyr. La Thaumassière a donné dans son *Histoire du Berry* la généalogie d'une autre branche de cette même famille, celle des seigneurs d'Arsilly et de Chambrun ; il en fait remonter la filiation à Louis Bongars, sieur de Champ, qui était en 1484 capitaine de Decize pour la comtesse de Nevers ; les représentants de cette branche, Jacques de Bongars, sieur de Chambrun, René de Bongars, sieur de Villaine, et Jean de Bongars, furent maintenus dans leur noblesse le 21 janvier 1667 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins.

BONHOMME de LAJAUMONT. Armes : d'*azur à un chevron rompu d'or accompagné de trois tulipes d'argent.*

La famille BONHOMME est fort anciennement connue dans la bour-

geoisie de la Marche. Elle a possédé dans cette province la terre de Lage-au-Mont, aujourd'hui Lajaumont, dont elle a gardé le nom. On trouvera un résumé de sa généalogie dans les Additions du *Dictionnaire généalogique de la Haute-Marche* de Tardieu. Michel Bonhomme, auquel ce travail fait remonter la filiation, fut père d'Étienne Bonhomme, sieur de Teydemont, décédé en 1688, aïeul d'Antoine Bonhomme, sieur de la Mothe et du Devein, bisaïeul de Jean-Baptiste Bonhomme, sieur de Lajaumont, notaire royal à Lepaud en 1759, marié à Gabrielle de Malleret, et trisaïeul de Jacques Bonhomme, sieur de Lajaumont, garde du corps du comte de Provence, puis commandant la gendarmerie du département de la Creuse, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1774 Marie Perrot des Chalais. Gilbert Bonhomme de Lajaumont, fils du précédent, était juge de paix à Boussac sous la Restauration. Il laissa lui-même deux fils dont l'aîné mourut conseiller à la Cour d'Alger sans laisser de postérité et dont le second, Henri-François de Lajaumont, vice-président du tribunal de Guéret, décédé en 1886, a eu deux fils de son mariage avec Mlle de la Porte de Lamorie.

Principales alliances : de la Porte de Lamorie, de Lagrange de Tarnac, de Malleret, Charmat, Perrot, etc.

BONHOMME de MONTAIGU (aliàs **MONTÉGUT**). Armes : *de gueules à trois plumes à écrire d'or, coupées d'argent.*

La famille Bonhomme de Montaigu appartient à l'ancienne bourgeoisie du Bordelais et du Bazadais. Un de ses représentants, François Bonhomme, marchand bourgeois de Bordeaux, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries telles qu'elles sont décrites en tête de cet article.

M. Bonhomme de Montaigu était de nos jours juge à Bazas.

Principales alliances : de Gramont de Villemontée 1771, de Belleyme, Louit, etc.

BONI ou BONY (de), en Languedoc et en Agenais. — Armes des branches demeurées en Languedoc : d'*azur fretté d'or, semé de lionceaux du même armés et lampassés de gueules.* — Armes de la branche fixée en Agenais : d'*azur à quatre lions et quatre moitiés de lion d'or séparés par une barre de même.* — Aliàs (d'après l'Armorial général de 1696) : d'*azur à trois barres d'or et huit lionceaux de même, un, trois, trois, un.*

La famille de Boni ou de Bony appartient à la noblesse de l'Agenais. Elle ne doit pas être confondue avec une famille de Bony de Lavergne et des Egaux (voyez ce nom) qui est originaire du Limousin et qui compte encore de nombreux représentants. On trouvera sur elle de

nombreux renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les *Carrés d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. Elle est originaire du Languedoc et revendique une origine commune avec une famille du même nom qui portait à peu de chose près les mêmes armoiries et qui a appartenu à la noblesse de l'ancien diocèse d'Alais.

Cette famille de Boni du Languedoc était représentée à l'époque de la recherche de 1666 par deux grandes branches, celle des seigneurs de Bagarne et celle des seigneurs de Larnac, dont on ne connaît pas le point de jonction et qui paraissent être aujourd'hui l'une et l'autre éteintes. Gaspard de Boni, Sgr de Bagarne, au diocèse d'Alais, chef de la première de ces branches, marié le 12 novembre 1637 à Honorée Brun, fut maintenu dans sa noblesse avec son fils Robert le 18 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé qu'il descendait de Jean de Boni dont le fils Simon, Sgr de Bagarne, épousa le 14 avril 1449 Gillette Pierre. Jacques de Boni, Sgr de Larnac et de Trouilhas, au diocèse d'Alais, chef de la seconde branche, capitaine d'infanterie en 1622, marié le 18 février 1619 à Diane d'Angerès, fut maintenu dans sa noblesse avec son fils Charles-Jacques le 17 octobre 1668 par jugement du même intendant après avoir prouvé sa filiation depuis Antoine de Boni dont le fils aîné, Robert, était seigneur de Saint-Martin en 1546 et dont le second fils, Pierre de Boni, Sgr de Larnac et de Trouilhas, épousa le 5 juillet 1547 Marguerite de la Fare et continua la descendance. C'est vraisemblablement à une de ces branches languedociennes de la famille de Boni qu'appartenait un Pierre de Bauny, ancien capitaine d'infanterie, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier.

La famille de Boni qui s'est perpétuée en Agenais jusqu'à nos jours est originaire du Languedoc comme il a été dit plus haut. Elle remonte par filiation à noble Gaillard de Bonys, sorti de maison noble, qui était dans la première moitié du XVIe siècle conseiller en la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire. D'après des notes de famille mentionnées dans le *Nouveau d'Hozier* ce personnage aurait été le propre frère de noble Pierre de Bonys, écuyer, Sgr de Larnac, dont il a été parlé plus haut. Sa veuve, N... de Compaigne fit son testament le 22 avril 1555 ; elle nomme dans cet acte son premier mari, messire Gaillardet Bonys, son second mari, le sieur Claude de la Planche, ses trois fils, le docteur Bony, Guy Bonys et Étienne Bonys, et choisit pour exécuteur testamentaire son frère, noble homme et sage maître Mathieu de Compaigne, lieutenant de Nîmes. Son fils, noble Étienne de Bonys, écuyer, natif d'Alais, vint établir sa résidence en

Agenais et épousa demoiselle Jeanne de Comarque par contrat du 20 décembre 1562. Il fut père de noble Louis de Bonys, écuyer, qui épousa demoiselle Marie de Paloque par contrat du 6 novembre 1602, et grand-père de noble Jean de Bonys, écuyer, sieur de Rouchon, résidant dans la juridiction de Molinet, en Agenais, qui épousa Antoinette de Fargues par contrat du 12 juin 1633 et qui fut maintenu dans sa noblesse le 31 août 1669 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 17 juillet 1686 par arrêt du Conseil d'État. Louis de Boni, écuyer, sieur de Larac, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bergerac). Jean-Louis de Bony, Sgr de Rouchon, fils de Jean, marié en 1682 à Melchionne de Lart de Rigoullières, fut maintenu dans sa noblesse le 9 septembre 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Son petit-fils, François de Bony, Sgr de Saint-Paul, marié en 1766 à Mlle du Bois de Saint-Georges, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen. Il avait fait en 1780 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les pages de la Petite Écurie de son fils Arnaud-François de Boni de Boudy, né en 1767; celui-ci épousa dans la suite Mlle de la Bastide et continua la descendance. La famille de Boni paraît avoir eu pour dernier représentant mâle Aymar de Boni qui résidait dans les dernières années du XIXe siècle au château de Florensac, en Périgord; ce gentilhomme était l'oncle de la comtesse de Marcellus et de la marquise de Puivert, nées Boni.

BONICEL de l'HERMET.

La famille BONICEL DE L'HERMET, originaire du Gévaudan, appartient à la haute bourgeoisie de sa région.

Elle a fourni des avocats, des consuls de Mende, un syndic des États du Languedoc en 1787 et 1789.

BONIFACE de FOMBETON (de). Armes : d'*azur à trois bandes d'argent.* — Alias : *écartelé aux 1 et 4 gueules à trois fasces d'argent,* qui est de BONIFACE DE LA MOLE; aux 2 *et* 3 *gueules à une tour couverte et papillonnée d'or, maçonnée de sable,* qui est de LAIDET.

La famille DE BONIFACE DE FOMBETON appartient à la noblesse de Provence. Il avait existé dans cette province une famille de Boniface de la Môle qui y avait occupé un rang considérable et avec laquelle la famille de Boniface de Fombeton a toujours revendiqué une origine commune.

Barcilon, auteur d'une célèbre *Critique du Nobiliaire de Provence de l'abbé Robert de Briançon,* attribue pour auteur à la famille de Boniface de la Môle un certain comte Boniface qui était en 412 gou-

verneur de Marseille pour le compte de l'empereur Honorius et qui défendit cette ville contre les Wisigoths. Les descendants de ce personnage, ayant été chassés de Marseille, seraient venus se réfugier en Corse, y auraient acquis une grande puissance, seraient devenus souverains de l'île et auraient fondé la ville de Bonifacio. Ces diverses légendes ne s'appuient naturellement sur aucune preuve sérieuse. Vers la fin du XIIe siècle, toujours d'après Barcilon, un comte Bonifface aurait trahi les Génois, les aurait fait massacrer et chasser de l'île ; mais Orse Boniface, fils du précédent, aurait à son tour été chassé de Corse quelques années plus tard et aurait dû venir se réfugier à Marseille avec son fils, Pierre Boniface. La famille de Boniface se partagea en deux grandes branches, également brillantes, dont les nobiliaires de Provence n'indiquent pas bien le point de jonction, celle des seigneurs de Mazauges et celle des seigneurs de la Môle. La première de ces branches s'éteignit au XVIe siècle en la personne de Marguerite de Boniface qui épousa Durand de Pontevès. La seconde remontait par filiation à Jean Boniface qui fut consul de Marseille en 1398 et 1431 et qui épousa Patronne de Fos, héritière de la seigneurie de la Môle; cette dame fit son testament en 1439; elle fut mère de Pierre Boniface, Sgr de la Môle, qui fit une transaction en 1424 et qui rendit hommage en 1435 et 1437. Joseph de Boniface, Sgr de la Môle, maître de la garde-robe et favori du duc d'Alençon, frère du roi Henri III, joua un rôle important dans l'histoire de son temps ; Alexandre Dumas a popularisé le nom de M. de la Môle dans son roman de la *Reine Margot*. Cette branche des seigneurs de la Môle s'éteignit au cours du XVIIe siècle. Sa dernière héritière, Claudine de Boniface, dame de la Môle, épousa vers 1670 Jean-Baptiste Gautier, avocat général au Parlement de Provence, dont elle n'eut pas d'enfants. La famille de Boniface a donné un grand nombre de chevaliers à l'ordre de Malte depuis Jean de Boniface admis en 1538 jusqu'à Louis de Boniface de la Môle admis en 1659.

La famille de Boniface de Fombeton et de Vachères, qui s'est perpétuée en Provence jusqu'à nos jours, revendique, comme il a été dit plus haut, une origine commune avec celle des seigneurs de la Môle dont il vient d'être parlé. Elle fait remonter sa filiation à noble Sauvaire de Boniface qui épousa à Riez Julienne de Ripert, qui fit son testament le 14 janvier 1545 en faveur de ses fils, Antoine et Pierre, et qui mentionna dans cet acte son père Jean de Boniface, Sgr de la Môle. Barcilon s'exprime dans les termes suivants sur cette prétendue communauté d'origine : « La famille du nom de Boniface, des « Sgrs de Peinier, Fombeton, Vachères et Astein, est différente de la « précédente (celle des Sgrs de la Môle). Elle est originaire de Forcal-

« quier et devrait être satisfaite de la noblesse de sa race dont elle « avait de bons titres : mais, prétendant être branche de l'illustre « maison de Boniface, anciens comtes de Marseille et souverains « dans l'île de Corse, pour avoir ce qui ne lui appartient pas, elle a « perdu ce qui était à elle. Le sieur de Peynier aurait été déclaré noble « par ses propres titres; il a produit un testament qui l'a entré dans « la famille de Boniface, branche des seigneurs de la Môle. Par la te- « neur de ce testament, il prétendait tirer sa descendance de père « en fils depuis le comte de Boniface venu de Corse à Marseille ; « mais l'intérêt des traitants et son avarice ont fait découvrir cette « imposture et l'obstination à ne pas revenir à ses titres naturels « l'a fait condamner à l'amende des faux nobles et à la taxe des « francs-fiefs et déclarer roturier. Louis de Boniface, Sgr de Peynier, « pour être à l'abri des recherches à venir, a acquis un office de « conseiller au Parlement d'Aix à M. de Boniface, son fils. Les sei- « gneurs de Vachères et d'Astoin doivent s'en tenir à leur noblesse « personnelle sans prétendre à la descendance d'un prince de « Corse... »

Sauvaire de Boniface laissa de Julienne de Riez deux fils, noble Antoine de Boniface, capitaine de 150 hommes d'armes sous Henri IV, marié à Jeanne de Régis par contrat du 5 novembre 1546, et Pierre de Boniface, nommé en 1555 lieutenant général aux submissions du siège de Forcalquier, marié en 1553 à Jeannette du Pont, des seigneurs de Goult, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette paraît être aujourd'hui éteinte. Ses représentants, Pierrre de Boniface, Sgr d'Astoin, et son oncle, Hyacinthe de Boniface, Sgr en partie de Vachères, célèbre jurisconsulte, auteur de la *Compilation des arrêts du Parlement et de la Chambre des Comptes de Provence*, marié en 1659 à Jeanne de Chabaud, furent maintenus dans leur noblesse le 2 août 1669 par jugement des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Messire Gaspard de Boniface de Vachères, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, descendant d'Hyacinthe, épousa le 22 août 1761 Jeanne de Gautier de la Môle; il en eut un fils, Jean-Joseph, né en 1765, qui fit ses preuves de noblesse pour être garde-marine au port de Toulon.

Antoine de Boniface, auteur de la branche aînée, laissa un fils, Pierre, reçu en 1597 conseiller et avocat au siège de Forcalquier, qui acquit en 1592 la seigneurie de Peinier et qui épousa en 1598 Lucrèce de Laidet, dame de Fombeton. Les quatre petits-fils de celui-ci, Louis, Gaspard, Joseph et Jean-Melchior de Boniface, furent d'abord condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse par jugement

des commissaires du Roi rendu le 22 septembre 1668; ils produisirent l'année suivante le jugement de maintenue qui venait d'être rendu en faveur des représentants de la branche cadette de leur famille et, sur le vu de ce jugement, furent maintenus à leur tour par un nouveau jugement du 10 avril 1669. L'aîné de ces quatre frères, Louis, eut un fils qui fut conseiller au Parlement de Provence et qui mourut sans postérité. Le plus jeune, Jean-Melchior, encore condamné par défaut par jugement du 16 septembre 1697, fut définitivement maintenu dans sa noblesse le 12 janvier 1699 par jugement de Cardin le Bret, premier président au Parlement de Provence; il laissa un fils, M. de Boniface de Fombeton, qui épousa en 1706 Mlle de Bernardi de Valernes et dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Charles de Boniface de Fombeton, officier de cavalerie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Sisteron.

La famille de Boniface de Fombeton n'est pas titrée.

Elle a fourni des conseillers au Parlement de Provence, des avocats, des jurisconsultes distingués, des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle possédait encore il y a peu d'années la terre de Fombeton, près de Sisteron.

Principales alliances : de Laidet 1598, de Laincel 1612, de Gautier, de Ripert, de Chabaud 1659, de Bernardi de Valernes 1706, etc.

La famille de Boniface de la Môle et la famille de Boniface de Fombeton étaient distinctes d'une famille de. Boniface qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Dauphiné. Cette famille portait pour armes : d'*azur à une croix d'or cantonnée de quatre molettes de même*. Sa dernière héritière épousa vers 1501 André de Rostaing.

BONIFACE (de), en Normandie. Armes : d'*argent à trois fasces de sinople*.

Il a existé en Normandie une famille DE BONIFACE que l'on a voulu rattacher, elle aussi, à l'ancienne maison de Boniface de la Môle, en Provence, dont il a été parlé dans la notice précédente. Cette famille était originaire du Comtat-Venaissin et descendait de noble homme Jean de Boniface qui épousa Marie du Pré par contrat passé le 26 janvier 1508 devant Mondon, notaire à Avignon. La Chesnaye des Bois et les autres généalogistes qui ont écrit l'histoire des Boniface de Normandie ont dit que ce Jean de Boniface était natif de Provence et qu'il était fils de Vivault Boniface, juge-mage de Provence sous le roi René. Jean de Boniface fut père de noble Hélias de Boniface, Sgr de Fenestrelle, qui épousa Cécile de Cornillon, et grand-père d'Osias Boniface qui fut baptisé à Avignon le 15 janvier 1561. Ce dernier se fixa en Normandie par le mariage qu'il contracta le 10 juin 1595 avec

Anne des Champs, héritière de la seigneurie de Boslehard, dans l'élection de Rouen, et petite nièce de Gilles Deschamps, évêque de Coutances, qui fut honoré de la pourpre romaine. Oscar de Boniface obtint le 7 octobre 1596 des lettres patentes de naturalité qu'il fit enregistrer le 27 juillet suivant en la Chambre des comptes de Normandie. Il eut une brillante carrière militaire, fut successivement gouverneur du château d'Arques par provisions du 16 août 1595, gentilhomme ordinaire de S.M. par provisions du 7 mai 1597, chevalier de Saint-Michel, mestre de camp d'un régiment français en 1605, obtint par lettres patentes de février 1607 l'érection en baronnie de sa seigneurie de Boslehard, fit reconnaître sa descendance de l'ancienne maison de Boniface en Provence par information faite le 11 juin 1611 tant par titres que par témoins devant le vice-légat d'Avignon et mourut en 1616. Sa veuve, qui était dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, se remaria avec Charles de Monchy de Moisemont. Oscar de Boniface laissa deux fils ; l'aîné d'entre eux, Joseph de Boniface, baron de Bosclehard gouverneur des ville et château d'Arques, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant de sa vénerie, épousa en 1640 Gabrielle d'Anglure de Savigny et en eut un fils unique, François, qui mourut sans postérité en 1667; le puîné, Alexandre de Boniface, recueillit la baronne de Bosclehard après la mort de son neveu, épousa dans un âge avancé en 1676 Élisabeth de Roncherolles et en eut un fils, Jean-Alexandre, qui continua la descendance. Alexandre de Boniface du Bosclehard et son neveu François avaient été maintenus dans leur noblesse le 21 janvier 1669 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Oscar-Éléonor et Jean-Baptiste de Boniface, fils cadets de Jean-Alexandre, furent admis dans l'ordre de Malte, le premier en 1735, le second en 1740. Leur frère aîné, Jean-Baptiste-Domingue de Boniface, marié en 1761 à Mlle du Quesnoy, fit des preuves de noblesse d'abord en 1779 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Petite Écurie de son fils Alexandre-Louis, né en 1764, puis en 1771 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Rosalie, née à Fontainebleau en 1772. M. de Boniface du Bosclehard se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Neufchâtel; le baron de Boniface se fit représenter cette même année à celles tenues à Rouen.

D'après M. de Magny la famille de Boniface comptait encore sous Napoléon III des représentants à Yerville, près d'Yvetot.

Principales alliances : des Champs, d'Anglure, de Roncherolles, etc.

BONIJOL (**de**). Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un porcelet du même.*

On trouvera sur la famille DE BONIJOL beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin; on en trouvera des généalogies détaillées dans l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence* d'Artefeuil et dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois. Ces derniers travaux en font remonter la filiation à Jean de Bonijol qui était compté parmi les nobles de la ville d'Uzès, en Languedoc, et qui épousa en 1520 N... de la Croix, du lieu de Figuirolle. Maurice de Bonijol, petit-fils du précédent, épousa en 1581 Marthe de Bonnet et vint établir sa résidence à Nîmes. Il fut père de noble Antoine de Bonijol, sieur de la Castille, qui épousa en 1618 Geneviève de la Tour du Brau, de la ville d'Arles, et qui vint à la suite de ce mariage se fixer en Provence, et grand-père de noble André de Bonijol, sieur de la Castille et du Brau, qui épousa par contrat passé à Tarascon le 11 octobre 1659 Madeleine de Robin de Graveson, issue d'une des bonnes familles de la noblesse du pays.

La famille de Bonijol ne figure pas au nombre de celles de Provence qui furent maintenues dans leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV; on trouve au contraire qu'Antoine de Bonijol de la Castille, demeurant à Arles, fut condamné par défaut à l'amende comme usurpateur de noblesse par jugement rendu à Aix le 16 août 1697.

André de Bonijol laissa deux fils de son mariage avec Madeleine de Robin; l'aîné d'entre eux, Henri, officier au régiment de la marine, retourna en Languedoc et laissa trois fils qui moururent sans postérité; le puîné, Alexandre de Bonijol, né en 1677, officier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1715 Charlotte de Cadenet et continua la descendance. Le fils de celui-ci, Alexandre de Bonijol du Brau, écuyer, né en 1723, premier consul d'Arles, désirant régulariser sa situation nobiliaire, sollicita du Conseil d'État un arrêt qui le maintint dans sa noblesse d'extraction avec ses trois fils, nés en 1768, 1769, 1771. Il envoya à l'appui de sa requête des titres qui établissaient sa filiation depuis le contrat de mariage de 1659 mentionné plus haut. Le généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner sa demande, envoya en 1785 un rapport favorable. On ne voit pas cependant que la famille de Bonijol ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Provence. Elle est fixée de nos jours en Picardie.

Principales alliances : Robin de Graveson 1659, d'Aimini, de la Farelle, de Cadenet, Mallet de Chauny 1898, etc.

BONIN de la BONNINIÈRE de BEAUMONT. Armes : d'*argent à une fleur de lys de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports :

deux lions. — Manteau *de pair de France.* — Devise : *Virtute comite sanguine.*

La maison Bonin de la Bonninière est une des plus distinguées de l'ancienne noblesse de la Touraine. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier,* dans les manuscrits de Chérin, dans les *Annuaires de la Noblesse* de 1860 et de 1893, etc.

Il résulte d'un titre de la collection Courtois qu'Hugues Bonin, Guillaume de Boussay et Raoul du Pont, seigneurs tourangeaux, ayant suivi Philippe-Auguste à la croisade, empruntèrent en 1191 à des marchands de Pise une somme de cent marcs d'argent sous la garantie du chevalier de Sainte-Maure. En vertu de ce titre le nom d'Hugues Bonin a été inscrit aux Salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille Bonin de la Bonninière de Beaumont.

On trouve qu'en 1348 Hugues Bonin ou Bonnin, chevalier, châtelain de Beaugency, fit en cette qualité acte de foi et hommage aux comtes de Namur, de Blois et de Vendôme.

La famille Bonin de la Bonninière de Beaumont sollicita sous Louis XVI la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Chérin fils, chargé d'examiner les titres de noblesse qu'elle produisit dans cette circonstance, envoya un rapport qui commence dans les termes suivants : « Le premier nom de cette famille est Bonin. Elle a « adopté ensuite celui de la Bonninière qu'elle a constamment porté « depuis la fin du xve siècle. Son premier sujet connu est Jean Bonin, « écuyer, lequel épousa la veuve de maître Martin du Frezon qui « lui apporta en dot la métairie de Villeficler pour laquelle il est « employé dans le compte du receveur du comté de Blois de 1390 « comme lui en ayant payé le rachat à cause de son mariage. On trouve « ensuite noble homme Guillaume Bonin, Sgr des Grands-Chastelliers, « qui reçut le 4 septembre 1397 l'hommage de Pierre de Bueil, che- « valier, Sgr des Petits-Chasteiliers, de diverses rentes qu'il tenait de « lui, en rendit un lui-même de son hébergement des Chastelliers le « 16 septembre 1403 et reçut le 7 juin 1446 un aveu de biens tenus de « son fief. Il mourut avant le 30 décembre 1445, date du prétendu par- « tage de ses biens, laissant d'Anne de Maillé deux fils, savoir Pierre, « qu'on dit avoir continué la postérité, et Philippe, dont rien n'indi- « que le sort. On observe que, de ces quatre actes employés sur ce « degré, le premier de 1397 est seul original, le deuxième de 1403 « est une copie collationnée qui par sa forme défectueuse est inad- « missible en preuves et le troisième de 1446 a été vicié dans sa date « et cette altération ne permet pas de l'admettre à l'égard du qua- « trième du 30 décembre 1445, le partage de ses biens, qui est le « seul qui le dit père de Pierre et de Philippe ; il a été vu et jugé par

« feu M. Chérin avoir tous les caractères de la supposition, c'est-à-
« dire la couleur du parchemin, l'écriture qui n'est d'aucun siècle,
« l'orthographe insolite et la signature du notaire. Ainsi on com-
« mencera la filiation de cette famille connue par titres originaux à
« Pierre de Bonin, aussi surnommé de la Bonninière, écuyer, Sgr des
« Chastelliers, qualifié noble homme et puissant seigneur monsei-
« gneur, qu'on croit par l'identité de nom et de domicile être de la
« même famille que Guillaume Bonnin susmentionné et par la
« possession de la terre des Chatelliers qu'on pourrait présumer avoir
« été son héritier. Il reçut par actes des années 1450, 1460, 1481
« 1497 et 1505 des reconnaissances de biens tenus de lui et mourut
« avant l'année 1525. Il avait épousé en 1459 Catherine de Bruyand,
« fille d'Hugues, Sgr du Plessis-Regnault, et en avait eu Guérin, qui
« suit, et Abel qui paraît être mort sans alliance... » Ce même Ché-
rin fils écrivait encore en novembre 1785 au duc de Coigny : « La
« famille de la Bonninière est de Touraine. Elle est connue depuis
« 1390 et prouve invinciblement sa filiation par titres originaux
« depuis 1450, et par un acte qui a tous les caractères de la suppos-
« tion depuis 1397. Ses alliances sont nobles... »

Pierre Bonin, Sgr des Chastelliers, mentionné plus haut, paraît pour la première fois avec ce nom de la Bonninière dans le contrat de mariage passé le 18 octobre 1494 de son fils Guérin avec Perrette de Montplacé. Sa descendance ne fut connue pendant plusieurs générations que sous ce nom de la Bonninière et ne reprit qu'au XVIIIe siècle le nom primitif de Bonin. Anne de la Bonninière, chevalier, Sgr des Chastelliers, en la paroisse de Beaumont-la-Ronce, dans l'élection de Tours, y demeurant, marié le 19 août 1642 à Catherine Odart, fut maintenu dans sa noblesse le 3 mars 1669 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir justifié sa filiation depuis 1494. Claude de la Bonninière, Sgr des Chastelliers, né en 1708 au château de Beaumont-la-Ronce, admis en 1725 parmi les pages de la Grande Écurie du roi Louis XV, marié le 3 mai 1736 à Anne-Élisabeth Quantin, fille d'un trésorier de France, obtint par lettres patentes d'août 1757 la réunion de ses seigneuries de Beaumont-la-Ronce, des Chastelliers, de Beauvais, etc. et leur érection en marquisat sous le nom de Beaumont. Le fils de celui-ci, Anne-Claude Bonin de la Bonninière, marquis de Beaumont, né à Tours en 1738, fut admis en 1785 aux honneurs de la Cour et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Touraine. Il avait épousé en 1760 Marguerite le Pellerin de Gauville et en eut une très nombreuse postérité. Un de ses fils, Auguste, né en 1772, fut prêtre; un autre, Léopold, né en 1791, page de Napoléon Ier, fut tué à la bataille de

Smolensk en 1812; six enfin ont été les auteurs de six branches.

André Bonin de la Bonninière, marquis de Beaumont, né à Beaumont en 1761, auteur de la branche aînée, fut premier page de la reine Marie-Antoinette, épousa en 1786 Mlle de Miromesnil, fille du ministre de Louis XVI et héritière du célèbre vignoble de la Tour, en Médoc, devint dans la suite chevalier d'honneur et chambellan de l'impératrice Joséphine, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1811 et mourut à Beaumont en 1838. Deux de ses fils, Théodore, marquis de Beaumont, né en 1791, marié en 1820 à Mlle de Villemanzy, fille d'un pair de France, substitué à la pairie héréditaire de son beau-père et au nom de VILLEMANZY par ordonnance royale du 23 décembre 1823, décédé à Tours en 1865, et Léon, comte de Beaumont, né en 1794, marié en 1825 à Flavie des Hayes, décédé à Luynes en 1871, ont été les auteurs de deux rameaux qui comptent aujourd'hui de nombreux représentants.

Marc-Antoine de Beaumont, né à Beaumont en 1761, auteur de la seconde branche, fut page du roi Louis XVI, fut nommé général de brigade en 1795, épousa en 1801 Mlle d'Avout, sœur du maréchal duc d'Auerstaedt, fut nommé général de division en 1802, inspecteur général de la cavalerie en 1803, sénateur en 1807, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808, devint pair de France héréditaire à la Restauration, fut confirmé dans la possession de son titre de comte par lettre patentes du 26 décembre 1818 et mourut en 1830. Son fils, Louis, comte de Beaumont, né en 1808, qui lui succéda à la Chambre des pairs, épousa une fille du célèbre chirurgien Dupuytren; il fut le père du comte Louis-Robert de Beaumont, général de brigade, qui épousa en 1864 Mlle de Castries, sœur de la maréchale de Mac-Mahon, et du comte Louis-Frédéric de Beaumont, ministre plénipotentiaire, qui épousa en 1900 la comtesse Dodun de Kéroman, née le Lasseur.

André-Charles, connu sous le titre de comte de Beaumont, auteur de la troisième branche, né en 1768, fut colonel d'état-major et député d'Indre-et-Loire; il épousa d'abord en 1803 Mlle Hillisberg, dont il n'eut qu'une fille mariée au comte Odart de Parigny, puis en 1806 Mlle d'Estiennot de Vassy. Il laissa de cette seconde union deux fils, Alfred, connu sous le titre de comte de Beaumont-Vassy, page de Charles X, conseiller général d'Indre-et-Loire, qui a eu un fils de son mariage avec Mlle de Champchevrier, et Édouard, connu sous le titre de vicomte de Beaumont-Vassy, né en 1816, préfet, conseiller d'État, qui laissa une fille unique, la princesse Scilla.

Jules, connu sous le titre de comte de Beaumont, né en 1777, auteur de la quatrième branche, fut conseiller général de la Sarthe

et chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et épousa Mlle Préau d'Artigné. Il eut trois fils : 1° Jules, conseiller général de l'Orne, marié à Mlle de Bonnet-Bellou, dont la descendance subsiste ; 2° Charles-Achille, qui n'eut qu'une fille ; 3° Gustave, marié en 1836 à Mlle de la Fayette, qui fut ambassadeur, député et membre de l'Institut et qui laissa deux fils.

Eugène-Armand, né en 1778, auteur de la cinquième branche, fut conseiller général de Maine-et-Loire ; il épousa à Angers en 1799 Mlle le Jeune de la Furjonnière (de Créquy) et en eut, outre plusieurs filles, deux fils qui moururent sans postérité.

Armand, né en 1782, auteur de la sixième branche, fut préfet, épousa en 1804 Mlle Lemoyne de la Godelinière et mourut à Vendôme en 1848. Il laissa plusieurs fils dont l'aîné, Ferdinand, comte de Beaumont, marié à Mlle des Méloizes, en a eu, entre autres enfants, le vice-amiral de Beaumont, préfet maritime, commandeur de la Légion d'honnur, décédé en 1906.

La famille Bonin de la Bonninière de Beaumont a fourni, outre les personnages mentionnés plus haut, des chevaliers de Malte, des pages des rois et des reines de France, des officiers de mérite, etc.

Principales alliances : Odart 1642, le Pellerin de Gauville 1760, de Fayet 1783, 1810, Huraull de Saint-Denis 1789, de Rancher, Hue de Miromesnil 1786, de Fesques de la Rochebousseau, de la Motte-Baracé de Senonnes 1859, Jourda de Vaux 1887, de Malet 1895, Orillard de Villemanzy 1820, Gallet de Mondragon 1849, 1851, d'Hénin-Liétard 1877, de Goulaine 1896, de Boisgelin 1878, Chrestien de Tréveneuc 1882, d'Avout 1801, de la Croix de Castries 1864, de Partz de Pressy 1885, de Trédern 1894, le Compasseur de Courtivron 1886, Ruffo-Scilla 1863, de Guerrif de Launay 1891, de Romanet de Beaune 1858, Motier de la Fayette 1836, de la Fruglaye, Desmier de Chenon, de Blois, etc.

BONIN de CORPOY et de la VILLEBOUQUAIS. Armes : d'*azur à une fasce d'or accompagnée de trois têtes de femme d'argent, tressées d'or.*

Cette famille, que l'on croit être aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse du Berry d'où une de ses branches vint au XVIe siècle se fixer en Bretagne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres et la Thaumassière a donné au XVIIe siècle sa généalogie dans son *Histoire de Berry*. Jean Bonin, Sgr de Rampenay, auquel cet auteur fait remonter la filiation suivie, vivait en 1355. Son arrière-petit-fils, Renaud Bonin, sieur de Ripières, fut lieutenant-général au bailliage de Mehun-sur-Yèvre, puis maître des requêtes des rois Charles VII

et Louis XI, et épousa Marie Thierry, dame de Corpoy. Il fut père de Pierre Bonin, Sgr de Corpoy, procureur général au Grand Conseil, marié le 17 janvier 1493 à Jeanne Fumée, fille d'un chancelier de France, qui se signala par son courage à la bataille de Fornoue, qui fut autorisé en octobre 1493 à fortifier sa maison de Corpoy et qui fut enfin anobli au mois de décembre suivant par lettres patentes du roi Charles VIII. Ce personnage laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Charles Bonin, sieur de Corpoy, qui lui succéda dans sa charge de procureur général au Grand Conseil et qui continua la descendance, et Méry Bonin, Sgr de Nourion, lieutenant-général à Mehun, dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils. Charles II Bonin, Sgr de Corpoy, fils aîné de Charles Ier, fut maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis ; il épousa d'abord le 16 février 1571 Gillette de la Moussaye, puis Gillette de Quélen, et laissa deux fils, Charles III, Sgr de Corpoy, né du premier lit, et Sébastien, Sgr de la Villebouquais, en Bretagne, né du second lit, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

Charles Bonin, Sgr de Corpoy, chef de la branche aînée, fut maréchal de camp et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Son fils, Charles-Antoine Bonin, connu sous le titre de comte de Corpoy, épousa d'abord le 22 mai 1667 Marie Pic de Guépéan dont il n'eut pas d'enfants, puis le 17 juillet 1702 Marguerite du Rozel. Il avait eu de cette dernière dame un fils naturel, Charles Bonin de Corpoy, né en 1695, qu'il légitima, qui fut maintenu dans sa noblesse le 7 novembre 1715 par jugement de Foul[illegible] Martangis, intendant de Bourges, et qui épousa Françoise Raqueau. François Bonin de Corpoy, né de cette union, alla se fixer à la Martinique et obtint le 3 janvier 1755 l'enregistrement de ses titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île. Raymond Bonin de Corpoy, né à la Guadeloupe, fils du précédent, fit en 1786 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Cette branche paraît être aujourd'hui éteinte.

François Bonin, auteur de la seconde branche, vint fixer sa résidence en Bretagne où il possédait du chef de sa mère la seigneurie de la Villebouquais, sur le territoire de la ville de Ploermel, et y épousa Hélène Visdelou. Sa descendance fut maintenue dans sa noblesse d'extraction le 8 avril 1669 sur preuves de huit générations par arrêt des commissaires de la Réformation. Alain-Jacques-René Bonin de la Villebouquais fut reçu en 1712 conseiller au Parlement de Bretagne. René-Jean Bonin, connu sous le titre de comte de la Villebouquais, né à Rennes en 1712, fut pourvu de la même charge en 1735. Il avait épousé Mlle de Saint-Pern et en eut plusieurs fils. L'aîné d'entre eux, Bertrand Bonin, comte de la Villebouquais, né à

Rennes en 1741, conseiller, puis président des enquêtes au Parlement de Bretagne, décédé en 1812, laissa de son mariage avec Mlle du Plessis-Grénédan, décédée en 1842, quatre filles, Mlle Émilie de la Villebouquais, décédée en 1828, la vicomtesse de Poulpiquet du Halgouet, décédée en 1861, la comtesse de Lescoet, décédée en 1852, et Mlle Lise de la Villebouquais, décédée en 1846, qui furent les dernières représentantes de leur branche. Cette branche avait fourni un lieutenant-général d'artillerie en 1640.

Principales alliances : Fumée 1493, de la Moussaye 1571, de Quélen, de Billy, de Visdelou, de Talhouet de Brignac, Bertho de la Villejosse, de Saint-Pern 1740, Bernard de la Gâtinais 1800, du Plessis-Grénédan 1774, de Poulpiquet du Halgouet 1808, Barbier de Lescoet 1812, etc.

La famille de Bonin de Corpoy et de la Villebouquais était distincte d'une famille de Bonin du Cluseau qui appartenait au XVIIIe siècle à la noblesse de la Bourgogne et du Nivernais. Cette famille, sur laquelle on trouvera des renseignements dans les manuscrits de Chérin, portait pour armes : *losangé d'or et de gueules à cinq pals d'azur*. Elle remontait par filiation à messire Louis de Bonin, chevalier, Sgr du Cluseau d'Argenton, qui épousa Jeanne de Nozay et dont le fils, noble seigneur Jean de Bonin, écuyer, Sgr du Cluseau d'Argenton, épousa le 5 mai 1545 Catherine de Poisson. Deux petits-fils de celui-ci, Jacques de Bonin, écuyer, Sgr du Cluseau d'Argenton, marié en 1597 à Louise de Briquemault, et Perceval de Bonin, Sgr du Cluseau en partie, marié en 1600 à Charlotte de Lanneau, furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse, d'abord le 9 mars 1669 par arrêt du Conseil d'État, puis le 26 mai 1706 par jugement de Phélyppeaux, intendant de Paris. François-Robert de Bonin du Cluseau, né à Nevers en 1743, issu de la seconde branche, obtint en 1768 le certificat de noblesse nécessaire pour être admis parmi les chevau-légers.

BONIOT (Odde de). Voyez : Odde de Boniot.

BONJEAN.

Louis Bonjean, né en 1804 à Valence, en Dauphiné, issu d'une vieille famille d'origine savoisienne qui avait eu à subir les vicissitudes de la fortune, fut successivement avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (1838), avocat général à la Cour de Cassation (1850), député de la Drôme, ministre de l'Agriculture et du Commerce (1851), sénateur (1855), président de section au Conseil d'État, premier président à la Cour de Riom en 1863 et enfin président de Chambre à la Cour de Cassation en 1865. Arrêté comme otage par les insurgés de la Commune, le président Bonjean fut fusillé par eux le

27 mai 1871. Il laissait un fils, Georges Bonjean, qui a été à la tête d'un grand nombre d'œuvres philanthropiques.

BONMARCHAND d'IVREY (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un livre de loi ouvert, aussi d'argent.*

La famille de Bonmarchand d'Ivrey appartenait à la noblesse de Franche-Comté. Son auteur, honorable Genet Bonmarchand ou Bonmarchand, marié à Jehanne Quirot, vint de Servance, dans la prévôté de Faucogney, se fixer à Salins où il exerçait le négoce en 1588. La famille Bonmarchand occupa pendant toute la durée du XVIIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie de Salins. Un tableau généalogique conservé dans le *Nouveau d'Hozier,* au Cabinet des Titres, en donne la filiation depuis Pierre-François Bonmarchant qui avait épousé vers 1655 Marie Jombarde. Pierre-François Bonmarchand, fils des précédents, baptisé à Salins le 25 juillet 1661, docteur en médecine, puis receveur des tailles du bailliage de Salins, marié à Barbe Perret par contrat du 2 décembre 1690, fut pourvu le 13 mars 1715 de l'office de conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Dôle qui lui conféra la noblesse au premier degré et conserva cet office jusqu'à sa mort arrivée le 18 août 1750. Il fut père de Pierre-François Bonmarchand, né en 1691, avocat au Parlement, qui épousa le 28 novembre 1715 demoiselle Catherine Quirot et qui continua la descendance. La famille Bonmarchand possédait au XVIIIe siècle les terres seigneuriales de Combelle, d'Ivrey, de la Provenchère, etc. Étienne-Joseph Bonmarchand, Sgr d'Ivrey, né à Salins le 22 janvier 1715, fils de Pierre-François II, était chevalier de Saint-Louis et major de place à Salins quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Il avait fait en 1784 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École Militaire de son fils, François de Bonmarchand, né à Salins en 1773 : celui-ci épousa dans la suite Mlle de Bouligney et fut père d'Oswald-Adolphe de Bonmarchand d'Ivrey, né à Besançon en 1812.

La famille de Bonmarchand d'Ivrey est aujourd'hui éteinte dans les mâles.

Elle n'était pas titrée.

Principales alliances : Quirot (de Poligny), de Colombet, de Perrey, Maire de Bouligney 1809, Hugon d'Augicourt, Droz des Cernoises, de Sarret-Grozon, etc.

BONNAFOS (ou **BONAFOS**) de **BELINAY** et de la **MOTHE** (de). VOYEZ : **BONAFOS** de **BELINAY** et de la **MOTHE** (de).

BONNAFOUS ou **BONAFOUS** (de). VOYEZ : BONAFOUS (DE).

BONNAFOUS (anciennement **BONNAFOS** ou **BONAFFOS**) **de la TOUR** (**de**).
Armes : d'*azur à une bande d'argent accompagnée de six besants de même posés en bande, trois en chef et trois en pointe.* — Aliàs : *d'azur à une bande d'argent accompagnée en chef de trois besants en bande et en pointe d'une tour surmontée d'une étoile, le tout d'argent.*

La famille qui donne lieu à cette notice est originaire du Quercy et avait pour nom primitif celui de Bonafos ou Bonnafos. Elle ne doit être confondue ni avec la famille de Bonnafoux ou de Bonnefoux (voyez ce dernier nom), qui est comme elle originaire du Quercy, ni avec la famille de Bonafos (ou Bonnafos) de Belinay et de la Motne (voyez ce nom), qui appartient à la noblesse de l'Auvergne, ni avec une famille de Bonafous (voyez ce nom) ou de Bonnafous qui est honorablement connue en Languedoc. On admet généralement qu'elle est une branche détachée à une époque inconnue d'une famille de Bonnafos on de Bonnefous de Presque, originaire comme elle du Quercy, qui a occupé un rang particulièrement brillant dans la noblesse de sa région.

Cette famille de Bonnafos ou de Bonnefous de Presque portait pour armes : d'*azur à une bande d'or*, alias *d'argent*. Elle paraît avoir eu pour berceau le village de son nom situé en Quercy. Elle a possédé dans cette province, entre autres importants domaines, la terre seigneuriale ou baronnie de Presque, située dans la paroisse de Saint-Médard, aux environs de la petite ville de Saint-Céré. Elle est connue par titres depuis l'année 1230. Antoine de Bonnafos, écuyer, Sgr de Presque, marié dans les premières années du XVIe siècle à Marguerite de Souillac, en eut deux fils, Guy et Jacques, qui furent les auteurs de deux branches. Noble homme Jacques de Bonnafos, auteur de la branche cadette, épousa Gillette de Châteauneuf par contrat du 22 mai 1540; son arrière-petit-fils, Jacques de Bonnafos, écuyer, Sgr de Falaize, fixé dans le Nord de la France après le mariage qu'il contracta le 18 mars 1647 avec Marie Sevestre, fille d'un maire de Calais, fut père de Nicolas de Bonnafos, écuyer, Sgr de Villers, né à Guines en 1655, qui épousa le 6 novembre 1689 Geneviève de Cancer et qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses deux fils le 5 septembre 1699, sur preuves remontant à 1540, par jugement de Bignon, intendant de Picardie. La branche aînée, issue de Guy, demeura possessionnée à Presque, en Quercy, et fut maintenue dans sa noblesse le 17 juin 1662 par arrêt de la Cour des aides de Paris, puis le 5 mai 1670 par arrêt du Conseil d'État. Cette branche se subdivisa en plusieurs rameaux; le principal de ces rameaux paraît avoir eu pour dernier représentant le baron de Bonnafos de Presque, lieutenant-colonel de cavalerie, écuyer du roi Louis XV, attaché à la personne de Madame Sophie,

qui épousa Mlle de Bayle par contrat du 7 mars 1773; un autre rameau vint au cours du XVIIe siècle établir sa résidence à Millau, en Rouergue, et s'éteignit en la personne de Jean-Barthélemy de Bonnefous de Presque, gouverneur de Millau, qui épousa en 1771 Agnès Roblast de Rhinville et qui en eut un fils unique auquel il survécut. M. de Bonnefous, Sgr de Presque, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Cahors. Cette famille de Bonnafos ou de Bonnefous de Presque avait fourni plusieurs chevaliers de Malte, Jacques en 1574, Louis en 1665, François-Joseph en 1704.

La Chesnaye des Bois a donné au XVIIIe siècle une généalogie détaillée de la famille qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de Bonnafous de la Tour. Cette famille a toujours revendiqué une origine commune avec celle des Bonnafos de Presque dont il vient d'être parlé; mais le point de jonction des deux souches n'a pu encore être déterminé. La filiation suivie remonte à noble Jean de Bonaffos, gentilhomme du Quercy, dont le fils Pierre épousa Marguerite de Saint-Gilles par contrat du 6 juillet 1454. Noble Marc de Bonaffos, fils de Pierre, laissa d'une alliance inconnue deux fils, Pierre et Jean, qui furent les auteurs de deux grandes branches. L'aîné de ces deux frères, Pierre de Bonaffos, marié le 16 mai 1528 à Marguerite de Verneix, fut nommé capitaine châtelain de la ville de Montréal, près de Carcassonne, par lettres du roi Henri II données le 26 septembre 1552; sa descendance s'éteignit au cours du XVIIe siècle. Jean de Bonaffos, auteur de la seconde branche, étant veuf d'une dame dont on ignore le nom, se remaria à Montréal avec Marguerite de Sourrouilh et se fixa dans cette ville à la suite de cette seconde union. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean de Bonnafos, né du premier lit, nommé en 1555 capitaine-châtelain de Montréal en remplacement de son oncle, marié en 1557 à Jeanne de Sabatery, et Paul de Bonnafos, né du deuxième lit, conseiller au présidial de Carcassonne, marié dans cette ville le 1er janvier 1595 à Jeanne le Peletier, qui furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux furent maintenus dans leur noblesse le 28 mars 1670 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Le premier de ces rameaux s'éteignit avec Jean-Gabriel de Bonnafos qui n'eut qu'une fille de son mariage avec Marie d'Auriac. Le second rameau était représenté au XVIIIe siècle par Jean-Pierre de Bonnafos de la Tour, né en 1709, marié en 1736 à Angélique de Lanapla, et par son fils, Jean-Pierre de Bonnafous, Sgr de la Tour, né à Montréal en 1739, capitaine d'infanterie, qui épousa Adélaïde de Gauran par contrat passé à Toulouse le 31 mars 1770 et qui en eut une nombreuse postérité. Ce dernier fut vraisemblablement

le même personnage qu'un M. de la Tour de Bonnafous qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Quercy. Son descendant, Ludovic de Bonnafous de la Tour, a épousé à Bordeaux en 1892 Mlle Tranché.

La famille de Bonnafous de la Tour n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des capitaines châtelains de Montréal, deux demoiselles de Saint-Cyr (d'après la Chesnaye des Bois), etc.

Principales alliances : de Méallet de Fargues, de Bonal 1594, de Lanzac, de Vielcastel, de Bousquat 1635, de Gauran 1770, d'Alton 1849, Durand de Distroff vers 1810, etc.

BONNAIRE (de). Voyez : Debonnaire de Gif et de Forges.

BONNAIRE. Armes : d'*azur à une nacelle d'or matée du même, à la voile et au pavillon d'argent, soutenue d'une mer du même, adextrée d'une demi-tête de Borée d'argent, soufflant d'or, mouvant du flanc dextre; au franc-quartier des barons préfets.*

L'auteur de cette famille, Felix Bonnaire, naquit en 1767 à Vitry-le François où son père exerçait la profession de tisseur. D'abord professeur à Bourges, il fut nommé député suppléant à la Convention où il n'eut pas l'occasion de siéger, puis député au Conseil des Cinq-Cents, siégea à la gauche de cette assemblée, se rallia à Bonaparte après le 18 brimaire, fut préfet sous le Consulat et sous l'Empire, fut créé baron de Maupas par lettres patentes du 18 février 1810, fut député de l'Ille-et-Vilaine à la Chambre des Cent Jours, vécut dans la retraite après le rétablissement de la monarchie et mourut en 1844. Le baron Bonnaire laissa trois fils dont le second, Florestan-Charles, baron Bonnaire, en 1803, député du Cher en 1841, a laissé postérité.

La famille du baron Bonnaire est distincte de celle de Louis Bonnaire né en 1751 à Notre-Dame de Liesse, dans l'Aisne, où son père exerçait la profession d'aubergiste, qui fut nommé général de division en l'an II et qui mourut en 1807. Elle est également distincte de celle de Jean-Gérard Bonnaire, né en 1771 à Prouvais (Aisne), fils d'un charron, qui fut nommé général de brigade en 1813 et qui mourut en 1816; ce dernier fut condamné à la dégradation après la seconde Restauration en raison du rôle qu'il avait joué pendant les Cent Jours; il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 2 mars 1811 et avait reçu les armoiries suivantes : d'*or à une patte de lion au naturel, armée d'or, tenant une bande de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

BONNAIRE (de). Armes (d'après l'*Armorial général* de 1696) : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux trèfles de même et en pointe d'un agneau pascal d'argent.*

La famille DE BONNAIRE est fort anciennement et honorablement connue à Sens, dans le département de l'Yonne. Toutefois, on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Jean de Bonnaire, avocat à la Cour, Sgr de Rozay-sur-Yonne, fit enregistrer son blason à l'*Armorial général* de 1696 (registre de Sens).

M. Camille-Charles de Bonnaire épousa vers 1830 Mlle de Bellanger de Rebourceaux ; son fils, Charles-Arthur, résidait à Sens quand il épousa à Paris en novembre 1867 Mlle de Person.

Principales alliances : Clément de Sainte-Pallaye, de Bellanger de Rebourceaux, etc.

Un certain nombre de familles DEBONNAIRE OU DE BONNAIRE ont occupé une situation notable dans la noblesse et dans la haute bourgeoisie. Il sera consacré en son lieu une notice à la famille DEBONNAIRE DE GIF ET DE FORGES, originaire du Maine, la plus connue de ces familles. Il convient de dire ici quelques mots d'une famille de BONNAIRE qui appartenait au XVIIIe siècle à la noblesse de Picardie. Cette famille, sur laquelle on trouvera beaucoup de renseignements au Cabinet des Titres, portait pour armes : d'*azur à un dextrochère armé mouvant d'une nuée d'argent et tenant une épée du même garnie d'or, accompagnée en chef de deux croissants d'argent.* Elle était originaire du duché d'Aumale. Son auteur, Nicolas Bonnaire, sieur de Chaillou, était lieutenant de mestre de camp quand il fut anobli en septembre 1660 par lettres patentes du roi Louis XIV en récompense de plus de vingt ans de services distingués. Un édit de 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, Nicolas de Bonnaire obtint le 12 janvier 1666 un certificat de M. de Louvois qui exceptait de cette mesure les lettres de noblesse obtenues par lui en 1660 et, sur le vu de ce certificat, fut maintenu dans sa noblesse le 8 novembre de la même année par jugement de l'intendant Colbert. Il fut nommé en 1669 sergent-major de la ville et du château de Doullens. Il avait épousé en 1665 Marie Langlois et en eut trois fils, Pierre, Louis et Ménilée de Bonnaire, qui furent à leur tour maintenus dans leur noblesse le 24 octobre 1699 par jugement de l'intendant Bignon. Ménilée épousa en 1712 Madeleine du Fresne ; il fut père de Ménilée-Hyacinthe de Bonnaire, Sgr de Namps, d'Aumont, d'Ignancourt, etc., brigadier des armées du Roi, et grand-père d'Eloi-Ménilée de Bonnaire, né à Amiens en 1770, qui fit en 1786 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Pierre-Victor-Hyacinthe de Bonnaire, chevalier, baron de Namps-au-Mont, Sgr de Coupel et de Verdrel, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Amiens.

BONNARD (de). Armes : d'*azur à trois huchets d'or, liés de gueules, virolés d'argent.*

La famille DE BONNARD appartient à la noblesse de Touraine. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle a eu pour auteur Geoffroy Bonnard dont le fils, Martin Bonnard, citoyen de Tours, fut anobli par lettres patentes d'avril 1434.

Timothée Bonnard, sieur du Marest, d'Anthonny-le-Teillac, demeurant en sa maison du Marest, au ressort de Chinon, et son frère Daniel Bonnard, sieur de Laubuge, demeurant à Antoigny, au ressort de Chinon, furent maintenus dans leur noblesse le 26 août 1666 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir justifié leur filiation depuis leur quadrisaïeul vivant en 1460. L'aîné de ces deux frères était arrivé à un âge avancé quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Chatellerault). Le puîné, Daniel, épousa en 1661 Marthe Méreau. Il fut père de Daniel-Timothée de Bonnard, chevalier, Sgr de Laubuge, qui épousa Catherine de la Chesnaie par contrat du 15 avril 1697, et grand-père de Daniel-François Bonnard, écuyer, Sgr de la Doulaye et de Céligny, baptisé en 1708, qui fut un des gendarmes de la garde du Roi et qui épousa par contrat du 20 novembre 1756 Catherine le Maître, fille d'un marchand de Chinon. Ce dernier fit des preuves de noblesse, d'abord en 1767 pour obtenir l'admission à l'école de la Flèche de son second fils, Gabriel-Louis, né à Chinon en 1759, puis en 1771 pour obtenir l'admission à l'Ecole militaire de son fils aîné, Michel-Isaac, né en 1757. Gabriel-Louis Bonnard épousa en 1795 Adélaïde de Mondion ; il fut père d'Arthur Bonnard, né en 1805, docteur en médecine, qui épousa d'abord en 1834 Mlle de Meaulne, puis Mlle Bignet, et grand-père d'Arthur-Gaëtan-Théobald de Bonnard, né à Nancy en 1845, ingénieur.

La famille de Bonnard n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers, un maire de Tours en 1466 (Jean Bonnard), etc.

Un jugement du tribunal de première instance de Chinon rendu le 26 août 1866 a autorisé ses membres à faire rectifier les actes de l'état civil dressé depuis la Révolution dans lesquels leur nom n'était pas précédé de la particule : DE.

Principales alliances : du Faÿ de la Taillée, de Méaulne, de Mondion 1795, de Marcé 1829, Disien de Belcourt 1828, etc.

Il a existé en Orléanais et en Berry une famille de Bonnard qui était différente de celle dont il vient d'être parlé et qui portait pour armes : d'*argent à un lézard de sinople posé en bande, jetant des*

flammes de gueules, armé et couronné d'or. On trouvera sur cette famille des renseignements dans les *Dossiers Bleus*. Lancelot de Bonnard fut maintenu dans sa noblesse en 1668 par jugement de l'intendant d'Orléans après avoir prouvé sa filiation depuis Pierre de Bonnard dont l'arrière-petit-fils Paul épousa en 1596 Suzanne d'Accentigny. Jacques de Bonnard, sieur de l'Espine, fut également maintenu dans sa noblesse le 14 février 1667 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Bourges. N... de Bonnard, demoiselle, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourges).

BONNARD du HANLAY.

La famille Bonnard du Hanlay, originaire de Vannes, en Bretagne, appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie de cette ville. Noble homme Joseph Bonnard, sieur du Hanlay, était en 1723 marchand et consul de Vannes; Jean-Mathieu Bonnard du Hanlay était en 1785 receveur des fermes du Roi. Sébastien-François Bonnard du Hanlay, né à Vannes en 1739, était en 1789 prieur conventuel du couvent de bénédictins de Saint-Jacques de Pirmil, à Nantes ; il renonça à la vie religieuse, fut élu en 1791 officier municipal de Nantes et devint sous le Directoire bibliothécaire de l'École centrale de la Loire-Inférieure. Un Bonnard du Hanlay fut nommé en 1856 capitaine d'infanterie ; il épousa peu de temps après une fille du baron Noury.

BONNARD de BROSSE de la BARGE.

On trouvera des renseignements sur la famille de Bonnard de Brosse de la Barge dans la *Galerie militaire de l'Ain* de M. Dufay. Son auteur, Louis-Robert Bonnard, né à Avallon vers 1743, s'engagea à l'âge de dix-huit ans, passa successivement par tous les grades, fut nommé en 1792 chef de bataillon de la garde nationale parisienne, devint bientôt colonel, puis général de brigade et enfin général de division et se suicida en 1799. Le général Bonnard avait épousé en 1794 Mlle Palluat de Jalamonde. Il en eut deux fils qui furent élevés, puis adoptés par Mr de Brosse de la Barge, second mari de leur mère, dont ils se trouvèrent ainsi en droit de joindre le nom à celui de Bonnard. L'aîné d'entre eux, Ambroise-Constant Bonnard de Brosse de la Barge, né à Mâcon en 1795, fut garde du corps du roi Louis XVIII, puis chef d'escadron de dragons et officier de la Légion d'honneur et mourut à Bourg-en-Bresse en 1861. Le puîné, Nicolas-Léopold, né à Bourg en 1799, colonel de cuirassiers en 1856, fut connu dans les dernières années de sa vie sous le titre de marquis de la Barge qu'avait porté son père adoptif ; il mourut en 1873 laissant postérité.

Le général Louis-Robert Bonnard, auteur de la famille dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondu avec Ennemond Bonnard, né en 1756 à Saint-Symphorien, en Dauphiné, qui fut nommé général de division en l'an III, qui fut connu dans la suite sous le titre de comte de Bonnard et qui mourut en 1819.

Il a aussi existé en Bourgogne une famille très distinguée du nom de Bonnard. Trois membres de cette famille, Claude Bonnard, avocat au Parlement de Paris, Jean Bonnard, conseiller du Roi au grenier à sel d'Arnay-le-Duc, et Bénigne Bonnard, avocat au Parlement, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Semur-en-Auxois) : d'*azur à un arc bandé décochant une flèche, le tout d'or*. Bernard Bonnard, connu sous le titre de chevalier de Bonnard, né en 1744 à Semur-en-Auxois, décédé dans la même ville en 1784, fut sous-gouverneur des fils du duc d'Orléans et jouit de son temps d'une certaine réputation comme poète. Son fils, Robert-Alexandre de Bonnard, né à Paris en 1781, décédé en 1857, a été un géologue de mérite. Charles-Louis de Bonnard, né à Arnay-le-Duc en 1769, issu de la même famille, décédé en 1828, a été un ingénieur et un philosophe distingué.

BONNARDEL.

La famille Bonnardel est une des plus justement considérées de la haute bourgeoisie du Lyonnais. Elle a fourni pendant plus de quatre cents ans, depuis les premières années du XVIe siècle, une longue série de patrons, c'est-à-dire de propriétaires de bateaux de transport, sur le Rhône. La souche se partagea en deux grandes branches dès la fin du XVIe siècle.

La branche aînée, seule subsistante, est aujourd'hui puissamment riche ; son chef, M. Jean Bonnardel, président de la Compagnie Générale de navigation, a épousé une princesse Maurocordato.

La branche cadette s'est éteinte dans les premières années du XIXe siècle. Plusieurs de ses représentants, Pierre Bonnardel, baptisé à Coudrieu en 1642, reçu bourgeois de Lyon le 9 juin 1682, André Bonnardel, baptisé à Condrieu le 27 août 1645, reçu bourgeois de Lyon le 30 mars 1688, Antoine Bonnardel, baptisé à Condrieu en 1654, maître fabricant en étoffes d'or, d'argent et de soie de Lyon, et François Bonnardel, né à Lyon en 1659, reçu bourgeois de cette ville le 31 mars 1688, maître mouleur de bois, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Le premier d'entre eux portait : d'*or au chevron de sable chargé en pointe d'un ciboire d'argent ;* le second portait : d'*azur à un arc d'or posé en pal, accosté de deux demi-vols d'argent ;* le troisième portait : d'*argent à un oiseau de paradis*

d'azur volant en bande, accompagné de deux aigles de gueules, volant de même, l'une en chef, l'autre en bande ; le quatrième enfin portait : d'*azur à une colombe d'argent surmontée de trois flammes d'or rangées en chef*. D'autre part M. Poidebard, dans son *Armorial du Lyonnais*, attribue les armes suivantes à Pierre Bonnardel, né à Lyon en 1725, curé de Condrieu : d'*azur à une fasce d'or chargée de trois croissants de gueules et accompagnée en chef de trois étoiles d'or et en pointe d'une tête de lion arrachée de même.*

Principales alliances : Maurocordato, Houitte de la Chesnaye.

BONNARDIÈRE (**Camet de la**). Voyez : CAMET DE LA BONNARDIÈRE.

BONNAULT d'HOUET, de BAR, de VILLEMENARD et de SAULDRE (de).

Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un dauphin vif, couronné du même* —. Timbre : *un casque taré de face.* — Supports : *deux lions.*

Originaire des confins du Berry et de l'Orléanais, la famille DE BONNAULT est fort anciennement connue dans la noblesse de sa région. Elle ne figure pas toutefois au nombre de celles dont la Thaumassière a donné la généalogie au XVIIe siècle dans son *Histoire de Berry* ; mais Borel d'Hauterive lui a consacré un long article dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1867. Jean de Bonnault, chevalier, auquel ce travail fait remonter la filiation suivie, reçut en 1376 de Jean, duc de Berry, 130 écus d'or en récompense de ses services. Autre Jean de Bonnault, chevalier, que Borel d'Hauterive lui attribue pour fils, aurait été échanson du Roi et aurait fait en mars 1424 donation aux religieux de Saint-Germain l'Auxerrois d'un calice et de trois écus d'or, à charge pour eux de célébrer une messe pour le repos de l'âme de sa femme Isabelle de Belligny. Jean de Bonnault, fils du précédent, marié le 13 juillet 1437 à Anne Carré, fille du seigneur d'Anjoin et de Forges, figure dans les comptes royaux de 1435 avec la qualification de capitaine, fut gouverneur de Vierzon et fut du nombre des gentilshommes qui accompagnèrent le roi Charles VII quand il alla se faire sacrer à Reims. Il fut père de Guillaume de Bonnault, chevalier, Sgr de Saint-Georges, qui lui succéda en 1470 comme gouverneur de Vierzon, qui fut attaché à la personne du roi Louis XI et qui épousa en 1467 Marianne Guillard, fille d'un conseiller du Roi. D'après Borel d'Hauterive, ce Guillaume de Bonnault aurait été père d'autre Guillaume, Sgr de Saint-Georges, qui aurait épousé Marie de Francières, et grand-père de Jean de Bonnault qui épousa à Vierzon en 1502 Catherine de Reuilly, héritière de la terre seigneuriale de Méry-sur-Cher. Le rapprochement des dates rend ce système de filia-

tion difficilement admissible. Guillaume de Bonnault, chevalier, Sgr de Méry, fils de Jean et de Catherine de Reuilly, fut lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du maréchal de la Châtre, gouverneur d'Issoudun et gentilhomme servant de la maison du Roi, épousa Marie Brunet et continua la lignée.

Lors de la grande recherche du XVIIe siècle, François de Bonnault, sieur de Méry, et son oncle, Pierre de Bonnault, sieur de la Forest, demeurant tous deux en la paroisse de Méry-sur-Cher, produisirent leurs titres de noblesse devant l'intendant du Berry. Celui-ci les renvoya devant l'intendant de la généralité d'Orléans par arrêt du 3 janvier 1667 attendu que l'élection de Romorantin dans laquelle ils avaient leur résidence dépendait de cette dernière généralité. Ils furent maintenus dans leur noblesse le 17 juin 1668 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. François de Bonnault mourut sans postérité; son oncle, Pierre, marié en 1629 à Jacqueline Gouault, en eut plusieurs fils dont l'un, Charles de Bonnault, Sgr de la Forêt, épousa à Gien le 19 février 1675 Anne Robert de Livry. Celui-ci laissa à son tour trois fils : 1° Charles-Robert, Sgr de la Forest, marié à Vierzon en 1701 à Marie Gaucher, dont la descendance s'éteignit en la personne de son petit-fils; 2° Jacques-Louis, qui mourut sans postérité; 3° Antoine, Sgr de Méry, qui continua la lignée. Ce dernier avait épousé le 3 février 1719 Marie Guenois, fille et héritière du seigneur de Villemenard; il en eut trois fils : 1° Charles-Antoine de Bonnault, Sgr de Méry, dont la petite-fille, héritière de la terre de Méry, épousa en 1803 le comte de Boisé de Courcenay; 2° Jacques-Antoine, qui fut chanoine de Bourges; 3° François-Antoine, Sgr d'Houet, qualifié vicomte de Villemenard, qui épousa à Bourges le 9 juin 1749 Anne Turpin, dame de Sauldre, et dont deux fils, François-Joseph et Jean-Henri, furent les auteurs de deux grandes branches actuellement existantes.

François-Joseph, connu sous le titre de vicomte de Bonnault d'Houet, auteur de la branche aînée, fut maire de Bourges de 1810 à 1817 et reçut le titre de baron de l'Empire par décret impérial du 7 janvier 1814 qui ne fut pas suivi de lettres patentes; il eut deux fils, Joseph, vicomte de Bonnault d'Houet, marié en 1804 à Mlle de Bengy et décédé dès l'année suivante, et Maurice, baron de Bonnault de Bar, marié en 1818 à Mlle Boityère de Saint-Amand, qui furent les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

Jean-Henri de Bonnault de Villemenard, auteur de la seconde branche, épousa en 1783 Anne Dodart, fille d'un chevalier de Saint-Louis; il en eut trois fils : 1° Antoine-Charles de Bonnault de Villemenard, marié à Bourges en 1805 à Mlle Leroy de Buxières, dont la

descendance subsiste et n'est pas titrée ; 2° Camille de Bonnault de Villemenard, marié en 1820 à Mlle Grangier dont la descendance s'éteint avec sa petite-fille, la marquise de Chaumont-Quitry ; 3° Prosper de Bonnault, né en 1794, sous-préfet de Gannat, receveur des finances à Charolles, marié en 1827 à Mlle de Boucher, dont le fils, connu sous le titre de baron de Bonnault de Sauldre, a laissé une fille unique mariée au comte de Lambertye.

La famille de Bonnault a fourni de nombreux officiers, des gouverneurs de Vierzon, un page du duc de Penthièvre.

Plusieurs de ses représentants, M. de Bonnault de Villemenard, de Bonnault, de Bonnault d'Houet, de Bonnault de Sauldre, de Bonnault, Sgr de Grandchamp, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Berry.

Principales alliances : de Loynes, de Francières, Gassot de Deffend, de Bénard de Saint-Loup 1813, de Boisé de Courcenay 1803, de Bengy 1804, Espivent de la Villeboisnet 1891, le François des Courtis 1852, le Sergeant d'Hendecourt 1856, du Passage 1880, de la Motte-Rouge 1890, de Rouvroy 1893, de Louan de Courçais 1851, Leroy de Buxières 1805, de Trimond 1841, de Courvol 1852, de Chaumont-Quitry 1879, de Boucher 1827, de Lambertye 1892, de Raincourt 1900, de Fayolle 1906, etc.

BONNAVENT de BEAUMEVIELLE (de). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *de sable au lion rampant d'argent; aux* 2 *et* 3 *de sinople à une tierce feuille d'or.* — Couronne : *de Comte.*

La famille DE BONNAVENT OU DE BONAVENT DE BEAUMEVIELLE a occupé un rang distingué dans la noblesse de l'Auvergne et dans celle du Languedoc. On en trouvera une généalogie dans l'*Armorial du Languedoc* de M. de la Roque et dans le *Nobiliaire universel de France* de Saint-Allais. On trouvera aussi sur elle d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, et dans le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet. Elle est originaire du Languedoc et a pour premier auteur connu un Pierre de Bonnavent qui habitait cette province dans la seconde moitié du XVIe siècle. On n'a que très peu de renseignements sur ce personnage; d'après un acte passé par ses fils en 1614 il aurait été lieutenant-général au bailliage de la Bruyère, en Languedoc ; les lettres d'anoblissement accordées à sa famille en 1638 disent qu'il fut lieutenant du prévôt général du Languedoc. Son fils, Pierre de Bonnavent, Sgr de Beaumevielle, se signala comme chef de partisans dans les guerres civiles de la fin du XVIe siècle et rendit en cette qualité de grands services au roi Henri IV. Fixé en Auvergne par le mariage qu'il contracta à

Issoire le 24 décembre 1596 avec Claude de Cheverlanges, issue d'une honorable famille de la bourgeoisie de cette région, il fut nommé gouverneur du château de Billy par lettres patentes du roi Henri IV du 28 avril 1597, devint dans la suite grand-prévôt de la province d'Auvergne et fut enfin anobli le 13 mars 1638 par lettres patentes du roi Louis XIII. Il laissa trois fils : 1° Jean, qui lui succéda dans sa charge de grand-prévôt d'Auvergne et qui fut en outre nommé maître d'hôtel du Roi en 1651 ; 2° Gilbert, lieutenant au régiment de Normandie, qui fut tué au siège d'Alexandrie en 1657 ; 3° Pierre II, lieutenant de robe courte dans la Marche et dans le pays de Combrailles, qui continua la descendance. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, Jean et Pierre de Bonnavent de Beaumevielle se firent accorder par le Conseil d'État le 10 mai 1667 un arrêt qui exceptait de cette mesure les lettres de noblesse accordées à leur père en 1638, qui les maintenait dans leur noblesse et qui ordonnait leur inscription au rôle des gentilshommes de la sénéchaussée de Riom. Noble Gaspard de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambier, fils de Pierre II, revint se fixer en Languedoc, fut premier avocat général au bureau des finances de Montpellier et intendant des gabelles du Languedoc et épousa le 17 août 1686 Marguerite Solignac. Il laissa lui-même trois fils dont les deux plus jeunes, Alexandre et Charles, furent les auteurs de deux branches et dont l'aîné, Christophe, connu en Espagne sous le titre de comte de Bonnavent, décédé sans postérité à Madrid en 1753, fut brigadier des armées de S. M. Catholique, son ambassadeur à la Cour de Rome et vice-roi du royaume de Valence.

La branche cadette paraît avoir eu pour dernier représentant Étienne-Charles de Bonnavent de Beaumevielle, né en 1780 à Paimbœuf, au diocèse de Nantes, qui fit en 1788 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, auteur de la branche aînée, encore existante, fut lieutenant de cavalerie au régiment de la Reine et épousa le 17 avril 1736 Catherine d'Assié, héritière de la seigneurie de Gourgas. Il fut père d'Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle, qui épousa en 1766 Louise de Feneiroux et qui continua la descendance, et de Pierre-François, général en chef de la force armée de Saint-Domingue en 1790, qui fit en 1784 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission de son fils Frédéric à l'école de Brienne. Henri-Auguste, fils cadet d'Alexandre, né en 1778 à Saint-Saturnin, au diocèse de Lodève, fit les mêmes preuves en 1787. C'est d'Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle, frère aîné du précédent, marié en 1796 à Mlle de Tauriac, que descendent

les représentants actuels. Ce personnage était connu sous le titre de comte de Beaumevielle qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille.

Principales alliances : de Nattes, de Tauriac 1795, Daudé d'Alzon 1855, Lemoyne de Margon 1826, Gauvignon de Basonnière 1891, de Turenne d'Aubepeyre 1890, etc.

BONNAVENTURE (Denys de). Voyez : DENYS DE BONNAVENTURE.

BONNAY (de), en Berry. Armes : *d'azur à un chef d'or, au lion de gueules, couronné d'argent, brochant le tout.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux griffons.* — Manteau : *de pair de France.* — Devise : *Oncques ne dévie.*

La maison DE BONNAY appartient à la noblesse chevaleresque du Berry. Elle ne doit pas être confondue avec une famille du même nom, rapportée à la suite, qui est originaire de la Franche-Comté et dont les branches se sont répandues en Champagne et en Lorraine. Elle a eu pour berceau la terre seigneuriale de son nom située en Berry sur les confins du Bourbonnais. Le chevalier de Courcelles en a donné une généalogie complète dans le troisième volume de son *Histoire généalogique des Pairs de France*. D'après cet historien elle aurait pour premiers auteurs connus Jean, qui était seigneur de Bonnay en 111..., et Hugues, seigneur de Bonnay, fils du précédent, qui est mentionné comme témoin dans une charte promulguée en 1147 par Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre. Le travail du chevalier de Courcelles fait remonter la filiation suivie à Arnoux, chevalier, Sgr de Bonnay, qui passa le samedi après la fête de Saint-Barthélemy apôtre 1293 une transaction dans laquelle est mentionnée sa femme Jeanne de Saulzay, alors décédée. Arnoux de Bonnay laissa deux fils, Guillaume, qui continua la lignée, et Jean. La descendance de celui-ci s'éteignit en la personne de son petit-fils, Jean de Bonnay, Sgr de Mennetou-Salon, chambellan des rois Charles VI et Charles VII, sénéchal de Toulouse en 1415, qui épousa en 1421 Jeanne de Montesquiou et qui en eut une fille unique mariée à Hugues, vicomte de Carmain. Guillaume de Bonnay, damoiseau, fils aîné d'Arnoux et de Jeanne du Saulzay, laissa d'une alliance inconnue un fils, Arnoux II, chevalier, Sgr de Bonnay, de Pougues, de Bermieu, etc., qui figure dans un acte du 1er février 1371 avec la qualification de maréchal du Berry et qui épousa en 1356 Isabeau de Sancerre. Arnoux II laissa lui-même deux fils, toujours d'après M. de Courcelles : 1° Robert de Bonnay, Sgr dudit lieu, de Mennetou-Salon, de Quantilly, etc., chevalier bachelier, maréchal héréditaire du Berry, sénéchal de Lyon, qui mourut sans

postérité ; 2° noble et puissant homme Philippe, Sgr de Bonnay, Pougues, etc., sénéchal de Lyon après son frère, qui épousa Galianne de Montaruc par contrat du 11 janvier 1385 et qui fut père de noble et puissant seigneur Pierre, Sgr de Bonnay, Pougues, etc., lequel continua la descendance.

On trouvera d'autre part dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, le rapport très détaillé que ce généalogiste envoya en 1783 au duc de Coigny sur la maison de Bonnay, alors en instance pour obtenir les honneurs de la Cour. Il a paru intéressant de reproduire ici le commencement de ce rapport qui, comme on pourra s'en rendre compte, n'est pas absolument d'accord avec le travail de M. de Courcelles : « La maison de Bonnay a pris son nom d'une terre « située en Berry, aux frontières du Bourbonnais. Elle est connue « depuis Hugues de Bonnay qui fut témoin d'une donation faite en « 1147 par Guillaume, comte de Nevers, aux religieux de la Charité. « On trouvera ensuite Constantin de Bonnay, damoiseau, qui fit en « 1298 le retrait d'un bien mouvant de lui, et Arnoul, nommé aussi « Raoul et Renoul de Bonnay, Sgr de Bonnay, qui fit des acquisitions « en 1336 et 1344 dans les actes desquelles il est qualifié damoiseau. « Il se trouva à la bataille de Crécy du 26 août 1346, y fut armé che- « valier et y perdit son cheval, servit en 1369 le roi Jean avec une « compagnie de douze écuyers et donna le 12 août une quittance de « ses gages qu'il scella de son sceau, chargé d'un lion. Il était en « 1372, nouveau style, maréchal du Berry, qualification qu'il prit « dans un acte de février de cette année relatif à la commission qu'il « avait de faire la revue des cinquante hommes d'armes ordonnés « pour la défense de cette province, assista au contrat de mariage « de Bertrand, dauphin d'Auvergne, avec Marguerite, fille de Jean, « comte de Sancerre, du 27 juin 1374 et était mort le 11 février 1385 « laissant d'Isabeau de Sancerre, dame de Précy et de Mennetou- « Salon : 1° Robert, Sgr de Mennetou-Salon, de la Garde et de la « Bussière, chevalier bachelier, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, « lequel servait dans les armées des rois Charles V et Charles VI « avec des compagnies plus ou moins nombreuses formées d'autres « chevaliers bacheliers et d'écuyers, était en 1392 lieutenant du « maréchal de Sancerre, général d'une armée envoyée en Languedoc, « et mourut après l'année 1413 ; 2° Philippe, qui suit ; et 3° Pierre, « qui en 1386 était écuyer de la compagnie du maréchal de Sancerre, « depuis connétable de France. Ces trois frères étaient proches « parents de Jeannet de Bonnay, chevalier banneret, Sgr de Men- « netou-Salon et de Villeneuve-Comtat, chambellan des rois Charles VI « et Charles VII, sénéchal de Toulouse depuis 1415 jusqu'en 1418

« qu'il fut destitué et depuis 1420 qu'il fut rétabli jusqu'en 1438..., « qui commandait 80 hommes d'armes en 1424, 3 chevaliers bache- « liers, 76 écuyers et 40 arbalétriers en 1425 et 100 hommes d'armes « en 1426; il épousa en 1451 Jeanne, fille d'Arsieu, baron de Montes- « quiou, et de Gaillarde d'Espagne-Montespan, et en eut Jeanne de « Bonnay, femme d'Hugues de Carmain. Philippe de Bonnay, premier « du nom, chevalier, Sgr de Bonnay et de Précy, qualifié noble et « puissant seigneur, commandait le 1er octobre 1379 en qualité « d'écuyer une compagnie de deux chevaliers bacheliers et de dix « autres écuyers, passa avec ses frères un compromis en 1396, fit « l'aveu de sa maison forte de Précy en décembre 1397 et vivait « en 1415. Il avait épousé avant 1385 Galienne de Montaruc, fille « d'Etienne, chevalier, et eut pour successeur dans les terres de « Bonnay et de Précy Pierre de Bonnay qui suit et qu'on *présume* « être son fils; mais aucun acte n'exprime cette filiation. Pierre de « Bonnay, premier du nom, chevalier, Sgr de Bonnay et de Précy, « aussi qualifié noble et puissant seigneur, fit des baux à cens en « 1437, 1439, 1444... » Dans une lettre adressée en mars 1783 au duc de Coigny, Chérin dit encore que la filiation de la maison de Bonnay est présumée depuis 1336 et littéralement prouvée depuis 1437.

Pierre, Sgr de Bonnay, petit-fils de Pierre Ier, épousa par contrat du 17 juin 1499 Anne de Bigny, veuve de Jean de Rochechouart, Sgr de Jars. Il en eut deux fils : 1° Gilbert de Bonnay, Sgr de Demoret, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre ; 2° Marc, Sgr de Bessay, qui épousa le 10 avril 1535 Jeanne de Lorris. Celui-ci laissa à son tour deux fils, Antoine, Sgr de Bessay, et François, Sgr de Vomas, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

François de Bonnay, Sgr de Vomas, auteur de la branche cadette, fut gentilhomme ordinaire de la branche du roi Henri IV et épousa Marie de Damas d'Anlezy. Sa descendance s'éteignit avec François de Bonnay, maréchal de camp, décédé en 1784.

Antoine de Bonnay, Sgr de Bessay, auteur de la branche aînée, épousa le 9 septembre 1574 Anne de la Perrière. Leur fils, Thomas de Bonnay, marié le 13 novembre 1600 à Catherine de Dorne, fut chevalier de l'Ordre du Roi et conseiller d'État et fut nommé député de la noblesse du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier aux États généraux de 1614. Messire Henri de Bonnay, Sgr de Presle, descendant du précédent, fut déchargé de la taxe le 23 juillet 1689 par jugement de M. Rapine de Sainte-Marie, lieutenant-général du bailliage du duché-pairie de Nivernais. François-Charles de Bonnay, Sgr de Presle, marié en 1707 à Mlle Favre de Dardagny, décédé en 1725, laissa deux fils, Gilbert et Marc-Antoine, qui furent connus les pre-

miers sous le titre de comte. La descendance de l'aîné d'entre-eux ne tarda pas à s'éteindre ; le puîné, Marc-Antoine, marié en 1748 à Mlle de Marcellanges, fit en 1763 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Charlotte-Marguerite. Charles-François, marquis de Bonnay, né en 1748, fils du précédent, page de la Petite Écurie du roi Louis XV en 1765, fut admis aux honneurs de la Cour en 1783, fut nommé en 1789 député suppléant de la noblesse du Nivernais aux États généraux et fut appelé à y siéger dès la même année en remplacement du comte de Damas d'Anlezy démissionnaire. M. de Bonnay se signala dans cette assemblée par sa fidélité à la cause royaliste, émigra à l'expiration de son mandat, alla rejoindre en exil le comte de Provence et remplit auprès de lui les fonctions de ministre pendant son séjour à Varsovie. A l'époque de la Restauration il fut nommé successivement ministre plénipotentiaire à Copenhague, lieutenant-général des armées du Roi, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Berlin, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 17 août 1815, fut autorisé par lettres patentes du 26 août 1818 à établir un majorat au titre de marquis-pair et mourut en 1823. Son fils, Joseph-Amédée, marquis de Bonnay, né en 1773, marié en 1801 à Mlle de Gaudry, décédé à Autun en 1853, lui succéda à la Chambre des pairs. La maison de Bonnay a pour dernier représentant le petit-fils de celui-ci, Henri-Aimé, marquis de Bonnay, né en 1835, dont la fille unique, née à Moulins en 1862, est demeurée célibataire.

La maison de Bonnay avait été admise en 1781 aux États de Bourgogne.

Elle a fourni, en dehors des personnages cités plus haut, de nombreux officiers, deux chanoines comtes de Lyon en 1596 et 1643, etc.

Principales alliances : de Bigny 1499, de Damas d'Anlezy, de Saint-Germain d'Apchon 1633, de Dormy 1743, de Nuchèze 1776, de Marcellanges 1748, de Bar, de Monestay-Chazeron, O' Neill, de Gaudry 1801, etc.

BONNAY de VILLARS-SAINT-MAIZELIN, de BREUILLE, de BELVAUX, de NONANCOURT, de SÉRÉCOURT (de), en Franche-Comté, Champagne et Clermontois. — Armes : *d'argent à trois hures de sanglier de sable* 2 *et* 1. — Cimier : *un bourrelet d'argent et de sable surmonté d'une hure de sanglier de même.*

La famille DE BONNAY qui donne lieu à cette notice ne doit pas être confondue avec la famille du même nom, originaire du Berry, dont il a été parlé dans la notice précédente. Plus ancienne qu'illustre, elle a eu pour berceau la Franche-Comté où elle est connue depuis le

XIIe siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, et la Chesnaye des Bois en a donné au XVIIIe siècle une généalogie très sommaire dans son *Dictionnaire de la Noblesse*. Le travail de cet auteur, d'accord avec un arrêt que la famille de Bonnay obtint en 1765 du Conseil d'État et dont il sera parlé plus bas, fait remonter la filiation à Brutin de Bonnay, chevalier, Sgr d'Authuisson et de Thuiré, dans les environs de Besançon, qui donna en 1148 un homme de mainmorte à l'abbaye de Bellevaux du consentement de sa femme Ponce. Brutin laissa deux fils dont l'aîné, Pierre, marié en 1198 à la fille d'un chevalier appelé Turpis, continua la descendance et dont le puîné, Girard, Sgr de Thuiré, mourut en Palestine. Pierre II de Bonnay, Sgr de Thuiré et d'Authuison, petit-fils de Pierre Ier, fit en 1276 avec sa femme Béatrix donation à l'abbaye de Bellevaux de la quatrième partie des dîmes de Thuiré. Guillaume de Bonnay, fils du précédent, figure avec la qualification de damoiseau dans un acte de mars 1280. Alexandre de Bonnay, Sgr de Trois-Bancs, qui représente le dixième degré de la généalogie donnée par la Chesnaye des Bois, marié dans les premières années du XVIe siècle à Nicole de Chavigny, fut autorisé en décembre 1555 par lettres patentes du comte de Vaudemont, tuteur du duc de Lorraine, à fonder une verrerie en Clermontois. Il eut cinq fils dont deux, Joachim et Henri, furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée, issue de Joachim et éteinte dans les premières années du XIXe siècle, demeura fixée en Franche-Comté et y posséda, entre autres biens, les seigneuries des Trois-Bancs et de Villars-Saint-Maizelin. Un de ses représentants, Claude-Joseph de Bonnay, écuyer, Sgr en partie de Villars-Saint-Maizelin, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Vesoul).

Henri de Bonnay, fils puîné d'Alexandre et auteur de la seconde branche, se fixa définitivement dans le Clermontois où sa descendance posséda d'importantes verreries. Son petit-fils, Angrand de Bonnay, marié vers 1625 à Chrétienne de Foucault, en eut cinq fils : 1° Louis de Bonnay, sieur de Breuille, marié successivement à Charlotte de Bigault dont il n'eut pas d'enfants et à Anne des Terriers ; 2° Samuel de Bonnay, Sgr de Grandcourt, marié en 1657 à Elisabeth du Houx ; 3° Abraham de Bonnay, marié en 1662 à Anne de Condé ; 4° Daniel de Bonnay, Sgr de Bellevaux, marié en 1663 à Charlotte de Dorlodot ; et 5° Zacharie de Bonnay, marié à Marie du Houx. Ces cinq frères furent les auteurs d'autant de rameaux. Abraham, auteur du troisième rameau, alla à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes se fixer en Hollande avec ses enfants. Les quatre autres rameaux demeurèrent fixés dans le Clermontois et se subdivisèrent en un certain nombre de

sous-rameaux dont plusieurs se sont perpétués jusqu'à nos jours. Un arrêt du Conseil d'État de Lorraine rendu le 15 septembre 1664 avait reconnu comme gentilshommes les représentants des familles de Bonnay, d'Hennezel et du Houx adonnées à l'art de la verrerie. François de Bonnay, sieur de Breuille, baptisé en 1668, fils de Louis et chef du premier rameau, fut encore maintenu dans sa noblesse le 31 mars 1718 par jugement de Lescalopier, intendant de Champagne, après avoir prouvé sa filiation depuis les lettres de 1555 mentionnées plus haut; il fut le bisaïeul de Jean de Bonnay de Breuille, né en 1766 au diocèse de Reims, qui fit en 1775 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire de la Flèche. Claude et Jean-Joseph de Bonnay de Nonancourt, frères, issus du quatrième rameau, avaient fait les mêmes preuves, l'un en 1757, l'autre en 1760. Marie-Madeleine de Bonnay de Bellevaux, également issue du quatrième rameau, fut admise en 1778 à la maison royale de Saint-Cyr.

Les divers représentants de la famille de Bonnay furent reconnus gentilshommes et autorisés à se qualifier chevaliers par arrêt du Conseil d'État de Lorraine du 21 avril 1765 et par lettres patentes du roi Stanislas du 17 février 1766 après avoir justifié qu'ils descendaient de Brutin de Bonnay, sire d'Authuison et de Thuiré, au comté de Bourgogne, qualifié chevalier en l'an 1141; cet arrêt et ces lettres furent entérinés le 9 avril suivant à la Chambre des comptes de Lorraine.

Ferdinand de Bonnay de Nonancourt prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Verdun; Jacques de Bonnay, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, Jacques-Louis de Bonnay de Nonancourt, écuyer, Charles-François de Bonnay de Belleveau, chevalier, écuyer (*sic*), Gabriel de Bonnay, écuyer, Sgr de Verpignon, Pierre de Bonnay, écuyer, Sgr de Malberk, prirent part cette même année à celles tenues à Clermont-en-Argonne ; Jean-Baptiste Bonnay, chevalier, Sgr de Bunuis, et Claude-Ferdinand de Bonnay de Nonancourt, chevalier, prirent part à celles tenues à Vitry-le-François.

Jacques de Bonnay, né à Lachalade en 1732, fut nommé en 1793 général de brigade.

Gabriel de Bonnay de Breuille, né à la Harazée en 1771, colonel du génie, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1833, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 2 septembre 1810.

La famille de Bonnay a fourni de nombreux officiers, des gentilshommes verriers, un page de la chambre du Roi au XVIIIe siècle, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Foucault, de Bigault, de Condé, du Houx,

Philpin de Piépape, de Merey, de Dorlodot, de Widranges, d'Hennezel, Gigault de Bellefonds, etc.

BONNE (Sorin de). Voyez : SORIN DE BONNE.

BONNE de SÉNÉGAS (Durand de). Voyez : DURAND DE BONNE DE SÉNÉGAS.

BONNE (de), en Languedoc. Armes : *de gueules à un lion d'or ; au chef cousu d'azur chargé de trois roses d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux serpents.* — Devise : *Gradiendo robore floret.*

La famille DE BONNE appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque du Languedoc. D'après une tradition elle serait venue se fixer dans cette province au commencement du XIIIe siècle, aurait eu pour berceau la terre de Bonne située à deux lieues de Saint-Jean de Maurienne, en Savoie, et serait une branche détachée à une époque inconnue d'une famille de Bonne qui vint de Savoie se fixer en Dauphiné et qui fut illustrée par Jean de Bonne, Sgr des Diguières ou de Lesdiguières, né en 1543, connétable, duc et pair, gouverneur du Dauphiné. Cette communauté d'origine des Bonne du Languedoc et de ceux du Dauphiné n'est démontrée par aucun titre ; mais il est incontestable que les deux familles se reconnaissaient comme parentes et qu'elles ont toujours porté les mêmes armoiries.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin la généalogie que la famille de Bonne envoya au Cabinet des ordres du Roi lorsqu'elle sollicita sous Louis XVI les honneurs de la Cour. On trouvera aussi des généalogies de cette famille dans le quatrième volume de l'*Histoire généalogique des pairs de France* de ~~Laine~~, dans les *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau, dans les *Esquisses généalogiques* du marquis de Boisgelin, etc. Bernard de Bonne, chevalier, auquel ces divers travaux font remonter la filiation suivie, était seigneur d'Hautpoul et de Missècle et portait la qualification de haut et puissant seigneur ; il figure dans un acte du 19 mars 1351, rendit hommage en 1368 à Bouchard, comte de Vendôme et de Castres, pour les biens qu'il possédait au comté de Castres et fit son testament le 14 décembre 1387. Il est peu vraisemblable, étant donné l'éloignement des dates, qu'il ait été le même personnage qu'un Bernard de Bonne qui, d'après M. de Courcelles et M. de Barrau, fit en 1318 une fondation dans l'église de Saint-Salvy, à Albi. Bernard de Bonne épousa successivement une dame appelée Bernarde, puis Jaufroide d'Hautpoul et enfin Marquise de Lautrec. Il légua à son fils, noble et vénérable homme Philippe de Bonne, licencié ès lois, entre autres biens, une somme de 800 francs en or pour acheter dans le diocèse d'Albi une terre

avec basse et haute juridiction. Ce Philippe de Bonne était né de la première union suivant la généalogie produite pour les honneurs de la Cour et de la troisième suivant les travaux de M. de Courcelles et de M. de Barrau. Il épousa Marguerite, héritière de la seigneurie de Marguerittes, près de Nîmes, et en eut deux fils : 1° Pierre Ier, damoiseau, Sgr de Marguerittes, de Graulhet et de Missècles, marié à Louise de Baulac, décédé en septembre 1437, qui continua la descendance ; 2° Bernard, Sgr d'Hautpoul, qui était sénéchal de Carcassonne en 1437. Pierre II de Bonne, damoiseau, Sgr de Marguerittes, de Missècle, de Graulhet, etc., fils de Pierre Ier, fut nommé gouverneur de Castres par brevet du 15 mars 1484. Il laissa lui-même deux fils, Girmond de Bonne, Sgr de Marguerittes, de Missècle, etc., qui épousa Catherine d'Hautpoul par contrat passé à Castres le 20 novembre 1490, et François de Bonne qui fut seigneur de Sénégas. La descendance de celui-ci s'éteignit avec Anne de Bonne, dame de Sénégas, qui épousa le 13 février 1566 Charles de Durand, Sgr de la Burguière, en Albigeois ; la famille de Durand, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, a été connue depuis cette alliance sous le nom de Durand de Bonne de Sénégas. François de Bonne, fils de Girmond et de Catherine d'Hautpoul, épousa Anne de Roaix de Belpuech et en eut deux fils, Achille et Jacques, qui furent les auteurs de deux grandes branches. Les divers représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 17 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé leur filiation depuis 1549.

Jacques de Bonne, auteur de la branche cadette, était commandant pour le Roi à Viviers quand il épousa Marguerite de Nadal par contrat passé dans cette ville le 20 juillet 1554. Ce fut un de ses descendants, Jean, né en 1750, qui fut admis en 1788 aux honneurs de la Cour sous le titre de vicomte de Bonne. Cette branche s'est éteinte avec François-Eleuthère de Bonne, né en 1780, neveu du précédent, et avec ses deux fils qui sont morts sans laisser de postérité.

Achille de Bonne, Sgr de Marguerittes et de Ronel, cosgr de Missècle, auteur de la branche aînée, seule subsistante, épousa d'abord à Castres en 1545 Charlotte de Laurens et en eut deux fils, Balthazar et Alexandre, dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre ; il se remaria en 1572 avec Marguerite de Bonaïde et en eut un troisième fils, Sébastien, Sgr de Marguerittes et de Ronel, qui épousa le 24 octobre 1597 Renée de Bedos et qui continua la lignée. Celui-ci laissa à son tour deux fils : 1° Achille de Bonne, Sgr de Ronel, en Rouergue, et de Marguerittes, en Languedoc, qui épousa successivement en 1633 Perrette de Martin de Roquecourbe et en 1646 Louise de

Cabrol de Laval ; 2° Pierre de Bonne, Sgr de Cendronne, dont la descendance s'éteignit en la personne de Joseph-Hyacinthe, connu sous le titre de comte de Bonne, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1774 avec Mlle de Royère. Achille de Bonne laissa lui-même deux fils, Sébastien, Sgr de Saint Martin, né du premier lit, marié en 1654 à Marie de Bérengues, et Louis, Sgr de Ronel, né du second lit, marié en 1672 à sa cousine Gabrielle de Cabrol, maintenu dans sa noblesse le 11 avril 1716 par jugement de Laugeois, intendant de Montauban, qui furent les auteurs des deux grands rameaux actuellement existants de la famille de Bonne.

Plusieurs représentants de la famille de Bonne firent en 1780, 1781, 1783 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

M. de Bonne de Ronel prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rodez ; M. de Bonne, comte de Montmaur, prit part cette même année à celles tenues à Castres.

La famille de Bonne a fourni de nombreux officiers.

Les représentants des rameaux actuellement existants ne sont pas titrés.

Principales alliances : de Lautrec, de Roquefort, de Durand, d'Hautpoul 1490, de Tubières 1538, de Voisins, de Bedos, de Toulouse-Lautrec, de Puel de Parlan 1680, de Pélamourgue de Malevieille 1700, de Girels 1776, de Cabrol 1646, 1672, 1766, de Fleyres 1805, de Monstron d'Escouloubre, d'Aupias de Planat, de Sahuqué, de Bénavent 1704, de Corneillan, de Scorbiac, de Royère 1774, de Gouzens, de Génibrouse 1611, Taffanel de la Jonquière 1685, de Villeneuve 1698, Dor de Lastours 1747, de Pélissier 1779, d'Adhémar de la Garinie 1719, etc.

La famille de Bonne, en Dauphiné, originaire de Savoie, d'après la tradition, était connue depuis 1250 dans le pays de Champsaur, au diocèse de Gap. Un de ses représentants, Raymond de Bonne, fut évêque de Vaison en 1411. Rostaing de Bonne était en 1315 conseiller du dauphin Jean. François de Bonne fut honoré de la confiance du dauphin Louis qui fut plus tard le roi Louis XI. La souche se partagea dès une époque reculée en un certain nombre de branches qui furent longtemps assez obscures. François de Bonne, Sgr des Diguières, connu dans l'histoire sous le nom de Lesdiguières, jeta sur sa famille un vif éclat. Il était né à Saint-Bonnet de Champsaur en 1543 et était fils de Jean de Bonne, Sgr des Diguières, qui fut un vaillant capitaine, et de Françoise de Castellane. Ses parents, qui étaient pauvres, le destinaient à la magistrature et le firent recevoir avocat au Parlement de Grenoble ; mais il abandonna cette carrière pour adopter celle des armes. D'abord simple archer en 1562, il ne tarda pas à devenir un des

chefs du parti calviniste, contribua puissamment à faire monter Henri IV sur le trône de France, fut créé maréchal de France en 1608, duc de Lesdiguières et pair de France en 1611, abjura le calvinisme en 1622, fut nommé la même année connétable de France et chevalier des Ordres du Roi et mourut à Valence couvert de gloire en 1626. Lesdiguières fut le dernier connétable de France. Il avait épousé d'abord en 1566 Claudine de Bérenger du Gua et en eut une fille, héritière du duché de Lesdiguières, qui épousa Charles de Créqui, maréchal de France ; il se remaria avec sa maîtresse Marie Vatel, veuve d'un marchand de Grenoble, et légitima deux filles qu'il en avait eues. La famille de Bonne, du Dauphiné, s'éteignit définitivement avec Alexandre de Bonne, Sgr d'Auriac, cousin du connétable, qui fut lieutenant général au gouvernement de Lyonnais en 1631 et dont la fille unique épousa Roger d'Hostein, Sgr de la Baume.

BONNEAU du VAL et de la BROUE (Joly de). Voyez : JOLY DE BONNEAU DU VAL ET DE LA BROUE.

BONNEAU du CHESNE de BEAUREGARD, de la TOUCHE et AVENANT. Armes portées par la branche des Bonneau du Chesne de Beauregard : d'*azur à un rocher d'or mouvant du flanc dextre de l'écu d'où jaillit une source d'argent, sénestré d'un chêne d'or terrassé de même ; au chef cousu de gueules chargé de deux étoiles d'argent.* — Armes portées par la branche, aujourd'hui éteinte, des Bonneau de la Touche : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un cœur de même.* — Armes portées par la branche des comtes Bonneau-Avenant : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe une fontaine d'argent avec un jet d'eau de même.*

La famille BONNEAU qui donne lieu à cette notice est anciennement connue en Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie très complète dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Il en fait remonter la filiation, à l'aide de notes fournies par la famille, à un Guillaume Bonneau qui épousa en 1490 Marie Esperon de la Chevalerie, héritière du domaine de Beauregard situé dans la paroisse de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, en Bas-Poitou. Ce personnage fut père de Jean de Bonneau, sieur de Beauregard, qui épousa vers 1515 Perrette Bousserelle, et grand-père de François Bonneau, enquesteur au siège royal de Saint-Maixent, qui épousa vers 1565 N... Auditeau. Ces premiers auteurs de la famille Bonneau paraissent n'avoir eu aucune prétention à la noblesse et n'en portaient pas les qualifications. Cependant une tradition, qui ne s'appuie du

reste, sur aucune preuve, les fait descendre d'une famille du même nom qui appartenait au moyen âge à la noblesse des environs de Civray et dont on peut suivre la trace jusque vers le milieu du xve siècle. François Bonneau mentionné plus haut laissa trois fils, Jean-Isaac-Pierre, Pierre et Jean, qui furent les auteurs de trois branches.

Jean-Isaac-Pierre Bonneau, auteur de la branche aînée, fut sénéchal de la seigneurie de Mayré. Son fils, Pierre Bonneau, sieur des Iles, procureur du Roi en l'Hôtel de Ville de Niort, anobli par la mairie de cette ville qu'il exerça en 1660, laissa plusieurs fils que l'on croit être morts sans laisser de postérité.

Pierre Bonneau, sieur de Saint-Jacques, auteur de la seconde branche, aujourd'hui l'aînée, épousa vers 1600 Suzanne Migault et fut père de Pierre Bonneau, sieur du Chesne, qui épousa Jeanne Berland par contrat du 21 mai 1628. Le petit-fils de celui-ci, Jean Bonneau, sieur de Clérimault, né en 1667, docteur en médecine, marié le 15 novembre 1688 à Suzanne Frété, puis à Catherine de la Porte, laissa, entre autres enfants, deux fils, Pierre Bonneau, sieur du Chesne, né du premier lit, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Lusignan, marié en 1723 à Marie-Madeleine Guillemeteau, et Jean-Gabriel Bonneau, sieur de la Touche, né du second lit, rapporteur au point d'honneur du tribunal des maréchaux de France, marié en 1753 à Jeanne Poulet, qui furent les auteurs de deux rameaux. Le premier de ces rameaux s'est très honorablement perpétué jusqu'à nos jours sous le nom de Bonneau du Chesne de Beauregard; toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et ses représentants n'ont pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Jean-Gabriel Bonneau de la Touche, auteur du second rameau, fut père d'autre Jean-Gabriel Bonneau de la Touche qui fut pourvu en 1785 de l'office anoblissant de président-trésorier de France au bureau des finances de Poitiers ; ce rameau s'est éteint avec Félix Bonneau de la Touche, fils du précédent, qui n'a eu que deux filles de son mariage en 1825 avec Mlle d'Audeville.

Jean Bonneau, sieur de Sainte-Catherine auteur de la troisième branche, fut juge sénéchal de la seigneurie d'Annemarie et épousa vers 1600 Delphine Pellerin, fille d'un sénéchal de Chef-Boutonne. Sa descendance a occupé un rang fort honorable dans la haute bourgeoisie de sa région. Elle était représentée de nos jours par M. Louis-Alfred Bonneau, né à Niort en 1823, littérateur distingué, qui a été connu sous le nom de Bonneau-Avenant depuis le mariage qu'il a contracté en 1846 avec Mlle Avenant et qui a été créé comte romain héréditaire par bref du 4 février 1881, et par son fils, Louis-Gaudent, né à Angers en 1847,

La famille Bonneau a fourni dans ses diverses branches, en dehors des personnages déjà cités, des magistrats, des avocats, des littérateurs, des médecins.

Principales alliances : Bellin de la Boutaudière et de la Liborlière 1644, 1654, Despetit de la Salle 1721, de Chièvres 1756, Babinet 1792, 1829, du Hamel 1866, Gaborit de Montjou 1886, Mabille de la Paumelière, Duran de Lauvergnat 1866, Sarrebourse d'Audevilie 1824, Piet de Boisneuf, de Fouchier 1782. de Lestang 1676, Chevallereau, de Cougny-Préfeln 1890, etc.

BONNEAU du MARTRAY. Armes : d'*azur à trois grenades d'or tigées, feuillées et grainées de même, ouvertes de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux levrettes d'or colletées de gueules*.

La famille Bonneau du Martray est une des plus justement considérées du Nivernais où elle vint de Bourgogne établir sa résidence dans la première moitié du XVIe siècle et où elle possède depuis cette époque la terre du Martray, près de Semelay. Maître Toussaint Bonnot ou Bonnault, sieur du Martray et du Vernay, est ainsi qualifié dans un acte de 1525. Ce personnage laissa plusieurs fils dont deux, François Bonneau, sieur du Martray, et Jean Bonneau, sieur du Vernay, furent les auteurs de deux branches. Ces deux branches fusionnèrent par le mariage que Marie Bonneau du Vernay, dernière représentante de la branche cadette, contracta en 1722 avec Louis Bonneau, sieur du Martray, de Cremat, etc. Claude Bonneau du Martray, néen 1768, petit-fils des précédents, décédé en 1841, fut président du Conseil général de la Nièvre. Ses trois fils, Charles-Alexis, né en 1806, Louis-Adrien, né à Vandenesse en 1810, ancien capitaine d'artillerie, et Edmond, né en 1815, alors chef d'escadron, plus tard général de brigade et conseiller général de la Nièvre, furent autorisés par décret impérial du 14 juin 1859 à joindre régulièrement à leur nom celui de la terre du Martray sous lequel ils étaient connus et que leur famille portait avant la Révolution. Gaston Bonneau du Martray, fils du général, est actuellement colonel, chef d'état-major du 4e corps d'armée.

La famille Bonneau du Martray a fourni des officiers de mérite dont l'un fut tué à la bataille de Minden en 1759 et dont un autre mourut des suites des blessures reçues dans la guerre de 1870.

Principales alliances : du Crest vers 1635, Pigenat, Coujard de Laplanche, Martin de Chanteloup, de Jouvencel, Jacquinot (de Pampelune), de l'Hermite, de Waroquier de Puel-Parlan 1903, etc.

D'après une ancienne tradition la famille Bonneau du Martray serait une branche détachée à une époque inconnue d'une famille Bonneau, également originaire de Bourgogne, qui portait les mêmes armoiries

et qui a occupé un rang brillant dans la noblesse de Touraine. Beauchet-Filleau a donné une généalogie de cette famille dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.* Urphin Bonneau, sieur du Plessis-Saint-Antoine, auquel il fait remonter la filiation, était procureur au présidial de Tours quand il fut pourvu le 20 novembre 1566 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. On croit qu'il était le frère de Jean Bonneau, sieur de la Maisonneuve, sénéchal et maire de Saumur, qui fut anobli en 1587. Thomas Bonneau, Sgr de Rubelles, fils d'Urphin, fut maire de Tours en 1604. Il laissa deux fils : 1° Jacques, qui continua la descendance ; 2° Thomas, Sgr du Plessis, dont les fils furent maintenus dans leur noblesse par lettres patentes de 1671 et moururent sans postérité. Jacques Bonneau, Sgr de Rubelles, fut secrétaire du Roi et fermier des gabelles. Il épousa en 1618 Marie d'Ivry et en eut, entre autres enfants : 1° Toussaint Bonneau de Rubelles, né en 1621, conseiller au Parlement de Paris, qui n'eut que des filles ; 2° Marie, mariée en 1645 à Jacques de Beauharnais, Sgr de Miramion, qui consacra son existence aux œuvres de charité et qui fut la fondatrice de la communauté religieuse dite des *Miramionnes ;* 3° Henri, mestre de camp de cavalerie, qui périt en 1655 au combat de Landrecies ; 4° Claude Bonneau, Sgr de Marsay, mestre de camp de cavalerie, premier maître d'hotel du duc d'Orléans, qui mourut sans postérité en 1721.

Il a existé à Paris une famille Bonneau qui par l'analogie de ses armoiries paraît avoir cherché à revendiquer une origine commune avec celle des Bonneau de Rubelles. Cette famille portait : d'*or à une bande d'azur chargée de trois grenades d'or tigées et feuillées de même, ouvertes de gueules*. Son auteur, Antoine Bonneau, était payeur des rentes de l'Hotel de Ville de Paris quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut plus tard pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi dans laquelle il eut pour successeur en juillet 1716 son fils, Antoine-Charles Bonneau, avocat au Parlement, décédé en 1719.

D'après la tradition la famille Bonneau du Martray et la famille Bonneau de Rubelles auraient eu dans le passé une origine commune avec une famille Bonneau ou Bonnot qui a occupé au XIVe et au XVe siècles un rang distingué dans la noblesse de robe de Bourgogne. Richard Bonnot, sage en droit, vivait en 1359 ; il fut de 1370 à 1384 conseiller au Parlement de Beaune. Un de ses fils, Guy, fut en 1413 vicomte mayeur de Dijon ; un autre, Jean Bonnot, fut en 1408 conseiller maître en la Chambre des comptes de Bourgogne, puis en 1439 président en la même Chambre. Jean Bonost, fils de ce dernier, clerc des comptes aux honneurs et clerc du conseil en 1412, *se rendit*

fugitif et fut peut-être l'auteur commun des Bonneau du Nivernais et de ceux de Touraine.

BONNEAU de BEAUFORT et de la JARTHE (de). Armes : *d'argent à un chevron* (quelquefois *brisé*) *de gueules accompagné de trois têtes de more de sable, ayant leurs bandeaux et leurs colliers d'argent* (aliàs *de deux têtes de more de sable en chef et d'un coq aussi de sable, crêté, barbé et onglé de gueules, la patte droite levée, en pointe.*)

La famille Bonneau de Beaufort est anciennement et honorablement connue en Périgord. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de l'abbé de Lespine, au Cabinet des Titres (Fonds Périgord). Ce travail fait remonter la filiation à un Jean de Bonneau et à son fils Hélie qu'il se contente de mentionner. Le fils d'Hélie, maître Geraud de Bonneau, né en 1543, avocat en la Cour du Parlement, juge de la ville, seigneurie et juridiction de Mussidan, fit son testament le 21 janvier 1627 et cita dans cet acte les deux dames qu'il avait successivement épousées, Marie Veyrel, sœur d'un médecin, et Marguerite Barbut. Il laissa cinq enfants. L'un de ses fils, maître Pierre de Bonneau, né du premier lit, avocat en la Cour du Parlement de Bordeaux, juge ordinaire de la juridiction de Mussidan, épousa le 20 novembre 1617 Marie de Pindray et continua la lignée. Il fut père de monsieur Jérôme de Bonneau, sieur de Beaufort, né en 1632, qui épousa successivement en 1658 Antoinette Adémar dont il n'eut pas d'enfants, puis Philippe de Beauregard, et qui fit son testament le 9 novembre 1710, grand-père de Jean de Bonneau, sieur de Beaufort, lieutenant en premier au régiment de Champagne, qui épousa le 7 mars 1720 Suzanne Bruneau, et arrière-grand-père de Jérôme de Bonneau de Beaufort qui épousa en 1754 Jeanne Laurens, fille d'un avocat. On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille de Bonneau de Beaufort ; ses représentants n'ont jamais été maintenus nobles et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Elle n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

La famille de Bonneau de Beaufort paraît revendiquer une origine commune avec une famille de Bonneau, aujourd'hui éteinte, qui appartenait à la noblesse du Bordelais, qui a possédé, entre autres biens, les seigneuries de Montaugier, de Pimpoix, de Fonroque, etc., et qui portait en effet les mêmes armoiries. Cette famille s'était partagée dès une époque reculée en deux branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction. L'une de ces branches descendait de Jacques Bonneau qui fut reçu secrétaire du Roi en 1591 ; ce per-

sonnage fut père d'autre Jacques Bonneau, secrétaire du Roi, président en la Cour des aides de Guienne, et grand-père de Léonard Bonneau, président en la Cour des aides de Guienne en 1663, qui n'eut que des filles. L'autre branche se perpétua plus longtemps; elle remontait par filiation à Jean de Bonneau qui épousa Marie de Massip et qui fit son testament en 1521; les descendants de celui-ci, Joseph de Bonneau, sieur de Pimpoix, et Hélie de Bonneau, sieur de Fonroque, demeurant à Saint-Émilion, marié en 1678 à Marie Deymène, fille d'un maire de cette ville, furent maintenus dans leur noblesse le 30 décembre 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux, et firent vers la même époque enregistrer leur blason à l'Armorial général; le second d'entre eux fut le grand-père de Jean-François de Bonneau, Sgr de Montaugier, chevalier de Saint-Louis, marié en 1747 à Jeanne d'Auber de Madaillan, qui fit en 1762, puis en 1767, des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de ses deux fils, Jean-Élie, né en 1751 à Sauveterre, en Bazadais, et Jean-Louis, né en 1756. MM. de Bonneau de Madaillan prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bazadais; M. Bonneau-Dubidat et Élie-François de Bonneau, Sgr du Bure, ancien capitaine général de la milice garde-côtes, prirent part à celles de la sénéchaussée de Guienne ; MM. de Bonneau, père et fils, prirent part à celles de la sénéchaussée de Libourne.

BONNECARRÈRE de MONTLAUR (de). Armes : *d'azur à une cloche d'argent bataillée de sable.*

La famille DE BONNECARRÈRE est originaire du comté de Comminges. Elle remonte par filiation à noble Raymond-Jean de Bonnecarrère, capitaine de la ville de Montréal, en Comminges, qui épousa par contrat du 19 février 1595 Gabrielle de Trémouiet, héritière de la seigneurie de son nom située dans la même région. Noble Antoine de Bonnecarrère de Trémoulet, Sgr dudit lieu, fils des précédents, épousa le 5 juin 1622 Bertrande de Juliany. Il fut père de Charles de Bonnecarrère qui fut condamné à l'amende comme usurpateur de noblesse le 22 mars 1699 par jugement de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, et de Jean de Bonnecarrère qui fut condamné à l'amende pour le même motif par jugement du 20 juin 1701. François de Bonnecarrère, fils de Charles, fut enfin maintenu dans sa noblesse le 3 juin 1717 par jugement de Legendre de Montclar, intendant de Montauban, après avoir justifié sa filiation depuis le contrat du 19 février 1595 mentionné plus haut.

Guillaume de Bonnecarrère, né à Muret en 1754, joua un certain rôle à l'époque de la Révolution dont il avait embrassé les idées, fut

un des fondateurs du Club des Jacobins, fut mêlé aux intrigues de Dumouriez et mourut assez obscurément à Versailles en 1825.

La branche de la famille de Bonnecarrère qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours s'est fixée en Bretagne au cours du XIXe siècle. Elle joint à son nom celui de la terre de Montlaur qu'elle possédait avant la Révolution dans les environs de Foix. Son chef est connu sous le titre de baron de Montlaur.

Principales alliances : Green de Saint-Marsault 1808, O' Diette, de Cumont, de Saint-Estève, etc.

BONNECAZE (**de**). Armes de la famille de Bonnecaze de Lendresse : *parti au* 1 *de gueules à un croissant d'argent et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or, écartelé d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable; au* 2 *d'or à un pin arraché de sinople accosté de deux lions affrontés d'azur rampant contre le tronc de l'arbre.* — Couronne : *de Baron.*

Le nom de Bonnecaze a été et est encore porté en Béarn par un certain nombre de familles de situations sociales très variées. La seule de ces familles qui appartint à la noblesse dans la seconde moitié du XVIIIe siècle était celle des seigneurs de Lendresse. MM. de Dufau de Maluquer et de Jaurgain ont donné dans leur *Armorial du Béarn* une généalogie de cette famille depuis l'époque de son anoblissement jusqu'à celle de la Révolution. Jean de Bonnecase épousa vers 1685 Catherine de la Salle, héritière de l'abbaye de Lendresse, et fut admis le 5 septembre 1686 en qualité d'abbé de Lendresse aux États du Béarn qui constituaient la noblesse de la province. Il était avocat en Parlement, concierge et garde-meuble du Roi au château de Pau et abbé de Lendresse quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père de Pierre de Bonnecaze, Sgr de l'abbaye de Lendresse, admis aux États de Béarn pour ce fief le 9 mai 1726, qui épousa à Pau le 9 avril 1725 Anne de Larrabère, et grand-père d'Henri de Bonnecaze, abbé laïque de Lendresse, admis pour ce fief aux États du Béarn le 12 janvier 1759, qui épousa à Pau le 24 août 1772 Marguerite de Courrèges. C'est vraisemblablement de ce dernier personnage que descend une famille de Bonnecaze actuellement existante, qui est originaire du Béarn, dont le chef est connu sous le titre de comte et sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants.

Un représentant de cette famille, M. Gaston de Bonnecaze, né en 1866 à Fronclés (Haute-Marne), a demandé le 9 août 1895 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE MARIVETZ.

Principales alliances : des Mares de Trébons, de Bertrand-Beuvron.

BONNECHOSE (de). Armes : d'*argent à trois têtes de sauvage imberbes, arrachées de sable, posées de face, deux en chef et une en pointe.* — Devise : *Fide ac virtute.*

La famille DE BONNECHOSE appartient à la noblesse de Normandie. Elle revendique une origine commune avec une famille du même nom qui florissait dans cette province au moyen âge et dont les représentants, Guillaume et autre Guillaume de Bonnechose, tous deux de la sergenterie de Moyaux, dans l'élection de Lisieux, firent reconnaître leur noblesse lors de la célèbre recherche de Montfaut en 1463. Il est possible que la famille de Bonnechose actuellement existante ait eu dans le passé une origine commune avec celle qui appartenait au moyen âge à la noblesse de Normandie ; mais, soit qu'elle ne descende de cette famille que par bâtardise, soit qu'elle ait perdu sa noblesse à un moment donné par suite de dérogeance, il est incontestable que ses représentants, Jean et autre Jean de Bonnechose, frères, de la sergenterie de Saint-Pierre-sur-Dives, dans l'élection de Falaise, furent, lors de cette même recherche de Montfaut, déclarés roturiers et assis à la taille. La famille de Bonnechose sollicita vainement sous Louis XVI la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner sa requête, envoya le 13 décembre 1782 au duc de Coigny un mémoire qui commence en ces termes et que l'on ne peut s'empêcher de trouver un peu sévère : « Avant de donner le précis histo-
« rique de cette famille, il a paru nécessaire de discuter son ori-
« gine. Elle a pour auteur Jean de Bonnechose, Sgr d'Hierville, fief
« situé dans la paroisse du même nom, près de Falaise, lequel fut
« déclaré roturier et renvoyé payer la taille, ainsi qu'autre Jean, son
« frère, par Montfaut en 1463. Lors de la recherche des faux nobles,
« commencée en 1666 dans la généralité de Rouen, un de ses des-
« cendants produisit un jugement des commissaires sur le droit des
« francs-fiefs du 4 mai 1471 qui en avait déclaré exempt comme noble
« le même Jean de Bonnechose après qu'il eût prouvé qu'il était fils
« de Colin, petit-fils de Roger et arrière-petit-fils de Jean vivant
« en 1200. Ce sont les termes dont se servit le produisant qui inféra
« de cette preuve qu'il n'était pas le même que celui qui avait
« été condamné en 1463 ou bien qu'il était mineur ou absent. Le
« préposé à la recherche répondit que le condamné de 1463 était
« le même que l'obtenteur du jugement de 1471, que ce jugement
« était subreptice des commissaires qui l'avaient rendu, n'ayant pas
« connu celui de 1463, que, quand ils l'auraient connu et que Jean de
« Bonnechose en eût appelé, ils n'avaient pas eu le pouvoir de juger
« de l'appel et que le même Jean n'avait point prouvé la noblesse de

« son bisaïeul comme le prescrivait la coutume de la province. Le « procureur du Roi, qui était le savant M. de la Roque, auteur du « *Traité de la Noblesse*, adopta ces principes, cita cette règle de droit « que *ce qui ne vaut dans le principe ne peut jamais valoir par la « suite du temps* et conclut qu'à moins qu'on ne prouvât que Jean de « Bonnechose avait été relevé expressément du jugement porté « contre lui, il devait être exécuté en sa postérité. L'intendant com- « missaire départi convint des mêmes principes ; mais, attendu, dit- « il, le long espace de temps que ce jugement de 1471 avait été rendu « et que les descendants de l'obtenteur avaient toujours vécu noble- « ment, il prononça favorablement. C'est aussi un principe en « matière contentieuse de noblesse qu'on ne peut annuler un juge- « ment de condamnation qu'en prouvant une possession de noblesse « centenaire antérieure et on ne doit point dissimuler que la famille « de Bonnechose ne fait pas cette preuve. Son premier sujet est Jean « de Bonnechose, premier du nom. Il n'est connu que par le juge- « ment de 1471 où il est dit avoir vécu en 1200 et avoir eu de Jeanne de « Boishellin Roger de Bonnechose lequel est dit dans le même juge- « ment avoir tenu noblement le fief d'Auge, est nommé sans qualifi- « tion dans un acte de 1402 et laissa de Jeanne de Mironnet, fille de « Guillaume, écuyer, Colin de Bonnechose qualifié écuyer dans six « actes des années 1391, 1392, 1402 et 1411 dont trois originaux et « trois expéditions d'après la Chambre des comptes de Paris. Ces « titres apprennent qu'il avait épousé Jeanne de Gizay, dame du fief « d'Hierville dont il avait fait hommage au Roi en 1385 et en 1392. « Il en fut dépouillé depuis par Henri V, roi d'Angleterre, maître de « la Normandie, et y fut rétabli par Henri VI, son fils, en 1426. Il « mourut avant avril 1437 laissant, entre autres enfants, Jean, qui « suit, et autre Jean, Sgr de la Cornillière, vivant en 1463 et 1471. « Jean de Bonnechose, écuyer, Sgr d'Hierville ; ce fut lui qui fut « déclaré roturier par Raymond Montfaut en 1463 et exempté du « droit de franc-fief par jugement des commissaires de l'année 1471. « Il épousa Jeanne de Pontoutain et en eut Foulques, qui suit, et « Philippe que l'on croit auteur d'une branche connue sous le titre « de seigneurs de Pontoutain, maintenue dans sa noblesse en 1667. « Foulques de Bonnechose, écuyer, Sgr d'Hierville, fit hommage de « cette terre en 1484 et mourut avant le 9 décembre 1511. Il avait « épousé Jeanne de Gisay, sœur et cohéritière de Benoît, chevalier, « Sgr de Bois-Normand, et en avait eu Jean de Bonnechose, troisième « du nom, Sgr d'Hierville et de Bois-Normand, qui eut cette dernière « terre par le partage de sa mère en 1511... Jean de Bonnechose, « sgr de Hierville, de Caudemonne, du Breuil et de Saint-Martin,

« comparut en 1540 devant les élus de Falaise et leur déclara que « son père avait donné devant eux son extraction de noblesse. » On trouve encore dans le *Nouveau d'Hozier* une lettre que le généalogiste des Ordres de Sa Majesté envoya le 31 octobre 1782 au même duc de Coigny et dans laquelle on remarque le passage suivant : « La « famille de Bonnechose prouve sa filiation avec les qualifications « nobles depuis 1391 ; mais un de ses auteurs a été déclaré usurpa« teur de noblesse par jugement de 1463 et déclaré noble par un « autre jugement en 1471 et je ne dois point dissimuler que, suivant « les règles de droit, le premier de ces jugements doit faire la loi. « Depuis 1471 elle s'est partagée en branches qui ont toutes été main« tenues dans leur noblesse, ont formé des alliances la plupart nobles, « quoique de noms peu connus, mais ont eu peu de services... »

La Chesnaye des Bois a donné au XVIIIe siècle une généalogie de la famille de Bonnechose ; son travail, du reste très incomplet, avait été composé à l'aide de documents fournis par la famille intéressée ; il est en désaccord presque continuel avec la mémoire envoyé par Chérin en 1782 et ne doit donc être accepté qu'avec beaucoup de réserve. On trouvera aussi une généalogie de la famille de Bonnechose dans l'*Histoire généalogique des pairs de France* du chevalier de Courcelles.

La souche s'est partagée en un certain nombre de branches dont plusieurs se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Les représentants de ces diverses branches furent maintenus dans leur noblesse les uns en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, d'autres en janvier 1667 par arrêt du Conseil, d'autres le 13 juin 1667 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon, sur preuves remontant à 1505, et d'autres enfin le 15 septembre 1669 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

François de Bonnechose de Vauroyer, né au diocèse de Lisieux, fit en 1784 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Louis-Gabriel de Bonnechose, né en 1774 au diocèse de Lisieux, fut admis en 1790 parmi les pages du roi Louis XVI après avoir prouvé sa noblesse depuis noble homme Jean de Bonnechose, écuyer, qui fit un échange le pénultième jour de mars 1544.

M. de Bonnechose, Sgr du fief du Mesnil-Germain, M. de Bonnechose, Sgr de la Fromardière, et M. de Bonnechose, Sgr de la Vallée des Loges, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Orbec ; M. de Bonnechose, Sgr de Malouy, prit part cette même année à celles du bailliage de Bernay ; M. de Bonnechose, Sgr du Coudray, prit part à celles du bailliage de Beaumont-le-Roger ; deux messieurs de Bonnechose prirent part à celles du bailliage de Pont-l'Évêque.

La famille de Bonnechose a été illustrée de nos jours par un prélat éminent, Henri-Gaston de Bonnechose de Boisnormand, né en 1800, archevêque de Rouen, cardinal, sénateur du second Empire, décédé en 1885. Elle a encore fourni de nombreux officiers, des magistrats, des pages du Roi, un littérateur distingué (François-Emile de Bonnechose de Boisnormand, né en 1801, bibliothécaire des palais de Versailles et de Trianon, décédé en 1875), etc.

Elle n'est pas titrée.

Plusieurs de ses représentants actuels appartienent au culte protestant.

Principales alliances : le Roux, de Grimouville 1627, d'Escorches 1656, 1740, Deshayes de Bonneval 1773, de Bernières, de Parfouru, de Fautereau, de Clinchamps, de Malherbe, de Sainte-Marie, Aprix de Vimont, de Graindorge, le Filleul de la Chapelle, le Tonnelier de Breteuil, Portalis, Cavelier d'Esclavelles, Boissel de Monville, de Louvel 1736, de Bourdon de Grammont, etc.

BONNECORSE de BENAUD de LUBIÈRES (de). Armes : d'*azur à un lion d'or tenant entre ses pattes une fleur de lys de même.*

La famille DE BONNECORSE est anciennement connue en Provence. On en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye du Bois et dans le troisième volume de l'*Histoire héroïque de la Noblesse de Provence* d'Artefeuil. Ces travaux en font remonter la filiation à noble Julien Bonnecorse, originaire de Florence d'après la tradition, qui fut nommé par lettres patentes du 2 mars 1523 receveur général de toutes les finances tant ordinaires qu'extraordinaires au pays de Provence. Ce personnage aurait été père de Guillaume Bonnecorse et grand-père de Bernardin Bonnecorse sur lesquels on ne sait que très peu de chose et qui auraient continué la filiation. Balthazar de Bonnecorse, descendant des précédents, marié à Marseille le 2 mars 1652 à Anne de Gardanne, fut pendant plusieurs années consul général de France au Caire ; à son retour il fut nommé premier consul de Marseille, écrivit la *Montre d'Amour* et plusieurs autres poèmes qui jouirent à cette époque d'une certaine vogue et mourut à Marseille en 1706. Bonnecorse n'est plus connu aujourd'hui que par les sarcasmes de Boileau dont il avait osé parodier le *Lutrin* dans un poème intitulé le *Lutrigot*. La famille de Bonnecorse ne figure pas au nombre de celles de Provence qui furent maintenues dans leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV ; on trouve au contraire que Balthazar de Bonnecorse, de la ville de Marseille, le poète mentionné plus haut, fut condamné par défaut à l'amende comme usurpateur de noblesse par

jugement rendu à Aix le 16 septembre 1697. Il ne semble pas que la famille de Bonnecorse se soit jamais fait relever de cette condamnation ; on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement régulier et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa province. Louis de Bonnecorse, fils aîné de Balthazar, fut également consul du roi de France en Orient; il épousa le 11 octobre 1688 Catherine de Franchiscou et fut le grand-père de François-Ignace de Bonnecorse, qualifié chevalier, seigneur de la terre de Beauregard, près de Salon, qui épousa en 1775 Mlle le Blanc de Castillon, fille d'un procureur général au Parlement de Provence. François de Bonnecorse, fils des précédents, épousa en 1817 Mlle de Benaud de Lubières, sœur du dernier marquis de Lubières. Son fils, Gabriel de Bonnecorse, né à Aix en 1825, conseiller à la Cour d'appel de cette ville, fut autorisé par décret du 15 mars 1878 à joindre à son nom celui de : DE BENAUD DE LUBIÈRES et fut dès lors connu sous le titre de marquis de Lubières. Il a été consacré une notice spéciale à la famille de Benaud de Lubières, d'ancienne noblesse provençale.

La famille de Bonnecorse a fourni des officiers, des consuls de France, des magistrats.

Principales alliances : de Meyronnet, de Gaillard de Longjumeau, de Gardanne, le Blanc de Castillon, de Benaud de Lubières 1817, de Tourtoulon 1901, etc.

BONNEFON de la POMARÈDE. Armes : d'*or à un écu de gueules en abîme.*

Famille de haute bourgeoisie fixée de nos jours dans les environs de Montauban.

BONNEFON. Armes : d'*azur à une fontaine jaillissante d'argent.* — Couronne : *de Comte.*

La famille BONNEFON ou BONNEFONS, originaire de la ville de Mauriac, en Auvergne, est une des plus anciennes de la bourgeoisie de sa région et est connue depuis l'année 1240. La souche s'est partagée en un certain nombre de branches dont le point de jonction n'est pas bien connu et qui se sont répandues à Riom, à Aurillac et dans plusieurs autres villes d'Auvergne. On suppose que c'est à l'une de ces branches qu'appartenaient Durand et Jean de Bonnefons qui furent en 1415 et 1419 lieutenants-généraux en la sénéchaussée d'Auvergne. Les généalogistes mentionnent parmi les membres de cette famille Jean Bonnefons, né à Clermont en 1554, successivement lieutenant-général au présidial de Clermond-Ferrand et au bailliage de Bar-sur-Seine, qui fut un poète latin distingué ; autre Jean de Bonnefons, fils du précédent, qui lui succéda dans sa charge de lieutenant-général

au présidial de Bar-sur-Seine et qui fut également un poète distingué ; N... Bonnefons qui fut député de la ville de Riom auprès du comte de Randan, chef de la Ligue en 1580 ; Charles Bonnefon, de la Compagnie de Jésus, qui fut un prédicateur célèbre sous Louis XIV ; Élie-Benoît Bonnefons, né à Mauriac en 1622, bénédictin, qui écrivit plusieurs livres d'histoire; François de Bonnefons, médecin à Mauriac, qui rendit foi et hommage au Roi en 1723 pour les cens et rentes qu'il possédait dans la paroisse du Vigean, et plus récemment un député du Cantal sous Louis-Philippe. Un représentant d'une branche, aujourd'hui éteinte, qui s'était fixée à Maringues fit enrégistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : d'*azur à une fasce ondée d'argent*. La branche demeurée à Mauriac, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, remonte par filiation à l'année 1571 ; elle compte aujourd'hui de nombreux représentants à Paris et en Auvergne.

Principales alliances : Chevalier du Fau, Mathieu de la Force, Cambefort, etc.

BONNEFON de PUYVERDIER (de).

La famille DE BONNEFON DE PUYVERDIER, anciennement connue dans la bourgeoisie d'Auvergne, paraît être une branche de la précédente détachée de la souche à une époque inconnue. Elle compte parmi ses membres actuels M. Jean de Bonnefon, publiciste bien connu.

BONNEFONDS (de). Armes : d'*azur à deux jumelles d'argent ondées, une en chef et une en pointe, et en cœur un griffon d'or accosté de deux étoiles du même*.

L'auteur de cette famille de Normandie, Fulcrand (aliàs Boulleran) de Bonnefonds, était sergent de la compagnie du sieur de la Vérune, gouverneur de Caen, et résidait dans cette ville quand il fut anobli en juillet 1592, en récompense de ses services, par lettres patentes du roi Henri IV. Il avait épousé Anne du Boussel ; il en laissa deux fils, Gaspard, marié en 1627 à Françoise du Fresne, et Robert, marié en 1650 à Catherine de Foulongnes, qui furent les auteurs de deux rameaux. Gabriel de Bonnefonds, fils unique de Gaspard, demeurant à Maizet, en la sergenterie de Préaux, marié en 1650 à Françoise d'Assy, et ses deux cousins germains, François et Gabriel, fils de Robert, demeurant en la paroisse de Monts-en-Bessin, furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen. Mlle de Bonnefonds se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Caen.

La famille de Bonnefonds paraît s'être éteinte dans les dernières années du XIXe siècle. Un de ses derniers représentants, Gaëtan-Hubert de Bonnefonds, mourut à Evreux en avril 1874.

BONNEFONS (Dupin de). Voyez : Dupin de Bonnefons.

BONNEFONT de VARINAY. Armes (d'après Bachelin-Deflorenne) : d'*or à une fontaine de deux bassins de sable, dans chacun desquels retombent deux jets d'eau, posée sur une terrasse de sinople.*

La famille Bonnefont de Varinay, honorablement connue de nos jours en Lyonnais, est originaire de l'Auvergne. Elle paraît revendiquer une origine commune avec une famille Bonnefon ou Bonnefons qui appartient à la très ancienne bourgeoisie de cette province et dont il a été parlé dans une notice précédente.

La famille Bonnefont de Varinay a fourni de nos jours un maire de Tarare, des officiers, etc.

Principale alliance : Textor de Ravisy.

BONNEFONT de PUYCOUSIN (de). Armes : d'*argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux étoiles de gueules et en pointe d'un pin de sinople terrassé de même.* — Couronne : *de Comte.*

La famille de Bonnefont est originaire de Périgord où elle possédait avant la Révolution les terres de Puycousin, de la Jarige, de la Jarte, etc. Son auteur était en 1751 officier au régiment de Périgord et chevalier de Saint-Louis. Irieix Bonnefont de Puycousin, né en 1726, fils du précédent, fut lieutenant au régiment de Navarre et chevalier de Saint-Louis ; il fut lui-même père de Louis-Irieix Bonnefont de Puycousin, né à Toulon en 1779, qui fut maintenu dans sa noblesse le 30 mars 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII après avoir justifié que sa famille avait donné trois générations consécutives de chevaliers de Saint-Louis. D'après l'*Armorial de la Noblesse du Périgord* de M. de Froidefond, la famille de Bonnefont de Puycousin compterait encore des représentants en Provence.

BONNEFONT de BOISMARTIN (de).

Cette famille, distincte de celles dont il a été parlé dans les notices précédentes, appartenait à la noblesse de Guienne. Elle était originaire de Saint-André-de-Cubzac où plusieurs de ses membres exercèrent au XVIe et au XVIIe siècles les fonctions de maître de poste ou chevaucheur pour le Roi. Elle fut anoblie en 1602. Noël de Bonnefont, chevaucheur pour le Roi à Saint-André-de-Cubzac, fut père de Charles de Bonnefont, sieur de Boismartin, en la paroisse de Peujard, marié à Catherine de Malescot, décédé à Boismartin en 1705, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1698 avec son fils, Noël, né en 1667, par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Noël de Bonnefont de la Caussade, Sgr de la Garde, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux.

Cette famille a eu pour dernière représentante Louise de Bonne-

font, aujourd'hui décédée, qui avait épousé vers 1850 M. Théophile de Brezetz et qui lui avait apporté la terre de Boismartin.

Principales alliances : de Bonnevin 1835, de Baritault 1704, de la Chassaigne 1776, de Brezetz 1776 et vers 1850, de Larose 1654, Peychaud, etc.

Il a aussi existé en Armagnac une famille DE BONNEFONS OU DE BONNEFONT qui portait pour armes : *de gueules à une bande* (aliàs *à une bordure*) *d'or*. Cette famille a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Fieux, située dans le pays de Lomagne, en Bas-Armagnac. Elle remontait par filiation à Guy de Bonnefons, Sgr de Fieux, qui épousa le 6 décembre 1555 Marie Mertiau. Ce personnage fut père de Mathurin de Bonnefons, Sgr de Campagne, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, qui épousa en 1615 Marie de Garric d'Uzech, et grand-père de César de Bonnefons, Sgr de Fieux, qui épousa en 1654 Nicole de Fumel et qui fut maintenu dans sa noblesse le 1er août 1699, sur preuves remontant à 1555, par jugement de le Pelletier, intendant de Montauban. La famille de Bonnefons fut encore maintenue en mai 1715 par jugement de l'intendant Laugeois. M. de Bonnefons de Fieux prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lectoure. Un monsieur de Bonnefons de Fieux épousa vers 1805 Hermine, fille du marquis de Mauléon.

BONNEFONTAINE (Baston de). Voyez : BASTON DE LA RIBOISIÈRE ET DE BONNEFONTAINE.

BONNEFOUX (aliàs Bonnafoux) de CAMINEL (DE). Armes : d'*azur à trois rocs d'échiquier d'argent, posés 2 et 1*.

La famille DE BONNEFOUX OU DE BONNAFOUX appartient à l'ancienne noblesse de l'Agenais et du Quercy. Elle ne doit pas être confondue avec la famille de Bonnafous de la Tour, encore existante, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse du Quercy.

Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV en font remonter la filiation à Mathurin de Bonnefoux, écuyer, Sgr de Caminel, en Quercy, qui épousa d'abord en 1557 Finette de la Borie, de laquelle il n'eut pas d'enfants, puis en 1564 Anne de Mondenard et enfin en 1583 Charlotte de Pechpeirou. Ce gentilhomme laissa de ses deux dernières unions un grand nombre d'enfants. Trois de ses fils, Jean de Bonnefoux, Sgr de Caminel, marié le 5 février 1594 à Foy de Raymond de Balmont, autre Jean de Bonnefoux, Sgr de la Mouline, et Bernard de Bonnefoux, Sgr de Pechgaillard, né du troisième lit, marié le 17 décembre 1640 à Marie de Bap, furent les auteurs de trois branches.

Pierre de Bonnefoux, Sgr de Pestels et de Caminel, petit-fils de

Jean et de Foy de Raymond et chef de la branche aînée, marié en 1646 à Marguerite de Pruines, fut maintenu dans sa noblesse le 6 juillet 1666 par jugement de M. de Rabasteins, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. Il fut encore maintenu dans sa noblesse le 2 février 1698 par un jugement de Sanson, intendant de Montauban, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, cette fois avec son frère Jean de Bonnefoux, Sgr de Lasbouignes, marié en 1662, et avec ses deux fils, Jean-Claude de Bonnefoux, Sgr de la Boissière, marié en 1672 à Marie de Jehan, et Bertrand de Bonnefoux, Sgr de la Coste et de Caminel, marié le 6 avril 1686 à Marguerite de Pruines. Cette branche paraît s'être éteinte au cours du XVIIIe siècle et la terre de Caminel fit retour à la troisième branche.

Jean de Bonnefoux, auteur de la seconde branche, laissa deux fils, Pierre, Sgr de la Tour, et autre Pierre, Sgr de la Mouline, qui furent maintenus dans leur noblesse le 2 février 1698 en même temps que les représentants de la branche aînée et qui paraissent être décédés sans postérité.

Bernard de Bonnefoux, auteur de la troisième branche, fit son testament le dernier septembre 1664 en faveur de son fils unique, Antoine de Bonnefoux, Sgr de Marcombe, en la paroisse de Saint-Just, dans l'Agenais. Celui-ci fut maintenu dans sa noblesse le 29 juin 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Il avait épousé d'abord en 1673 Marquise du Grabié de la Croze, dont il n'eut pas d'enfants, puis le 24 mai 1701 Marie de Lavaissière, fille du seigneur de Cabel. Il laissa de cette seconde union trois fils Léon de Bonnefoux, Sgr de Bonnaval, Jean-Pierre de Bonnefoux, Sgr de Saint-Thomas, marié le 22 janvier 1730 à Anne Faget, fille d'un ancien gouverneur de Marmande, et François de Bonnefoux, Sgr de Caminel, garde du corps, marié le 18 mai 1749 à Marguerite de Métaux, qui furent maintenus dans leur noblesse le 25 juillet 1757 par arrêt de la Cour des aides de Guienne. Le plus jeune de ces trois frères fit en 1761 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Léon de Bonnefoux de Caminel, né en 1750 à Serres, au diocèse d'Agen, décédé dès 1762. Son frère Jean-Pierre fut père de Léon de Bonnefoux, Sgr de Saint-Thomas, qui épousa en 1755 Catherine de Faget de Casaux et qui fit à son tour en 1776 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils Laurent, né en 1765.

Joseph de Bonnefoux, chevalier de Saint-Louis, Antoine de Bonnefoux et Jean-Pierre de Bonnefoux de Laval, Sgr de la Crose, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen ; M. de Bonnefoux de Caminel et son fils Georges prirent part cette même année à celles tenues à Cahors.

François-Casimir de Bonnefoux, né à Escaffort en 1761, préfet maritime, officier de la Légion d'honneur, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 31 janvier 1810 ; il mourut en 1838 sans avoir été marié : il laissait des Mémoires intéressants qui ont été publiés de nos jours. Le baron de Bonnefoux avait eu un fils naturel qui fut connu sous le titre de baron de Bonnefoux et qui est décédé sans laisser de postérité.

Un rameau de la famille de Bonnefoux subsiste en Quercy.

Principales allliances : de Bonnet de Maureilhan de Polhes, de Cazenove de Pradines 1792, 1823, de Boudon de Lacombe 1735, de Castillon, de Pechpeyrou 1583, de Mondenard 1564, de Faget de Casaux 1730, 1755, de Pruines 1686, etc.

Il a aussi existé en Bretagne une famille de Bonnefous. L'auteur de cette famille, Barthélemy Bonnefous, trésorier de la marine au port de Brest en 1709, receveur des domaines de Bretagne de 1724 à 1744, fut pourvu en 1720 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Claude-Barthélemy de Bonnefous fut nommé en 1739 receveur général des domaines en Bretagne.

BONNEFOY (de), en Bourbonnais. Armes : d'*azur à une bonne foi d'argent surmontée de deux étoiles d'or et accompagnée en pointe d'une divise du même.*

La famille de Bonnefoy, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse du Bourbonnais. On trouvera sa généalogie dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend. Elle était originaire de Montluçon où elle était connue depuis 1537. Dom Bétencourt mentionne Jean-Jacques de Bonnefoy, Sgr du Mont, qui possédait en 1684 le fief de Bizeneuille, en Bourbonnais. Jacques de Bonnefoy, Sgr du Mont, fit enregistrer son blason à l'Armoriai général de 1696 ; il fut pourvu dans la suite de la charge anoblissante de président-trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins. Il avait épousé Marie Aumaistre. Leur fils, Jean-François de Bonnefoy, Sgr du Mont et de Chirat, né à Montluçon en 1719, capitaine châtelain de cette ville et de son château, marié à Françoise de Marpon du Chézeau, fut père de Pierre-Jean de Bonnefoy, Sgr du Mont et de Chirat-Guérin, né à Montluçon en 1748, marié en 1771 à Geneviève Bodeau de la Faye, d'abord officier au régiment du Roi-Cavalerie, qui fut pourvu à son tour en 1780 d'une charge de président-trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins, qui conserva cette charge jusqu'à sa suppression en 1790, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Moulins et qui reçut le titre héréditaire de baron le 22 novem-

bre 1821 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Jean-Alfred, baron de Bonnefoy, petit-fils du précédent, décédé en 1888 au château de Chirat, fut conseiller général de l'Allier sous Louis-Philippe. Il laissa deux filles, Mmes de Saint-Genys et de Montenol, et un fils, Claude-Marcien, baron de Bonnefoy, né en 1828, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui mourut en 1896 au château de Chirat sans avoir eu de postérité de son mariage avec Mlle de Ruolz, également décédée.

Principales alliances : Aumaistre, Préveraud de la Boutresse, de Montanier, de Saint-Genys, Legendre de Montenol 1850, de Ruolz, etc.

BONNEFOY (de), en Languedoc. Armes : d'*azur à un mouton d'argent paissant sur une terrasse de sinople; au chef d'or chargé de trois coquilles de gueules.*

La famille DE BONNEFOY appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois. Elle remonte par filiation à Béringuier Bonnefoy, licencié en droit, qui fut capitoul de Toulouse en 1513 et qui fut vraisemblablement anobli par ses fonctions. Ce même Béringuier Bonnefoy dénombra noblement en 1541 les fiefs qu'il possédait à Montauriol et à Dreuil. Son fils, Jean de Bonnefoy, notaire secrétaire du Roi, Sgr de Montauriol, dénombra ses fiefs nobles en 1541. A la même époque vivait Jacques de Bonnefoy, Sgr de Montesquieu, en Lauragais, qui fut capitoul de Toulouse en 1547 et qui dénombra ses fiefs nobles la même année; ce personnage n'est pas mentionné dans la généalogie de la Chesnaye des Bois. Jean de Bonnefoy, seigneur ou baron de Villières, fils de Jean mentionné plus haut, épousa en 1586 Marthe de Poitiers, fille d'un maître des requêtes de l'Hôtel, et continua la descendance. Il laissa plusieurs fils dont l'un, Jean-Baptiste de Bonnefoy de Villières, fut admis dans l'Ordre de Malte en 1615. Guillaume de Bonnefoy, Sgr de Villières, neveu de ce chevalier de Malte, épousa en 1645 Marguerite d'Arse, héritière de la seigneurie de Puchéric au diocèse de Mirepoix. Il fut vraisemblablement le même personnage qu'un M. de Bonnefoy, du diocèse de Lavaur, capitaine au régiment de Piémont, que l'on trouve avoir été maintenu dans sa noblesse le 27 novembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Son fils, Pierre de Bonnefoy, Sgr de Villières et de Puchéric, fut dans la suite maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon de Basville, un des successeurs de M. de Bezons, Joseph et Jean-Baptiste de Bonnefoy, fils et petit-fils du précédent, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary. Le second d'entre eux avait épousé en 1763 Mlle de Calouin

de Tréville; il en eut trois fils, Joseph-Charles, né à Castelnaudary en 1765, Enegoin-Germain, né en 1768, et Jean-Félix, né en 1769, qui firent tous trois en 1781 leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. On trouve encore qu'un M. de Bonnefoy, Sgr d'Algans, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Jean-Louis-Félix et Joseph-Charles de Bonnefoy, mentionnés plus haut, furent admis dans l'Ordre de Malte le premier en 1789, le second en 1796.

Hugues de Bonnefoy, médecin, né en 1835 à Auriac (Haute-Garonne), demanda en 1880 pour lui et pour ses trois enfants l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE MARIN.

La famille de Bonnefoy a fourni de nombreux officiers, des capitouls de Toulouse, etc.

Principales alliances : de Saint-Sernin, de Maguelonne, de Lorde, Calouin de Tréville, d'Aldéguier 1894, etc.

Il a existé en Normandie et en Languedoc une famille DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, fort distinguée, qui était distincte des familles de Bonnefoy dont il a été parlé dans les notices précédentes. Cette famille portrait pour armes : *de sable à trois mains dextres appaumées d'or*, avec pour timbre *un casque de face grillé, orné de ses lambrequins et surmonté d'une couronne de baron*, pour cimier *un bras armé*, pour supports *deux lions léopardés* et pour devise : *Honneur, Courage et Fidélité*. La Chesnaye des Bois, qui en a donné une généalogie, lui attribue une origine chevaleresque, mentionne Roger de Bonnefoy, baron de Bretauville, un des barons du duché de Normandie en 1022, et Robert de Bonnefoy, baron de Bretauville, qui prit part à la première croisade et qui épousa en 1098 Théodora Comnène, fille naturelle de l'empereur Alexis. Le même auteur fait remonter la filiation à Pierre de Bonnefoy, baron de Bretauville, qui aurait suivi en Espagne le connétable Duguesclin et qui aurait épousé à Burgos le 23 janvier 1370 dona Béatrix de Lara. Dans la réalité la famille de Bonnefoy de Bretauville a eu pour auteur Jean de Bonnefoy, de la sergenterie de Cany, demeurant à Grainville, près de Caudebec, qui épousa le 14 septembre 1470 Catherine de Neilhac et qui fut anobli au cours de la même année en vertu de la charte des francs-fiefs et nouveaux acquêts. La souche se partagea en deux grandes branches. L'une de ces branches, éteinte depuis longtemps, demeura fixée en Normandie ; ses représentants, Antoine et René de Bonnefoy, demeurant à Carville dans l'élection de Caudebec, Nicolas-Jean, autre Nicolas, Gabriel et autre Antoine, furent maintenus dans leur noblesse le 13 février 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Pierre de Bonnefoy de Bretauville, chef de l'autre branche,

épousa le 17 décembre 1535 Marguerite de Saint-Légier et vint à la suite de ce mariage se fixer en Saintonge. Il fut père de Nicolas de Bonnefoy de Bretauville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, nommé en 1589 gouverneur de Pons et pays circonvoisins, marié en 1571 à Louise de Polignac, qui fut armé chevalier en 1593 de la propre main du Roi. François de Bonnefoy de Bretauville, marié en 1632 à Marguerite de Culant, en eut deux fils. L'aîné d'entre eux, Henri, maintenu dans sa noblesse le 3 décembre 1668 par jugement de Colbert, intendant de la Rochelle, n'eut qu'une fille. Le puîné, René, épousa en 1679 Marie de Chièvres; cette dame, étant veuve, fut maintenue dans sa noblesse avec ses enfants mineurs en 1700 par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle. N... de Bonnefoy, écuyer, Sgr de Bretauville, et Henri de Bonnefoy, écuyer, Sgr de Saint-Fort, firente nregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de la Rochelle). Le petit-fils de René, Isaac de Bonnefoy, qualifié baron de Bretauville, né en 1729, officier de marine, chevalier de Saint-Louis, marié en 1764 à Françoise Laisné de Sigogne, se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Angoumois à cause de son fief de Guitres et prit part cette même année à celles tenues à Saintes; il mourut en Espagne pendant l'émigration laissant deux fils, Isaac-Dieudonné et Jean-César, dont on ignore la destinée; il avait eu aussi une fille, Julie, qui fut admise en 1777 à la maison de Saint-Cyr. Théodore de Bonnefoy de Bretauville avait été admis dans l'ordre de Malte en 1774.

Il a existé aussi en Franche-Comté une famille DE BONNEFOY qui portait pour armes : d'*argent à trois cœurs de gueules enflammés d'argent*. L'auteur de cette famille, Jean de Bonnefoy, docteur en droit, nommé en 1666 vicomte maieur de Vesoul, autorisé cette même année à tenir fief, devint en 1679 conseiller au Parlement de Besançon et fut anobli par sa charge. Sa descendance s'éteignit au XVIIIe siècle.

Il a existé enfin au diocèse de Vannes, en Bretagne, une famille DE BONNEFOY qui portait pour armes : d'*azur à un cerf arrêté d'argent*. Le chef de cette famille, Roland Bonnefoy, sieur du Couédic et de Kergoual, marié vers 1645 à Nicole le Bourhis, fut condamné le 18 février 1671 par arrêt des commissaires de la réformation à payer comme usurpateur de noblesse une amende de 400 livres. Son fils Julien Bonnefoy, Sgr du Penhair, épousa en 1675 Jeanne Nouel de la Haie-Drean et en eut plusieurs enfants. Cosme de Bonnefoy, sieur de la Motte, était échevin de Tréguier en 1722.

BONNEFOY du CHARMEL et des AULNAIS (de). Armes : *de gueules à*

un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une gerbe d'or; au chef d'argent chargé d'un lion passant d'azur.

On trouvera des renseignements sur cette famille dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Son auteur, Pierre Bonnefoy, servit pendant quarante ans en qualité d'officier de bouche dans la maison du roi Louis XIV. Son fils, Pierre-Antoine Bonnefoy, marié vers 1730 à Marie-Thérèse Mignon, servit à son tour en qualité d'officier dans la maison de la reine Marie Leczinska. Le fils du précédent, le sieur Pierre-Charles de Bonnefoy du Plan, écuyer, né à Versailles en 1732, valet de chambre du Roi depuis le 28 décembre 1773, garde général et ordonnateur des meubles de la Reine, concierge de L. M. aux palais et château de Trianon, Sgr de la vicomté du Charmel, de Jolgonne et d'autres lieux daus la Brie, obtint de d'Hozier en 1787 le règlement de ses armoiries telles que les avait fait enregistrer à l'Armorial général en 1697 sa parente Marie de Bonnefoy, veuve de Denis Gibert, intendant de Messieurs de Vendôme en Normandie. Le même personnage fut pourvu le 17 mars 1789 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Il devint sous le Consulat maire du Charmel, dans l'Aisne, et membre du collège électoral de ce département, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 28 juin 1809 avec constitution de majorat sur sa terre du Charmel, fut confirmé dans la possession héréditaire du titre de baron du Charmel par lettres patentes du roi Louis XVIII du 13 janvier 1816 et mourut en 1824. Il laissait deux fils, Louis-Antoine, baron de Bonnefoy du Charmel, né en 1774, et François-Laurent de Bonnefoy des Aulnais, qui ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Louis-Ferdinand, baron de Bonnefoy du Charmel, chef du premier rameau, grandement apparenté par le mariage qu'il a contracté en 1872 avec une fille de la marquise de Fournès, née Caraman, a été ministre plénipotentiaire de Monaco en France. Son cousin, Louis-Adolphe de Bonnefoy des Aulnais, né au Charmel en 1808, chef du second rameau, a été conseiller à la Cour d'appel de Paris et conseiller général de l'Aisne.

Principales alliances : Cagniard de la Tour, de Faret de Fournès, Cotteau de Simencourt, etc.

BONNEFOY d'AUTUN.

M. Jean-Victor Bonnefoy, receveur d'enregistrement, et son frère alors mineur, Édouard-Joseph, né en 1848, ont demandé le 12 avril 1863 l'autorisation de joindre à leur nom celui de : d'Autun.

Ce nom est celui d'une famille noble à laquelle il a été consacré une notice dans le deuxième volume de cet ouvrage.

BONNEFOY de MONTBAZIN (de). Voyez : DEBONNEFOY DE MONTBAZIN.

BONNEFOY-SIBOUR.

M. Jacques-Adrien BONNEFOY, né en 1821 à Dieulefit (Drôme), marié à Mlle Sibour, fille d'un riche négociant du Pont-Saint-Esprit et nièce de Mgr Sibour qui fut archevêque de Paris, fut autorisé par décret du 31 mars 1858 à joindre à son nom celui de la famille Sibour. Il fut nommé en 1896 sénateur républicain du Gard et mourut dès la même année laissant un fils, Georges, aujourd'hui sénateur radical du Gard.

La famille Sibour appartenait à la bourgeoisie de la Provence. Outre l'archevêque de Paris elle a fourni au XIXe siècle un évêque in partibus de Tripoli.

BONNEGARDE (du Pouy de). Voyez : POUY DE BONNEGARDE (du).

BONNEGENS (de). Armes (d'après le règlement de 1815) : d'*azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles de même*, 2 et 1, *celle de la pointe soutenue d'un croissant aussi d'argent* : — Couronne : *de Comte*.

La famille DE BONNEGENS est originaire de Saint-Jean-d'Angély, en Saintonge.

Joseph de Bonnegens, Sgr de Relay, président lieutenant-général de la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 : d'*argent à l'échelle de gueules posée en bande ; au chef d'azur chargé d'une roue d'or*. Elie de Bonnegens, lieutenant particulier à Saint-Jean-d'Angély, eut aussi ses armes inscrites d'office au même Armorial.

Jean de Bonnegens, reçu en 1689 prévôt de la maréchaussée de Saint-Jean-d'Angély, fut nommé maire de cette ville en 1726; il ne paraît pas avoir rempli les formalités nécessaires pour jouir de la noblesse héréditaire qui était attachée à ces dernières fonctions et on ne voit pas que ses descendants aient porté de qualifications nobiliaires antérieurement à la Révolution. Il avait épousé Blanchefleur Baron et en eut plusieurs fils dont deux, Pierre et Jean-Baptiste, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, dite d'Aumont, paraît être aujourd'hui éteinte. Son auteur, Pierre de Bonnegens, prévôt de la maréchaussée de Saint-Jean-d'Angély, épousa en 1725 Marguerite de Calais; il fut l'aïeul de Joseph de Bonnegens d'Aumont, avocat général à la Cour

de Poitiers en 1811, président de chambre à la même Cour en 1813, décédé en 1825.

Jean-Baptiste de Bonnegens, sieur des Hermitans, né en 1705, auteur de la seconde branche, fut conseiller du Roi, rapporteur du point d'honneur à Saint-Jean-d'Angély. Son fils, Jean-Joseph de Bonnegens des Hermitans, né en 1750 à Saint-Jean-d'Angély, pourvu en 1780 de la charge de conseiller du Roi, lieutenant-général, commissaire enquêteur, examinateur et auditeur des comptes de tutelle et curatelle en la sénéchaussée et siège royal de sa ville natale, fut député du Tiers-État de ladite sénéchaussée aux États généraux de 1789, siégea dans cette assemblée parmi les modérés, devint dans la suite président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angély, fut anobli le 18 novembre 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut en 1817. Cette branche a eu pour dernier représentant Henri-Joseph de Bonnegens, fils du précédent, né en 1806, président du tribunal civil de Saint-Jean-d'Angély, qui est décédé en 1890 ne laissant que deux filles, Mmes des Bordes de Jansac et de Montardy.

Principales alliances : des Bordes de Jansac 1861, de Montardy 1863, de Calais, de Gaalon, etc.

BONNEHÉ (Tauzin de). Voyez : TAUZIN DE BONNEHÉ.

BONNEL (de). Armes : *vairé d'argent et de gueules, au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'or.*

La famille DE BONNEL, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse de Normandie. On en trouvera une généalogie dans le *Bulletin héraldique* de novembre 1900. Son auteur, Jean-François Bonnel, né en 1722, Sgr de la Fontaine-du-Houx, Cosgr de Bézu-la-Forest, fut de 1755 à 1789 conseiller au Parlement de Normandie, fut anobli par sa charge et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rouen. Il eut un fils, Jean-Alexandre de Bonnel, né à Bézu en 1789, marié en 1839 à Mlle de Saint-Martin, décédé en 1869, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille et qui laissa une fille unique mariée au baron de Torcy.

Principales alliances : de Ramfreville 1799, Lambert de Beaulieu, Moullart de Torcy, etc.

Il a existé en Normandie d'autres familles de Bonnel. L'une de ces familles, sur laquelle on trouvera des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, portait pour armes : *de sable à trois bonnets d'argent*, 2 *et* 1. Elle avait pour auteur Louis Bonnel, sieur de Cantabrun, habitant de la ville de Caen, qui fut anobli par lettres patentes en jan-

vier 1644. Un édit d'août 1664 ayant supprimé tous les anoblissements concédés depuis 1611, les héritiers de Louis Bonnel, Nicolas, Michel et Jean Bonnel, furent condamnés le 15 février 1669 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, à payer chacun comme usurpateurs une amende de 300 livres. Plus tard le chef de cette famille, Étienne Bonnel de Cantabrun, sieur du Fresnais, lieutenant-colonel du régiment de milices de Maisons, fut définitivement confirmé dans sa noblesse par lettres patentes données à Marly en juillet 1711; il fit régler ses armoiries par d'Hozier au mois de septembre de cette même année.

BONNEL DE LONGCHAMPS

Cette famille a eu pour auteur M. Bonnel de Longchamps, demeurant rue Saint-André-des-Arts, qui fut pourvu le 27 avril 1785 de l'office anoblissant de conseiller en la Cour des monnaies de Paris et qui le conserva jusqu'à sa suppression à l'époque de la Révolution.

La famille Bonnel de Longchamps a fourni des avocats, des avoués, des magistrats, etc.

BONNEL de MÉZIÉRES.

Famille de haute bourgeoisie.

BONNEL de CLAVERIE de PRADAL. Armes : *de gueules à une clé d'argent posée en pal.*

La famille Bonnel de Claverie de Pradal est anciennement et honorablement connue au pays de Foix. Elle ne figure ni au nombre de celles de sa région qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse; mais on trouve que Jean-François de Bonnel-Claverie, sieur de Pradal, fit enregistrer son blason à l'Armorial général 1696 (registre de Pamiers).

La famille Bonnel de Claverie de Pradal, éteinte dans les dernières années du XIXe siècle, avait fourni plusieurs consuls d'Ax, des officiers, un archiprêtre d'Ax, etc.

Principale alliance : d'Exéa 1660.

BONNELIÉRE et de VONNE (le Breton de la). Voyez : Le Breton de la Bonneliére et de Vonne.

BONNEMAIN (de). Armes : d'*azur à une gerbe d'or soutenue au milieu par deux mains d'argent sortant chacune d'un nuage aussi d'or mouvant des flancs de l'écu.*

La famille de Bonnemain appartenait à la noblesse du Languedoc.

On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle a eu pour auteur Jacques de Bonnemain, écuyer, qui fut anobli en 1707 par le capitoulat de Toulouse et qui fit son testament le 5 août 1727. Ce personnage avait épousé Madeleine Blondeau. Leur fils, Timoléon de Bonnemain, Sgr de Gua et de Montpeyroux, conseiller au Parlement de Toulouse de 1722 à 1754, épousa le 6 novembre 1712 Marie-Thérèse de Ménard; il eut lui-même trois fils : 1° Jacques, qui fut reçu en 1747 conseiller au Parlement de Toulouse; 2° François-Melchior, marié en 1767 à Toinette de Riols, qui continua la descendance; et 3° Guillaume-Gabriel qui succéda en 1755 à son père dans sa charge de conseiller au Parlement de Toulouse. Jean-Timoléon de Bonnemain, né en 1770 à Lescout, au diocèse de Lavaur, fils de François-Melchior, fit en 1786 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. M. de Bonnemain, Sgr de Lescout et de Sana, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

La famille de Bonnemain s'est éteinte dans la seconde moitié du XIXe siècle. Elle n'était pas titrée.

BONNEMAINS (de). Armes : *écartelé au 1 d'or à une bande de sable chargée de trois molettes d'argent; au 2 de gueules à une épée d'argent; au 3 de sinople à une tour donjonnée d'argent; au 4 d'or au lion de gueules.*

La famille DE BONNEMAINS, bien distincte de celle dont il a été parlé dans la notice précédente, est originaire de Normandie et appartenait avant la Révolution à la bourgeoisie de cette province. Son auteur, Pierre Bonnemains, né en 1773 à Teauville (Manche), était fils de Pierre Bonnemains et de Bonne-Magloire Dumoncel. Entré très jeune dans l'armée, il passa successivement par tous les grades, fut nommé colonel de chasseurs en 1806, général de brigade en 1811, général de division en 1815, conseiller général de la Manche, commandeur de Saint-Louis, pair de France en 1845 et mourut en 1859. Le général Bonnemains avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 17 mars 1808, puis avait reçu le titre héréditaire de vicomte le 15 février 1823 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il avait épousé à Paris en 1808 Mlle de Tilly, qui appartenait à une des plus anciennes familles de la noblesse de Normandie, et il en laissa deux fils, Charles-Frédéric et Henri-Édouard. Charles-Frédéric, vicomte de Bonnemains, né en 1814, général de division en 1869, grand-croix de la Légion d'honneur, mourut en 1885; son fils, Charles-Pierre, vicomte de Bonnemains, a épousé successivement Marguerite Brouzet, qui divorça et qui mourut à Bruxelles en 1891 dans des circonstances tragiques, et

Mme de Royou, née Lucas de Missy. Henri-Édouard, baron de Bonnemains, né en 1821, second fils du premier général de Bonnemains, fut inspecteur des finances et maire du XVIe arrondissement de Paris; il a laissé deux enfants.

Principales alliances : de Tilly 1808, Portal 1888, de Grailly 1865.

BONNEMARE (Hellot de). Voyez : HELLOT DE BONNEMARE.

BONNEMÈRE de CHAVIGNY.

La famille BONNEMÈRE DE CHAVIGNY appartient à la haute bourgeoisie de l'Anjou. Joseph-Nicolas Bonnemère de Chavigny était sous Louis XV conseiller du Roi en la sénéchaussée de Saumur. Son fils, Joseph-Toussaint Bonnemère, sieur de Chavigny, né à Souzay en 1746, pourvu en 1769 de la charge de conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège royal de Saumur, fut nommé en 1791 député du Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, y siégea parmi les plus modérés et mourut en 1794. Un des fils de celui-ci, Jacques-Clément Bonnemère, né en 1780, fut élu en 1834 conseiller général du Maine-et-Loire.

BONNEMIE (le Berthon de). Voyez : LE BERTHON DE BONNEMIE.

BONNERIVE (Fontaine de). Voyez : FONTAINE DE BONNERIVE.

BONNESCUELLE d'ORGÈRES et de LESPINOIS (de). Armes : d'*or* (alias d'*argent*) *à un lion de gueules*. — La branche de Lespinois écartèle ces armes des suivantes : d'*azur à une merlette d'or transpercée d'une flèche d'argent*. — Couronne : *de Marquis*.

La famille DE BONNESCUELLE est originaire de la Champagne où elle occupait au XVIIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie. Elle était représentée dès cette époque par deux branches dont, faute de renseignements suffisants, on ne peut indiquer ici le point de jonction.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* d'intéressants détails sur la branche des seigneurs d'Orgères que l'on croit avoir été l'aînée. Le chef de cette branche, Blaise Bonnescuelle, sieur de la Fontaine-Ménard, ayant été nommé en 1686 directeur des domaines du duché de Penthièvre, vint se fixer à Saint-Brieuc, en Bretagne, épousa le 23 février 1691 Julienne le Pappe de la Villerabel, qui appartenait à une vieille famille de cette ville, exerça de 1692 à 1715 les fonctions de receveur des fouages du diocèse de Saint-Brieuc et fut enfin pourvu le 25 septembre 1712 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bretagne. Son fils, Blaise Bonnes-

cuelle, sieur de la Roche-Durand, de la Petite-Villerabel, d'Orgères, etc. né à Saint-Brieuc en 1695, d'abord procureur au présidial de Rennes, succéda à son père dans son office de secrétaire du Roi par provisions du 16 juin 1723, obtint des lettres d'honneur le 4 janvier 1744 et mourut à Rennes le 10 août 1762. Il avait épousé le 14 janvier 1728 Yvonne Courtois, fille d'un greffier en chef du Parlement. Yves-Blaise-Julien Bonnescuelle de la Roche-Durand, fils du précédent, né à Rennes en 1728, eut une brillante carrière militaire, fut nommé maréchal de camp en 1784 et fut connu d'abord sous le titre de baron d'Orgères, puis sous celui de comte d'Orgères qui, d'après Potier de Courcy et Kerviler, lui aurait été accordé par lettres patentes de janvier 1777. Il avait épousé Louise le Maistre d'Anstaing par contrat passé à Lille, en Flandre, le 3 décembre 1768, fit en 1787 les preuves de noblesse prescrites par les règlements pour faire accorder à un de ses fils le grade de sous-lieutenant et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lille sous la qualification de comte de Bonnescuelle, Sgr de Willen. Il laissa deux fils dont le plus jeune, Ernest-Albert, né à Lille en 1773, mourut à Rennes en 1859 sans avoir contracté d'alliance. L'aîné, Charles-Joseph de Bonnescuelle, comte d'Orgères, né en 1770 à Orgères, se fixa définitivement en Flandre où, d'après Kerviler, sa descendance se serait perpétuée.

La seconde branche a possédé, entre autres biens, la terre de Lespinois, située près de Vassy, en Champagne, dont elle a conservé le nom. Cette branche, qui paraît être demeurée non noble, est fixée de nos jours en Provence. Elle n'est pas titrée. Elle a fourni des officiers, des médecins, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : le Pappe de la Villerabel 1691, le Maistre d'Anstaing 1768, etc.

BONNET. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles du même.*

La famille Bonnet est l'une des plus anciennes de la bourgeoisie de la Haute-Auvergne. On trouve que Pierre Bonnet fut convoqué en 1543 au ban de la Haute-Auvergne. La famille Bonnet acquit en 1784 la terre seigneuriale de Charmensac. Elle comptait encore des représentants dans le Cantal il y a peu d'années.

Principales alliances : De Combettes, de Neyrac, Cornudet, etc.

BONNET Armes : d'*azur une épée haute en pal d'argent accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un vol ouvert, le tout aussi d'argent, à la fasce de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

François Bonnet, né en 1766 à Ligny (Meuse), chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1837, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 12 octobre 1809. Il a été le grand-père de M. Charles-Paul Bonnet, né en 1838, employé des postes, marié à Mlle Brémont.

BONNET de CASTRES.

Famille de haute bourgeoisie.

Une ordonnance royale du 18 août 1819 a autorisé Jean-Charles-Alexandre BONNET, né à Lausanne en 1808, à joindre à son nom celui de : DE CASTRES.

BONNET de CHABOULON.

Pierre-Alexandre-Édouard FLEURY DE CHABOULON, né à Paris en 1779, auditeur au Conseil d'État, sous-préfet, secrétaire particulier de Napoléon Ier à l'époque des Cent Jours, fut créé baron de l'Empire par décret impérial du 17 juin 1815 qui, en raison de la chute de l'Empire, ne fut pas suivi de lettres patentes. Le baron Fleury de Chaboulon fut plus tard conseiller d'État (1833), député de la Meurthe (1834) et mourut en 1835 sans laisser de postérité. Il avait institué légataire universel M. Henri-Edmond BONNET, né à Paris le 27 novembre 1824. Celui-ci demanda le 13 avril 1852 et obtint par décret impérial du 26 juillet 1854 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE CHABOULON. Il épousa Mlle Hupais de Salienne dont il a eu un fils.

BONNET des CLAUSTRES.

Famille de haute bourgeoisie qui joint à son nom celui de sa terre des Claustres, en Vivarais.

BONNET de la ROCHE d'ESTHEIL.

Famille de haute bourgeoisie qui joint à son nom celui de sa terre de la Roche d'Estheil, près d'Apt.

BONNET de MALHERBE.

M. Joseph Bonnet, docteur-médecin à Cauterets, demanda inutilement le 12 juin 1861 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE MALHERBE qui appartenait à la famille de sa mère et de porter légalement le nom de BONNET DE MALHERBE sous lequel il était connu depuis longtemps.

BONNET de la TOUR, de DEMOUVILLE, de MONTGOMERY, de SAINTE-FOY, de MAUTRY, de DRAMARD, de MALICORNE, de NEAUPHE, de

BELLOU, etc. (de). Armes : d'*argent à la fasce* (aliàs *au sautoir*) *de gueules chargée de trois besants du champ et accompagnée de trois bonnets à l'antique d'azur.* — Supports : *deux anges d'azur aux ailes incarnates, blanches et bleues.* — Cimier : *un cheval marin d'argent.*

La famille de Bonnet appartient à la vieille noblesse de l'ancienne généralité d'Alençon, en Normandie. On en trouvera une généalogie, malheureusement bien incomplète, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. La Chesnaye des Bois fait remonter la filiation, mais sans preuves à l'appui, à Odet Bonnet qui prit part sous Philippe Ier à la première croisade. D'après le même auteur Othon Bonnet, Sgr de Montgommery, Neauphe et Montormel, petit-fils du précédent, aurait fondé en 1226 le couvent des Cordeliers de Séez. Collin Bonnet, chevalier, Sgr des mêmes terres, petit-fils d'Othon, aurait, toujours d'après la Chesnaye des Bois, fondé en 1311 l'hôpital de Trum, près d'Argentan, et aurait épousé en 1326 Denise d'Anières. Dans la réalité la filiation ne paraît être établie que depuis Jean Bonnet, Sgr des mêmes terres, qui épousa en 1409 Colette de la Motte, dame de Buisson, de Manneville et de Louvière ; la Chesnaye des Bois fait de ce personnage un fils de Collin Bonnet qui précède, ce que l'éloignement des dates rend bien invraisemblable. Jean Bonnet laissa de Colette de la Motte plusieurs fils dont deux, Jean, deuxième du nom, et Richard, furent les auteurs de deux grandes branches.

Jean II Bonnet, Sgr de Montgommery, auteur de la branche aînée, épousa Thomine Chardon ou Hardon. Il fut père de Saintin Ier Bonnet, qui épousa Jeanne le Monnier, grand-père de Saintin II Bonnet, Sgr de Montgommery, qui épousa le 11 mai 1509 Jeanne le Monnier, bisaïeul de Jacques Bonnet, qui épousa Jeanne Carel, et trisaïeul de Jean Bonnet qui épousa Marthe du Mesnil par contrat du 27 mars 1578. Ce dernier laissa deux fils, François, qui continua la descendance de cette branche, et Jacques dont les deux fils, Eustache, sieur de Bourdonnières, dans l'élection d'Argentan, et Gabriel, sieur de Bernay, dans l'élection de Lisieux, et le petit-fils, autre Eustache, âgé de trente-cinq ans, furent maintenus dans leur noblesse le 22 janvier 1667 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. François Bonnet, Sgr de la Chesnaye, fils aîné de Jean et de Marthe du Mesnil, épousa par contrat du 12 janvier 1603 Marthe le François, héritière de l'importante seigneurie de la Tour, dans l'élection d'Argentan. Leur fils, Guillaume Bonnet, écuyer, sieur de Montgommery, de la Tour, de Lissores, etc., demeurant en la paroisse de Sainte-Foy, dans l'élec-

tion d'Argentan, épousa d'abord en 1647 Suzanne de la Houssaye, puis en 1658 Marie de Gueutteville. Il eut lui-même du premier lit un fils, François Bonnet de la Tour, et du second lit quatre autres fils, Jacques Bonnet de la Tour, Sgr de Demonville, au diocèse de Bayeux, et de Montgommery, lieutenant des maréchaux de France, Charles Bonnet de la Tour, Gabriel Bonnet de la Tour, et Jean Bonnet de la Tour, Sgr de Mautry, qui furent maintenus dans leur noblesse en 1667, en même temps que leurs cousins, par jugement de M. de Marle. Trois de ces fils, François, Jacques et Jean, furent les auteurs de trois rameaux.

Le rameau aîné, issu de François, se perpétua à Saint-Denis de Brionne sous le nom de Bonnet de la Tour.

Jacques, auteur du second rameau, épousa successivement en 1690 Marie Hérardin et en 1695 Marie Godart de Bérigny. Il eut du premier lit un fils, Georges-François Bonnet de la Tour, Sgr de Sainte-Foy, page de la Grande Écurie en 1703, qui épousa en 1722 Anne-Angélique Auger et qui fit en 1741 ses preuves de noblesse pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de ses deux filles, nées en 1728 et en 1732. Jacques eut du second lit deux autres fils, Charles-Auguste-Jean-Alexandre Bonnet de Demouville, qui continua la descendance de ce rameau, et Marc-Antoine qui demeura célibataire. Charles-Auguste-Jean-Alexandre Bonnet de Demouville épousa en 1742 Suzanne de Lyée de Belleau et en eut lui-même cinq fils. L'un de ceux-ci, Antoine-François Bonnet de Demouville, né en 1749, fit en 1760 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire et fut nommé général de brigade le 8 germinal an II.

Jean Bonnet de la Tour, Sgr de Mautry, auteur du troisième rameau de la branche aînée, épousa Marthe des Hayes. Il fut père de Jean-François Bonnet de Mautry, qui épousa en 1719 Marie de Corday et qui continua la descendance, et de Pierre-Grégoire Bonnet de Malicorne qui eut un fils de son mariage avec Mlle Fouquet de Beauchamp. Pierre-François Bonnet de Mautry, fils de Jean-François, épousa en 1742 Louise de Malherbe. Leur fils, Pierre Bonnet de Mautry, né en 1743, embrassa les idées révolutionnaires, fut nommé député du Calvados à la Législative, puis à la Convention, vota la mort de Louis XVI et mourut en 1807. Le conventionnel Bonnet de Mautry avait épousé en 1772 Catherine de Dramard ; il en eut deux fils dont le second, Jean-Emmanuel, né en 1775, fit en 1785 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Ce rameau, qui compte encore des représentants, joint souvent à son nom celui de la famille de Dramard dont il descend en ligne féminine.

Richard Bonnet, auteur de la branche cadette, fut père de Jacques

Bonnet et grand-père de noble homme Robert Bonnet, Sgr de Neauphe, gentilhomme de la chambre du Roi, qui épousa Marguerite du Barquet par contrat du 3 mars 1520. Celui-ci laissa plusieurs fils dont deux, Paul Bonnet, Sgr de la Chesnaye, et Étienne Bonnet, Sgr des Rouverets, furent les auteurs des deux grands rameaux de la branche cadette.

Olivier Bonnet, Sgr de Neauphe, chef du premier rameau, fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Marle. Il fut père d'Henri Bonnet, Sgr de Neauphe, qui épousa le 18 mai 1662 Louise de Beaurepaire-Louvagny, et grand-père d'Olivier Bonnet de Neauphe qui épousa en 1690 Catherine de Brasdefer. Un descendant de celui-ci, Louis-Charles de Bonnet de Mézeray, né en 1768, fit en 1778 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire de la Flèche. Louise-Aurore de Bonnet de Neauphe de Mézeray, sœur du précédent, fit en 1788 les mêmes preuves pour être admise à la maison royale de Saint-Cyr. Ce rameau paraît être aujourd'hui éteint.

Étienne de Bonnet, sieur des Rouverets, auteur du second rameau, fut grand-père de Marquis, d'Étienne et de François de Bonnet qui furent maintenus dans leur noblesse en 1667 par jugement de M. de Marle. Ce rameau, connu sous le nom de Bonnet de Bellou, s'éteignit au XIXe siècle dans les familles de Romanet et Bonin de la Bonninière de Beaumont. Un de ses représentants, Louis-Joseph de Bonnet de Bellou, marié à Mlle de Fontenay, avait fait en 1789 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission de son fils Achille, né en 1774, parmi les pages de la reine Marie-Antoinette.

MM. Bonnet de Demouville et Bonnet de Mautry prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Caen ; Louis-François Bonnet, chevalier, Sgr de Belou, prit part à celles du Perche.

La famille de Bonnet a fourni de nombreux officiers, des pages des rois et des reines de France, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Lyée de Belleau 1742, de Corday 1719, de Dramard 1772, de Malherbe 1742, de Brasdefer 1690, de Beaurepaire de Louvagny 1662, Bonin de la Bonninière de Beaumont vers 1825, de Brossard 1732, de Fontenay, de Mésenge, de Romanet, Despériers de Fresnes, etc.

Il a existé en Normandie plusieurs familles nobles du nom de Bonnet qui étaient distinctes de celles dont il vient d'être parlé.

Une d'elles, qui possédait les seigneuries de Van, de Vieux et de Fumée, dans l'élection de Falaise, portait pour armes : *d'argent à un chevron d'azur surmonté de cinq vergettes issantes de gueules*. Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse le 21 mai 1599 par

jugement rendu à Bayeux de M. de Mesmes de Roissy et le 8 mars 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon.

Une autre famille Bonnet portait : d'*or à un lion de gueules, à l'orle de huit billettes du même*. Ses représentants, Jean, Charles et Nicolas Bonnet, ce dernier demeurant à Eu, dans l'élection d'Arques, furent maintenus dans leur noblesse le 2 janvier 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

BONNET de MAUREILHAN de POLHES (de). Armes : d'*or à un chevron d'azur accompagné de trois mouchetures d'hermines*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*. — Devise : *Pro Deo et pro Rege*.

La famille DE BONNET DE MAUREILHAN a occupé depuis le milieu du XVIe siècle un rang brillant dans la noblesse de l'ancien diocèse de Béziers, en Languedoc. M. de la Roque en a donné un tableau généalogique assez sommaire dans son *Armorial de Languedoc* et on trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans le *Cabinet d'Hozier*, dans les *Carrés d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. Elle a eu pour auteurs Antoine et Jean Bonnet, frères, qui furent anoblis par lettres patentes de février 1547 enregistrées le 23 février 1548 en la Chambre des comptes de Montpellier. Nobles Antoine et Jean Bonnet, frères, cosgrs de Mèze, bourgeois de Béziers, acquirent simultanément le 3 août 1548 de la maison de Beaumont, pour la somme de douze mille livres, l'importante seigneurie de Maureilhan, située dans la sénéchaussée de Carcassonne. Le second d'entre eux, Jean, mourut sans laisser de postérité. Son frère, Antoine, nommé le 20 mai 1547 capitaine chatelain de la ville et montagne de Cessenon, fit son testament le 11 juillet 1555 ; il avait épousé sa parente, Jeanne de Bonnet, et en eut plusieurs fils dont deux, Henri, Sgr de Maureilhan, et Jean, Sgr de Polhes, furent les auteurs de deux grandes branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 23 novembre 1668 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

Henri de Bonnet, Sgr de Maureilhan, auteur de la branche aînée, épousa Marie de Boyer de Sorgues par contrat du 16 juillet 1577 ; il fut père de Pierre de Bonnet, Sgr de Maureilhan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, chevalier de Saint-Michel, qui épousa successivement le 16 avril 1606 Françoise de la Jugie et le 2 février 1631 Antoinette de Gayon, grand-père de François de Bonnet de Maureilhan, Sgr dudit lieu, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, qui épousa le 18 janvier 1643 Isabeau de la Roque-Bouilhac, et bisaïeul de Joseph de Bonnet, qualifié baron de Maureilhan, qui épousa le 8 octobre 1680 Jeanne de Raymond, fille du seigneur de

Lasbordes. Guillaume de Bonnet de Maureilhan, né à Béziers en 1687, fils des précédents, fit en 1703 les preuves de sa noblesse pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie du roi Louis XIV. Deux représentants de cette branche, Alban-Joseph et Joseph-Étienne de Bonnet de Maureilhan, furent admis dans l'ordre de Malte l'un en 1777, l'autre en 1778. Henri-Étienne de Bonnet de Maureilhan, cosgr de Savignac, demeurant à Soupets, au diocèse de Saint-Papoul, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Béziers. Cette branche aînée de la famille de Bonnet de Maureilhan s'est fondue dans la branche cadette par le mariage que sa dernière représentante contracta en 1843 avec son cousin Alban de Bonnet de Maureilhan, baron de Polhes, général de division, commandeur de la Légion d'honneur.

Jean de Bonnet de Maureilhan, auteur de la seconde branche, fut connu dès la fin du XVIe siècle sous le titre de baron de Polhes qui depuis lors a constamment été porté par le chef de cette branche. Il fut père d'Henri de Bonnet, baron de Polhes, qui épousa le 4 octobre 1606 Isabeau du Caylar, et grand-père de Jacques de Bonnet de Maureilhan, baron de Polhes, qui épousa le 7 février 1644 Isabeau de Sartre. Un descendant de celui-ci fit en 1787 devant Chérin les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Jean-Antoine de Bonnet de Maureilhan, baron de Polhes, Sgr de Neffiés, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Béziers. Cette branche était représentée de nos jours par deux frères ; l'aîné d'entre eux, le général baron de Polhes, décédé en 1904, n'a pas eu d'enfants de son mariage en 1843 avec sa cousine, Mlle de Maureilhan ; le puîné, Gaston, aujourd'hui baron de Polhes, colonel en retraite, a été père de M. Alban de Polhes, homme de lettres, qui a lui-même deux fils de son mariage en 1895 avec Mlle de Gimel. Malgré une prescription trois fois séculaire le général de Polhes avait cru devoir se faire confirmer par décret de Napoléon III dans la possession du titre de baron sous lequel il était connu.

En dehors des personnages cités plus haut la famille de Bonnet de Maureilhan a fourni un grand nombre d'officiers de mérite.

Elle paraît être distincte d'une famille de Bonet d'Oléon (voyez ce nom), honorablement connue au Comtat Venaissin, qui a adopté ses armoiries et qui prétend en être une branche détachée à une époque très reculée.

Principales alliances : de Jessé 1601, de Bonnefoux, de Brunet de Villeneuve-Lévis, de Lort-Sérignan, de Badéran de Thézan de Saint-Geniez, de Raousset, de Gimel 1895, de Raymond de Lasbordes 1680, de la Roquebouillac 1643, du Caylar 1606, de Sartre, de Gep de Ginestet 1593, etc.

BONNET de VILLER (de). Armes : d'*azur à une bande de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires, accompagnée en chef d'un lion armé d'un sabre d'argent et en pointe d'une tête de cheval du même bridée de gueules.*

L'auteur de cette famille, Charles-Auguste Bonnet, né en 1774 à Roisin, était chef d'escadron et chevalier de la Légion d'honneur quand il fut créé chevalier de l'Empire sous le nom de Bonnet de Viller par lettres patentes du 24 août 1810. La famille de Bonnet de Viller compte encore des représentants.

BONNET de PAILLERETS et de LESCURE. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux casques d'argent et en pointe d'une épée du même, posée en pal, brochant sur le chevron.*

La famille Bonnet de Paillerets et de Lescure est originaire du Gévaudan où elle a possédé, entre autres biens, la terre de Paillerets, près de Marvejols, dont elle a conservé le nom. Elle occupait depuis longtemps un rang distingué dans la haute bourgeoisie de sa région quand un de ses représentants, Claude Bonnet, Sgr de Paillerets, fut pourvu en 1755 de la charge anoblissante de conseiller maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; il conserva cette charge jusqu'à l'époque de sa suppression lors de la Révolution. Un des descendants du précédent, Antoine Bonnet de Paillerets, décédé en 1849, joignait à son nom celui : de Lescure pour se distinguer de ses frères et de ses cousins ; il était venu se fixer à Rochefort et fut longtemps maire de cette ville et député de la Charente-Inférieure ; il ne laissa que deux filles, la marquise de Palaminy et la baronne des Hermaux. La famille Bonnet de Paillerets compte encore de nombreux représentants. Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : d'Aimar de Palaminy, d'Eimar de Jabrun, Valette des Hermaux, de la Motte-Rouge, etc.

BONNETON. Armes (d'après Bachelin-Deflorenne) : d'*azur à trois rocs d'échiquier d'or.*

Famille de haute bourgeoisie fixée en Bourbonnais.

BONNEUIL (de Chabenat de). Voyez : Chabenat de Bonneuil (de).

BONNEUIL (de Vernou de). Voyez : Vernou-Bonneuil (de).

BONNEVAL (Constans de). Voyez : Constans de Bonneval.

BONNEVAL (Deshayes de). Voyez : Deshayes de Bonneval et de Marcère.

BONNEVAL (Duval de). Voyez : DUVAL DE BONNEVAL ET DE LESCAUDE.

BONNEVAL (Ruffo de). Voyez : RUFFO DE LA FARE ET DE BONNEVAL.

BONNEVAL (de). Armes : d'*azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux griffons d'or*. — Devise : *Victorious à tots lous azars*. — L'écu entouré d'*un manteau de pair de France*.

La maison DE BONNEVAL est une des plus illustres de l'ancienne noblesse chevaleresque du Limousin. On disait autrefois proverbialement dans cette province : *Richesse des Cars, noblesse de Bonneval*. La terre et le château de Bonneval qui ont donné leur nom à cette famille et qu'elle a conservés jusqu'à nos jours sont situés dans la paroisse de Coussac-Bonneval, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Saint-Yrieix. Bien que plusieurs de ses membres aient été admis au cours du XVIIIe siècle aux honneurs de la Cour de France on ne trouvera sur la maison de Bonneval que peu de renseignements dans les manuscrits de Chérin. Il en existe par contre des généalogies très complètes dans les *Dossiers bleus*, dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud, etc.

Géraud de Bonneval, le premier dont l'histoire fasse mention, abandonna par acte de 1055 à l'abbé et aux moines de l'abbaye de Solignac une borderie ou ferme appelée dans l'acte *mansum Monthilii*. On trouve ensuite un Arnaud de Bonneval qui figure en 1220 dans un acte relatif à l'abbaye de Grandmont.

Roger de Bonneval épousa vers le milieu du XIIIe siècle Anne de Lestranges ; on suppose, mais sans en avoir la preuve, que ce gentilhomme fut père de Jean, Sgr de Bonneval, qui épousa vers 1300 Alix d'Aix et auquel les travaux généalogiques mentionnés plus haut font remonter la filiation suivie. Bernard de Bonneval, décédé en 1403, petit-fils de celui-ci, fut évêque de Limoges. Jean, Aimeric et Rodolphe de Bonneval, frères de ce prélat, prirent le parti du roi d'Angleterre ; bien que le traité de Brétigny signé le 28 octobre 1360 les eût faits sujets et vassaux de ce prince, ils furent déclarés rebelles en France et eurent leurs biens confisqués au profit du connétable du Guesclin qui en fit donation en 1370 à son ami Pierre de la Roche-Rousse. Les frères Bonneval se soumirent peu de temps après à l'obéissance du roi Charles V et obtinrent dès l'année suivante des lettres de rémission et d'abolition. L'aîné d'entre eux, Jean, ne laissa que des filles. Le second, Aimeric, marié à Sybille de Comborn, fille et héritière de Guichard et d'Isabelle, dame de Blanchefort, continua la descen-

dance. Son fils, Jean, chevalier, Sgr de Bonneval et de Blanchefort, marié à Catherine de Montvert, fit son testament le 9 novembre 1430 ; il laissa, entre autres enfants, deux fils, Bernard et Hugues, qui furent les auteurs des deux grandes branches de la maison de Bonneval.

Noble et puissant seigneur monsieur Bernard, chevalier, Sgr de Bonneval et de Blanchefort, auteur de la branche aînée, épousa par contrat du 16 février 1432 Marguerite de Pierrebuffière, rendit hommage le 25 avril 1441 pour sa terre de Bonneval à Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges, prit part à la défense de Paris dans les rangs de l'armée anglaise et fit son testament le 14 octobre 1480. Son fils, Gaston, chevalier, Sgr de Bonneval et de Blanchefort, premier chambellan de Gaston de Foix, roi de Navarre et comte de Foix, conseiller et chambellan des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, sénéchal et gouverneur du Bas-Limousin, décédé en son château de Bonneval en 1505, fut un des seigneurs les plus puissants de son temps ; il s'était grandement apparenté par le mariage qu'il contracta en 1471 avec Marguerite de Foix, seconde fille de Mathieu de Foix, comte de Comminges, et cousine germaine de Gaston de Foix, roi de Navarre, comte de Foix et de Bigorre, aïeul du roi Henri IV. C'est en raison de cette alliance que ses descendants furent toujours traités de cousins par les rois de Navarre, puis par les rois de France. Germain de Bonneval, fils aîné du précédent, échanson du roi Charles VIII, un des cent gentilhommes de son hôtel, se signala à la bataille de Fornoue en 1495 et périt à celle de Pavie en 1524 ; il ne laissait que des filles dont l'aînée épousa en 1519 Jean de Gontaut, baron de Biron ; c'est de ce Germain de Bonneval qu'il est parlé dans le distique suivant :

Chastillon, Bourdillon et Bonneval
Gouvernent le sang Royal.

Son père, Antoine de Bonneval, avait eu plusieurs autres fils parmi lesquels il faut mentionner Foucaud, décédé en 1540, qui fut évêque de Bazas, puis de Périgueux ; Charles, décédé en 1527, qui fut évêque de Sarlat, et enfin Jean, lieutenant de Roi en Provence, qui épousa le 25 octobre 1526 Françoise de Varie et qui continua la descendance. Henri, arrière-petit-fils de celui-ci, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, premier chambellan du duc d'Orléans, marié en 1624, à Élisabeth de Saint-Mathieu, décédé en 1656, fut connu le premier sous le titre de comte de Bonneval. Un de ses petits-fils, Claude, comte de Bonneval, né en 1680, marié en 1717 à Judith de Gontaut,

fille du duc de Biron, décédé à Constantinople en 1747 sans laisser de postérité légitime, se rendit célèbre par ses excentricités, passa au service de l'Empereur qui le nomma général de l'artillerie de ses armées, puis au service du Sultan qui le nomma généralissime de ses troupes et pacha, embrassa la religion musulmane et fit paraître en 1738 des Mémoires qui eurent un grand retentissement. La branche aînée de la maison de Bonneval s'est éteinte en la personne de César-François, comte de Bonneval, né en 1703, neveu de Bonneval-pacha, qui épousa en 1724 Mlle de Beynac, qui fut nommé en 1749 brigadier des armées du Roi et qui mourut en 1765 sans laisser de postérité.

La seconde branche de la maison de Bonneval s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec beaucoup de distinction. Son auteur, Hugues de Bonneval, Sgr en partie de Montvert, de Magnac, d'Aigueperce-sur-Cher, etc., avait épousé Marie de la Garde ; il fut père de Trouillard de Bonneval, chevalier, Sgr de Chastain, près d'Evaux, dans le pays de Combrailles, qui épousa Marguerite de Césard et qui continua la descendance. François de Bonneval, chevalier, Sgr de Chastain, arrière-petit-fils de celui-ci, épousa par contrat du 3 avril 1584 Marguerite de la Porte ; il en eut, entre autres enfants, deux fils, François et Jean, qui furent les auteurs des deux grands rameaux de la branche cadette.

François de Bonneval, Sgr de Chastain, auteur du premier de ces rameaux, mourut en 1621. Sa descendance se partagea en un certain nombre de sous-rameaux. André de Bonneval, Sgr de Chastain et de Langle, chef du premier de ces sous-rameaux, devint chef de nom et d'armes de sa maison et prit le titre de marquis de Bonneval après la mort survenue en 1765 de César-François, dernier représentant de la branche aînée, qui par son testament en date du 12 mars 1765 lui avait substitué la terre de Bonneval. Ce sous-rameau s'éteignit avec Antoine, marquis de Bonneval, né en 1818, petit-fils du précédent, qui mourut en 1893 sans avoir été marié. Le chef d'un second sous-rameau, Gabriel-André de Bonneval, page de la Grande Écurie en 1783, inspecteur général des Haras, vint se fixer en Guienne après le mariage qu'il contracta en 1803 avec Mlle d'Abadie, héritière de la terre de la Tresne, près de Bordeaux. Son fils unique, Bertrand-Henri, comte de Bonneval, marié successivement en 1838 et en 1841 à deux filles du duc de Brissac, fut un philanthrope bien connu ; il laissa lui-même quatre fils dont l'aîné, Antoine, marié successivement à Mlle de Bouthilier et à Mlle de Damas, devint en 1893 chef de nom et d'armes de sa maison et fut dès lors connu sous le titre de marquis de Bonneval et dont le troisième, Roger, né en 1849, marié à Mlle Piganeau, est

aujourd'hui propriétaire du château patrimonial de Bonneval, en Limousin.

Jean de Bonneval, chevalier, auteur du second rameau de la branche cadette de la maison de Bonneval, fut seigneur de Juvigny, en Berry, et épousa Françoise le Groing par contrat du 14 septembre 1619. Il en eut plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse le 7 septembre 1669 par jugement de l'intendant Lambert d'Herbigny et dont l'aîné, René, chevalier, Sgr de Juvigny, guidon de la compagnie de gendarmes de Mgr le duc de Valois, épousa Marguerite de Laize et continua la descendance. Armand de Bonneval, chevalier, baron de Juvigny et du Reau, fils de celui-ci, épousa en 1678 sa cousine Claude de Laize. Il en eut trois fils : 1° Claude, baron de Bonneval, Sgr de Juvigny, marié en 1715 à Louise Ducrest, dont la descendance s'éteignit avec son arrière-petit-fils, Armand-Hippolyte, comte de Bonneval, maréchal de camp honoraire, décédé en 1875 au château de Bonneval qu'il avait racheté et qu'il légua à son cousin Bertrand-Henri, chef de la branche bordelaise ; 2° Jean de Bonneval, Sgr du Reau, qui n'eut que des filles ; 3° Charles de Bonneval, Sgr de la Roche-Verneuil, qui épousa en 1727 Mlle de Bertrand de Pouligny et dont la descendance subsiste. Philippe-Armand, comte de Bonneval, petit-fils de ce dernier, né en 1773, marié à Mlle Doullé, maire de Bourges en 1820, conseiller général du Cher, décédé à Bourges en 1840, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du roi Charles X du 5 novembre 1827 et institua un majorat au titre de baron-pair suivant lettres patentes du 8 juillet 1829. Un de ses petits-fils, le vicomte Fernand de Bonneval, né à Bourges en 1838, marié en 1871 à Mlle du Quesne, a été député de l'Indre de 1885 à 1891.

Un certain nombre de membres de la maison de Bonneval ont été admis dans l'ordre de Malte depuis Antoine de Bonneval reçu en 1524.

André, comte de Bonneval, maréchal de camp, Sgr de la baronnie de Blanchefort et de la vicomté de Nanthéac, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Limousin ; la marquise de Bonneval et ses filles se firent représenter à celles du Berry.

La maison de Bonneval a fourni un pair de France, des officiers généraux, des évêques, des chambellans et des gentilshommes de la chambre des rois de Navarre et des rois de France, etc., etc.

Elle ne doit pas être confondue avec la famille Duval qui appartient à la noblesse parlementaire de Normandie et dont le chef est connu sous le titre de marquis de Bonneval.

Principales alliances : Foucault de Saint-Germain-Beaupré, de Beynac 1724, de Tranchelyon, de la Marche, Tison, de Maulmont 1377,

de Comborn, de Rochedragon, de Pierrebuffière 1432, de Foix, de Gain de Linars, de Beaumont 1505, de Gontaut-Biron 1519, 1717, de Hautefort 1700, d'Anglure 1557, de Pontbriant 1568, Barton de Montbas 1583, de Salignac de la Mothe-Fénelon 1599, de Lestranges 1613, Chabot 1641, de la Saigne de Saint-Georges 1657, de Joussineau, de Fontanges, Bernard de Montessus 1672, de Talaru 1720, de Chateaubodeau, de la Porte, du Peyroux, le Groing 1619, Ducrest 1715, de Bridiers, de Champagne, de Bégon de la Rouzière 1768, de Cossé-Brissac 1838, 1841, de Bouthilier-Chavigny 1875, de Damas d'Antigny, de Laizer 1874 de la Rochefoucauld 1888, Pantin de la Guère 1871, de Belloy 1881, Saignard de la Fressange 1884, de Bertrand de Pouligny 1727, de la Panouse, de Nicolay 1862, de Coriolis 1877, du Quesne 1871, Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas 1904, Brachet 1545, Colonna-Barberini-Sciarra 1906, etc.

Il a existé dans la Brie une famille de Bonneval qui était distincte de la grande maison du Limousin de laquelle il vient d'être parlé. Cette famille, sur laquelle on trouvera des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, portait pour armes : d'*argent à une fasce d'azur chargée de trois coquilles d'or*, Elle remontait par filiation à Jean de Bonneval, écuyer, Sgr de Jouy sur-Morin, qui épousa par contrat du 20 mars 1479 demoiselle Jeanne de Vielsmaisons, décédée en 1487. La souche se partagea en deux branches principales qui furent maintenues dans leur noblesse l'une le 28 mai 1699, l'autre le 30 novembre 1703, par jugement de Phélypeaux, intendant de Paris. Plusieurs représentants de cette famille furent admis dans l'ordre de Malte. Paul-François de Bonneval de Chantambre, né en 1750, fit en 1760 les preuves de noblesse prescrites pour être admis à l'École militaire. Sa sœur, Anne-Amélie, née en 1751, fit les mêmes preuves pour être admise à Saint-Cyr.

BONNEVAL-ABRIAT de la FOREST.

La famille Abriat de la Forest appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie du Limousin. Guillaume Bonneval-Abriat de la Forest, né à Limoges le 8 juin 1829, fils de M. Abriat de la Forest et de N... Bonneval, décédé à Royan en 1896, fut général de brigade. Marie Abriat de la Forest épousa en 1873 le baron de Chasteigner.

BONNEVALLET (Tournois de). Voyez : Tournois de Bonnevallet.

BONNEVIE de POGNIAT (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois barbeaux d'argent mis en fasce, accompagnés en chef de trois étoiles du même,* qui est de Bonnevie; *aux 2 et 3 d'azur semé de fleurs de lys d'or à une tour d'argent maçonnée de sable brochant sur*

le tout, qui est de la Tour d'Auvergne. — Couronne : de *Comte*, aliàs de *Marquis*. — Supports : *deux lions*.

La famille DE BONNEVIE DE POGNIAT appartient à l'ancienne noblesse de l'Auvergne; elle possédait dès le XVe siècle dans cette province, près de Volore, aux environs de Thiers, les seigneuries de Bonnevie et de Pogniat. Laîné en a donné une généalogie très complète dans le sixième volume des *Archives de la Noblesse* de France. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, dans le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet, etc. Le travail de Laîné fait remonter la filiation à Louis de Bonnevie, écuyer, Sgr dudit lieu et de Pogniat, qui vivait en 1480 et dont la tante, damoiselle Jacqueline de Bonnevie, fit dans la seconde moitié du XVe siècle plusieurs donations à l'église de Volore. Louis de Bonnevie laissa d'une alliance demeurée inconnue une fille, Gabrielle, qui épousa François de Mascon, Sgr de Neuville, par contrat du 10 décembre 1519, et un fils, Gabriel de Bonnevie, écuyer, Sgr de Bonnevie, de Pogniat, de Lavort, qui passa le 17 janvier 1530 une transaction avec la communauté des prêtres de Volore et qui continua la descendance. Celui-ci laissa d'une alliance inconnue Pierre de Bonnevie, écuyer, Sgr de Pogniat et de Lavort, qui épousa Gasparde Bégon de la Rouzière par contrat du 1er mai 1549.

Il est très vraisemblable, mais il n'est pas démontré, que ces divers personnages étaient issus d'une famille de Bonnevie qui possédait au moyen âge la seigneurie de Montagnet, en Forez. Des auteurs contemporains mentionnent un Guillaume de Bonnevie qui aurait suivi saint Louis à la huitième Croisade en 1268. Mathieu de Bonnevie, Sgr de Montagnet, dans la paroisse de Saint-Bonnet, est rappelé comme défunt dans un acte d'octobre 1291. Plusieurs de ses descendants rendirent hommage au comte de Forez pour leur fief de Montagnet en 1332, 1337 et 1346. Cette famille de Bonnevie, en Forez, s'éteignit vers le milieu du XVIIe siècle. Il convient d'observer qu'un de ses membres, François de Bonnevie, Sgr de Montagnet, fut inscrit à l'Armorial de 1450 avec des armoiries différentes de celles des Bonnevie d'Auvergne : d'*argent à trois fasces ondées de gueules accompagnées en chef de quatre fleurs de lys de même rangées en fasce*.

Pierre de Bonnevie laissa de son mariage avec Gasparde Bégon de la Rouzière deux fils, Louis, Sgr de Pogniat et de Lavort, et Jean, Sgr de Mézières, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 12 mars 1669 par jugement de Tubeuf, intendant de Moulins. Marie-Anne de Bonnevie, dame de Mézières, dernière représentante

de la branche cadette, épousa par contrat du 8 février 1690 Charles de Cordebœuf de Beauverger de Montgon et en eut une fille unique mariée en 1721 dans la maison de la Rochelambert. Louis de Bonnevie, Sgr de Pogniat et de Lavort, auteur de la branche aînée, fut maintenu dans sa noblesse en 1599 par sentence de l'élection de Gannat. Il avait épousé par contrat du 26 août 1576 Amable Génebrard, fille d'un procureur au présidial de Riom et sœur de Gilbert Génebrard, célèbre bénédictin de l'ordre de Cluny, qui fut archevêque d'Aix. Son petit-fils, François de Bonnevie, sgr de Pogniat, épousa par contrat du 29 novembre 1653 Catherine Rouher, fille d'un lieutenant-général et commissaire examinateur en l'élection de Gannat et issue d'une famille de vieille bourgeoisie qui a été illustrée de nos jours par un ministre de Napoléon III. Il fut père de Jean de Bonnevie, chevalier, Sgr de Pogniat, Lavort, Crousaloux, etc., né en 1665, capitaine au régiment de Lorraine, qui épousa en 1714 Jeanne de la Tour, fille du seigneur du Planchat et dernière représentante d'une branche de l'illustre maison de la Tour, en Auvergne. C'est en souvenir de cette brillante alliance que la famille de Bonnevie écartèle ses armes de celles de la maison de la Tour d'Auvergne. Nicolas-François de Bonnevie de Pogniat, né à Riom en 1754, petit-fils du précédent, fit en 1765 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire ; il fut dans la suite connu sous le titre de vicomte de Pogniat, suivit dans l'émigration le comte d'Artois dans les gardes duquel il était officier et mourut sans postérité en 1811. Son frère aîné, Guillaume de Bonnevie de Pogniat, né en 1752, marié en 1776 à Mlle del Puech de Comeiras, fille d'un lieutenant-général des armées du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom ; il devint dans la suite maire d'Aubiat, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 13 mars 1811 avec érection en majorat d'une partie des terres qu'il possédait à Aubiat, fut confirmé dans la possession de ce titre le 23 mars 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII et mourut en 1836. Celui-ci laissa deux fils : 1° Gilbert-Hippolyte, connu sous le titre de comte de Bonnevie de Pogniat, né en 1776, marié en 1808 à Mlle de Durat, décédé au château d'Aubiat en 1844, qui continua la descendance ; et 2° Jean-Fortuné, né en 1778, qui fit en 1786 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire et qui n'eut que des filles.

La famille de Bonnevie de Pogniat a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille, des chanoinesses du chapitre noble de Laveine, etc.

Principales alliances : Bégon de la Rouzière 1549, Chalvet de Rochemonteix 1662, de Cordebœuf de Beauverger de Montgon 1690,

Génebrard 1576, de Chalus de Prondines 1633, Rouher 1653, de Belvezeix 1650, de la Tour du Planchat 1714, de Revanger 1750, Labbe de Saint-Georges 1802, Barthomivat de la Besse 1771, del Puech de Comeiras 1776, de Durat 1808, Martha-Becker de Mons 1858, de Vergnette de Lamotte 1892, etc.

La famille de Bonnevie de Pogniat est distincte d'une famille de Bonnevie qui a occupé au XVIIIe siècle un rang distingué dans la société parisienne. Cette famille portait pour armes : d'*argent semé de trèfles de sinople; au chef de gueules chargé de trois croisettes d'argent.* Son auteur, Jean Bonnevie, après avoir acquis dans la finance une fortune considérable, fut pourvu en 1721 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi; il résigna cet office en 1733 en faveur de son fils Jean-Charles, reçu cette même année conseiller du Roi, commissaire en la seconde chambre des requêtes du Palais. Celui-ci avait acheté le marquisat de Vervins, en Picardie. Il laissa une fille unique qui épousa successivement en 1732 le vicomte de Rohan-Chabot et en 1765 le maréchal duc de Coigny.

BONNEVILLE (Le Cacher de). Voyez : LE CACHER DE BONNEVILLE.

BONNEVILLE de MARSANGY. Armes de la famille Guillaume de Marsangy : d'*azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une étoile placée entre deux roses et en pointe d'une tête de cerf posée de front, le tout d'or.*

Famille de haute bourgeoisie.

M. Arnould BONNEVILLE, né en 1802 à Mons, en Belgique, conseiller à la Cour de Paris, plus tard membre du Conseil général de l'Yonne, marié à Mlle Martinet, demanda le 4 juin 1859 et obtint par décret impérial du 10 octobre suivant, tant pour lui que pour ses fils alors mineurs, Louis-Arnould Bonneville, né en 1839 à Nogent-le-Rotrou, et Frédéric-Robert Bonneville, né en 1849 à Versailles, l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE MARSANGY sous lequel il était déjà connu à cette époque et qui appartenait à la famille de sa mère, Mme Bonneville, née Guillaume de Marsangy.

La famille GUILLAUME DE MARSANGY appartenait à la noblesse des environs de Sens, sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne. Elle était distincte de la famille GUILLAUME DE SERMIZELLES, de la même région, encore existante. Maître Christophe Guillaume était en 1545 prévôt de la ville de Sens; il paraît avoir été le même personnage qu'un Christophe Guillaume de Marsangis qui était en 1562 bailli et gouverneur de la même ville. Christophe Guillaume prit part à l'arrière-ban en 1575 pour les héritages qu'il tenait en fief au lieu

de Marsangy à cause de l'acquisition qu'il en avait faite des héritiers de maître Olivier Symonet. Maximilien-Robert Guillaume de Marsangis fut admis en 1729 parmi les pages de la Petite Ecurie du Roi. M. de Marsangis prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Sens.

Il existait en France à l'époque de la Révolution plusieurs familles nobles du nom de BONNEVILLE que l'on croit être aujourd'hui éteintes.

L'une de ces familles appartenait à la noblesse de Normandie et portait pour armes : d'*argent à deux lions léopardés de gueules passant l'un sur l'autre*. Elle était fort ancienne et deux de ses représentants, monsieur de Bonneville, de la ville et banlieue de Bayeux, et Laurent de Bonneville, du lieu de Hamblard, dans l'élection de Lisieux, furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de Montfaut en 1463. Jacques de Bonneville fut admis dans l'Ordre de Malte en 1644. La famille de Bonneville fut maintenue dans sa noblesse d'extraction le 31 août 1667 par jugement de Mr de Marle, intendant d'Alençon. Jacques de Bonneville épousa en 1693 Marie-Charlotte de Calonne d'Avesnes. Son petit-fils, Nicolas de Bonneville, né en 1732 au diocèse d'Évreux, fut admis en 1745 parmi les pages du duc d'Orléans après avoir justifié sa noblesse depuis Jean de Bonneville vivant en 1520; on trouvera ces preuves de noblesse dans les *Dossiers bleus*. Ce même Nicolas de Bonneville, connu sous le titre de comte, était mestre de camp en retraite en 1789; il fut élu député de la noblesse du bailliage d'Évreux aux États généraux, embrassa les idées révolutionnaires, reprit du service à l'armée du Nord, fut destitué comme noble en 1793, fut président du Conseil général de l'Eure sous le Consulat et mourut en 1805. Nicolas de Bonneville, né en 1760 à Évreux où son père exerçait les fonctions de procureur, littérateur et publiciste distingué, décédé en 1828, appartenait à une famille d'honorable bourgeoisie, distincte de la vieille famille noble de la même région dont il vient d'être parlé.

Une autre famille de Bonneville appartenait à la noblesse du Vivarais et de l'Auvergne. Elle portait pour armoiries : d'*azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent*. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin; on en trouvera aussi un tableau généalogique dans l'*Armorial de Languedoc* de M. de la Roque. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur au XVIIe siècle en font remonter la filiation à Jean de Bonneville, Sgr de Chambilhac, au diocèse du Puy, qui contribua au ban et à l'arrière-ban en 1513, 1522, 1523 et 1529 et qui fit son testament le 20 septembre 1528. Maurice

de Bonneville, domicilié dans les environs d'Ambert, et son neveu Jean de Bonneville, Sgr de Pouzols, près de Brioude, furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Le même Jean de Bonneville et son frère Claude, Sgr de Chambilhac-les-Bois, furent encore maintenus le 8 octobre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, sur preuves remontant à 1513. Jean de Bonneville avait épousé le 16 août 1659 Madeleine du Verdier; il fut vraisemblablement le même personnage que Jean de Bonneville-Chapteuil, écuyer, Sgr de Chambilhac-les-Bois, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père de messire Claude de Bonneville de Chapteuil, Sgr de Pouzols, en la paroisse de Saint-Just, au diocèse du Puy, qui épousa le 24 octobre 1735 Marie-Anne de Pandrau. Claude de Bonneville, écuyer, fils du précédent, épousa en 1755 Marie, fille de feu Antoine de la Garde, bourgeois, et en eut deux fils, Claude et Jean-Antoine, ce dernier né en 1763. Deux représentants de la famille de Bonneville de Chapteuil, l'un officier au régiment de Champagne, l'autre capitaine de cavalerie, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Puy.

BONNEVIN (**de**). Armes : d'*azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or*.

La famille DE BONNEVIN appartient à la noblesse de la Saintonge. Elle paraît être originaire du Poitou où l'on trouve qu'il existait dès le XIIe siècle une famille noble du même nom. Beauchet-Filleau mentionne un Aimery de Bonnevin qui était en 1253 homme lige du comte de Poitiers pour des terres qu'il possédait au lieu de la Brocadière ; un Hugues Bonnevin ou Bonvin, chevalier, qui, ayant été appelé en 1271 à l'Ost de Foix, déclara ne devoir servir que dans le comté de Poitiers ; un Jean Bonnevin, écuyer, qui servait en 1385 comme homme d'armes dans la compagnie de Regnault de Vivonne, Sgr de Thors ; un Jean Bonnevin qui rendit hommage en 1390 au château de la Roche-sur-Yon d'un domaine appelé la Petite-Salle qu'il possédait en ladite ville, etc. Adenet Bonnevin fit partie du ban du Poitou en 1465 comme brigandinier du sieur de Belleville. Jean Bonnevin, domicilié dans la Chatellenie des Essarts, en Bas-Poitou, comparut aux bans de 1488 et de 1491. Pierre Bonnevin était conseiller au Parlement de Bordeaux quand sa fille Jeanne épousa vers 1482 Jacques Chabot, écuyer, Sgr du Chaigneau.

La famille de Bonnevin qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours remonte par filiation suivie à un F. ou Jean Bonnevin qui ne put servir en raison de son grand âge aux bans de 1488 et 1491 et qui s'y

fit remplacer par son fils Guyon. Celui-ci résidait en la seigneurie de la Rocheservière quand il rendit le 11 septembre 1497 un aveu au seigneur de Belleville à cause de son épouse Gillette Caradonne. Il laissa deux enfants, Jean et Marie, qui partagèrent sa succession le 13 juin 1535. Jean Bonnevin était à cette date marié depuis plusieurs années avec Françoise Robert qui appartenait à la famille Robert de Lézardière, encore existante. Il fit avec elle le 7 septembre 1545 une donation à leur fils Jacob Bonnevin. L'arrière-petit-fils de celui-ci, François Bonnevin, marié le 28 mars 1647 à Charlotte Poitier, était seigneur de Jussac, en la paroisse de Saint-Martin d'Arry, dans l'ancienne élection de Saintes et dans l'arrondissement actuel de Jonzac, quand il fut maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, après avoir justifié sa filiation depuis l'aveu de 1497 mentionné plus haut. Ce même François de Bonnevin, Sgr de Jussac, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de la Rochelle).

Bernard de Bonnevin, baron de Sousmoulins, Sgr de Junas, de Pomiers, etc., né en 1733, capitaine commandant au régiment de Rouergue-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes, à cause de son fief de Sousmoulins. Il prit également part à celles tenues à Bordeaux et à celles tenues à Angoulême.

La famille de Bonnevin compte encore des représentants en Blayais.

Elle a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : Chabot (des ducs de Rohan), Robert (de Lézardière), Gazeau 1519, d'Auzy, Blondel de Joigny de Bellebrune 1640, de Callières, etc.

BONNIER de la CHAPELLE. Armes : d'*argent à trois trèfles de sinople*, 2 *et* 1.

Il a existé en Bretagne une puissante famille parlementaire de ce nom. Les premiers auteurs connus de cette famille, Louis Bonnier et son fils Briant, étaient praticiens et notaires de cour laïque quand ils comparurent à Rennes lors de la réformation en 1427. Guillaume Bonnier fut secrétaire du duc de Bretagne de 1444. Pierre Bonnier, Sgr de la Mabonnière et de la Chapelle, était en 1590 conseiller et procureur du Roi en la ville et sénéchaussée de Rennes. Jean Bonnier, sieur de la Gaudinaye, épousa dans la première moitié du XVIe siècle Françoise Gascher, héritière de la terre de la Coquerie, en Saint-Aubin-des-Châteaux. Il eut deux fils, Mathurin Bonnier de la Coquerie, procu-

reur fiscal de la cour et baronnie de Châteaubriant, un des chefs du protestantisme dans la Haute-Bretagne, et François Bonnier de la Coquerie, conseiller au présidial de Rennes, qni furent simultanément anoblis par lettres patentes de mai 1594. Le second de ces deux frères laissa trois fils : 1° Jean Bonnier, sieur de Champaigné, sénéchal au Parlement de Rennes en 1608, qui n'eut que des filles; 2° Jacques Bonnier, sieur de Champglin, procureur général syndic des États de Bretagne en 1612, qui demeura célibataire; 3° François Bonnier, sieur des Grées, conseiller au Parlement de Bretagne en 1620, dont le fils, Pierre Bonnier des Grées, fut pourvu de la même charge en 1641. Pierre Bonnier de la Coquerie, fils de Mathurin, l'aîné des deux frères anoblis en 1594, fut en 1596 conseiller et en 1597 président aux enquêtes du Parlement de Bretagne. Il fut père de Pierre Bonnier, sieur de la Coquerie et de la Chapelle, qui devint en 1632 président à mortier au même Parlement. La famille Bonnier de la Coquerie et de la Chapelle, maintenue dans sa noblesse par arrêt du 29 octobre 1668, s'éteignit vers l'époque de la Révolution. Elle avait donné un président aux enquêtes, trois présidents à mortier et de nombreux conseillers au Parlement de Bretagne. Elle avait contracté des alliances avec les familles de Monti 1736, du Boispéan, de Derval, de Coesmes, de Kerpoisson 1681, de Rosmadec, de Sérent de Kerfily, de Larlan de Kercadio, de Francheville, de la Tullaye 1654, etc.

Une branche de la famille Bonnier, séparée de la souche antérieurement à l'anoblissement de 1593, a possédé les seigneuries des Granges et du Breil, au ressort de Rennes. Un de ses représentants, Jean Bonnier des Granges, se désista spontanément le 23 novembre 1668 de ses prétentions nobiliaires ; un autre, René Bonnier du Breuil, fut débouté par arrêt du 16 juin 1670 et condamné à payer comme usurpateur une amende de 400 livres.

Une famille Bonnier de la Chapelle, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, revendique une origine commune avec la précédente et en porte les armoiries. Cette famille descend d'un Raoult Bonnier qui épousa à Dinan dans les premières années du XVIIIe siècle Jeanne de la Lande. On a dit que ce personnage, qui ne figure dans aucun acte avec les qualifications nobiliaires, avait été baptisé le 25 avril 1663 en l'église Saint-Germain de Rennes et qu'il était fils de haut et puissant messire Pierre Bonnier, Sgr de la Coquerie, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et président en son Parlement de Bretagne, et de dame Louise Marot, sa compagne. L'acte de baptême en question figure en effet dans les registres de la paroisse Saint-Germain; mais il est déchiré en partie et altéré de telle façon que

l'on ne peut plus distinguer ni le prénom, ni même le sexe de l'enfant qui fut en effet baptisé le 25 avril 1663. La descendance de Raoult Bonnier et de Jeanne de la Lande était représentée de nos jours par Eugène Bonnier, né en 1815. Ce personnage, ayant été condamné à mille francs d'amende pour avoir pris indûment le titre de baron de la Chapelle, fit publier par Borel d'Hauterive en 1875 à l'appui de ses prétentions une brochure intitulée : *Mémoire pour M. Eugène-Constant Bonnier, baron de la Chapelle.*

BONNIER de LAYENS. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois trèfles du même.*

La famille Bonnier appartenait au XVIIIe siècle à la haute bourgeoisie de Flandre. Elle était représentée à cette époque par deux branches.

Ignace-Joseph-Bernard Bonnier du Metz, chef d'une de ces branches, fut pourvu en 1757 de la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Lille. Il laissa une fille qui épousa en 1785 Jacques-Nicolas Taverne, Sgr de Renescure, et deux fils, Hyacinthe-Joseph Bonnier du Metz, qui lui succéda en 1789 dans sa charge de trésorier de France, et Narcisse-Joseph Bonnier du Plouich, qui était en 1789 substitut du procureur du Roi. Ces deux frères furent les derniers représentants de cette branche et moururent sans laisser de postérité.

L'autre branche de la famille Bonnier paraît être demeurée non noble. Son chef, Isidore-Ernest Bonnier, né à Lille en décembre 1798, rentier, et les deux fils de celui-ci, Charles-Aimé Bonnier, né en mai 1827, et Georges-Clément-Joseph Bonnier, né en janvier 1834, demandèrent en juillet 1858 et furent autorisés par décret impérial du 19 janvier 1859 à joindre à leur nom celui de : DE LAYENS, *sous lequel*, dit leur demande, *leurs ancêtres comme eux-mêmes ont été constamment connus.*

Il existait en France au XVIIIe siècle plusieurs familles nobles du nom de BONNIER.

L'une de ces familles, distinctes de celle des Bonnier du Metz et de Layens, appartenait à la noblesse de robe de la même région. Elle portait pour armes : d'*or à trois ramures de cerf de gueules*. Son auteur, François Bonnier, né à Mons, marié à Tournay en 1702 à Mlle de Poucques de Horimont, fut anobli en 1722 par l'acquisition d'une charge de conseiller au Parlement de Douai. Il laissa un fils, Louis-Joseph, sgr de Montgarni et de Horimont, qui fut connu sous le nom de : DE BONNIÈRES et qui mourut sans postérité en 1770.

Une autre famille Bonnier a occupé au XVIIIe siècle un rang brillant dans la noblesse de robe de Montpellier, en Languedoc. Elle avait eu

pour auteur Antoine Bonnier, marchand drapier, qui était au XVIIIe siècle un des plus riches bourgeois de Montpellier. Le fils de celui-ci, Joseph, né en 1676, fut anobli en 1707 par le capitoulat de Toulouse; il fut père de la duchesse de Chaulnes et du financier Bonnier de la Mosson. Antoine II Bonnier, frère puîné du capitoul, fut secrétaire du Roi; il laissa, entre autres enfants, trois fils : 1° Antoine Bonnier d'Alco, reçu en 1731 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, plus tard président en ladite Cour, qui n'eut que des filles; 2° Antoine-Samuel, qui succéda à son frère dans sa charge de président en la Cour des comptes de Montpellier et qui eut un fils de son mariage avec Élisabeth Plantier; 3° Jacques-Antoine, commissaire provincial et ordonnateur des guerres, chevalier de Saint-Louis, qui eut deux fils de son mariage avec Marthe Moreau. Ange-Louis-Antoine Bonnier d'Alco, né à Montpellier en 1750, fils unique d'Antoine-Samuel, succéda dès 1770 à son père dans sa charge de président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, conserva cette charge jusqu'à sa suppression à l'époque de la Révolution, embrassa avec ardeur les idées nouvelles, fut élu député de l'Hérault à la Législative, puis à la Convention, vota la mort de Louis XVI, fut encore élu député de l'Hérault au Conseil des Anciens, fut envoyé comme ministre du Directoire au congrès de Rastadt et fut assassiné en route le 19 avril 1799 avec son collègue Roberjot par des hussards autrichiens; il ne laissait que deux filles, dernières représentantes de leur famille, dont l'aînée épousa M. Minguet, négociant à Paris.

BONNIÈRE de la LUZELLERIE (de) et **BONNIÈRES de WIERRE** (de). Armes de la famille de Bonnières de Wierre : *vairé d'or et d'azur* (ce sont les armes de l'illustre maison de Bonnières de Souastres et de Guines). — Aliàs (d'après l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* de septembre 1899) : d'*argent à trois bonnets d'Albanais de gueules*, 2 *et* 1, *et un éléphant de sable en abîme.*

Les noms de Bonnière et de Bonnières, précédés ou non de la particule, sont extrêmement répandus dans le Nord de la France, spécialement dans le Boulonais et dans l'Artois. Il sera consacré plus bas quelques lignes à l'une de ces familles de Bonnières, celle des seigneurs de Souastres, éteinte dans les premières années du XIXe siècle, qui a occupé un rang particulièrement brillant dans la noblesse de sa région, et dont le dernier représentant reçut le titre de duc à brevet de Guines. Les autres familles de Bonnière ou de Bonnières du Nord de la France sont toutes demeurées non nobles et aucune d'entre elles n'eut même son blason enregistré à l'Armorial général

de 1696. On trouve par contre que plusieurs messieurs de Bonnières prirent part en 1789 aux assemblées du Tiers État d'Artois.

Une de ces familles est connue de nos jours sous le nom de : DE BONNIÈRE DE LA LUZELLERIE. Un de ses représentants, Joseph-Florent-Carlos, né à Ardres en 1854, exerce la profession de médecin à Condé-sur-l'Escaut.

Une autre famille de Bonnières, anciennement Bonnière, joint à son nom celui de la petite commune de Wierre-aux-Bois, près de Samer (Pas-de-Calais), où elle est depuis longtemps possessionnée. On trouve en 1697 une Marie de Bonnière, épouse de Jean d'Andre, du lieu de Wierre-Effroy. D'après un article paru en septembre 1899 dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, un membre de cette famille serait allé au cours du XVIIe siècle se fixer en Lyonnais et y aurait fait enregistrer à l'Armorial général de 1696 son blason tel qu'il est décrit plus haut. Cette famille de Bonnières de Wierre occupe de nos jours un rang distingué. Elle a fourni un écrivain de mérite, un ministre plénipotentiaire, etc., et a contracté des alliances avec les familles Élie de Beaumont, Desprez, etc.

On trouve qu'un Jacques de Bonnières, échevin de Valenciennes, fut anobli avec les autres magistrats de cette ville le 21 décembre 1656 par lettres patentes du roi d'Espagne Philippe III en récompense de sa belle conduite lors de la défense de cette ville.

Un Simon de Bonnières, ancien mousquetaire du Roi, 2e compagnie, fut nommé le 27 janvier 1697 chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il portait les armes suivantes : d'*or à un chevron d'azur accompagné en chef d'un trèfle de sable accosté de deux roses de gueules et en pointe d'une tête de more de sable tortillée d'argent.*

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* des renseignements sur une famille BENOIST DE BONNIÈRES qui était distincte de celles dont il a été parlé plus haut. L'auteur de cette famille, Jules Benoist de Bonnières, d'abord inspecteur des ponts et chaussées au département d'Orléans, fut pourvu en 1780 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi. Son fils, Alexandre-Jules Benoist de Bonnières, avocat au Parlement de Paris, conseiller au Conseil de Mgr le comte d'Artois, fit régler en 1781 ses armoiries par d'Hozier : *écartelé aux 1 et 4 d'or à une tête de lion arrachée de gueules, languée de même; aux 2 et 3 d'azur à deux ailes d'argent; sur le tout de pourpre à une gerbe d'or*. Il fut nommé plus tard chevalier de Saint-Michel et prit part en 1789, à cause de sa seigneurie d'Énencourt-le-Sec, aux assemblées de la noblesse tenues à Beauvais.

La maison de BONNIÈRES DE SOUASTRES avait eu pour berceau la sei-

gneurie de Bonnières située à une lieue de Frévent. Elle descendait d'après la tradition de la puissante maison des comtes de Guines dont elle a toujours porté les armes et dont elle releva le nom vers le milieu du XVIIe siècle. La Chesnaye des Bois en a donné la généalogie depuis Guillaume de Bonnières, gouverneur d'Arras en 1414, qui épousa Jeanne de Fiennes, puis Isabeau de Ghistelles et qui mourut en 1427. Ce gentilhomme fut père de Jean de Bonnières, Sgr de Thieuloys, chambellan de Philippe, duc de Bourgogne, qui épousa en 1434 Jeanne de Baynes, héritière de la seigneurie de Souastres, en Artois, et grand-père de Philippe de Bonnières, Sgr de Souastres, également chambellan du duc de Bourgogne, qui épousa en 1457 Marguerite de Frémault, héritière des seigneuries de Los et de Flers. Charles-Dominique de Bonnières, décédé en 1708, joignit le premier à son nom celui de la famille des anciens comtes de Guines ; il obtint par lettres patentes de mars 1676 l'érection en comté de sa seigneurie de Souastres. Son petit-fils, Adrien-Louis de Bonnières, comte de Souastres, né en 1735, connu sous le titre de comte de Guines, lieutenant-général des armées du Roi, fut créé duc à brevet de Guines par lettres du roi Louis XVI ; il fut le dernier représentant mâle de sa famille et ne laissa de son mariage en 1753 avec Mlle de Montmorency que deux filles, la duchesse de Castries et la marquise de Juigné. Il avait été admis en 1747 aux États d'Artois à cause de sa seigneurie de Villers-Brulin.

BONNIEU de la RIVAUDIÈRE. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois besants du même.*

La famille Bonnieu est anciennement et honorablement connue dans les environs de Vitré, en Bretagne. Elle a possédé dans cette région, entre autres biens, les domaines de la Bougatrière, de la Rivaudière, de la Haute-Maison, etc.

Un de ses membres fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Elle a fourni des avocats, des magistrats, des procureurs, des médecins, etc.

Principales alliances : Bascher des Aulnays, Duchemin, Courte de la Blanchardière, de Gennes, etc.

BONNIN de FRAYSSEIX. Armes actuellement portées par la famille : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à la croix ancrée de sable*, qui est de Bonnin de Messignac ; *aux 2 et 3 d'azur à trois fasces ondées d'or*, qui est de Fraisseix ; *sur le tout d'argent à une fleur de lys de gueules*, qui est de Bonnin. (Ces dernières armoiries sont celles de l'illustre

maison Bonin de la Bonninière de Beaumont, encore existante, à laquelle il a été consacré une notice.) — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Du sang du Lys*. — Cri de guerre : *Ibo*.

On trouvera dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau, une généalogie très complète de la famille Bonnin de Fraysseix. Ce travail a été établi en 1868 par M. Achille de la Barre, conseiller référendaire au Sceau de France, sur pièces authentiques vérifiées et légalisées par le Conseil d'État. Jehan Bonnin, auquel remonte la filiation, fut consul de Limoges en 1543 et épousa Madeleine Grégoire de Roulhac. Il possédait dans la paroisse d'Eyjaux la terre de Fraysseix dont ses descendants ont conservé le nom. Son fils, Étienne Bonnin, consul de Limoges en 1572, marié à Anne Peyroche, acquit le 5 juin 1570 des droits seigneuriaux sur les terres du Grand et du Petit Fraysseix et rendit foi et hommage lige le 8 janvier 1583 à la reine de Navarre, haute justicière de Chalucet. Il laissa plusieurs fils dont deux, Martial Bonnin, cosgr de Fraysseix, et François Bonnin, cosgr de Fraysseix, consul de Limoges en 1607, 1616 et 1637, furent les auteurs de deux grandes branches. Ces deux branches se sont perpétuées avec beaucoup de distinction ; on ne leur connaît pas toutefois de principe d'anoblissement et on ne voit pas que leurs représentants aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de leur région.

La branche cadette s'est éteinte avec Jean-Joseph Bonnin, cosgr de Fraysseix, né en 1734, qui était à l'époque de la Révolution doyen des conseillers du Roi en Limousin, et avec sa fille, Mme Vivien.

La branche aînée était représentée sous Louis XVI par deux frères, Bertrand, cosgr de Fraysseix, et Antoine, Sgr du Mausselet. L'aîné de ces deux frères n'eut qu'un fils, François, qui alla se fixer en Amérique. Le puîné, né en 1756, épousa en 1792 Mlle de Verdilhac et mourut en 1808 laissant, entre autres enfants, quatre fils : 1° Antonin Bonnin, né en 1799, conseiller à la Cour de Limoges, père de M. Jean-Albert Bonnin, né en 1842 ; 2° François Bonnin, recteur de l'Académie de Limoges, père de M. Louis Bonnin, attaché au ministère des finances ; 3° Antonin-Celse Bonnin, né en 1805, receveur des finances, marié en 1834 à Mlle Dupin de la Richerie, père de M. François-Paul Bonnin, receveur des finances ; 4° Jean-Casimir Bonnin, né en 1806, préfet de la Vendée de 1835 à 1851, décédé en 1867, père de M. Étienne-Joseph Bonnin, officier de marine, officier de la Légion d'honneur, et de M. Alexandre-Joseph Bonnin, né en 1841, homme de lettres et peintre distingué. M. Étienne-Joseph Bonnin, fils aîné de Jean-Casimir, se fit autoriser le 19 décembre 1868 par décret de Napoléon III à joindre à son nom celui de : de

Fraysseix porté par ses ascendants avant la Révolution ; bien que n'étant pas le chef de sa famille il fut connu depuis lors sous le titre de marquis de Fraysseix que l'on croit lui avoir été concédé par le prince de Monaco ; il épousa en 1872 Mlle d'Hautpoul, qui appartenait à une illustre maison du Languedoc, et en eut cinq enfants.

La famille Bonnin a fourni, outre les personnages mentionnés plus haut, un grand nombre de consuls de Limoges, des officiers et des chevaliers de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : Grégoire de Roulhac, des Cordes, de Verdilhac 1792, de Masfranc, Dupin de la Richerie 1834, Brisson, d'Hautpoul 1872, de Beaufranchet 1900, Martin (de la Bastide), Romanet de Caillaud, Montaudon, de Mazières-Mauléon 1906, etc.

La famille Bonnin de Fraysseix paraît revendiquer une origine commune avec une famille Bonnin de Messignac et de Chalucet, aujourd'hui éteinte, qui appartenait à la noblesse de la même région et dont les branches se sont répandues en Poitou et en Bretagne. Cette famille portait pour armes : *d'argent à une croix ancrée de sable*. Joubert Bonnin, Sgr de Messignac, était d'après une tradition premier écuyer de l'écurie du roi Jean et aurait été tué aux côtés de ce prince à la bataille de Poitiers en 1356. Beauchet-Filleau fait remonter la filiation à Thibaut Bonnin, écuyer, Sgr de Messignac, qui épousa vers 1450 Huguette du Teil et qui est mentionné dans des actes de 1450, 1454, 1460 et 1479. Ce gentilhomme laissa deux fils, Jean Bonnin, Sgr de Messignac, et Louis Bonnin, Sgr de Montaumar, qui partagèrent ses biens le 21 mars 1485 et qui furent les auteurs de deux branches. La branche cadette s'éteignit au commencement du xviie siècle dans les familles de Tusseau et de Barton-Montbas. René Bonnin, connu sous le titre de marquis de Messignac, chef de la branche aînée, fit partie en 1635 du ban des nobles de la Basse-Marche ; il épousa Judith Bernard dont il n'eut que des filles et qui, étant veuve, fut maintenue dans sa noblesse le 22 septembre 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Jean-François Bonnin, connu sous le titre de marquis de Chalucet, frère du précédent, marié en 1634 à Urbaine de Maillé-Brézé, vint se fixer en Bretagne, fut député de la noblesse du comté de Nantes aux États généraux de Tours en 1651, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction le 16 juillet 1669 par arrêt des commissaires-généraux et mourut à Nantes en 1670 ; il laissait trois fils qui moururent sans postérité et dont le plus jeune, Armand-Louis, décédé en 1712, fut nommé en 1689 évêque de Toulon. Jacques Bonnin, Sgr du Plessis-Asse, oncle du marquis de Messignac et du marquis de Chalucet, épousa vers 1600 Madeleine Darrot ; il fut l'auteur d'une branche

qui fut maintenue dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Barentin et dont le dernier représentant n'eut pas d'enfants de son mariage en 1753 avec Mlle de la Guéronnière. Cette famille Bonnin de Messignac et de Chalucet s'était alliée aux familles de Moussy 1570, de la Chaussée, de Marsay 1575, de Préaulx, de la Béraudière, du Breuil de Théon 1666, de Maillé-Brézé 1634, de Lamoignon 1672, des Monstiers 1634, du Breuil-Hélion de la Guéronnière 1753, Jouslard 1624, d'Arcemale, de Céris 1655, Desmier 1679, de Villedon 1574, de l'Age 1603, de Tusseau 1610, Barton de Montbas 1611, etc. Elle avait fourni un lieutenant-général de l'artillerie en Provence au XVIIe siècle, des chevaliers de Malte, des gentilshommes de la chambre du Roi, des chevaliers de ses Ordres, etc.

Il existait au XVIIIe siècle, toujours dans la même région, une famille Bonnin de Grammont et de Nouit dont l'abbé Lecler, continuateur de Nadaud, a donné une généalogie dans le *Nobiliaire du Limousin*. Jean Bonnin, sieur de Nouit, en la paroisse de Balledent, avocat au Parlement, avait épousé le 24 janvier 1696 Anne Bastide. Il en laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean-Baptiste Bonnin de Grammont et Léonard Bonnin de Nouit, qui furent les auteurs de deux branches. L'aîné de ces deux frères, procureur en la maîtrise des eaux et forêts de la Basse-Marche, fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi et fit son testament le 28 avril 1773 ; il fut père de Charles Bonnin de Grammont ou de Grandmont, qualifié baron de Chabannes, décédé en 1776, et grand-père de Jean-Alexis Bonnin de Grandmont, né en 1764, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Dorat et qui fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1814. Léonard Bonnin de Nouit, auteur de la seconde branche, fut juge et châtelain royal de Rancon et mourut en 1745 ; il fut père de Jean-Claude Bonnin de Nouit, né en 1734, qui acquit du Roi en 1767 le domaine de la châtellenie de Rancon, et grand-père de Vincent-Ferdinand Bonnin de Nouit, né vers 1765. Cette famille Bonnin avait contracté des alliances avec les familles de Roffignac 1758, Barbou des Courières 1785, de Fénieu 1790, Valette des Ormeaux, etc.

BONNIOL du TRÉMONT (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles d'argent et en pointe d'un arbre cousu de sinople.* — Couronne : *de Comte*. — Derrière l'écu : *deux drapeaux d'azur fleurdelisés d'or.*

La famille de Bonniol est fort anciennement connue en Auvergne. Tardieu mentionne dans son *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne* un Étienne Bonniol qui était en 1330 prévôt royal de

Brioude. Le même auteur fait remonter la filiation à un Jacques de Bonniol auquel il attribue les qualifications d'écuyer et de seigneur de Binezat et qui épousa en 1545 Jeanne du Prat, dame d'Auterive, proche parente du cardinal du Prat, avec laquelle il est en effet mentionné dans un acte de 1576. Bien que la famille de Bonniol ait toujours tenu un rang distingué et bien que ses membres aient souvent porté avant la Révolution les qualifications nobiliaires, on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement; elle n'a jamais été l'objet d'un jugement de maintenue et n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Hugues-Annet de Bonniol du Trémont, lieutenant aux gardes du corps, marié en 1803 à Julie Imbert de Trémiolles, paraît avoir été connu le premier après la restauration de Louis XVIII sous le titre de comte qui a été conservé depuis lors par le chef de la famille.

La famille de Bonniol a fourni des officiers, une chanoinesse de l'abbaye de Blesle en 1788, etc.

Principales alliances : du Prat, des Roys d'Échandelys 1710, Imbert de Trémiolles 1803, de Chaliers de Pérignat 1735, etc.

Il a existé une autre famille Boniol ou Bonyol qui a occupé un rang très distingué dans la haute bourgeoisie de l'Auvergne et qui portait pour armes : d'*argent à une fasce engrelée de gueules*. Dom Bétencourt mentionne un Étienne Bonniol qui était dès 1328 bourgeois de Riom. Un représentant de cette famille était en 1603 châtelain de Tauzelles ; un autre était en 1772 substitut du procureur général près la Cour des aides de Clermont.

BONNIOT (Odde de). Voyez : Odde de Bonniot.

BONNIOT de SALIGNAC et de FLEURAC.

On trouvera sur la famille Bonniot beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Son auteur, Abraham Bonniot, était négociant à Cognac quand il épousa en 1704 Jeanne Rullier. Abraham Bonniot acquit le 27 octobre 1747 par l'intermédiaire de son fils Pierre et moyennant le prix de 3.600 livres l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux ; il possédait encore cet office quand il mourut le 8 mars 1760 à l'âge de quatre-vingt-un ans. Son fils, Pierre Bonniot, marchand, avait épousé le 4 septembre 1730 Françoise Sazerac, fille d'un autre marchand et issue d'une famille de très haute bourgeoisie de la même région ; il acheta le 18 juillet 1744 la terre seigneuriale de Fleurac avec haute, moyenne et basse justice ; dans les dernières années de sa vie il se qualifiait seigneur de Fleurac, de Salignac,

de Saint-Laurent, d'Échallac, etc. Il laissa un fils unique, Jean-Abraham Bonniot, écuyer, Sgr de Salignac, Fleurac, etc., né le 24 juin 1732, marié à Paris le 13 octobre 1758 à Amélie Guldeman, qui rendit hommage en 1770 au comte de Jarnac pour sa seigneurie de Fleurac. Jean-Victor Bonniot, né en 1765, fils du précédent, fit en 1781 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant. M. Bonniot de Salignac prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême.

La famille Bonniot est représentée de nos jours par deux rameaux. Le chef d'un de ces rameaux est connu sous le titre de comte de Fleurac. Le chef de l'autre rameau, Pierre-Abraham-Jules Bonniot, né à Trèves en l'an VII, conseiller à la Cour de Paris, demanda le 17 décembre 1859 et obtint le 2 mai 1860 par décret de Napoléon III l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE SALIGNAC que son père et son aïeul avaient porté depuis le milieu du XVIIIe siècle.

La famille Bonniot de Salignac et de Fleurac a fourni des officiers.

Principales alliances : Vigier 1858, Sazerac de Forges, etc.

A la même souche appartenaient vraisemblablement Isaac et Siméon Bonniot, frères, sieurs des Essarts, en la paroisse de Courpignac, dans l'élection de Saintes, qui furent anoblis en septembre 1660 par lettres patentes dûment vérifiées. Malgré l'édit de 1664 qui révoquait tous les anoblissements concédés depuis 1611, ces deux frères furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Cette famille Bonniot des Essarts portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux merlettes becquées et pattées de même et en pointe d'un lion rampant de même.*

BONNIVAL (Crespel de). Voyez : CRESPEL DE BONNIVAL.

BONNIVAL (Dournel de). Voyez : DOURNEL DE BONNIVAL.

BONNOT de MABLY. Armes : d'*azur à un chevron d'or, au chef d'argent chargé de trois roses de gueules*.

La famille BONNOT est originaire de la ville de Briançon, dans le Haut-Dauphiné. Son auteur, Gabriel Bonnot, était capitaine châtelain de la ville de Briançon, greffier des insinuations au diocèse de Vienne et contrôleur des taxes au bailliage de Briançon quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Briançon) avec son parent Jean Bonnot, conseiller et procureur des fermes au département des Montagnes de Dauphiné. Il fut quelques années plus tard pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Grenoble. Gabriel Bonnot

laissa trois fils. L'aîné d'entre eux fut grand-prévôt de la maréchaussée de Lyon et continua la descendance; le second, Gabriel Bonnot de Mably, né à Grenoble en 1709, connu sous le nom d'abbé de Mably, et le troisième, Etienne Bonnot, né à Grenoble en 1715, connu sous le nom d'abbé de Condillac, célèbre philosophe, membre de l'Académie française en 1768, décédé en 1780, furent deux des personnalités littéraires les plus en vue du XVIIIe siècle.

Jean Bonnot, avocat à Briançon, avait épousé vers 1765 Marie Brunet de l'Argentière. Leur fils, Jean-François Bonnot, né à Briançon en 1766, maire de cette ville en 1791, député des Hautes-Alpes sous le Premier Empire, marié à Mlle de Bruno, fut longtemps conseiller à la Cour royale de Grenoble, et mourut en 1842. Il fut lui-même père d'Henri Bonnot, né en 1824, colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, qui fut autorisé le 21 novembre 1858 par décret de Napoléon III à joindre régulièrement à son nom celui de : DE MABLY, illustré par son grand-oncle.

BONNOT de BAY (de).

Cette famille est anciennement et honorablement connue à Ussel, en Limousin. Un de ses représentants, N... Bonnot de Charlus, bourgeois d'Ussel, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 : d'*argent à deux léopards de sable, l'un sur l'autre*. Au XVIIIe siècle la famille Bonnot, pour se conformer aux usages de son temps, mais sans avoir aucune prétention nobiliaire, fit précéder son nom patronymique de la particule DE et y joignit le nom de son domaine de Bay; mais à l'époque de la Révolution elle supprima particules et surnom terrien pour se contenter du simple nom primitif de Bonnot. Un jugement rendu en 1877 par la Cour d'appel de Limoges a autorisé les représentants de la famille Bonnot à substituer à leur nom celui de : DE BONNOT DE BAY que leurs auteurs portaient avant 1789 et à faire rectifier les actes de l'état civil dans lesquels ils avaient été désignés sous le seul nom de Bonnot. L'un d'eux était, il y a peu d'années, avoué à Ussel.

Principale alliance : de la Borde de Granchet 1676.

BONOT (de). Armes : *écartelé d'une croix d'argent, aux* 1 *et* 4 *d'or à trois losanges de gueules, aux* 2 *et* 3 *d'argent à trois fleurs de lys d'azur*, qui est de Beaumont.

La famille DE BONOT appartient à la noblesse de Gascogne. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois. Cet auteur en fait remonter la filiation à François de Bonot, écuyer, Sgr d'Aurignac, originaire du Languedoc, qui vint le

premier établir sa résidence en Condomois, fut capitaine de cent hommes de pied, épousa Cécile du Prat par contrat du 23 mars 1536 et fit son testament le 21 janvier 1580. Hercule de Bonot, Sgr de Latuque, petit-fils du précédent, épousa le 20 novembre 1614 Catherine de Beaumont; il en eut deux filles, qui se marièrent dans les familles de Bazon et de Preissac, et deux fils, Gratien de Bonot, Sgr de Latuque et de Montfort, marié le 29 août 1650 à Marie de la Baume-Forsac, et Jacques de Bonot, sieur de Jourdeau, capitaine au régiment du duc d'Enghien, marié le 23 juillet 1676 à Antoinette de Malai qui furent les auteurs de deux branches. L'aîné de ces deux frères, Gratien, fut maintenu dans sa noblesse le 30 juillet 1666 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, avec son fils Hercule, marié dans la suite à Marguerite de Bergues d'Escalup. La famille de Bonot fut encore maintenue dans sa noblesse le 13 avril 1697 par jugement de Sanson, intendant de Montauban, après avoir prouvé sa filiation depuis 1562.

Plusieurs de ses membres prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Armagnac.

La famille de Bonot comptait encore des représentants il y a peu d'années.

Elle a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Saluste 1577, de Saint-Félix, de Beaumont 1614, de Bazon, de Preissac, de la Baume-Forsac 1650, de Bergues, de Sevin, de Bourran 1711, de Bernard de Lécussan 1771, etc.

Il a existé en Vivarais une autre famille de Bonot qui portait pour armes : d'*azur à trois croix d'argent posées 2 et 1 ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or*. M. de la Roque mentionne un Antoine de Bonot qui figure avec la qualification de noble dans un acte de 1441. Le même auteur fait remonter la filiation à Louis de Bonot qui avait épousé vers 1430 Huguette de Bellemanières. Jean de Bonot, fils du précédent, épousa en 1465 noble Jeanne Privat. Simon de Bonot, cosgr de Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Montand, etc., au diocèse de Viviers, et son cousin, Jean-François de Bonot, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Villeneuve-de-Berg, marié en 1656 à Marie Gaillard, furent maintenus dans leur noblesse, l'un le 5 février 1668, l'autre le 5 décembre suivant par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé leur filiation depuis 1465. La descendance du premier d'entre eux s'éteignit avec sa petite-fille Madeleine, religieuse à la Visitation du Bourg-Saint-Andéol ; le second eut pour arrière-petit-fils Paul-Emmanuel de Bonot de Villeurain, né en 1730 au Bourg-Saint-Andéol, qui fut admis en 1742 parmi les pages de la Petite Écurie du Roi.

Cette famille de Bonot avait conclu des alliances avec les familles de la Roque 1510, de Barruel, de Digoine, de Galliffet, Brunier d'Adhémar de Larnage, etc.

BONRECUEIL (de Bosse de). Voyez : Bosse de Bonrecueil (de).

BONREPOS (Moreau de). Voyez : Moreau de Bonrepos.

BONS (Scribot de). Voyez : Scribot de Bons.

BONS (de). Armes : d'*azur à un cerf passant d'or.*

La famille de Bons paraît avoir eu pour berceau la paroisse de son nom, située en Chablais, où elle était possessionnée dès la fin du XIIIe siècle. Jean de Bons, damoiseau, auquel M. de Foras fait remonter la filiation dans son *Armorial de Savoie,* figure dans des actes des années 1377, 1393, 1402, 1413, 1419, 1428, 1436, fonda le 19 février 1420 une chapelle dans l'église de Bons et fit son testament en 1437 en faveur de ses deux fils, Pierre et Oddo. Ceux-ci rendirent un hommage noble au duc de Savoie le 26 mars 1453. Le premier d'entre eux laissa d'une alliance inconnue un fils, noble Claude de Bons, châtelain de Langue en 1502, qui fit son testament le 13 avril 1513. Le fils aîné de celui-ci, noble Claude de Bons, marié le 13 décembre 1546 à Catherine, fille de noble Claude de Pougny, en eut, entre autres enfants, deux fils, Anselme et Claude-Hippolyte, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée appartient au culte protestant. Son auteur, Anselme de Bons, prêta serment au duc de Savoie le 16 octobre 1576 ; il laissa lui-même deux fils, François, né en 1573, et Amé. L'aîné de ces deux frères, François de Bons, était en 1611 professeur de droit et de philosophie à Genève; sa descendance alla se fixer en Hollande et paraît être aujourd'hui éteinte. Le puîné, Amé de Bons, était en 1635 ministre protestant à Châlon-sur-Saône; il acquit la seigneurie de Farges, que sa descendance conserva pendant deux siècles, et mourut en 1652 laissant une nombreuse postérité. Jean-François de Bons, Sgr de Farges, fils aîné du précédent, fut avocat au Parlement de Dijon et mourut en 1671. Il laissait, entre autres enfants, deux fils, Jean-François de Bons, Sgr de Farges, qui se fit naturaliser Bernois en 1691 et dont la descendance est éteinte; 2° Barthélemy de Bons, né en 1660, dont la descendance alla se fixer dans le pays de Vaud.

La branche cadette, dite des Sgrs de Cossonay et demeurée catholique, s'est très honorablement perpétuée dans le Valais jusqu'à nos jours.

André de Bons prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du pays de Gex.

On trouvera beaucoup de renseignements sur la famille de Bons dans la *France protestante* de Haag.

Principales alliances : de Borsat, de Chapeaurouge 1771, de Martines 1709, Fischer, de Loriol, de Crouzas, de Saussure, etc.

BONSONGE (Martin de). Voyez : MARTIN DE BONSONGE.

BONTEMPS de MENSIGNAC (de). Armes : d'*azur à une cloche d'argent bataillée de sable; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or.* — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *parti au 1 d'azur à un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or ; au 2 de gueules à la cloche d'argent.*

La famille DE BONTEMPS DE MENSIGNAC est originaire de l'ancienne sénéchaussée de Bergerac, en Périgord. O' Gilvy en a donné une généalogie en 1856 dans le premier volume de son *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* et on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1786 pour être admis à l'École militaire. Elle a eu pour auteur Armand de Bontemps de Cavarroque qui fut anobli en mars 1584 par lettres patentes du roi Henri III et dont les trois fils, Mathieu, Jean et Daniel, partagèrent la succession le 6 décembre 1590. Ce fut l'aîné de ces trois frères, Mathieu, Sgr de la maison noble de Cavarroque, qui continua la descendance ; il épousa Marie d'Andraud et en eut lui-même trois fils, Jean, Joseph et François, qui partagèrent sa succession par acte du 9 mai 1640. Le second de ces trois frères, Joseph, Sgr de Reignac et de Cavarroque, épousa Madeleine de la Jonce et en eut à son tour trois fils, André, Pierre et Denis de Bontemps d'Andraud, qui furent maintenus dans leur noblesse le 15 mars 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, et qui paraissent être morts sans laisser de postérité ; l'un d'eux, André, Sgr de la maison noble de Reignac, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Le plus jeune des fils de Mathieu, noble François de Bontemps, sieur de la Forest, demeurant au lieu de Cavarroque, épousa le 24 septembre 1634 Anne de la Brousse et continua la descendance. Il eut trois fils, Henri, Hector et Jean. Les deux plus jeunes d'entre eux, Hector Bontemps, sieur de la Poncie et de la Forest, décédé, semble-t-il, sans postérité, et Jean de Bontemps, sieur du Puch, furent maintenus dans leur noblesse le 30 mars 1667 par jugement de l'intendant Pellot ; Jean fut père d'Arnaud de Bontemps, Sgr du Puch, dans la juridiction de Monbazillac, qui fut encore maintenu dans sa noblesse le 26 décembre 1698 par jugement de l'intendant Bezons et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Henri de Bontemps,

fils aîné de François et d'Anne de la Brousse, n'est pas mentionné dans les jugements de maintenue de noblesse de 1667 et de 1698, probablement en raison de son absence de France. Il fut, en effet, longtemps major de la place de Bellebesse, en Sicile, épousa Anne Russo par contrat passé à Messine le 20 février 1677, revint plus tard dans son pays et mourut en 1710 à la Monzie, près de Bergerac. Il laissait un fils, noble François de Bontemps, écuyer, Sgr de Mensignac en la paroisse de la Monzie, y demeurant, qui épousa le 27 août 1715 Jeanne Dufour, fille d'un procureur au Parlement de Bordeaux, et qui continua la lignée. Celui-ci laissa lui-même, entre autres enfants, deux fils : 1° André de Bontemps, Sgr de Mensignac, né en 1716, qui épousa à Bordeaux le 22 janvier 1742 Marie Caunière et de qui descendent les représentants actuels; 2° Jacques de Bontemps, sieur de Mensignac, né en 1719, qui n'est pas mentionné dans la généalogie d'O'Gilvy, qui épousa le 22 septembre 1769 Marie-Anne Clavcrie, de Bordeaux, et qui fit en 1786 ses preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils Louis, né en 1774 à Saint-Loubès, dans l'Entre-deux-Mers.

La famille de Bontemps de Mensignac n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des capitaines au long cours, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Pichon, de la Brousse, Drouyn 1780, etc.

BONTEMPS de SAINT-CERNIN (de). Armes : *de gueules à un chevron d'argent chargé de deux aiglettes d'azur affrontées et accompagné de trois croisettes pattées d'argent.*

La famille DE BONTEMPS, aujourd'hui éteinte, a longtemps occupé un rang distingué en Franche-Comté. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie au XVIIIe siècle. M. de Lurion mentionne dans son *Nobiliaire de Franche-Comté* un Jean Bontemps, écuyer, dont les filles, Étiennette et Jeanne, vendirent en 1386 leurs biens à Étienne de Montbéliard, Sgr de Montfaucon pour la somme de 900 florins d'or. David Bontemps, de Lons-le-Saulnier, prêta en 1390 à Hugues de Poitiers, une somme de 600 livres dont il se reconnut soldé en partie par titre du 23 avril 1429. Jehan Bontemps, que l'on croit avoir été fils ou petit-fils du précédent, se qualifiait bourgeois d'Arbois en 1472. Deux de ses fils, Jean de Bontemps, secrétaire et maître d'hôtel de l'empereur Frédéric, conseiller et trésorier général des finances du comté de Bourgogne, créé comte palatin en septembre 1494 par lettres de l'empereur Maximilien, gouverneur de la cité de Besançon, marié à Jeanne de Grammont, décédé sans postérité, et Claude de Bontemps, Sgr de Fourg et de Bertelange, écuyer

de l'Écurie de l'Impératrice, marié à Philippe de Chaussin, furent anoblis par lettres patentes de 1486. Jean de Bontemps fils de Claude, épousa Marguerite Mareschal et fut père de Claude Bontemps, écuyer, qui fut convoqué en 1562 au ban et à l'arrière-ban du comté de Bourgogne, à Poligny. La descendance de celui-ci s'est partagée en un certain nombre de branches dont la dernière s'est éteinte en la personne de Mlle Philippine de Bontemps de Saint-Cernin, décédée à Châlons-sur-Marne en février 1883 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Lionel Bontemps, Sgr d'Authume, et Ferdinand-François de Bontemps eurent leur blason enregistré à l'Armorial général de 1696 (registres de Dole et d'Arbois).

M. Bontemps figure au nombre des gentilshommes de Franche-Comté qui signèrent une adresse au Roi le 22 septembre 1788.

La famille de Bontemps a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, un commandeur de Saint-Lazare décédé en 1755, etc.

Principales alliances : de Grammont, de Mont-Saint-Ligier, Masson d'Autume, de Châtillon 1740, etc.

BONTEMPS-DUBARRY.

La famille Bontemps-Dubarry est originaire du Périgord où elle occupait dès le XVIIIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie et où elle a possédé les domaines de la Barre, du Barry, de Portes, etc. Pierre Bontemps, sieur de la Barre, avait épousé vers 1750 Catherine Massy. Leur fils, Pierre Bontemps du Barry, marié en 1774 à Mlle de Saint-Pierre, fut avocat, conseiller du Roi et commissaire aux saisies réelles ; il portait en raison de ses fonctions la qualification d'écuyer. Georges Bontemps-Dubarry, né en 1784 fils aîné des précédents, décédé en 1863, était colonel de cavalerie sous la Restauration et donna sa démission en 1830 pour ne pas servir le nouveau régime.

Principales alliances : de Saint-Pierre 1774, de Sèze 1809, de Luetkens 1862, Leroy, d'Esparbès de Lussan 1818, Ramond-Gontaut, Bouvier de la Rivière, Lacaussade 1782, etc.

BONTEMPS de MONTREUIL. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef d'une grappe de raisin et d'une gerbe de même et en pointe d'une corne d'abondance d'argent.* — Couronne : *de Comte.*

On n'a pu se procurer sur cette famille, aujourd'hui éteinte, que des renseignements insuffisants. Bachelin-Deflorenne, qui lui a consacré une notice dans son *Dictionnaire de la Noblesse contemporaine*, la fait descendre d'un Pierre Bontemps qui était en 1562 bourgeois

de Pontorson, en Normandie, et d'un Mathurin Bontemps, qui fut pourvu en 1632 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances. Le même auteur lui attribue un Mathurin Bontemps, avocat au Parlement de Paris, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : d'*azur au chevron d'or accompagné de trois canettes du même.*

On ne voit pas que la famille Bontemps de Montreuil ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Un de ses représentants, M. Bontemps de Montreuil, était en 1788 trésorier des troupes de l'artillerie et du génie à Aire, en Artois; ce fut lui qui vint se fixer à Chaumont où il avait été nommé en 1792 payeur général. Eugène Bontemps de Montreuil, juge au tribunal de première instance de cette ville, fut le dernier représentant mâle de sa famille et mourut en 1878 ne laissant de son mariage en 1832 avec Mlle Dubois que deux filles, Mme de Baudel et Mme de Lafournière.

On trouvera, tant dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois que dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, des généalogies d'une famille Bontemps dont les représentants jouirent d'une grande influence à Versailles sous Louis XIV et sous Louis XV. Cette famille portait pour armes : d'*or à un arbre de sinople, au chef de gueules chargé d'un léopard passant d'or.* Son auteur, Jean-Baptiste Bontemps, originaire de Marseille, premier chirurgien, puis premier valet de chambre du roi Louis XIII, fut anobli par lettres patentes de 1650. Il fut père d'Alexandre Bontemps, né en 1626, premier valet de chambre du roi Louis XIV, gouverneur de la ville de Rennes, puis des château et parc de Versailles, décédé en 1701, grand-père de Louis-Nicolas Bontemps, premier valet de chambre ordinaire du Roi, gouverneur de la ville de Rennes, puis du château des Tuileries, commandeur, prévôt et maître de cérémonies des ordres royaux de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui épousa en 1693 Charlotte le Vasseur, fille du marquis de Saint-Vrain, et bisaïeul de Louis Bontemps, filleul du roi Louis XIV, premier valet de chambre ordinaire du roi Louis XV, gouverneur du château des Tuileries, chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Louis-Dominique, fils de ce dernier, filleul du roi Louis XV, son premier valet de chambre ordinaire, gouverneur du château royal des Tuileries, mourut prématurément en 1766, dernier représentant mâle de sa famille, ne laissant que des filles en bas âge de son mariage avec Mlle Tessier, remariée dans la suite à Claude de Thiard, comte de Bissy. L'une de ces filles, décédée en 1838, épousa successivement le duc de la Châtre et le marquis de Jaucourt.

Les journaux mondains de mars 1906 ont signalé le décès à Am-

boise, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, d'une comtesse Bontemps de Morsance dont le mari, dernier de son nom, aurait appartenu à la famille dont il vient d'être parlé. Il n'est question de cette prétendue branche des Bontemps dans aucune des généalogies mentionnées plus haut.

On trouve encore qu'un Notaire-Jean-Nicolas Bontemps, né à Paris en 1777, capitaine d'infanterie, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 24 février 1809 et reçut les armoiries suivantes : *parti au 1 coupé de sable à un croissant contourné d'argent et d'argent à une fleur de pensée au naturel; au 2 d'azur à une fortune au naturel sur sa roue d'or tenant élevé au-dessus de sa tête un voile d'argent; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

BONTEVILLE (Hay de). Voyez : HAY DES NÉTUMIÈRES ET DE BONTEVILLE.

BONTIN (de Gislain de). Voyez : GISLAIN DE BONTIN (DE).

BONVALET (Poret de). Voyez : PORET DE BONVALET.

BONVALLET. Armes : *de gueules à un lys d'or; au chef de sable chargé d'un casque d'or.*

Famille d'honorable bourgeoisie de Champagne à laquelle Borel d'Hauterive a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1880.

Principales alliances : Alviset de Maisières 1860, Josse 1824, Priozet 1858, etc.

BONVILLER (Dumollard de). Voyez : DUMOLLARD DE BONVILLER.

BONVOULOIR (Achard de). Voyez : ACHARD DES HAUTES-NOES, DE LELUARDIÈRE, DE LA VENTE, DE VACOGNES, DE BONVOULOIR.

BONY de la VERGNE et des ÉGAUX (de). Armes : *de gueules à trois besants d'argent, 2 et 1*. — Couronne : *de Marquis* (aliàs *ducale*, d'après Bachelin-Deflorenne). — Cimier : *un besant d'argent dans un vol de gueules*. — Tenants : *deux anges*. — Devise : *Bysantiis nummis pauperibus adest*.

La famille DE BONY DE LAVERGNE ET DES ÉGAUX appartient à l'ancienne noblesse du Limousin. Elle ne doit pas être confondue avec une famille de Bony ou de Boni (voyez ce dernier nom), originaire du Languedoc, dont une branche s'est perpétuée en Agenais jusqu'à ces dernières années. On en trouvera des généalogies plus ou moins complètes et souvent contradictoires, au moins pour les premiers

degrés, dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud continué par l'abbé Lecler. D'après une tradition elle serait originaire de l'Italie d'où elle serait venue se fixer en France dans les premières années du XIIIe siècle. L'abbé Lecler mentionne un Raymond de Bony, chevalier, qui passa un contrat en 1218. Noble Jean de Bony figure avec la qualification de chevalier (miles) dans l'acte d'une donation qu'il fit à l'abbaye de Pierrebuffière en novembre 1260 (aliàs 1276 d'après la Chesnaye des Bois). La filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis noble Faucher de Bony qui, étant veuf d'Isabeau de la Brosse, se remaria le 30 octobre 1401 avec Hélys de Saint-Hilaire. La première femme de Faucher lui avait apporté la terre seigneuriale de la Vergne, située sur le territoire de la paroisse de Saint-Priest-Ligoure, près de Nexon, dans l'arrondissement actuel de Saint-Yrieix, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. Noble Jean de Bony, damoiseau, Sgr de la Vergne, fils de Faucher, épousa Jeanne de Bruny et figure dans des actes du 3 août 1414 et du 25 octobre 1434. Il fut père de noble Christophe de Bony, damoiseau, Sgr de la Vergne, qui épousa Antoinette Cotet par contrat du 5 septembre 1445. Pierre de Bony, damoiseau, Sgr de la Vergne, fils de ce dernier, fut, d'après la Chesnaye des Bois, échanson du Roi et capitaine du château d'Aubusson ; il fit son testament le 20 novembre 1526. Son petit-fils, Germain de Bony, écuyer, Sgr de Lavergne, épousa par contrat du 26 novembre 1571 Jeanne Daniel du Mureau, héritière de la seigneurie du Mazeau, dans la paroisse de Saint-Priest-Taurion, et en eut une nombreuse postérité. Trois des fils de celui-ci, Jean de Bony, connu le premier sous le titre de marquis de la Vergne, marié successivement le 7 janvier 1602 à Jeanne de Montaignac et le 19 avril 1608 à Anne de Salagnac, autre Jean de Bony de Lavergne, sieur de Saint-Priest et du Mazeau, marié le 4 janvier 1609 à Isabeau d'Andelay, et Charles de Bony de Lavergne, Sgr de Leyssène, marié le 13 avril 1617 à Marguerite de Bressolles, furent les auteurs de trois branches. Les représentants de ces trois branches furent maintenus dans leur noblesse le 4 mai 1665 par arrêt de la Cour des aides de Paris et le 17 décembre 1667 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges.

La seconde branche s'éteignit avec Charles de Bony de Lavergne, sieur de Pontfeuille et de Vauzelas, décédé en 1723, et avec sa fille unique, Marie, qui épousa en 1701 Léonard des Pousses, écuyer, et qui mourut sans enfants en 1748. La troisième branche se partagea en deux rameaux dont le premier s'éteignit avec Francois de Bony de Lavergne, qui mourut au Canada vers le milieu du XVIIIe siècle, et

avec ses deux sœurs, Mmes des Roches et Chauldron de la Faye; le second rameau, également éteint, alla se fixer en Poitou où il fut maintenu dans sa noblesse le 10 mai 1715 par jugement de l'intendant Quentin de Richebourg, puis en Picardie où il fut encore maintenu le 6 décembre 1717 par jugement de l'intendant Bernage. La branche aînée s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, Jean de Bony, marquis de la Vergne, laissa à son tour deux fils : 1° Charles de Bony, marquis de la Vergne, qui épousa d'abord le 3 octobre 1638 Barbe de Malledent, puis le 1er octobre 1645 Marie de Malesset, veuve de Pierre du Vignaud, Sgr des Égaux ; et 2° Raymond de Bony de Lavergne qui épousa en 1657 Jeanne de Torsi. Annet-Florent de Bony, marquis de la Vergne, fils unique de l'aîné de ces deux frères, épousa très jeune le 2 mars 1656 Marie-Aimée du Vignaud, fille de sa belle-mère et héritière de la seigneurie des Égaux, située dans la paroisse des Billanges, près de Limoges; il en eut une fille, Charlotte, héritière des seigneuries de la Vergne et des Égaux, qui épousa le 12 novembre 1691 son oncle à la mode de Bretagne, Nicolas de Bony de Lavergne, fils de Raymond et de Jeanne de Torsi. François-Léonard de Bony, marquis de la Vergne, Sgr des Égaux, né de cette union, a été l'aïeul de tous les représentants actuels de la famille de Bony de Lavergne ; il épousa le 21 décembre 1728 Marie-Louise de Creuzenet et en laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean, marquis de Bony de la Vergne, marié à Marie-Françoise de la Grange-Gourdon de Floirac, et Jean-Léandre, comte de Bony de la Vergne, marié à Metz en 1776 à Anne-Marguerite de Beccarie et fixé en Lorraine à la suite de ce mariage, qui ont été les auteurs de deux grands rameaux. L'aîné de ces rameaux s'est lui-même subdivisé en plusieurs sous-rameaux dont l'un, fixé au château des Égaux, est connu de nos jours sous le nom de Bony des Égaux.

Marie-Madeleine de Bony de Lavergne, née en 1714, fit en 1725 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Gratien-Charles de Bony de Lavergne, fils aîné de François-Léonard, marquis de la Vergne, fut admis en 1748 parmi les pages de la Petite Écurie du roi Louis XV : il mourut dès 1761 sans avoir été marié. Joseph-Georges de Bony de Ladignac fut admis en 1752 parmi les pages de la Grande Écurie.

Jean de Bony de Lavergne, comte des Égaux, chevalier, Sgr des Farges, ancien capitaine d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, et Joseph de Bony, chevalier, Sgr comte de Ladignac et de Saint-Nicolas, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Limoges,

La famille de Bony de la Vergne a fourni un grand nombre d'officiers dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille.

Principales alliances : de Montaignac 1602, de Salagnac, de l'Hermite 1620, de la Marthonie, de Gain de Linars 1633, de David de Ventaux 1637, du Bois d'Aisy, de Chamborant 1780, de la Grange-Gourdon de Floirac, de Cardaillac, de Brie de Bosfranc, de Bressolles, de la Trémoïlle, de Brossard, de Marsay, de Boislinard 1673, 1727, de Biencourt, de Bertrand du Lys-Saint-Georges 1720, d'Huart 1831, de Beccarie 1776, de Faultrier 1820, de Maulmont, de Gourgues 1849, d'Aubéry, de Boysseulh 1845, d'Esparbés de Lussan, d'Yzarn de Fressinet de Valady, de Meynard 1871, de Rimonteil de Lombarès 1890, de Murat 1906.

François Bony, né en 1772 à Cressy (Saône-et-Loire), où son père exercait la profession de meunier et de foulonnier, général de brigade en 1813, décédé en 1848, avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 20 juin 1811 et avait reçu les armoiries suivantes : *parti au 1 d'azur à une épée d'argent montée d'or ; au 2 de sable à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une grenade aussi d'or ; enté en pointe de l'écu d'un tiers de gueules chargé du signe des chevaliers légionnaires.*

BOPP du PONT.

Famille bourgeoise représentée de nos jours par M. Louis Bopp du Pont, né à Bordeaux en 1848, artiste peintre, fils de M. Bopp, artiste musicien.

BOQUESTANT (de Vougny de). Voyez : VOUGNY DE BOQUESTANT (DE).

BOR de RIGAUD (Jouve du). Voyez : JOUVE DU BOR DE RIGAUD.

CHANSIERGUES du BORD (de) Voyez : CHANSIERGUES DU BORD. (DE).

BORDA (Roques de). Voyez : ROQUES DE BORDA.

BORDA (de Cardenau de). Voyez : CARDENAU DE BORDA (DE).

BORDAS (de) et BORDES de LHUÊS (de) Armes : d'*or à un oiseau au naturel accosté de deux arbres de sinople posés sur une terrasse du même et surmonté d'une maison au naturel.*

La famille DE BORDAS OU DE BORDES appartient à la noblesse du Roussillon. La souche s'est partagée au XVIe siècle en deux branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. L'une de ces branches a conservé à son nom la vieille forme primitive de Bordas ; mais l'autre branche, celle des seigneurs de Lhuès, a substitué au nom de Bordas celui de Bordes.

Ces deux branches ont été inscrites la première en 1661, la seconde en 1721 au nombre des familles de bourgeois de matricule de Perpignan qui jouissaient des privilèges de la noblesse.

M. de Bordas et Philibert de Bordas-Mauran prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Perpignan.

Aucune des deux branches de la famille de Bordas ou de Bordes n'est titrée.

Principales alliances : de Costa, de Bruguière, de la Croix, etc.

BORDAS (de). Armes : d'*azur à trois losanges d'argent et une bordure d'or.*

La famille de Bordas, éteinte dans les mâles dans les dernières années du XIXe siècle, était originaire de la Côte-Saint-André, en Dauphiné, et appartenait à la haute bourgeoisie de sa région.

Principales alliances : Lescuyer, de la Perrière 1830, Gay du Leiris, etc.

BORDE (Dedeban de la). Voyez : DEDEBAN DE LABORDE.

BORDE (Thomas de la). Voyez : THOMAS DE LA BORDE.

BORDE (Pelleterat de). Voyez : PELLETERAT DE BORDE.

BORDE (Petit de la). Voyez : PETIT DE LA BORDE.

BORDE (le Tourneur de la). Voyez : LE TOURNEUR DE LA BORDE.

BORDE (Rottier de). Voyez : ROTTIER DE LA BORDE.

BORDE (de la). Voyez : DELABORDE.

BORDE (de la) en Béarn. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une gerbe, le tout d'or.*

L'auteur de cette famille, Jean-Joseph de LABORDE, était né en 1724 à Jaca, en Espagne, de parents d'origine béarnaise ; il revint se fixer en France, acquit dans le commerce une fortune considérable, succéda à Pâris de Montmartel comme banquier de la Cour de France, fut nommé fermier général en 1759, devint propriétaire des châteaux de Saint-Ouen, de Saint-Leu, de la Ferté-Vidame, de Méréville et se signala par sa bienfaisance et par la protection éclairée qu'il accorda aux arts. Laborde obtint du roi Louis XVI des lettres patentes d'anoblissement avec, pour lui et pour ses descendants mâles, droit d'entrée aux États du Béarn. Il montra pendant la période révolutionnaire un grand dévouement à la famille royale, fut arrêté à son château de Méréville, dans la Beauce, et fut guillotiné le 18 avril 1794. Il avait épousé le 9 septembre 1760 Rosalie-Claire de Nettine, fille

d'un banquier de la Cour de Vienne. Il en eut deux filles qui épousèrent l'une en 1783 le duc des Cars, l'autre en 1790 le duc de Mouchy, prince de Poix et pair de France. Il eut aussi quatre fils dont les deux aînés, officiers de marine, périrent dans l'expédition de la Pérouse, en 1788. Le troisième fils du banquier Laborde, François-Joseph de Laborde, né en 1761, connu sous le titre de marquis de la Borde de Méréville, nommé en 1785 garde ancien du Trésor royal, fut élu en 1789 député aux États généraux par le Tiers État du bailliage d'Orléans, siégea à gauche de cette assemblée, n'en fut pas moins inquiété et forcé de se réfugier en Angleterre où il mourut sans postérité en 1802. Louis-Joseph-Alexandre de la Borde, né à Paris en 1773, le plus jeune des fils du banquier, fut successivement préfet, conseiller d'État, colonel d'état-major des gardes nationales, député de la Seine sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, et mourut en 1842. Il avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 9 janvier 1810, mais fut connu après la Restauration sous le titre de marquis. Il avait épousé Marie-Thérèse Sabatier de Cabre qui fut dame d'honneur de l'impératrice Joséphine; il en laissa, outre plusieurs filles, un fils, Léon-Joseph, marquis de Laborde, né en 1807, décédé en 1868, qui fut directeur général des archives de l'Empire, sénateur et commandeur de la Légion d'honneur. Ce dernier avait épousé Mlle Cousin-Corbin dont il eut trois fils.

Principales alliances : de Pérusse des Cars 1783, de Noailles 1790, Sabatier de Cabre, Delessert 1824, Bocher 1834, Odier, Seillière 1865, 1869, Creuzé de Lesser 1889, Perdrigeon du Vernier 1876, des Isnards 1906, etc.

BORDE-CAUMONT (de la). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une gerbe, le tout d'or*, qui est de la Borde, en Béarn; *aux* 2 *et* 3 *d'or au lion de gueules, à une bande de sable chargée de trois coquilles d'argent*, qui est de Seytres-Caumont.

On n'a pu se procurer que des renseignements très insuffisants sur les origines de la famille qui est aujourd'hui connue sous le nom de LA BORDE-CAUMONT. Cette famille a adopté les armoiries de la famille béarnaise des marquis de la Borde, anoblie sous Louis XVI, à laquelle a été consacrée la précédente notice, et elle est vraisemblablement une branche détachée de cette souche antérieurement à son anoblissement.

Elle était représentée au milieu du XIXe siècle par trois frères. Le plus jeune d'entre eux, Léo, connu sous le titre de vicomte de Laborde, né à Avignon en 1808 d'après Larousse, à Valence en 1806 d'après

d'autres auteurs, fut nommé en 1849 député légitimiste du département de Vaucluse, il n'eut pas d'enfants. Ses deux frères aînés, Gustave, connu sous le titre de comte de la Borde, et Jean, connu sous le titre de vicomte de la Borde, épousèrent l'un en 1836, l'autre en 1842, deux sœurs, filles du dernier duc de Seytres-Caumont, furent par un acte notarié du 3 septembre 1845 institués héritiers des noms, titres et armes de la famille de leur beau-père et portèrent dès lors le nom de la Borde-Caumont. Le premier d'entre eux a eu deux fils.

La maison de SEYTRES-CAUMONT, qui s'éteignit dans la famille de la Borde et dont celle-ci releva le nom, était originaire des environs de Crest, en Dauphiné, et appartenait à la noblesse chevaleresque de sa région. La Chesnaye des Bois, M. de Rivoire de la Batie, Borel d'Hauterive et les autres généalogistes qui ont écrit son histoire en font remonter la filiation à Guillaume de Seytres, Sgr de Puy-Saint-Martin et autres lieux, marié à Marie de Claveson, lequel fit son testament en 1230. Étienne de Seytres, descendant du précédent, était gouverneur de Montélimart en 1360 et donna cinquante florins d'or pour la reconstruction de l'enceinte de cette ville. Jean-Baptiste de Seytres, Sgr de Novesan et de Château-Ratier, en Dauphiné, vint se fixer au Comtat-Venaissin après le mariage qu'il contracta le 27 novembre 1441 avec Dauphine Spisami, d'une famille originaire de Lucques, nièce de Guy Spisami, évêque d'Avignon, et héritière en partie de l'importante seigneurie de Caumont. Balthazar de Seytres, Sgr de Caumont, petit-fils des précédents, marié le 15 août 1504 à Catherine de Mayaud, en eut, entre autres enfants, deux fils, Louis et Antoine, qui furent les auteurs de deux grandes branches. La branche cadette, dite des seigneurs de Vaucluse, s'éteignit vers l'époque de la Révolution. L'auteur de la branche aînée, Louis de Seytres, Sgr de Caumont, chevalier de l'ordre du Roi et de celui du Pape, épousa par contrat passé le 5 février 1558 devant notaire à Avignon Marguerite de Berton de Crillon, une des sœurs du brave Crillon. Il fut père de Gaspard de Seytres, Sgr de Caumont, qui continua la descendance, et de Henri de Seytres, Sgr de Piedvert, dont la descendance s'éteignit après quelques générations dans la famille de Serre d'Entraigues. Louis-François de Seytres, marié à Avignon en 1684 à Marie-Catherine de Fortia, fut connu le premier sous le titre de comte de Caumont. Il fut père de Joseph de Seytres, marquis de Caumont, membre correspondant honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, qui épousa en 1722 Elisabeth de Donis de Beauchamp, grand-père de Joseph-Xavier de Seytres, connu sous le titre de marquis de Caumont, élu de la noblesse du Comtat-Venaissin en 1771 et 1772, qui épousa en 1752 Mlle de Montboissier-Canillac, et grand-père de Phi-

lippe-Claude de Seytres qui obtint l'érection en duché de sa terre de Caumont le 28 avril 1789 par bref du pape Pie VI et qui mourut sans postérité. Après la mort de celui-ci le titre de duc de Caumont fut relevé successivement par ses deux frères, Victor, né en 1764, chevalier de Malte, mort sans postérité en 1841, et Maurice, né en 1766, chevalier de Malte, marié en 1806 à Alix de Tournon-Simiane, décédé en 1847. Ce dernier laissa cinq filles qui furent les dernières représentantes de la famille de Seytres-Caumont : 1° Mme Gilbaud, dont la fille unique épousa le comte de Strada ; 2° la comtesse Gustave de la Borde, née en 1812 ; 3° la comtesse Charles de Raffélis-Soissan, née en 1815, décédée en 1864 ; 4° Alix, religieuse, décédée en 1847 ; 5° la vicomtesse Gabriel-Jean de la Borde dont la fille unique épousa en 1881 son cousin germain, le vicomte Albert de la Borde-Caumont. Par acte passé le 3 septembre 1845 devant Bosse, notaire à Avignon, le dernier duc de Caumont institua ses gendres, MM. de la Borde et de Raffélis-Soissan, et ses petits-fils seuls et uniques héritiers de tous les noms et titres appartenant à sa famille.

La famille de Seytres a fourni dans ses diverses branches un grand nombre de chevaliers et plusieurs commandeurs de Malte, un chanoine comte de Lyon en 1750, des officiers supérieurs, un évêque de Toulon en 1599, etc. Elle a été admise en 1784 aux honneurs de la Cour de France.

Principales alliances : de Fortia 1648, 1684, de Covet de Marignane 1654, de Berton de Crillon 1558, de Thézan-Vénasque 1711, de Donis de Beauchamp 1717, 1722, de Montboissier-Canillac 1752, de Tournon-Simiane 1774, 1806, de Raffélis-Soissan 1837, d'Albert de Sillans, de Bruni de la Tour d'Eygues, etc.

BORDE d'ARBRUN et de MEIGNOS (de la). Armes : d'*azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un lion du même*.

La famille DE LA BORDE D'ARBRUN ET DE MEIGNOS, originaire de Saint-Sever, est fort anciennement connue dans les Landes. L'abbé Légé en a donné une généalogie dans le second volume d'un ouvrage qu'il a publié en 1886 sous le titre suivant : *les Castelnau de Tursan*. Cet auteur la fait descendre d'un Christophe de la Borde qui était conseiller au siège de Saint-Sever dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ce Christophe de la Borde aurait épousé successivement Jeanne de Pruret, Catherine de Cloche et Marguerite d'Estoupignan. Il aurait laissé, entre autres enfants, trois fils : 1° Sever, né du premier lit, qui continua la descendance ; 2° Jean, né du second fils, qui aurait été l'auteur de la famille de la Borde-Lassalle, encore existante, à laquelle il sera consacré une notice spéciale ; 3° Bernard, avocat en

la cour du Parlement, également né du second lit, qui fut l'auteur de la branche des sieurs de Meignos, encore existante.

Sever de la Borde fut conseiller du Roi au siège et sénéchal de Saint-Sever; il épousa le 16 septembre 1602 Catherine de Sorbier. Son fils aîné, Jean de la Borde, épousa en 1630 Marthe de Castaignos qui recueillit dans la suite par héritage la terre seigneuriale d'Arbrun dont sa descendance a conservé le nom. Il fut père de Sever de la Borde d'Arbrun, qui épousa en 1675 Josèphe d'Estoupignan, grand-père de Jean de la Borde, Sgr d'Arbrun, qui épousa en 1706 Catherine de Saint-Geniez, et bisaïeul de Jean de la Borde, Sgr d'Arbrun, qui épousa en 1727 Marguerite de Brethous. On ne connaît pas à ces divers personnages de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'ils aient été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV; on verra, au contraire, dans la notice consacrée à la famille de la Borde-Lassalle, que plusieurs individus du nom de La Borde résidant à Saint-Sever furent à cette époque condamnés comme usurpateurs de noblesse. Jean-Pierre de la Borde, Sgr de Moncube et d'Arbrun, fils de Jean et de Marguerite de Brethous, capitaine au régiment d'Auvergne, recueillit par héritage en 1777 la terre de Saint-Loubouer et y fixa sa résidence. Il s'agrégea définitivement à la noblesse et prit part avec la qualification de chevalier, Sgr d'Arbrun et de Saint Loubouë, aux assemblées que cet ordre tint à Dax en 1789. Il avait épousé Marie-Raymonde Duvergier de Favars et en laissa trois fils, Raymond de la Borde d'Arbrun, marié à Mlle Duvignau, décédé à Aire en 1853 à l'âge de soixante-seize ans, Joseph, dit le chevalier d'Arbrun, marié à Mlle Dosque, et Bernard, marié à Mlle de Borrit, qui furent les auteurs de trois rameaux. Xavier de la Borde d'Arbrun, fils aîné de Raymond, décédé à Saint-Sever en 1883, fut longtemps maire de Saint-Sever, député et conseiller général des Landes.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la branche des sieurs de Maignos et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Principales alliances : de Cloche, de Caucabane, de Castaignos, d'Estoupignan, Brethous, Duvergier de Favars, de Marquessac, de Grateloup, de Lobit, de Borrit, du Sault, etc.

BORDE-LASSALLE (de la). Armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion du même* (aliàs *d'or à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un lévrier* ou *d'un lion d'argent*) qui est de la Borde ; *aux* 2 *et* 3 *d'azur à trois pommes de pin d'or posées* 2 *et* 1, qui est d'Estoupignan.

La famille DE LA BORDE-LASSALLE est originaire de la ville de Saint-Sever, dans les Landes, comme la précédente avec laquelle elle a eu vraisemblablement dans le passé une origine commune. Le baron de Cauna en a donné une généalogie dans son *Armorial des Landes*. Elle se croit issue d'un Christophe de la Borde qui était dans la seconde moitié du XVIe siècle conseiller au siège de Saint-Sever. Ce personnage laissa trois fils, Sever, Jean et Bernard, dont l'aîné et le troisième furent les auteurs des deux grandes branches de la famille à laquelle a été consacrée la précédente notice et dont le second, Jean de la Borde, écuyer, habitant de la ville de Saint-Sever, est revendiqué comme auteur par la famille de la Borde-Lassalle à laquelle est consacrée la présente notice. Ce Jean de la Borde épousa, par contrat passé le 28 février 1610 en présence de ses deux frères, Françoise de Girard, damoiselle, fille légitime et naturelle de Jean de Girard, écuyer, Sgr d'Onnez. Il aurait épousé en secondes noces Marthe de Basquiat et aurait été père d'un Bernard de la Borde à partir duquel seulement la filiation parait être rigoureusement établie. Ce Bernard de la Borde, désirant aller servir le Roi dans ses armées, fit le 25 février 1651, à Saint-Sever, un testament olographe dans lequel il cite son oncle maternel, messire Bernard de Basquiat, avocat en la Cour, et ses tantes, Marthe, Marguerite et Quiteire de Basquiat; il épousa Saubade d'Estoupignan qui, étant à la veille de ses couches, fit son testament olographe à Saint-Sever le 3 mars 1655. Il est appelé noble Bernard de la Borde, capitaine, habitant de la ville de Saint-Sever, dans divers actes des années 1662 et 1667 et noble Bernard de la Borde, sieur de la Salle, dans un jugement de maintenue de noblesse qu'il aurait obtenu le 15 mars 1668 de M. d'Ailhencq, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux. Il fut père de noble Joseph de la Borde, écuyer, sieur de la Salle, habitant de Saint-Sever, né dans cette ville le 20 juin 1657, qui épousa le 5 avril 1690 Barthélemie de Tournier et qui fit son testament le 19 juin 1736, grand-père de noble Jean-Charles de la Borde de la Salle, écuyer, né le 8 mai 1692, qui épousa Françoise d'Audignon par articles passés à Saint-Sever le 26 avril 1733, et bisaïeul de messire Joseph de la Borde-Lassalle, chevalier, né à Saint-Sever le 16 août 1737, lieutenant des vaisseaux du Roi, qui épousa le 10 mai 1769 Marie-Rosalie d'Abadie de Saint-Germain. Ce dernier obtint du Roi en décembre 1783 l'admission à l'École militaire de son fils, né en 1773, et dut, conformément aux règlements, justifier que l'enfant avait la noblesse requise pour jouir de cette faveur. Les titres qu'il produisit dans cette circonstance ayant été jugés insuffisants, Joseph de la Borde-Lassalle sollicita du Conseil d'État un arrêt de maintenue de noblesse. Chérin,

chargé d'examiner sa requête, envoya en 1786 au baron de Breteuil un rapport très défavorable qui est conservé au Cabinet des Titres et dont on va citer ici les passages les plus importants : « La requête du sieur « de la Borde est fondée sur titres d'église et sur titres civils, ceux- « ci étant en originaux, en expéditions ou en copies collectionnées. « Ces titres, dont on aura soin de désigner la forme à mesure qu'on « en fera l'emploi, énoncent les faits suivants : Jean de la Borde, « écuyer, habitant de la ville de Saint-Sever, fils de feu noble Chris- « tophe de la Borde, conseiller au siège de Saint-Sever, épousa le « 28 février 1610 Françoise de Gérard... et fut assisté de nobles Sever « et Bernard de la Borde, ses frères, le premier conseiller au siège « et sénéchaussée de Saint-Sever, le second avocat en la cour du Par- « lement. On ignore ce que ces sujets ont de commun avec Bernard « de la Borde, bisaïeul de l'exposant, lequel... fit son testament olo- « graphe en la ville de Saint-Sever le 24 février 1651 par lequel il fit « des dispositions en faveur d'Antoine, Jean-Jacques et Madeleine, « ses frères et sœur. Il épousa Saubade d'Estoupignan laquelle fit son « testament olographe à Saint-Sever le 3 mars 1655 en faveur de « l'enfant mâle ou femelle dont elle était enceinte, auquel elle subs- « titua M. de la Borde, son mari. Il est qualifié écuyer dans l'extrait « de baptême de Joseph, leur fils, du 26 juin 1657, ainsi que dans un « bail qu'il consentit le 4 novembre 1661, noble Bernard de la Borde, « capitaine, habitant de la ville de Saint-Sever, dans une acquisition « du 2 mars 1662 et dans une vente du 12 juin 1667, noble Bernard « de la Borde, sieur de la Salle, dans un jugement du 15 mars 1668 « rendu par M. d'Ailhenc, commissaire subdélégué de M. Pellot... par « lequel il lui donna acte de la représentation de ses titres. Il a la « qualité de noble, sieur de Clergat, dans une obligation pécuniaire « du 13 février 1673 et celle de noble seulement dans une enquête du « 18 septembre 1683 ainsi que dans le contrat de mariage de Joseph, « son fils. Joseph, né le 20 juin 1657, a les qualités de noble et d'écuyer, « sieur de la Salle, dans son contrat de mariage avec demoiselle Bar- « thélemie de Tournier, fille de maître Bernard, du 5 avril 1590, celle « de noble sieur de la Salle dans une contrainte décernée contre lui le « 5 janvier 1693 et celle d'écuyer dans un jugement en décharge des « droits de franc-fief rendu le 10 octobre 1696 par les commissaires « généraux députés par Sa Majesté sur le vu du jugement rendu par « le sieur d'Ailhenc, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, « le 15 mars 1668, ainsi que dans divers actes du 15 mai 1703, du « 26 avril 1723 et du 23 décembre 1728. Il se qualifie noble et écuyer « dans son testament fait le 19 juin 1736 en faveur de son fils aîné « qui suit. Jean-Charles de la Borde, né le 8 mai 1692, prit la qualité

« d'écuyer dans son contrat de mariage avec demoiselle Françoise « d'Audignon, fille d'un avocat, du 26 avril 1723. Il les prit dans un « procès-verbal dressé le 9 janvier 1750 aux fins de constater que sa « maison avait été incendiée et que tous ses papiers de famille, sa « généalogie, ses titres de noblesse, avaient été brûlés... Résultat : Il « s'ensuit de l'exposé précédent que le suppliant prouve l'existence « de son nom dans l'ordre de la noblesse depuis l'année 1610 et sa « filiation non interrompue avec des qualifications nobles depuis « l'année 1655. Le sieur de la Borde produit sur le degré par lequel « commence sa généalogie la copie collationnée d'un prétendu « jugement de maintenue de noblesse rendu par un subdélégué de « Pellot, intendant de Guienne. On a cherché dans la minute de la « recherche des faux nobles faite dans cette généralité l'original de « ce jugement et on a été surpris de ne pas l'y trouver. Une chose « qui a ajouté à l'espèce de défiance que l'on avait contre l'existence « de ce jugement, c'est qu'on a découvert dans les mêmes minutes « de cette recherche six sujets du même nom de la Borde, habitant « à Saint-Sever de même que les auteurs du suppliant, qui ont été « condamnés comme usurpateurs de noblesse ou déclarés non suscep- « tibles d'être assignés comme n'étant point nobles. Il est de notre « devoir d'ajouter que ce jugement de maintenue, qui est aujour- « d'hui produit dans une forme inadmissible, a servi de base à un « arrêt des commissaires généraux qui a déclaré exempt des francs- « fiefs en 1696 Joseph de la Borde, aïeul du suppliant, lequel était fils « de l'obtenteur de ce prétendu jugement. Signé : Chérin.

Joseph de la Borde, chevalier, Sgr de Lassalle, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Dax. Il eut deux fils dont le second, Joseph de la Borde-Lassalle, né à Saint-Sever le 6 novembre 1776, épousa Françoise-Angélique de la Borde-Noguez et continua la descendance.

La famille de la Borde-Lassalle n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : d'Estoupignan, de Basquiat, d'Abadie de Saint-Germain 1769, de la Borde-Noguez, de Cès-Caupenne 1839, de Saint-Légier, Boscal de Réals 1853, d'Arblade de Séailles, de Landes d'Aussac de Saint-Palais 1869, etc.

BORDE-NOGUEZ (de la). Armes : d'*argent à un arbre de sinople posé sur un tertre de sable, supporté par deux lions affrontés de gueules et soutenu d'un croissant d'azur.* — Aliàs : d'*or à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un lion rampant de même.*

La famille DE LA BORDE-NOGUEZ, anciennement connue à Bayonne, paraît être une branche détachée à une époque inconnue des familles de la Borde d'Arbrun et de la Borde-Lassalle auxquelles ont été consacrées les précédentes notices. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres. Ce travail en fait remonter la filiation à Jean de la Borde, sieur d'Iboy, bourgeois de Bayonne, dont le fils, sieur Martin de la Borde, épousa par contrat du 20 mai 1623 Jeanne d'Aymar, fille d'un bourgeois de Bayonne. Monsieur maître Jean de la Borde, fils de Martin, était conseiller du roi contrôleur des mortes paies de Guienne, habitant de la ville de Bayonne, quand il épousa par contrat du 16 février 1676 demoiselle Josèphe d'Urtubie de Garro, issue d'une vieille famille noble du Pays Basque. Mme de la Borde, étant devenue veuve, se remaria avec le comte de Bruix, premier majordome de la reine première douairière d'Espagne. Elle avait eu de sa première union un fils, Jean de la Borde-Noguez. Celui-ci était lieutenant-général honoraire en l'amirauté de Bayonne quand il obtint le 11 septembre 1750 des provisions de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie près le Parlement de Dijon ; il conserva cette charge jusqu'à sa mort arrivée en 1761. Il avait épousé Marie de Lansolis et en eut plusieurs enfants. Un de ses fils, Jean de la Borde-Lissalde, épousa le 23 février 1737 Marie van Duffel, fille d'un secrétaire du Roi. Joseph de la Borde-Noguez, décédé en 1785, fut chef d'escadre, chevalier de Saint-Louis et maire de Bayonne. Un membre de la famille de la Borde-Noguez fit en 1787 devant Chérin les preuves prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Joseph de la Borde-Lissalde, écuyer, Sgr de Sandan, conseiller du Roi et lieutenant-général de l'amirauté, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Labour séantes à Ustaritz. De nos jours. Amédée de la Borde-Noguez, petit-fils de l'amiral Larrieu, conseiller général des Basses-Pyrénées, fut nommé en 1885 député du même département ; il avait épousé en 1847 Marie, fille du maréchal Exelmans, de laquelle il a laissé deux fils.

La famille de la Borde-Noguez n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers de terre et de mer distingués.

Principales alliances : d'Alzate d'Urtubie de Garro 1676, de la Borde-Lassalle, Exelmans, Larrieu, Lachambre, Dufaure, etc.

Il existait au XVIIIe siècle plusieurs familles de la Borde fort distinguées qui étaient distinctes des familles du même nom auxquelles ont été consacrées les précédentes notices.

Une de ces familles appartenait à l'ancienne noblesse du Nivernais et portait pour armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois*

roses d'argent. Sa dernière héritière épousa en 1770 M. de Mullot de Villenaut.

La famille DE LA BORDE DE GRANCHET appartenait à la noblesse de l'élection de Tulle, en Limousin ; elle portait pour armes : *de sable à un lion d'or couronné de même, armé et lampassé de gueules.* On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1667 en fait remonter la filiation à noble Albert de la Borde, de la paroisse d'Ussel, qui, étant sous la tutelle de sa mère, Marguerite des Abbès, veuve de Jean de la Borde, sieur de Bar, fit une vente le 27 juin 1519. Ce même Albert épousa le 12 décembre 1528 Cécile des Autels. François de la Borde, sieur de Bar, était sous la tutelle de sa mère, Catherine de Rodorel, quand il fut maintenu dans sa noblesse le 25 octobre 1667 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges ; il épousa en 1676 Marie de Bonnot. Il fut père de Jean-François de la Borde, chevalier, Sgr de la Borde, à Ussel, de Courtès, etc., qui épousa le 8 février 1703 Marie Dallet, fille d'un médecin, grand-père de Jean-François de la Borde écuyer, Sgr de Grandché, demeurant au château de la Borde, à Ussel, qui épousa le 26 février 1737 Françoise de Douhet, et bisaïeul de Françoise de la Borde, née en 1739, qui fit en 1750 ses preuves de noblesse pour être admise à la maison d'éducation de l'Enfant-Jésus. Le neveu de cette dernière Jean-François de la Borde, né à Ussel en 1764, fit à son tour en 1777 des preuves de noblesse pour obtenir le grade de sous-lieutenant. D'après l'*Armorial de la France*, de M. de Magny, la famille de la Borde de Granchet était encore représentée à l'île de France sous Napoléon III.

Guillaume Laborde, avocat au Parlement de Paris, fut pourvu le 4 mai 1774 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Il obtint de d'Hozier le règlement de ses armoiries : d'*azur à trois bandes d'argent chargées chacune d'une abeille au naturel, parti d'argent à trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople posées en pal et mouvantes de la pointe de l'écu, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

Une famille de LA BORDE a occupé sous Louis XV et sous Louis XVI un rang brillant dans la société parisienne. Elle était originaire du Languedoc et vint vers la fin du XVIIe siècle se fixer à Bordeaux où elle s'enrichit dans le commerce des vins. Jean-François de la Borde, député de Bordeaux au Conseil du commerce, puis fermier général, fut un habile financier. Son fils, Jean-Benjamin de la Borde, né à Paris en 1734, premier valet de chambre du roi Louis XV, sut conquérir l'amitié de ce prince par les agréments de son caractère ; il devint plus tard fermier général, accorda comme son homonyme, le

fermier général Jean-Joseph de Laborde, une protection éclairée aux arts, se distingua lui-même comme littérateur et comme musicien et périt le 23 juillet 1794 sur l'échafaud révolutionnaire. Il laissait un fils.

Jean-Étienne DE LA BORDE, Sgr de Laurensan, Réjaumont, Martissens, etc., originaire du Béarn, ancien receveur des domaines et bois de la généralité d'Auch, fut inscrit en février 1788 par lettres de Louis XVI au nombre des citoyens nobles de Perpignan qui jouissaient des privilèges de la noblesse. Il obtint cette même année de d'Hozier le règlement de ses armoiries : d'*or à un arbre de sinople accosté de deux arbrisseaux de même plantés sur une terrasse aussi de sinople mouvante de la pointe de l'écu.* Il mourut en 1793 laissant deux fils : 1° Dominique-Étienne de la Borde, Sgr de Croix-Fontaine, ancien chevalier d'honneur au bureau des finances d'Auch, ancien receveur des domaines et bois de ladite généralité et de celle de Moulins, ancien administrateur des domaines du Roi ; 2° Louis-Étienne de la Borde de Laurensan, ancien receveur général alternatif des domaines et bois de la généralité d'Auch qui eut lui-même deux fils.

Une famille DE LA BORDE, de l'élection de Mortagne, en Normandie, portait pour armes : *de sable à un léopard lionné d'argent.* Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse le 27 juillet 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon.

BORDEAUX. Armes : *de gueules à un griffon d'or accompagné de cinq croisettes du même en orle ; au franc quartier de gueules à trois canettes d'argent.*

Cette famille, d'honorable bourgeoisie, paraît avoir eu pour dernier représentant M. Raymond Bordeaux, dit quelquefois le chevalier Bordeaux, docteur en droit, demeurant à Évreux, auteur de plusieurs ouvrages héraldiques, qui mourut à Amélie-les-Bains en 1876 sans avoir été marié.

Il a existé dans la noblesse de Normandie deux familles de BORDEAUX qui étaient distinctes de la famille bourgeoise dont il vient d'être parlé.

L'une de ces familles portait pour armes : d'*or à un pal d'azur chargé de trois fleurs de lys du champ, aussi en pal, et accosté de deux lions de gueules affrontés*. Le rameau des seigneurs de Paracheux et de Contieux, au pays d'Auge, portait : *de gueules au lion d'argent accompagné en orle de cinq croisettes d'or*. Cette famille avait pour nom primitif celui de DU BUISSON et descendait de Pierre du Buisson qui était au XVIe siècle conseiller au Parlement de Normandie. Ce magistrat laissa un fils, Jean de Bordeaux, sieur du Buisson et de May, vicomte de Vernon, qui fut anobli avec sa femme Marguerite par lettres

patentes du roi Charles IX données à Amboise en décembre 1571, vérifiées en la Chambre des comptes le 14 octobre 1573 et en la Cour des aides le 21 décembre suivant. Germain de Bordeaux, écuyer, demeurant à Vernon, dans l'élection des Andelys, fut maintenu dans sa noblesse le 14 août 1666 par jugement de M. de Gallissonnière, intendant de Rouen, avec ses deux frères, Pierre, sieur de Parcheux, dans l'élection de Chaumont, et Nicolas, vicomte d'Auge, demeurant à Pont-l'Évêque. Jacques-Germain de Bordeaux-Janval de Bargeville fut admis en 1723 parmi les pages de la Petite Écurie du roi Louis XV.

L'autre famille de Bordeaux appartenait à la Basse-Normandie et portait pour armes : *de gueules à trois merlettes d'argent.* Ses représentants, Gillet de Bordeaux, sieur de Coulonces, son fils Jean et leur parent Laurent, tous trois de la ville et banlieue de Vire, furent trouvés non nobles et assis à la taille lors de la recherche de Montfaut en 1463. François de Bordeaux, baron de Coulonces, originaire de la ville de Vire, décédé en 1527, fut nommé en 1519 président à mortier au Parlement de Normandie. Les divers représentants de la famille de Bordeaux furent maintenus dans leur noblesse le 5 février et le 15 mars 1599 par jugements de M. de Mesmes de Roissy. Jean de Bordeaux, prêtre, dernier rejeton mâle de sa famille, fut encore maintenu dans sa noblesse le 20 avril 1635, par jugement rendu à Mortain de l'intendant d'Aligre avec sa belle-sœur Jeanne de Montchauveau, veuve de Michel de Bordeaux, sieur de la Rivière.

BORDENAVE d'ABÈRE (de). Armes anciennes (enregistrées à l'Armorial général de 1696) : d'*azur à un chevron d'argent accompagné de trois coqs d'or, deux en chef affrontés et un en pointe, et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* — Depuis le XVIIIe siècle la famille de Bordenave d'Abère porte : *parti au I* comme ci-dessus ; *au II écartelé au* 1 *d'or à deux vaches passantes l'une sur l'autre de gueules, accolées, clarinées et onglées d'azur,* qui est de Béarn ; *aux* 2 *et* 3 *d'argent au lion rampant de pourpre ; au 4 de gueules à la tour d'or maçonnée de sable.*

La famille de Bordenave d'Abère appartient à la noblesse du Béarn. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans l'*Armorial du Béarn,* de MM. de Dufau de Maluquer et de Jaurgain, et dans la *Revue de Béarn et Navarre* de 1884. Elle a eu pour auteur Perarnaud de Bordenave qui fut reçu en 1527 conseiller en la Chambre des comptes de Pau. Maître Arnaud de Bordenave, avocat, fils de maître Pierre de Bordenave et de demoiselle Arnaudine de la Borde, était sous Louis XIII conseiller maître en ladite Chambre des comptes ; il épousa Olympe de la Ruffie et fut père de Cyprien de Bordenave,

marié à sa cousine Suzanne de Bordenave, qui fut pourvu de la même charge et qui fit son testament le 27 novembre 1678. Cyprien de Bordenave, fils du précédent, fut reçu le 24 avril 1693 conseiller au Parlement de Navarre et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il avait épousé le 16 juin 1695 Jeanne de Béarn, héritière de la seigneurie d'Abère qui avait été érigée en baronnie par lettres patentes de mai 1672 en faveur de son père, Théophile de Béarn. Cyprien de Bordenave fut reçu aux Etats du Béarn le 18 août 1707 comme seigneur de Montagut, de Baigts, fief *qui dépendait de l'hérédité de M. d'Abère, son beau-père*. Il conserva pendant trente-huit ans son office de conseiller au Parlement et le transmit à son fils aîné, Théophile de Bordenave, baron d'Abère, né en 1696, qui obtint ses provisions le 21 juin 1731. Celui-ci avait été admis aux États du Béarn dès 1716 à cause de sa seigneurie d'Abère ; il épousa Marie de Colomiès, d'Oloron, et en eut quatre fils : 1° Jacques-Cyprien de Bordenave, baron d'Abère, né en 1733, conseiller au Parlement de Navarre, qui mourut sans postérité ; 2° Théophile-Cyprien, qui fut vicaire général de Lavaur ; 3° Hélie-Hilarion, baron d'Abère après la mort de son frère, admis aux États du Béarn en 1768 à cause de sa maison noble de Montagut, de Baigts, conseiller au Parlement de Navarre en 1779, conseiller général des Basses-Pyrénées en 1806, président de cette assemblée en 1808, maire de Pau en 1813, décédé en 1825, qui épousa Marie de Guiroye, baronne de Higuères, et qui continua la descendance ; 4° Marc, enseigne de vaisseau, qui périt dans un naufrage en 1765. Cyprien de Bordenave, baron d'Abère, né à Pau en 1781, fils unique d'Hélie-Hilarion, épousa à Pau en 1811 Mlle de Montaut, fille d'un ancien président au Parlement de Navarre, et mourut à Abère en 1863. Il laissait trois fils dont l'aîné, Alexandre, baron de Bordenave d'Abère, marié à Pau en 1842 à Mlle de Casamajor de Charitte, a été conseiller à la Cour d'appel de Pau et conseiller général des Basses-Pyrénées.

La famille de Bordenave d'Abère a conservé jusqu'à nos jours la terre d'Abère, près de Morlaas.

Principales alliances : de Carrère 1688, de Béarn d'Abère 1695, de Colomiés, de Barrau, de Nabos de Saint-Jammes 1767, de Guiroye, de Montaut 1811, de Casamajor de Charitte 1842, de Vergeron 1845, Juston de Belleville 1872, etc.

Il a existé dans le Béarn et dans les Landes un certain nombre de familles Bordenave, nobles ou non, qui étaient distinctes de celle dont il vient d'être parlé. L'une de ces familles, anciennement connue à Mont-de-Marsan, portait pour armoiries : *parti au 1 losangé d'or et de gueules ; au 2 de gueules à un lion morné d'or, au chef de sable.*

Un de ses membres, Philippe de Bordenave, sieur de Barques, fut maintenu dans sa noblesse le 10 décembre 1711 par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux. Cette famille était représentée au XVIIIe siècle par deux branches. L'une de ces branches prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mont-de-Marsan et s'éteignit avec Jacques de Bordenave, maréchal de camp, décédé en 1816. L'autre branche, dont la situation nobiliaire paraît avoir été assez douteuse, eut pour dernier représentant M. Bernard de Bordenave, décédé en 1852.

BORDENEUVE (**de Lart de**). Voyez : LART DE REGOULLIÈRES, DE BORDENEUVE, etc. (**de**).

BORDÈRE (**de la**). Armes (d'après le règlement de juillet 1780) : *coupé de gueules et d'azur, le gueules chargé de trois trèfles d'or, la queue de celui de la pointe brochant sur l'azur, l'azur chargé d'une épée d'argent à croisette et poignée d'or posée en bande ; parti de gueules à un sautoir d'or.* — Cimier : *Un bras droit couvert d'une armure et tenant une épée.* — Devise : *Le Roi et mon épée !*

L'auteur de cette famille, Pierre DE LA BORDÈRE DE MONTFORT, originaire du Béarn, ancien sous-lieutenant aux gardes du corps, fut anobli en juillet 1780 par lettres patentes dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier ;* il obtint en même temps le règlement de ses armoiries.

La famille de la Bordère ou de Labordère subsistait assez obscurément en Bordelais il y a peu d'années.

Principales alliances : de Lamourous 1784, de Meslon 1814, de Maignol 1815, Prévost-Sansac de la Vauzelle 1861, etc.

BORDÈRES-SEILLIÈRE. Voyez : SEILLIÈRE.

BORDERIE (**de la Brouhe de**). Voyez : BROUE (ou BROUHE) DE VAREILLES ET DE LA BORDERIE (DE LA).

BORDERIE (**Lemoyne de la**). Voyez : LEMOYNE DE LA BORDERIE.

BORDERIEUX (**Coittant de**). Voyez : COITTANT DE BORDERIEUX.

BORDES des FORÊTS (**Pinet de**). Voyez : PINET DE BORDES DES FORÊTS.

BORDES de LHUÈS (**de**) **et BORDAS** (de). Voyez : BORDAS (DE).

BORDES (**Dupuy de**). Voyez : DUPUY DE BORDES.

BORDES (**de Gaullier des**). Voyez : GAULLIER DES BORDES ET DE LA GRANDIÈRE (DE).

BORDES (de). Armes : d'*or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une montagne, le tout de gueules.*

La famille DE BORDES est originaire du Condomois où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. M. Noullens en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire de Gascogne*. Cet auteur a confondu les diverses familles de Bordes qui ont existé dans cette région en une seule et même souche dont il fait remonter la filiation, mais sans preuves à l'appui et avec de graves lacunes, jusqu'à un Jean de Bordes vivant en 1377.

La famille de Bordes actuellement existante semble dans la réalité n'appartenir qu'à la très haute bourgeoisie de sa région ; ses membres ne paraissent pas, en effet, avoir porté de qualifications nobiliaires antérieurement à la Révolution ; on ne voit point qu'elle ait été maintenue noble lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa province.

Joseph de Bordes, avocat en Parlement, fut père d'Antoine de Bordes, baptisé en 1737, également avocat en Parlement, conseiller du Roi au présidial de Condom, qui épousa en 1769 Jeanne Mondin. La descendance de celui-ci était représentée de nos jours par deux frères, Joseph-Abdon et Joseph-Nestor de Bordes, qui épousèrent l'un en 1859, l'autre en 1862 deux sœurs, Mlles Genous de la Roque ; l'aîné d'entre eux a eu un fils.

La famille de Bordes n'est pas titrée.

Principales alliances : de Lary de la Tour, d'Esquerre 1893, Genous de la Roque, etc.

BORDES du CHATELET (de). Armes : *coupé au 1 d'or au cheval issant de gueules ; au 2 de gueules à la molette d'éperon à huit rais d'or.* — Cimier : *un cheval de gueules.* — Devise : *Gratus honore labor.*

La famille DE BORDES DU CHATELET appartient à la noblesse de la Bresse. La Chesnaye des Bois en a donné au XVIIIe siècle une généalogie détaillée ; mais son travail ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserve, au moins pour les premiers degrés. Cet auteur lui attribue en effet un Bertrand de Bordes qui était en 1311 cardinal et archevêque d'Albi ; il fait remonter la filiation à un Bernard de Bordes, neveu de ce prélat, qui vivait en 1330 à Ax, dans les Lannes, et dont le fils, Guillaume de Bordes, était en 1370 capitaine de Montereau et en 1379 chambellan du Roi.

Dans la réalité la famille de Bordes du Châtelet avait pour nom primitif celui de GROSJEAN. Lainé et Guichenon la font simplement descendre de Claude Grosjean de Bordes qui fut anobli en 1562 par

lettres patentes du duc de Savoie. Ce Claude Grosjean de Bordes était en 1565 écuyer d'écurie pour le Roi à Cerdon ; il fit son testament le 2 mars 1584. Il laissait plusieurs fils dont l'un, Claude de Bordes, marié le 27 août 1586 à Jeanne Grenaud, de la ville de Nantua, et qualifié seigneur du Chastellet, en Bresse, dans un acte du 14 juillet 1598, continua la descendance. Cette terre du Châtelet, dont la famille de Bordes a conservé le nom, consistait, d'après un dénombrement du 14 août 1683, en un petit château et dépendances, plus deux grangeages, en une forêt de bois de chêne, en une vigne située au village de Roissiat et distante de deux lieues et toute justice en ladite terre dont les justiciables sont en petit nombre et l'étendue fort modique.

François de Bordes, Sgr de la Couz, de Montfalcon et du Chastellet, baptisé le 18 mai 1636, marié le 30 septembre 1681 à Marie-Hyacinthe de Villette, Pierre de Bordes, Sgr de Nerciac, marié à l'héritière de la maison de Bély, et Bérard de Bordes, sieur de la Tour, puis du Chastellet, gouverneur pour le Roi du fort de l'Écluse, marié à Véronique de Moyria, décédé en 1679, tous trois petit-fils de Claude II et de Jeanne Grenaud, furent maintenus dans leur noblesse le 15 octobre 1667 par jugement de Bouchu, intendant de Bourgogne. Marie-Hyacinthe de Villette, veuve de l'aîné de ces trois frères, fut encore maintenue dans sa noblesse avec ses enfants mineurs le 27 mars 1700 par jugement de l'intendant Ferrand. Joseph-François de Bordes, Sgr du Châtelet, l'aîné des fils de François et de Marie-Hyacinthe de Villette, épousa en 1727 Françoise Simonet. Il fut père de Joseph-Gabriel de Bordes, né en 1730, marié en 1751 à Anne-Françoise de Mont-d'Or, qui obtint par lettres patentes de mai 1766 l'érection en baronnie de sa seigneurie du Châtelet en considération de son ancienne noblesse, des services de ses ancêtres et des siens.

Le baron de Bordes du Châtelet prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon.

La famille de Bordes du Châtelet a fourni des officiers, des magistrats, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : Grenaud 1586, du Breul, du Crest 1632, de Moyria, de Douglas 1763, de Mont-d'Or 1751, Moullart de Torcy 1870, de Bouvent 1720, etc.

BORDES de JANSAC (des). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné de trois arêtes de poisson d'argent*, 2 *et* 1.

Cette famille est originaire de l'Angoumois. On trouvera les derniers degrés de sa filiation depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles*

du Poitou de Beauchet-Filleau. Elle a eu pour auteur Philippe des Bordes qui fut reçu le 30 octobre 1647 conseiller du corps de la ville d'Angoulême et qui fut anobli par sa charge. François Desbordes, fils de Philippe, était seigneur du Mayne du Puy, en la paroisse de Garat, dans l'élection d'Angoulême, quand il fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, parjugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. La famille des Bordes fut encore maintenue dans sa noblesse le 23 septembre 1700 par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle, comme ayant été anoblie en 1647 par l'échevinage d'Angoulême. François des Bordes, écuyer, Sgr de Monthéry et de Jansac, en Saintonge, acquit dans les premières années du XVIIIe siècle le fief de Teillet, en Poitou. Il fut père de François des Bordes, écuyer, Sgr de Jansac et de Teillet, qui épousa à Angoulême le 11 janvier 1717 Marie-Anne de Montalembert de Cers. Pierre des Bordes de Jansac fit partie en 1758 du ban des nobles du Haut-Poitou réuni à Saint-Jean d'Angély. Pierre des Bordes de Jansac, ancien capitaine d'infanterie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers ; Jean-Baptiste des Bordes, chevalier, Sgr de Teillet, se fit représenter aux mêmes assemblées.

M. Henri des Bordes de Jansac, né en 1833, marié en 1861 à Mlle de Bonnegens des Hermitans, a été connu le premier sous le titre de comte.

La famille des Bordes de Jansac a fourni des officiers.

Principales alliances : de Montalembert de Cers 1717, de Galard, de Beaucorps 1832, Augier de Moussac 1879, de Bonnegens des Hermitans 1861, etc.

BORDES de CHALENDRAY (de). Armes : d'*or à une tour de gueules*.

La famille DE BORDES DE CHALENDREY appartient à la noblesse de la Basse-Normandie. Elle ne figure pas au nombre des familles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463. Les jugements de maintenue de noblesse rendus en sa faveur en 1635 et en 1666 en font remonter la filiation à un Pierre de Bordes qui vivait dans les dernières années du XVe siècle. Denis de Bordes, fils du précédent, laissa d'une alliance demeurée inconnue trois fils, Jacques de Bordes, sieur de Martilly, demeurant audit lieu, en la sergenterie de Corbelin, marié à Suzanne Turgot, Gabriel de Bordes, demeurant à Chalendrey, dans l'élection de Mortain, marié successivement à Marguerite Payen et en 1586 à Marguerite Parrin, et Gilles de Bordes, qui furent tous trois maintenus dans leur noblesse le 23 janvier 1599 par jugement rendu à Vire de M. de Mesmes de Roissy. Louis de Bordes, fils de Jacques et de Suzanne

Turgot, épousa en 1604 Marguerite de Launay ; leur fils, Jean de Bordes, écuyer, sieur de Tissey, en la paroisse de Saint-Brix de Landelles, marié en 1630 à Gillette de la Bisaye, fut maintenu dans sa noblesse le 19 janvier 1635 par jugement rendu à Avranches de M. d'Aligre, intendant. Gabriel de Bordes, mentionné plus haut, marié en 1586 à Marguerite Parrin, fut maintenu dans sa noblesse le 20 avril 1635 par jugement rendu à Mortain du même M. d'Aligre avec ses trois fils, André, sieur de la Boutillière, en la paroisse de Navetel, marié en 1617 à Laurence Avenel, Jacques, sieur de la Duquerie, marié en 1630 à Isabeau Fortin, et Tristan, curé de la Basoge. Le chef de la famille de Bordes, Jean de Bordes, sieur de Beauchesne, alors agé de trente-six ans, fils de Jean et de Gillette de la Bisaye, lui-même marié en 1661 à Anne de Gruyn, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, sur preuves de quatre degrés sans anoblissement antérieur connu, avec ses cousins René et Jacques, âgés de vingt-cinq et de vingt ans, demeurant à Chalendrey, petits-fils d'André et de Louise Avenel, et Jean, Charles, François et Pierre, sieurs de Fossey, demeurant également à Chalendrey, fils de Jacques et d'Isabeau Fortin.

Louis de Bordes, chevalier de Chalendrey, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Coutances.

La famille de Bordes de Chalendrey n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : Turgot, Avenel 1617, de Saint-Germain 1662, du Homme 1548, Payen 1557, etc.

Il a existé tout à fait dans la même région une autre famille de Bordes qui portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or au lion de gueules ; aux 2 et 3 d'argent à deux chevrons d'azur*. Les jugements de maintenue de noblesse de 1635 et de 1666 font remonter la filiation de cette famille à Bertrand de Bordes, qui épousa en 1526 Anne de Sainte-Marie. Guillaume de Bordes, petit-fils du précédent, épousa en 1581 Gillette de Folligny. Il fut père de Jean de Bordes, sieur de Folligny, demeurant en la paroisse de Saint-Malo de la Lande, dans l'élection de Coutances, marié en 1622 à Renée de la Bellière, qui fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 15 janvier 1635 par jugement rendu à Coutances de l'intendant d'Aligre, puis en 1666 par jugement de Chamillart. Charles-Hervé-Valentin-François de Bordes de Folligny, capitaine des vaisseaux du Roi, Sgr et patron de Saint-Malo, de la Lande, etc., prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Coutances.

BORDES de FORTAGE (de). Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion du même ; au chef cousu de gueules chargé de trois molettes d'or.*

La famille DE BORDES DE FORTAGE appartient à la noblesse de Guyenne. Son premier auteur connu, Guillaume de Bordes, avocat, vint se fixer à Bordeaux dans les premières années du XVIe siècle ; il y établit une fonderie de canons, devint maître canonnier de la ville et fit en cette qualité avec Jehan Marc et Mathurin Grasmorceau l'inventaire de l'artillerie que les sous-maires et jurats de Bordeaux prêtèrent en décembre 1522 au roi François Ier à l'occasion du siège de Fontarabie. Guillaume de Bordes fit partie cette même année de la jurade de Bordeaux. Il avait épousé le 22 avril 1510 Clémence de Tustal et en laissa un fils, Jean de Bordes, qui figure dans plusieurs actes avec la qualification d'écuyer. Ce Jean de Bordes épousa le 20 décembre 1538 Isabeau de Pronet, fille d'un lieutenant-général de Limoges, et fut nommé jurat de Bordeaux en 1565. Il laissa deux fils, Hélies, qui continua la descendance, et Léonard. On sait très peu de chose sur Hélies de Bordes ; il épousa Jeanne Dudioc, fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux, par contrat du 5 février 1571 dans lequel il est qualifié écuyer et avocat en la Cour du Parlement. Il en eut un fils, Jean II de Bordes, écuyer, Sgr de la maison noble de Cazenaves, en Albret, qui épousa damoiselle Isabeau de Fortage par articles du 3 septembre 1610. Isabeau de Fortage appartenait à une vieille famille noble qui avait donné son nom à une habitation seigneuriale de l'Entre-deux-Mers où elle faisait sa principale résidence. Léon de Bordes, fils aîné de Jean II de Bordes et d'Isabeau de Fortage, avocat au Parlement de Bordeaux, marié le 7 mai 1650 à Jeanne de Baritault, devint cette même année seigneur de Fortage et de la Grave par héritage de son oncle maternel. Sa descendance a conservé jusqu'à nos jours la terre et le château de Fortage. Son fils, Géraud de Bordes, écuyer, Sgr des maisons nobles de Fortage et de la Grave, marié le 25 août 1680 à Marie Gaufreteau, fille d'un avocat en la Cour des aides, fut maintenu dans sa noblesse le 18 juillet 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux, avec ses fils mineurs, Jean-Pierre et Pierre-Alexandre, et avec son cousin germain, Pierre de Bordes-Duduc, sieur de la maison noble de Cazenaves. Jean-Pierre de Bordes, écuyer, Sgr de Fortage, né en 1681, épousa en 1712 Jeanne Dureau. Leur petit-fils, Joseph-Philippe de Bordes, écuyer, Sgr de Fortage, né à Fortage en 1745, nommé en 1779 lieutenant de la compagnie des canonniers garde-côtes d'Izon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux ; il épousa l'année suivante Victoire d'Encosse et mourut en 1833. Il a été le

grand-père de M. Philippe-Louis de Bordes de Fortage, né en 1846, bibliophile distingué, qui est actuellement le seul représentant mâle de sa famille [1].

Principales alliances : de Fortage 1610, de Baritault 1650, de Coeffard de Mazerolles 1776, de la Mothe-Varicour 1842, de Fouquet 1873, etc.

La famille de Bordes de Fortage est peut-être une branche détachée à une époque inconnue d'une famille de Bordes qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de robe bordelaise et qui a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Coupet, en Agenais. Cette famille, qui s'éteignit antérieurement à la Révolution, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armoiries suivantes : d'*azur à un chien d'argent tenant un os d'or sur une terrasse de sinople.* Un de ses membres, Jean-Henri de Bordes, Sgr de Coupet et de Treulon, marié à Cécile de Pichon, fille d'un président à mortier au Parlement de Guienne, reçu lui-même le 5 février 1642 conseiller audit Parlement, joua un certain rôle à Bordeaux pendant les troubles de la Fronde. Cette famille de Bordes de Coupet a fourni un gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, jurat de Bordeaux en 1602, deux conseillers au Parlement de Bordeaux en 1642 et 1686, etc. Elle s'était alliée aux familles de Pichon 1643, de Mothes 1707, de la Roque de Budos, de Bigot de Saint-Quentin, etc.

Il a existé en Libournais et en Périgord une famille de Bordes qui était distincte de celle des Bordes de Fortage et de celle des Bordes de Coupet. Cette famille portait pour armes : d'*or à une tête de more de sable, liée d'argent; au chef d'azur chargé de trois épis de blé d'or.* On lui attribue aussi les armes suivantes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion de même ; au chef cousu de gueules chargé de trois molettes d'éperon d'or ;* ou encore celles-ci : d'*azur à un renard passant d'or ; écartelé d'argent à une tête de more de sable surmontée d'un lambel de gueules.* Un de ses représentants, Thomas de Bordes, fut maire de Libourne en 1451. Elle a encore fourni un président au présidial de Libourne en 1643 et quatre maires de Périgueux de 1534 à 1611. La souche se partagea en deux branches principales dont l'une posséda les seigneuries de Beaupouyet et de la Fayardie, en Périgord, et dont l'autre posséda les seigneuries de Garin et de Virolles, en Libournais. La famille de Bordes fut maintenue dans sa noblesse par jugements de 1650 et de 1694 ; elle s'allia aux familles de Calvimont, de Ségur 1633, d'Arlot 1612, Bertin, de Lage, etc. Un de ses rejetons, M. de Bordes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne.

1. Cette notice a été faite à l'aide d'une généalogie manuscrite conservée dans les archives de M. Pierre Meller, à Bordeaux.

BORDESOULLE (Tardif de Pommeroux de). Voyez : TARDIF DE POMMEROUX DE BORDESOULLE.

BORDESOULLE (Martin de). Voyez : MARTIN DE BORDESOULLE.

BORDEU (de). Armes : d'*or à un chevron d'azur ; au chef du même.*

Le nom de BORDEU a été porté en Béarn par un certain nombre de familles de situations sociales très différentes. Celle qui donne lieu à cette notice, la seule de ces familles qui appartienne de nos jours à la noblesse, a eu pour auteur maître Antoine de Bordeu, né à Izeste en 1696, qui fut docteur en médecine. Antoine de Bordeu épousa le 30 mars 1721 Adrianne de Touya, née à Pau en 1698, héritière de la maison noble de Jurques pour laquelle il fut admis aux États du Béarn dès le 13 juin suivant. Il fut reçu le 2 janvier 1722 *voisin* de la ville de Pau et devint dans la suite conseiller d'État et médecin du Roi à Barèges. Il laissa un très grand nombre d'enfants. L'un de ses fils, Théophile de Bordeu, né à Izeste en 1722, décédé en 1776 sans postérité, fut un des plus célèbres médecins de son temps. Un autre, François de Bordeu, né en 1734, médecin du Roi à Barèges, intendant des eaux des Pyrénées, obtint en 1781 l'anoblissement de la maison de la Tisnère qu'il possédait à Gelos. François de Bordeu, Sgr de Jurques et de Lassalle d'Assat, également fils d'Antoine et d'Adrianne de Touya, fut substitut du procureur général au Parlement de Navarre et siégea aux États du Béarn à cause de sa seigneurie de Jurques jusqu'à l'époque de la Révolution ; il avait épousé Marie-Rachel de Picamilh et en eut un fils, Théophile de Bordeu, conseiller à la Cour royale de Pau, démissionnaire en 1830, qui a continué la descendance.

La famille de Bordeu n'est pas titrée.

Principales alliances : de Nays 1608, de Vignau 1768, de Picamilh, etc.

BORDIER du BIGNON. Armes (d'après le *Dictionnaire de la noblesse* de M. de Mailhol) : d'*or à une fasce d'azur chargée d'un croissant du champ et accompagnée de trois gerbes d'azur.*

Famille de haute bourgeoisie.

Principale alliance : Redon de Beaupréau.

BORDIER. Armes : d'*azur à deux épées croisées en sautoir, les gardes et les poignées d'or, accompagnées d'un cœur d'or en chef et d'une étoile du même en pointe.*

La famille BORDIER est une des plus anciennes et une des plus distinguées de la haute bourgeoisie de Genève. Galiffe, qui en a donné une généalogie, en fait remonter la filiation à Guillaume de Bordier,

né en Orléanais, qui, après avoir embrassé le protestantisme, vint se fixer à Genève et fut reçu en 1571 bourgeois de cette ville. D'après la *France Protestante* ce personnage était né en 1522 à Chanteau et y exerçait la profession de marchand sergier. Son fils, Guillaume Bordier, né à Orléans vers 1544, continua la descendance. Jacques Bordier, né en 1616, fut pendant de longues années chargé d'affaires de la république de Genève auprès du roi de France. Messire Antoine Bordier, étant rentré en France, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Paris). La souche est représentée de nos jours par plusieurs rameaux dont l'un a repris en 1838 et 1840 la nationalité française.

La famille Bordier a fourni un conseiller d'État de Genève en 1847, des officiers au service des rois de France dont un chevalier de Saint-Louis, décédé en 1719, etc.

Principales alliances : de Gallatin 1637, Petitot, Puerari 1735, de Choudens, de Magnin 1888, de l'Escale 1683, 1822, Mestrezat, du Pan, de Chapeaurouge 1807, etc.

BORDIER ou BOURDIER de la RUE d'AITZ (ou d'AISSE) et de BEAUMONT. Armes : d'*argent à un phénix de gueules couronné de sable, posé sur un bûcher et entouré de flammes de gueules*[1].

La famille Bordier ou Bourdier appartient à la noblesse du Périgord où elle a possédé les domaines d'Aisse, de Beaumont, de la Rue, etc. Son premier auteur connu, Mathurin Bourdier, avocat, du lieu de Saint-Pardoux la Rivière, fit son testament le 2 février 1555 ; sa femme, Perrine Chapelle, peut avoir appartenu à une famille qui devint dans la suite puissante sous le nom de Chapelle de Jumilhac. Il fut père de Michel Bourdier, Cosgr de la baronnie de Saint-Pardoux, juge de Saint-Saud et de Saint-Pardoux, et grand-père de Pierre Bordier, qualifié écuyer, Sgr de Beaumont, conseiller au présidial de Périgueux, puis vicaire général du diocèse, qui mourut en février 1657. Les deux neveux de celui-ci furent condamnés comme usurpateurs de noblesse par jugement de 1667 et interjetèrent vainement appel de cette condamnation. Pierre Bordier, connu sous le titre de chevalier de Beaumont, rendit hommage au Roi en 1764 pour sa terre de Beaumont.

La branche qui s'est perpétuée assez obscurément jusqu'à nos jours descend de Pierre Bordier de la Rue, Sgr d'Aisse, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial de 1696 et qui obtint du roi Louis XIV en août 1700 des lettres patentes de confirmation de noblesse et

1. Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

d'anoblissement en tant que besoin. Messire Pierre Bordier d'Aisse, écuyer, Sgr de Pierrefiche, dans la paroisse de Thiviers, y demeurant, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord.

La famille Bordier de la Rue n'est pas titrée.

Elle est distincte d'une famille Bordier dont le chef, Jean Bordier de la Fortonie, fut maintenu dans sa noblesse le 17 septembre 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux.

Principales alliances : Girard de Langlade 1598, de Briançon 1694, de la Faye 1697, Noël du Payrat 1750, de Roux vers 1770, de Brettes vers 1700, etc.

BOREAU de ROINCÉ et de la BESNARDIÈRE. Armes de la branche de Roincé : d'*azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux coquilles d'or et en pointe d'une ancre d'argent*. — Armes de la branche de la Besnardière, d'après le règlement de 1787 : *fascé d'azur et d'or de six pièces, chargé en chef d'une étoile d'argent ; coupé de gueules à une ancre d'argent accostée de deux merlettes du même, affrontées*.

La famille Boreau de Roincé est originaire de Mamers, dans le Bas-Maine, où elle est anciennement et très honorablement connue. Le vicomte Révérend, qui lui a consacré une courte notice dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1892, la fait descendre de Jacques Boreau, conseiller secrétaire du Roi et receveur à Mamers, qui acquit la seigneurie de Roincé et qui fut anobli par lettres patentes du 12 juin 1658. La famille Boreau de Roincé ne paraît pas avoir bénéficié de cet anoblissement, probablement par suite de l'édit de 1664 qui supprimait tous les anoblissement concédés depuis 1611, et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Un de ses représentants, Georges-Raymond Boreau de Roincé, né à Tours en 1838, marié en 1872 à Mlle Hennet de Goutel, a été nommé général de brigade en 1891.

Une branche aujourd'hui éteinte de la famille Boreau se distinguait par le surnom terrien de la Besnardière. On trouvera sur cette branche des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Son chef, Pierre Boreau de la Besnardière, huissier de la chambre du duc d'Orléans, fut anobli par lettres patentes de 1779. Pierre-Urbain Boreau de la Besnardière, fils du précédent, né en 1760 à Champtoie, en Anjou, fut pourvu le 23 mai 1787 de l'office de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Conseil supérieur de Roussillon, fit régler ses armoiries par d'Hozier au cours de cette même année, fut maire d'Angers de 1808 à 1813, fut créé baron de l'Empire avec majorat par lettres patentes du 14 avril 1810 et mourut en 1823.

Il avait épousé en 1797 Marie Douazan et en laissa une fille unique mariée au baron de Monticourt.

Principales alliances : Blandin de Chalain 1865, Hennet de Goutel 1872, Duplat de Monticourt, Serrurier de la Faye, du Beaudiez, etc.

BOREAU-LAJANADIE. La famille dont il vient d'être parlé est distincte d'une famille Boreau, originaire de Confolens, sur les confins de l'Angoumois et du Limousin, qui a occupé un rang particulièrement brillant dans la haute bourgeoisie de sa région. Trois membres de cette dernière famille furent sénéchaux de Confolens de 1534 à 1650. Plus récemment, Nicolas-François Boreau-Lajanadie, né à Confolens en 1763, juge au tribunal de cette ville, fut nommé le 24 nivôse an IX député de la Charente au Corps législatif. Charles Boreau-Lajanadie, né à Confolens en 1825, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux en 1866, a été conseiller général et député de la Charente.

BOREL de BRÉTIZEL et de FAVENCOURT. Armes anciennes, confirmées en 1827 : d'*or à six burèles d'azur*. — Armes concédées sous le Premier Empire : *d'or à six bandes d'azur, au pal de gueules brochant chargé du signe des chevaliers légionnaires*.

La famille Borel de Brétizel, originaire de Beauvais, est une des plus anciennes et une des plus distinguées de cette ville, dans les environs de laquelle elle a possédé d'importants domaines et à laquelle elle a fourni un grand nombre de maires et d'échevins. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1902. Il en donne la filiation depuis Durand Borel qui fut échevin de Beauvais en 1574. Le petit-fils de celui-ci, Pierre Borel, marié à Simone Gueullart, fut lieutenant-général au présidial de Beauvais, puis maire de cette ville en 1647, 1648, 1649. Il fut père de Jean Borel, officier de la maison du Roi et chef de sa paneterie, qui épousa en 1648 Marguerite Pocquelin, fille d'un juge-consul de Beauvais, et grand-père d'Eustache Borel, sieur de Berneuil, bourgeois de Beauvais, qui épousa Marie-Louise Maupassant, héritière du domaine du Fief-Bastier. Eustache-Louis Borel, sieur du Fief-Bastier, de Berneuil, etc., fils du précédent, marié en 1745 à Marie-Françoise de Malinguehem, fille d'un lieutenant-général au siège présidial de Beauvais et héritière des seigneuries de Brétizel, du Vieux-Rouen., etc., fut d'abord lieutenant-général au siège présidial de Beauvais, fut nommé en 1760 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Paris, devint dans la suite conseiller d'État, fut anobli par ces dernières fonctions, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Beauvais et mourut en 1797. Eustache-Louis

Borel de Brétizel eut un grand nombre d'enfants. L'aîné de ses fils, Durand, né à Beauvais en 1764, continua la descendance directe. Un des puînés, Louis-Eustache, connu sous le nom de BOREL DE FAVENCOURT, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, puis sous-préfet de Compiègne, marié à Mlle de Nully d'Hécourt, décédé en 1842, fut l'auteur d'une branche que l'on croit être aujourd'hui éteinte dans les mâles. Durand Borel de Brétizel, d'abord lieutenant-général civil et criminel au bailliage et siège présidial de Beauvais, fut député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents, juge, puis conseiller à la Cour de cassation, membre du Conseil privé du duc d'Orléans sous la Restauration, puis administrateur des biens du duc d'Aumale et mourut à Paris en 1839. Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808 et avait été confirmé dans la possession héréditaire de son titre par lettres patentes du roi Charles X du 29 janvier 1827. Il avait épousé en 1787 Mlle de Catheu et en eut trois fils, Eustache-Charles, né en 1798, magistrat, Louis-Octave, né en 1803, secrétaire des commandements de la reine Marie-Amélie, et Léon-Eustache né en 1805, général de brigade en 1855, commandeur de la Légion d'honneur, qui furent autorisés le 8 mars 1853 par ordonnance du roi Louis-Philippe à joindre régulièrement à leur nom celui de : DE BRÉTIZEL. Les deux plus jeunes de ces frères ont été les auteurs de deux rameaux. Louis-René Borel de Brétizel, né en 1843, un des fils du général, a été nommé contre-amiral en 1901.

Principales alliances : de Malinguehem 1745, de Nully d'Hécourt, Onfroy de Bréville 1829, Blanchard de Changy 1784, Séguier de Saint-Brisson, de Catheu 1787, de Guillebon 1846, 1862, de Cacqueray de Saint-Quentin 1853, de Blic, Tissot de Mérona 1887, d'Ersu 1875, Auxcouteaux 1807, de Fontanges 1811, de Maynard de Maumont, Delattre d'Aubigny 1844, le Marechal 1871, Bisson de la Roque 1897, Bosquillon de Jenlis 1904, de Rambures 1901, de Lagrenée, etc.

La famille Borel de Brétizel qui possède de nos jours la terre de Vieux-Rouen, près d'Aumale, dans la Seine-Inférieure, est distincte d'une famille BOREL DE MANERBE qui a appartenu à la noblesse de la Normandie. Cette famille portait pour armes : *de gueules à une bande de vair accostée de deux lions d'or*. La Chesnaye des Bois lui a consacré une courte notice. Elle était fort ancienne et d'après la tradition était venue d'Espagne se fixer en France en 1120. Hugues Borel, écuyer, vivait en 1307. Deux de ses descendants, Jean Borel, du lieu de Nouvourolles, et Pierre Borel de Marmabre, tous deux de l'élection de Lisieux, furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de Montfaut en 1463. Jean et Guy Borel de Saint-Aubin

furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, comme issus d'une vieille race déjà maintenue par Montfaut. Jean Borel, sieur du Bouillon, demeurant à Honfleur, autre Jean Borel, sieur de Manerbe lieutenant-général du bailli de Rouen au siège de Pont-l'Évêque, et plusieurs autres représentants de la même famille furent maintenus dans leur noblesse le 4 janvier 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Pierre-Thomas de Borel, connu sous le titre de comte de Manerbe, décédé sans postérité en 1762, fut nommé en 1748 lieutenant-général des armées du Roi. Jeanne-Élisabeth de Borel de Clarbecq, dernière héritière de la branche normande de cette famille, épousa en 1741 Claude Daniel de Boisdenemetz.

Un représentant de cette famille, Constantin Borel, Sgr de Bottemont, en la paroisse de Norolles, près de Lisieux, vint se fixer en Bretagne par le mariage qu'il contracta vers 1570 avec Suzanne de Plumaugat. Ses descendants, Jean Borel de Bienville et André Borel de Bottemont, demeurant au diocèse de Saint-Malo, furent, lors de la grande recherche commencée en 1666, maintenus dans leur noblesse d'extraction sur preuves de cinq générations, le premier par arrêt du 5 août 1669, le second par arrêt du 16 décembre 1670. Augustin Borel de Bottemont signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des États généraux. Joseph Borel de Bottemont épousa en 1811 Mlle de Castellan qui mourut sans postérité en 1854.

BOREL du BARRAIL.

Famille de haute bourgeoisie.

BOREL de la RIVIÈRE. Armes (d'après le règlement de 1816) : d'*argent à un écusson d'azur chargé d'une cuirasse d'or, sommé d'un casque de sable et supporté par deux lions affrontés et contre-rampants de gueules; à la champagne de gueules chargée d'une étoile d'argent.*

L'auteur de cette famille, Pierre-Aimé Borel de la Rivière, né à Caen en 1760, chef d'escadron, décédé en 1824, reçut le titre de chevalier de l'Empire par lettres patentes du 30 août 1810. Il fut confirmé dans la possession de son titre et obtint un règlement d'armoiries par lettres patentes du roi Louis XVIII du 24 août 1816. Il avait épousé en 1794 Mlle Scheir et en eut un fils dont la descendance subsiste.

Principales alliances : Potier de la Berthelière 1882.

BOREL du CHAMBON de RETTERODE et de MONTCHAUVEL. Armes : *d'or à une colombe essorante d'azur surmontée d'un soleil d'or rayonnant de gueules* (aliàs *mouvant de l'angle supérieur dextre de l'écu.*)

Cette famille est originaire de la petite ville de Langeac, en Auvergne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nobiliaire d'Auvergne* de Bouillet. Cet auteur mentionne Vidal Borel qui était consul de Langeac en 1699, Guillaume Borel, docteur en médecine, qui fut pourvu par lettres patentes du 16 août 1712 de l'office de greffier en chef de la prévôté des gabelles de Langeac, Jean Borel, fils du précédent, qui lui succéda dans sa charge en 1725 et qui acquit du marquis de La Fayette par acte du 13 juillet 1730 une rente à percevoir sur la ville de Langeac. Gilbert Borel, Sgr de Montchauvel, du Chambon, etc., fut pourvu en 1720 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances ; il vint en 1740 se fixer à Saint-Flour où il mourut. Antoine Borel du Chambon, né à Saint-Flour en 1748, chevalier de Saint-Louis en 1791, officier à l'armée de Condé, devint dans la suite contrôleur de la liste civile de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, et grand-trésorier du royaume. Il reçut du roi Jérôme par décret du 25 août 1810 le titre de baron de Rettenrode avec réversibilité à son neveu, fut confirmé dans la possession de ce titre d'abord par lettres patentes de Napoléon Ier du 22 août 1812, puis par lettres patentes du roi Louis XVIII du 9 décembre 1814, et mourut sans postérité en 1833. Claude Borel de Montchauvel, frère du précédent, fut maire de Saint-Flour sous le Premier Empire et sous la Restauration ; de son mariage avec Mlle Danty du Fayet, fille d'un gentilhomme de la Grande Fauconnerie de France, il laissa un fils, Gilbert Borel de Montchauvel, né en 1797, que son oncle le baron Borel du Chambon désigna par son testament du 2 février 1833 pour relever son titre de baron. Gilbert Borel de Montchauvel laissa lui-même un fils, Antoine-Martial, qui épousa en 1846 Mlle de Guérin de Sauvagnat.

Principales alliances : de Brezons, de Nozières, Danty du Fayet, etc.

Il a existé dans le Gévaudan, à peu de distance de l'Auvergne, une famille noble appelée Borel ou Borrel qui portait pour armoiries : d'*azur à un chevron d'or surmonté de trois étoiles de même, au chef burelé d'argent*. M. de la Roque a donné une généalogie de cette famille dans son *Armorial de Languedoc ;* on trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. M. de Burdin, le savant historiographe du Gévaudan, et après lui M. de la

Roque croient que cette famille est originaire du Dauphiné et que Robert de Borrel, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1669 fait remonter la filiation suivie, vint le premier au cours du xve siècle établir sa résidence en Gévaudan. Robert de Borrel laissa d'une alliance inconnue deux fils dont l'aîné, Louis, épousa avant 1507 Claude de Colonan. Celui-ci fut père d'André de Borrel, marié à Isabeau de Fontaine, qui fit son testament le 7 février 1573 et qui prit dans cet acte la qualification de noble, aïeul de Robert de Borrel de Chanoilhet, qui épousa le 14 juillet 1578 Antoinette de Certaine et qui fut conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage de Gévaudan, bisaïeul de Gilbert de Borrel de Chanouillet, Sgr de Lozières, qui épousa le 12 juin 1611 Françoise de Lambrandes et qui fut lieutenant principal en la Cour royale du comté et bailliage de Gévaudan, et trisaïeul de Robert de Borrel, Sgr de Lagrange, de Chanouillet et de Servières, qui épousa le 6 avril 1642 Catherine d'Arpajon. Les trois fils de ce dernier, Charles, marié le 30 novembre 1669 à Françoise de Retz de Bressoles, Gilbert et Tristan, furent maintenus dans leur noblesse le 26 septembre 1669 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant de Languedoc. Jeanne-Charlotte de Borrel de Chanouillet de Laubespin, petite-fille de Charles et de Françoise de Retz, fut admise en 1733 à la maison de Saint-Cyr. Son frère, Thomas de Borrel de Chanouillet, Sgr de Lagrange, né en 1719, admis en 1736 parmi les pages de la Grande Écurie, épousa en 1754 Jeanne de Voys et en eut un très grand nombre d'enfants. Une de ses filles, Marie-Adélaïde, fut admise à Saint-Cyr en 1771 ; elle épousa plus tard, en 1798, M. Florit de Clamouse de Corsac. Vital-Urbain de Borrel de Lagrange, né à Mende en 1755, fils aîné de Thomas, fut admis en 1771 parmi les pages de la Grande Écurie du Roi, il devint dans la suite colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Son frère, Auguste-Thomas, né à Mende, en 1764, fit en 1772 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire de la Flèche ; il devint dans la suite lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, épousa Rose de Saillan, mourut dans un âge avancé et fut sans doute le dernier représentant mâle de sa famille. Le chevalier de Borrel et le chevalier de Lagrange prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mende.

BOREL d'HAUTERIVE. Armes : d'*argent à une croix d'azur, canelée de sable, cantonnée de quatre têtes de bœuf de gueules muselées d'un anneau de sable.* — Devise : *Jusques où.* — Autre devise : *Hault espoir* ou *Alta spes.*

Le nom de Borel est celui d'une vieille famille noble des environs

de la Mure, près de Grenoble, en Dauphiné. Le marquis de Rivoire de la Batie mentionne dans son *Armorial du Dauphiné* un Jacques Borel, Sgr de Chichilianne et de Châteauneuf, qui accompagna le Dauphin quand il alla au secours du comte de Forcalquier en 1204 et qui assista comme témoin en 1209 au mariage de ce prince avec la fille du même seigneur. Guigues Borel vivait en 1238. Guigues Borel était en 1330 conseiller et avocat général du Conseil du Dauphin. Un Guigues Borel, d'abord juge-mage du Graisivaudan, était juge d'Embrun en 1352. Un autre Guigues Borel fut reçu en 1396 chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Jean de Borel, dit Ponsonatis, figure au nombre des nobles du bourg de la Mure dans le recensement des feux de 1458. Jean de Borel, Sgr de Ponsonnas, fut en 1517 avocat général au Parlement de Grenoble. Son fils, Jean de Borel de Ponsonnas, dit le brave Ponsonnas, décédé vers 1600, fut un des principaux lieutenants du baron des Adrets et rendit son nom célèbre à l'époque des guerres de la Réforme. Charles et Amieu de Borel, frères, vivant au XVIe siècle, furent les auteurs de deux grandes branches. C'est à la branche aînée, dite de Ponsonnas et éteinte au XVIIIe siècle, qu'appartenait la pieuse Louise de Borel de Ponsonnas, décédée en 1657, qui fut la fondatrice des *Bernardines Réformées*. Amieu de Borel de Ponsonnas, auteur de la seconde branche, acquit en 1592 de Jacques de Miolans la terre seigneuriale d'Hauterive, en Viennois, dont sa descendance conserva le nom ; il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV et fut nommé en 1595 capitaine de cinquante hommes d'armes ; un représentant de cette même branche fut mestre de camp sous Louis XIII. Les deux branches de la famille de Borel furent maintenues dans leur noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de l'intendant Dugué. Joachim de Borel, écuyer, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Romans). Louis et Louis-Octavien de Borel d'Hauterive furent admis dans l'Ordre de Malte, le premier en 1754, le second en 1776. Pierre de Borel, connu sous le titre de comte d'Hauterive et décédé pendant l'émigration, était généralement considéré comme étant le dernier représentant mâle de sa famille.

La famille Borel d'Hauterive qui existe de nos jours revendique une origine commune avec celle dont il vient d'être parlé. Elle était représentée au XIXe siècle par deux frères. L'aîné d'entre eux, Pétrus Borel, ou Borel d'Hauterive, né à Lyon en 1809, homme de lettres, mourut en Algérie en 1859 laissant un fils, Alderan, né à Mostaganem en 1857. Le puîné, André Borel d'Hauterive, né à Lyon en 1812, décédé sans postérité, fut le fondateur de *l'Annuaire de la Noblesse*. Ces deux frères étaient les fils d'André Borel, qui exerçait le commerce

à Lyon sous le Premier Empire, et de Madeleine-Victoire Garnaud. D'après le système de filiation adopté par ses descendants, André Borel n'aurait renoncé au nom d'Hauterive et n'aurait embrassé la carrière commerciale qu'à la suite de revers de fortune éprouvés pendant la période révolutionnaire; il aurait été fils d'Alderan Borel d'Hauterive, qui fut assassiné par des brigands sur les bords de la Durance, et petit-fils de Guy Borel d'Hauterive qui épousa à Briançon le 25 mai 1745 Françoise de Forrat de Tersanne et qui était le propre oncle du comte d'Hauterive mentionné plus haut. Ce système de filiation, dont on n'a pu vérifier l'exactitude, a été vivement attaqué par plusieurs généalogistes et particulièrement par Lainé dans le premier volume de ses *Archives de la Noblesse*.

Principales alliances : de Claveson, de Monteynard, de Rostaing, Alleman, Gratet du Bouchage et de Dolomieu, de la Valette-Chabriol 1774, etc.

BOREL de la ROCHETTE. Armes : d'*azur à un lion d'argent.*

Cette famille appartient à la haute bourgeoisie du Dauphiné. Un de ses représentants, Henry Borel, sieur de la Rochette, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Die).

Par l'analogie des armoiries, cette famille paraît avoir cherché à se rattacher à une famille de Borrel ou de Borel, distincte de celle des Borel d'Hauterive et de Ponsonnas, qui a appartenu à la noblesse de la même région et qui portait pour armes : d'*azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules*. Jean Borrel prêta hommage noble à Orpierre en 1428. Guillaume de Borrel vivait en 1482 avec sa femme Huguette Dauphin. Leur descendance était représentée sous Louis XIV par Charles de Borrel, sieur de Pontaujar, et par ses frères.

BORELLI et BORELLI de SERRES. Voyez : Borrelli (de).

BORÉLY de la TOUCHE.

Cette famille avait pour nom primitif celui de Bourilly.

Un décret rendu par Napoléon III le 30 octobre 1861 autorisa M. Louis-François-Auguste Bourilly, dit Borély, né à Paris le 30 décembre 1821, secrétaire d'ambassade, à substituer à son nom celui de Borély sous lequel il était connu et à y joindre celui de : de la Touche qui appartenait à la famille de sa mère, Mme Bourilly, née Bessirard de la Touche (voyez ce dernier nom).

Principales alliances : Bessirard de la Touche 1820, Esterhazy.

BORÉLY (de). Armes (d'après l'Armorial général de 1696 et d'après le

règlement de 1750) : *de gueules, à trois pals d'or ; au chef de gueules chargé de trois besants d'or.*

La famille de Borély est une des plus anciennement connues et une des plus distinguées de la haute bourgeoisie de Marseille. Elle vint fixer sa résidence dans cette ville en 1571. D'après une tradition elle était originaire du Dauphiné et avait pour nom primitif celui de Borrel. Antoine Borély se signala à l'époque des troubles de la Ligue par sa fidélité envers le roi Henri IV ; il eut ses biens confisqués par Casaulx qui était à Marseille le chef du parti des Espagnols et de la Ligue. Il fut père d'Antoine Borély, qui fut capitaine de quartier du corps de ville. Le petit-fils de celui-ci, Joseph Borély, fut premier échevin de Marseille. Il laissa trois fils, Nicolas, Louis et Louis-Antoine Borély. Nicolas Borély, l'aîné de ces trois frères, échevin de Marseille en 1747, premier échevin en 1748, fut anobli en mars 1750 par lettres patentes du roi Louis XV dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier ;* il épousa Thérèse Ailhaud et en eut trois fils. Louis Borély, second fils de Joseph, fut pourvu en 1723, sur la démission de son oncle François Borély, de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi près la Cour des comptes de Provence et obtint en 1745 des lettres d'honneur ; il avait épousé Anne Abeille dont il eut deux fils. Louis-Denis Borély, troisième fils d'Antoine, fut pourvu le 19 mars 1753 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la Chancellerie près le Parlement de Provence ; il possédait une fortune considérable et ce fut lui qui fit construire aux portes de Marseille la belle résidence qui a conservé le nom de Palais Borély ; il mourut en 1755, laissant cinq fils.

Plusieurs représentants de la famille Borély, César Borelly, bourgeois de Marseille, François Borelly de Bras, avocat en la Cour, François Borelly, Anne de Savourin, veuve de Michel Borély, sieur de Bras, Joseph Borelly, ancien premier échevin de Marseille, Antoine Borelly, bougeois, André Borelly de Bras, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Un certain nombre de membres de la famille de Borely prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille.

Les branches anoblies de la famille Borély sont aujourd'hui éteintes ; mais il subsiste en Provence plusieurs familles distinguées du nom de Borély que l'on croit être des branches collatérales demeurées non nobles de la famille dont il vient d'être parlé.

Principales alliances : Ailhaud, Abeille, de Vento de Pennes, de Gauthier de Senez, Lemaître de Beaumont, Chaix, Mark de Tripoli de Panisse-Passis 1800, de Surian, etc.

BORET (de). Armes : d'*azur à un pélican d'argent ensanglanté avec sa piété de gueules.*

La famille DE BORET est originaire de la Gascogne d'où elle vint dans la première moitié du XVIIIe siècle se fixer à Vesoul, en Franche-Comté. Bachelin-Deflorenne lui a consacré dans son *Dictionnaire de la Noblesse contemporaine* un article qui a été reproduit dans le *Nobiliaire de Franche-Comté* de M. de Lurion. D'après cet article elle descendrait d'un Pierre de Boret qui était notaire à Nérac en 1575 et d'un Arnauld de Boret, fils du précédent, qui aurait été pourvu en 1613 de la charge anoblissante de conseiller au Parlement de Toulouse. L'article de Bachelin-Deflorenne ne s'appuie malheureusement sur aucune preuve et la famille de Boret ne figure ni au nombre de celles de Gascogne, ni au nombre de celles de Languedoc qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV.

Jean de Boret, capitaine de carabiniers, décédé à Vesoul en 1748, était chevalier de Saint-Louis. On trouve après lui Ulysse de Boret, lieutenant-colonel, également chevalier de Saint-Louis, décédé en 1782, et François-Ulysse de Boret, capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1804. C'est de ce dernier que descendent les représentants actuels. La famille de Boret peut donc avoir été anoblie en fournissant trois générations de chevaliers de Saint-Louis. Elle ne figure pas cependant au nombre de celles de Franche-Comté qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Elle n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers, des médecins, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : du Bois de Cendrecourt, le Paige de Darney, Briot de l'Isle, de Bancenel, Vincent d'Equevilley, etc.

La famille de Boret n'a aucun rapport avec une famille DE BOREY, éteinte au XVe siècle, qui appartenait à la noblesse chevaleresque de la Franche-Comté et qui portait pour armes : d'*argent à trois roues d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.*

Il a existé aussi en Franche-Comté une famille DE BORREY qui portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules au lion d'or; aux 2 et 4 d'azur à trois bandes d'argent; sur le tout d'azur au sautoir d'argent.* Cette famille, qui s'éteignit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, descendait de Pierre Borrey qui était en 1556 apothicaire à Besançon. Antoine Borrey, docteur en médecine, petit-fils de celui-ci, décédé en 1592, fut cogouverneur de Besançon et fut anobli par ses fonctions.

Il a existé enfin dans les environs de Toulouse, par conséquent dans la région d'où serait originaire la famille de Boret actuellement existante, une famille DE BORRET ou DE BOURRET ou encore DE BOURET qui portait pour armes : d'*argent à trois roses de gueules tigées et terrassées de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* L'auteur de cette famille, Arnaud Bourret, bourgeois de Toulouse, fut anobli par le capitoulat de cette ville qu'il exerça en 1573 : ses descendants furent maintenus dans leur noblesse en vertu du capitoulat le 10 février 1699 par jugement de M. le Pelletier, intendant de Montauban. M. de Borret ou de Bourret, Sgr de la Cour, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du pays de Comminges tenues à Muret.

BORG de BALZAN.

M. Louis-André-Vincent-Jean BORG, alors vice-consul de France à New-York, demanda le 18 janvier 1851 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de : DE BALZAN *qui*, dit-il dans sa demande, *a appartenu à sa famille et sous lequel il est connu depuis longtemps.*

BORGARD (Bouthier de). Voyez : BOUTHIER DE BORGARD.

BORGNIS-DESBORDES.

La famille BORGNIS-DESBORDES appartient à la haute bourgeoisie de la Bretagne. Marie-Josèphe Borgnis des Bordes épousa sous Louis XVI Charles Legros, sénéchal et lieutenant-général de police au présidial de Vannes. Le frère de cette dame, noble homme Albert Borgnis des Bordes, marchand à Brest, marié à Marie Labour, fut père de François Borgnis-Desbordes, député libéral du Finistère en 1818, et grand-père de Joseph Borgnis-Desbordes, né à Morlaix en 1805, ingénieur distingué. Gustave Borgnis-Desbordes, né à Versailles en 1839, un des fils de ce dernier, a été nommé général de division en 1890, puis inspecteur général de l'artillerie de marine.

La famille Borgnis-Desbordes a encore fourni des officiers de terre et de mer distingués.

Principales alliances : Testard du Cosquer.

BORIE (Simonet de la). Voyez : SIMONET DE LABORIE.

BORIE (Destresse de Lanzac de la). Voyez : DESTRESSE DE LANZAC DE LABORIE.

BORIE de CAMPAGNE, de LABATUT et de SAINT-SULPICE (de la).

Armes : *de gueules à trois fers de cheval d'argent cloutés de sable* (plus anciennement, suivant quelques généalogistes, *trois fers de*

lance), *posés* 2 *et* 1, *accompagnés en chef d'un croissant d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Ecclesiâ, scuto, togâ.*

La famille qui donne lieu à cette notice appartient à la noblesse du Périgord et à celle de l'Agenais. Un de ses membres, le baron Roger de la Batut, en a publié en 1886 une excellente et très impartiale généalogie ; Il en existe aussi une généalogie dans les manuscrits de l'abbé de Lespine, au Cabinet des Titres. On trouve qu'un Guiral de Laborie fut du nombre des cent-quarante habitants de Cahors qui transigèrent en 1338 avec les consuls de cette ville ; mais on verra plus bas qu'il a existé dans cette région un certain nombre de familles distinctes du nom de Laborie et on ignore si ce personnage appartenait à celle de ces familles dont il est actuellement question. On croit, mais sans en avoir de preuves, que celle-ci avait pour nom primitif celui de Garnier.

La filiation suivie remonte à demoiselle Jeanne Crégude qui était veuve vers le milieu du xve siècle avec deux fils, Adhémar et Aymeric de la Borie, et avec une fille, Guillaume, mariée à Jean de Maleville, bourgeois de Sarlat. Adhémar et Aymeric furent les auteurs des deux grandes branches de la famille de la Borie qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

L'aîné d'entre eux, vénérable et honorable homme Adhémar de la Boric, licencié ès lois de la ville de Sarlat, était en 1471 avocat en la Cour des Grands-Jours de Charles, duc d'Aquitaine. Il avait épousé Jeanne de Bonal qui paraît avoir appartenu à une honorable famille bourgeoise du bourg de Montignac, près de Sarlat ; honorable homme Jean de Bonal (Bonaldi), bourgeois de Montignac, figure dans un acte du 26 juin 1463 comme procureur de vénérable homme maître Adémar Laborie, Cosgr de Campagne. On a dit, mais sans preuves à l'appui, que Jeanne de Boral était la propre sœur d'un Pierre de Bonal qui fut évêque de Sarlat de 1446 à 1461, puis évêque de Rieux, et que la famille de Bonal, d'ancienne noblesse de l'Agenais, encore existante, revendique pour un de ses membres. On croit qu'Adhémar de Laborie acheta en 1461, conjointement avec Jean de Bonal, la terre seigneuriale de Campagne-sur-Vézère dont sa descendance a gardé le nom et qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Son fils, noble et honorable homme Bernard de la Borie, licencié ès lois, Sgr de la Borie, Langlade, Roccalaura, Cosgr de Campagne, marié à Jeanne de Ricard, fut conseiller au Parlement de Bordeaux, fut vraisemblablement anobli par sa charge, rendit hommage le 17 novembre 1507 à l'archevêque de Bordeaux, Sgr de Lansac, pour sa terre de Campagne et fit son testament à Sarlat le 17 juillet 1533. Il fut père de noble Gérauld de la Borie, écuyer, Sgr de Bonnefons et Cosgr de

Campagne, qui épousa par contrat passé à Sarlat le 21 mars 1535 noble Antoinette de Prouhet, fille d'un lieutenant-général de la sénéchaussée de cette ville et d'une Saint-Astier, grand-père de noble Pierre de la Borie, écuyer, Sgr de Campagne et de Bonnefons, qui épousa par contrat du 15 juin 1571 Jeanne de Saunhac de Belcastel, et bisaïeul de noble Jean de la Borie, écuyer, Sgr haut justicier de Campagne, Bonnefons, etc., qui épousa par contrat du 11 février 1608 Antoinette de Cosnac. François de la Borie, Sgr de Campagne, fils de ce dernier, marié en 1644 à Jeanne de Roux, fit, lors de la recherche de 1666, ses preuves de noblesse devant M. de la Brousse, subdélégué de l'intendant Pellot, qui, par ordonnance rendue à Sarlat le 5 décembre 1666, lui donna acte de la représentation de ses titres. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean de la Borie, Sgr haut justicier de Campagne et autres lieux, marié en 1672 à Antoinette de Calvimont, et David de la Borie, Sgr du Breuilh, capitaine d'infanterie, marié en 1681 à Guilhelmine de Sales, fille du seigneur de la Batut, qui furent les auteurs des deux grands rameaux actuellement existants de cette branche.

Géraud de la Borie, chevalier, Sgr de Campagne, chef du premier rameau, marié en 1743 à Mlle de Charon de Sensenac, fut connu le premier sous le titre de marquis de Campagne sous lequel il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord. Son fils, Géraud, marquis de Campagne, épousa en 1786 Mlle de Ségur par contrat signé du Roi, de la Reine et de la Famille Royale ; il fut père d'Edmond-Géraud, marquis de Campagne, sous-préfet sous la Restauration, décédé en 1862. Le fils aîné de celui-ci, Raoul-Géraud, marquis de Campagne, marié en 1854 à Mlle de Pitray, fut le représentant de M. le comte de Chambord dans le département de la Dordogne ; il est décédé à Campagne en 1882 n'ayant eu que des filles dont l'une est Mme la marquise de Chevigné. Arthur-François, comte de Campagne, frère du précédent, a épousé Mlle des Francs et a continué la descendance de ce rameau.

Jean de la Borie, fils de David et chef du second rameau, marié en 1707 à Mlle de Touchebœuf-Clermont, recueillit la seigneurie de la Batut, dans la paroise de Saint-Chamassy, et d'autres domaines importants par héritage de son oncle maternel Henri de Sales. Il fut dès lors connu sous le titre de comte de la Batut qui avait déjà été porté par cet oncle et qui a été conservé depuis cette époque par le chef de ce rameau. Son petit-fils, Guillaume de la Borie, comte de la Batut, marié en 1788 à Mlle de Boyer, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord. Un des représentants de ce rameau, Charles-Ferdinand de la Borie, vicomte de la Batut, né en 1854, pro-

priétaire du château de la Batut, marié en 1879 à Mlle Bessand, fille du directeur des magasins de la *Belle Jardinière*, à Paris, est actuellement député républicain de la Dordogne.

Aymeric de la Borie, docteur ès lois, auteur de la seconde branche, fut un magistrat éminent et fut président au Parlement de Bordeaux. Il acquit par acte du 26 mai 1471 le fief de Prats, en Périgord, pour lequel il rendit hommage à l'archevêque de Bordeaux le 16 mars 1477. Il avait épousé Françoise de Saint-Astier, qui appartenait à l'une des plus vieilles familles de la noblesse du Périgord, et il en laissa un fils appelé François qui continua la descendance. Cette branche alla dans la suite se fixer dans l'Agenais où elle possédait la seigneurie de Saint-Sulpice, dans la paroisse de la Sauvetat-sur-Lède, près de Villeneuve d'Agen. Guillaume de la Borie, chevalier, Sgr de Saint-Sulpice, Goudal, Lalande, etc., marié en 1757 à Mlle de Rigal de Massanès, en eut trois fils, Jean-François, Jean-Bertrand et Jean-Baptiste de la Borie de Saint-Sulpice, qui furent les auteurs de trois rameaux. L'aîné de ces trois frères, Jean-François, marié en 1786 à Mlle de Raffin, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen ; sa descendance possède encore la terre de Saint-Sulpice. Le second, Jean-Bertrand, né en 1766, fut admis en 1784 à l'École militaire ; il épousa le 7 frimaire an XII Mme Falque, née Jeanne de Maydieu de Bonnefond. Cette branche n'est pas titrée.

La famille de la Borie a fourni dans ses diverses branches un président et un conseiller au Parlement de Bordeaux, un page de la reine Marie Leczinska, né en 1733, un page de la Petite Écurie en 1773, de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Vassal 1729, 1839, de Saunhac-Belcastel 1571, de Cosnac 1608, de Beaupoil de Saint-Aulaire 1714, de la Vergne de Cerval 1693, de Calvimont 1672, de Bars, de Beynac 1721, de Béchon de Caussade, de Losse 1823, des Francs, de Laizer, de Beaumont d'Autichamp, Simard de Pitray 1854, de Chevigné 1882, Adhémar du Roc 1742, de Boucaud 1777, d'Abzac 1863, Picot de Moras d'Aligny 1872, de Saint-Astier, de Cocquart, d'Albert de Laval 1757, d'Hébrard de Saint-Sulpice, de Raffin 1786, de la Myre-Mory 1853, etc.

BORIE du ROUZET (de la). Armes : d'*argent à un cyprès de sinople ; au chef d'azur chargé de deux croissants d'or*. — Aliàs : d'*or à une gerbe de blé de gueules à dextre et un arbre arraché de sinople à sénestre; au chef d'azur chargé de deux étoiles d'or*. — La branche

des seigneurs de Saint-Sernin portait : d'*azur à trois fasces d'argent accompagnées de trois étoiles d'or.*

La famille DE LA BORIE DU ROUZET, bien distincte de celle dont il a été parlé dans la notice précédente, appartient à la noblesse du Quercy. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Carrés d'Hozier* et dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres.

Elle était représentée au XVIe siècle par deux frères, Hugues de la Borie, Sgr du Sauzet, et Bernard de la Borie, qui furent les auteurs de deux branches.

La première de ces branches a possédé, entre autres biens, les seigneuries du Sauzet, du Rouzet, de Saint-Agnan, en Quercy et en Agenais. Son auteur, Hugues, fit son testament le 20 juillet 1546. Il fut père d'Arnaud de la Borie, Sgr du Rouzet, qui épousa le 2 mars 1560 Jeanne de Beynac. Les arrière-petits-fils de celui-ci, Antoine et Jean-Pierre de la Borie du Rouzet, furent maintenus dans leur noblesse le 19 avril 1699, sur preuves remontant à 1546, par un jugement de M. le Pelletier, intendant de Montauban, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Cette branche fut aussi maintenue dans sa noblesse le 7 mai 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Charles de la Borie du Rouzet, né en 1777 à Saint-Agnan, au diocèse d'Agen, fit en 1777 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. M. de la Borie du Rouzet, lieutenant-colonel, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Cahors. Cette branche comptait encore des représentants en Quercy il y a peu d'années. Elle n'a jamais été titrée.

Bernard de la Borie, auteur de la seconde branche, fut père de Jean de la Borie qui fit une transaction en 1545 et qui épousa en 1571 Anne de Raymond. Celui-ci fut le bisaïeul de Jean-Antoine de la Borie, sieur de Saint-Sernin, baptisé en 1668, qui fut maintenu dans sa noblesse le 7 février 1699 sur preuves remontant à 1545 par jugement de l'intendant le Pelletier.

BORNE des FOURNEAUX. Armes (d'après le règlement de 1813) : *coupé au 1 parti à dextre de sable à trois tours d'or, ouvertes du champ, et à sénestre des barons militaires; au 2 d'azur à une ville fortifiée d'argent mouvante de sénestre, soutenue de sinople et adextrée d'un guerrier armé à l'antique d'or, marchant l'épée à la main et en attitude de combat vers le flanc d'extre.*

La famille BORNE DES FOURNEAUX a eu pour auteur Étienne Borne des Fourneaux qui était sous Louis XV avocat au Parlement de Dijon. Edme-Etienne Borne des Fourneaux, fils du précédent, né à Vézelay en 1767, s'engagea comme simple soldat en 1784, fut nommé sous-

lieutenant en 1790, passa successivement par tous les grades, devint colonel en 1793, général de brigade en 1794, général de division en 1795, grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, fut élu député de Joigny en 1811 et mourut en 1849. Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 10 septembre 1808, puis baron par nouvelles lettres du 12 avril 1813 et enfin, paraît-il, comte héréditaire par ordonnance de 1823. Il laissa une fille Mme Achille Delamarre, et un fils, Étienne-Jules, comte Borne des Fourneaux, qui mourut à Vézelay en 1887 sans avoir été marié.

La famille dont il vient d'être parlé est distincte de celle de Laurent de Borne, né en 1769 à Pradelles, en Velay, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, sous-préfet de Brioude de 1815 à 1830, décédé dans cette ville en 1844, qui fut anobli par lettres patentes du 18 août 1814 confirmées par d'autres lettres du 29 juillet 1818 et qui reçut en même temps les armoiries suivantes : *d'or à un ours passant de sable, armé et lampassé de gueules*[1]. Joseph Borne, fils du précédent, né en 1793, reçut le titre personnel de baron par ordonnance royale du 24 juin 1830 ; il mourut quelques semaines plus tard en Algérie des suites de blessures qu'il avait reçues à l'ennemi. Il avait épousé en 1829 Mlle Lapoussière de Près de Fains dont il n'eut qu'une fille morte en bas âge et qui se remaria au marquis de Beaucorps.

BORNE de GOUVAULT et de GRANDPRÉ (de). Armes : *de gueules à une bisse ou couleuvre tortillée d'or.*

La famille de Borne appartient à la noblesse du Nivernais. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin. Elle remonte par filiation à François Borne ou de Borne, Sgr de Gouvault, dans la paroisse de Brassy, qui fut admis en 1648 au nombre des gendarmes de la garde du Roi et qui mourut vers 1686. Ce personnage portait la qualification d'écuyer. Toutefois il ne fut pas maintenu dans sa noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666, bien qu'il eut été assigné en 1669 par l'intendant Lambert d'Herbigny pour fournir les preuves de cette noblesse. Il laissa, entre autres enfants, quatre fils dont l'aîné, François II de Borne, Sgr de Gouvault, continua la descendance.

Un des puînés, Claude de Borne, Sgr de Grandpré, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, décédé en 1723, avait reçu en juin 1710 des lettres patentes d'anoblissement, conçues dans les termes les plus flatteurs, dont on trouvera le texte dans le *Nouveau*

1. Ces armes sont celles de la famille de Borne de Saint-Sernin, d'ancienne noblesse de la même région, aujourd'hui éteinte, dont il sera parlé dans la notice suivante et qui était au XVIIIe siècle possessionnée à Pradelles.

d'Hozier. Il avait épousé successivement Mlle de Champs de Saint-Léger et une sœur du marquis de Blanchefort ; il eut en 1691 un fils qui paraît être mort jeune sans laisser de postérité.

François II de Borne, Sgr de Gouvault, fut sous-aide-major des gendarmes de la garde du Roi et porta lui aussi constamment la qualification d'écuyer. Il mourut en 1702 laissant de son mariage avec Marie Harmand un fils, François III de Borne, Sgr de Gouvault, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1726 Huguette de Thomassin. Les deux fils de celui-ci, Gabriel-César de Borne, Sgr de Gouvault, et Etienne de Borne, Sgr de Grandpré, tous deux chevaliers de Saint-Louis, sollicitèrent du Conseil d'État en 1778 un arrêt de maintenue de noblesse. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, chargé d'examiner leur requête, envoya le 11 février de cette même année à M. Amelot, secrétaire d'État, un long rapport qu'il terminait en ces termes : « On voit « par cet extrait que les titres de famille de Borne de Gouvault sont « originaux, authentiques et nombreux, que cette famille est connue « depuis 1648, s'est dévouée uniquement au service militaire, a « donné en moins de cent ans un mestre de camp, quatre capitaines « de cavalerie ou d'infanterie ou du moins en ayant commission et « quatre chevaliers de Saint-Louis et a formé des alliances nobles ou « réputées telles, mais que son premier auteur a été assigné lors de « la recherche de la noblesse commencée en 1666 pour prouver la « sienne et n'a pas fait cette preuve et cette assignation à l'effet de « priver MM. de Borne de Gouvault et de Grandpré, ses descen- « dants, du bénéfice de la déclaration du 16 janvier 1714 qui la « limite à cent ans et de les astreindre à la remonter à l'époque pres- « crite lors de cette recherche, c'est-à-dire à l'année 1560 où cette « preuve leur est impossible. Les lettres d'anoblissement accordées « en 1710 à Claude de Borne, sieur de Grandpré, leur grand-oncle, « dont on a parlé, en forment une certaine de la roture de leur famille « à cette époque et on ne doit regarder la qualité d'écuyer dont sont « décorés leurs premiers auteurs que comme un des privilèges attri- « bués à ceux qui servent dans la compagnie des gens d'armes de la « garde du Roi. Il résulte de cet exposé que MM. de Borne de « Gouvault et de Grandpré n'ont point de noblesse et qu'ainsi ils ne « sont point susceptibles de la maintenue qu'ils demandent. Mais on « ne peut se dissimuler qu'on souffre de prononcer si affirmative- « ment contre une famille qui a si bien mérité de l'État et on pense « qu'ayant suivi constamment la profession des armes, à laquelle la « noblesse doit sa première origine, si elle se fût restreinte à « demander des lettres d'anoblissement, elle avait des titres pour « les espérer de la bonté du Roi. »

Les frères de Borne obtinrent en avril 1778 des lettres patentes d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier* et qui furent enregistrées au Parlement le 8 mai suivant. Ces deux frères furent les auteurs de deux rameaux qui se sont perpétués jusqu'à nos jours, distingués par leurs surnoms terriens de Gouvault et de Grandpré. Aucun de ces rameaux n'est titré. Le premier d'entre eux possède encore la terre de Gouvault, en Nivernais.

Étienne de Borne de Grandpré, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de la Sarre, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers. Il fut père de Philibert de Borne de Grandpré, né en 1780, décédé en 1866, qui fut longtemps maire de la petite ville de Lorme et qui épousa Mlle Baudenet d'Annoux.

Principales alliances : de Champs de Saint-Léger, Baudenet d'Annoux, Gudin, Chabiel de Moriére, de Veyny d'Arbouse, etc.

La famille dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec une famille de Borne de Saint-Sernin et d'Altier, éteinte au XIXe siècle, qui était une des plus distinguées de la noblesse chevaleresque du Haut-Languedoc. On trouvera une généalogie de cette famille dans le troisième volume des *Archives de la Noblesse* de Lainé. On trouvera aussi sur elle un volumineux dossier dans les manuscrits de Chérin. Ce généalogiste, ayant été chargé d'examiner les preuves de noblesse que la branche des Borne d'Altier fit pour monter dans les carrosses du Roi, envoya le 31 janvier 1771 un rapport dans lequel il s'exprime dans les termes suivants : « La maison de Borne « paraît tirer son nom de la terre de Borne, située dans le diocèse « du Puy. Elle le quitta depuis pour prendre celui d'Altier. Sa noblesse est pure et ses alliances distinguées dans sa province... » La maison de Borne portait pour armes : d'*or à un ours rampant de sable,* quelquefois *emmuselé d'argent et armé et allumé de gueules*. La branche d'Altier écartelait ces armes de celles de la maison d'Altier : d'*argent au chef d'azur*; le rameau des seigneurs de Vieuvic, détaché de cette branche et fixé en Provence, portait les armes de la maison d'Altier en y joignant une *bordure de gueules*.

Lainé mentionne Guigon et Aiglon de Borne, frères, qui vivaient en 1030. Il fait remonter la filiation à Guillaume, Sgr des châteaux de Borne et de Sarecourte, au diocèse de Viviers, qui fonda en 1177 l'abbaye des Chambons. Pierre de Borne, fils du précédent, mentionné avec lui dans la charte de 1177, aurait eu deux fils, Guigon et Gaucelin, qui auraient été les auteurs des deux grandes branches de la maison de Borne.

Guigon de Borne, auteur de la branche aînée, acquit en 1268 la moitié de la seigneurie de Loubaresse, au diocèse de Viviers. Son

fils, Guérin, Sgr de Borne, reçut un hommage en 1294. Il fut lui-même père de Guigon de Borne, Sgr de Borne, de Lougaresse, de Valgorge, qui rendit hommage à l'évêque de Viviers en 1324 et dont la descendance s'éteignit avec Jacqueline de Borne mariée en 1463 à Charles de la Fare, marquis de Montclar, lieutenant-général des armées du Roi, et de Bernard de Borne, Sgr de la Baume, qui rendit un hommage en 1330 et qui continua la lignée. Le jugement de maintenue de noblesse rendu le 20 mars 1670 par l'intendant Bezons en faveur de cette branche n'en fait remonter la filiation qu'à Pons de Borne, Sgr de Ligonès, Sablières, etc., qui représente le dixième degré de la généalogie de Lainé et qui fit son testament le 17 mai 1532. François de Borne de Saint-Sernin, né à Pradelles en 1762, marié en 1795 à Mlle d'Appelvoisin de la Roche du Maine, en eut un fils, né en 1797, qui fut le dernier représentant mâle de sa maison, et deux filles qui furent le comtesse de Modène et la comtesse du Crozet.

Gaucelin de Borne, auteur de la seconde branche, figure dans un acte de 1243. Son arrière-petit-fils, Armand de Borne, damoiseau, épousa par contrat passé à Solignac le 9 octobre 1375 Delphine d'Altier, dernière représentante d'une vieille famille du Gévaudan dont il s'engagea à relever le nom et les armes. Les preuves faites par ses descendants pour obtenir les honneurs de la Cour ne font remonter la filiation de cette branche que jusqu'à ce contrat de 1375. Raymond, Antoine, Jean-Antoine et Antoine-Hercule d'Altier, frères, représentants de cette branche, furent maintenus dans leur noblesse le 3 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir prouvé leur filiation depuis Jean d'Altier, Sgr du Champ et de Serres, marié le 6 octobre 1498 à Jeanne de Budos. Leurs cousins germains, Victorin et Balthazar d'Altier, Sgrs de Vieuvic, furent maintenus dans leur noblesse le 1er décembre 1667 par jugement des commissaires du Roi en Provence. Charles-Victor, comte d'Altier, baptisé en 1745, page de la Petite Écurie en 1760, fut admis aux honneurs de la Cour en 1771 ; il fut guillotiné en 1794 avec son second fils, âgé de vingt ans ; son fils aîné, né en 1770, mourut sans avoir été marié. Félix-Baptiste, vicomte de Borne d'Altier, frère du précédent, né à Mende en 1752, page de la Petite Écurie en 1768, fut nommé maréchal de camp pendant l'émigration et mourut à Munich en 1828 sans avoir été marié, dernier représentant de sa branche.

La famille de Borne a fourni dans ses diverses branches des pages du Roi, des gentilshommes de sa chambre, des officiers distingués, des gouverneurs de places fortes, etc.

Elle s'est alliée aux familles de Cadoine de Gabriac 1417, de Budos

1498, de Sabran 1567, de Molette de Morangiès 1566, 1642, des Porcellets de Maillane 1612, d'Albignac 1653, de Buisson de Bournazel 1728, de Barjac 1485, de Lestranges 1522, de Chanaleilles 1589, de Viennois, d'Urre, de Vesc, de Grimoard du Roure, de la Fare 1643, des Isnards, d'Arlempdes-Mirabel 1586, de Piolenc, d'Appelvoisin de la Roche du Maine 1795, du Crozet 1823, de Raymond de Modène 1827, etc.

BORNIER (de). Armes: d'*azur à une borne d'argent posée sur une terrasse de sable et accostée de deux épées d'or; au chef cousu de gueules chargé d'un soleil d'or accosté de deux étoiles du même.*

La famille DE BORNIER, aujourd'hui éteinte dans les mâles, était une des plus distinguées de la noblesse de robe de Montpellier. On trouvera sa généalogie dans l'*Armorial de Languedoc* de M. de la Roque. Son auteur, Philippe de Bornier, Sgr de Teillan, marié à Marguerite de Farges, fut conseiller en la Cour des comptes de Montpellier, puis en novembre 1589 président en ladite Cour et fut anobli par ses fonctions. Louis de Bornier, Sgr de Teillan, fils du précédent, marié le 10 mars 1627 à Isabeau de Moynier, reçu conseiller en la Cour des comptes de Montpellier au mois de décembre de cette même année, nommé conseiller d'État en janvier 1646, en considération des services que lui et son père avaient rendus à l'État en plusieurs importantes occasions, obtint l'érection en vicomté de sa seigneurie d'Héran par lettres patentes d'août 1646 enregistrées au Parlement de Toulouse le 19 décembre 1656 et à la Cour des aides de Montpellier le 16 janvier 1659. Il laissa trois fils, Pierre, Jean et Charles-René, qui furent maintenus dans leur noblesse le 24 septembre 1668 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc, comme fils et petit-fils de conseiller et de président en la Chambre des comptes. L'aîné de ces trois frères, Pierre de Bornier, Sgr de Teillan, vicomte d'Héran, capitaine au régiment de Calvisson, eut une fille unique, héritière des biens de sa maison, qui épousa le 20 avril 1695 Théophile de Montolieu. Le second, Jean de Bornier, Sgr de Ribalte, marié en 1682 à Marie de Bonafous, en eut trois fils qui furent officiers de mérite et chevaliers de Saint-Louis et dont le plus jeune, Charles de Bornier, Sgr de Ribalte et de Saint-Jean de Nozé, épousa en 1741 Madeleine Paradis et continua la descendance. Deux fils de celui-ci, Étienne-Charles de Bornier de Ribalte, lieutenant des maréchaux de France, ancien capitaine au régiment de Beaujolais, chevalier de Saint-Louis, et Louis-Charles de Bornier de Ribalte, capitaine commandant au régiment de Beaujolais, chevalier de Saint-Louis, prirent part en 1789 aux assemblées de la

noblesse tenues à Montpellier. Ce dernier avait épousé Mlle de Trotignon; il fut père d'Etienne-Frédéric de Bornier de Ribalte, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1826 avec Mlle de Barbeyrac de Saint-Maurice, et d'Eugène-Simon de Bornier qui épousa Mlle du Ranc de Vibrac. Henri de Bornier, fils du précédent, auteur de la *Fille de Roland*, membre de l'Académie française, fut un des meilleurs poètes dramatiques de la seconde moitié du XIXe siècle. Il s'était cru en droit de relever le titre de vicomte qui avait été conféré à son aïeul en 1646 et qui était tombé en désuétude depuis que la vicomté d'Héran était sortie de la famille. Le vicomte de Bornier fut le dernier représentant mâle de sa famille; il mourut en 1901 ne laissant de son mariage avec Mlle Gouilly qu'une fille, Ernestine, mariée en 1884 à M. Eugène Magnan, de la famille du maréchal Magnan. M. Eugène Magnan a été autorisé à relever le nom de la famille de Bornier.

Philippe de Bornier, né à Montpellier en 1634, issu d'une branche collatérale de la même famille, jurisconsulte éminent, auteur de la *Conférence des ordonnances de Louis XIV*, fut un des commissaires désignés par M. de Bezons, lors de la grande recherche, pour être rapporteur des preuves de noblesse faites par les gentilshommes des diocèses de Béziers, Carcassonne et Saint-Pons. Il laissa plusieurs fils dont l'aîné, Philippe, alla se fixer en Prusse et dont le puîné était en 1725 président du sénéchal et lieutenant-général criminel à Montpellier.

La famille de Bornier a fourni huit chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Moynier 1627, de Vedel 1693, de Cadolle 1653, de Barbeyrac de Saint-Maurice 1826, 1863, du Ranc de Vibrac, Magnan 1884, etc.

BORNIER (Magnan de). Voyez : MAGNAN DE BORNIER.

BORNIOL (de) et BOURNHIOL (de). Armes. : d'*azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses* (aliàs *de deux étoiles*) *du même et en pointe d'un bœuf d'argent passant sur une terrasse de sinople.* — Armes de la branche du Dauphiné (d'après l'*Armorial du Dauphiné* du marquis de Rivoire de la Batie et d'après l'*Histoire du Dauphiné* de Chorier) : d'*azur à une épée haute d'argent garnie d'or, surmontée d'une étoile et accostée de deux autres étoiles de même.* — Aliàs (d'après Guy Allard) : *de gueules à un lion d'or tenant une épée nue d'argent, la garde et la poignée d'or, et trois étoiles posées en chef de même.*

On trouvera sur la famille DE BORNIOL d'intéressants renseigne-

ments dans le *Bulletin héraldique de France* de juillet 1890. Elle est originaire de la petite ville d'Altare, située dans le duché de Montferrat, en Italie. François de Borniol vint d'Altare se fixer en Dauphiné et y exerçait en 1525 l'art de la verrerie ; sa descendance s'éteignit avec Pierre de Borniol, marié en 1615 à Françoise de Fassion, qui mourut en 1668 et qui fut inhumé dans l'église de Roybon, et avec les deux fils de ceux-ci qui moururent l'un et l'autre sans laisser de postérité.

La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours descend d'un Hector de Borniol qui était vraisemblablement père ou frère de François mentionné plus haut. Cet Hector de Borniol était décédé quand son fils Jean épousa à Altare en 1535 Baptistine Sarode. Le petit-fils de celui-ci, noble Geoffroy Borniol, épousa à Altare en 1604 sa parente noble Catherine Sarode et en eut trois fils, Roch, Laurent et Hector de Borniol, qui vinrent se fixer en France et qui furent gentilshommes verriers.

Les deux plus jeunes frères, Laurent et Hector, établirent leur résidence au lieu de Saint-Alban, en Dauphiné ; ayant négligé de produire leurs titres lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, ils furent d'abord condamnés comme usurpateurs à payer une amende de 400 livres ; mais ils interjetèrent appel de cette condamnation et se firent maintenir dans leur noblesse en octobre 1670 par un nouveau jugement de l'intendant Dugué. Laurent et Hector Borniol ne paraissent pas avoir laissé de postérité. Leur frère aîné, Roch Borniol, épousa Catherine Bousson et en eut un fils unique, Marc, qui se fixa en Nivernais par le mariage qu'il contracta en 1658 avec Marie Castellan, dernière représentante d'une vieille famille de gentilshommes verriers de ce pays, également originaire d'Altare. Les Sarode, les Ponte et quelques autres familles nobles originaires d'Altare étaient alors fixées en Nivernais et y exerçaient l'art de la verrerie. Marc de Borniol, Sgr des Rochers, assista à l'assemblée de la noblesse tenue à Nevers en 1674. Il laissa quatre fils. L'aîné de ceux-ci, Nicolas Borniol, Sgr de Fourchambault, marié en 1688, à Jeanne Pluchon, fille d'un marchand de Garchizy, conserva la verrerie de son père jusqu'à sa mort arrivée en 1721. Après lui la prospérité de cette verrerie déclina et bientôt les Borniol, complètement ruinés, durent s'expatrier et passer à Saint-Domingue. La famille de Borniol ne figure pas au nombre de celles qui firent enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de cette île. Claude-François de Borniol, connu sous le titre de comte de Borniol, fils de Bernard de Borniol, ancien maître de la verrerie de Nevers, fut capitaine au régiment du Cap et fut nommé en 1784 chevalier de Saint-Louis ; il avait épousé

à Saint-Domingue en 1783 Catherine-Amélie Alexandre d'Hanaches. Gatien, comte de Borniol, fils du précédent, a été père de M. Henri de Borniol, né à Paris en 1837, qui est à la tête d'une entreprise de Pompes funèbres bien connue et qui a eu une nombreuse postérité de son mariage en 1863 avec Mlle Hall.

Une branche de la famille de Borniol subsista longtemps en Piémont. Son chef portait le titre de comte de Pino, du nom d'une seigneurie située près de Turin. Cette branche, aujourd'hui éteinte, portait pour armes : *coupé d'azur à trois étoiles d'or mal ordonnées et de gueules au chef passant d'or.*

Une autre branche de la famille de Borniol, détachée de la souche à une époque inconnue, vint établir des verreries en Rouergue et se perpétua dans cette province sous le nom de Bourgnol ou de Bournhiol. Les représentants de cette branche furent maintenus dans leur noblesse le 30 avril 1700 par jugement de Legendre, intendant de Montauban, après avoir prouvé une filiation noble depuis 1533. D'après M. de Barrau un rameau de cette branche subsistait obscurément en Rouergue sous Napoléon III. Un autre rameau, qui possédait le fief de Fombonne, dans la paroisse de Tayac, s'éteignit avec le chanoine de Bournhiol de Fombonne, né en 1738, et avec son frère l'abbé de Fombonne, né en 1745. Ces deux ecclésiastiques avaient eu plusieurs sœurs dont l'une épousa en 1778 Victor-Alexandre du Puy-Melgueil et en eut postérité.

BORRASSOL (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une fasce vivrée d'argent ; aux 2 et 3 d'or à un lion rampant et lampassé de sable.* — Aliàs (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'azur à un lion d'or ; écartelé de gueules à trois bandes d'argent.*

La famille de Borrassol a occupé un rang distingué dans la noblesse toulousaine. Elle paraît tenir sa noblesse du Capitoulat de Toulouse. Son premier auteur connu, Nicolas Borrassol, fut nommé capitoul en 1454. Les héritiers de Guillaume de Borrassol ou Bourrassol, greffier au Parlement de Toulouse, dénombrèrent diverses seigneuries féodales le 15 septembre 1537. Jean de Borrassol, écuyer, Sgr de Peyrens, dénombra ses fiefs en 1541. Guillaume de Borrassol et ses fils, Jacques, Jean, Antoine et autre Jean, dénombrèrent en 1541 la baronnie d'Auriac. Un de ces fils, Jean de Borrassol, Sgr de Neguebedel, fut capitoul en 1574. Un autre, Jacques de Borrassol, capitoul en 1577, se qualifiait baron d'Auriac. Jacques de Borrassol, docteur ès droits et avocat en la Cour, fut capitoul en 1597. Pierre-Simon de Borrassol, Sgr de Neguebedel, fut maintenu dans sa noblesse le 8 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du

Languedoc ; il dénombra ses fiefs le 1er avril 1689 et fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Jean-François-Alexandre de Borrassol fut admis dans l'Ordre de Malte en 1789.

La famille de Borrassol a fourni des officiers dont deux périrent en 1795 dans la fatale expédition de Quiberon.

BORRELLI de KERVÉLÉGAN.

La famille Borrelly ou Borrelli est anciennement et honorablement connue dans la bourgeoisie de la Basse-Bretagne. Noble homme Jean Borelli, sieur de la Coste, habitait Quimperlé en 1627. Plus récemment M. Borrelli, d'abord juge suppléant à Quimper, puis rédacteur en chef du journal l'*Union monarchique* de Quimper de 1883 à 1888, s'est cru en droit de joindre à son nom celui de : de Kervélégan qui appartenait à son bisaïeul, le conventionnel Le Goazre de Kervélégan.

BORRELLI (de) et BORRELLI de SERRES. Armes (d'après le règlement de 1816) : *d'or à un chevron de gueules accompagné de trois serres d'oiseau de sable; au chef de gueules chargé d'un lévrier courant d'argent.* — Armes concédées en 1820 à la branche des vicomtes de Borrelli : *écartelé au* 1 *d'azur à une ville fortifiée d'argent sommée de dômes et de clochers d'or d'où sortent des flammes de gueules, mouvante de dextre et soutenue d'une terrasse de sinople; au* 2 *de gueules à l'épée en pal d'argent; au* 3 *d'or à trois membres de griffon de sable, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent; au* 4 *d'azur à un cheval libre et galopant d'argent sénestré en chef d'un obus d'or.*

La famille Borrelli est originaire de la petite ville de Villefort, en Gévaudan. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*. Joseph Borrelli, auquel cet auteur fait remonter la filiation, exerçait sous Louis XV la profession de maréchal à Villefort. Son fils, Hyacinthe Borrelli, né à Villefort en 1747, fut anobli le 23 mars 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il avait épousé Jeanne Roustan de Navacelle et en eut une fille qui épousa le conventionnel Jean-André Barrot, père des trois célèbres orateurs du même nom. Il eut aussi deux fils, Charles-Clément de Borrelli et Thomas-Alexis Borrelli de Serres, qui furent les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères, Charles-Louis de Borrelli, né à Villefort en 1771, nommé général de division pendant les Cent-Jours, confirmé dans le grade de lieutenant-général des armées du Roi en 1831, pair de France en 1839, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé

en 1849, avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 28 août 1813, puis vicomte héréditaire, avec majorat consistant en rentes et en terres dans la Lozère, par nouvelles lettres patentes du roi Louis XVIII du 20 janvier 1820. Il fut père de Charles-Jules, vicomte de Borrelli, né en 1797, général de division en 1862, grand-officier de la Légion d'honneur, qui s'apparenta grandement par son mariage avec Mlle de Bryas, et grand-père d'Emmanuel-Raymond, vicomte de Borrelli, né en 1837, poète distingué, décédé en 1906, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1872 avec Mlle d'Angosse.

Thomas-Alexis Borrelli de Serres, auteur de la seconde branche, fut receveur général des finances et épousa en 1799 Mlle du Parcq. Il fut père d'André-Jules Borrelli de Serres, né en 1804, qui fut maire de Mende, et grand-père de Louis-Léon Borrelli de Serres, né en 1836, colonel d'infanterie, qui est demeuré célibataire. Celui-ci avait vainement demandé le 12 février 1860 l'autorisation de joindre à son nom celui du général de division vicomte Vallin, son grand-père maternel.

Principales alliances : Roustan de Navacelle, Barrot, de Bryas, d'Angosse, d'Hombres 1826, de Monseignat 1834, Malafosse 1827, Vallin, Rossard de Mianville 1861.

La famille de Borrelli, originaire du Gévaudan, dont il vient d'être parlé, ne doit pas être confondue avec une famille de Borrelli qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de ce même pays. Cette dernière famille portait pour armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe.* Son auteur, Antoine de Borelli, fit son testament en 1643. Il laissait deux fils, Jacques de Borrelli, Sgr de la Roque-Servières, maréchal de camp, marié en 1614, et Guillaume, général-major ès armées d'Allemagne. Guillaume, Abraham et Pierre de Borrelli, furent maintenus dans leur noblesse le 5 novembre 1668 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, comme fils de Jacques de Borrelli, en son vivant maréchal de camp. Jacques de Borrelli marié en 1709 à Marguerite de Prunet, obtint l'érection en marquisat de sa seigneurie de la Roque-Servières par lettres patentes de juin 1752 : « en considéra-« tion des services de ses ancêtres, tous dévoués à la profession des « armes, parmi lesquels on trouve plusieurs maréchaux de camp, gou-« verneurs de places, colonels et autres officiers de distinction ». Son fils, Jean-Jacques de Borrelli, épousa Catherine de Raymond et en eut plusieurs enfants. Cazunces de Borrelli, Sgr de la Roque-Servières, se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mende.

BORROS de GAMANÇON. Armes : d'*argent à une montagne de sinople accompagnée de quatre roses de gueules.*

La famille Borros de Gamançon, aujourd'hui éteinte dans les mâles, appartenait à la noblesse du Périgord.

Son auteur, François Borros, sieur de la Plante, fut pourvu le 1er mai 1701 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi audiencier en la chancellerie près la Cour des aides de Bordeaux.

Messire François Borros, chevalier, Sgr de Gamançon et autres places, habitant en son château, paroisse de Saint-Laurent, juridiction de Mussidan, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La famille Borros de Gamançon est aujourd'hui éteinte ; son dernier représentant mâle, Frédéric de Gamançon, marié vers 1818 à Mlle de Lestranges, n'en eut que deux filles, Mme Charles de Terrasson, décédée en 1887, et Mme Frédéric du Saulx, décédée en 1889.

Principales alliances : de Lestranges, de Fayolle, de Montozon, Déalis de Saujean, du Saulx, de Terrasson, etc.

BORSAT (ou BORSSAT) de la PEYROUSE et de la VEYRIÈRE (de). Armes : d'*azur à un laurier d'or soutenu d'un croissant d'argent; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille Borsat ou Borssat appartient à la noblesse de la Bresse et du pays de Gex. On en trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* un tableau généalogique. Ce travail donne la filiation depuis Guillaume Borsat qui en 1589 portait les armes pour le compte de la république de Genève. Guillaume Borsat vint en 1601 établir sa résidence à Gex et devint capitaine-major de cette ville. Il fut père de Raymond de Boursat, qui fut nommé le 24 mai 1626 lieutenant de robe courte au bailliage de Gex et qui se qualifiait écuyer, sans doute en raison de ses fonctions, et grand-père de Gaspard Borssat qui était en 1686 lieutenant du prévôt des maréchaux de France. Trois des fils de celui-ci, François Borssac, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant criminel de robe courte au bailliage de Gex, major dudit pays, Claude-Antoine de Borssac, écuyer, conseiller du Roi assesseur en la maréchaussée du bailliage de Gex, et Jean-Pierre Borssac, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage de Gex, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Antoine-François de Borssat fut définitivement anobli par l'acquisition en 1733 d'une charge de conseiller au Parlement de Dombes pour laquelle il reçut des lettres d'honneur en mai 1753. Jean-François de Borssat, garde du Roi, fut admis en 1789 aux assemblées de

la noblesse de Bresse après avoir justifié qu'il était petit-fils du précédent.

La famille de Borssat n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de la Forest de Divonne 1724, de Rivérieulx de Varax 1810, etc.

BORT (**Teisserenc de**). Voyez : TEISSERENC DE BORT.

BORT (**de**). Armes : d'*or à un sautoir denché de gueules*. — La branche des seigneurs de Longuevergne, éteinte en 1499, portait : d'*azur à un sautoir d'or accompagné d'une étoile en chef*.

La famille DE BORT appartient à la noblesse chevaleresque du Limousin. Elle a eu pour berceau la petite ville de son nom située dans la partie la plus montagneuse de cette province, sur les confins de l'Auvergne, et aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Ussel, dans le département de la Corrèze. L'abbé Lecler en a donné une généalogie complète dans le supplément au *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud. Son premier auteur connu, François de Bort, chevalier, visiteur de l'Ordre du Temple en Auvergne et en Limousin, assista à une transaction entre Hugues de Mirabel et Ebles de Chabannes le vendredi après l'octave de Pâques 1271 ; il fut présent en 1274 au contrat de mariage de Robert VI, comte d'Auvergne, et de Béatrix de Montgascon. Renaud, Bernard et Bertrand de Bort, tous trois chevaliers du Temple, figurèrent ou furent rappelés dans le procès des Templiers de 1309 à 1314.

L'abbé Lecler fait remonter la filiation à un Roger de Bort, Sgr de Pierrefitte, près de Felletin, dans la Marche, dont la femme, Marguerite de Châlus, fit son testament en 1379. Franconnet de Bort de Pierrefitte, fils des précédents, marié à Dauphine de Lestranges, en eut trois enfants : 1° Jean, qui continua la lignée; 2° Hélide, dont le mari, Robert de Chabannes, périt à la bataille d'Azincourt en 1415; 3° Hugues, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Longuevergne, en la paroisse d'Anglars, près de Mauriac, en Auvergne. Le dernier représentant de cette branche, Georges de Bort, mourut en 1499 laissant une fille unique mariée en 1493 à Bertrand d'Anglars de Saint-Victor, Sgr de Soubrevèze. Jean de Bort, Sgr de Pierrefitte fils aîné de Franconnet, épousa vers 1395 Marguerite de Floyrac. Il fut le grand-père de Charles de Bort, marié à Antoinette de Saint-Avit, qui reçut un don du comte de Dammartin le dernier jour de mai 1472, qui fut pourvu le 23 avril 1488 de l'office d'élu au Bas-Limousin et auquel seulement les jugements de maintenue de noblesse du

XVIIe siècle font remonter la filiation suivie. Jean de Bort de Pierrefite, marié d'abord le 25 juillet 1585 à Louise de Balzac, puis à Judith de Ballue, laissa deux fils : 1° Michel, né du premier lit, qui continua la descendance ; 2° Antoine de Bort, Sgr de Montégoux, dans la paroisse de Condat, dont la dernière descendante, Marie-Françoise de Bort, dame de Montégoux, épousa en 1723 Jean de Maussabré, Sgr du Buisson. La famille de Bort de Pierrefitte fut maintenue dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Pierre de Bort de Pierrefitte, marié en 1726 à Jeanne de Brun, en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Joseph de Bort de Pierrefitte, marié le 13 juillet 1757 à Marguerite d'Aubérie de Saint-Julien, dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille, Mme de Lagrange ; 2° François de Bort de Pierrefitte, Sgr du Peuch, chevalier de Saint-Louis, marié en 1767 à Jacquette Delestable de Sudour, dame de Beaune, dont la descendance s'est perpétuée obscurément jusqu'à nos jours sous le nom de Bort de Beaune. Trois des fils de Joseph de Bort de Pierrefitte et de Marguerite d'Aubérie de Saint-Julien furent admis dans l'Ordre de Malte ; l'aîné d'entre eux, Octavien, devint commandeur de l'Ordre et mourut presque centenaire en 1861.

Un rameau de la famille de Bort qui possédait les seigneuries de Cheyssac et de la Courtade, en Auvergne, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant de cette province, après avoir prouvé sa filiation depuis 1500. Ce rameau s'éteignit au XVIIIe siècle.

La famille de Bort n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers dont plusieurs ont péri à l'ennemi.

Principales alliances : de Lestranges, de Chabannes, d'Anglars 1493, de Balzac, de Fontanges, de Murat, de Courthille de Saint-Avit 1739, Bardoulat de la Salvanie, de Comte de Beyssac, de Maussabré 1723, de Tournemine 1787, 1793, de Brun 1726, etc.

BORVILLE (Pierre de). Voyez : PIERRE DE BORVILLE.

BORYE des RENAUDES. Armes : d'*azur à une arche de Noé d'or voguant sur des ondes d'argent, surmontée d'une colombe du même.*

La famille BORYE DES RENAUDES est originaire de Tulle, en Limousin. Un de ses membres, N... Borye, prêtre, curé de Davignac, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Tulle) : d'*argent à une bande d'azur chargée de trois croisettes d'or.* Damien Borye, décédé en 1757, fut conseiller d'honneur au présidial de Tulle. Son fils, Martial Borye des Renaudes, né à Tulle en 1710, fut avocat dans sa ville natale.

Martial Borye des Renaudes, né à Tulle en 1751, fils de monsieur Augustin Borye des Renaudes et de dame Jeanne Dumyrat, était, au moment où éclata la Révolution, grand-vicaire de M. de Talleyrand, évêque d'Autun; il rentra comme celui-ci dans la vie civile, joua sous le Directoire un rôle politique assez important, fit partie du Tribunat, fut nommé sous le Consulat garde des archives de la bibliothèque historique du Conseil d'État, puis conseiller à vie de l'Université, devint en 1810 censeur impérial et mourut à Paris en 1825.

Bien qu'on ne connaisse pas de principe d'anoblissement à la famille Borye des Renaudes, son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

BOS d'HORNICOURT, de SAINT-LEU, de FOSSEMANENT, de GRIBEAUVAL, de ROUVROY (du). Armes anciennes (d'après les lettres patentes de novembre 1594) : d'*argent à trois arbres terrassés de sinople surmontés de deux étoiles de gueules*. — Armes actuelles (concédées par les lettres patentes de novembre 1660) : d'*argent à un lion de sable armé et lampassé d'azur*. — Supports : *deux lions*.

La famille du Bos appartient à la noblesse de Picardie. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. M. de la Gorgue-Rosny, qui lui a consacré une courte notice dans ses *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines*, en fait remonter la filiation à Martin du Bos, sieur de Hurt, grénetier à Saint-Valery, qui comparut avec son fils Olivier à l'arrière-ban de 1557 pour ses fiefs à Broutelles, Friville, Saint-Blimont, Isengremer et Friaucourt. Ce Martin du Bos avait épousé Pérette Machart; il en eut un grand nombre d'enfants dont l'aîné, Philippe du Bos, sieur de Hurt, trésorier de France à Amiens en 1581, continua la descendance. Le fils de celui-ci, maître Nicolas du Bos, écuyer, sieur de Hurt et de Drancourt, conseiller du Roi, trésorier général au bureau des finances d'Amiens en 1594, fut anobli au mois de septembre de cette même année par lettres patentes du roi Henri IV en récompense des services qu'il avait rendus à ce prince et de la fidélité qu'il avait témoignée à sa cause lors de la réduction d'Amiens. Nicolas du Bos obtint du même Roi le 17 mars 1609 de nouvelles lettres patentes qui confirmaient l'anoblissement de 1594 bien qu'un édit de janvier 1598 eût révoqué tous les anoblissements concédés depuis vingt ans. Il laissa de son mariage avec Jacqueline de Louvencourt quatre fils, Philippe, Jacques, Etienne et Antoine du Bos. L'aîné de ces quatre frères, Philippe, sieur de Drancourt, fut trésorier de France à Amiens. Le plus jeune, Antoine, Sgr de Malessise, épousa le 21 janvier 1626 Anne du Crocquet. Il en

eut plusieurs enfants qui furent autorisés par lettres patentes de novembre 1660 à substituer à leurs armoiries primitives celles que leur descendance n'a depuis lors cessé de porter jusqu'à nos jours ; ces armoiries sont celles de la maison de Fiennes, une des plus illustres de l'ancienne noblesse du Boulonais, dont plusieurs représentants furent connus sous le surnom de DU Bos. Jean-Louis du Bos, chevalier, sieur du Quartier-Grenon, petit-fils d'Antoine et d'Anne du Crocquet, marié le 22 mars 1695 à Marie-Anne d'Avérou, fut maintenu dans sa noblesse le 27 septembre 1706 par jugement de Bignon, intendant de Picardie, avec son fils Jean-François, alors âgé de six ans, et avec ses cousins les sieurs de Drancourt, de Hurt et de Belloi.

Philippe du Bos, écuyer, Sgr de Drancourt, conseiller du Roi, président trésorier de France en la généralité d'Amiens, Antoine du Bos, écuyer, Sgr de Hurt, Louis du Bos, écuyer, sieur de Belloy, Honoré du Bos, écuyer, Sgr de Drancourt, ancien trésorier de France à Amiens, Antoine du Bos, sieur de Flers, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

La famille du Bos se partagea au XVIIIe siècle en deux grandes branches. La branche cadette, dite de Rouvroy, s'éteignit avec Gustave du Bos de Rouvroy, capitaine de chasseurs, qui mourut au château de Rouvroy en décembre 1864 sans avoir eu de postérité de son mariage avec Mlle de Franclieu. La branche aînée, dite d'Hornicourt, se subdivisa elle-même en quatre rameaux qui se distinguèrent par leurs surnoms terriens. Les trois premiers de ces rameaux subsistent. Louis-Jules du Bos, capitaine d'artillerie, chef du quatrième rameau, avait été autorisé par ordonnance du 5 février 1817 à joindre à son nom celui de : DE GRIBEAUVAL qui avait été illustré par son grand-oncle Vacquette de Gribeauval, lieutenant-général des armées du Roi, premier inspecteur général du corps royal de l'artillerie, décédé en 1789 ; mais il n'eut que trois filles, Mme Bosquillon de Jenlis, la comtesse de Fransures et Mme Bazin. Le mari de cette dernière fut autorisé à relever le nom de Gribeauval.

Louis-François du Bos, chevalier, Sgr d'Hornicourt, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Amiens ; M. du Bos de Rouvroy prit part cette même année à celles du bailliage de Montdidier.

La famille du Bos n'est pas titrée.

Elle a fourni un général de brigade, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé en 1865, un chevalier de Malte, des officiers.

Principales alliances : de Louvencourt, du Chambge, de Willecot de Rincquesen, de Fransures 1853 et 1901, des Champs de Boishé-

bert 1872, de Guillebon, de Gillès, Ardant du Masjambost 1887, du Crocquet de Guyencourt 1626, Tillette d'Achéry, le Caron 1661, Pasquier de Franclieu, Bosquillon de Jenlis, Delpuech de Comeiras 1805, de Bengy 1883, de Cossart d'Espiès 1884, Michon de Vougy 1787, de Boufflers 1677, etc.

Il a existé en Picardie et en Haute-Normandie une famille du Bos qui portait des armoiries à peu près semblables à celles que portait primitivement la famille du Bos d'Hornicourt : d'*argent à trois frênes arrachés de sinople*. Cette famille, sur laquelle on trouvera également des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, remontait par filiation à Jean du Bos, écuyer, sieur du Til, demeurant à Courchen, en Normandie, qui épousa Bonne de la Rue par contrat du 19 septembre 1513. Jean du Bos, sieur du Til en l'élection d'Arques, fils du précédent, épousa en 1574 Claude de Lannion ; son arrière-petit-fils, Antoine du Bos, marié en 1688 à Anne de Fontaine, n'avait pas encore d'enfants de ce mariage quand il fut maintenu dans sa noblesse le 31 mars 1702 par jugement de Bignon, intendant de Picardie. David du Bosc, écuyer, sieur du Thil, demeurant en la paroisse du Grand-Cany, dans l'élection d'Arques, et plusieurs de ses parents, tous issus d'une autre branche de la même famille, furent maintenus dans leur noblesse le 23 juillet 1667 et le 4 février 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, comme issus de Jean du Bosc, du Thil, en la sergenterie d'Eu, anobli aux francs-fiefs en 1470 et taxé à 10 livres. Louis du Bos, sieur de Valroger, en l'élection d'Eu, issu de la même famille, fut encore maintenu dans sa noblesse le 13 novembre 1698 par jugement de l'intendant la Bourdonnaye. D'après Lainé (*Nobiliaire de Picardie*) cette famille du Bos comptait encore des représentants en Normandie à l'époque de la Restauration.

BOSC (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un corail de gueules posé sur une terrasse de sinople ; aux 2 et 3 d'argent à un chevron d'azur accompagné en pointe d'un lionceau de gueules armé et lampassé de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles à cinq rais d'or*, qui est de Scorbiac.

La famille DE Bosc appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans l'*Armorial de Languedoc* de M. de la Roque. Son auteur, Laurent Bosc, d'abord avocat au Parlement de Toulouse, fut pourvu le 19 octobre 1673 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, puis le 23 janvier 1678 de la charge de conseiller au Parlement de Toulouse et en la Chambre de l'Édit séant à Castelnaudary. Il avait

épousé d'abord le 9 juin 1667 Françoise de Marc de la Calmette, puis le 1er juin 1679 Jacquette de Scorbiac. Il avait eu du premier lit trois fils : 1° Marc-Antoine de Bosc du Bouchet, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, superintendant de la maison de la duchesse de Bourgogne en 1703, intendant de la généralité de Limoges en 1711, qui épousa en 1702 Angélique-Arazola d'Oñate, veuve d'Armand de Caumont la Force, et qui en eut trois enfants morts sans postérité; 2° Laurent de Bosc, reçu en 1697 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, qui eut une fille unique mariée successivement en 1719 au marquis de Montaut-Navailles et en 1728 à Bernard de Foucaud d'Alzon, baron de Brens; 3° Jean-Louis de Bosc qui quitta la France pour cause de religion et alla faire souche en Hollande. Laurent Bosc eut de sa seconde union deux autres fils dont le plus jeune, Louis, capitaine de cavalerie, fut tué à l'ennemi en 1703 et dont l'aîné, Henri, reçu en 1705 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, continua la descendance. Ce dernier avait épousé en 1705 Antoinette de Sartre. Son fils, Henri-Étienne de Bosc, écuyer, reçu en 1763 conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, marié en 1764 à Marie-Jeanne de Séguins-Vassieux, en eut lui-même deux fils : 1° Henri-Louis, qui obtint en 1781 le certificat de noblesse prescrit pour obtenir une sous-lieutenance et qui mourut sans alliance; 2° Clément-Casimir qui obtint en 1788 le certificat de noblesse prescrit pour entrer dans la marine et qui épousa en 1795 Marie-Anne-Eugénie de Melon. Eugène-Isidore de Bosc, fils de ce dernier, a eu un fils de son mariage en 1831 avec Mlle Pandin de Saint-Hippolyte.

La famille de Bosc a fourni, outre les personnages mentionnés plus haut, des officiers, un ambassadeur des Pays-Bas décédé en 1786, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Marc de la Calmette, de Scorbiac 1679, d'Oñate 1702, Ferréol d'Argental, de Montaut-Navailles 1719, de Foucaud 1728, du Quesne 1683, Chalvet de Rochemonteix 1734, de Sartre 1705, de Claris de Florian 1734, de Séguins-Vassieux 1764, de Barbeyrac de Saint-Maurice 1792, de Belleval 1797, Pandin de Saint-Hippolyte 1831, etc.

C'est vraisemblablement à cette même souche que se rattachait un Claude Bosc, originaire de Montpellier, qui fut premier commis du Trésor royal et qui mourut en 1678. Ce personnage laissa une fille qui épousa Alexandre Bontemps, premier valet de chambre du roi Louis XIV, et un fils, Claude Bosc, Sgr d'Ivry-sur-Seine, prévôt des marchands de Paris, conseiller d'État, qui mourut en 1715 à

l'âge de soixante-quatorze ans. Jean-Baptiste Bosc, Sgr d'Ivry, fils de celui-ci, procureur général en la Cour des aides de Paris, commandeur des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, mourut en 1759 ne laissant de son mariage avec Mlle Legendre, fille d'un fermier général, que trois filles dont l'une épousa en 1728 le marquis du Guesclin.

Sylvestre Bosc, issu d'une autre famille, était marchand bourgeois de Paris quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut pourvu en 1718 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi et mourut en 1737 n'ayant eu que deux filles mariées l'une à Eustache le Cousturier, Sgr de Mauregard, président au Grand-Conseil, l'autre à Louis Maurin, conseiller en la Cour des aides ; cette dernière eut elle-même trois filles, Mmes Ogier, du Périer et de Montholon.

BOSC de PEYRAN (du). Voyez : **DUBOSC de PEYRAN**.

BOSC de RADEPONT et de VITERMONT (du). Armes : *de gueules à une croix échiquetée d'argent et de sable de trois traits cantonnée de quatre lions d'or lampassés d'azur.* — Couronne : *de Marquis.* — Manteau *de pair de France.*

La famille du Bosc de Radepont et de Vitermont, aujourd'hui éteinte dans les mâles, a été une des plus brillantes de la noblesse de Normandie. Il en existe de nombreuses généalogies dont les principales sont celles qui ont été données par le Père Anselme et par la Chesnaye des Bois. On a cherché à lui attribuer une origine chevaleresque et la Chesnaye des Bois en fait remonter la filiation à un messire Antoine du Bosc, chevalier, sire de Villeneuve, baron d'Épernay et de Basson, près d'Auxerre, en Bourgogne, Sgr du Bourg-Achard, des Planes, de Lamare, en Normandie, qui vendit ses terres de Bourgogne et de Berry pour suivre Robert, duc de Normandie, à la première croisade et qui fut tué sous les murs de Jérusalem le jour même de la prise de cette ville le 15 juillet 1099. On a inscrit le nom de ce personnage aux Salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille du Bosc de Radepont.

La famille du Bosc paraît dans la réalité sortir de la bourgeoisie de Rouen et s'être agrégée à la noblesse au cours du XIVe siècle. Lainé raconte dans son *Nobiliaire du Soisonnais* que ses auteurs furent du nombre des bourgeois de Rouen qui en 1204 capitulèrent avec le roi Philippe-Auguste et lui livrèrent la ville. Chérin, chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'elle fit au XVIIIe siècle pour être admise aux honneurs de la Cour, envoya en 1774 au maréchal du Muy un rapport dans lequel il s'exprime dans les termes suivants : « La famille

« du Bosc est depuis plus de trois cent cinquante ans dans l'ordre de « la noblesse. Elle s'est partagée en quatre branches qui ont rempli « des charges de magistrature et des emplois militaires et formé des « alliances considérables ; mais on ne doit pas dissimuler qu'avant cette « époque elle paraît dans l'ordre de la bourgeoisie de la ville de Rouen, « qu'elle y a occupé des offices municipaux et même de finance et qu'elle « doit son élévation à Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux, qui, après « avoir rempli diverses ambassades et autres commissions impor- « tantes, parvint à la dignité de chancelier de France en 1397... Guil- « laume du Bosc, premier du nom, Sgr de Tindos, d'Esmandreville « et de plusieurs autres terres, était neveu de Nicolas, chancelier de « France, ci-dessus rapporté. Le plus ancien acte qu'on ait de lui est de « l'année 1397 et il n'y prend aucune qualification. Il a celles d'hono- « rable, sage, prudent, noble et puissant dans celui d'un aveu qui « lui fut rendu vers l'année 1400 et celle d'écuyer dans une inféoda- « tion qu'il fit en 1405. En 1406 il présenta au roi Charles VI une « requête dans laquelle il allégua qu'il était noble et seigneur de « fief, qu'il avait servi Sa Majesté dans ses guerres précédentes et « nommément dans celle des Flandres et demanda à jouir des privi- « lèges dont jouissaient les autres nobles de sa condition ; ce prince, « voulant reconnaître ses services et ceux de son aïeul, mort en « Angleterre où il avait été envoyé en otage pour le roi Jean, lui « accorda sa demande par lettres du 6 février de cette année. Ces « lettres ne sont pas proprement un anoblissement, ainsi que divers « auteurs l'ont pensé, mais au moins elles sont une preuve que « l'état noble de l'obtenteur n'était pas certain... »

La filiation suivie de la maison du Bosc remonte à Martin du Bosc, sieur de Tendos et de la Chapelle-aux-Sénéchaux, lieutenant du grand maître des eaux et forêts de Normandie, qui épousa successivement Marie Mustel et Alix de Sitteville et qui, ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356, serait mort en Angleterre en 1360. Nicolas du Bosc, fils du précédent et de sa seconde femme, joua un rôle considérable, fut successivement conseiller au Parlement de Paris en 1372, évêque de Bayeux en 1375, premier président en la Chambre des comptes de Paris en 1397, chancelier de France la même année et mourut à Paris le 20 septembre 1408. Martin du Bosc avait eu trois autres fils nés de sa première union : 1° Jean, qui continua la descendance ; 2° Martin, chanoine de Notre-Dame de Bayeux ; 3° Mathieu, qui fut père de Simon du Bosc, abbé de Jumièges, et de Mathieu du Bosc, évêque de Bayeux et conseiller au Parlement de Paris. Jean du Bosc fut seigneur de Coquereaumont et de Fécamp, épousa sa parente Isabeau Mustel, mourut en 1381 et fut inhumé en

l'église de Saint-Ouen à Rouen. Le fils de celui-ci, Guillaume du Bosc, Sgr de Tendos, de Coquereaumont, etc., fut peut-être le même personnage qu'un Guillaume du Boscq, procureur du duché de Normandie, que le *Dictionnaire des anoblissements* mentionne comme ayant été anobli en 1369. Ce fut lui, en tout cas, qui obtint en février 1406 les lettres de confirmation, de noblesse dont il a été parlé plus haut. Il avait épousé Péronnelle du Busc et en eut plusieurs fils qui partagèrent sa succession le 3 juillet 1412 et dont quatre, Guillaume, Guérouldin, Gueffin et Nicolas, furent les auteurs de quatre grandes branches.

Guillaume du Bosc, écuyer, Sgr de Tendos, de la Chapelle, d'Esmandeville, etc., auteur de la branche aînée, épousa Perrette le Tourneur par contrat du 3 janvier 1410, fut envoyé comme otage en Angleterre par le roi Charles VII et y mourut en 1433. Il laissait, entre autres enfants, trois fils : 1° Guillaume, qui dissipa ses biens et dont la descendance s'éteignit dans la première moitié du XVIe siècle; 2° Robin, qui continua la lignée; 3° Guérouldin, auteur d'un rameau éteint en la personne de Nicolas du Bosc dont la veuve, Antoinette Queval, alors âgée de quatre-vingt-un ans, fut maintenue dans sa noblesse le 22 mai 1670 par jugement M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Robin du Bosc rendit hommage au Roi en 1483 pour sa terre de Beaumoncel; il épousa Jeanne de Cormeilles, dame du Mesnil-Evrard, de Brauville, de Belbeuf et de Franqueville, et en eut deux fils : 1° Guillaume, Sgr de Brauville, panetier du Roi, décédé en 1507, dont la descendance s'éteignit en la personne de David du Bosc, Sgr de Houville, en l'élection des Andelys, maintenu dans sa noblesse le 11 février 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière; 2° Louis du Bosc, Sgr de Radepont, d'Esmandreville, de Beaumoncel, etc., échanson ordinaire des rois Louis XI et Charles VIII, qui épousa Jacqueline le Goupil et qui continua la descendance. Louis du Bosc, Sgr de Radepont et d'Esmandreville, fils de ce dernier, se distingua à la bataille de Marignan en 1515 et à celle de Pavie. Il laissa, entre autres enfants, trois fils : 1° Louis du Bosc, Sgr de Radepont, marié en 1537 à Jeanne Surreau, qui continua la descendance; 2° Jean du Bosc, Sgr d'Esmandreville, deuxième président en la Cour des aides de Rouen, qui fut décapité le 30 octobre 1562 par arrêt du Parlement pour avoir suscité la résistance de cette ville au roi Charles IX et dont les fils moururent sans postérité; 3° Martin, auteur du rameau des seigneurs de Bourneville, en l'élection de Pont-Audemer, qui fut maintenu dans sa noblesse le 17 avril 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, qui fut représenté en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Pont-l'Évêque et qui est aujourd'hui éteint. Le

chef de cette branche, Léonor du Bosc, Sgr de Radepont, fut nommé en 1633 député de la noblesse aux États de Normandie. Son arrière-petit-fils, Jean-Léonor du Bosc, connu le premier sous le titre de marquis de Radepont, maréchal de camp en 1781, épousa en 1774 Mlle d'Espinay-Saint-Luc avec laquelle il fut admis l'année suivante aux honneurs de la Cour de France. Augustin-Victor du Bosc, marquis de Radepont, fils du précédent, gentilhomme de la chambre du Roi, marié en 1802 à Mlle de Clermont-Tonnerre, fut confirmé dans la possession héréditaire du titre de marquis, sur promesse d'institution de majorat, par ordonnance du roi Louis XVIII du 25 juillet 1822 et fut créé en 1827 pair de France héréditaire ; il laissa deux filles, la comtesse de la Tour du Pin-Chambly et la marquise de la Londe, et un fils qui fut le dernier représentant mâle de sa maison et qui mourut en 1889 sans avoir eu de postérité de son mariage avec la vicomtesse de Vaudreuil, née Collot.

Guérouldin du Bosc, auteur de la seconde branche, fut seigneur de Bréthenis; sa descendance s'éteignit en la personne de Claude du Bosc, écuyer, Sgr d'Espinay, demeurant à Lyons, qui fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction le 17 janvier 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

Gueffin du Bosc, auteur de la troisième branche, eut en partage le fief de Coquereaumont, dans la paroisse du Bois d'Ennebout, que le chancelier du Bosc avait acquis en 1406 ; il fut échevin de Rouen en 1452, 1458 et 1461. Son fils, Jean du Bosc, Sgr de Coquereaumont, Fécamps, Espinay, etc., marié en mai 1480 à Marguerite le Cauchois, fut conseiller au Parlement de Normandie. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Jacques du Bosc, chevalier, Sgr de Coquereaumont, Espreville, Espinay, etc., épousa par contrat du 29 juin 1602 Marie d'Humières, héritière de la seigneurie de Vitermont. Il eut trois fils dont l'aîné, Gueffin, fut tué en 1656 au siège de Valenciennes et dont le second, Adrien, Sgr de Coquereaumont, marié le 5 mars 1640 à Charlotte Coutel, et le troisième, Alexandre, Sgr de Vitermont, maréchal de camp, furent maintenus dans leur noblesse le 11 mai 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière. Adrien laissa lui-même plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse le 15 mars 1699 par arrêt des commissaires généraux du Conseil. Cette branche a fourni deux pages du Roi en sa Petite Écurie en 1705 et en 1753 et plusieurs chevaliers de Malte. Son dernier représentant mâle, connu sous le titre de comte de Vitermont, n'a laissé que trois filles, Mme Gaillard de Saint-Germain, née en 1822, décédée en 1882, Mme de Postel et Mme d'Esclavelles. Le comte, le marquis et le chevalier de Vitermont avaient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à

Rouen. M. Édouard Montmerqué demanda vainement le 18 avril 1868 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille du Bosc de Vitermont à laquelle appartenait sa mère.

La quatrième branche, issue de Nicolas, posséda, entre autres biens, la seigneurie de Conches et s'éteignit dans les premières années du XVIIIe siècle.

La famille du Bosc a fourni dans ses diverses branches un chancelier de France, des officiers généraux, des évêques, un pair de France, des gentilshommes de la chambre et des pages du Roi, des chevaliers de Saint-Michel, etc.

Principales alliances : des Essarts, de Sailly, de Mailly, de Rubempré, de Cormeilles, de Nollent, de Briqueville 1574, de Beaulieu de Béthomas, de Bonissent, Bigot de Sommesnil, de Roncherolles, d'Espinay-Saint-Luc 1774, de Montault 1799, de Clermont-Tonnerre 1802, de la Tour de Pin 1833, le Cordier de Bigars de la Londe, de Croismares, Jubert 1574, de Biran de Casteljaloux 1689, de la Luzerne 1685, etc.

Il a existé dans la noblesse de Normandie un certain nombre de familles de Bosc ou du Bosc qui étaient distinctes de la puissante famille dont il vient d'être parlé. Deux d'entre elles, la famille de Bosc-Regnoult et la famille du Bosc de Beaumont, se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Il va consacrer quelques lignes à plusieurs de ces familles qui sont aujourd'hui éteintes.

Une famille DU Bosc, qui possédait, entre autres biens, la seigneurie d'Hermival, au diocèse de Lisieux, portait pour armes : d'*hermines à un lion de sable couronné d'or, armé et lampassé de même*. Son chef, François du Bosc, écuyer, Sgr d'Hermival, marié à Mlle de Moges, était conseiller du Roi en ses Conseils, doyen en la Cour des aides de Normandie quand il fut maintenu dans sa noblesse le 27 février 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, après avoir prouvé sa filiation depuis son bisaïeul, François du Bosc, rappelé comme défunt dans un acte de 1534. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un des membres de cette famille fit en 1785 pour obtenir le grade de sous-lieutenant. La famille du Bosc d'Hermival a fourni plusieurs chevaliers de Malte admis dans l'Ordre en 1638, 1680, 1782.

La famille DU Bosc-HENRY portait : d'*azur à une fasce d'argent surmontée d'un léopard d'or et soutenue d'une croix de Malte de même*. Elle était fort ancienne et on trouve que Jean du Bosc-Henry, du lieu de Drouvart, en la sergenterie de Bernay-Montfort, dans l'élection de Lisieux, fit reconnaître sa noblesse lors de la recherche de Montfaut en 1463. Jean du Bosc-Henry, marié en 1671 à Madeleine Guenet,

fut maintenu dans sa noblesse le 1er janvier 1667 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon ; il fut le bisaïeul de Marie-Félicité du Bosc-Henry, née à Lisieux en 1758, qui fit en 1766 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. D'autres représentants de la famille du Bosc-Henry furent maintenus dans leur noblesse le 1er mars 1669 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Jean-Baptiste du Bosc-Henry obtint par lettres patentes de février 1751 l'érection en baronnie de la seigneurie de Drucourt qu'il possédait dans l'élection de Lisieux. Il fut père de Louis-Auguste, né à Drucourt en 1750, qui fut admis en 1766 parmi les pages de la Petite Écurie. Deux membres de cette famille furent admis dans l'ordre de Malte en 1757 et 1785.

La famille DU BOSC DE LA ROMÉSIE, dans l'élection de Valognes, portait les mêmes armoiries que la famille du Bosc de Radepont, bien qu'elle en fût tout à fait distincte. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. Elle était très ancienne et deux de ses représentants, Jean du Bosc, du lieu de Gréville, en l'élection de Valognes, et Nicolas du Bosc, du lieu de Carquebut, dans l'élection de Carentan, firent reconnaître leur noblesse lors de la recherche de Montfaut en 1463. Cette famille fut encore maintenue dans sa noblesse en 1598 par jugement rendu à Valognes de M. de Mesmes de Roissy, le 8 novembre 1634 par jugement rendu à Valognes de M. d'Aligre, en 1666 par jugement de Chamillart et le 17 juin 1669 par arrêt du Conseil. Louis du Bosc, Sgr de la Romésie, né en 1716, chevalier de Saint-Louis, épousa en 1762 Geneviève des Noyers de Bréchainville; leur fille, Marie-Cécile, née à Toul en 1768, fit en 1778 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Anne-Victoire du Bosc de la Romésie épousa vers 1790 M. Jean de Bourcier de Villers.

Jean DU Bosc, de la paroisse de Digoville, dans l'élection de Valognes, fut anobli par lettres patentes de septembre 1574 moyennant une finance de cent écus. Ses descendants résidaient encore à Digoville quand ils furent maintenus dans leur noblesse en 1666 par jugement de Chamillart. Cette famille portait pour armes : *de gueules à une croix d'argent, le pied fiché d'or, fleurdelysée de même, cantonnée de quatre trèfles d'argent*. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*.

La famille DU BOSC DE LA BRÉRYE, dans l'élection de Falaise, portait pour armes : d'*hermines à trois fasces ondées de gueules; au chevron d'or brochant sur le tout*. Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse le 17 avril 1667 par jugement de M. de Marle.

Il a aussi existé au diocèse de Saint-Brieuc, en Bretagne, une

famille DU Bosc qui y a possédé, entre autres biens, les domaines de la Villeméno, du Précaron, de Quemby, etc. Cette famille portait pour armes : d'*argent à un loup passant de sable, armé et lampassé de gueules*, quelquefois *accompagné de trois feuilles de chêne de sinople et de trois hermines de sable en pointe*. Elle figure de 1469 à 1535 aux réformations et montres de la noblesse des paroisses de Trédaniel, de Moncontour et de Saint-Thèlo et fut maintenue dans sa noblesse d'extraction par arrêt du 11 février 1669 sur preuves de huit générations remontant à Robert du Bosc vivant en 1467. Elle était encore représentée en 1759 par Gabriel du Bosc, écuyer, Sgr de Saint-Thudy.

BOSC-REGNOULT (de). Armes : *de gueules à une bande d'or*.

La famille DE BOSC-REGNOULT appartient à la noblesse de Normandie. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire des communes du département de l'Eure,* de Charpillon. Elle tire son nom de la petite paroisse de Bosc-Regnoult-en-Roumois, ancienne seigneurie de l'élection de Pont-Audemer, aujourd'hui commune du département de l'Eure. Cette paroisse de Bosc-Regnoult avait au moyen âge des seigneurs particuliers qui paraissent n'avoir jamais porté d'autre nom que celui de leur domaine. Richard de Bosc-Regnoult figure dans une liste de possesseurs de fiefs dressée en 1180. Guillaume, Sgr de Bosc-Regnoult, figure dans des actes de 1200 et de 1208. Georges, chevalier, était en 1245 seigneur et patron de Bosc-Regnoult. La famille des seigneurs primitifs de Bosc-Regnoult paraît s'être éteinte dans les dernières années du XIVe siècle.

La seigneurie de Bosc-Regnoult appartenait en 1399 à Guillaume Bourgeois, dit Bosc-Regnoult. Mathieu Mellier était vers 1450 seigneur et patron de la paroisse de Bosc-Regnoult. C'est vraisemblablement d'un de ces deux personnages que descend la famille de Bosc-Regnoult qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette famille a pour premier auteur connu Guillaume de Bosc-Regnoult, Sgr dudit lieu, qui épousa le 31 août 1481 Agnès d'Auvergny. Guillaume de Bosc-Regnoult fut père de Jacques de Bosc-Regnoult, qui épousa Marie Bian et qui passa en 1518 une transaction à Moyaux avec son beau-frère Nicolas de la Haye, et grand-père de Jean de Bosc-Regnoult, qui épousa en 1554 Jeanne Legrand et qui continua la descendance, et de Toussaint qui fut curé de Bosc-Regnoult. Jacques du Bosc-Regnoult, fils de Jean, épousa Geneviève de Becdelièvre et en eut une nombreuse postérité. Jean et Baptiste de Bosc-Regnoult, frères, Sgrs de Bosc-Regnoult, furent maintenus dans leur noblesse le 10 mai 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen ; leur parent, Gilles de Bosc-Regnoult, marié en 1667 à Anne du Quesnoy, fut main-

tenu dans sa noblesse au cours de cette même année par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon. La seigneurie de Bosc-Regnoult passa plus tard à une famille le Chéron qui la revendit vers 1771 à M. Ponthus, fabricant à Rouen, lequel n'eut que deux fils prêtres.

L'ancienne famille de Bosc-Regnoult se perpétua à Bosc-Regnoult jusqu'à nos jours. Un de ses représentants était maire de cette commune sous Napoléon III; un autre était sous Louis XVIII juge de paix de Bourtheroulde et conseiller d'arrondissement. Elle a produit peu de personnages marquants et n'est pas titrée.

Principales alliances : de Croismares, de Malortie 1548, de Becdelièvre, du Quesnoy 1667, de la Rivière, d'Angerville d'Auvrecher 1608, du Fayel, etc.

BOSCAL de RÉALS de MORNAC. Armes : *de gueules à un chêne d'argent surmonté d'une fleur de lys d'or.* — Le rameau fixé en Bretagne porte : d'*azur à un chêne d'argent surmonté d'une fleur de lys d'or et accosté de deux croissants affrontés d'argent.*

La famille Boscal de Réals, aujourd'hui fixée en Saintonge et en Angoumois, est originaire du Languedoc où elle portait primitivement le nom de Bosquat ou Bousquat. Le vicomte Révérend a donné les derniers degrés de sa filiation depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1905. On en trouvera aussi deux tableaux généalogiques dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Ces deux tableaux sont malheureusement en contradiction formelle pour les premiers degrés et ne sont d'accord qu'à partir de noble Antoine Bosquat ou Boscal qui possédait dans la première moitié du XVIe siècle la seigneurie de Réals dans la paroisse de Murviel, au diocèse de Béziers. D'après le premier tableau, que nous appellerons le tableau A, on ignorerait le nom de la femme de ce personnage, tandis que le second tableau, ou tableau B, lui fait épouser par contrat du 20 novembre 1524 demoiselle Anne de Cossé, fille de noble Guillaume de Cossé, de la ville de Béziers. D'après le tableau A cet Antoine Bosquat aurait passé le 15 août 1532 une transaction avec son frère aîné Guiraud et celui-ci aurait été l'auteur d'une famille de Bosquat, aujourd'hui éteinte, qui a occupé un rang distingué à la Chambre des comptes de Montpellier et dont il sera parlé plus bas; d'après ce même tableau ces deux frères auraient été les fils d'un noble Étienne de Bosquat qui n'est connu que par la transaction de 1532 dans laquelle il est mentionné. D'après le tableau B, Antoine Bosquat aurait été fils de noble Hercule Boscal, habitant de Murviel, qui épousa le 12 janvier 1491 demoiselle Barbe de Linias, et petit-fils de noble Bringon Boscal, vivant seigneur de Puisségur, et de demoi-

selle Placide de Réal ; ce second tableau ne fait aucune mention de la prétendue communauté d'origine de la famille Boscal de Réals et de la famille de Bosquat. D'après des travaux généalogiques contemporains Bringon Boscal aurait épousé en 1466 Placide de Réals, dame de Réals ; il aurait été lui-même fils d'un Jean Boscal, marié en 1430 à Charlotte de Murviel, et arrière-petit-fils d'un Guy Boscat vivant en 1352; ces travaux généalogiques ne paraissent pas s'appuyer sur des preuves sérieuses.

Antoine Bosquat, à partir duquel seulement la filiation doit être considérée comme rigoureusement établie, laissa un fils, noble Étienne de Bosquat, Sgr de Réals, qui épousa le 3 janvier 1552 demoiselle Jeanne de Pradines, fille de monsieur maître Pierre de Pradines, docteur en droit. La situation nobiliaire de ces premiers auteurs de la famille Boscal paraît avoir été assez douteuse et on ne voit pas qu'ils aient porté la qualification d'écuyer. Étienne de Bosquat laissa quatre fils dont le second et le troisième moururent sans postérité. Noble François de Bosquat, sieur de Réals, fils aîné d'Étienne, marié le 3 décembre 1585 à Madeleine Destoriac, fut nommé le 1er avril 1588 commandant du château de Pégayrolles; il fut père de Sébastien de Bosquat, Sgr de Réals, marié en 1632 à Charlotte de Goudal, qui fut maintenu dans sa noblesse le 16 octobre 1670 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et dont la descendance ne tarda pas s'éteindre. César Boscal de Réals, le plus jeune des fils d'Étienne de Bosquat et de Jeanne de Pradines, embrassa la profession des armes et quitta le Languedoc. Il devint gentilhomme de la chambre du Roi et capitaine d'une compagnie de 200 hommes au régiment de Piémont et fut tué en 1625 dans un combat livré dans l'île de Ré aux habitants de la Rochelle. Il résidait dans la paroisse de Champaignac, en Périgord, quand il épousa en deuxièmes noces le 27 janvier 1614 Luce Baudouin. Son fils, Léon Boscal de Réals, marié à Cognac le 18 avril 1641 à Marguerite de Courbon, issue d'une des plus vieilles familles nobles de la région, député de la noblesse de Saintonge aux États généraux de Tours en 1651, acquit par échange en 1659 l'importante baronnie de Mornac dont sa descendance a conservé le nom. Il laissa deux fils, Jean-Louis et Charles, qui furent les auteurs de deux grandes branches actuellement existantes. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 20 novembre 1699 par jugement de Bégon, intendant de La Rochelle.

L'auteur de la branche aînée, Jean-Louis de Boscal de Réals, connu sous le titre de baron de Mornac, marié le 19 juillet 1672 à Anne Thibaud de la Carte, était en 1674 commandant la noblesse du gouvernement de Brouage, dans l'île de Ré. Son fils, César-Léon, connu sous

le titre de comte de Mornac, marié en 1704 à Mlle de Saligné de la Chaize, eut une brillante carrière militaire et fut nommé brigadier des armées du Roi. Deux des petits-fils de celui-ci, Pierre Boscal de Réals, comte de Mornac, chevalier de Saint-Louis, marié à Luçon en 1779 à Mlle le Roux de la Corbinière, et Louis Boscal de Réals, Sgr de Badiole et de Valans, marié en 1776 à Mlle de Béchillon, ont été les auteurs des deux rameaux actuellement existants de cette branche. L'aîné d'entre eux, Pierre Boscal de Réals, comte de Mornac, demeurant à Saintes, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville; un de ses frères, Michel Boscal de Réals-Mornac, Sgr de la Baritaudière, décédé dans la suite sans laisser de postérité masculine, prit part à celles tenues à Saint-Jean-d'Angély; Louis, enfin, Sgr de Valans, auteur du second rameau, prit part à celles tenues à la Rochelle. François, comte de Mornac, né en 1783, fils unique de Pierre, fut colonel des armées vendéennes et député de la Charente-Inférieure sous Charles X; un de ses fils, Léon périt dans la guerre de Crimée; un autre, Raoul-Gustave, né en 1830, a été nommé général de brigade en 1886. Charles-François, né en 1777, connu sous le titre de comte de Réals, fils aîné de Louis et chef du second rameau, fut maire de Saintes et député de la Charente-Inférieure sous la Restauration; il mourut en 1866 sans laisser de postérité masculine et les représentants actuels de ce rameau descendent de son frère, Léon-César Boscal de Réals, directeur des contributions indirectes, marié à Saint-Jean-d'Angély en 1819 à Mlle le Veneur de Beauvais.

L'auteur de la branche cadette, Charles-César de Boscal de Réals, capitaine des vaisseaux du Roi, épousa en 1679 Marie-Madeleine Thibaud de la Carte, sœur de sa belle-sœur. Son petit-fils, Henri-César Boscal de Réals, né à Rochefort en 1723, chef d'escadre des armées navales, vint se fixer à Brest, en Bretagne, par le mariage qu'il contracta dans cette ville en 1762 avec Marie-Josèphe Moutier des Longchamps. Il fut père de Charles-Henri Boscal de Réals, né à Brest en 1770, officier d'infanterie, qui épousa en 1798 Mlle de la Tullaye, et grand-père de Casimir-Joseph Boscal de Réals, né en 1799, qui a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1826 avec Mlle de Kersaint-Gilly.

La famille Boscal de Réals a fourni, outre les personnages mentionnés plus haut, de nombreux officiers de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Courbon 1641, Achard, Thibaud de la Carte 1672, 1679, de Bourigan du Ré, le Berthon de Bonnemie 1740, de Béchillon 1776, le Mousin de Nieul, de Barbeyrac de Saint-Mau-

rice 1813, de Montalembert 1845, de Boislinard, de la Borde-Lassalle 1853, de Parfouru 1798, de la Tullaye 1798, de Rodellec du Porzic 1828, de Kersaint-Gilly 1826, de Lesguern 1863, de Kergariou, du Vergier de Kerhorlay 1855, de la Lande de Calan 1898 de Cazenove de Pradines 1889, de la Faire 1825, le Veneur de Beauvais 1819, du Botmiliau 1847, de Villelume 1900, etc.

La famille de Bosquat, qui a occupé un rang distingué à la Chambre des comptes de Montpellier, revendiquait, comme il a été dit plus haut, une origine commune avec la famille Bosquat ou Boscal de Réals et en portait les armoiries. D'après le tableau A du *Nouveau d'Hozier*, elle aurait eu pour auteur un noble Guiraud de Bosquat qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle et qui aurait été le frère aîné d'Antoine de Bosquat, auteur de la famille Boscal de Réals. Ce Guiraud de Bosquat aurait épousé demoiselle Marie Martin; il aurait été père de noble Hercule de Bosquat, qui épousa le 24 mai 1537 demoiselle Catherine de Thomas, et grand-père de noble Bernard de Bosquat qui épousa demoiselle Jeanne de Cabrol et qui fit son testament le 7 mai 1637. Celui-ci laissa trois fils : 1° Balthazar, qui continua la descendance ; 2° noble Gabriel de Bosquat, écuyer, dont la descendance paraît s'être éteinte en la personne de son petit-fils Pierre, marié en 1696 à Madeleine de Séverac et maintenu dans sa noblesse en 1698 par jugement de l'intendant Lamoignon ; 3° noble Marc-Antoine de Bosquat, Sgr de Saint-Romme, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans en 1631, dont la descendance paraît s'être éteinte en la personne de ses petits-fils, également maintenus nobles en 1698 par M. de Lamoignon. Noble Balthazar de Bosquat épousa Jeanne de Belot. On peut voir dans les manuscrits de Chérin que leur petit-fils, noble Jean-Placide de Bosquat, sieur d'Olivet, docteur et avocat au Parlement de Toulouse, viguier de Saint-Pons de Thonières, marié le 22 octobre 1651 à Marguerite de Vidal de Lasteules, se désista de lui-même de ses prétentions nobiliaires devant l'intendant Bezons par acte de mai 1668. Le fils de celui-ci, noble Jean de Bosquat, sieur d'Olivet, marié en 1691 à Marie Darène de l'Espignan, acquit le 10 août 1690 l'office anoblissant de conseiller maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier; il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et parvint à se faire maintenir dans sa noblesse avec ses cousins le 3 juin 1698 par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc. Il obtint des lettres d'honneur le 31 janvier 1728 et eut pour successeur dans sa charge son fils, noble François-Gaspard de Bosquat, qui obtint à son tour des lettres d'honneur en 1764. Le fils de ce dernier, Jean-Emmanuel de Bosquat, chevalier, pourvu de la même charge en 1755, la possé-

dait encore quand il prit part avec son fils en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier. Cette famille de Bosquat s'est éteinte au cours du XIXe siècle en la personne de trois sœurs ; l'une d'elles, la marquise de Masclary, est décédée à Montpellier en 1869 à l'âge de soixante-sept ans.

BOSCARY, BOSCARY de ROMAINE, BOSCARY de VILLEPLAINE. Armes : *d'azur à un château d'argent, maçonné de sable, surmonté d'une épée d'or et d'une branche de lys au naturel posées en sautoir.* — L'écu timbré *d'un casque de profil orné de ses lambrequins.* — Supports : *deux lions armés et lampassés de gueules.* — Devise : *Amor Patriæ.*

La famille Boscary est originaire du village de Villeplaine, près de Séverac-le-Château, en Rouergue. Elle était représentée au XVIIIe siècle par deux branches qui occupaient un rang honorable dans la bourgeoisie de leur région.

L'une de ces branches, fixée dans la petite ville de Saint-Côme, demeura non noble ; cette branche comptait encore des représentants sous Napoléon III.

Jean Boscary, chef de l'autre branche, vint se fixer à Lyon après le mariage qu'il contracta vers 1730 avec Marguerite Chol et fut un des avocats les plus réputés de cette ville. Jean Boscary laissa une nombreuse postérité. L'aîné de ses fils, François Boscary, marié à Mlle Barroux et décédé en 1809, exerça également avec distinction la profession d'avocat et fut l'auteur d'une branche qui est demeurée non noble. Il sera parlé plus bas du second fils, Jean Boscary, sieur de Romaine, né en 1747. Un troisième fils, Jean-Joseph, né en 1757, connu sous le nom de Boscary de Villeplaine, vint se fixer à Paris, fut un des plus riches agents de change de cette ville, montra à l'époque de la Révolution un grand dévouement à la Famille Royale, fut autorisé par ordonnance du 11 février 1820 à joindre régulièrement à son nom celui de : DE VILLEPLAINE, fut anobli par lettres patentes du 23 avril 1824 et mourut en 1827 dans son bel hôtel de la place Vendôme sans avoir eu d'enfants de son mariage avec sa nièce Alexandrine Boscary de Romaine, décédée en 1850. Le salon de Mme Boscary fut un des plus célèbres de Paris à l'époque de la Restauration et mérita des contemporains le surnom de *Paradis de Mahomet* en raison du grand nombre de jolies femmes qui s'y réunissaient.

Jean Boscary, né en 1747, second fils de Jean et Marguerite Chol, vint se fixer à Paris et acheta dans les environs de cette ville la terre importante de Romaine dont il joignit le nom au sien. Il acquit dans le commerce une fortune considérable, fut nommé en 1791

député de Paris à l'Assemblée législative et mourut en 1797. De son mariage avec sa cousine, Anne Chol de Clercy, il laissa, outre, plusieurs filles, deux fils, Jean et Antonin Boscary de Romaine, qui ont été les auteurs de deux rameaux. Jean Boscary de Romaine, l'aîné de ces deux frères, longtemps maire de Romaine fut anobli par lettres patentes du 8 mai 1829 ; son fils, Jean-Félix, autorisé par décret du 14 juillet 1860 à joindre régulièrement à son nom celui de : DE ROMAINE, mourut en 1876, survivant à son fils unique et à sa fille aînée, Mme de Montgeon, et ne laissant que sa seconde fille, la marquise de Chérisey, décédée en 1891. Antonin Boscary de Romaine, né en 1782, sous-préfet de Beauvais, mourut en 1824, laissant deux fils, Jean-Louis et Édouard-Georges, celui-ci né en 1824, qui furent autorisés le premier par ordonnance du 4 septembre 1840, le second par ordonnance du 15 décembre 1846, à substituer au nom de Boscary de Romaine qu'avait porté leur père celui de BOSCARY DE VILLEPLAINE. Ce rameau est également éteint dans les mâles.

On trouvera d'intéressants renseignements sur la famille Boscary dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1877.

Principales alliances : Chol de Clercy, de Faure de Villepassans de Saint-Maurice 1877, d'Avon de Collongue 1869, Ramond du Taillis 1810, Foucher de Careil, Daniel d'Eurville de Grangues 1839, de la Tour du Pin-Verclause 1838, Cavelier de Montgeon 1846, de Chérisey 1862, Colomb, de Chaubry de Troncenord 1901, etc.

BOSCAS (de). Armes : d'*argent à un arbre de sinople accompagné d'un lion de sable, lampassé de gueules, passant devant le pied de l'arbre ; au chef d'azur chargé de trois roses d'or.*

Le nom DE BOSCAS était honorablement connu dès le XVIIe siècle dans la haute bourgeoisie du Quercy. Pierre Boscas, conseiller médecin ordinaire du Roi à Cahors, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. La famille de Boscas s'agrégea à la noblesse dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et un de ses représentants, M. de Boscas de Cazerac, garde du corps, prit part en 1789 aux assemblées que cet ordre tint à Cahors. Ce même M. de Boscas fut en 1809 nommé député du Lot au Corps législatif.

La famille de Boscas n'est pas titrée.

Principales alliances : d'Auzac de la Martinie 1857, Duval de Saint-Méard, etc.

BOSCHATEL (**Bouygues de**). Voyez : BOUYGUES DE BOSCHATEL.

BOSCHER-DELANGLE et BOSCHER des ARDILLETS.

Le nom de BOSCHER, très répandu dans le département des Côtes-

du-Nord et dans celui d'Ille-et-Vilaine, a été porté dans cette région par un certain nombre de familles de haute bourgeoisie.

La famille Boscher-Delangle descend de Charles Boscher de Langle qui était notaire à Saint-Thélo dans les dernières années du XVIIIe siècle. Un de ses représentants, Augustin Boscher-Delangle, né à Loudéac en 1840, zouave pontifical, puis banquier à Loudéac, conseiller général des Côtes-du-Nord, fut élu député du même département en 1881, puis en 1885.

M. Boscher des Ardillets, né en 1820, gendre du baron Boullé, fut pendant quarante ans membre du Conseil de préfecture des Côtes-du Nord ; il a laissé plusieurs fils.

Une famille Boscher, aujourd'hui éteinte, a possédé les seigneuries de Launay et de Kerdaniel et fut condamnée comme usurpatrice de noblesse par arrêt de 1668. C'est à cette famille qu'appartenait Jacques Boscher des Aulnays, né à Saint-Malo en 1661, célèbre corsaire, oncle maternel de Duguay-Trouin.

BOSCHERON et BOSCHERON-DESPORTES. Armes de la branche confirmée dans sa noblesse en 1817 : *de gueules à un canon monté sur son affût d'or, au chef d'argent chargé de trois tourteaux d'azur ; à l'écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or.* — Armes concédées en 1820 à la branche des Boscheron-Desportes : *tiercé en fasce : d'azur à une fleur de lys d'or, d'argent à trois tourteaux d'azur et de gueules au canon sur son affût d'or.*

La famille Boscheron appartenait au XVIIIe siècle à la bourgeoisie parisienne. François Boscheron, décédé en 1777, était payeur des rentes de l'Hôtel de ville et administrateur de l'Hôtel-Dieu. Il fut père de Guillaume-Raphaël Boscheron, conservateur des hypothèques de la ville de Paris, décédé en 1784, qui fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, et grand-père de Jacques-Edouard Boscheron, né en 1749, conseiller général de la Seine, qui fut maintenu dans sa noblesse comme fils d'un secrétaire du Roi et autorisé à charger ses armoiries d'une fleur de lys d'or par lettres patentes du 8 février 1817 et qui a lui-même laissé postérité.

Charles-Edouard Boscheron-Desportes, issu d'une autre branche de la même famille, conseiller en la Cour des aides en 1781, maître des requêtes au Conseil d'État en 1788, président à la Cour royale d'Orléans sous la Restauration, reçut une concession d'armoiries par lettres patentes du 17 août 1820. Il fut père de Charles-François Boscheron-Desportes, né en 1797, président à la Cour d'appel de Bordeaux, qui mourut dans cette ville en 1874 sans avoir contracté d'alliance.

BOSCQ (du), en Guienne. Armes : d'*or à trois arbres de sinople posés sur une terrasse du même, au lévrier de sable passant au pied des arbres ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux lions.*

O' Gilvy a donné une généalogie de la famille du Boscq dans le deuxième volume de son *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne.* On trouvera une rectification de cette généalogie dans le troisième volume de ce même *Nobiliaire.* Monsieur maître Jean du Boscq, nommé en mai 1653 conseiller du Roi, clerc et secrétaire ordinaire de la ville de Bordeaux, fut anobli par lettres patentes données à Bordeaux en octobre 1659 et enregistrées le 10 mars 1660 ; il paraît être décédé sans postérité. Son frère, Pierre du Boscq, consul de la ville de Bordeaux en 1668, marié à Jeanne de la Fargue, fut père de Jean II du Boscq, qui épousa le 16 mai 1662 Flore Lucinet, et grand-père de Guillaume du Boscq, conseiller du Roi, clerc et secrétaire ordinaire de la ville de Bordeaux, qui épousa Isabeau Barreyre et qui fut à son tour anobli par lettres patentes de mai 1716 enregistrées le 7 juillet suivant. François-Augustin du Boscq, fils de ce dernier, fut seigneur de Siran et de Ténac, en Médoc ; il épousa le 22 avril 1751 Jeanne Chaperon et en eut deux fils, Marc-Henry et Jacques, qui pendant la Révolution servirent avec distinction à l'armée des Princes. L'aîné de ces deux frères fut connu le premier après le rétablissement de Louis XVIII sous le titre de baron du Boscq qui depuis lors a été conservé par le chef de la famille ; il ne laissa qu'un fils qui mourut sans alliance. Son neveu, Joseph-Alphonse du Boscq, né en 1819, fils puîné de Jacques, a fait partie pendant de longues années du conseil général de la Gironde ; il a laissé une fille unique, la comtesse de Clinchamps, et a été l'oncle des représentants mâles actuels de la famille du Boscq.

Principales alliances : Chaperon 1751, de Castelnau d'Essenault, de la Roque-Bouillac, de Maignol de Bordes, de la Seiglière, de Clinchamps, Pédesclaux 1837, etc.

La famille du Boscq actuellement existante est distincte d'une famille du même nom, aujourd'hui éteinte, qui a appartenu à la noblesse de la même région. Cette famille, qui a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Canteloup, en la paroisse de Cérignan, près de Bordeaux, portait pour armes : d'*or à trois fasces de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* Son chef, François du Boscq, Sgr de Canteloup, fut maintenu dans sa noblesse le 11 mai 1698 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Elle avait contracté des alliances avec les familles de Fumel 1578, de Hautefort 1653, de Caplane 1658, de Lalane 1666, etc.

BOSCQ de CUSSY (du). Voyez : DUBOSCQ DE CUSSY.

BOSCQ de PESQUIDOUX (du). Voyez : DUBOSCQ DE PESQUIDOUX.

BOSCQ de BEAUMONT (du). Armes : d'*azur à une croix échiquetée d'argent et de sable de deux traits, cantonnée de quatre lions d'or.*

Malgré la ressemblance des armoiries, la famille DU BOSCQ DE BEAUMONT, honorablement connue en Normandie, est tout à fait distincte de la famille du Bosc de Radepont et de Vitermont à laquelle il a été consacré plus haut une notice. Elle descend de Thomas du Boscq, sieur du Breuil, qui obtint en 1697 des lettres patentes d'anoblissement dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier* et qui obtint au mois de juin de la même année le règlement de ses armoiries. Les lettres de noblesse de 1697 ayant été révoquées par l'édit d'août 1715, Michel du Boscq, sieur de Beaumont, domicilié à Bayeux, descendant de Thomas, régularisa sa situation nobiliaire en se faisant pourvoir par lettres patentes du 30 août 1770 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi au Grand Conseil. Il était encore en charge quand éclata la Révolution.

La famille du Boscq de Beaumont n'est pas titrée.

Principales alliances : du Crest de Villeneuve, de Courcy-Kingsale, etc.

BOSELLI. Armes : *de sinople à un bœuf* (aliàs *à un cheval*) *d'or, galopant, monté par un guerrier au naturel.* — Devise : *A. F. R. L. N. D.* (Ce qui signifie *A furore rusticorum libera nos, Domine*).

La famille BOSELLI qui est fixée en France de nos jours est originaire de l'Italie où le nom de Boselli est très répandu. Il existe actuellement dans ce pays, à Bologne, une famille noble du même nom qui a reconnu les Boselli de France comme ayant eu avec elle dans le passé une origine commune. Cette famille Boselli, de Bologne, revendique une origine très reculée. Les généalogistes la font descendre d'un certain Ambroise Boselli qui au cours du IXe siècle aurait été créé comte de Bergame par l'empereur Charles le Gros et qui aurait épousé une fille naturelle de l'empereur Charles le Chauve. On sait combien peu de cas on doit faire de ces origines légendaires qui ne peuvent s'appuyer sur aucune preuve sérieuse. Ce qui est certain, c'est que la famille Boselli, actuellement existante à Bologne, est originaire de Bergame et qu'elle occupait dès le XIVe siècle un rang distingué dans cette ville. La souche se partagea dès ces temps reculés en plusieurs branches.

Le chef de la branche aînée reçut le titre héréditaire de comte du Saint-Empire par lettres de l'empereur Frédéric III du 8 février 1469.

Cette branche, après avoir occupé un rang brillant, s'éteignit avec Scipion, comte Boselli, officier au service du roi de France, nommé en 1738 lieutenant-général de ses armées, qui mourut en 1747.

Une seconde branche, éteinte dans les mâles en 1836, était allée se fixer à Ferrare. Son chef reçut le titre héréditaire de marquis le 2 juin 1666 par diplôme de Jean-Casimir, roi de Pologne.

Une troisième branche alla se fixer en Autriche au cours du xve siècle et acquit dans ce pays les comtés de Burchausen et de Schinderburg. Son chef reçut le titre de comte par diplôme du 13 août 1477 de l'empereur Frédéric III. Cette branche revint dès la fin de ce même siècle se fixer à Bergame ; elle passa plus tard à Bologne où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Son chef, Antonio Boselli, comte du Saint-Empire romain, né le 2 mai 1824, est décédé en 1885, laissant quatre enfants de son mariage avec Emilia Bigatti-Minghetta.

La famille Boselli qui existe aujourd'hui en France prétend être un rameau détaché de cette troisième branche. Elle descend de Giovanni Boselli qui habitait Savone, en Ligurie, dans les dernières années du xvie siècle et qui aurait été le propre frère de Pierre Boselli, un des auteurs des Boselli de Bologne. La descendance de Giovanni Boselli se perpétua à Savone honorablement, mais sans grand éclat, jusqu'à l'époque de la Révolution française. Plusieurs représentants de la famille Boselli exercèrent dans cette ville des fonctions municipales et quelques-uns d'entre eux obtinrent même le titre de président du Conseil des Anciens. La situation nobiliaire de ces Boselli de Savone paraît toutefois avoir été assez douteuse, bien que quelques-uns d'entre eux figurent, du reste dans un très petit nombre d'actes, avec le titre de marquis que de tout temps les Italiens se sont accordé à eux-mêmes avec la plus grande facilité. Benoît-François Boselli, qui vint le premier établir sa résidence en France, était né à Savone le 30 décembre 1768 ; son acte de baptême le dit simplement fils de François Boselli et d'Anne Lanti. Devenu Français après l'annexion de la Ligurie, il fut nommé commissaire des relations commerciales à Marseille où il possédait une maison de commerce, puis ministre plénipotentiaire près la République batave, fut enfin élu en 1807 député du département de Montenotte au Corps Législatif, vint alors habiter Paris, s'y maria, y demeura fixé après les événements de 1814 et de 1815 et y mourut le 7 février 1826. Il laissa deux fils, François-Timoléon Boselli, né à Paris en 1806, marié à Bathilde Jomard, et Priamar-Benedetto Boselli, préfet sous Napoléon III, commandeur de la Légion d'honneur, marié à Jenny de Lespérut, qui ont l'un et l'autre laissé postérité masculine. En 1880, les Boselli de France entrèrent en relations avec ceux de

Bologne et se firent reconnaître par ceux-ci comme issus d'une même souche. Une convention de famille intervenue le 7 janvier 1885 entre les Boselli de Bologne et ceux de France autorisa ces derniers à relever le titre de marquis accordé en 1666 par le roi de Pologne à la branche de Bergame, éteinte en 1836. Malgré cette convention le chef actuel des Boselli de France, M. Jules Boselli, né en 1847, ancien juge au tribunal de la Seine, marié successivement en 1874 à Mlle Jeannet et en 1879 à Mlle de Rochemonteix, n'a pas relevé ce titre de marquis et se contente de porter le titre de comte romain qui lui fut concédé par le Pape en 1882. Son cousin germain, Paul Boselli, né en 1841, ancien auditeur au Conseil d'État, marié en 1867 à Mlle Scrive, ne porte pas de titre.

On trouvera des renseignements sur la famille Boselli dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1882.

Il existe à Parme une famille Boselli qui porte les mêmes armoiries que la famille Boselli de Bologne et qui peut en être une branche détachée à une époque demeurée en tout cas inconnue. Cette famille Boselli fut agrégée à la noblesse de Parme en 1686 et son chef reçut le titre de comte en 1750. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Annuaires de la Noblesse italienne* de 1879 et de 1883.

BOSGUÉRARD. Armes : d'*argent à un chevron de gueules accompagné en pointe d'une plante de fougère de sinople ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille Bosguérard est anciennement et honorablement connue à Évreux où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Messire Jean Bosguérard, docteur en théologie, était en 1683 principal du collège d'Évreux et chanoine de la cathédrale. Pierre-Charles-Antoine Bosguérard ou Boscguérard, lieutenant-général au bailliage d'Évreux, fut anobli par lettres patentes du 29 mai 1750. M. du Bosc-Guérard prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rouen.

BOSIO.

François-Joseph Bosio, né à Monaco en 1769, célèbre sculpteur, membre de l'Institut, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, officier de la Légion d'honneur, décédé sans postérité à Paris en 1842, avait reçu le titre personnel de baron par ordonnance du roi Charles X du 11 mai 1828. Il avait eu un frère aîné, Jean-François Bosio, né à Monaco en 1762, peintre distingué, professeur de dessin à l'École polytechnique, dont la descendance, demeurée non noble, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

BOSMELET (Thomas de) Voyez : Thomas du Fossé de Bosmelet.

BOSQUIEL de BONDUÈS (du). Armes : d'*azur à un franc canton d'argent*, quelquefois *chargé d'un écureuil au naturel*.

Il existe dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, une généalogie de la famille DU BOSQUIEL. Cette famille occupait dès le XVIIe siècle un rang distingué dans la bourgeoisie de Flandre. Jean-Joseph du Bosquiel, sieur d'Helleville, marié le 12 janvier 1714 à Marie-Catherine Imbert, fut pourvu le 27 mai 1713 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Flandre et conserva cette charge jusqu'à sa mort. Son fils, François-Joseph du Bosquiel, Sgr de Bondues, reçut quittance le 12 janvier 1773 de la somme de 6.000 livres qu'il avait versée pour être confirmé dans tous les droits et privilèges de la noblesse. Le fils de celui-ci, Henri-Joseph du Bosquiel, écuyer, Sgr d'Elfaut et du fief d'Escobecque, marié à Lille en 1770 à Anne Goudeman, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de cette ville tant en son nom qu'en qualité de tuteur de ses deux fils, Albert et Henri-Joseph-Clément du Bosquiel, propriétaires des fiefs de Monnequin et de Portingal. Albert du Bosquiel, avait fait en 1786 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant ; il mourut à Lille en juillet 1854 à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La famille du Bosquiel paraît être aujourd'hui éteinte.

Principales alliances : de Croix, de Malet de Coupigny, de Courteville, d'Hespel, le Sergeant de Monnecove vers 1840, etc.

La famille du Bosquiel dont il vient d'être parlé était peut-être une branche détachée à une époque très reculée d'une famille du même nom qui portait les mêmes armoiries et qui a occupé un rang brillant en Flandre. Un représentant de cette famille, Jacques du Bosquiel, était président en la Chambre des comptes de Lille quand il fut anobli sans finance le 13 juillet 1564. Son frère, Guillaume, Sgr du Coutre, était maréchal héréditaire du Boulonais.

BOSQUILLON de JARCY, de MARIGNY, de BOUCHOIR, de FRESCHEVILLE, de JENLIS, d'AUBERCOURT, du FAY. Armes : d'*azur à trois serpettes d'argent emmanchées d'or, posées en pal, 2 et 1 ; au chef d'argent chargé de trois roses de gueules*.

M. Courtaux a donné de nos jours une intéressante et très consciencieuse généalogie de la famille BOSQUILLON. Cette famille est connue à Montdidier, en Picardie, depuis les premières années du XVIe siècle et occupait dès cette époque un rang honorable dans la bourgeoisie de cette ville. D'après une tradition elle serait originaire d'Angleterre et serait venue se fixer en Picardie à l'époque de la guerre des Deux-Roses.

Colart Bosquillon, auquel le travail de M. Courtaux fait remonter la filiation suivie, mourut à Montdidier le 3 septembre 1508. Il fut père d'Antoine Bosquillon, marguillier de l'église Saint-Pierre de Montdidier, qui épousa Jeanne de la Rue et qui est mentionné dans un acte du 5 septembre 1513, et grand-père de Nicolas Bosquillon, échevin de Montdidier, qui mourut le 10 décembre 1590. Ce dernier avait épousé successivement Jeanne Parmentier, décédée en 1551, et Françoise du Pré ; il eut du premier lit, entre autres enfants, deux fils, Antoine Bosquillon, sieur de Bouchoir, qui continua la lignée, et François Bosquillon, sieur du Fay, dont la descendance, demeurée non noble, s'éteigniten la personne de Mme Lottin, née Bosquillon du Fay, décédée à Montdidier en 1853 à l'âge de quatre-vingt sept ans. Antoine Bosquillon, sieur de Bouchoir, licencié ès lois, avocat en Parlement, conseiller du Roi, contrôleur et élu en l'élection de Montdidier, fut nommé maire de cette ville en 1557. Il laissa, entre autres enfants, une fille, Mme Aubé de Bracquemont, et deux fils, David et Jean, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, David Bosquillon, sieur de Boivin, licencié ès lois, vint se fixer à Clermont-en-Beauvaisis, fut lieutenant-général civil et criminel au bailliage de cette ville, épousa en 1595 Jeanne le Caron de Canly et mourut en 1613. Sa descendance se partagea en un certain nombre de rameaux dont les uns demeurèrent à Clermont tandis que d'autres allèrent se fixer à Senlis. Le chef d'un de ses rameaux, Jean-Auguste Bosquillon, sieur de Maignelay et de Blangy, né en 1708, fut pourvu en 1764 de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Amiens et obtint des lettres d'honneur en 1785 ; il survécut à son fils unique, Jean-Auguste, qui fut pourvu de la même charge en 1766 et qui mourut sans postérité en 1776. Le seul rameau de cette branche qui se soit perpétué jusqu'à nos jours est connu depuis le XIXe siècle sous le nom de Bosquillon de Jarcy ; on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement.

L'auteur de la seconde branche, Jean Bosquillon, sieur de Bouchoir en partie, contrôleur au grenier au sel de Montdidier, élu en l'élection de cette ville, épousa le 30 novembre 1614 Jacqueline de Candeau, fille d'un garde héréditaire du scel du Boulonais. Son fils, Daniel-Paul Bosquillon, sieur de Bouchoir en partie, né en 1621, abjura le protestantisme en 1639, acquit dans un âge avancé, le 13 février 1706, l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi près la Cour des monnaies de Paris et le conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1711. Il avait épousé le 3 novembre 1643 Jeanne Cousin, dame de Jenlis, fille d'un conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Montdidier, et

en eut quinze enfants. Trois de ses fils, Louis Bosquillon, sieur de Bouchoir, Paul Bosquillon, sieur de Frescheville, et Nicolas-Édouard Bosquillon, sieur de Jenlis, furent les auteurs de trois rameaux.

Louis Bosquillon, sieur de Bouchoir, né à Montdidier en 1648, auteur du premier rameau, fut receveur alternatif des tailles en l'élection de Montdidier, épousa en 1682 Marie-Anne de la Morlière et mourut en 1711. Sa descendance s'éteignit avec Félix-Luglien Bosquillon de Bouchoir, né à Montdidier en 1770, qui fit en 1781 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire et qui fut dans la suite chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis.

Paul Bosquillon, sieur de Frescheville, né en 1663, auteur du second rameau, épousa en 1696 Agnes-Renée Cauvel ; leur petit-fils, Édouard Bosquillon de Frescheville, né en 1754, fit en 1766 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Ce rameau s'est perpétué avec distinction. Un de ses représentants était de nos jours général de brigade et député du Nord.

Nicolas-Édouard Bosquillon, sieur de Jenlis, auteur du troisième rameau, fut procureur du Roi à Montdidier et syndic des notaires de cette ville; il épousa en janvier 1692 Françoise Gambart. Il fut père de Louis-Édouard Bosquillon de Jenlis, né en 1696, maire de Montdidier en 1754, et grand-père de Louis-Édouard Bosquillon de Jenlis, né en 1729, maire de Montdidier en 1764, qui épousa en 1781 Mlle Piton de la Tour. Celui-ci laissa trois fils, Édouard Bosquillon de Jenlis, Charles-Louis Bosquillon de Jenlis, décédé en 1860, et Charles Bosquillon d'Aubercourt, né en 1790, sous-préfet de Montdidier, décédé en 1881, qui furent les auteurs de trois sous-rameaux:

Louis Bosquillon, sieur de Bouchoir en partie, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Montdidier, Daniel Bosquillon de Bouchoir, ancien conseiller du Roi élu en l'élection de Montdidier, François Bosquillon, conseiller du Roi, receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Montdidier, Edouard Bosquillon, procureur au bailliage de Montdidier, eurent leur blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696.

Firmin-Paul Bosquillon, chevalier, Sgr de Frescheville et du fief de Sailly-le-Sec, et M. Bosquillon de Jenlis prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montdidier. MM. Bosquillon, avocat aux Conseils, et Bosquillon du Plessis prirent part cette même année à celles tenues à Paris.

La famille Bosquillon a fourni de nombreux officiers, des magistrats distingués, etc.

Aucune de ses branches n'est titrée.

Principales alliances : Demieux de Morchesne, de Bonnault, Lion,

Aubé de Bracquemont 1592, Borel de Brétizel 1904, le Caron 1595, Cauvel (de Beauvillé) 1696, Tavernier de Boulongne 1704, le Maréschal, Chrestien de Beauminy, Seroux de Bienville 1741, Auvray de Coursannes 1837, du Passage, de France 1901, etc.

BOSREDON et BOSREDONT (de). Armes de la branche aînée : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un lion d'or couronné à l'antique du même; aux 2 et 3 de vair plein.* — Armes de la seconde branche : *de gueules à deux lions léopardés d'or l'un sur l'autre, couronnés à l'antique du même; au chef de vair de trois traits.* — Couronne : *de Marquis.* — Cimier : *une tête de cerf.* — Supports : *deux lévriers.* — Devise : *Memento mei.* — Cri de guerre : *Bosredon!*

La famille DE BOSREDON ou DE BOSREDONT appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de l'Auvergne. M. Tardieu en a publié en 1883 une généalogie très intéressante et très complète.

Elle avait pour nom primitif celui de DACBERT. Une tradition, qui ne s'appuie naturellement sur aucune preuve sérieuse, la fait descendre d'un Dagbert, vivant en 913, qui était fils puîné d'Adhémar, sire de Bourbon. Son premier auteur connu, Jean Dacbert, est mentionné comme témoin dans un contrat de vente passé en 1230. On suppose que ce personnage avait épousé l'héritière du château et de la seigneurie de Bosredon, situés près de Volvic, dont sa descendance a conservé le nom, et qu'il était venu d'une province voisine se fixer en Auvergne à la suite de ce mariage. C'est à la famille des seigneurs primitifs de Bosredon que paraît avoir appartenu un Gérald de Bosredon qui se croisa en 1219; le nom de ce gentilhomme a été inscrit aux Salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes suivantes : d'*azur au lion grimpant d'argent.* La terre de Bosredon fut vendue le 6 décembre 1523 à la famille de Pierrefitte par Jean de Bosredon, baron d'Herment; elle passa plus tard à une famille Valette qui la possédait encore en 1789 et qui fit construire en 1784 le château actuel de Bosredon.

Jean Dacbert, mentionné plus haut, paraît avoir été père d'un Hugues Dacbert, damoiseau, Sgr de Bosredon (dominus de Bosco Rotundo), qui en 1270 légua quatorze livres à l'abbaye de Sainte-Allyre. La femme de ce seigneur, Agnès de Chaussecourte, est mentionnée dans un acte de vente de 1260. On leur attribue pour fils un Étienne Dacbert, damoiseau, Sgr de Bosredon, qui rendit un hommage à Pierre de Chalus le mercredi après la Toussaint 1304 pour son fief du Mas de Léger, dans la paroisse de Condat. Un des fils cadets de celui-ci peut avoir été l'auteur d'une famille de Bosredon, éteinte vers la fin du XVe siècle, qui possédait une terre de son nom dans la paroisse

de Chantelle, en Bourbonnais, et qui portait les armes suivantes : d'*azur à une fasce cousue de sable accompagnée en chef de trois fleurs de lys de gueules et en pointe de deux tiges de fleurs de sinople.*

La filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis un Géraud Dacbert, dit de Bosredon, chambellan du roi Charles V, qui est mentionné dans de nombreuses chartes de la fin du XIVe et du début du XVe siècles. D'après Tardieu ce gentilhomme aurait été le fils aîné de Géraud Dacbert, chevalier, Sgr de Bosredon, et de dame Gaillarde de Monclar et le frère d'un Bernard de Bosredon dont il fait l'auteur d'une famille de Bosredon, aujourd'hui éteinte, qui a occupé un rang distingué en Périgord et en Quercy. Géraud Dacbert épousa Alhélide d'Estansannes, veuve de N... de Jeu, et en laissa cinq enfants qui abandonnèrent définitivement le nom de Dacbert pour ne conserver que celui de leur seigneurie de Bosredon. L'aîné de ses fils, Hugues, continua la descendance. Le second, Louis de Bosredon, baron d'Herment, chambellan du duc de Berry, puis du roi Charles VI, sénéchal du Berry, premier écuyer de la reine Isabeau de Bavière, est célèbre par sa fin tragique : accusé par la population parisienne d'être l'amant de la Reine, il fut fait prisonnier dans une émeute, cousu dans un sac et jeté dans la Seine en 1417. Louis de Bosredon ne laissa pas de postérité. Après sa mort la baronnie d'Herment qu'il avait acquise en 1408 fit retour à son frère Hugues dont la descendance la conserva jusqu'en 1559 ; à cette époque Antoine de Bosredon la vendit au maréchal de Saint-André. Hugues de Bosredon survécut à son frère jusqu'en 1454 et fut inhumé dans l'église Saint-Priest de Volvic. Il avait épousé Anne de Changy ou de Chaugy et non pas une Scorrailles comme la Chesnaye des Bois l'a dit par erreur. Il laissa plusieurs fils dont l'un, Pierre de Bosredon, né en 1424, décédé en 1513, entra dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et devint grand-prieur de Champagne. L'aîné des fils d'Hugues, Guillaume de Bosredon, chevalier, baron d'Herment, Sgr de Bosredon, du Colombier, etc., avait plus de soixante ans quand il épousa par contrat du 15 janvier 1490 Isabeau de Foix, dame de Tourzel, fille du baron de Rabat et d'une Comminges. Il laissa de cette brillante alliance un fils, Jean de Bosredon, baron d'Herment, qui épousa le 15 janvier 1513 Louise de Chalus et qui en eut lui-même deux fils, Antoine et Louis, auteurs des deux grandes branches de la maison de Bosredon.

L'auteur de la branche aînée, Antoine de Bosredon, baron d'Herment, né en 1514, épousa le 3 janvier 1541 Jeanne de Rochefort-Chateauvert. Son descendant, Jean-Mathelin de Bosredon, baron du Puy-

Saint-Galmier, marié en 1601 à Marguerite le Groing, en eut plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse le 11 août 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, après avoir prouvé leur filiation depuis Hugues de Bosredon vivant en 1436. Trois de ces fils, François-Bertrand, né en 1611, Gabriel né en 1612, marié en 1644 à Françoise de Saint-Phalle, et Jean, né en 1614, marié en 1652 à Antoinette de Bar, furent les auteurs de trois rameaux.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin d'intéressants renseignements sur le premier de ces rameaux, le seul qui se soit perpétué jusqu'à nos jours. L'auteur de ce rameau, François-Bertrand, né en 1611, était encore célibataire quand il fut maintenu dans sa noblesse en 1666. Il épousa dans la suite, en 1671, Léonarde Bouilhat et légitima par ce mariage trois fils naturels, Jean, autre Jean et Gabriel, qu'il avait eus de cette dame. Jean de Bosredon, né en 1654, l'aîné de ces trois frères, épousa le 13 novembre 1672 Jeanne de Bar ; il en eut un fils, Maximilien, connu le premier sous le titre de marquis de Bosredon, qui épousa en 1712 Louise d'Aubusson et dont la descendance s'éteignit avec Anne de Bosredon, mariée en 1787 au marquis de Besse de la Richardie. Jean le cadet, le second des enfants légitimés par le mariage de 1671, épousa le 24 janvier 1692 Jeanne du Breil de Galamand ; il laissa deux fils : 1° Jacques, Sgr de Saint-Avit, marié en 1730 à Anne de Sartiges, dont la descendance masculine s'éteignit avec Nicolas-Frédéric, comte de Bosredon de Saint-Avit, né à Moulins en 1769, décédé en 1844 ; 2° Maximilien, marié en 1732 à Françoise Guillotin, fille d'un avocat au présidial de la Rochelle, dont la descendance, fixée aux Antilles, puis en Bordelais, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Gabriel, le plus jeune des trois fils de François-Bertrand et de Léonarde Bouilhat épousa en 1683 Marie du Bois de Saint-Étienne ; sa descendance s'éteignit avec sa petite-fille mariée en 1759 au marquis de Bertrand-Beaumont. Le chef de ce rameau est aujourd'hui connu sous le titre de marquis de Bosredon.

Gabriel de Bosredon, auteur du second rameau de la branche aînée, laissa lui-même, entre autres enfants, trois fils : 1° Hubert, marié en 1668 à Antoinette de Saint-Julien, dont la descendance, connue sous le nom de Bosredon-Combrailles, s'éteignit dans les mâles en 1853 ; 2° François-Edme, Sgr de Vatanges, marié en 1680 à Marie d'Ussel, dont la descendance s'éteignit en la personne de sa petite-fille ; 3° Jean, Sgr de Vieuxvoisin, marié en 1684 à Diane de Chaussecourte, dont la descendance s'éteignit avec la comtesse de Bosredon-Combrailles, née Bosredon, décédée à Montluçon en 1858.

Le troisième rameau de la branche aînée s'éteignit en la personne

de Suzanne de Bosredon qui épousa en 1786 Gaspard du Bois de Saint-Etienne.

L'auteur de la branche cadette, Louis de Bosredon, épousa le 28 janvier 1547 Jeanne d'Aubusson de Banson. Il en laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° François, Sgr des Salles, de la Breuille, etc., marié en 1574 à Jeanne de Saint-Julien, dont la descendance s'éteignit avec Jeanne de Bosredon, mariée en 1752 à François de Monamy, baron de la Courtine ; 2° Charles, né en 1550. Ce dernier épousa en 1575 Louise de la Mothe ; il en eut deux fils : 1° Jacques, Sgr de Leclauze, marié en 1604 à Gabrielle Robert de Lignerac, qui continua la lignée ; 2° René, marié en 1605 à Jeanne de Villelume, dont la descendance s'est éteinte avec la baronne de Flaghac, née Bosredon, décédée en 1856. François, fils de Jacques, marié en Berry en 1652 à Honorée d'Oiron, fut maintenu dans sa noblesse le 8 août 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne ; sa descendance s'est perpétuée dans le centre de la France jusqu'à nos jours. Cette seconde branche a aujourd'hui adopté l'orthographe Bosredont ; ses représentants sont connus sous les titres de comte et de vicomte.

Le chef de la famille de Bosredon portait en 1789 le titre de sénéchal de Clermont-Ferrand.

Nicolas de Bosredon de Saint-Avit, né à Moulins en 1769, et Maieul de Bosredon de Gennetines firent, l'un en 1783, l'autre en 1785, leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Joseph-Gabriel de Bosredon de Vatanges et Jean-François de Bosredon de Saint-Avit prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom.

Vingt-cinq membres de la famille de Bosredon furent admis dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem depuis Pierre de Bosredon, né en 1424, mentionné plus haut. Plusieurs d'entre eux devinrent commandeurs de l'Ordre. L'un de ceux-ci, né en 1743, se rendit tristement célèbre en organisant le complot qui en 1798 livra l'île de Malte aux troupes républicaines.

La maison de Bosredon a encore fourni deux maréchaux de camp, des pages du Roi, cinq chanoines comtes de Brioude depuis 1636, quatre demoiselles de Saint-Cyr en 1704, 1732, 1739 et 1754, des chanoinesses des chapitres nobles de Coyse et de Laveine, de nombreux officiers dont plusieurs ont péri sur différents champs de bataille, etc.

Principales alliances : de Foix 1490, de Bertrand-Beaumont 1759, de Gain de Linars 1738, des Brosses du Goulet 1855, de Saint-Phalle 1644, d'Oradour 1728, de Bigny 1767, Jehannot de Bartillat 1770, de

Castelbajac 1835, de Carbonnières, de la Saigne de Saint-Georges, d'Ussel, de Veyny d'Arbouse 1708, de Tulle de Villefranche 1736, de Durat 1748, de la Ferté-Meun 1723, de Montsaulnin 1756, de Charry 1787, de Cordebœuf de Montgon, de Villelume 1760, d'Aubusson 1547, de Blanchefort, de Calvimont 1602, Robert de Lignerac 1641, de Vichy 1664, Autié de Villemontée 1733, de Magnac 1812, de Dreuille, le Groing 1661, de Rochefort 1541, de Chauvigny de Blot 1740, d'Arloz d'Entremont 1739, d'Apchier 1742, de Bouillé 1768, de la Croix de Castries 1713, de Gaalon, de Ligondès 1738, des Aix, de Dreuille, etc.

Il a existé en Périgord et en Quercy une famille DE BOSREDON, très distinguée, qui portait pour armes : d'*argent à trois pins mal ordonnés de sinople, surmontés chacun d'un tourteau de gueules*. Tardieu et la Chesnaye des Bois croient que cette famille était une branche de celle des Bosredon d'Auvergne dont il vient d'être parlé et en font remonter la filiation à un Bernard de Bosredon qui se serait fixé en Périgord après le mariage qu'il contracta le 25 janvier 1367 avec Guilhelmine d'Almaya, héritière de la seigneurie de Beaumont. Ce personnage aurait été un fils puîné de Géraud Dacbert, chevalier, Sgr de Bosredon, et de dame Gaillarde de Monclar et un frère d'autre Géraud Dacbert, chevalier, dit de Bosredon, mari d'Ahélide d'Estansannes, qui fut l'auteur des Bosredon d'Auvergne. Il fut père de Pierre de Bosredon, qui épousa Marguerite de Serval, et grand-père de Pierre de Bosredon, qui épousa le 6 février 1456 Isabeau de Cugnac. Cette famille de Bosredon posséda, entre autres biens, les seigneuries de Lacourt, de Bassanès, de la Garénie, fut maintenue dans sa noblesse le 4 juin 1701 par jugement de Legendre, intendant de Montauban, sur preuves remontant à 1550, et s'éteignit avec Guillemette de Bosredon qui épousa en 1771 le marquis de Bourran. Elle avait contracté des alliances avec les familles de Royère 1520, de la Faye 1550, de Pélagrue 1590, de Vassal, d'Abzac de la Douze, de Comarque, de Gauléjac 1618, de Chasteigner, de Fumel 1652, de Bonal 1696, 1755, de Gironde 1690, de Lustrac, de Cadrieu, etc. Charles de Bosredon, Sgr de la Garénie, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Montauban) : d'*argent à trois arbres de sinople, à la bordure d'azur chargée de neuf besants d'or*.

BOSREDON du PONT (de). Armes : d'*argent à un faucon de sable sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé* de *trois étoiles d'or*. — Couronne : *de Comte*.

Cette famille DE BOSREDON, bien distincte de celles dont il a été parlé dans la notice précédente, est anciennement et honorable-

ment connue en Périgord. Toutefois on ne lui connaît pas de principes d'anoblissement et elle ne figure ni au nombre de celles qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Tardieu, qui en a donné un tableau généalogique à la suite de son *Histoire généalogique de la maison de Bosredon, en Auvergne*, en fait remonter la filiation à Martial de Bosredon qui est rappelé comme défunt dans un acte de 1603. Autre Martial de Bosredon, fils du précédent, mourut en 1645; il fut père de Martial de Bosredon, qui épousa Françoise Beaudenom de Lamaze, et grand-père d'Antoine de Bosredon qui épousa en 1654 Catherine de Bailhot. Jacques de Bosredon, sieur de la Rivière, fut pourvu le 25 août 1739 de l'office de juge de la terre et seigneurie de Mellet. Jean de Bosredon, Sgr de Langle, décédé en 1792 fut officier du point d'honneur. Son fils, Jean de Bosredon, sieur du Pont, né en 1761, président du collège électoral de Sarlat et conseiller général de la Dordogne sous la Restauration, décédé en 1825, fut père de Louis-Auguste de Bosredon, né en 1800, conseiller général de la Dordogne, qui fut le gendre du baron Rivet, et grand-père de Philippe de Bosredon, né en 1828, conseiller général de la Dordogne, commandeur de la Légion d'honneur, et d'Alexandre de Bosredon, né en 1831, conseiller général, député et sénateur du même département.

Principales alliances : Beaudenom de Lamaze, de Bailhot, Dujarric 1738, Brossard de Marsillac 1728, Rivet 1820, de Lamberterye 1859, de Rodorel de Seilhac, de Gérard du Barry 1897, etc.

BOSSAN de GARAGNOL

Famille de haute bourgeoisie.

M. Claude Bossan, capitaine en retraite, et ses trois fils demandèrent inutilement le 17 mai 1854 l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de : de Garagnol sous lequel ils étaient connus et « que leur famille portait de temps immémorial ».

M. Bossan de Garagnol, ingénieur, a épousé à Paris en 1872 Mlle Febiger.

Il a existé à Romans, en Dauphiné, une famille de Garagnol qui portait pour armes : d'*azur à un buste de cerf coupé d'or, mis de profil, sommé de même ; au chef d'argent chargé de trois roses de gueules boutonnées d'argent.* Son auteur, Antoine Garagnol, après avoir été juge à Romans pendant plus de trente ans, fut nommé en 1566 vibailli de Saint-Marcellin et testa le 31 mars 1591. Antoine II Garagnol, fils du précédent, vibailli de Saint-Marcellin, juge-mage

du Bas-Viennois, marié en 1585 à Diane Emé de Saint-Julien, reçut du roi Henri IV le 18 septembre 1605 des lettres patentes de confirmation de noblesse. Ses petits-fils, Melchior-Nicolas, Guichard-Henri, Alphonse et Claude de Garagnol, furent maintenus dans leur noblesse le 7 juillet 1667 par jugement de l'intendant Dugué. Claude de Garagnol, né à Saint-Marcellin en 1691, fut admis en 1705 parmi les pages de la Petite Écurie ; il mourut dans un âge avancé sans avoir été marié et fut le dernier descendant mâle d'Antoine Garagnol confirmé dans sa noblesse par lettres de 1605. Une branche collatérale demeurée non noble de la famille de Garagnol subsistait en Dauphiné sous Louis XVI.

BOSSARD du VERGER et du CLOS. Armes : d'*argent à trois croissants de sable accompagnés en chef d'un frêne arraché de sinople*.

La famille Bossard, honorablement connue en Bretagne, descend de Jean Bossard, sieur de la Fresnay, en la paroisse de Saint-Gilles, et du Clos, près de Rennes, procureur au Parlement de cette ville, marié à Jacquette Aulnette, qui fut anobli par lettres patentes en 1641. Le Parlement refusa d'enregistrer ces lettres remontrant au Roi que l'anoblissement d'un simple procureur était préjudiciable au public. Jean Bossard, sieur du Clos, dit Duclos-Bossard, fils du précédent, né à Rennes en 1603, avocat du Roi au siège présidial de sa ville natale, président du Tiers-État aux États de 1665, n'en fut pas moins maintenu dans sa noblesse par arrêt de la Chambre de réformation du 8 janvier 1671, bien qu'un édit de 1664 eût révoqué tous les anoblissements concedés depuis 1611 ; il mourut en 1687 ayant eu vingt-trois enfants de deux unions successives. L'aîné de ses fils, Jacques Bossard, sieur du Clos et de Verrières, baptisé en 1639, avocat du Roi au présidial de Rennes, syndic du maire de cette ville, marié à Louise Douet, continua la lignée. Un Bossard du Clos prit part à l'époque de la Révolution à l'insurrection de la chouannerie. Clément Bossard, né à Rennes en 1763, décédé en 1833, fut longtemps directeur du Grand Séminaire de Grenoble. Il fut l'oncle de Pierre Bossard du Verger, reçu en 1836 docteur en médecine, et grand-oncle d'Eugène Bossard du Clos, né au Verger en 1856, prêtre, professeur à l'École de la rue des Postes, à Paris.

Principales alliances : Aulnette, de Saint-Gilles, Guérin de la Grasserie 1683, de Lourme 1730, du Bouéxic de la Driennais 1685, etc.

BOSSE de BONRECUEIL (de). Armes : d'*azur à une tour ronde d'argent, ouverte, ajourée et crénelée de quatre pièces, maçonnée de sable*. — Supports : *deux cerfs d'or, colletés de sable*.

Plus ancienne qu'illustre, la famille DE BOSSE DE BONRECUEIL appartient à la noblesse de Provence. Barcilon, d'ordinaire si sévère, lui consacre les lignes suivantes dans sa *Critique du Nobiliaire de Provence* de Robert de Briançon : « J'ai trouvé dans les anciennes « chartes du bailliage de Seyne sous le roi Louis Ier d'Anjou et son « fils Louis II, comte de Provence, que la famille du nom de BOSSE « était employée à la défense de la frontière du pays. Guillaume, « Bertrand et Isnard de Bosse y avaient des commandements généraux dans l'armée de ces princes. Tous les anciens actes du lieu « de Bréoulle, où les Bosse ont fait leur résidence, leur donnent les « qualités d'illustres et de chevaliers. Benoist et Guillaume Bosse en « sont descendus de père en fils. Raymond de Bosse qui en l'an 1331 « commandait dans le bailliage de Seyne un corps d'armée pour le « service des comtes de Provence a fait des branches d'où descendent Annibal, Jean et Antoine de Bosse. Ses fils et petits-fils ont « continué leurs services. L'auteur du *Nobiliaire* en décrit au long la « descendance, les emplois et les alliances. »

On trouvera des généalogies de la famille de Bosse dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans le supplément de l'*Histoire héroïque de la noblesse de Provence* d'Artefeuil, dans les *Carrés d'Hozier*, etc. Cesdivers travaux lui attribuent pour premier auteur connu un Arnoux de Bosse, chevalier, dont les trois fils, Anselme, Isoard et Raymond de Bosse, figurent dans un acte du 17 janvier 1321 comme nobles du lieu de la Bréoule, près de Seyne. Antoine de Bosse fut nommé le 1er décembre 1411 par lettres patentes de Louis II, roi de Naples et comte de Provence, capitaine châtelain de la tour et du château de Saint-Vincent, au bailliage de Seyne. Les généalogistes font remonter la filiation suivie au 14 décembre 1480, date à laquelle Jean de Bosse, chevalier, et son frère puîné, également appelé Jean, auraient passé un acte avec la communauté de la Bréoule. Michel de Bosse, fils de de l'aîné de ces deux frères, laissa deux fils, Benoît de Bosse, écuyer, marié le 30 avril 1540 à Jeanne de Serre, et Michel de Bosse, écuyer, marié le 20 janvier 1544 à Madeleine Brouchiers de la Villette, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée semble avoir eu pour dernier représentant Annibal de Bosse, châtelain d'Embrun en 1619, plus tard capitaine de la Tour de Queirasc, en Dauphiné, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par jugement des commissaires de S. M. chargés de la recherche des faux nobles.

La branche cadette ne paraît pas avoir possédé de terres nobles antérieurement à la seconde moitié du XVIIIe siècle. On trouvera sur

elle dans les manuscrits de Chérin d'intéressants renseignements qui permettent de rectifier les travaux généalogiques tout à fait erronés d'Artefeuil et de la Chesnaye des Bois. Cette branche était représentée dans la première moitié du XVIIe siècle par deux frères, noble Jean Bosse, sieur du Périer, qui épousa demoiselle Jeanne de Montour et qui continua la descendance, et Annibal Bosse, qui n'eut pas d'enfants. L'aîné de ces deux frères, Jean, fit son testament le 4 juin 1658 ; il laissa plusieurs fils dont l'aîné, Benoît Bosse, fut maintenu dans sa noblesse avec son oncle Annibal le 22 octobre 1667 par jugement des commissaires généraux, après avoir prouvé sa filiation depuis Michel Bosse vivant en 1526. Ce fut Joseph Bosse, fils puîné de Jean et de Jeanne de Montour, qui continua la lignée ; ce Joseph Bosse, qui n'est pas mentionné dans le jugement de maintenue de noblesse de 1667, épousa Claire Lambaut par contrat du 16 octobre 1685 et non pas en 1658 comme le dit la Chesnaye des Bois. Il laissa un fils, noble Joseph Bosse, de la ville de Lambesc, qui épousa Anne Sylvestre par contrat du 21 août 1712 dans lequel il est dit âgé de quarante ans, ce qui indique qu'il était né environ treize ans avant le mariage de ses parents. Ce dernier Joseph Bosse figure avec la seule qualification de monsieur dans la plupart des actes et particulièrement dans le contrat de mariage passé le 12 novembre 1753 de son fils, monsieur maître Jean-Joseph Bosse, juge de la ville de Lambesc, et de demoiselle Marie Gilles. Ce fut Marie Gilles qui apporta à la famille Bosse la terre seigneuriale de Bonrecueil que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. Jean-Joseph Bosse se fit accorder en 1759 par le subdélégué de l'intendant de Provence et par le receveur du domaine du Roi au bureau de Lambesc deux certificats constatant que la famille Bosse avait toujours vécu noblement et n'avait jamais payé le droit de francfief.

La famille Bosse de Bonrecueil ne figure pas toutefois au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Provence.

Elle n'est pas titrée.

Elle a fourni des viguiers de la ville de Lambesc, des officiers dont l'un fut tué en 1621 au siège de Saint-Jean-d'Angély, des avocats, des magistrats, etc. Un de ses représentants prit part en 1832 à l'insurrection de la Vendée et périt glorieusement dans l'incendie du château de la Pénissière.

Principales alliances : de Chapuis, de Castillon, Dedons, de Bérard du Roure, Boubée de Gramont 1856, etc.

BOSSERONT d'ANGLADE.

Un décret du 18 décembre 1848 a autorisé M. Gustave-Armand Bosseront, alors consul de France à Carthagène, plus tard sous-directeur au ministère des Affaires étrangères et officier de la Légion d'honneur, à joindre à son nom celui de Danglade, en un seul mot, qui appartenait à des ascendants maternels. M. Gustave-Armand Bosseront-Danglade a laissé deux fils, René et Georges, qui ont été connus sous le nom de Bosseront d'Anglade.

Principale alliance : Fouques-Duparc.

BOSSINOT. Armes (d'après l'*Armorial général* de 1696) : d'*azur à trois grenouilles d'or.*

La famille Bossinot, originaire des confins de la Bretagne et du Poitou, vint au cours du XVIe siècle se fixer à Saint-Malo et ne cessa depuis lors d'occuper un rang distingué dans la haute bourgeoisie de cette ville. Trois de ses membres firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. MM. Bossinot de Vauvert, Bossinot fils et François Bossinot furent députés du Tiers État de Saint-Malo aux États de Bretagne, le premier en 1762, le second en 1768, le troisième en 1780, 1783, 1786. La famille Bossinot paraît avoir eu pour dernier représentant Victor Bossinot-Ponphily, né à Saint-Malo en 1807, décédé sans postérité en 1877, qui fut président du tribunal civil de Saint-Malo et conseiller général de l'Ille-et-Vilaine.

BOSSOREILLE (de). Armes : *de gueules à un chevron d'argent accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une croisette pattée, le tout de même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions, celui à sénestre en baroque.*

La famille de Bossoreille est originaire des montagnes de l'Auvergne où une de ses branches subsistait à l'époque de la Révolution. La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et à laquelle Saint-Allais a consacré une courte notice vint dans les premières années du XVIIIe siècle établir sa résidence en Anjou. Un de ses représentants, maître Bossoreille, était en 1720 notaire à Angers. Pierre-Martin Bossoreille, Sgr de Ribou, marié vers 1738 à Madeleine-Louise Millory, fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Besançon. Il laissa deux fils, Pierre-Philippe de Bossoreille, né en 1740, et René de Bossoreille, né en 1745, qui émigrèrent à l'époque de la Révolution et qui servirent avec distinction à l'armée des Princes. Le second de ces deux frères avait épousé en 1781 Aimée Durand de la Pibolière; il prit part en 1789 comme seigneur de la Bernardière aux assemblées de la noblesse tenues à Angers et laissa un fils unique, René-Eugène de Bossoreille, qui continua la descendance.

La famille de Bossoreille n'est pas titrée.

Principales alliances : de Caqueray-Valolive 1889, Janson de Couet 1903, de la Ville de Féroles des Dorides 1897, de Lanusse de Boulémont, etc.

La famille de Bossoreille est distincte d'une famille de Bossorel qui a possédé la seigneurie de Pertuis, dans l'élection de Verneuil, en Normandie. Cette dernière famille, qui fut maintenue dans sa noblesse par jugement du 6 septembre 1667, portait pour armes : d'*azur à une bande d'argent chargée de trois mouches de sable, cotoyée en pointe d'une tête de lion arrachée d'or ; au chef échiqueté d'argent et de sable de deux traits.*

BOSSOST de CAMPELS (de). Armes : d'*argent à deux flèches de gueules passées en sautoir, la pointe en haut, cantonnées en chef d'une croix pattée de gueules, à chaque flanc d'une corneille de sable becquée et membrée de gueules et en pointe d'un pin de sinople.*

La petite ville de Bossost, située dans le Val d'Aran, en Catalogne, sur les confins du département français de la Haute-Garonne, avait au moyen âge des seigneurs particuliers dont on trouve le nom dans un certain nombre de chartes. Adhémar de Bossost, le plus anciennement connu de ces seigneurs, figure dans un acte de 1266 avec la qualification de noble et puissant seigneur. La Chesnaye des Bois, qui a consacré une longue notice à la famille de Bossost de Campels, a cherché à rattacher cet Adhémar de Bossost à la puissante famille d'Espagne de Conserans qui était issue de celles des comtes de Comminges et qui a occupé un rang considérable dans le midi de la France ; d'après son système, Adhémar de Bossost aurait été le fils d'un Pierre d'Espagne auquel Ildephonse, roi d'Aragon, aurait fait donation en juin 1232 de la châtellenie de Bossost. M. de Jaurgain, qui a spécialement étudié dans la *Vasconie* la maison des comtes de Comminges et les familles qui en sont issues, ne fait aucune mention de ce personnage.

Un Raymond de Bossost fut nommé gouverneur général de l'Albigeois par lettres patentes du Roi du 19 juin 1448. François de Bossost, gentilhomme catalan, fut grand-prieur de Catalogne en 1494.

On admet généralement que la famille de Bossost de Campels qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours descend de celle des anciens seigneurs de Bossost dans le Val d'Aran. Guillaume de Bossost, auquel remonte la filiation, vint se fixer en France par le mariage qu'il contracta vers 1400 avec Honorée d'Athès ou d'Athéosi, héritière du fief de Bilhères dans la vallée de Larboust. Ce Guillaume de Bossost est sans doute le même personnage qu'un Guillaume de Bossost qui figure dans

un titre de l'an 1387. Il reçut confirmation de la nobilité de sa seigneurie de Bilhères par acte du 31 mai 1409 de noble Sancius-Garcias d'Aure, Sgr de Larboust, conformément à l'anoblissement accordé à Guillaume et à Vital Athéosi par acte du 4 septembre 1359 de noble Adam d'Aure, Cosgr de Larboust. Il rendit hommage le 5 octobre 1429 pour ses seigneuries de Bilhères, Saint-Aventin, Vernet, etc., toutes situées dans la vallée de Larboust.

Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres, ne fait remonter la filiation suivie qu'à un autre Guillaume de Bossost, fils du précédent, auquel sa sœur Marie donna une quittance en novembre 1433 et qui épousa le 24 novembre 1446 Bertrande de Mauléon. Ce gentilhomme laissa dix enfants. L'aîné de ses fils, Jean de Bossost, Sgr de Campels, de Bilhères, etc., épousa le 21 janvier 1484 Louise de la Tour, de Lieux, en Comminges, issue d'une vieille famille qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de la Tour-Landorthe. Il fut père de Guillaume de Bossost, Sgr de Campels, de Bilhères, etc., qui épousa successivement le 6 mars 1514 Catherine de Lussan de Luc et le 3 mars 1522 Catherine de la Barthe-Giscaro, et grand-père de Guillaume de Bossost, Sgr des mêmes domaines, qui épousa successivement en 1552 Jeanne d'Arcissan, en 1554 N... de Manhaut-Montaigut et en 1574 Isabeau de la Rochefontenilles. Ce dernier laissa de sa seconde union, entre autres enfants, quatre fils : 1° Jean de Bossost, Sgr de Campels et de Bilhères, gentilhomme ordinaire du roi Henri III, qui épousa en 1588 Renée d'Arous de la Serre et qui continua la ligne directe ; 2° Marc-Antoine de Bossost de Campels, gouverneur de la Bigorre, qui obtint en octobre 1596 l'érection en baronnie de sa seigneurie de Luc, avec entrée aux États de Bigorre, et qui mourut sans postérité : 3° François de Bossost de Campels, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, mestre de camp d'infanterie, qui épousa sa cousine Françoise de la Tour-Landorthe, dame d'Espenan, et dont le fils Roger, connu sous le titre de comte d'Estenan, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier du Saint-Esprit, décédé en 1646, eut une fille unique mariée en 1668 à Jean de Rochechouart, marquis de Faudoas ; 4° Philippe de Bossost qui fut l'auteur de la branche cadette, dite des seigneurs de Franqueville.

Les représentants des deux branches de la famille de Bossost furent maintenus dans leur noblesse le 4 avril 1699 par jugement de Le Pelletier, intendant de Montauban, après avoir justifié leur filiation depuis 1554.

Charles de Bossost, Sgr de Campels, de Bilhères, etc., chef de la branche aînée, épousa le 23 août 1662 Marie d'Audéric de Savignac,

fille aînée et héritière du marquis de Bazillac. Il en eut plusieurs fils qui furent successivement connus sous le titre de marquis de Campels, conservé depuis lors par le chef de cette branche, et dont le plus jeune, Jean-Denis, marié en 1710 à Henriette du Bouzet-Montaigut, continua la descendance. Le fils de celui-ci, Jean-Jacques de Bossost de Bazillac, marquis de Campels, marié à Mlle de Béon de la Palu, rendit hommage le 3 avril 1767 devant le Parlement de Navarre pour ses terres et seigneuries féodales de Lamothe-Pardeilhan et de Casenave. Cette branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La branche cadette paraît être éteinte. Un de ses représentants, Pierre-Louis de Bossost, Sgr de Franqueville et de Proupiary, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Nébouzan.

Principales alliances : de Mauléon 1446, de Barèges 1471, de Saint-Paul, de la Tour-Landorthe 1484, de Binos, de la Barthe-Giscaro, de la Rochefontenilles 1574, de Lussan de Luc, de Montaut-Navailles, de Bénac 1627, d'Armagnac-Thermes, d'Audéric de Savignac 1662, de Montesquiou de Marsan, du Bouzet 1710, de Béon de la Palu, d'Astarac 1640, de Rochechouart 1668, d'Esparbès, d'Anselme de Puisaye 1867, etc.

BOSSUGES (Dumas de). Voyez : Dumas de Bossuges.

BOSSUGES (du Pont de). Voyez : Pont de Bossuges (du).

BOST de GARGILESSE (du Breuil du). Voyez : Breuil du Bost de Gargilesse (du).

BOSTENNAY (Despaigne de). Voyez : Despaigne de Bostennay.

BOSTMEMBRUN de BOISMONTBRUN. Armes (d'après M. de Magny) : d'*argent à un chêne de sinople englanté d'or*. — Devise : *Ore virgo, corde leo*.

Cette famille d'honorable bourgeoisie est originaire d'Auvergne. M. de Magny lui a consacré dans son *Armorial de la France* une notice fantastique dans laquelle il la transforme en famille noble et la fait remonter au XIIe siècle.

M. Pierre-Félix Bostmembrun, né à Thiers, officier d'artillerie en retraite, receveur particulier des finances, demanda le 19 octobre 1861, puis en octobre 1866, l'autorisation de joindre à son nom celui de : de Boismontbrun.

BOSTQUÉNARD (Forgemol de). Voyez : Forgemol de Bostquénard.

BOT (du). Armes : d'*azur à trois quintefeuilles d'argent*, 2 *et* 1. — La branche des anciens seigneurs de Grégo, éteinte en 1826, chargeait

ces armes d'*un chevron d'or*. — Devise : *Ce qui me plaist m'ennuie*.

Le nom de DU BOT, qui en dialecte breton signifie du Buisson, a été porté par un certain nombre de familles nobles de Bretagne. Celle de ces familles qui donne lieu à cette notice, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, est originaire du diocèse de Vannes où elle possédait dès le seconde moitié du XIVe siècle la seigneurie de la Villepelotte, dans la paroisse de Guégon. La Chesnaye des Bois en a donné au XVIIIe siècle une généalogie qui a été dans la suite reproduite par Saint-Allais. Ces auteurs en font remonter la filiation à un Jehan du Bot, écuyer, Sgr de la Villepelotte, qui rendit hommage à la dame de Retz le 7 janvier 1382.

Saint-Allais suppose, mais sans aucune preuve à l'appui, que ce personnage se rattachait à une famille du Bot qui avait eu pour berceau la seigneurie de son nom située dans la paroisse de Lennon, au diocèse de Cornouailles, et qui portait pour armes : d'*argent à deux haches d'armes adossées de sable*, quelquefois *soutenues d'un croissant de gueules et accompagnées de trois coquilles du même*. Cette famille du Bot figure de 1426 à 1562 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Cornouailles ; elle s'éteignit antérieurement à la grande recherche commencée en 1666.

La Chesnaye des Bois et Saint-Allais croient que Jehan du Bot mentionné plus haut fut père d'un Guillo ou Guillaume du Bot, Sgr de la Villepelotte, qui rendit un hommage au vicomte de Rohan le 17 juillet 1396, qui parut à une revue et à une montre en 1415 et que Kerviler considère comme le premier auteur connu de la famille du Bot actuellement existante. D'après ces mêmes auteurs Guillo du Bot aurait été père de Jehan du Bot, un des gentilshommes bretons qui accompagnèrent en France le duc de Bretagne en 1418, et grand-père de Lancelot du Bot, Sgr de la Villepelotte, un des gentilshommes particulièrement attachés au vicomte de Rohan, qui figura à la réformation de 1426. Ce dernier, auquel seulement le jugement de maintenue de 1669 fait remonter la filiation suivie, laissa d'une alliance demeurée inconnue un fils, Jean du Bot, chevalier, Sgr de la Villepelotte, qui était en 1467 capitaine de cent-dix-sept archers dans l'armée de Bretagne. Jean du Bot épousa Bienaimée de la Fretaye et en eut au moins deux fils : 1° Guillaume, qui n'eut pas d'enfants, et 2° Vincent qui épousa Marguerite d'Avaugour et qui continua la descendance. Louis du Bot, fils puîné de celui-ci, épousa Isabeau de Talhouet, héritière de la seigneurie de son nom. Il en eut deux fils : 1° Guillaume, dont la fille unique épousa Jean de la Chapelle et lui porta la seigneurie de la Villepelotte ; 2° Alain, Sgr de Talhouet, en la paroisse de Pluherlin, qui épousa Briande de la Chapelle et qui continua la des-

cendance. L'arrière-petit-fils de ce dernier, Olivier du Bot, chevalier, Sgr de Grignonnais, de Talhouet et de la Tertrée, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction le 25 juin 1669 par arrêt de la chambre de réformation de Bretagne sur preuves de neuf générations. Il épousa Catherine de Botherel de Quintin et en laissa, entre autres enfants, quatre fils : 1° Jean-Louis, Sgr de Talhouet, qui continua la ligne directe, dite des seigneurs de Talhouet; 2° Louis, qui fut l'auteur du rameau des seigneurs de Timbrieux, aujourd'hui éteint; 3° Jérôme, qui fut tué au siège de Barcelone en 1714; 4° René-Alain, Sgr de la Grignonnais, qui épousa en 1712 Jeanne Ermar de la Grée-Callac et dont la descendance s'est perpétuée sous le nom de du Bot de la Grignonnais. Armand du Bot de la Grignonnais, né en 1745, petit-fils de ce dernier, fut nommé en 1761 page de la Reine; il épousa en 1771 Adrienne de Bohal et en eut trois fils dont le second, Louis-Armand, né en 1776, marié dans la suite à Mlle de Gibon, fit en 1788 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

Il a existé une branche de la famille du Bot dont le point de jonction avec la souche n'a pu être exactement déterminé. On trouvera sur cette branche des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1669 en fait remonter la filiation à Jean du Bot qui était en 1477 archer de la garde du Duc. Ce Jean du Bot fit bâtir dans la paroisse de Sarzeau, un manoir auquel il donna le nom de KERBOT (en breton DU BOT). Il fut père de Jean du Bot, Sgr de Kerbot, qui, étant veuf sans enfants de Perrine Drouillard, se remaria à Anne du Pou avec laquelle il vivait encore en 1569, et grand-père de Guillaume du Bot, Sgr de Kerbot, qui épousa Julienne Philippes. Le chef de cette branche, Vincent du Bot, Sgr du Grégo, en la paroisse de Surzur, fut d'abord condamné comme usurpateur de noblesse par jugement du 2 mars 1669, puis fut maintenu dans sa noblesse d'extraction dès le 17 juin de la même année sur preuves de sept générations remontant à 1477. Charles-François-Jules du Bot du Grégo fut admis en 1755 parmi les pages de la Petite-Écurie. Louise-Eugénie du Bot du Grégo, décédée en 1826, avait épousé le général baron Trouvé. D'après Potier de Courcy la branche des seigneurs de Kerbot et du Grégo se serait éteinte en 1826.

Le chef de la famille du Bot est connu sous le titre de comte depuis le milieu du XIXe siècle.

Principales alliances : d'Avaugour, de Talhouet 1520, Botherel de Quintin, du Cambout de Coislin, de Toustain-Richebourg 1769, de Bohal 1771, de Couasnon, Juchault de Lorme, de Robien 1711, de

Freslon, de Guéhenneuc de Boishue, le Saige de la Villebrune 1829, le Provost de la Voltais, etc.

Il convient de consacrer ici quelques lignes à une autre famille du Bot qui s'est perpétuée avec distinction jusqu'au XVIIe siècle dans le pays de Cornouailles. Cette famille portait pour armes : d'*argent à une fasce* (aliàs *à deux fasces*) *de gueules*. Elle avait eu pour berceau une seigneurie de son nom située dans la paroisse de Quimerch ; elle y possédait un château qui fut détruit par un incendie en 1590 et qui fut reconstruit en 1732. Elle figure de 1426 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Quimper et fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt de la chambre de réformation du 8 avril 1669 sur preuves de huit générations remontant à Hervé du Bot dont le petit-fils Jacob épousa en 1485 Annette Pilguen. Deux de ses membres furent admis en 1728 et en 1730 parmi les pages de la Grande-Écurie du roi Louis XV. Charles-Jacques du Bot, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, mourut en 1758 laissant un fils, qui mourut la même année et qui fut le dernier représentant mâle de sa famille, et plusieurs filles. L'aînée de celles-ci, mariée à M. de Conen de Saint-Luc, président au Parlement, mourut en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire ; une autre épousa le marquis du Bois de la Musse ; une troisième épousa M. de Coatgoureden et ne mourut qu'en 1838.

Une troisième famille du Bot a occupé un rang distingué au diocèse de Nantes. Elle portait pour armes : d'*azur à une croix alésée d'or chargée d'un cœur de gueules et accompagnée de trois croissants d'argent, 2 et 1, surmontés chacun d'une étoile d'or*. Elle fut anoblie par la charge de conseiller au Parlement de Bretagne que deux de ses membres, Roland et Pierre, acquirent l'un en 1599, l'autre en 1624, et se fondit en 1655 dans la maison de la Bourdonnaye.

Une famille du Bot figura de 1427 à 1534 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Tréguier et de Léon. Elle avait eu pour berceau la seigneurie de son nom située dans la paroisse de Kermaria-Sular et portait pour armes : d'*argent à trois merlettes de sable* quelquefois *accompagnées d'une fasce de même*. Elle s'éteignit antérieurement à la grande recherche commmencée en 1666.

BOTDÉRU (de Fournas du). Voyez : FOURNAS DE FABREZAN ET DU BOTDÉRU (DE).

BOTET de LACAZE (de) : Armes : *de sinople à un lion d'or traversé par une flèche de gueules ; au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur*. — Casque *taré au tiers, orné de ses lambrequins de sinople, d'or, de gueules, d'argent et d'azur et sommé d'une couronne de comte*.

La famille DE BOTET DE LACAZE est anciennement et honorablement connue en Agenais où elle possède depuis plus de trois siècles le domaine de Lacaze, près de Casteljaloux. O'Gilvy, qui en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, croit qu'elle a eu pour berceau la maison noble du Boutet, située entre Casteljaloux et Condom. Ce même auteur mentionne un noble et honorable homme Pierre du Boutet, damoiseau, Sgr de la Salle de Beauregard, dans la juridiction de Lavardac, auquel Charles, sieur d'Albret, captal de Buch, fit donation le 30 août 1461 de la maison noble de Salles et qui fournit le 3 mai 1462 un dénombrement de son fief de la Gardelle.

Bonnet Boutet, sieur de Lacaze, auquel remonte la filiation suivie, épousa vers 1575 Suzanne, fille de monsieur maître Jacques des Bordes. Leur fils, Jean-François Botet, sieur de Lacaze, marié en 1632 à Antoinette du Castaing, fut dans la première moitié du XVIIe siècle un des chefs des protestants de Guienne. François Botet de la Caze, fils du précédent, acquit le 8 janvier 1680 la charge de lieutenant-général au siège de Casteljaloux et fut nommé en 1692 maire perpétuel et héréditaire de la ville et juridiction de Casteljaloux ; il eut beaucoup à souffrir de la révocation de l'édit de Nantes, fut emprisonné au Château-Trompette, eut une partie de ses biens confisqués et sa maison de la Caze démolie. Il laissa un fils, François Botet de Lacaze, qui épousa Mlle Joly de Bonneau et qui fut pourvu le 27 septembre 1711 de l'office de lieutenant particulier civil et criminel au sénéchal de Casteljaloux. Ces premiers auteurs de la famille Botet de Lacaze paraissent n'avoir eu aucune prétention nobiliaire ; ils ne portaient pas la qualification d'écuyer et ne cherchèrent pas à faire reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. La famille Botet de Lacaze ne figure pas non plus au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Guienne. Son chef, Jean-Ferdinand Botet de Lacaze, né en 1739, avocat au Parlement, marié en 1775 à Jeanne de Brezets, avait été pourvu le 7 juin 1780 de l'office de conseiller en la Cour des aides de Guienne et le conserva jusqu'à sa suppression à l'époque de la Révolution. On sait que cet office ne conférait à ses titulaires la noblesse héréditaire qu'après deux générations. Louis de Botet de Lacaze, né en 1855, marié en 1882 à Mlle de Montfort, fait partie du conseil général de Lot-et-Garonne pour le canton de Bouglon.

La famille de Botet de Lacaze n'est pas titrée.

Elle a fourni un grand vicaire du diocèse de Bordeaux au commencement du XIXe siècle, des officiers, des magistrats.

Principales alliances : Joly de Bonneau, de Brézets 1775, du Casse

1817, de la Faye 1840, de Menou 1852, de Barthez de Montfort 1882, 1883, etc.

BOTH de TAUZIA. Voyez : TAUZIA (de).

BOTHEREL de BÊDÉE, de la BRETONNIÈRE et du PLESSIX (de). Armes : d'*azur à un chevron* (quelquefois *brisé*) *d'argent accompagné de trois croix pattées du même*, 2 *et* 1. — Couronne : *de Comte.*

Il a existé en Bretagne plusieurs familles nobles du nom de BOTHEREL. Le vicomte Révérend a donné dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1902 une généalogie de la seule de ces familles qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours. L'auteur de cette famille, Pierre Botherel, sieur de Montellon, au ressort de Nantes, fils d'autre Pierre Botherel et de Charlotte du Pin, était avocat et sénéchal de la Freslonnière quand il fut anobli par lettres patentes de 1595 ; il fit en 1606 avec sa femme Andrée Béchenec des fondations dans la paroisse d'Acigné. Ses deux fils, Jean Botherel, Sgr de Montillon et des Provostays, reçu en 1596 conseiller au Parlement de Bretagne, et François Botherel, Sgr de Couroger et de Plessis-Hyvette, né en 1575, lieutenant de la maréchaussée, furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse les 7 et 28 septembre et le 28 novembre 1668 par divers arrêts de la Chambre de réformation.

Jean Botherel, auteur de la branche aînée, laissa lui-même, entre autres enfants, deux fils : 1° René Botherel, Sgr du Coudray, dont la descendance masculine s'éteignit en la personne de son petit-fils, Charles-Élisabeth Botherel, Sgr de Bédée, président aux enquêtes du Parlement de Bretagne en 1719, procureur général syndic des États de Bretagne, décédé en 1754 ; 2° Jean Botherel de la Prioulais, premier commis au greffe civil de la Cour, marié en 1637 à Françoise Bossard, décédé à Vannes en 1684 pendant l'exil du Parlement, qui continua la descendance de cette branche. Gilles Botherel de la Bretonnière, né en 1645, fils de ce dernier, marié en 1676 à Jeanne Guérin de la Grasserie, eut une brillante carrière militaire et fut nommé successivement gouverneur de Dinan en 1694 et maréchal de camp en 1709. Il fut père d'Anne-Nicolas Botherel de la Bretonnière, né à Rennes en 1683, et grand-père de René-François Botherel de la Bretonnière, né à Dinan en 1728, page de la Petite Écurie en 1743, décédé en 1781 sans postérité, qui furent successivement gouverneurs du château de Dinan. René-François avait eu plusieurs frères ; l'un d'eux, Victor-Hilarion, fut admis en 1760 dans l'Ordre de Malte ; un autre, Anne-Charles Botherel de la Bretonnière, né en 1740, alla se fixer aux Antilles, épousa à la Guadeloupe Marie Ferreire et fut tué à la Gre-

nade en 1779. Ce dernier laissait deux enfants : 1° Marie, née à la Martinique en 1771, qui fit en 1777 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr; 2° Waldemar-Guillaume, né au Fort-Royal en 1775, connu sous le titre de comte de la Bretonnière, qui fit en 1786 ses preuves de noblesse pour être admis à l'Ecole militaire, qui devint dans la suite contre-amiral et commandeur de la Légion d'honneur et qui mourut à Paris en 1851. L'amiral de la Bretonnière avait eu deux fils qui moururent sans postérité et qui furent les derniers représentants de la branche aînée.

La branche cadette a possédé, entre autres biens, la terre du Plessix-Hyette, dite plus tard du Plessis-Botherel, située dans la paroisse de la Chapelle-du-Loup. Elle a conservé cette terre jusqu'à nos jours. Un de ses représentants, René-Jean de Botherel, connu sous le titre de comte du Plessix, né au château du Plessix en 1745, était en 1786 procureur général syndic des États de Bretagne ; il se rendit alors célèbre par la protestation qu'il adressa à ces États, émigra pendant la période révolutionnaire et mourut à Londres en 1805. Il laissait plusieurs fils dont l'aîné, Victor-Jean, comte de Botherel du Plessix, reçu en 1788 conseiller au Parlement de Bretagne, décédé à Dinan en 1841, a été l'aïeul des divers représentants actuels de cette branche et dont un cadet, François-Henri, fait prisonnierlors de l'expédition de Quiberon, fut fusillé à Vannes le 8 fructidor an III.

Principales alliances : de Ferron du Chesne 1722, Visdelou de la Goublaye 1740, de Rosnyvinen, de Lesquen 1803, Huchet de la Bédoyère 1814, O'Murphy 1832, de la Moussaye 1741 et 1886, de Saint-Genys 1767, de la Toison-Rocheblanche 1800, de Terves 1891, Bernard de Calonne, etc.

La famille de Botherel dont il vient d'être parlé ne doit pas être confondue avec une famille du même nom qui a occupé une place considérable dans la noblesse de Bretagne et qui portait pour armes : d'*argent à dix ancolies d'azur, soutenues de gueules, les tiges en haut*, 3, 2, 3, 2, (alias *à un lion accompagné de trois ancolies*) Cette famille a toujours été considérée comme une branche détachée à une époque très reculée de la famille des comtes de Rennes. On lui attribue d'ordinaire un Hugues Botherel qui tua le comte de Flandre d'un coup de lance en 1118 et un Reginald Botherel qui était sénéchal de Rennes en 1181. Pierre Botherel, sire d'Appigné, ratifia le traité de Guérande en 1381. Julien Botherel, chevalier de l'Ordre du Roi en 1574, obtint l'année suivante par lettres patentes du roi Henri III l'érection en vicomté de sa seigneurie d'Appigné, au diocèse de Rennes. La famille de Botherel d'Appigné figura de 1427 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Rennes

et s'éteignit au XVIIe siècle dans la famille le Sénéchal de Kercado.

Une autre famille Botherel, celle des sires de Quintin, a occupé dans la noblesse de Bretagne un rang encore plus considérable que la précédente. Elle portait pour armes : *de gueules à une croix de Toulouse d'or, vidée, clechée et pommetée de même.* Son auteur, Geoffroy Botherel, comte de Quintin, décédé en 1274, était fils puîné d'Alain, comte de Penthièvre, lequel descendait lui-même d'Eudon, comte de Penthièvre, fils puîné de Geoffroy, duc de Bretagne, décédé en 1008. Il fut père de Jean Botherel de Quintin, grand-père de Geoffroy Botherel de Quintin, qui fut tué en 1347 à la bataille de la Roche-Derrien, et bisaïeul de Jean II Botherel de Quintin, mari de Philippine de Dinan, qui fut tué en 1352 à la bataille de Mauron. Les deux petits-fils de ce dernier, Jean III et Geoffroy IV, moururent sans postérité le premier vers 1384, le second en 1428 ; après eux la seigneurie de Quintin passa à leur neveu Jean du Perrier, fils de leur sœur Plésou.

La famille Botherel de la Ville-Geffroy, dite plus tard de Quintin, se considérait comme un ramage de la précédente et en portait les armoiries. Elle revendiquait pour auteur un Yvon Botherel, marié vers 1233 à N... de Montgomery, qui aurait été un frère puîné de Geoffroy Botherel, sire ou comte de Quintin, auteur de cette famille. Elle figura de 1423 à 1543 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Rennes et se partagea en un certain nombre de branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne d'extraction par divers arrêts de la Chambre de réformation rendus le 26 mars 1669, les 15 et 16 juillet 1669 et le 6 février 1671. La seule de ces branches qui subsistât sous Louis XVI était à cette époque représentée par trois frères, René-Jérôme, né en 1747, connu sous le titre de comte de Botherel de Quintin, premier veneur du comte d'Artois, Vincent, né en 1753, admis en 1770 parmi les pages de la Petite Ecurie, et Charles, né en 1754. Les deux aînés d'entre eux sollicitèrent en 1785 la faveur d'être admis aux honneurs de la Cour. Le rapport de Berthier, chargé d'examiner leur requête, commence en ces termes : « Cette « famille prétend tirer son origine de Geoffroy, sire ou comte de « Quintin, dont les descendants se surnommèrent Botherel, et frère « d'Henri, comte d'Avaugour, tous deux au cinquième degré de « Geoffroy, duc de Bretagne, mort en 1008. Sur ce principe la branche « aînée de cette famille a obtenu le 29 mars 1667 un arrêt de la « chambre de la noblesse de Bretagne, qui l'a maintenue dans « sa noblesse d'ancienne extraction et la qualification de chevalier, « dans lequel cette descendance est déduite sans appui d'aucun

« titre et sans énonciation d'antérieur à l'année 1444. Cette opinion « est dénuée de fondement; non seulement il n'y a point de preuves, « mais pas la moindre adminicule de cette origine et ces titres « mêmes n'annoncent aucun rapport avec ces comtes. Ainsi on com- « mencera ce mémoire par Jean Botherel qui vivait avant le milieu « du XIVe siècle et est nommé dans des actes des années 1419 (nou- « veau style), 1444 et 1466 passés longtemps après sa mort. Il épousa « Marguerite de Kermoysan de la Villeneuve et en eut Yvon qui suit... « Yvon Botherel, Sgr de la Villegefroy, est rappelé dans un acte de « l'année 1466 où il est dit héritier principal et noble de son père, qua- « lification qui forme le principal caractère de noblesse en Bretagne. « Il mourut avant l'année 1419 et fut père de Guillaume Botherel, Sgr « de la Villegeffroy, qui était mineur en 1419 et qui épousa avant 1422 « Catherine Taillart de la Grandville... » Chérin fils envoya l'année suivante un rapport sur cette même famille : il y constate que tous les auteurs de généalogies, d'accord avec une tradition vieille de plusieurs siècles, la font descendre des anciens souverains de Bretagne ; mais il ajoute que cette prétention ne s'appuie d'aucune pièce. La famille de Botherel de Quintin fut admise aux honneurs de la Cour en 1785 et s'éteignit peu de temps après la Révolution.

Il a existé au diocèse de Rennes une quatrième famille de Botherel qui portait pour armes : d'*argent à un lion morné de sinople*. Cette famille possédait, entre autres biens, la seigneurie de Mouillemuse en la paroisse de Vern. Elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction le 15 décembre 1668 par arrêt des commissaires chargés de la réformation sur preuves de neuf générations. Elle paraît avoir eu pour dernier représentant François-Mathurin de Botherel-Quintin, sieur de Mouillemuse, du diocèse de Saint-Malo, qui épousa le 18 février 1749 Andrée de Kerlestrée, de Guérande.

BOTMILIAU (de). Armes : d'*azur à trois cloches d'argent bataillées de sable*.

La famille DE BOTMILIAU appartient à la vieille noblesse de l'ancien diocèse de Tréguier, en Bretagne, où elle n'a cessé de résider jusqu'à nos jours. Elle a pour premier auteur connu Charles de Botmiliau, un des gentilshommes du diocèse de Tréguier qui prêtèrent serment de fidélité au duc de Bretagne en 1437. Elle figura de 1481 à 1543 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Tréguier. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par arrêt des commissaires de la réformation du 16 juillet 1669 sur preuves de sept générations. Jean Botmiliau, de la paroisse de Bocqueho, auquel cet arrêt fait remonter la filiation suivie, avait épousé Marie

Leroux, de la maison de Coetando ; il comparut en 1481 à une montre de l'évêché de Tréguier comme *archer en brigandine o arbaleste*. Son petit-fils, Rolland de Botmiliau, marié à Jeanne le Borgne, en eut deux fils : 1° François, Sgr de Kermédec, en Bocqueho, qui épousa Jeanne More et qui continua la ligne directe ; 2° Michel qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Kervéno et de la Villeneuve, en Pommerit-le-Vicomte, aujourd'hui éteinte.

Noel de Botmiliau de la Villeneuve signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne.

René-Adolphe de Botmiliau, né à Quimper en 1789, maire de Guingamp en 1848, fut nommé l'année suivante député légitimiste des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative ; il fut connu le premier dans les dernières années de sa vie sous le titre de comte et mourut en 1874. Il fut père d'Adolphe-François, comte de Botmiliau, ministre plénipotentiaire, commandeur de la Légion d'honneur, marié à Mlle de Tromelin, décédé en 1892, et grand-père de René-Jules, comte de Botmiliau, marié en 1887 à Mlle de Malcissye, qui été nommé en 1892 conseiller général des Côtes-du-Nord.

Principales alliances : de Bizien, de Courson, de Carné, Boudin de Tromelin, Boscal de Réals-Mornac 1847, Tardieu de Malcissye 1887, etc.

On trouve qn'une famille de Botmiliau, qui possédait la terre de la Lande, en la paroisse du Vieuxvel, fut, lors de la grande recherche, interloquée par jugement de 1669.

BOTNEAU (Robert du). Voyez : ROBERT DU BOTNEAU.

BOTOT et BOTOT de SAINT-SAUVEUR-LORRAINE. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1825) : *de gueules à une fasce d'argent accompagnée en chef de deux merlettes et en pointe d'un chêne aussi d'argent.*

L'auteur de cette famille, Jean BOTOT, fut sous Louis XIV huissier à cheval, puis procureur au Châtelet de Paris ; il épousa vers 1660 Charlotte Chantoiseau et en eut trois fils. L'aîné de ceux-ci, Charles-Claude Botot, né à Paris en 1665, exclusivement connu sous le surnom de DANGEVILLE, décédé en 1734, fut un des plus célèbres comédiens de son temps ; il avait épousé Hortense Racot de Grandval, décédée en 1769, qui eut aussi de grands succès comme actrice de la Comédie-Française, et en eut plusieurs enfants qui paraissent être morts sans postérité. Jean-Baptiste Botot, le second fils de Jean et de Charlotte Chantoiseau, fut professeur de danse ; il laissa un fils qui paraît être mort sans postérité. Le plus jeune des trois frères, Antoine-François Botot, né en 1681, danseur à l'Opéra, porta comme son aîné le

surnom de Dangeville ; il épousa très jeune Christine Desmares, née en 1688, fille cadette de l'acteur Nicolas Desmares, sœur de Mlle Desmares, la comédienne bien connue, et elle-même actrice assez médiocre de la ComédieFrançaise. Il laissa cinq enfants : 1° Nicolas-Antoine, né en 1707, bourgeois de Paris, décédé en 1760, qui paraît avoir été l'auteur de la branche des Botot de Saint-Sauveur, actuellement existante; 2° Charles-Etienne, dit Dangeville, né en 1707, acteur de talent, décédé en 1787 sans postérité; 3° François-Etienne, dit Montfleury, acteur, décédé en 1754; 4° Etienne, dit Champmeslé, acteur, décédé en 1786; 5° Marie-Anne, dite Mlle Dangeville, née en 1714, une des comédiennes les plus réputées de son temps, décédée en 1796.

La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de Botot de Saint-Sauveur descend de Louis-Antoine-Edme Botot, marchand mercier, puis banquier à Paris , qui acheta en 1780 la succession de la charge de sommelier à l'échansonnerie de bouche de la maison du Roi et qui mourut en 1783. Ce personnage paraît avoir été le fils de Nicolas-Antoine Botot, bourgeois de Paris, décédé en 1760, et le petit-fils d'Antoine-François Botot-Dangeville, danseur à l'Opéra, dont il a été parlé plus haut. Il avait épousé vers 1754 Marguerite de Saint-Paul; il en eut une fille, Mme Haudouard, et trois fils qui en 1796 se portèrent héritiers de leur parente, Mlle Dangeville, la grande comédienne. L'aîné des fils, François Botot, expert dentiste, puis procureur de la Commune de Paris et secrétaire de Barras, fut l'inventeur de l'eau dentifrice bien connue qui a conservé le nom d'eau de Botot; il laissa un fils, Jules Botot, décédé en 1875, qui a lui-même laissé postérité. Son frère cadet, Jacques Botot du Mesnil né à Paris en 1759, général de brigade en 1800, commandant de l'Hôtel des Invalides, mourut en 1822 laissant une fille unique, Mme Ourtelle. Louis-Pierre Botot, né à Paris en 1762, le plus jeune des trois fils de Louis-Antoine-Edme, fut connu le premier sous le nom de Botot de Saint-Sauveur que ses descendants ont conservé. Il fut inspecteur des eaux et forêts et reçut du roi Charles X le 30 août 1825 des lettres patentes d'anoblissement avec règlement d'armoiries. Son petit-fils, Georges Botot de Saint-Sauveur, joignit le premier à son nom celui de Lorraine dont on ignore l'origine. Il avait épousé en 1877 Mlle d'Esparbès de Lussan qui appartenait à une des plus illustres familles du midi de la France et il en a laissé une nombreuse postérité.

On trouvera sur la famille Botot de Saint-Sauveur et Botot Dangeville de curieux renseignements dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1904.

Cette famille ne doit pas être confondue avec celle des Arnaud

de Saint-Sauveur avec laquelle elle a contracté une alliance en 1875.

Principales alliances : Trumet de Fontarce 1875, Marteau d'Autry, Arnaud de Saint-Sauveur 1875, d'Esparbés de Lussan 1877, de Sorbier de Pougnaderesse 1899, Barrot, d'Auray de Saint-Pois, Rossignol de la Ronde.

BOTTÉE de TOULMON. Armes : d'*azur à un soleil d'or accompagné de trois cœurs d'argent, 2 et 1, et soutenu d'une champagne cousue de gueules.*

La famille Bottée de Toulmon, aujourd'hui fixée en Normandie, est originaire de la Haute-Picardie où elle occupait un rang distingué dès le XVIIe siècle. Deux de ses représentants, Germain Bottée, sieur du fief de Bouffée, conseiller du Roi, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Laon, et Louis Bottée, curé de Beautor et chanoine de Saint-Louis du château de la Fère, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Nicolas-Claude Bottée de Toulmon, marié en 1759 à Marie Bourgeois, fut sous Louis XV conseiller du Roi en l'élection de Laon, commissaire des guerres. Un de ses fils, Jean-Auguste Bottée de Toulmon, né à Laon en 1764, officier, administrateur des poudres et salpêtres, marié en 1796 à Charlotte Cartier-Hénin, décédé en octobre 1815 au château de Tourny, dans l'Eure, fut nommé membre de la Légion d'honneur et fut, en cette qualité, connu dans les dernières années de sa vie sous le titre de chevalier. Il laissa une fille, Mme de Carrey d'Asnières, et un fils, Auguste Bottée de Toulmon, né en 1797, qui fut confirmé le 16 décembre 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII, dans la possession héréditaire du titre de chevalier porté par son père et qui continua la descendance.

La famille Bottée de Toulmon a fourni des officiers, des notaires royaux, des échevins de la Fère, etc.

Principales alliances : de Graveron 1864, Choderclos de Laclos, de Carrey d'Asnières, de Morell d'Aubigny d'Assy 1890, Férault de Falandres 1893, etc.

BOTTINI (de). Armes : d'*azur à un tonneau d'or, cerclé de gueules, mis en fasce, accompagné de trois tiges de rosier de sinople, fleuries de gueules, boutonnées d'or.* — Cimier : *une montagne rocailleuse.* — Devise : *Nulla nos viat tardat euntes.*

La famille de Bottini est anciennement et honorablement connue à Nice. Un de ses représentants, Honoré Bottini, fermier général des octrois de Nice, fils d'Antoine Bottini, capitaine, petit-fils de Charles-Emmanuel Bottini et arrière-petit-fils de Gaspard Bottini, avocat

fiscal du duc de Savoie, reçut le titre de baron de Saint-Agnès par lettres patentes du 15 décembre 1605. Ce premier baron de Saint-Agnès eut un fils, Marc-Aurèle Bottini, baron de Saint-Agnès, trésorier général, qui ne laissa pas de postérité masculine et à la mort duquel le fief de Saint-Agnès fit retour à la couronne.

Jean-Baptiste Bottini, ingénieur, issu d'une branche collatérale, marié à Menton en 1799 à Rose d'Adhémar de Lantagnac, se crut en devoir de relever le titre de baron de Saint-Agnès. Il laissa deux fils, Achille et Sosime de Bottini. L'aîné de ceux-ci, Achille, connu sous le titre de baron de Saint-Agnès, né à Menton en 1804, décédé sans postérité en 1869, fut lieutenant-général des armées du roi de Sardaigne et grand-officier de Saint-Maurice et Saint-Lazare. La descendance de son frère subsiste.

Principales alliances : d'Adhémar de Lantagnac 1799, Rogeri de Villanova 1842, 1870, etc.

BOTTU de la BARMONDIÈRE, de SAINT-FONDS, de LIMAS, de la FERRANDIÈRE et de RAFFRAY. Armes : d'*azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion du même; au chef d'or.* — Couronne : *de Comte.* — Support : *deux lions* (aliàs *deux sauvages*) *au naturel.*

La famille Bottu, originaire de Villefranche, en Beaujolais, y est fort anciennement connue. Louvet, principal du collège de Villefranche, en a donné une généalogie dans une *Histoire générale du Beaujolais* qu'il écrivit en 1672 et qui, après être demeurée longtemps manuscrite à la Bibliothèque de Lyon, a été éditée en 1903. Cette généalogie a été reproduite de nos jours par Borel d'Hauterive dans *l'Annuaire de la Noblesse* de 1860 et par M. d'Auriac dans l'*Armorial de la Noblesse de France.* On trouvera aussi d'intéressants détails sur la famille Bottu dans les *Dossiers bleus* et dans la *Revue héraldique* de novembre-décembre 1905. Le travail de Louvet fourmille d'erreurs ; il attribue aux Bottu une origine chevaleresque et les fait descendre d'un Alexandre Bottu, chambellan du comte d'Auvergne, dont l'arrière-petit-fils, Pierre Bottu, aurait suivi saint Louis en Terre Sainte, aurait dissipé ses biens au cours de cette expédition et serait venu à son retour se fixer en Lyonnais. Dans la réalité la famille Bottu est d'extraction bourgeoise. Philippe Bottu fut échevin de Villefranche en 1515 ; c'est sans aucune preuve qu'on en a fait le descendant d'un Mathieu Bottu qui fut échevin de Lyon en 1426 et d'un autre Mathieu Bottu qui fut échevin de la même ville en 1401 et 1402. Noël Bottu, sieur de la Barmondière, fils de Philippe, fut échevin de Villefranche pendant quatorze ans, ce qui lui valut le surnom d'échevin perpétuel. Son fils, Alexandre Bottu, sieur de la

Barmondière, baptisé à Villefranche en 1603, avocat de Madame au bailliage de Dombes, décédé en 1650, fut pourvu le 1er avril 1642 de l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et acquit ainsi la noblesse héréditaire. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Laurent et Jean, qui furent les auteurs de deux branches.

Laurent Bottu, Sgr de la Barmondière, auteur de la branche aînée, succéda à son père dans sa charge de secrétaire du Roi, obtint des lettres d'honneur le 15 février 1671, fut maintenu dans sa noblesse le 20 avril 1668 par arrêt de l'intendant Dugué et fut nommé en 1689 président au Parlement de Dombes. Il laissa un fils, François Bottu, Sgr de la Barmondière, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. La dernière représentante de cette branche, Mlle Thérèse de la Barmondière, chanoinesse de Joursey, en Forez, mourut en 1842 laissant la plus grande partie de sa grosse fortune au collège des Jésuites de Montgré et au couvent des Dames du Sacré-Cœur de Lyon.

Jean Bottu de la Barmondière, Sgr de Saint-Fonds et de Limas, auteur de la branche cadette, épousa le 28 octobre 1670 Catherine d'Onguy de Charlieu qui, étant veuve, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il fut père de François Bottu de la Barmondière, Sgr de Saint-Fonds et de Limas, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage de Villefranche, qui épousa le 18 septembre 1703 Marthe Bertin, et grand-père de François Bottu, Sgr de Saint-Fonds et de Limas, qui épousa le 28 août 1747 Catherine Delafond, fille d'un secrétaire du Roi. Abel Bottu de Limas, chevalier de Saint-Louis, fils du précédent, se maria dans un âge avancé, le 19 juillet 1823, à Suzanne de Ferrus de Plantigny et en eut un fils, Jean-Claude de Limas, né en 1829, qui épousa successivement Mlle de Rancher, Mlle d'Honincthun et Mlle Pettit et qui continua la descendance. La famille Bottu de Limas n'est pas titrée.

Louis-François Bottu de la Barmondière, chevalier, Sgr de Montgré, Murze, etc., chef de la branche aînée, mort dans la suite sur l'échafaud révolutionnaire, et Abel Bottu de Saint-Fonds de Limas, ancien officier au régiment de Saintonge, chef de la seconde branche, avaient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon.

Deux branches de la famille Bottu se séparèrent de la souche antérieurement à son anoblissement et demeurèrent bourgeoises. Une de ces branches, dite DE LA FERRANDIÈRE, s'éteignit au XVIIIe siècle ; l'autre, dite de RAFFRAY, s'éteignit en 1846.

La famille Bottu a fourni des échevins de Villefranche, des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, des magistrats, etc.

Principales alliances : de Montillet, Dugas de Bois-Saint-Just, de Sainte-Colombe 1723, de Ferrus 1709, 1823, Barthelot, de Cotton 1842, Lemau de Talancé 1845, de Rancher 1856, Cazin d'Honincthun, le Caruyer de Beauvais 1882, etc.

BOTU de VERCHÈRES. Armes : d'*or à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un raisin feuillé de sinople; au chef d'azur chargé d'une étoile et d'un croissant tourné d'argent.* — Devise : *Uva Noe.*

Cette famille, originaire de l'ancien bailliage de Saint-Marcellin, en Dauphiné, y occupait au XVIIe siècle un rang honorable dans la bourgeoisie. Pierre-Hyacinthe Botu fut nommé en 1733 procureur du Roi près la commission établie à Valence ; il fut pourvu le 23 mai 1764 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi près la Chambre des comptes de Dôle. Son fils aîné, Pierre-Vincent Botu, lui succéda dans sa charge de procureur du Roi à Valence et la conserva jusqu'à l'époque de la Révolution ; le puîné, Joseph-Melchior Botu de Verchères, procureur du Roi à Tournon sous la Restauration, épousa Mlle Célie de Farconnet et continua la descendance.

M. de Rivoire de la Batie et M. de Maillhol ont consacré des notices à la famille Botu de Verchères, le premier dans son *Armorial du Dauphiné,* le second dans son *Dictionnaire historique et héraldique de la noblesse française.* Ces auteurs croient qu'elle est une branche ayant perdu pendant longtemps sa noblesse par suite de dérogeance d'une famille Botu qui a occupé au moyen âge un rang distingué dans la même région. Zacharie Botu figure en 1418 parmi les signataires de l'acte de serment des habitants de Crémieu au roi Charles VII. Jean Botu était secrétaire delphinal de 1439 à 1477 ; Claudine, fille de noble Jean Botu, de Crémieu, épousa vers 1490 Guignes de Loras. Noble Girard Botu vivait à Crémieu en 1551. Michel Botu fut en 1544 capitaine châtelain de Crémieu. D'après Guy Allard cette famille Botu se serait éteinte avec Antoine Botu vivant en 1530.

BOUAILLES (Fromont de). Voyez : FROMONT DE BOUAILLES

BOUAISSIER de BERNOUIS.

Kerviler a donné dans son *Répertoire de biobibliographie bretonne* d'intéressants renseignements sur la famille BOUAISSIER. L'auteur de cette famille, originaire de Dol, en Bretagne, était en 1789 avocat au Parlement de Rennes; il embrassa les idées nouvelles et fut pendant la Terreur président du tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine. Charles Bouaissier, fils du précédent, fut député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, y professa des opinions très avancées, fut exclu du

Corps législatif après le 18 brumaire et vécut depuis lors dans la retraite; il laissa lui-même un fils, Émile-Joseph Bouaissier de Bernouis, né à Rennes en 1795, qui fut intendant général inspecteur en 1857, grand-officier de la Légion d'honneur en 1865 et grand'croix de Saint-Grégoire le Grand.

BOUAN de CHEFDUBOSC (de). Armes : d'*argent à un chevron de sable accompagné de trois têtes de loup du même armées et lampassées de gueules.*

La famille DE BOUAN peut être considérée comme le type de ces vieilles souches bretonnes dont la noblesse se perd dans la nuit des temps et qui se sont perpétuées assez obscurément à travers les siècles retirées au fond de leur province, loin des intrigues de Cour et par conséquent loin des titres et des honneurs. Originaire de l'ancien diocèse de Saint-Brieuc, elle était partagée dès la seconde moitié du XIVe siècle en deux grandes branches dont le point de jonction n'a pu être déterminé. Les divers représentants de ces deux branches figurent de 1423 à 1535 aux réformations et montres de la noblesse des diocèses de Saint-Brieuc et de Dol. On trouvera dans les *Dossiers bleus* des tableaux généalogiques de chacune de ces branches tels qu'ils furent établis lors de la grande recherche commencée en 1666.

La plus brillante de ces branches, aujourd'hui éteinte, remontait par filiation à Guillaume Bouan, Sgr de la Guignardays, qui avait épousé vers 1380 Jeanne de Launay. Ce gentilhomme fut père de Roland Bouan, Sgr de la Guignardais, qui épousa en 1418 Marguerite Millon, grand-père de Jean Bouan, Sgr de la Guignardais et de Chalonge, au diocèse de Dol, qui épousa Marguerite Bernier, et bisaïeul de Vincent Bouan, Sgr de Chalonge, qui épousa en 1486 Jeanne de la Prévosté. Ce dernier laissa deux fils, Guillaume Bouan, Sgr de Chalonge, et Geoffroy, marié à Jeanne de Saint-Amadour, dame de Tizé, qui furent les auteurs de deux rameaux. Du premier de ces rameaux se détacha le sous-rameau des seigneurs de la Lande-Brefeillac ; le deuxième rameau se partagea en trois sous-rameaux, celui des seigneurs de la Ville-Hervé, celui des seigneurs de Tizé et celui des seigneurs de Chateaubourg. Mathurin Bouan, Sgr de Tizé, second fils de Geoffroy et de Jeanne de Saint-Amadour, fut chevalier de l'Ordre du Roi ; il donna l'hospitalité dans son château de Tizé au célèbre d'Argentré qui y mourut en 1570; sa descendance s'éteignit avec sa petite-fille mariée en 1615 à Jean Hay des Nétumières. Les divers représentants de cette branche furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 13 novembre 1668.

La branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours remonte par filiation à Thomas Bouan, Sgr de la Hauguemarais, qui vivait en 1460 et qui avait épousé Madeleine de la Lande. Pierre Bouan, sieur du Plessis, fils de Thomas, épousa Catherine Labbé, puis Françoise de Saint-Denoual; il laissa, entre autres enfants, deux fils, Jacques Bouan, sieur de Plessis, né du premier lit, marié à Françoise des Noes, et Jean Bouan, sieur des Hayes, qui furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux furent maintenus dans leur noblesse d'extraction par arrêt du 9 avril 1669. Jean, auteur du second rameau, fut père d'Olivier Bouan, sieur de la Villemain, qui épousa Guillemette Rolland, héritière de la seigneurie de Chefdubosc, au diocèse de Saint-Brieuc, dont sa descendance a conservé le nom, et grand-père de François Bouan, Sgr de Chefdubosc, qui épousa en 1590 Catherine Lambert.

La famille de Bouan a fourni des officiers.

Son chef est connu sous le titre de baron depuis la seconde moitié du XIXe siècle.

Principales alliances : du Breil de Rays 1594, de Gouyon-la-Moussaye 1583, de Montécler, le Borgne 1700, Hay des Nétumières 1615, de Guéhenneuc, de Lesquen, de la Choue de la Mettrie, de Montbourcher, d'Aubert 1875, de Cargouet, Bernard de Courville 1820, etc.

BOUARD de LAFOREST (de). Armes : d'*argent à un lion de sinople armé et lampassé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles du même.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Dieu et mon Roi !*

La famille DE BOUARD DE LA FOREST est anciennement et honorablement connue dans la partie du Bordelais qui confine au Périgord. Elle a possédé dans cette région la terre de la Forest, située près Libourne, dont elle a conservé le nom. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle ne figure ni au nombre de celles qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse, ni même au nombre de celles qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Picard Bouard, avocat, mari de Jeanne de Mayac, résidait en 1627 au Pizou, dans le canton actuel de Coutras. Jean Bouard, sieur de la Forêt, demeurant à Saint-Antoine du Pizou, ayant été assigné en Périgord, lors de la recherche de 1666, à produire ses titres de noblesse, envoya une quittance de la somme de 140 livres signée de Melin, receveur des tailles en l'élection de Bordeaux. Sébastien Bouard de Laforêt était garde-du-corps en 1760. Georges Bouard de la Forest,

ancien lieutenant au régiment de la Rochefoucauld, mourut au Pizou en 1771.

De nos jours on a voulu attribuer à la famille de Bouard de la Forest une très antique et très brillante origine et la faire descendre d'un gentilhomme anglais appelé Howard qui serait venu à la fin de la guerre de Cent ans établir sa résidence dans les environs de Coutras.

Le chef de la famille de Bouard de Laforest est connu sous le titre de comte.

Principales alliances : de Saint-Angel, Onfroy de Vérez.

La famille de Bouard de La Forest est distincte de celle de François Bouard, né à Orléans en 1755, qui fut anobli le 4 février 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Ce personnage reçut les armoiries suivantes : d'*azur à un chêne de sinople terrassé du même et un lévrier au naturel accolé d'or et enchaîné aussi d'or au pied de l'arbre.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME I

ABADIE de GOBERTIÈRE (d')

On trouvera sur cette famille de curieux renseignements dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1906, page 306. Son chef actuel, René-Raoul, né le 23 février 1848, fils aîné d'Eugène-René, avait été inscrit dans son acte de naissance sous le nom de : d'Abadie ; mais sur la requête du ministère public un jugement du tribunal de Loudun rendu le 16 mai 1867 ordonna de rectifier cet acte et de remplacer le nom de d'Abadie par celui de Dabadie, en un mot. René-Raoul épousa dans la suite Madeleine Millet, reçu le titre de marquis romain par bref pontifical de 1896 et fut connu dès lors sous le titre de marquis d'Abadie. Sur une réclamation du juge d'instruction de Bellac, il fut condamné à 1.000 francs d'amende le 30 avril 1904 par jugement du Tribunal de cette ville pour avoir modifié son nom patronymique en séparant par une apostrophe la première lettre de ce nom de la seconde et pour avoir pris publiquement dans l'arrondissement de Bellac le titre de marquis. René-Raoul interjeta appel de cette condamnation devant la Cour d'appel de Riom. Cette Cour, dans son audience du 12 juillet 1905, considérant que de temps immémorial ses ancêtres avaient porté le nom de : d'Abadie, en deux mots, le relaxa de la poursuite dirigée contre lui pour altération de nom et réduisit à cinquante francs l'amende à laquelle il avait été condamné pour usurpation du titre de marquis.

ADELER (d'). Armes : *écartelé au* 1 *d'argent à une demi-aigle éployée de sable, lampassée et armée de gueules ; au* 2 *d'or au sénestrochère au naturel mouvant d'une nuée au canton sénestre du chef et portant sur une épée une tête de turc au naturel ; au* 3 *de sable à la*

forteresse d'argent chargée de trois rangs de canons ; au 4 d'azur à trois croissants montants d'or en pal ; sur le tout d'argent à un vaisseau de haut bord au naturel, muni de tous ses agrès et sommé de pavillons danois, voguant sur une mer également au naturel. — Cimier : *Une fortune tenant un voile d'azur au-dessus de sa tête et posée sur une boule du même entre sept banderoles de gueules, trois à dextre et quatre à sénestre* [1].

L'auteur de cette famille, Cord-Sivertseen Adeler (aliàs Adler ou Adelaar), naquit en 1622 à Brewig, en Norvège, où son père était directeur d'une saline royale, entra comme officier de marine au service de la république de Venise, se couvrit de gloire en remportant en 1654 une importante victoire navale sur les Turcs, fut en récompense créé chevalier de Saint-Marc et lieutenant-amiral et reçut une pension de 1.400 livres réversible à ses héritiers. Adeler reçut en 1663 le commandement des forces navales du Danemark, se maria à Amsterdam vers cette même époque, fut anobli par lettres patentes du 6 février 1666, fut nommé général-amiral danois en 1675 et mourut cette même année.

Son descendant, Théodore, baron d'Adeler, né le 15 mars 1747, chambellan du roi de Danemark, marié le 26 mai 1775 à Ferdinande de Bentzon, décédé en 1828, laissa, entre autres enfants, trois fils : 1° Jean, baron d'Adeler, né en 1777, décédé en 1842, qui continua la descendance en Danemark ; 2° Gaspard, né en 1787, qui vint se fixer en France, qui épousa en 1836 Mlle de Génibrouse de Castelpers et qui en eut cinq filles ; 3° Frédéric, né en 1788, qui vint également se fixer en France et qui y épousa en 1819 Mlle Petit. Gustave d'Adeler, fils de ce dernier, a été colonel d'infanterie ; sa descendance subsiste.

Principales alliances françaises : de Génibrouse de Castelpers, d'Auzac de la Martinie 1858, de Batz 1860, de Meslon 1870, de Léotard 1862, de Montal 1864, Carrelet.

ALLARD de GAILLON. Armes (d'après l'*Armorial général* de 1696) : *fascé de six pièces d'or et d'azur au sautoir d'argent brochant sur le tout.* — Aliàs : d'*azur, à trois étoiles d'or posées 2 et 1, accompagnées de trois croissants mal ordonnés d'argent.*

La famille Allard est anciennement connue dans le département de l'Eure. Le vicomte Révérend, qui en a donné une généalogie dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1906, en fait remonter la filiation à François Allard, maître fondeur aux fourneaux de la Fonte, qui épousa

[1] Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Henri de la Perrière.

en février 1650 Catherine de la Touche. Simon Allard, fils de celui-ci, maître fondeur en gros fourneaux à Gaillon, en la paroisse d'Iray, épousa le 30 juillet 1680 Anne Boivin et fut père de Robert Allard, né à Tourouvre en 1688, maître fondeur en gros fourneaux, qui épousa le 17 septembre 1711 Françoise Louche et qui continua la descendance. Noël-Simon Allard, né à Tourouvre en 1788, fut inspecteur général des eaux et forêts de la Couronne et chevalier de la Légion d'honneur; son fils cadet, Edouard-Alfred Allard de Gaillon, né en 1836, a été père d'Edouard-Noël Allard de Gaillon, né en 1862, qui a reçu le titre de baron romain par bref du 22 février 1902.

Constantin Allard, sieur de Gaillon, avait fait enregistrer son blason à l'*Armorial général* de 1696.

ALLOTTE de la FUYE. Armes (d'après un cachet de famille) : *de gueules à un croissant d'or*. — Supports : *deux aigles* [1].

APAT (**d'**). Armes : *de gueules à une croix pommetée* (aliàs *ancrée* ou *tréflée*) *d'or* [2].

La maison noble d'Apat était située dans la paroisse de Bussunaritz, en Basse-Navarre et non en Béarn, comme il a été dit par erreur. Elle était patronne de la cure de cette paroisse et donnait à ses propriétaires entrée aux États de Navarre dans le corps de la noblesse.

Oger d'Ahaxe, seigneur du palais d'Apat de Bussunaritz, est compris en 1388 dans un rôle de caballeros et senores de palacios qui servaient le roi de Navarre avec armes et chevaux. Jean et Oger II, Sgrs d'Apat, fils et petit-fils du précédent, furent exemptés des quartiers et arrière du Roi, l'un en 1413, l'autre en 1441, parce qu'ils étaient bons gentilshommes et servaient le Roi avec armes et chevaux. Johannicot, Sgr d'Apat, hidalgo du royaume de Navarre, fut nommé en 1507 alcaïde du château de Viana. Sa fille aînée, héritière du château d'Apat, épousa vers 1520 noble Pierre de Saint-Esteven, chevalier, un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi de 1522 à 1549, officier d'écurie du duc d'Orléans, puis échanson ordinaire du roi de France et son lieutenant au château neuf de Bayonne. Jean de Saint-Esteven, chevalier, Sgr d'Apat, fils des précédents, marié à N... d'Echauz de Baïgorry, fut chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de trois cents hommes de pied et gouverneur de Dax de 1564 à 1584; il fut père de Bertrand de Saint-Esteven, chevalier, Sgr d'Apat, gen-

[1] Communication de M. Henri de la Perrière.

[2] La notice consacrée dans le premier volume à la famille d'Apat a été rectifiée à l'aide d'une communication due à l'obligeance de M. de Jaurgain.

tilhomme de la maison du Roi. A la mort de celui-ci la seigneurie d'Apat passa à la famille de Méritein ; elle fut ensuite acquise par la famille de Lostal d'où elle passa par mariage dans la famille d'Etchepare de Sarasquette. Il sera consacré à cette dernière famille une notice spéciale.

APVRIEUX de la BALME (d'). Armes : d'*or à un phénix d'argent placé sur un bûcher ardent et exposé à un soleil à douze rayons d'or posé au côté droit du chef.*

La famille d'Apvrieux (ou d'Apvrieulx) de la Balme, aujourd'hui éteinte, appartenait à la noblesse de la Savoie et du pays de Gex. Elle descendait de Jacques-Albert d'Apvrieux, juge courrier et commun en la province de Maurienne, dont les trois fils, Jean-François, Jean-Baptiste et Claude, furent anoblis le 11 juillet 1629 par lettres patentes données à Turin de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. On trouvera le texte de ces lettres dans le *Nouveau d'Hozier*. L'aîné de ces trois frères, noble et spectable Jean-François d'Apvrieux, conseiller de S. A. R., lieutenant en la judication mage de Maurienne, conseiller et juge commun de la cité et ressort de Saint-Jean de Maurienne, fit son testament le 4 août 1658. Il fut père de noble Etienne-François d'Apvrieulx, natif de Savoie, Sgr de la Balme et du Villard, qui vint se fixer dans le pays de Gex après le mariage qu'il contracta au château de Rumilly le 5 septembre 1677 avec Hélène de la Forest de Divonne. Le petit-fils de celui-ci, Gilbert d'Apvrieulx, né à Divonne le 5 juillet 1729, lieutenant au régiment royal Comtois-Infanterie, demeurant aux Pralies, en la paroisse de Divonne, marié le 7 juin 1751 à Marie-Simone Andréa, fille d'un juge de Nantua, se fit accorder par le roi Louis XV en avril 1759 des lettres patentes de confirmation de noblesse dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il mourut sur ces entrefaites et ses héritiers négligèrent de faire enregistrer ces lettres prétendant n'en avoir pas besoin en raison de l'anoblissement accordé en 1629 à leur famille par le duc de Savoie. Jeanne d'Apvrieux de la Balme, née en 1755, fille de Gilbert, fit en 1767 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Son frère, Louis-Anthelme, né en 1757, fit les mêmes preuves en 1772 pour être admis à l'École militaire ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Belley.

La famille d'Apvrieulx s'est éteinte dans les mâles en la personne de Philibert-Flavien d'Apvrieulx, né en 1799, chef d'escadron de gendarmerie, qui mourut à Bourg-en-Bresse le 12 mars 1870 laissant une fille unique, Mme de Finance.

ARLANGES (de).

Le vicomte de Romanet et le comte de Souancé ont publié en 1904 une généalogie très intéressante de la famille d'Arlanges. Ils en font remonter la filiation à Jehan d'Arlanges, son premier auteur connu, qui passa le 14 avril 1477 un acte dans lequel est mentionnée sa femme Marguerite de Mérabert.

Joseph d'Arlanges, né en 1774, décédé sans alliance en 1843, fut général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Son neveu, Eugène d'Arlanges, fut le dernier représentant mâle de sa famille et mourut en 1859 ne laissant de son mariage avec Mlle de la Bassetière que trois filles, la marquise de Grandville, la vicomtesse de Walsh-Serrant et Mme de Chasteigner.

ARNOUX de CORGEAT et de RONFAUD de JOUX. Armes enregistrées à l'Armorial général de 1696 et portées par la famille : *de gueules à l'arc d'or mis en fasce et accompagné de trois étoiles du même.*

La notice consacrée dans le premier volume de cet ouvrage à la famille Arnoux de Corgeat est la reproduction de celle que lui a consacrée M. de Lurion dans son *Nobiliaire de Franche-Comté*. Elle contient de graves erreurs qui rendent indispensable de la remanier complètement. M. de la Perrière a donné en 1904 dans la *Revue héraldique* une très consciencieuse généalogie de la famille Arnoux de Corgeat ; son travail contenait cependant quelques erreurs qu'il a rectifiées de lui-même dans le numéro du 25 août 1905 de la même Revue. La famille Arnoux est originaire de la petite ville de Louhans, en Bresse. Elle était représentée au XVIe siècle par deux frères, Pierre et Guillaume, qui furent les auteurs de deux branches.

Pierre Arnoux, auteur de la branche aînée, seule subsistante, fut reçu bourgeois de Louhans en 1556 ; il fut père d'autre Pierre Arnoux, marchand et bourgeois de Louhans, qui épousa le 14 avril 1586 Pierrette-Guillemette Mireux et qui acquit en 1614 dans la paroisse de la Chapelle-Naude, près de Louhans, le domaine de Corgeat dont sa descendance a conservé le nom. Théodore-Philibert Arnoux de Corgeat, né en 1695, descendant des précédents, vint se fixer en Franche-Comté et fut pourvu en 1763 de l'office anoblissant de conseiller maître en la Chambre des comptes de Dôle. Il fut père de Pierre Arnoux de Corgeat, Sgr de Promby, qui épousa en 1768 Mlle Lorenchet de Montjamont et qui continua la lignée. On attribue souvent au chef de cette branche le titre de comte ou même celui de marquis de Corgeat.

Guillaume Arnoux, auteur de la seconde branche, mourut à Louhans en 1596. Son descendant, Charles-Antoine Arnoux, baptisé à

Louhans en 1676, médecin, maire de Louhans, puis subdélégué de l'intendant dans cette ville, fut pourvu en 1731 de l'office de conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Dôle. Il fut père de Claude Arnoux de Joux, Sgr de Ronfaux, né en 1708, et grand-père de Laurent Arnoux d'Epernay, né en 1744, chevalier de Saint-Louis, qui fut maire de Louhans pendant la période révolutionnaire. Cette branche s'est éteinte avec le neveu de celui-ci, Claude-Bernard Arnoux de Joux de Ronfaud, né en 1786, qui n'eut pas d'enfants de ses deux alliances successives avec Mlle Ducret de Langes et avec Mlle de Rotalier.

Principales alliances : Pelleterat de Borde, du Marché 1804, Broch d'Hotelans, Petitjean de Rotalier, Poncelin de Raucourt 1832, Huot de Charmoille de Frasnois 1859, Courlet de Vrégille 1872, Lyautet de Colombe, Niepce, de Loubat de Bohan, Ducret de Langes, etc.

ASTRUC de SAINT-GERMAIN. Armes : d'*or à un chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sable*.

La famille Astruc, originaire de l'ancien diocèse de Montpellier, en Languedoc, est fort anciennement connue dans sa région. Un de ses représentants, Jean Astruc, né en 1684 à Sauves, reçu en 1703 docteur en médecine de la faculté de Montpellier, décédé en 1766, fut un des plus célèbres médecins de son temps. Jean Astruc et son fils Pierre furent reçus l'un en 1681, l'autre en 1719 conseillers correcteurs en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Pierre-Jacques Astruc fut reçu en 1741 conseiller maître en la même Cour. Martin-César Astruc, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier, grand-voyer de France, général des finances, intendant des domaines en la généralité de Montpellier et des gabelles du Languedoc, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier; Louis Dastruc, habitant de Castelnaudary, prit part cette même année à celles tenues dans cette ville. La famille Astruc est représentée de nos jours par deux officiers qui sont connus sous le nom d'Astruc de Saint-Germain. L'un d'eux, Jean-Edmond, alors lieutenant de dragons à Tours, avait vainement demandé le 23 janvier 1883 l'autorisation de joindre régulièrement à son nom celui de la famille Renault de Saint-Germain à laquelle appartenait sa mère.

Cette famille Renault de Saint-Germain, éteinte de nos jours, était originaire de Chatellerault et portait pour armes : d'*azur à un lion d'or ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or*. Il lui sera consacré une notice spéciale.

AUBRYOT de la PALME.

Le chef de cette famille reçut du roi de Sardaigne le titre de comte par lettres de 1839 et non de 1853.

AUZANET. Armes : *de gueules à une croix pattée d'or, cerclée de gueules, formant* Tau *au milieu.*

M. A. de Liénard a donné une généalogie de la famille Auzanet dans le numéro d'avril 1906 de la *Revue héraldique*. Il en fait remonter la filiation à René Auzanet, originaire de la Souterraine, en Limousin, qui était en 1540 avocat au Parlement de Paris. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Barthélemy Auzanet, né en 1591, avocat, célèbre jurisconsulte, fut nommé conseiller d'État par Louis XIV, fut anobli par ses fonctions et mourut en 1672 ne laissant que deux filles. Son frère, Jean Auzanet, pourvu le 31 décembre 1635 de la charge de conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Paris, fut père de Joseph Auzanet, Sgr de la Géraffy, en la paroisse de la Souterraine, qui continua la descendance, et de Barthélemy Auzanet, conseiller au Châtelet en 1664, conseiller au Grand Conseil en 1669, qui fut anobli par cette dernière charge et qui n'eut que des filles. Joseph Auzanet, Sgr de la Géraffy, laissa lui-même deux fils, tous deux appelés André ; le plus jeune d'entre eux fut de 1729 à 1753 premier huissier en la Chambre des comptes de Paris et mourut sans postérité ; l'aîné, marié en 1708 à Madeleine Person, fut nommé en 1712 greffier en chef du Parlement de Normandie, fut anobli par sa charge et continua la lignée. Jean-Baptiste Auzanet, fils aîné du précédent, lui succéda dans sa charge en 1743 et mourut sans postérité. Son frère, Barthélemy-André Auzanet, né à Rouen en 1713, décédé en 1782, fut conseiller correcteur en la Cour des comptes, aides et finances de Rouen; il laissa lui-même deux fils, André-Amable, né en 1749, décédé sans postérité en 1833, et Barthélemy-Claude, né en 1754, chevalier de Saint-Louis, marié à Caudebec en 1790 à Mlle Lemarchand, décédé en 1816, qui prirent part l'un et l'autre en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rouen. Le plus jeune de ces deux frères fut père

d'Edouard Auzanet, né à Rouen en 1791, commandant du château de Dieppe, chevalier de Saint-Louis, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1831 avec Mlle de Saint-Ouen d'Ernemont.

La famille Auzanet n'est pas titrée.

Principales alliances : Lefèvre de la Malmaison, de Brilhac, le Jeune de Grisy 1777, Lambert de Beaulieu 1846, de Saint-Ouen d'Ernemont 1831, Eudes d'Eudeville 1856, Vittu de Kerraoul 1895, de Creil, Gallard de Courances, de Flecelles, le Feron de Séry, etc.

AYETTES de CLERVAL (des).

La famille DES AYETTES OU DESSAYETTES DE CLERVAL (ou mieux CLAIRVAL) portait primitivement le nom de DESHAYETTES. Deux de ses représentants, Jean des Hayettes, procureur au Châtelet de Paris, et Jean Deshayettes, prêtre, docteur en Sorbonne, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Paris). Le premier d'entre eux portait : d'*azur au chevron d'or surmonté d'une étoile du même et accompagné en chef de deux colombes affrontées d'argent et en pointe d'une tour d'or*. Il mourut en 1713 survivant à son fils qui avait été reçu conseiller à la Cour des aides de Paris et qui était décédé en 1709. La descendance de celui-ci s'est partagée en deux ~~grandes~~ branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, la première sous le nom de DES AYETTES DE CLERVAL, la seconde sous celui de DESSAYETTES DE CLAIRVAL ; elle a fourni des officiers de mérite dont plusieurs ont été décorés de l'Ordre de Saint-Louis et de celui de la Légion d'honneur.

Principales alliances : de Meaux, d'Aragonnès d'Orcet 1842, de Boullenois de Senuc 1876, de la Porte de Puifferat 1894, Maffioli 1842, Morizot 1873, etc.

BARD de COUTANCES.

M. Antoine Bard, avocat au Sénat de Chambéry, décédé en 1855, avait épousé Élisabeth Gaultier de Coutances, fille d'un conseiller à la Cour royale de Lyon, décédée en 1902. Il en eut deux fils, aujourd'hui décédés, qui furent connus sous le nom de BARD DE COUTANCES. L'aîné de ces fils, Georges, né en 1850, a eu lui-même trois fils de son mariage avec Mlle Rouher de Julliac.

TOME III

BAZIN de GRIBEAUVAL.

Mlle du Bos de Gribeauval qui épousa en 1866 M. Charles Bazin était la petite nièce de Jean-Baptiste Vacquette de Gribeauval, né à Amiens en 1715, décédé sans postérité en 1789, qui fut lieutenant-général des armées du Roi et premier inspecteur général du corps royal de l'artillerie. Elle eut de cette union, outre plusieurs filles, deux fils qui furent autorisés en même temps que leur père en 1881 à joindre à leur nom celui de : de Gribeauval et qui sont décédés prématurément l'un et l'autre sans avoir été mariés.

Principales alliances : Boullenger du Mesnil 1791, Vernier d'Andrecy 1812, Genet de Quincy, du Bos de Gribeauval, de la Perrière 1900, etc.

BEAULAINCOURT-MARLES (de).

On trouvera sur la famille de Beaulaincourt de précieux renseignements dans une *Généalogie de la famille Hardy, dite de Beaulaicourt,* publiée à Douai en 1888 par le comte du Chastel de la Howardrie. Cet ouvrage est malheureusement très difficile à consulter et n'existe pas à la Bibliothèque de la rue Richelieu, à Paris. Il semble résulter des savantes recherches du comte du Chastel que la famille de Beaulaincourt, actuellement existante, avait pour nom primitif celui de Hardy et diffère de la famille de Beaulaincourt qui appartenait au moyen âge à la noblesse de l'Artois. Cette dernière famille paraît avoir porté les armoiries suivantes : *de..... à trois fasces de..... et à une bordure engreslée de..... chargée d'un lambel à quatre pendants de.....*

Enguerrand Hardy, auquel M. du Chastel fait remonter la filiation de la famille existante, vivait vers le milieu du xive siècle et paraît avoir simplement appartenu à la bourgeoisie de Cambrai. Les généalogistes, qui l'appellent Enguerrand de Beaulaincourt, prétendent qu'il combattit à la bataille de Poitiers en 1356 dans les rangs de l'armée anglaise et qu'il épousa Anne des Cœurs. Son fils, Jean Hardy,

épousa Floure de Priche qui, étant devenue veuve, se remaria à Martin Canivet, bourgeois de Cambrai. Les généalogistes appellent ce personnage Jean de Beaulaincourt et disent qu'il prit le premier avec ses frères le surnom de Hardy qui aurait été le nom de la famille de son aïeule. Il fut père de Jacquemart Hardy, appelé Jacquemart de Beaulaincourt par les généalogistes, bourgeois de Cambrai, franc-sergent de l'église de Notre-Dame de cette ville depuis 1411 jusqu'à sa mort, qui épousa en 1399 Marie Canivet, fille d'un premier lit de son beau-père, et qui fit son testament le 14 décembre 1445. Ce n'est qu'à partir de ce dernier personnage que la généalogie du comte du Chastel est d'accord avec les travaux des généalogistes anciens. Antoine Hardit, dit de Beaulaincourt, petit-fils de Jacquemart, prévôt de la cité d'Arras en 1505, décédé en 1508, avait épousé le 18 février 1488 Marie de Nédonchel qui appartenait à une des plus puissantes familles chevaleresques de la région et qui lui apporta les seigneuries importantes de Bellenville, de Bertrangles et de Marquaire. Il ne semble pas que la famille Hardit, dite de Beaulaincourt, ait possédé de fiefs antérieurement à cette époque. Antoine de Beaulaincourt, écuyer, Sgr de Bellenville, Bertrangles, Marquaire, fils du précédent, laissa définitivement tomber en désuétude le nom de Hardit; il épousa Claire de Saint-Aubin, dame de Lanson et d'Ernonval par contrat passé à Arras le 22 novembre 1530, fut lieutenant-général du gouverneur de Béthune, premier lieutenant de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies, fut nommé le 29 mai 1550 conseiller et premier roi d'armes de la Toison d'Or et fut créé chevalier au cours de la même année.

Jean-Georges de Beaulaincourt, créé comte de Marles en 1696, laissa deux fils, Philippe-Alexandre de Beaulaincourt, comte de Marles, né en 1687, marié à Lille en 1711 à Marie le Vaillant du Châtelet, et Léon-Ange de Beaulaincourt, Sgr de Bellenville, Bertrangles, Marquaire, né en 1690, marié en 1724 à Alexandrine Boudart de Couturelle, qui furent les auteurs de deux grandes branches encore existantes.

Principales alliances : de Nédonchel 1488, d'Esclaibes 1570, des Planques de Béthune-Hesdigneul 1630, de Hamel-Bellenglise 1654, Malet de Coupigny, de Failly 1598, du Bus 1680, de Foucauld (en Périgord) 1768, d'Oresmieulx de Fouquières, d'Ostrel de Flers 1840, de la Forge 1841, de Boudart de Couturelle 1724, d'Hespel 1758, Tillette, d'Aiguirande, de Tramecourt 1779, de la Fontaine-Solare 1831, Macquart (de Terline) 1837, de Castellane 1859, de la Tullaye 1873, Raulin de Belval, etc.

BEAULIEU (de).

La famille normande DE BEAULIEU qui s'est alliée en 1854 à la famille de Briqueville et à laquelle M. de Magny a consacré une notice a pour nom patronymique celui de MABON, passé sous silence par M. de Magny. Il sera consacré une notice à cette famille au mot MABON DE BEAULIEU.

BEAUNE, — en Bordelais. Armes : *de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois besants du même* (ce sont les armes de la maison de Beaune de Samblançay).

A la suite de la notice qui a été consacrée, au tome III de cet ouvrage, à une famille de Beaune, originaire de Lubersac en Limousin, il a été dit quelques mots de l'illustre maison de BEAUNE DE SAMBLANÇAY qui produisit au XVIe siècle plusieurs personnages considérables. Cette maison avait eu pour auteur Jean de Beaune, bourgeois de Tours en 1455, argentier des rois Louis XI et Charles VIII, décédé en 1480. La Chesnaye des Bois prétend que ce Jean de Beaune avait pour véritable nom celui de FOURNIER. Il laissa deux fils, Guillaume de Beaune, Sgr de la Charmoye, général des finances en 1491, et Jacques de Beaune, qui épousèrent deux sœurs, Catherine et Jeanne Ruzé. Le second de ces deux frères, né à Tours en 1545, connu sous le titre de baron de Samblançay, surintendant des finances sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, fut disgracié en 1525, accusé de concussions, condamné à mort et pendu en 1527 au gibet de Montfaucon. Son fils, Guillaume de Beaune, baron de Samblançay, général des finances, fut père de Renaud de Beaune, né à Tours en 1527, archevêque de Bourges, puis de Sens, grand aumônier de France, décédé en 1606. Ce prélat eut deux frères, Jacques, baron de Samblançay, dont la fille uniqueé pousa François de la Trémoïlle, marquis de Noirmoutiers, et Jean de Beaune, Sgr de la Tour d'Argy, qui fut père de la marquise de Montmorency-Thury et de Martin de Beaune, évêque du Puy.

On a voulu rattacher à la maison de Beaune de Samblançay une famille qui est honorablement connue depuis le XVIe siècle dans la bourgeoisie de Guienne. Cette famille remonte par filiation à un Renaud de Beaune qui possédait des biens dans la paroisse de Sainte-Bazeille et dont les fils, Pierre et Jean de Beaune, partagèrent la succession par actes du 14 avril 1572 et du 16 août 1586. D'après des travaux modernes, ce Renaud de Beaune serait venu le premier se fixer en Guienne et aurait été le propre petit-fils de Guillaume de Beaune, sieur de la Charmoye, général des finances en 1491, dont il a été parlé plus haut. Pierre de Beaune, fils de Renaud, mourut en 1626. Il lais-

sait quatre fils, dont deux, Jean Beaune, consul de Duras en 1630 et Jacques Beaune, procureur en la Chambre de Guyenne, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée a fourni une série de consuls de Levignac et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement. Elle est représentée par M. Guillaume Beaune, né en 1844 et par son fils, Charles-Renaud-Jacques, né en 1879.

Jacques Beaune, auteur de la seconde branche, fut père d'André Beaune et grand-père de Jean-Baptiste-Beaune, avocat au Parlement de Bordeaux, jurat de cette ville, qui mourut sans postérité en 1738. Ce dernier avait reçu en mai 1716 des lettres patentes d'anoblissement; il reçut en même temps les armoiries suivantes qui ne diffèrent que par les émaux de celles des Beaune de Samblançay : d'*azur à un chevron d'or accompagné de 2 besants de même.*

BERMOND de MOUSTIER (de).

Cette famille compte encore des représentants fixés à Rennes, en Bretagne. Son chef actuel, connu sous le titre de comte de Moustier, a eu plusieurs enfants de son mariage avec Mlle de Couasnon.

BERNARD d'ATTANOUX. Armes : *de gueules au lion d'or couronné, armé et lampassé de même ; à la bande cousue d'azur chargée d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or brochant sur le tout.*

Les deux frères qui furent autorisés en 1881 à joindre à leur nom celui d'Attanoux étaient fils de Charles Bernard, conseiller à la Cour d'Aix, et petits-fils de Jean-Baptiste Bernard, doyen de la faculté de droit d'Aix. L'aîné d'entre eux, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Nice, a été honoré du titre de comte romain en 1900 par bref de S. S. Léon XIII.

BERNARD de CALONNE.

Il a été dit par erreur que cette famille était aujourd'hui éteinte. Alphonse-Adolphe, vicomte de Calonne, décédé à Paris en 1902, étant veuf sans postérité de Mlle Hégé, s'était, en effet, remarié en 1886 avec Mlle Aglaé Louchet de la Poustière dont il a laissé quatre enfants.

BERNARD de la FORTELLE.

Cette famille compte encore des représentants.

BERTAUD du CHAZAUX. Armes : d'*azur à sept étoiles à six rais d'argent 4, 2 et 1.* — Tenants : *deux anges.* — Devise : *Bon vouloir.*

La famille Bertaud, originaire de la petite ville de la Tour-Blanche, en Périgord, est une des plus anciennes et des plus honorablement connues de la haute bourgeoisie de sa région. Elle compte parmi ses membres Jean Bertaud, célèbre jurisconsulte, qui fut au XVIe siècle professeur de littérature à Paris, puis professeur de droit à Toulouse.

Ce Jean Bertaud est qualifié monsieur maître, juge de la Tour-Blanche, sieur de la maison noble des Héliés, dans Bourdeille, et de Pouzols, à la Tour-Blanche, dans le contrat de mariage passé le 14 mars 1572 de sa fille Catherine et de Jacques de Sanzillon de la Foucaudie. Pierre Bertaud, fils du précédent, épousa en 1577 Sybille du Merle. Philippe Bertaud, sieur du Chazaud, épousa en 1765 Marie Chillaud de la Rigaudie. On ne connaît pas à la famille Bertaud de principe d'anoblissement et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région [1].

Principales alliances : de Sanzillon 1572, Roux, Chillaud de la Rigaudie 1765, de Saint-Angel 1868, etc.

BERTAUX d'HANACHES.

Le décret qui autorisa François-Gaston Bertaux à joindre à son nom celui de la famille Alexandre d'Hanaches est du 22 juin 1870.

BERTIN de SAINT-MARTIN, aujourd'hui de CHALUP (de). Armes : *écartelé au 1 d'azur à une épée d'argent garnie d'or, posée en pal, la pointe en haut ; aux 2 et 3 d'argent à une terrasse de sinople accompagnée de trois roses de gueules plantées sur la terrasse, feuillées et tigées de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or ; au 4 d'azur au lion d'or.* — Aliàs : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au lion d'or, les pattes de devant appuyées sur une épée posée en pal, la pointe en haut, d'argent ; aux 2 et 3 d'or à un rosier posé sur une terrasse de sinople, fleuri de trois roses de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* [2].

La famille de Bertin de Saint-Martin, aujourd'hui de Bertin de Chalup, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire, tant à Bordeaux qu'à Paris, est originaire du Périgord et a eu pour berceau le lieu de Saint-Laurent du Manoir où ses auteurs étaient maîtres de forges dans la première moitié du XVIe siècle. Un travail généalogique conservé dans le fonds dit de l'abbé de Lespine, au Cabinet des Titres, fait remonter la filiation à noble Joseph Bertin, rappelé comme défunt dans un acte du 12 juin 1529. Noble Étienne Bertin, sieur de la Pouze et de Saint-Martin, fils de celui-ci, épousa en 1529 Jeanne André et fut nommé maire de Périgueux en 1551. Il fut père de François Bertin, sieur de Saint-Martin, conseiller au Parle-

[1] Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

[2] Par suite d'une erreur d'impression une partie importante de la notice consacrée dans le tome IV à la famille de Bertin de Chalup s'est trouvée omise ; pour plus de clarté on a cru devoir reproduire ici la notice entière.

ment de Bordeaux, marié le 10 septembre 1562 à Françoise de la Porte, et grand-père d'autre François Bertin, sieur de Saint-Martin, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1598, commissaire aux requêtes du Palais, qui épousa d'abord en 1598 Lucrèce Gravier, puis Souveraine du Vars. Ce dernier fit son testament en 1627. Dans cet acte il énumère ses enfants du premier lit dont l'un, nommé Jacques, avait alors disparu depuis plus de deux ans sans donner de ses nouvelles. Plus tard on voulut faire de ce Jacques Bertin, alors disparu, le même personnage qu'un Jacques Bertin, avocat au Parlement de Bordeaux, qui épousa vers 1640 Marguerite Boucher, qui fit son testament le 3 février 1672 et qui fut l'auteur de la puissante famille de Bertin de Bourdeille dont il sera parlé plus bas. Cette communauté d'origine fut du reste acceptée par la famille de Bertin de Saint-Martin et le chef de celle-ci, Franck Bertin, chevalier, Sgr de Saint-Martin, conseiller au présidial de Périgueux, épousa dans cette ville le 20 juillet 1702 Philippe de Bertin, fille de Jean et petite-fille de Jacques Bertin mentionné plus haut et de Marguerite Boucher. Jean de Bertin, chevalier, Sgr de Saint-Martin, Ligne, la Farge, etc., fils ou petit-fils des précédents, reçu en 1761 conseiller maître en la Chambre des Comptes de Paris, prit part en 1789 aux Assemblées de la noblesse tenues à Périgueux ; il avait épousé Françoise de Chalup, issue d'une famille noble du Périgord dont une branche compte encore des représentants. Il fut père de Léonard-Alexis de Bertin, émancipé en 1782, qui fit les campagnes de l'émigration, et grand-père d'Henri de Bertin, capitaine de cavalerie, né vers 1794, qui demanda en 1833, pour se conformer aux désirs du comte de Chalup, son grand-oncle, et qui obtint peu de temps après l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Chalup, qui fut connu depuis lors sous le titre de comte de Bertin de Chalup et qui mourut à Paris le 30 avril 1888 à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Ce dernier personnage avait épousé en 1835 Mlle Frignet-Despréaux, nièce du maréchal duc de Trévise, de laquelle il a laissé postérité. Anne-Laure de Bertin, issue de cette même famille, épousa au château de Saint-Laurent en 1822 le marquis d'Hautefort [1].

On trouvera dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres beaucoup de renseignements sur la famille de Bertin de Bourdeille qui s'était fait reconnaître comme parente par la famille Bertin de Saint-Martin et qui avait même conclu avec elle une alliance en 1702 comme on a pu le voir plus haut. Jacques Bertin, auteur de

[1] Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

cette famille, avocat au Parlement de Bordeaux, avait épousé Marguerite Boucher et avait fait son testament en 1672. Il aurait été le même personnage qu'un Jacques Bertin qui avait disparu depuis plusieurs années quand son père François Bertin, Sgr de Saint-Martin, conseiller au Parlement de Bordeaux, fit son testament en 1627. Jean Bertin, habitant de Périgueux, fils de Jacques et de Marguerite Boucher, épousa le 1er avril 1675 Philippe de Chastenet ; il acquit plus tard dans la finance une fortune considérable, acheta la seigneurie de Meneaux et fut pourvu de la charge anoblissante de président des trésoriers de France au bureau des finances de Bordeaux. Il laissa plusieurs enfants et une de ses filles épousa en 1702 un Bertin de Saint-Martin. Jean Bertin, frère de cette dame, grandement apparenté par le mariage qu'il conclut en 1705 avec Mlle de Saint-Chamans, pourvu en 1711 de la charge de conseiller au Parlement de Bordeaux, s'associa à la fortune de Law et réalisa ainsi des bénéfices considérables. Une note des *Dossiers bleus* apprend que dans la seule année 1719 il consacra à des acquisitions de terre une somme de 200 000 écus. Il acheta, entre autres biens, la terre importante de Bourdeille, berceau de la famille du même nom, qui appartenait alors à la famille de Jumilhac et qui avait le titre de première baronnie du Périgord. Une fille de Jean Bertin épousa le comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille, et eut elle-même une fille qui épousa en 1764 Auguste-Louis Bertin de Blagny ; celui-ci appartenait à une famille dont il a été parlé dans la notice précédente et qui n'avait aucun rapport avec celle des Bertin du Périgord. Jean Bertin laissa aussi plusieurs fils qui moururent tous sans laisser de postérité. L'un de ces fils, Charles-Jean Bertin, décédé en 1774, avait été nommé évêque de Vannes en 1746 ; un autre, Henri-Léonard Bertin, comte de Bourdeille, premier baron du Périgord, né en 1719, eut une brillante carrière politique, fut successivement intendant du Roussillon, puis de Lyon, lieutenant-général de police à Paris en 1757, contrôleur général des finances de 1759 à 1763, ministre d'État en 1762, ministre de l'Agriculture sous Louis XVI, membre honoraire de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et mourut pendant la période révolutionnaire sans avoir contracté d'alliance. Ce dernier personnage, non content d'être reconnu comme parent par la famille Bertin de Saint-Martin, chercha à rattacher celle-ci à une famille de Bertin qui appartenait dès le XIVe siècle à la noblesse du Limousin. Il produisit au Cabinet des Ordres du Roi une généalogie qui faisait remonter sa filiation à Aimery Bertin, damoiseau, mari de Marguerite d'Ayen, mentionné dans des actes de 1371 et de 1399, dont le fils Jean Bertin, Sgr de la Raymondie, de la Bertinie et de la Vidalie, en la vicomté de Limoges, fit son testament en 1445.

Mais des notes conservées dans les manuscrits de Chérin et dans ceux de l'abbé de Lespine apprennent que les titres sur lesquels s'appuyait cette filiation avaient été falsifiés.

L'ancienne famille de Bertin, en Limousin, sur laquelle la famille de Bertin de Bourdeille chercha à greffer celle des Bertin de Saint-Martin, portait pour armoiries : *de gueules à un lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois besants d'or*. Elle se perpétua pendant plusieurs siècles et ses représentants, François Bertin, sieur du Burg, marié en 1647 à Françoise de la Morélie, et Jean Bertin, frère du précédent, Sgr de Las Peycharias, de la paroisse de Lubersac, furent maintenus dans leur noblesse avec leurs enfants, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, après avoir prouvé leur filiation depuis Jean Bertin, damoiseau, qui fit son testament le 8 mars 1544.

BESSER.

Cette famille a eu pour dernier représentant Henri Besser de Sécourt, chevalier de Saint-Louis, qui mourut à Metz en mars 1870 à l'âge de quatre-vingt-un ans.

BIGNE de VILLENEUVE (de la).

La famille DE LA BIGNE DE VILLENEUVE a adopté les armoiries de la famille de la Bigne, de Normandie. Elle revendique avec cette famille une communauté d'origine que celle-ci a acceptée, bien que le point de jonction des deux branches demeure inconnu. La famille de la Bigne de Villeneuve aurait, en tout cas, perdu sa noblesse par suite de quelque dérogeance et ses représentants ne portaient pas de qualifications nobiliaires avant la Révolution.

BIGOT de PRÉAMENEU.

Antoine BIGOT, sieur de la Corbinaye, qui épousa vers 1680 Jeanne Babin, dame de Préameneu, et de qui descendent les Bigot de Préameneu actuels, avait un oncle, maître Julien Bigot, sieur du Plessis, né en 1619 à Visseiche, près de Rennes, qui épousa à Vitré le 17 février 1643 Renée de Hemestre. Cet oncle fut l'auteur d'une branche dont le dernier représentant, François-Paul Bigot des Jonchères, pourvu en 1787 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie, mourut à Versailles en 1801 laissant une fille unique, Mme de Jouvencel, décédée en 1837.

BILLOT de GOLDLIN.

Les représentants actuels de la famille BILLOT joignent à leur nom celui de la famille de Göldlin à laquelle appartenait leur mère. Les

armoiries attribuées à cette dernière famille, d'après Rietstapp, sont celles que portait le baron Göldlin de Tieffenau, général au service de l'impératrice Marie-Thérèse, tué à Mollnitz. Le rameau auquel appartenait Mme Billot, née Göldlin, porte les armoiries suivantes : *coupé au 1 d'argent à deux roses de gueules; au 2 de gueules à une fleur de lys d'argent renversée, au pied nourri.* — Cimier : *une fleur de lis d'argent sommée d'un bouquet de sept plumes de coq de sable.*

La famille DE GOLDLIN est originaire du lieu de Pforzheim, dans le grand-duché de Bade; elle vint dans la seconde moitié du XIIIe siècle se fixer en Suisse pour échapper aux exactions du margrave. Elle se partagea dans sa nouvelle patrie en un certain nombre de branches dont plusieurs se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Ces diverses branches ont fourni des consuls de Zurich et un grand nombre d'officiers de valeur. La branche aînée, qui possède l'hôtel familial à Lucerne, est représentée de nos jours par le médecin militaire colonel Göldlin et par son frère, pharmacien à Baden (Argovie). C'est à la seconde branche, dite de Sursée, qu'appartenaient le général baron Göldlin de Tieffenau mentionné plus haut et M. de Göldlin, capitaine au régiment de Lullin-Chateauvieux, décédé à Sursée en janvier 1792, qui fut l'aïeul de Mme Billot. La troisième branche, séparée de la souche au XVIe siècle et plus connue sous le nom de Goldi, est actuellement représentée au Brésil.

BIBLIOTECA NACIONAL

TOME V

BOESSIÈRE-CHAMBORS (de la).

La famille DE LA BOESSIÈRE-CHAMBORS paraît avoir porté primitivement les armes suivantes : *d'argent à une rose de gueules tigée de sinople ; au chef d'azur chargé de trois soleils d'or.* Le chevalier de Courcelles rapporte, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, que l'on pouvait voir au cimetière des Innocents ces armes gravées sur la tombe de Monsieur maître Jean de la Boessière, conseiller du Roi en sa cour du Parlement, décédé à Paris le 18 septembre 1611.

BOINVILLIERS (Forestier-).

Cette famille de haute bourgeoisie avait pour nom primitif celui de FORESTIER. Jean-Étienne-Judith Forestier, dit Boinvilliers des Jardins, né à Versailles en 1764, décédé en 1830, inspecteur de l'Académie de Douai, grammairien distingué, fut nommé en 1800 membre correspondant de l'Institut. Son fils, Éloi-Ernest Boinvilliers, né à Beauvais en 1799 bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris en 1848, député de la Seine en 1849, fut appelé au Sénat impérial en 1864 et nommé grand-officier de la Légion d'honneur en 1869. Il eut lui-même deux fils, Ernest, né en 1822, conseiller général du Loir-et-Cher, qui mourut avant son père en 1876, et Édouard, né en 1826, maître des requêtes au Conseil d'Etat, aujourd'hui décédé, qui a laissé plusieurs ouvrages estimés sur l'histoire et sur l'économie politique. La famille Boinvilliers compte encore des représentants.

BONNIOT des ESSARTS.

Cette famille dont il a été parlé dans la notice consacrée à la famille Bonniot de Salignac et de Fleurac s'est perpétuée obscurément jusqu'à nos jours et compte encore des représentants dans une situation modeste à la Roche-Chalais.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F

Table des Familles dont les notices ont été ajoutées et de celles dont les notices primitives ont été augmentées ou modifiées dans les Additions et Corrections des cinq premiers volumes.

	Tomes.
Abadie de Gobertière (d')	II et V
Abadie de Nodrest (d')	II et III
Abbadie de Barrau (d')	III
Abraham du Bois ou du Boisgobbey	II
Adam de Montclar et de la Soujeolle	II
Adeler (d')	V
Aguerre (d')	IV
Alarose de la Charnay	III
Albert des Essarts (d')	IV
Allard de Gaillon	V
Allotte de la Fuye	V
Alziari de Malausséna et de Roquefort	II
Amarzit de Sahuguet d'Espagnac (d')	II
Amelin de Rochemorin	III
Anglade (d')	II
Anneix de Souvenel	III
Ansan d'Egremont (d')	II et III
Antin (d')	II
Aon de Hontaux (d')	II
Apat (d')	V
Apvrieux de la Balme (d')	V
Arcambal-Piscatory	IV
Arhets (d')	IV
Arlanges (d')	V
Armand de Chateauvieux (d')	I
Armendaritz d'Arberatz (d')	VI
Arnaud de Saint-Sauveur	I et II
Arnault	III
Arnoux de Corgeat	V
Arquier (d')	IV
Arrac de Gan (d')	IV
Arraing (d')	IV
Arroquain (d')	III
Arthenay (d')	III et IV
Ary de Sénarpont (d')	II
Astruc de Saint-Germain	V
Aubelin de Villers	III
Auber d'Hénouville d'Aunay	II
Aubert de la Faige	IV
Aubin de Jaurias	II
Auboyneau	III
Aubryot de la Palme	V
Aubusson de la Feuillade (d')	IV

Audinet de Pieuchon II
Auger (d'). III
Auzanet V
Avril ou Apvril (d'). III
Ayettes de Clerval (des). V
Badin de Montjoie et d'Hurtebise III
Baillencourt-Courcol (de). III
Bar (de). III
Baragne de Gardouch de Bélesta (de) II
Barail (du) II
Barbey d'Aurevilly III
Bard de Coutances V
Baret de Limé (du) III
Barolet de Puligny (de). II
Barrême-Montravail (de). III
Barret de Nazaris. III
Barrin de la Gallissonnière (de) III
Bartouilh de Taillac III
Bassompierre (de). III
Bastard de Bœcklin de Bœcklinsau IV
Bastide (de la) III
Bauve d'Arifat (de la) IV
Bazin de Gribeauval V
Beauclair de la Grillière (de). IV
Beaucorps (de) IV
Beaulaincourt-Marles (de). V
Beaulieu (de) V
Beaune. V
Beaupoil de Saint-Aulaire (de). IV
Bécheau III
Becquet de Mégille IV
Bermont de Moustier (de). V
Bernard d'Attanoux V
Bernard de Calonne V
Bernard de la Fortelle V
Bernard de Montessus de Rully. IV
Bertaud du Chazaux V
Bertaud d'Hanaches. V
Bertin de Saint-Martin et de Chalup (de) V
Besser V
Bigne de Villeneuve (de la). V
Bigot de Préameneu V
Billot de Göldlin V
Bisquey d'Arraing IV
Boessière-Chambors (de la) V
Boinvilliers (Forestier-) V
Bonniot des Essarts V

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS